



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

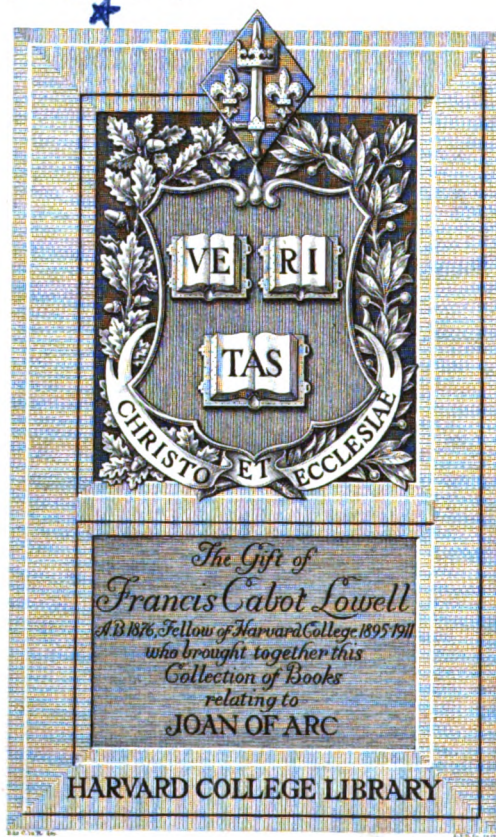
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

WIDENER



HN V2CD C

Fr 1133.4













4077

LA  
BATAILLE DE PATAY

(18 *juin* 1429)

*Tiré à trente exemplaires*

*n° 12 48*

---

ORLÉANS. — IMPRIMERIE PAUL GIRARDOT

LA  
BATAILLE DE PATAY

(18 Juin 1429)

OU

LA CROIX-BLON & LA CROIX-FARON

*Épisode de la Vie de Jeanne d'Arc*

PAR

C. DE VASSAL, ARCHIVISTE DU LOIRET

SUIVIE D'UN RAPPORT PAR M. DE VILLEBRESME



ORLÉANS

H. HERLUISON, LIBRAIRE-ÉDITEUR

17, RUE JEANNE-D'ARC, 17

—  
1890



32 1133.4



**Harvard College Library**  
**May 22, 1911.**  
**From the Library of**  
**Francis O. Lowell,**  
**of Boston.**

# LA CROIX-BLON

## ET

# LA CROIX-FARON

---

### I

Les Anglais ont levé le siège d'Orléans, et Jeanne d'Arc, fidèle à sa mission, attaque ces ennemis de la France partout où ils se sont fortifiés.

Jargeau est tombé au pouvoir des Français ; La Ferté-Hubert est rentrée sous l'obéissance du roi Charles ; Mer et Menars ont suivi cet exemple.

Les Anglais occupent encore Beaugency. A chaque instant, de nouvelles troupes de ces étrangers, chassées des lieux où elles dominaient, entrent dans cette ville, les unes par les portes de Blois et de Tavers, les autres par le pont qui, jeté sur la Loire, communique avec la Sologne ; d'autres enfin par la route d'Orléans.

Partout règnent le bruit et cette activité inquiète qui dominant des soldats aiguillonnés par la peur. Chaque homme d'armes s'installe dans la maison qu'il trouve vacante ou à sa convenance, et les capitaines occupent le château.

Un matin du mois de juin 1429, deux chevaliers, les sires Talbot et d'Escalles, se promenaient sur la plate-forme de la haute tour qui domine la ville et d'où l'on découvre un vaste horizon.

Au nord s'incline un coteau chargé de vignes et au-dessus duquel s'étendent les plaines immenses de la Beauce; au couchant, la route de Blois, semblable à un gigantesque ruban, se déroule sur la crête de la colline, parmi les arbres, les villages et les champs; ici Tavers et la pittoresque vallée du Lien; là Villorceau, Mer, Menars, et enfin, à l'horizon, Blois, l'antique cité; au midi, coule la Loire, au large lit, avec ses îles de verdure, ses eaux capricieuses et ses grèves mouvantes; au delà le val montre avec orgueil sa riche végétation et ses villages nombreux.

Trop heureux ses habitants s'ils n'étaient voisins de la Loire ! Puis la Sologne étale à perte de vue sa parure de forêts épaisses, d'eaux poissonneuses, de bruyères agrestes et d'antiques manoirs; au levant, le Ru anime de

nombreuses usines ; la route d'Orléans franchit cette petite rivière et monte péniblement le coteau au delà duquel surgissent Messas et Baule, et la ville de Meung dont le clocher en pierre et le château épiscopal se détachent en noir sur le ciel.

Tandis que les deux Anglais contemplent en silence cet immense paysage à peine éclairé d'une lueur douteuse, un jet de lumière traverse l'espace et le soleil paraît. Le voile de vapeur légère se déchire, et la nature se montre dans toute sa magnificence.

— Que ce pays de France est beau ! dit d'Escalles, quel riche fleuron il formerait à la couronne d'Angleterre !

— Quel dommage, ajouta Talbot, de le sentir nous échapper, quand déjà nous le saisissons !

— Voici encore quelques-uns des nôtres, reprit d'Escalles en étendant le bras dans la direction de Meung.

— Non, messire, ces bannières ne nous appartiennent pas. Reconnaissez-vous au milieu de tous les autres cet étendard sur lequel est *peint la représentation de notre créateur* (1) ?

— Ce sont les Français ! c'est cette coureuse de Jehanne !

— Voyez ! les hauteurs se couronnent de guerriers.

— Le côté de la Beauce est également occupé par l'ennemi !

— Ses lignes s'étendent jusqu'à la route de Blois !

— Et voici qu'elles gagnent le chemin de Tavers et ne s'arrêtent qu'à la Loire !

— Nous sommes bloqués !

Pendant que les Français prenaient leurs positions, tous les capitaines Anglais s'étaient rendus au haut de la tour.

— Messires, leur dit Talbot, Jehanne, suivant son habitude, va nous sommer de nous rendre, que lui répondrons-nous ?

— Toutes les défaites que nous avons essuyées depuis quelques jours ont singulièrement refroidi le courage de nos hommes d'armes, fit observer le sire de Hongreafort.

— Et ne s'imaginent-ils pas, ajouta le sire d'Escalles, que Jehanne n'est autre que le diable !

— Ils l'ont assez prouvé, dit amèrement Talbot, en fuyant devant cette femme comme si Satan les eût pourchassés ! Eh quoi ! nous avons devant nous de bonnes fortifications, nous sommes tous des hommes éprouvés, et l'on nous verrait, cédant à la peur, montrer le dos à ces Français que nous avons vaincus autant de fois qu'il nous a plu de les vaincre ! Non, non, résistons avec énergie, et l'insolence de nos ennemis se brisera contre ces murailles.

— Nous pensons comme vous, répondit le capitaine venant de La Ferté-Hubert; mais que peuvent notre raison et notre courage contre la superstition et le découragement de nos troupes ?

— Les remparts de Beaugency, reprit ironiquement Talbot, sont peut-être meilleurs que ceux de La Ferté-Hubert ?

— Et ceux d'Orléans, messire, que pensez-vous de leur solidité ?

— Je me suis toujours comporté en brave et je donne un conseil hardi; que les lâches ouvrent un avis plus prudent.

— Sire Talbot, répondit fièrement le capitaine, vous oubliez que si je n'ai pu défendre une bicoque avec une poignée de soldats, vous n'avez pu vous emparer d'Orléans avec une armée. Vous oubliez que si j'ai cédé à un guerrier tel que Pothon; vous avez fui, vous, devant cette Jehanne que vous méprisez tant !

— Eh quoi ? interrompit le sire de Hongreafort, la cause de l'Angleterre en est-elle réduite à cette extrémité que ses plus vaillans champions s'injurient ! Nous avons tous fait notre devoir en rase campagne comme derrière des remparts. Et si la victoire, depuis quelques jours, nous est infidèle, faut-il donc perdre tout espoir de la

rappeler sous nos drapeaux ? L'Anglais, accoutumé au succès, n'a pu se faire à l'idée que le Français, tant de fois vaincu, devenait vainqueur à son tour. Il est allé chercher dans le merveilleux l'excuse de sa défaite ; *il faut, a-t-il dit, que Jehanne soit une sorcière !* Le soldat français lui-même a subi le charme de l'imprévu. En voyant Jehanne commander aux chevaliers, diriger l'attaque et nous vaincre, il s'est écrié : *Jehanne est l'envoyée de Dieu !* Laquelle de ces deux opinions est fondée ? Aucune. Mais, comme il faut au vulgaire du surnaturel, la croyance des Français fait leur force, de même que la croyance des Anglais fait leur faiblesse. Il importe donc d'éclairer l'esprit de nos troupes avant d'en venir aux mains de nouveau. Tempérons jusqu'à ce qu'ayant pris toutes nos mesures et ménagé toutes les chances de succès, nous puissions attaquer les Français avec la certitude de les vaincre. Nous prouverons ainsi que Jehanne n'a point de pouvoir surnaturel. En défendant ces murs avec des troupes découragées nous fournirions une nouvelle victoire à notre ennemie et nous augmenterions son influence. Battons en retraite sur Paris et ramassons les garnisons de tous les châteaux fors semés sur notre route. Lorsque notre corps d'armée aura opéré sa

jonction avec celui qui vient de Paris et que nous serons de beaucoup supérieurs en nombre, nous présenterons le combat aux Français, qui se garderont bien de le refuser. Nous les vaincrons et la France nous appartiendra.

Le soldat placé en sentinelle s'était approché du groupe des chevaliers, et il écoutait attentivement ; les yeux du sire Hongreafort se portèrent sur lui. La physionomie de cet homme respirait une envie tellement invincible de parler que le chevalier lui dit :

— Eh bien ! Lutow, quelle observation as-tu à faire ?

— Mon seigneur, Jehanne est le diable.

Talbot haussa les épaules.

— Oui, Jehanne est le diable, répéta le vieux soldat. Il y a trois semaines, nous occupions les Tourelles qui commandent le pont d'Orléans. Jehanne, après avoir emporté les bastilles de St-Loup, de St-Jehan-le-Blanc, se présente au pied de notre fort et nous somme de l'évacuer. Notre vaillant capitaine Glacidas, que Dieu absolve, se moque de la guerrière. Celle-ci ordonne de placer les échelles, monte la première, et ces enragés Français la suivent à l'envi. — Mon vieux Lutow, me dit Glacidas, prends la meilleure de tes flèches et jette en bas cette coureuse. — Je vise, ma flèche part, et Jehanne



est atteinte. On l'emporte mortellement blessée et les Français reculent... Vive l'Angleterre ! criâmes-nous alors... faisons une sortie... Mais voici la guerrière debout au bord du fossé... Elle saisit l'échelle et remonte à l'assaut... Déjà la pique de son étendard touche aux créneaux... Jehanne paraît. Mon arc est tendu... ma flèche va partir. . Jehanne n'est plus là... Au lieu d'une femme, je vois un géant tout noir agitant un linceul en guise de bannière : ses yeux sont comme deux torches ardentes ; sa bouche jette des tourbillons de fumée, et sa main de fer porte un glaive de feu. *Besogne, besogne, France !* crie ce monstre formidable, *l'Anglais est tien !* L'effroi nous saisit, et nous fuyons en désordre ; Glacidas lui-même est forcé de reculer. Le pont-levis s'abaisse et nous cherchons le salut par cette issue ; mais Satan nous suit ; il pose le pied sur le pont et soudain les poutres craquent, le plancher croule, et tous nos braves, ainsi que Glacidas, tombent et se noient dans la Loire. Je n'ai échappé à cette mort que parce que je me suis recommandé à Monsieur saint Georges, mon bienheureux patron.

Le récit du soldat, fait avec âme et conviction, avait vivement impressionné les chevaliers, et quelques-uns peut-être commençaient à douter.

— Et tes compagnons, demanda Hongreftort, que pensent-ils de Jehanne ?

— Ils pensent aussi qu'elle est le diable, et ils en content de belles !

— Avec de semblables idées, reprit Talbot, il vaut mieux demeurer enfermés dans ces murs.

— Mon seigneur, dit Lutow, depuis les assauts donnés par Jehanne, nous préférons l'air libre des champs.

— Tais-toi, imbécile !

Le soldat regagna son poste en murmurant : Sire Talbot, je voudrais bien vous voir en face du démon ainsi que je m'y suis trouvé.

— Et vous, d'Escalles, demanda Talbot, êtes-vous aussi d'humeur à rendre la place sans coup férir ?

— Je sais, répondit le chevalier, que nous pourrions repousser un assaut et résister pendant quelques jours ; mais en définitive obligerions-nous les Français à fuir ? Nous ne devons pas l'espérer en songeant que dans un rayon de plus de six lieues Beaugency seul tient encore pour l'Angleterre. Le temps ne fera donc qu'augmenter les forces de l'ennemi et rendre pour nous le danger plus grand.

— Tandis que nous résisterons, le secours demandé au régent arrivera, et nous prendrons alors l'offensive.

— L'arrivée de ce renfort est incertaine ; mais ce qui n'est pas douteux,

c'est l'enthousiasme que les premiers succès de Jehanne ont produit sur les populations que nous pensions soumises. Autour de nous l'esprit national se réveille et de toutes parts s'élève ce cri : *Sus, sus à l'Anglais !* Battons en retraite pendant que nous pouvons le faire honorablement et gagnons les frontières de Normandie.

— Quel est votre avis, interrompit brusquement Talbot en s'adressant à Richard Guestin ?

— Les capitaines venus depuis quelques jours peuvent se retirer. Pour moi, qui suis le commandant de la place, je la défendrai avec mes 400 hommes jusqu'à l'extrémité.

— Voici enfin un véritable Anglais ! s'écria Talbot. Messires, fuyez, moi je veux combattre avec le commandant.

— Nous devons exprimer franchement notre opinion, répondit d'Escalles ; et nous l'avons fait. Mais puisque vous vous obstinez à défendre ces murailles, eh bien ! nous serons vaincus ensemble.

Afin de rendre la défense plus efficace, messire Richard Guestin ordonna à ses troupes d'abandonner la ville, et il concentra toutes ses forces dans le château et sur le pont (2).

Les Anglais se défendirent pendant deux jours, et reconnaissant enfin

l'impossibilité de tenir plus long-temps, ils rendirent la place, après avoir obtenu la vie sauve et le droit d'emporter leurs armes. Ils se dirigèrent sur Paris à travers la Beauce.

Le vendredi 17 juin 1429, Jehanne prit possession de Beaugency au nom du roi Charles, et les habitans de cette ville, délivrés enfin du joug de l'étranger, accueillirent la guerrière avec enthousiasme. Ce nouveau succès eut un immense retentissement, et bientôt on vit arriver, de tous les pays environnans, des chevaliers et des hommes d'armes désireux de combattre sous les ordres de la Pucelle.

La guerrière, comme si elle eût su que ses jours étaient comptés, se montrait ennemie du repos. Elle convoqua tous les capitaines et proposa de poursuivre les Anglais. « Je sais pour vrai, » dit-elle, « que nos anciens ennemis les Anglais viennent pour nous combattre. Au nom de Dieu, allons har- »  
« diment contre eux et sans faillir, ils »  
« seront vaincus ! »

— Oui ! s'écria Dunois, allons à l'ennemi !

— Point de trêve, ajouta Pothon de Saintrailles.

— Profitons de la victoire. dit Lahire ; en avant !

— En avant ! en avant ! crièrent les autres capitaines.

L'armée, forte de 8,000 combattans, est divisée en deux. L'avant-garde est commandée par le connétable, le maréchal de Boussac, Lahire et Saintrailles. Le corps principal est conduit par le duc d'Alençon et la Pucelle. Dunois et le maréchal de Roye.

L'ordre du départ est donné, et l'armée se met en marche ; mais bientôt Pothon, incertain sur la route à suivre, revient à la Pucelle.

— Jehanne, dit-il, l'avant-garde hésite, quelle route prendrons-nous ?

— *Chevauché hardiment et auré bon conduit.*

— Où trouverons-nous les Anglais ?

— *Entre la Croix-Blon et la Croix-Faron, nous les aurons (3).*

Saintrailles rejoint l'avant-garde.

— Eh bien ! demandent les autres capitaines ?

— Entre la Croix-Blon et la Croix-Faron, nous les aurons, m'a dit Jehanne.

— Et ces croix, où se trouvent-elles ?

— Je n'en sais rien ; mais Jehanne m'a dit : *Chevauché hardiment et auré bon conduit.* Marchons donc.

— Messire, fit observer le damoiseau de Saint-Simon, je connais les Croix-Blon et Faron, puisque j'habitais le pays où elles sont plantées avant que l'Anglais ne se fût emparé de mon château.

— Prenez avec vous, répondit Pothon, une soixantaine d'hommes d'armes experts *montés sur fleur de coursiere* et guidez-nous.

Saint-Simon, à la tête de ses éclaireurs, précède l'armée. Il arrive à Cravant où il prend le grand chemin de Blois à Paris. Il traverse Baccon et dépasse Coulmiers en laissant ce village à droite. Jusque-là le détachement avait chevauché avec précaution, attentif aux ordres de son chef. Celui-ci, d'abord pensif, s'était animé peu à peu, et son cheval, pressé de l'éperon, avait pris une allure plus vive. L'impatience du cavalier croissait rapidement et elle parvint à son comble lorsque les yeux de Gilles, fixés sur l'horizon, aperçurent comme une tache noire sur le ciel.

— Danneau, demanda Saint-Simon à l'homme d'armes le plus rapproché de lui, que voyez-vous là-bas au levant ?

— C'est la fumée d'un incendie mourant.

— Mes craintes n'étaient que trop fondées ; l'Anglais aura brûlé mon manoir !

A mesure que l'espace disparaissait sous les pieds des coursiers, les objets, d'abord confus, devenaient plus distincts. Bientôt apparut dans la plaine un puissant château fort dont les murailles

noircies et dépourvues de toiture laissaient échapper encore quelques bouffées de fumée par leurs longues et étroites ouvertures. Puis on vit la tour carrée du clocher dont la couverture pyramidale avait été dévorée par les flammes, puis les habitations dont les murailles encore chaudes avaient seules résisté au feu.

Gilles ne pouvant maîtriser l'émotion qui l'opprime verse des larmes de rage à l'aspect de ces désastres, et piquant des deux, se trouve bientôt au milieu du bourg. Il fouille le château et les habitations en appelant à grands cris ; mais partout règne le silence et nul être vivant n'anime ces ruines.

— Mes amis, dit Gilles à ses compagnons, voici le lieu où je suis né. J'étais enfant lorsque les Anglais m'en ont chassé ; aussi, ce matin encore, je me réjouissais en songeant que j'allais revoir le manoir de mes ancêtres ; mais nos lâches ennemis ont changé ma joie en deuil ; c'est ainsi que l'Anglais fait la guerre !

Péniblement affectés par la douleur de leur chef et animés du désir de le venger, les éclaireurs reprennent leur route. Ils arrivent devant une croix plantée au bord du chemin, à peu de distance de St-Sigismond.

— Halte ! crie Gilles.

Peu après l'avant-garde paraît.

— Messire, voici la Croix-Blon.

— Attendons Jehanne, répond Saintrailles.

Le gros de l'armée arrive bientôt. La Pucelle ordonne le repos, et lorsque les hommes et les chevaux ont réparé leurs forces, l'armée rangée en bataille se remet en marche lentement et en bon ordre.

Cependant Gilles de Saint-Simon, lancé en avant, venait de traverser Saint-Péravy-la-Colombe qui offrait les traces fumantes des Anglais, lorsqu'un cerf franchissant un fourré se lance du côté de Roumilly. Il disparaît aux yeux des Français, et soudain un immense cri s'élève dans la direction qu'a prise la bête-fauve. C'était l'armée anglaise, qui, ne soupçonnant pas le voisinage de l'ennemi, caché par un pli de terrain, avait accueilli par des cris de joie l'irruption du cerf au milieu de ses rangs.

— L'Anglais ! s'écrie aussitôt Saint-Simon en retenant son coursier. J'aurais dû m'en douter, car la Croix-Faron n'est pas éloignée. Replions-nous.

En ce moment les lignes de l'armée française s'étendaient en demi-cercle depuis Coulmelle jusqu'à Nuisement. La Pucelle et le duc d'Alençon occupaient le centre qui touchait à Frécul.

A la nouvelle de l'approche de leurs ennemis, les Français sont transportés d'ardeur et brûlent d'en venir aux



main. Tous les regards sont tournés vers la Pucelle.

— *Chevauché moult doucement*, dit celle-ci, *laissé Dieu nous amener l'ost d'Angleterre.*

Cependant les Anglais surpris hésitaient sur le choix du champ de bataille. Les uns voulaient que tous les chevaliers missent pied à terre et attendissent l'ennemi après s'être retranchés derrière une haie de pieux aiguisés, ainsi que c'était leur habitude ; les autres prétendaient que le bas-fond où ils étaient leur serait défavorable et qu'il valait mieux gagner un vaste champ couvert de broussailles qu'on apercevait à un quart de lieue sur la hauteur. Ce dernier avis prévalut, et les Anglais obliquèrent leur marche pour se rapprocher de Chesnes.

Jehanne, attentive aux mouvemens de l'ennemi, comprend que le moment favorable de l'attaque est arrivé. Elle ordonne aux trompettes de sonner la charge, tire son épée, lance son coursier au galop en criant : *Sus, sus à l'Anglais ! il est vôtre.*

L'Armée française part comme un trait et tombe sur l'ennemi avec la rapidité de la foudre. Son impétuosité est telle que ceux des Anglais qui n'ont pas encore mis pied à terre, effrayés de ce choc terrible, tournent bride et prennent la fuite. Les autres, rompus et

enveloppés, se défendent vaillamment. La mêlée devient générale.

Parmi tous les combattans, Saint-Simon se fait remarquer par une sorte de fureur. Engagé au milieu de la bataille ennemie, son bras ne cesse de frapper. Mes vassaux ! mes pauvres vassaux ! répète-t-il à chaque coup d'épée. Après de lui combat Danneau ; témoin de la douleur du jeune homme à la vue de son manoir brûlé, ce guerrier s'est pris d'amitié pour Gilles. Malheur à l'Anglais dont la lance ou l'épée sont dirigées sur le damoiseau de Saint-Simon ; il n'est pas de casque ou de cuirasse assez solide pour résister au poids de sa lourde masse d'armes.

Tandis que Saint-Simon et Danneau portent la mort autour d'eux, la Pucelle s'est placée au point culminant du champ de bataille, afin de saisir d'un seul coup-d'œil les chances du combat. Elle n'est reconnaissable qu'à son étendard, car la visière de son casque étant baissée, on ne peut découvrir ses traits. Tout son maintien respire une noble confiance ; mais rien ne dénote chez elle cette ivresse du combat qu'éprouvent les chevaliers. Ceux-ci songent à la gloire, elle ne pense qu'au pays ; ils se recommandent à leurs dames, elle se repose sur Dieu ; ils cherchent à tuer leurs adversaires, elle n'utilise ses armes que pour détourner les coups qui

lui sont portés; enfin les chevaliers sont des hommes braves qui vainquent par la force de leurs bras, Jehanne est une simple fille des champs dont le courage et l'énergie émanent de Dieu. Partout où l'ennemi obtient l'avantage, la Pucelle s'y porte et l'Anglais est mis en fuite. Les capitaines ennemis qui combattaient isolément tentent de se réunir, et les plus braves parviennent à se ranger autour de l'étendard de Talbot. Dès lors tout l'effort de la bataille se porte sur ce point. Dunois, Pothon et Lahire accourent des premiers, les maréchaux de Boussac et de Roye et le duc d'Alençon veulent aussi avoir leur part de ce tournoi sanglant.

Le combat recommence.

— Il faut vaincre ou mourir ! crie Talbot aux chevaliers serrés à ses côtés.

Et d'un élan irrésistible ces braves se ruent sur leurs adversaires. Ceux-ci, étonnés, sont ébranlés ; les Anglais redoublent d'efforts et les Français plient. Mais voici qu'au-dessus du fracas de la bataille une voix se fait entendre : *Besogne, besogne, France, l'Anglais est tien !* A cette voix bien connue, l'Anglais hésite, le Français reprend courage et la face du combat change. Saint-Simon renverse le sire d'Escalles et le fait prisonnier ; Dunois terrasse Hongreffort, et Pothon met Thomas de

Thomptson hors de combat. Talbot seul est encore debout. Danneau fond sur lui, et au moment où l'Anglais porte un furieux coup d'épée à son adversaire, celui-ci décharge sa masse d'arme sur la tête de son ennemi. Le capitaine étourdi, chancelle et tombe en laissant échapper son épée (4).

La bataille est gagnée ; à l'agitation succède le calme ; moment solennel où le guerrier fatigué de frapper s'arrête, abaisse son épée et respire !

Alors Dunois et les autres capitaines se réunissent autour de la Pucelle.

— Jehanne, dit le Bastard d'Orléans, la journée a été chaude.

— *Oui, messires, vous avez besoin d'asprement, et Dieu a rompu l'ost d'Angleterre.*

Et la guerrière remet son épée au fourreau, ôte son casque qu'elle suspend à sa selle, prend son étendard de la main gauche, et levant la droite et les yeux au ciel, remercie le tout-puissant de la victoire. Tous les capitaines s'inclinent, et l'armée s'unit à leurs acclamations de grâce par une immense acclamation : *Oui, Jehanne est l'envoyée du Seigneur !*

Obéissant à un signe des maréchaux, Saint-Simon, de la Haye, Mailly, Marconnay et Danneau s'approchent de la guerrière.

— Voici, dit le duc d'Alençon, ceux

qui ont le mieux combattu dans cette journée.

— Je le sais, répondit Jehanne, car je les ai vus besogner, mon beau duc, et vous, Bastard, donnez l'accolade à tous ces vaillans hommes.

— Loys de Marconnay, dit Dunois, mettez-vous à genoux. Le guerrier obéit. En l'honneur du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je vous fais chevalier.

Et Dunois ayant tiré son épée en avait frappé légèrement les épaules de Marconnay ; puis le relevant il l'avait embrassé. Les parrains du nouveau chevalier lui attachèrent ensuite les éperons dorés, le baudrier et la ceinture.

La Haye, Mailly et Saint-Simon reçurent successivement l'accolade. Lorsque le duc d'Alençon ordonna à Danneau de s'agenouiller, celui-ci répondit :

— Monseigneur, je ne suis pas digne de la chevalerie, car si j'ai assez de bravoure, la naissance me fait défaut.

— Je sais que les règles excluent de la chevalerie tout homme non noble ; mais je sais aussi que ces règles souffrent parfois exception.

— Mon beau duc, s'écria la Pucelle, le vainqueur de Talbot n'a que faire de blason !

— Oui, Jehanne, mais au roi seul

appartient de faire noble un roturier.

— Je prierai donc mon gentil sire de l'ennobler lui et ses descendants mâles et femelles (5).

— Faites sonner trompettes, ajouta la guerrière, et que tous soient prêts dès demain matin à partir pour Orléans.

A cet ordre chaque capitaine logea ses hommes dans les environs, et les principaux de l'armée avec leur suite allèrent occuper Patay.

Le soir venu, les nouveaux chevaliers et Danneau se rendirent à l'invitation que leur avait faite Gilles de Saint-Simon. La gaieté régna dans cette réunion ; car tous s'étaient distingués et avaient obtenu la récompense de leur valeur. Danneau seul paraissait rêveur.

— Mon brave Danneau, lui demanda Saint-Simon, est-ce que vous ne croiriez pas à la promesse de Jehanne ?

— Je n'ai pas la moindre crainte à cet égard.

— A quoi songez-vous donc ?

— Aux paroles de Jehanne proférées ce matin au moment du départ.

— Ah ! oui : *Entre la Croix-Blon et la Croix-Faron, nous les aurons.* N'est-ce pas cela ?

— Précisément.

— Eh bien ! qu'y a-t-il là d'extraor-

dinaire ? Dieu n'anime-t-il pas la Pucelle de son esprit ?

— Aussi n'est-ce pas la prédiction de Jehanne qui me préoccupe ; mais bien les noms des deux croix.

— Ah ! vous voudriez savoir leur origine ?

— Oui.

— Je vous la dirai, mais à une condition.

— Quelle est-elle ?

— C'est qu'à l'avenir vous n'exposerez pas votre vie pour sauver la mienne, ainsi que vous l'avez fait aujourd'hui.

Et Saint-Simon tendit avec effusion sa main à Danneau. Celui-ci la pressa en cherchant en vain à maîtriser son émotion.

— C'est bon... nous verrons..., répondit-il brusquement, contez d'abord votre histoire.

— Oui, oui, dirent tous les convives.

Gilles leur fit donc le récit suivant :

## II

Saint Louis partait pour sa dernière croisade, et les seigneurs de l'Orléanais devaient suivre leur suzerain. Quelques-uns peu soucieux de sauver leur âme, mais fort désireux de ne pas mourir, avaient éludé de prendre la croix, et s'étaient enfermés dans leurs

manoirs sous prétexte de maladies. Le sire du Mesnil demeura au nombre de ces derniers, tandis que le seigneur de Saint-Simon abandonna son château, sa jeune femme et traversa les mers.

Le jour du départ, tandis que les hommes d'armes s'agitaient et faisaient leurs derniers préparatifs, le seigneur et la dame de Saint-Simon étaient agenouillés dans l'oratoire et priaient Dieu. Derrière eux se tenaient avec respect deux pages et le majordome.

— Blanche, ne pleurez pas ainsi, dit Jean, vous me feriez perdre tout courage.

— Oh ! pourquoi partez-vous, mon seigneur ? pourquoi ne laissez-vous seule ici ?

— Voudriez-vous donc me voir félon ? Mais si l'honneur et mon serment me font une loi de suivre Louis notre sire, ils ne m'interdisent point de pourvoir à votre sûreté. Thibaud, tu prendras le commandement des hommes d'armes que je laisse pour protéger mon château et tu défendras ces murs de toute entreprise. Blon et Faron, reprit Jean, vous avez sollicité la faveur de me suivre en Palestine, et j'aurais été heureux de vous voir combattre à mes côtés ; mais j'attends de vous une plus grande marque de dévouement. Je vous confie ma Blanche, vous l'accompagnerez partout, et,



comme deux frères dévoués et vigilans, vous écarterez d'elle tout danger.

Les pages et le majordome s'agenouillèrent devant leur châtelaine.

— Nous jurons et promettons par notre foi, dirent-ils, de vous obéir comme vos humbles vassaux et de mourir même pour vous défendre.

— Merci, Thibaud, merci, Blon et Faron, répondit Blanche. Je sais que sous votre garde je serai à l'abri de tout péril. Mais vous, mon seigneur, qui vous ira en aide si vous me laissez vos plus fidèles serviteurs ?

— Le Tout-Puissant et monsieur saint Jean mon patron que nous venons de prier, veilleront sur moi et me ramèneront sain et sauf auprès de vous.

Le croisé partit et Blanche se tint enfermée pendant de longues journées. L'isolement, loin de calmer son chagrin, l'aigrit davantage, et bientôt la châtelaine tomba malade.

— Madame, disait Blon un jour, que le médecin découragé avait déclaré son art impuissant, Madame, songez à Monseigneur, et vivez pour lui.

— Il reviendra bientôt, ajouta Faron, et ne voudriez-vous point le recevoir au-delà du pont-levis ?

— Monseigneur sera si joyeux, lorsqu'il apercevra à l'horizon les tourelles de son manoir.

— Je vais enfin revoir ma Blanche, pensera-t-il avec bonheur, et joyeux il pressera les flancs de son destrier.

— Enfants, répondait Blanche, vous me donnez un espoir que vous ne partagez pas. Si monseigneur n'était pas mort, pourquoi n'aurai-je pas reçu de ses nouvelles ?

Et les deux pages reprenaient :

— Le trajet est bien long et le messager a pu s'égarer sur la route.

— Et puis, aucun des croisés de ce pays n'a encore donné de ses nouvelles, et pourtant tous ne peuvent pas être morts.

Mais Blanche penchait tristement la tête et se taisait.

Blon et Faron, désolés de sentir tous leurs efforts d'esprit impuissants à consoler la châtelaine, commençaient aussi à désespérer, lorsque le message tant désiré arriva. Jean se portait bien ; il avait bravement combattu et parlait de la probabilité de son prochain retour. « Si le soleil d'Afrique, disait-il, a laissé des traces sur mon visage, j'espère que le chagrin n'aura point altéré le vôtre, et qu'à mon retour ma Blanche sera aussi belle et aussi bonne qu'elle l'était à mon départ. »

— Madame, fit observer Blon, monseigneur s'attend à vous retrouver belle, ne pleurez donc plus et revenez vite à la santé.

— Mais pour guérir, ajouta Faron, l'air pur des champs est nécessaire, et quelques promenades à cheval produiraient un effet merveilleux.

— Chemin faisant, madame visiterait ses vassaux qui seraient si heureux de la revoir.

— La misère du temps est grande cette année, et les générosités faites à ces pauvres gens porteraient bonheur à monseigneur.

— Laissez-moi pleurer encore aujourd'hui, répondit Blanche, car maintenant je pleure de joie; demain vous m'accompagnerez hors de nos murs. Oui, je veux que monseigneur me retrouve belle et bonne.

Les pages s'empressèrent d'instruire Thibaud du changement opéré dans l'esprit de la châtelaine et du projet pour le lendemain. Le majordome joyeux prit les mesures pour accompagner Blanche, mais celle-ci s'y opposa.

— Monseigneur, lui dit-elle, vous êtes chargé de la défense de son manoir, vous devez donc rester à votre poste. Mes deux pages m'accompagneront avec trois hommes d'armes.

Thibaud se soumit à regret, et la cavalcade franchit le pont-levis.

C'était le matin. Le soleil, caché derrière les bois de Saumery, glissait dans les clairières et projetait au loin des

rayons éblouissants. Les oiseaux gazouillaient et butinaient dans les buissons encore brillans de rosée, et l'alouette, s'élançant de derrière une motte, s'élevait en ligne perpendiculaire dans les airs, s'y maintenait immobile, tandis qu'elle répétait ses notes si gaies, puis, retombant comme une flèche, se cachait dans un sillon.

— Que la nature est belle, dit Blon ; qu'il est doux de respirer ainsi en rase campagne l'air parfumé du matin !

— Je voudrais être oiseau, reprit Faron ; quel bonheur de dormir au plus sombre du bois pendant la chaleur du jour ; de sautiller sur la mousse au pied de ces grands chênes en déjeunant de quelques vermisseaux ; de se poser délicatement sur une pierre et d'effleurer du bec le courant limpide du ruisseau ! quel bonheur de vivre toujours chantant, sans souci du lendemain et sans ressouvenir de la veille ! quel bonheur surtout de franchir les espaces ! oh ! combien je visiterais de pays !

— Bel oiseau voyageur, demanda Blanche, de quel côté dirigez-vous votre vol ?

— Mes ailes sont ployées depuis si long-temps qu'il leur faut un long exercice. Prenons donc le chemin de Saumery, où nous ferons une halte, puis nous gagnerons Chesnes, de là

nous irons à St-Père-Avy (6), et enfin nous reviendrons au manoir.

— Cette course est un peu longue, dit Blanche.

Mais les deux frères répondirent :

— Le temps est si beau et les chemins sont si unis !

— Nos chevaux seraient si contents de sentir la bride flottante, au milieu de ces espaces ouverts devant eux !

— Nous trouverions à notre retour la Santé et l'Appétit abaissant le pont-levis, et la Beauté dans toute sa fraîcheur sonnerait de la trompe au haut du donjon.

— Ce spectacle est trop curieux, répondit Blanche en riant, pour que je ne désire pas le voir. Allons !

Et la châtelaine rendant les rênes à sa haquenée impatiente eut bientôt atteint Saumery. Là, Blanche donna de douces paroles et des secours plus efficaces à une pauvre famille tombée dans la misère depuis le départ de son chef pour la Palestine. Elle déposa les mêmes consolations à Pezelles et reprit sa course vers Chesnes.

Cependant Thibaud, monté sur la tour du guet, avait constamment suivi des yeux la cavalcade. Lorsqu'il la vit traverser le grand chemin d'Orléans à Châteaudun, une inquiétude profonde s'empara de lui.

— Ces deux jeunes fous, murmura-

t-il, entraînent Madame beaucoup trop loin, car l'oiseau de proie veille près d'ici.

Et ses regards se dirigèrent vers le château du Mesnil (8).

Un homme était là, dominant de tout le buste les créneaux de la grosse tour. Lui aussi faisait sentinelle, et dès avant le lever du soleil, son œil d'aigle sondait l'horizon.

— Rien encore aujourd'hui, pensait-il, point de voyageurs sur les routes, et mes voisins se retranchent derrière leurs murailles. Lignerolles a les yeux ouverts, Coulmelle tient ses portes fermées, et Saint-Simon fait toujours le guet. Saumery seul pense peut-être que je ne songe pas à lui parce qu'il est caché dans les bois. Il faut le détromper.

Et le sire du Mesnil allait quitter son observatoire lorsque ses yeux toujours en mouvement découvrirent la dame de Saint-Simon au moment où elle arrivait à Chesnes.

Ah ! ah ! fit-il, qu'aperçois-je là-bas ? une femme accompagnée de trois.... quatre... cinq... hommes, et encore ces hommes ne sont-ils pas complètement armés ; ils n'ont pas de lance. Bonne aubaine ! ma garnison ne m'accusera pas de la laisser languir dans l'inaction.

Les portes du Mesnil s'ouvrent et

une vingtaine de pillards en sortent se dirigeant vers Chesnes. Thibaud devine les intentions de son dangereux voisin et il donne ordre à ses hommes de s'armer pour le combat.

Blanche ayant achevé ses visites de bienfaisance veut regagner son château ; mais elle se trouve tout à coup en présence du seigneur du Mesnil.

— Belle dame, dit celui-ci, vous êtes ma prisonnière.

— Pas encore, messire, car pour m'avoir il faut me tuer.

A la vue du danger, les pages s'étaient mis en défense.

— Madame, avait dit Faron, mon frère et vous fuyez dans la direction de Saint-Simon, tandis que nous arrêtons l'ennemi.

— Blanche hésitait ; mais Blon saisissant la bride de la haquenée et piquant des deux entraîne la châtelaine, tandis que Faron et ses trois hommes d'armes se précipitent en désespérés sur les soldats du Mesnil. La fuite de Blanche et l'attaque dirigée par Faron furent si subites que l'ennemi surpris demeura comme paralysé. Enfin du Mesnil s'écrie : Tue, tue, point de quartier ! et prenant avec lui quatre hommes, il se met à la poursuite de la châtelaine.

Faron et ses trois compagnons combattirent en héros, et lorsqu'enfin tous

quatre eurent succombé, dix cadavres couvraient la terre.

— Courage, Madame, disait Blon, nous avons dépassé le Nuisement, et voilà devant nous les hautes tours du château.

Mais le sire du Mesnil accourait, et le page désespérant de lui échapper :

— Madame, dit-il, fuyez tandis que j'arrêterai votre ennemi.

— Enfant, il te tuera.

— Je le sais, mais vous serez sauvée.

— Non, je ne veux pas vivre à ce prix.

— Et monseigneur...

— Tais-toi, et suis moi.

Le page jugeant que la détermination de Blanche est inébranlable, tire sa dague, coupe rapidement les rênes de la haquenée, et la pique sur la croupe en l'excitant de la voix. La bête se sentant blessée redouble de vitesse et emporte Blanche qui ne peut plus la retenir.

Blon s'est arrêté. Le sire du Mesnil lui crie :

— Enfant, détourne-toi si tu ne veux être broyé comme un caillou sous les pieds de mon coursier.

Le page feint de céder à la menace du chevalier ; mais au moment où celui-ci va passer comme un trait devant lui, il pousse son cheval en travers. Le choc est terrible ; les deux



chevaux et les deux cavaliers roulent à terre. Le sire du Mesnil se relève en blasphémant, et dans sa fureur, il enfonce son épée dans la poitrine du pauvre enfant encore évanoui.

Cependant Thibaud et ses hommes d'armes s'avançaient à la rencontre de l'ennemi, et Blanche, toujours fuyant, vint tomber au milieu d'eux.

— Sauvez Blon ! s'écrie-t-elle.

Thibaud précipite la marche de sa troupe et arrive auprès du page quelques instants après la retraite du sire du Mesnil.

— Blon, mon enfant, dit Blanche en soulevant la tête du page et en l'appuyant sur ses genoux, Blon, m'entends-tu ?

L'enfant ouvrit un instant les yeux, fixa le visage de la châtelaine penché sur le sien et mourut en murmurant : Monseigneur..... Blanche..... belle et bonne...

Le deuil fut grand au château de Saint-Simon, car Blon et Faron étaient aimés de tous. Blanche voulut qu'on inhumât les cinq braves morts pour elle dans le caveau de famille. Elle fit dire tous les jours une messe pour le repos de leurs âmes et prit des habits de deuil. Courbée sous le poids de son nouveau chagrin et désespérant de revoir jamais son seigneur, la dame de Saint-Simon dépérissait ainsi qu'une

plante dont les racines sont coupées. Thibaud seul espérait encore. Durant le jour il tenait les yeux fixés sur les chemins aboutissant au château, et souvent en apercevant dans le lointain une troupe de cavaliers il s'était écrié : Voici monseigneur ! mais ses illusions avaient été de courte durée.

Enfin un matin Thibaud voit une troupe nombreuse de guerriers se dirigeant vers le manoir ; elle approche et le majordome reconnaît la bannière. Il descend à la hâte, et se précipitant comme un fou dans l'oratoire, il s'écrie :

— Madame, voici monseigneur !

Au même instant les trompettes des croisés font retentir les bois de leurs plus joyeuses fanfares ; le guetteur y répond en embouchant sa trompe ; les hommes d'armes accourent, les portes s'ouvrent, le pont-levis s'abaisse, et Blanche se précipite dans les bras de Saint-Simon, en riant et en pleurant tout à la fois.

Un long silence s'ensuivit, car les grandes joies sont muettes.

— Que je suis heureux de vous revoir, ma Blanche, dit enfin le croisé... et toi aussi, mon fidèle Thibaud... et mes pages ?

— Ils sont morts, répondit Thibaud en baissant le front.

— Morts ?

— Oui, reprit Blanche, oui, morts pour me sauver.

Etd'une voix altérée, elle raconta le dévouement des deux frères.

Pendant ce récit, le fier chevalier luttait contre l'attendrissement et la colère. Enfin une larme jaillit de ses yeux. — Pauvres enfans, dit-il. Puis refoulant son émotion et n'écoutant plus que sa fureur :

— Je jure l'oria-t-il, de ne pas rentrer dans mon mauoir et de ne pas me dépouiller de mes armes avant d'avoir vengé la mort de Blon et de Faron. Enfans, à demain le repos ; aujourd'hui courons sus au Mesnil.

Le sire du Mesnil prévoyant le danger avait pris ses mesures et espérait sortir vainqueur de cette lutte à mort ; mais les croisés, guidés par leur valeureux chef, eurent bientôt escaladé les murailles, tué la garnison, pendu le chevalier aux créneaux de la grosse tour et mis le feu au château.

Après cette exécution, Jean rentra dans son manoir.

Dès le lendemain, le seigneur et la dame de Saint-Simon, accompagnés de leur chapelain et suivis de tous les habitans du château, s'avançaient tristes et silencieux vers le lieu où Faron avait succombé. Là, une énorme pierre ronde, percée au centre, fut placée dans le sol, et dans le trou, on enfonça

le pied d'une grande croix de bois. Le chapelain rappela en quelques mots la mort glorieuse de Faron et invita les assistans à ne jamais passer devant cette croix sans s'agenouiller sur la pierre et sans prier pour l'âme du page.

Le cortège se rendit ensuite à l'endroit où Blon avait été tué, et une autre croix y fut placée.

Lorsque, dans la suite, Blanche devint mère et que ses enfans commencèrent à parler, elle les conduisit souvent au pied de ces croix. Les enfans joignaient leurs petites mains et répétaient : Notre Père qui êtes aux cieux... La première fois que l'enfant faisait cette prière en plein air, il ne manquait pas d'en demander la raison, et la châtelaine disait l'histoire que je vous ai contée...

Depuis ce temps toutes les dames de Saint-Simon ont religieusement observé cette coutume. Je me rappelle que j'étais tout petit encore lorsque ma pauvre mère, par ses douces paroles, rendit ces croix chères à mon cœur, comme l'était ce vieux manoir que vous avez vu brûler ce matin.

Durant ce récit les heures de la nuit s'étaient écoulées, et le son des trompettes vint tout-à-coup rappeler à nos

chevaliers qu'il fallait songer au départ.

Dès qu'on apprit à Orléans que l'armée victorieuse arrivait, toute la population se porta à sa rencontre en chantant des hymnes et en parsemant le chemin de rameaux verts. Cette allégresse redoubla à la vue de la Pucelle. Hommes, femmes et enfans réunirent leurs voix, et du sein de cet immense concert s'éleva cette sublime action de grâce : « *Bénie soit celle qui vient au nom du Seigneur ! Hosanna au plus haut des cieux !...* »

---

## NOTES

---

### I

#### ÉTENDARD DE JEANNE D'ARC

Nos antiquaires et annalistes orléanais se sont longuement occupés de ce fameux étendard, et nous ne voudrions pas assurer que deux d'entre eux fussent du même avis, nous ne les remettrons pas aux prises ; mais nous ajouterons à toutes les preuves qu'ils ont fournies à l'appui de leurs sentimens, le témoignage d'un auteur contemporain qui avait accompagné Jeanne d'Arc dans un grand nombre de ses expéditions : Perceval de Caigny s'exprime ainsi en racontant *l'assault de Gergeau* : « La Pucelle print son estendart auquel

« estoit empainturé Dieu en sa majesté, et  
« de l'autre costé l'imaige Nostre-Dame  
« et ung escu de France tenu par deux  
« anges. »

## II

### PRISE DE BEAUGENCY

Nous avons réuni les divers passages des chroniqueurs où le siège de Beaugency est mentionné.

*Monstrelet* se borne à dire qu'après avoir pris Jargeau, la Ferté-Hubert et Meung, les Français se présentèrent devant Beaugency ; que les Anglais, occupant cette ville, résolurent, après mûre délibération, de rendre la place, et qu'ils se retirèrent vers Paris à travers la Beauce.

*Jean Chartier* prétend que, à la vue des Français, les Anglais aussitôt se retirèrent dans le chasteau et sur le pont dudit Baugency, et ainsi abandonnèrent la ville. Ce faict, le duc d'Alençon, Jeanne la Pucelle, le Bastard d'Orléans et autres entrèrent dedans la ville, y logèrent et y firent promptement dresser leurs bombardes devant le chasteau, dans lequel estoient bien *sept à huit cens* Anglois. Durant le temps que l'on aprestoît ces bombardes, les Lombards estant en la compagnie faisoient grand devoir de tirer et les Anglois ne faisoient que bien peu de résistance ; de sorte que voyant la besongne aller à déclin et mal pour eux, tost après ils requirent d'avoir composition, promettans de se rendre. A ce siège arriva Artus, comte de Richemont, connestable de France... Avec tout

« cela se rendoient chacun jôur dans le  
» camp gens de toutes parts ; les François  
« avoient fort augmenté leur courage et  
« hardiesse pour la venue de Jeanne la  
« Pucelle, laquelle plusieurs tenoient estre  
« venue de la part de Dieu, car ses œuvres  
« et sa conduite le démonstroient assez.  
« Et les Anglois, qui de ce oyoient parler  
« chacun jour, en estoient tout espouvan-  
« tez, de sorte qu'ils requirent de parle-  
« menter pour rendre icelui chasteau et  
« pont de Baugency ; et les convoya et  
« mit hors du camp Ambroise de Lore, par  
« l'ordonnance des seigneurs dessus dits. »

Ces détails, donnés par l'historiographe de Charles VII, et omis par Monstrelet, sont confirmés par les autres chroniqueurs.

En effet, *Jacques le Bouvier*, dit *Berry*, roy d'armes de France, s'exprime ainsi dans son histoire chronologique de Charles VII :  
« Vindrent les François avec la Pucelle  
« mettre le siège à Baugency, et veue la  
« peur que lesdits Anglois avoient et la  
« fortune qu'ils voyoient tourner sur eux,  
« ils se rendirent et livrèrent Baugency  
« par composition. Dedans estoient de  
« six à sept cens Anglois, et en estoit ca-  
« pitaine messire Guischard Guetin... »

Nous connaissons maintenant le nombre des assiégés, le nom de leur chef et les points où ils se sont retranchés, mais nous ignorons encore *la durée du siège*, la date précise, les principales dispositions d'attaque des assiégeans et les clauses de la capitulation, nous puiserons ces renseignemens dans l'*Histoire de Charles VII*, dite de *la Pucelle d'Orléans*. L'auteur anonyme s'exprime ainsi :

« Le mercredy, quinziesme jour de juin  
« mille quatre cens vingt-neuf, Jean, duc  
« d'Alençon, lieutenant-général de l'ar-  
« mée du roy, accompagné de la Pucelle  
« et de plusieurs hauts seigneurs, barons  
« et nobles... allèrent devant Baugency :  
« pour la venue desquels, les Anglois aban-  
« donnèrent la ville et se retirèrent sur le  
« pont et au chasteau. Alors les François  
« entrèrent dedans ladicte ville et assiè-  
« gèrent le pont et le chasteau par devers  
« le costé de Beausse, si dressèrent et as-  
« sortirent là canons et bombardes dont  
« ils battoient fort ledit chasteau. Or, le  
« *comte de Richemont*, connestable de  
« France, vint à cestuy siège, à grant  
« chevalerie... Si fust alors ordonné que le  
« connestable mestroit le *siège du costé de*  
« *Soulougne*, devant le pont de Baugency :  
« mais le vendredi xviii<sup>e</sup> jour du mois de  
« juin, le Baillif d'Evreux qui estoit de-  
« dans Baugency, fit requérir la Pucelle  
« d'un traité qui fut faict et accordé envi-  
« ron l'heure de nuict, en telle manière  
« qu'ils rendroient au roy de France, en-  
« tre les mains du duc d'Alençon et de la  
« Pucelle le pont et le chasteau, leurs vies  
« sauves, le lendemain, à l'heure de soleil  
« levant, sans en emporter ny emmener  
« fors leurs chevaux et hernois, avec au-  
« cuns de leurs meubles, montant pour  
« chacun un marc d'argent seulement, et  
« qu'ils s'en pourroient franchement aller  
« és pays de leur party ; mais ils ne de-  
« voient reprendre les armes contre les  
« François, jusques après dixjours passez.  
« Donc en cette manière enpartirent les  
« Anglois qui estoient bien nombrez à cinq



« cens combattans, lesquels rendirent le  
« pont et le chasteau, le samedi dix-hui-  
« tyesme jour de juin mille quatre cens  
« vingt-neuf. »

Enfin nous citerons *Perceval de Caigny*, maître d'hôtel du duc d'Alençon. Ce chroniqueur, tout récemment mis en lumière, est le premier qui ait parlé de la Pucelle. Son récit est d'autant plus digne de foi que son office l'obligeant à accompagner le duc, il a vu lui-même les faits qu'il raconte. *Perceval de Caigny* a écrit sa chronique en 1438.

« Le jeudi ensuivant, dit-il, xvi<sup>e</sup> jour de  
« juing, la Pucelle, le duc d'Alençon et  
« toute la campaignie, à heure de midi,  
« vindrent mettre le siège devant la place  
« de Beaugency et furent logiez en la ville  
« et en l'environ. Et tout le seurplus du  
« jour eut escarmouche devant la place, et  
« la nuict furent assises les bombardes et  
« cagnons. Messire Richard Guestin et Ma-  
« tago accompagnez de iii c Anglois  
« avoient la garde de la place. Le vendredy,  
« le comte de Richemont, connestable de  
« France, vint à la compaignie ainssi que  
« le duc d'Alençon luy avoit faict asavoir  
« dès ce qu'il ala devant Gergeau ; com-  
« bien que le roy ne vouloit point qu'il se  
« meslat de sa guerre par l'énortement du  
« sire de la Trimouille qui le tenoit à son  
« ennemy (et il avoit toute la voix du gou-  
« vernement du roi). Le conestable arrivé,  
« v ou vi<sup>e</sup> combattans en sa compaignie,  
« tout ce jour de vendredy fut jecté de  
« bombardes et cagnons à ceulx de la place  
« et eulx aussi à ceulx du dehors, et es-  
« carmouché et chascun faire le mieulx

« que ils pavoient. Ceux de la place avoient  
« bien cognoissance des entreprinses que  
« la Pucelle avoit faict de avitailler la ville  
« d'Orléans, de la prinse des bastilles qui  
« fut grant merveilles, et de la prinse de  
« Gergeau ; et veoyent que rien ne pavoit  
« résister contre la Pucelle et qu'elle me-  
« toit toute l'ordonnance de sa compaignie  
« en telle conduite comme elle vouloit.  
« tout a inssi comme devroient et pour-  
« roient faire le conestable et les mares-  
« chaulx d'ungost, ils se rendirent à la  
« Pucelle et au duc d'Alençon, sauf leurs  
« corps, chevaux et hernois. »

Ainsi il est certain que le château et le pont de Beaugency, reliés par des ouvrages de fortification et défendus par les Anglois, ont été assiégés et battus en brèche par l'armée française ayant à sa tête la Pucelle ; que ce siège a duré depuis le jeudi 16 juin jusqu'au samedi 18 du même mois, et non pendant *trois semaines* ainsi que l'avance Mézeray ; que les ennemis au nombre de 400 au moins, ou de 800 au plus, étaient commandés par Messire Richard Guestin, Matago et le bailli d'Evreux ; qu'enfin les Anglais s'étant obligés à ne pas guerroyer pendant dix jours purent se retirer en conservant leurs chevaux, leurs armes et l'équivalent d'un marc d'argent.

L'auteur des *Recherches historiques* sur la ville d'Orléans dit que durant le siège :  
« Le connétable de Richemont... se dissimulant à lui-même l'aversion que le roi  
« avait pour lui... vint offrir ses services  
« à Charles VII qui les accepta avec joie. »

Ces quelques mots contiennent deux er-

reurs. La première est la présence du roi au siège de Beaugency, que l'auteur indique ici et qu'il précise en un autre passage que nous relevons à la note iv ; la dernière est l'acceptation par le roi des services du connétable. Dom Lobineau, historien entièrement favorable à Artus de Richemont, dit qu'à la nouvelle de l'approche du connétable, la Pucelle voulait aller le combattre comme rebelle, mais que n'étant pas secondée par les principaux chefs de l'armée, elle avait été obligée de suivre ces derniers au-devant du connétable, lequel lui aurait adressé ces paroles : « Jeanne, on m'a dit que vous me  
« vouliez combattre. Je ne sais pas si vous  
« estes de par Dieu ou non. Si vous estes  
« de par Dieu, je ne vous crains rien, car  
« Dieu sait mon bon vouloir. Si vous estes  
« de par le diable, je vous crains encore  
« moins. »

L'historien de la Pucelle affirme au contraire que le connétable s'humilia devant Jeanne en la suppliant de lui pardonner, puisque le roi lui avait donné pouvoir de remettre les offenses, et que la Pucelle se serait laissée fléchir par les prières de tous les seigneurs qui se portèrent garants des bonnes intentions et du repentir du connétable.

Ces deux versions sont opposées, mais dans l'une comme dans l'autre, on voit que le roi n'était pas présent au siège de Beaugency et qu'il *n'accueillit pas avec joie les services du connétable.*

### III

#### CROIX-BLON ET FARON

Nous avons parcouru les communes de cette partie de la Beauce qui avoisine Patay, et dans toutes les fermes nous avons recueilli ces paroles prophétiques attribuées à la Pucelle : *Entre la Croix-Blon et la Croix-Faron nous les aurons.* Frappé de trouver cette tradition aussi répandue, nous avons demandé où étaient situées ces deux croix ; nous avons appris que la Croix-Blon est plantée à peu de distance de Saint-Sigismond, sur le bord du chemin qui conduit de ce bourg à celui de Saint-Péravy-la-Colombe, et que la Croix-Faron se voit sur le chemin qui part de Saint-Péravy et aboutit au village de Chesnes. Elles sont séparées l'une de l'autre par une distance de trois kilomètres environ. Leur position et leur antiquité sont d'ailleurs constatées par d'anciens titres. Nous lisons dans un aveu de la métairie de Chesnes, rendu dans les premières années du xiv<sup>e</sup> siècle : « Item la quart  
« pièce contenant xv mynes orlenois de  
« terre, en ladite paroisse de Sainet Père  
« Avy, ou leu dict Champ-de-la-Croix-  
« Faron...

Un autre aveu, rendu le 14 août 1406, contient ce passage : « ... Et dix-huit  
« muids orleanois de terre en xix pièces....  
« la quinziesme pièce contenant quinze  
« mynes de terre assises au Champ-de-la-  
« Croix-Faron, appelé le Champ-des-Gout-  
« tières... et ferant sur le chemin à aler  
« de Chènes à Sainet Père Avy. »

Nous demanderons un dernier renseignement à deux anciens plans de censives appartenant à St-Euverte et aux Célestins d'Ambert. Le premier présente, au point précité, une croix accompagnée de ces mots : *la Croix-Faron*. Le dernier offre les mêmes indications pour la Croix-Blon.

En portant les yeux sur le plan de la commune de Saint-Péravy-la-Colombe, on verra les points que ces deux croix occupent.

Nous voudrions que chacune de ces croix fût élevée sur un socle de pierre, lequel porterait ces mots :

#### CROIX-BLON

---

Le 18 juin 1429, entre cette croix et la Croix-Faron, eut lieu la *bataille dite de Patay*, gagnée par Jeanne d'Arc sur les Anglais.

#### CROIX-FARON

---

Le 18 juin 1429, entre cette croix et la Croix-Blon, eut lieu la *bataille dite de Patay*, gagnée par Jeanne d'Arc sur les Anglais.

Nous soumettons cette idée à MM. les maires de Saint-Péravy et de Saint-Sigismond et à MM. les curés de ces deux paroisses.

### IV

#### BATAILLE DE PATAY

La Bataille de Patay est un événement trop important dans notre histoire pour

que nous ne consacrons pas quelques lignes à l'examen de ce fait de guerre.

Monstrelet le raconte ainsi : « Les François partis de Beaugency par certaine longue espace chevauchèrent et vindrent par un jour de samedi à une grande demie lieue d'un gros village nommé Patay en laquelle marche les dessusdits coureurs françois veirent de devant eux partir un cerf, lequel adressoit son chemin droit pour aller à la bataille des Anglois, qui ja s'estoient mis tous ensemble ; c'est a scavoir iceux venans de Paris, dont dessus est faict mention et les autres qui estoient partis de Boisjency, et des marches d'Orléans ; pour la vue duquel cerf qui se ferit come dit est parmy icelle bataille fut desdits Anglois eslevé un très grand cry et ne scavoient pas encores que leurs ennemis fussent si près d'eux. *Pour lequel cry les dessus dits coureurs françois furent acertainez que c'estoient les Anglois, car ils les veirent adonc tout a plain.* Et pour ce renvoyèrent aucuns d'eux vers leurs capitaines pour les advertir de ce qu'ils avoient trouvé, et leur feirent scavoir que par bonne ordonnance ils chevauchassent avant et qu'il estoit heure de besongner. Lesquels prestement se réparèrent de tous points et chevauchèrent bien et hardiment si avant qu'ils apperceurent l'ost de leurs anciens ennemis : lesquels sachant pareillement la venue des François se préparèrent diligemment pour combattre, et voulurent descendre a pied emprès une haye qui estoit assez près d'eux, afin que par derrière ne peussent estre surprins des François : mais aucuns des capitaines ne

furent point de ce bien contens et dirent qu'ils trouveroient place plus advantageous ; pourquoi ils se meirent au chemin en tournant le dos à leurs ennemis : et checaucherent jusques a un autre lieu, environ bien un demy quart de lieue ou environ du premier, qui estoit assez fort de hayes et de buissons : auquel, pour ce que les François qui convoitoient iceux moult de près, meirent pied à terre et destendirent la plus grand partie de leurs chevaux. Et alors l'avant-garde des François qui estoient désirans et ardans en courage pour assembler aux Anglois, parce que depuis peu de temps ença les avoient essayés et trouvés d'assez méchante deffense, se firent de plains estlais dedans iceux Anglois et d'un hardy courage et grand coullenté les enrahirent si vigoureusement et tant soudainement avant qu'ils peussent estre en ordonnance, que mesmement messire Jean Fascot et le bastard de Thian chevaliers, avecq grand nombre de leurs gens ne se meirent point à pied avecques les autres, ains se departirent en fuyant à plain cours pour sauver leurs vies. Et entre temps les autres qui estoient descendus à pied furent tantost de toutes parts environnez et combattus par iceux François ; car ils n'eurent point loisir d'eux fortifier de poinçons aiguisez, par la manière qu'ils avoient accoustumé de faire. Et pourtant, sans ce qu'ils fissent grand dommage aux François ils furent en assez brief terme et legierement ruez jus, desconfits et du tout vaincus. Et y eut morts dessus la place d'iceux Anglois environ dix huit cens et en y eut de prisonniers de cent à six vingts :

desquels estoient les principaux, les seigneurs d'Esca'les, de Thallebot, de Hongreffort, messire Thomas de Thomptson et plusieurs autres des plus notables jusques au nombre dessudit. Et de ceux qui y furent morts furent les principaux, est a scavoir... et les autres estoient toutes gens de petit estat et moyen, tels et si faits qu'ils ont accoustumé a amener de leur pays mourir en France: apres laquelle besongne qui fut environ deux heures après midy, tous les capitaines françois se rassemblèrent ensemble en regrant dévotement et humblement leur créateur: et menerent grand liesse les uns avecques les autres pour leur victoire et bonne fortune: et se logerent cette nuict en icelle ville de Patay qui est à deux lieues près d'Anville en Beausse, de laquelle ville ceste journée porte le nom perdurablement. Et le lendemain lesdits François retournerent à tous leurs prisonniers, et les riches des Anglois qui morts estoient dépouillez: et ainssi entrèrent en la ville d'Orléans.....

« A ceste besongne furent faits chevaliers de la partie des François Jacques de Milly, Gilles de St-Symon, Loys de Marconnay, Jean de la Haye et plusieurs vaillans hommes. »

Perceval de Caigny, que nous avons déjà cité à la note II relative au siège de Baugency, s'exprime ainsi au sujet de la bataille de Patay :

« Le samedi xviii<sup>e</sup> jour dudit mois de juing mccccxxix, en metant hors de la place de Baugency lesdits Anglois, qui se estoient rendus, vindrent nouvelles à la



Pucelle et au duc d'Alençon que, la nuit passée, lesdiz Talbot et Fastots estoient venus querir à Meun le sire d'Escales et ceulx de la garnison de Meun qui abandonnerent la place et s'en alerent tous ensemble droit à Yanville. Environ huit heures au matin, la Pucelle, le duc d'Alençon et toute la compaignie estoient issus aux champs, cuidans avoir la bataille; et quant ilz sceurent que les Englois s'en aloient, ilz ordonnerent leur avant-garde et leur bataille, et en ordonnance *tirerent après les Englois et les aconsurent près le village de Patay, environ v lieues dudit lieu de Baugency.* Quant les Englois avisèrent la compaignie qui les suivoit, ilz prindrent ung champ et là se misdrent en ordonnance et en bataille presque touz à pié. *L'avant-garde* de noz gens fêrit dedans et incontinent la bataille joingnit avecques eulx, et sans gaire de résistance, les Englois tournerent en desconfitures et en fuite. *A laquelle bataille furent mis à mort de ii à iii mille Englois et de prisonniers les sires de Talbot d'Escales, le fils au comte de..... et de iii à v cens autres Englois.* La Pucelle, le duc d'Alençon, le conestable de France, le comte de Vendosme et toute la compaignie coucherent audit village de Patay et aux environs.

« Le dimanche xix<sup>e</sup> jour dudit mois de juing la Pucelle, le duc d'Alençon et toute la compaignie disnerent audit lieu de Patay. Le duc d'Alençon *ne osa mener le conestable* devers le roy pour la mallegrace en quoy il estoit, comme dit est. Il retourna en son ostel de Partenay, lie et joyeux de la journée que Dieu avait donnée

pour le roy, et très marry de ce que le roy ne vouloit prendre en gré son service. La Pucelle, le duc d'Alençon et tout le seur-plus de la compaignie s'en alerent gésir à Orléans et entour la ville, et là furent recuz très-grandement. Ilz alerent par les églises mercier Dieu, la Vierge Marie et les benoits saints de Paradis, de la grace et de l'onneur que nostre Seigneur avoit fait au roy et a eulx touz, en disant que c'estoit par le moyen de la Pucelle et que sans elle ne peussent si grans merveilles avoir esté faictes ; et furent la Pucelle, le duc d'Alençon et toute la compaignie audit lieu d'Orléans et au pays d'environ depuis ledit dimanche jusques au vendredy ensuivant xxiii<sup>e</sup> jour dudit mois. »

Quoique nous ayons suivi le récit de Monstrelet dans notre légende, nous croyons pourtant utile d'extraire des autres chroniqueurs les passages relatifs :

- 1<sup>o</sup> Au jour du combat ;
- 2<sup>o</sup> Au lieu où la bataille fut livrée ;
- 3<sup>o</sup> A la force des deux armées et au nombre des morts et des prisonniers.

L'historien anonyme de la Pucelle s'exprime ainsi :

« En celle bataille, qui arriva le dix  
« huitième jour de juing mile quatre cens  
« vingt neuf. »

Nous avons vu que Perceval de Caigny était tout aussi explicite :

« Le samedi xviii<sup>e</sup> jour dudit mois de  
« juing, dit-il,.... environ huict heures au  
« matin, la Pucelle, le duc d'Alençon et

« toute la compagnie estoient issus aux  
« champs. »

Ces deux auteurs contemporains sont les seuls qui précisent clairement le jour du combat. Monstrelet se borne à dire que ce fut *un jour de samedi*. D'ailleurs Perceval de Caigny est d'une exactitude tellement rigoureuse dans sa chronologie que lui seul ferait autorité.

La bataille de Patay eut donc lieu le samedi 18 juin 1429.

Quel fut le théâtre du combat ?

Monstrelet répond : « Et vindrent (les Français) par un jour de samedi à une grande demie lieue d'un gros village nommé Patay. »

Jean Chartier : ... « Aussitôt ils (les Français) déplacèrent les batailles et avancèrent diligemment, en tirant en Beausse vers une église forte nommée Patay, là où furent trouvés iceux Anglois... lesquels se déplacèrent pour se porter *joignant un bois auprès un vil-  
laige*... et ceux à pied lesquels estoient en grand nombre se jetterent dedans iceux bois et villaige... »

Nous lisons dans l'*Abrégé de l'histoire de Charles VII* que le combat eut lieu « vers Patay en Beausse. »

Berry raconte que les seigneurs Français partis de Beaugency le matin « pour-  
« suivirent (les Anglais) bien six lieues et  
« les atteignirent enfin en droit et auprès  
« de Fort Moustier nommé Patay. »

L'historien de la Pucelle dit à son tour :  
« Et poursuivirent si asprement les An-

« glois, qu'ils les attrappèrent près Patay  
« au lieu dict de Coynees... »

Enfin Perceval de Caigny nous apprend  
que les Français « tirèrent après les En-  
« glois et les aconsurent près le villaige  
« de Patay, environ v lieues dudit lieu de  
« Baugency. »

Aucune de ces citations ne résout notre  
problème ; mais ce que l'histoire seule ne  
peut opérer, l'histoire et la tradition réu-  
nies ne le feraient-elles pas. Voici la tra-  
dition : *Entre la Croix-Blon et la Croix-  
Faron nous les aurons*. Nous avons vu  
dans la note III quelle était la position de  
ces deux croix ; faisons donc l'application  
des textes des chroniqueurs.

Le combat eut lieu :

1° D'après Monstrelet : A une grande  
demi-lieue de Patay.

La Croix-Faron est à 5 kilomètres de ce  
bourg.

2° D'après Berry : A six lieues de Beau-  
gency.

La Croix-Faron se voit à 24 kilomètres  
de cette ville.

3° D'après Perceval : A 5 lieues environ  
de Baugency.

La Croix-Blon est plantée à 21 kilomètres  
de cette ville.

4° D'après Chartier : Dans un bois tou-  
chant à un village.

La Croix-Faron est près d'un village,  
celui de Chesnes, qui a tiré son nom d'un  
bois qui couvrait anciennement son terri-  
toire.

5° D'après l'historien de la Pucelle :  
Près Patay, au lieu des Coynees.

La Croix-Faron est distante de Coinces de 1,500 mètres, et en traduisant le mot *Coynees* par celui de *Coinces*, nous pensons être dans le vrai. Toutefois nous devons ajouter que quelques archéologues prétendent que *Coynees* signifie *Conie*, petite rivière qui coule près de Patay ; mais nous croyons cette opinion erronée 1<sup>o</sup> par toutes les raisons données ; 2<sup>o</sup> parce que une rivière n'est point appelée un lieu, *lieu des Coynees* ; parce que le chemin que suivaient les Anglais et les Français, et qui n'est autre qu'une ancienne voie romaine allant de Blois à Paris, passe auprès de Roumilly et de *Coinces*. Il nous paraît donc certain que les Anglais, sortis de Janville afin d'aller au secours de Beaugency, et que ceux partis de cette ville pour se retirer à Janville, se rencontrèrent dans le bas-fond de la *retrève*, entre *Roumilly* et *Coinces* ; qu'ils firent halte dans ce pli de terrain où ils étaient entièrement cachés ; qu'ils y furent découverts par les éclaireurs français, et que, sentant le désavantage de leur position, ils obliquèrent à gauche et gagnèrent la hauteur de Chêne où eut lieu le fort du combat.

Nous ajouterons que le propriétaire d'un champ sis devant et à l'ouest de la Croix-Faron, y a découvert, en labourant, une grande quantité d'ossemens amoncelés et plusieurs tombes en pierre. La configuration du sol et les mouvemens de terrain justifient d'ailleurs complètement la narration de Monstrelet et notre propre récit.

Nous croyons donc pouvoir conclure que

la bataille eut lieu à *Chesnes* auprès de la *Croix-Faron* et sur les territoires de *St-Péravy-la-Colombe* et de *Coinces*. Patay étant le lieu le plus marquant des environs eut la gloire de donner son nom à ce combat.

Quelle était la force des deux armées ? quel fut le nombre des morts et des prisonniers ?

De tous les chroniqueurs précités Monstrelet seul fixe le chiffre de l'armée française. *Ils pouvoient estre de huict à neuf mille combattans* ; mais Monstrelet était Bourguignon et penchait un peu vers l'Angleterre. Il a donc pu exagérer les forces des Français par le même motif qui lui a fait amoindrir les pertes de l'ennemi. Suivant lui, les Anglais n'auraient eu que 1,800 morts et 120 prisonniers.

Les autres chroniqueurs s'accordent à dire que la perte des Anglais s'éleva à plus de 2,200 morts et 500 prisonniers.

Enfin nous lisons dans *l'Histoire de la Pucelle* : *La tuerie fust nombrée sur le champ par les héraulds d'Angleterre à plus de 2,200 Anglois... et furent bien nombrez en tout à cinq mille hommes.*

Il n'est fait mention nulle part de la perte des Français, ce qui donnerait à penser qu'elle fut nulle ou du moins peu importante.

L'armée anglaise était donc de 5,000 combattans environ, et l'armée française lui était supérieure en nombre. L'ennemi perdit 2,200 hommes au moins et laissa entre nos mains 500 prisonniers.

Nous ne terminerons pas cette note sans émettre quelques réflexions critiques au

sujet d'un passage des *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, passage où l'auteur s'exprime ainsi :

« Les Anglais qui ignoraient la prise de  
« Beaugency, qu'ils croyaient pouvoir ré-  
« sister long-temps, se mirent en marche  
« pour en faire lever le siège, et l'on com-  
« prit bientôt qu'on ne pouvait éviter une  
« bataille, *on fit d'abord retirer le roi pour*  
« *ne pas exposer sa personne dans un*  
« *combat douteux.* »

Le roi n'assistait pas au siège de Beaugency. On ne le fit donc point retirer d'un lieu où il n'était pas.

« Les Anglais, continue Lottin, *étaient*  
« *campés au bourg de Patay en Beauce,*  
« *près d'Orléans, au nombre de 5,395*  
« *hommes.* »

Les Anglais ne pouvaient être campés puisqu'ils étaient en marche. Quant aux 5.395 hommes, nous ignorons, et l'auteur des *Recherches* ne nous apprend pas, qui les a si bien comptés.

« *Le connétable de Richemont auquel le*  
« *roi avait donné le commandement de*  
« *toute l'armée française, résolut de les*  
« *surprendre, d'après les avis de Jeanne*  
« *d'Arc qui lui avait assuré le gain de la*  
« *bataille.* »

Tous les chroniqueurs disent au contraire que le connétable était tombé dans une disgrâce complète lors du siège de Beaugency et de la bataille de Patay. Perceval de Caigny est à cet égard très-explicite : « Le duc d'Alençon ne osa mener le  
« connestable devers le roy pour la malle-  
« grace en quoy il estoit, come dit est. Il

« retourna en son ostel de Partenay lie et  
« joyeux de la journée que Dieu avoit  
« donné pour le roy, et très marry de ce  
« que le roy ne vouloit point prendre en  
« gré son service. » L'historien de Bre-  
tagne, dom Lobineau, qui fait un héros du  
connétable et qui lui attribue la plus  
grande partie du succès de Patay, avoue  
qu'il vint à l'armée contrairement aux  
ordres du roi, et il ajoute qu'après la ba-  
taille précitée « le connestable comptoit  
de pousser sa pointe contre les Anglois,  
lorsque le roi lui fit commander de s'en  
retourner dans sa maison... »

Les supplications les plus instantes  
furent employées tant auprès de Charles  
VII que de la Trimouille pour obtenir la  
rétractation de cet ordre.

« Mais, reprend l'historien, la Trimouille  
« demeura inflexible dans sa haine, et le  
« roi manda au connétable qu'il s'en allast,  
« et qu'il aimerait mieux n'estre jamais  
« couronné que de souffrir qu'il se trou-  
« vât à la cérémonie. »

Le commandant de l'armée française  
n'était donc pas le connétable. Les véri-  
tables chefs étaient la Pucelle et le duc  
d'Alençon.

Lottin continue son récit en ces termes :  
« *Il les attaqua à la pointe du jour* et dans  
le temps qu'ils n'étaient pas préparés au  
combat. » Tous les chroniqueurs racontent  
que l'armée française, partie de Beaugency  
le matin (Perceval dit à huit heures), at-  
teignit les Anglais auprès de Patay et que  
le combat se donna immédiatement. La  
bataille ne fut donc pas livrée au point  
du jour, puisque les Français quittaient à



ce moment Beaugency et qu'ils avaient cinq lieues à faire avant de rejoindre l'ennemi. Monstrelet affirme que le combat eut lieu vers deux heures après midi, et aucun des chroniqueurs n'affirme cette version.

« Talbot, continue Lottin, fit une vive résistance ; mais ses troupes furent enfoncées ; *il fut fait prisonnier avec 1,200 soldats.* »

Nous avons vu que ce nombre doit être réduit à 500.

Enfin Lottin affirme, sous forme d'inventaire : « *24 juin 1429, l'armée victorieuse arrive à Orléans.* »

Nouvelle erreur ! Selon nos chroniqueurs, l'armée victorieuse coucha à Patay le soir même du combat, et le lendemain *19 juin*, elle rentra à Orléans (1).

RÉSUMÉ. — La bataille de Patay fut livrée le 18 juin 1429, dans l'après-midi, au milieu des plaines qui s'étendent de *Chesnes à Frécul*, entre la Croix-Blon et la Croix-Faron ; et de Chesnes à Coinces, sur les territoires de cette dernière commune et de Saint-Péravy-la-Colombe. — L'armée française, commandée par la Pucelle et le duc d'Alençon, était plus nombreuse que celle d'Angleterre ; celle-ci était forte de 5.000 combattants. Les Anglais eurent plus de 2.200 hommes tués et 500 faits prisonniers ; les Français n'éprouvèrent qu'une perte insignifiante. — En définitive ce fut une petite bataille, si l'on s'arrête au

---

(1) Les *Recherches historiques* fourmillent tellement d'erreurs que nous croirons remplir un devoir en les signalant toutes les fois que nous en aurons l'occasion.

nombre des combattans ; mais c'en fut une très grande à la juger par ses conséquences. Elle acheva de prouver la mission divine de Jeanne d'Arc, de relever le courage et le patriotisme des Français et de changer totalement le rôle des deux peuples. Pressé de toutes parts, l'Anglais dut renoncer dès lors à l'offensive et ne plus songer qu'à se défendre.

## V

### DANEAU, DIT GOUJON

Les lettres d'anoblissement de Jean Daneau ont été publiées par le chevalier de la Roque dans son *Traité de la noblesse* ; mais comme ces lettres sont en latin, et que d'ailleurs elles sont peu connues, nous croyons devoir en traduire les passages les plus saillans :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi des  
« Français... Nous pensons qu'il est con-  
« venable et juste de donner la noblesse  
« et autres prérogatives à ceux que nous  
« trouvons probes, fidèles et recommandés  
« par une vie louable, l'honnêteté des  
« mœurs et les autres vertus. Or, Jean  
« Daneau, dit Goujon, originaire du pays  
« de Thiriache, homme de condition libre,  
« de vie louable, de mœurs honnêtes,  
« d'une fidélité éprouvée envers nous,  
« doué en outre d'autres qualités émi-  
« nentes, est véritablement noble par ses  
« actions et mérite que nous nous mon-  
« trions gracieux et libéral à son égard.  
« Nous faisons donc connaître à tous  
« présens et avenir que ledit Jean Daneau  
« nous a rendu d'éminens services pen-

« dant l'espace de vingt ans, dans nos  
« armées, en compagnie de notre cher et  
« fidèle Poton de Sainte-Traille notre pre-  
« mier écuyer et maître de notre cavalerie.  
« Durant ces campagnes, et en d'autres  
« occasions, Daneau se comporta vaillam-  
« ment, pour le bien de la chose publique,  
« contre les Anglais, nos anciens ennemis  
« et contre nos adversaires. Sa bravoure  
« parut surtout lors de la bataille livrée  
« à nos dits ennemis, au lieu de Patay, et  
« dans laquelle Jean Daneau par sa force  
« et son intrépidité fit prisonnier le sieur  
« de Talbot Anglais et notre ennemi. En  
« considération de ce fait et de ce que  
« Daneau ne cesse de faire tous les jours,  
« nous l'anoblissons de notre grâce spé-  
« ciale, lui et sa postérité mâle et femelle  
« née ou à naître en légitime mariage.  
« Et de notre certaine science et de notre  
« pleine puissance nous les faisons et  
« créons nobles... Donné à Limoges dans  
« le mois de mars, l'an du Seigneur 1438,  
« et de notre règne le 17°. »

La reconnaissance de Charles VII était, on le voit, un peu tardive, puisque la bataille de Patay avait eu lieu en 1429. Mais si le roi s'était montré lent à récompenser le brave Daneau, les Orléanais n'avaient point imité cet exemple. Ils avaient donné le droit de cité au vainqueur de Talbot et lui avaient fait cadeau de quelques maisons situées à Orléans dans la rue de la Vieille-Poterie et sur lesquelles était assis un droit de cens qui ne tarda pas à être désigné par *la censure Daneau*. Probablement Daneau se maria à Orléans, ou tout au moins il y habita, puisque ses descen-

dans y contractèrent alliance avec la famille Compaing. Une sentence du bailli d'Orléans, du 6 mars 1600, nous prouve qu'avant cette époque la censive Daneau était passée entre les mains de Pierre Jousse; celui-ci l'avait acquise de Pierre Daneau, dernier descendant mâle du brave compagnon de Saintrailles.

## VI

### SAINT-PÉRAVY-LA-COLOMBE

#### *Territoire et population*

La commune de St-Pérvy-la-Colombe est située dans la Beauce et fait partie du canton de Patay, arrondissement d'Orléans. Elle est limitée par les communes de Patay, Villeneuve-sur-Conie, Tournois, Saint-Sigismond et Coinces. Saint-Pérvy est sis à 20 kilomètres environ de la ville d'Orléans, sur la route n° 155 et sur le chemin de grande communication n° 1. — Son territoire est composé de 1,897 hectares 60 ares 80 centiares, savoir :

|                                     |       |    |    |
|-------------------------------------|-------|----|----|
| Terres labourables....              | 1.755 | 20 | 55 |
| Vignes.....                         | 14    | 55 | 93 |
| Jardins.....                        | 9     | 22 | 18 |
| Bois.....                           | 71    | 20 | 68 |
| Mares.....                          | »     | 25 | 95 |
| Propriétés bâties (superficie)....  | 8     | 45 | 17 |
| Eglise, presbytère et cimetière.... | »     | 15 | 54 |
| Chemins, rivières et ruisseaux....  | 38    | 54 | 80 |
| Total :                             | 1.897 | 60 | 80 |

La population de Saint-Péravy-la-Colombe, d'après les renseignements officiels, était :

|                                          |       |
|------------------------------------------|-------|
| Au 1 <sup>er</sup> vendémiaire an ix, de | 578   |
| Au 1 <sup>er</sup> janvier 1806,         | — 558 |
| Au 1 <sup>er</sup> janvier 1820,         | — 642 |
| Au 1 <sup>er</sup> janvier 1827,         | — 684 |
| Au 1 <sup>er</sup> janvier 1831,         | — 640 |
| Au 1 <sup>er</sup> janvier 1836,         |       |
| Au 1 <sup>er</sup> janvier 1841,         | — 640 |
| Au 1 <sup>er</sup> janvier 1846,         | — 655 |

Cette population est toute agricole.

### *Étymologie*

Dans notre légende du *Puits de St-Sigismond* nous avons consacré une note à l'étymologie de Saint-Péravy-la-Colombe ; nous nous bornerons donc à dire ici que durant la période gallo-romaine ce bourg se nomma *la Colonne, vicus columna* ; qu'après l'invasion des Francs et la conversion de leur roi, une église fut édifiée à la Colonne et placée sous l'invocation du chef des apôtres ; de là dérivait le nom de *Sanctus-Petrus-Colonna, Saint-Pierre-de-la-Colonne* ; qu'Avy, d'abord abbé de Saint-Mesmin et ensuite fondateur d'un autre couvent auprès de Châteaudun, étant mort en odeur de sainteté, fut bientôt canonisé et ses reliques ardemment recherchées : que le bourg de *Saint-Pierre-de-la-Colonne*, voulant participer aux mérites et à la protection du nouveau saint, l'adopta pour son second patron et s'appropriait son nom, d'où *Sanctus-Petrus et Sanctus-Avitus-Colonna, Saint-Pierre et Saint-Avy-de-la-Colonne*. Dans les siècles suivans on raccourcit cette dénomination

en disant *Saint-Père-Ary-de-la-Colombe*, puis on simplifia encore ce nom en supprimant deux syllabes et en changeant l'*n* de Colombe en *b*, ainsi que, selon La Saussaye, cela se pratiquait parfois au xvi<sup>e</sup> siècle. Depuis lors jusqu'à ce jour, cette localité s'est appelée Saint-Péravy-la-Colombe.

### *Historique*

Ce bourg, assis sur l'ancien chemin de Blois à Paris, dut être souvent traversé par les Anglais et partagea les vicissitudes de ces ennemis de la France. Tant que ceux-ci occupèrent l'Orléanais, St-Péravy resta en leur pouvoir, et leur dut, à ce qu'assurent quelques archéologues, la reconstruction de son église. Après la retraite des Anglais, les habitans de Saint-Péravy, oubliant les malheurs de la guerre, se livrèrent de nouveau aux utiles travaux des champs, et, pendant plus d'un siècle, menèrent une existence paisible. Quand ensuite les protestans se furent emparés d'Orléans, St-Péravy eut à souffrir des excès des réformés, mais ne renonça pas, que nous sachions, à la croyance catholique. Plusieurs des localités voisines n'imitèrent pas cet exemple.

### *Archéologie*

A défaut de l'histoire et de la tradition, les découvertes faites à St-Péravy attesteraient que le territoire de cette commune a été sillonné par les armées. Ainsi, devant la Croix-Faron, auprès de Chesnes, on a trouvé, il y a quarante ans environ, des ossemens, des armes et des tombes en

pierre. En faisant creuser les caves du presbytère actuel, M. l'abbé Pailliet a exhumé trois cercueils et un squelette. On a extrait plusieurs autres tombes d'un champ sis rue des Belettes. Dans une maison que la voix publique désigne comme un ancien couvent appelé des *Bonshommes*, un nommé Marotte a trouvé des objets militaires. Un autre habitant, Imbert, découvrit en creusant les fondemens du colombier du château, plusieurs armes et entre autres un sabre court et droit semblable au glaive des Romains. L'ouverture du saut-de-loup qui défend l'accès du parc du château du côté du Mesnil, a fait découvrir un couteau dont la lame d'argent est couverte en partie, sur les deux faces, d'ornemens de bon goût, et entre autres d'une lance de bataille. (Voir les découvertes archéologiques C.) Enfin entre le *nuisement* et la route de Châteaudun, la charrue mit à découvert, il y a trente ans environ, une longue rangée de tombes en pierre très-friable.

On voit dans le cimetière une autre tombe d'une haute antiquité. Elle était enfoncée dans la terre ; elle fut découverte le 2 mai 1844, en creusant le sol afin de dégager l'accès de la grande porte de l'église. C'est un bloc de pierre du pays. Il a près de deux mètres de longueur sur 58 centimètres de largeur, et son épaisseur est de 40 centimètres. Plusieurs figures en bas-relief, d'une exécution très imparfaite couvrent la partie supérieure. Dans le bas est représenté un personnage revêtu d'une cotte descendant à mi-cuisse. Les traits du visage sont entièrement effacés :

on ne voit que les saillies des épaules. A côté de cette figure est un glaive dont la poignée est en forme de croix avec un pommeau. Au-dessus de ce glaive figure un éperon à pointe surmonté lui-même d'une croix. Du croisillon droit pend un pannon. Plus haut se voit la hache d'estoc et de taille. Des marteaux d'armes et autres pièces figurent à gauche, au-dessus de la tête du personnage. Sur le côté, qui forme l'épaisseur de la tombe et qui en faisait la partie antérieure, est gravé en creux une espèce de portique de dix arcades à plein cintre. — Il est vraisemblable que cette pierre couvrait les restes d'un croisé du <sup>x<sup>e</sup></sup> ou <sup>xii<sup>e</sup></sup> siècle. Aucune inscription ni date n'y est apposée ; ce qui rendrait encore plus probable l'antiquité qui peut lui être assignée. (Voir *Découvertes archéologiques A.*)

Dans l'ancienne chapelle des seigneurs de Saumery, où est actuellement l'autel de Saint-Sébastien, se voyait une autre pierre tumulaire que l'on a placée dans le mur extérieur du bas-côté de l'église, à un mètre au-dessus du sol du cimetière. Aux angles sont sculptés quatre écussons d'où les armoiries ont disparu. Le centre est occupé par une croix montée sur gradins et sculptée en relief. Tout autour, entre un double filetsaillant, règne cette inscription creusée en caractères gothiques :

Cy gist noble homme Pierre de Saumery escuyer seign<sup>r</sup>  
de Saumery en s<sup>on</sup> vivat m<sup>r</sup> d'hostel de monseigneur le duc  
de Longueville qui trépassa le xxv<sup>e</sup> jour de juillet : l<sup>e</sup> MV :  
XLIIII. Priez Dieu po<sup>r</sup> son ame ::

(Voir *Découvertes archéologiques B.*)



*Edifices, lieux et objets remarquables*

En parcourant les communes du Loiret, nous avons acquis la conviction que les localités, même les plus humbles, peuvent offrir de l'intérêt. Le point essentiel pour l'observateur est d'être bien dirigé. Dans notre visite à St-Péravy-la-Colombe nous avons eu ce rare avantage, puisque M. l'abbé Pailliet a bien voulu nous servir de guide éclairé, et signaler à notre attention les lieux remarquables de sa paroisse.

ÉGLISE ET CIMETIÈRE

Il y a quelques années, M. l'abbé Pascal visitait cette église et laissait entre les mains du curé, M. Pailliet, cette note manuscrite :

« L'église paroissiale de St-Péravy-la-Colombe est très certainement du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle. Elle était d'une seule vanne, et dans le <sup>xv</sup><sup>e</sup> on y ajouta un bas-côté. Elle n'a point d'abside. Le pignon auquel l'autel est adossé est percé d'une fenêtre à trois baies sans meneaux. Les baies latérales ont une hauteur moindre que celle du milieu. Le clocher en flèche, porté par une charpente qui appuie ses quatre pieds dans le bas de la nef, est du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle. L'absence d'une abside est une exception assez remarquable. Il est à présumer que cette église a été construite par les Anglais chez lesquels on en voit un assez grand nombre de la même époque, sans abside ou avec des chevets carrés. »

Nous reconnaissons la fidélité de cette

description, mais nous ne pouvons partager l'opinion de M. l'abbé Pascal, en ce qui concerne l'origine de cette église. Sous les prédécesseurs du roi Jean, les Anglais ne firent que passer dans l'Orléanais. Ce ne fut que depuis la bataille de Poitiers, en 1356, que nos *anciens ennemis*, comme les appelait Jeanne d'Arc, firent de courts séjours dans notre province. Si donc les Anglais ont bâti l'église de St-Péravy-la-Colombe, ce n'a pu être que vers la fin du xiv<sup>e</sup> siècle ou au commencement du xv<sup>e</sup>.

Les deux poteaux qui soutiennent le clocher offrent dans le bas une excavation charbonneuse produite, assure-t-on, par le feu que les Anglais y auraient mis afin de faire périr tous les habitans qui s'étaient réfugiés dans ce clocher. — Depuis la bataille de Patay, les Anglais ne reparurent plus dans cette partie de la Beauce ; le fait signalé remonterait donc au mois de juin 1429 ; mais le clocher actuel n'existait pas alors, ainsi que le prouve son genre de construction. Il est donc probable que la tradition attribue aux Anglais une tentative qui a pu être l'œuvre des protestans en 1567, ou qui même n'a pas eu lieu.

Le bas-côté de l'église a été édifié par les seigneurs de Saumery, leur écusson se voit encore sur le pilier qui soutient le bénitier de la porte latérale. Ces seigneurs s'étaient réservés dans ce bas-côté une chapelle où ils étaient inhumés. Elle a été remplacée par l'autel de saint Sébastien. La statue en marbre blanc de ce saint orna d'abord la chapelle du château de Montpi-

peau. Elle passa ensuite entre les mains d'un habitant de Saint-Péravy-la-Colombe, et fut enfin donnée par le fils du dernier possesseur à l'église de la paroisse.

Ce morceau de sculpture, qui a du mérite aux yeux de quelques personnes, n'est pas le seul objet digne d'attention que renferme l'église. Nous signalerons le tableau du maître autel. Il représente Jésus-Christ au milieu des douze apôtres au moment où, jetant un doux regard de reproche sur saint Thomas, il lui fait mettre le doigt dans la plaie de son côté et lui montre ses mains. Sur le cadre se lit cette inscription :

*Tange latus vide manus. Beati qui non  
viderunt et crediderunt*

Ce tableau, inspiré par les traditions de l'école italienne, est beau de composition et d'exécution. Il a été donné par le gouvernement, à la sollicitation de M. le baron de Guercheville, maire de St-Péravy-la-Colombe et membre du conseil d'arrondissement, sur la demande M. le baron de Villeneuve, préfet. Le retable et le tabernacle sont en bois sculpté et peint. Le tabernacle est accompagné de colonnes torses dorées et orné de figures sculptées et coloriées. Il provient de l'ancien couvent de la Visitation d'Orléans.

En sortant de l'église par la porte principale, on marche sur deux pierres tumulaires chargées, l'une d'un calice et l'autre d'une croix montée sur des gradins. Elles couvrent probablement les restes d'ecclésiastiques.

Au milieu du cimetière se dresse une colonne en pierre montée sur un piédestal aussi en pierres rongées par le temps et surmontée d'une croix en fer. Ce petit monument nous paraît être d'une haute antiquité.

#### CHATEAU ET SEIGNEURS DE SAINT-PÉRAVY

Le château de St-Pérvy-la-Colombe n'a ni fossés ni pont-levis. Il n'est point flanqué de tourelles et n'est accidenté par aucune sculpture. Aussi l'archéologue ne s'arrête-t-il pas devant sa façade unie qui se détache en blanc sur le vert foncé des grands arbres du parc. A défaut d'objets antiques, on y trouve de jeunes et agréables visages et un accueil parfait auquel l'archéologue le plus endurci ne saurait être insensible.

Cet édifice neuf a remplacé l'ancien château ou plutôt la *Grande-Maison* de Saint-Pérvy. Cette dénomination est employée dans les titres concurremment avec celle de *Grand-Hostel*.

Quoique cette seigneurie fût considérable par ses dépendances, elle n'avait pas droit de haute-justice avant le xvii<sup>e</sup> siècle. Ce privilège ne lui fut concédé qu'en 1681 par Louis XIV. Voici les termes des lettres patentes données à ce sujet :

« Louis par la grace de Dieu, roy de  
« France et de Navarre, a tous présents et  
« a venir salut, Ayant vu le don et délais-  
« sement que nostre tres cher et tres aimé  
« frère unique le duc d'Orléans a fait, en  
« tant qu'à luy est come appanagé, par  
« ses lettres patentes du 27 avril de la  
« présente année cy attachées, sous nostre

« contrescel, a nostre amé et féal con-  
« seiller maistre ordinaire en nostre  
« chambre des comptes a Paris, le sieur  
« Le Camus, de la haute justice et tabel-  
« lionnage, dans l'étendue de la paroisse  
« de St-Péravy-la-Colombe... Et désirans  
« de notre part gratifier... Nous par ces  
« causes, en agréant et confirmant la grace  
« portée par les lettres de nostre dit frère,  
« avons, audit sieur Le Camus... donné...  
« donnons, quittons, cédon et transpor-  
« tons, tout et tel droit de haute justice,  
« tabellionnage et gardescel que nous  
« avons et peut appartenir dans toute  
« l'étendue de la paroisse de St-Péravy-  
« la-Colombe, hameaux, terres et fermes  
« en dépendant, avec tous les droits, au-  
« thorités et prééminences qui y appar-  
« tiennent, pour icelle haute justice estre  
« dorenavant exercée sous le nom dudit  
« Le Camus ses hoirs successeurs et ayant  
« cause, et en joir par eux a perpétuité,  
« plainement et paisiblement. A l'effet de  
« quoi, nous lui permettons, à ses succes-  
« seurs et ayans cause d'y établir des offi-  
« ciers nécessaires, mesmes d'y élever des  
« fourches patibulaires au dedans de la  
« dite paroisse ainsi qu'il en est accous-  
« tumé en haute justice, à la charge néant-  
« moins d'indemniser les officiers qui ont  
« intérêt dans la dite distraction. Et de la  
« tenir en plein fief de nous a cause de  
« nostre duché d'Orléans, que les appella-  
« tions d'icelle ressortiront par devant les  
« officiers du bailliage d'Orléans. »

Les seigneurs de Saint-Péravy conser-  
vèrent ce droit de haute-justice jusqu'à la  
révolution et acquirent ainsi la supré-

matie qui jusqu'alors leur avait été disputée par les châtelains de Saumery.

Le château de Saint-Péravy-la-Colombe a été possédé par les familles suivantes :

I.

Etienne de Saumery, écuyer, premier seigneur connu du *Grand-Hostel* de St-Péravy, vivait en 1387. Il eut pour successeurs: Philippe, Guillaume I, Guillaume II, Jean et Pierre.

II.

Vers 1506, la seigneurie passa entre les mains de Pierre de Lyon, écuyer. Jean son fils lui succéda.

III.

Jean Hercondeau, écuyer, devint possesseur de Saint-Péravy, vers 1533, et le transmitt à son fils Louis. Celui-ci le conserva jusqu'en 1544.

IV.

Vers cette époque, Nicolas de Saint-Mesmin, écuyer et seigneur du Mesnil, le devint aussi de Saint-Péravy. Nous présumons que cette seigneurie demeura entre les mains de cette famille durant cent vingt-six ans.

V.

Girard Le Camus, chevalier, conseiller maître ordinaire en la cour des comptes de Paris, acquit vers 1670, la terre de Saint-Péravy, et obtint de Louis XIV, en 1681, ainsi que nous l'avons dit, son érection en justice haute. Elle passa ensuite entre les mains de M. Laisné, qui, au lieu du

*Grand-Hostel*, fit élever le château actuel. Maintenant, M. Guyon de Guercheville en est propriétaire.

#### COULMEILLE

Ce hameau, qui dépend de la commune de Saint-Péravy-la-Colombe, touchait par l'une de ses extrémités, à l'ancienne route d'Orléans à Châteaudun. Son origine, ainsi que nous l'avons indiqué dans la légende du *Puits-de-St-Sigismond*, remonte au temps de l'occupation des Gaules par les Romains. Il est une tradition qui, quoique peu flatteuse pour le beau sexe de ce hameau, n'en a pas moins traversé les siècles. On raconte que lors du meurtre de saint Sigismond, au moment où l'on conduisait ce roi au supplice, les femmes et les enfans de Coulmelle injurièrent le malheureux captif et sa famille. Sigismond indigné, élevant la voix, lança sur le hameau cette malédiction :

Tant que Coulmelle sera Coulmelle  
Onc n'y aura belle femelle.

Les femmes des villages voisins prétendent que cette prédiction s'est réalisée, mais nous ne les croyons pas.

Il existe dans ce hameau une ferme qui, assure-t-on, était un ancien castel. A l'angle ouest se dressait une grosse tour ronde dont on voit encore les fondations. Cette tour a donné son nom à l'habitation. En entrant dans la cour, on trouve à gauche l'ancien manoir. Un perron élevé conduit au rez-de-chaussée. Les portes sont légèrement ogivales et les croisées à me-

neaux offrent des montans à arêtes carrées et à moulures se croisant aux angles. Deux grandes pièces composent le bas. L'une contient une cheminée dont les jambages massifs sont composés de demi-colonnes rondes et prismatiques qui soutiennent le manteau arrondi et formé de deux pierres énormes dont les extrémités, après avoir traversé le mur, font en-dehors une saillie de 50 centimètres. Cette cheminée est vraiment imposante. Les solives sont taillées en prisme et ornées à chaque extrémité d'un double cordon. Cette pièce qui évidemment était la chambre d'honneur, est actuellement convertie en écurie. La seconde a des solives également prismatiques et à cordon ; mais sa cheminée n'a rien de remarquable. Dans un angle est percée une petite porte qui donne issue à un escalier très-étroit et tournant par lequel on descend aux caves. Il en existe trois sous la chambre d'habitation. Deux longitudinales et une transversale s'entre-communiquant par deux petites portes à ogives surbaissées et au-dessus desquelles est sculpté un écusson aux armes de la famille de Saumery (trois poissons rangés en fasce). — La tour appartient à M. Bottet, d'Orléans.

On nous a assuré que dans une maison de Coulmelle se trouvait l'entrée d'un souterrain qui se prolongeait jusqu'à Frécul.

#### LE MESNIL

Au XIII<sup>e</sup> siècle ce lieu était appelé dans les chartes latines : *Mansus* et *Mesnilium*. Ces expressions, usitées dans la basse la-



tinité, concurremment avec celle de *Manile* (dérivé de *maneo*), *Mansionile*, *Masnile* et *Masniliun*, s'appliquaient alors à toutes les maisons de campagne et parfois à un village. Le Mesnil signifie simplement une demeure des champs. Le roman de Garin en fournit des preuves :

N'i a meson, ne borde, ne mesnil...  
Abatez lor et viles et mesnil...  
La bonne feme du mesnil...  
A ouvert l'uis de son courtil.

Habituellement on ajoutait à ce mot le nom du propriétaire ou une désignation topographique ; Mesnil-Montant, Mesnil-Girault, Mesnil fut enfin converti en nom propre ; on dit d'abord : Pierre, Jean ou Thibaud du Mesnil, puis Dumesnil, Dumainil et Dumenil.

La ferme dont nous nous occupons ici était un ancien château fort et servait, dit-on, de lieu de refuge. On voit encore à l'angle ouest des murs d'enceinte, une tour ronde démolie en partie et couverte d'un toit en appentis ; elle sert de poulailler. Une des croisées du grenier de l'ancienne maison d'habitation est surmontée d'un fronton à demi-détruit. Les pierres qui n'ont pas cédé aux efforts du temps offrent deux lions couchés soutenant un écusson sur lequel étaient sculptées les armes du seigneur. Nous devons encore signaler le colombier : c'est une tour ronde ayant six mètres de diamètre dans œuvre et dix mètres hors œuvre. Les boulains, creusés dans la pierre de taille même qui a servi pour la construction, sont au nombre de 1921. La porte ogivale est traversée à la

naissance de l'ogive d'une pierre carrée qui en supporte une autre sur laquelle était sculpté un écusson. A quatre mètres au-dessus de cette porte est une croisée ou plutôt une guérite en saillie supportée par trois rangées de pierre de taille ; en avant est une large tablette également en pierre sur laquelle les pigeons se posaient avant d'entrer dans le colombier. Aujourd'hui cette ouverture est grillée et les pigeons entrent par une lanterne qui couronne le dôme de l'édifice. Une échelle double tournante dessert l'intérieur.

Nous n'avons recueilli que peu de détails sur les anciens propriétaires du Mesnil, les vieux titres n'existant plus. Nous savons seulement que dans le xvi<sup>e</sup> siècle le Mesnil appartenait à la famille de *Saint-Mesmin*. Cette ferme est actuellement la propriété d'un M. Raguenet.

---

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES ARTS,  
SUR LE MÉMOIRE CI-DESSUS, PAR M. DE  
VILLEBRESME.

---

MESSIEURS,

Notre collègue, M. de Vassal, a entrepris, avec un zèle digne d'éloges, de reconstruire pièce à pièce l'histoire locale de notre province. Infatigable dans ses recherches, son patriotisme est, pour ainsi dire, à l'affût de toutes

les traditions auxquelles son imagination sait donner

Un corps, une âme, un esprit, un visage.

Ces ossemens déjà blanchis — *ossa arida* — il les dépouille de leur aridité, il les revêt des formes les plus séduisantes, il les embellit des couleurs les plus brillantes. Ce qu'il vous présente n'est plus le squelette décharné qu'il a su exhumer de la poussière des archives ; c'est un corps revêtu de jeunesse et de vie. C'est tantôt une *nouvelle* fraîche, gracieuse ; tantôt le récit pittoresque et animé d'un siège ou d'un combat, où il sait encadrer le fruit de ses patients travaux, et sous lesquels se cache l'érudition la plus persévérante. Vous êtes pris au piège ; vous croyez ne lire qu'un morceau de littérature, qu'une œuvre d'imagination, et quand vous l'avez lue, vous êtes tout étonné de vous trouver plus instruit qu'auparavant. Heureuse séduction de la science rendue aimable sans cesser d'être vraie ! Témoins ces *Légendes de l'Orléanais* recueillies là où le vulgaire ne voyait que des champs à ensemer, que des vignes à récolter ; témoin encore la *Croix-Blon* et la *Croix-Faron* que vous n'avez certes pas oubliées depuis que lecture vous en a été faite et dont la section des arts m'a fait l'honneur de me charger de vous rendre compte.

Un mot, un dicton du vieil âge suffit pour mettre notre ingénieux collègue sur la voie des recherches, sur la trace des localités et des faits les plus intéressans.

Au milieu de ses courses archéologiques, il recueille un jour ce vieux proverbe que la tradition locale met dans la bouche de notre héroïque Jeanne d'Arc :

Entre la Croix-Blon et la Croix-Faron  
Nous les aurons.

A quoi peut-il se rapporter ? — Où sont situés les points désignés ? — Quelle est l'origine de ces croix ? — Quel fait s'est passé dans les environs ?

L'auteur s'inquiète, il s'enquiert, il apprend que ces croix ont été plantées, il y a bien des siècles, en mémoire d'un dévouement héroïque. Car c'est ainsi que dans leur touchante naïveté nos bons aïeux confiaient toujours à la religion le soin de transmettre à leur postérité le souvenir d'une belle action, d'un fait éclatant.

Il reconnaît bientôt que les croix Blon et Faron sont élevées à une lieue environ de Patay. Le nom de Patay, si glorieux dans notre province, réveille ses souvenirs. Il consulte les vieux historiens. Tous ont parlé de la bataille de Patay, livrée le 18 juin 1429. Aucun, croit-il, n'en a désigné l'emplacement

exact. C'est un point historique à éclaircir, et il espère y parvenir au moyen de la tradition qu'un heureux hasard lui a fait recueillir sur les lieux et qu'il rapproche des historiens contemporains.

En effet, Monstrelet dit : « que les  
« Français vindrent par un jour de  
« samedy à *une grande demie-lieue*  
« d'un gros village nommé Patay. »

Jean Chartier : « Que les Français  
« tirèrent en Beauce vers une place  
« forte nommée *Patay*. »

Berry : « Que les Français, partis de  
« Beaugency le matin, poursuivirent  
« les Anglais *bien six lieues* et les attei-  
« gnirent enfin au droit et auprès  
« d'un fort moustier nommé Patay. »

Perseval de Caigny nous apprend  
« que les Français tirèrent après les  
« Anglais et les *atteignirent* près le  
« village de Patay, environ cinq lieues  
« dudit Baugenci. »

Tout cela est en effet assez vague ;  
mais M. de Vassal observe que la Croix-  
Faron est à cinq kilomètres de Patay  
et à vingt-quatre kilomètres de Beau-  
gency ; que la Croix-Blon est plantée à  
vingt et un kilomètres de Beaugency,  
ce qui se rapporte à peu près à la dis-  
tance de cinq lieues de Beaugency indi-  
quée par Perseval de Caigny. Ces distan-  
ces coïncident suffisamment bien avec  
ce que disent trois des auteurs précités.

On comprend qu'il ne peut être ici question de mesures rigoureuses.

Chartier ajoute que les Anglais se déplacèrent pour se porter vers un bois près d'un village dans lequel ils se jetèrent. Ici la preuve matérielle nous manque ; mais M. de Vassal nous fait observer avec raison, selon nous, que près la Croix-Faron est un village appelé Chesnes qui doit avoir tiré son nom du bois qui l'avoisinait anciennement.

Nous ne dissimulerons cependant pas qu'un des contemporains, *l'historien anonyme de la Pucelle*, est plus explicite : il dit que le combat *eut lieu près Patay, au lieu des Coynées*. Or il existe encore dans cette même localité le village de Coinces, distant de 1,500 mètres de la Croix-Faron. Ce passage, rapproché de la tradition locale, semblerait devoir lever toute difficulté, si quelques archéologues, s'appuyant sur une *faute typographique*, qui paraît même ne pas exister dans tous les exemplaires de *l'historien de la Pucelle*, ne prétendaient lire *Coynées* et non pas *Coinces* et ne tiraient de cette fausse leçon la conséquence que la bataille *eut lieu* sur la *Connie*, petite rivière dont une des branches se perd dans un gouffre, près Patay. Mais d'abord, comme il n'y a pas, à notre sens, plus de rapport entre la *Connie* et *Coynées* qu'entre

Coynées et Coynces, où un *é* aurait été substitué à un *c*, nous ne voyons pas pourquoi on adopterait de prime-abord la première faute de typographie plutôt que la seconde. Et s'il faut qu'il y en ait toujours une, nous préfererons l'opinion qui ferait lire *Coynces*, c'est-à-dire un nom, un village encore aujourd'hui existant dans des lieux où d'autres documents contemporains venant à l'appui, nous indiquent que le combat s'est livré. — Mais ce n'est pas tout : l'historien, s'il eût eu à parler d'une rivière, se fût-il servi de ces termes ? « *au lieu des Coynces* : » Evidemment non ; jamais une rivière ou les bords d'une rivière n'ont été un *lieu*. D'autres encore, M. Lebrun des Charmettes, dans son *Histoire de la Pucelle*, lit Cognées ; mais il n'y a jamais eu dans les environs une localité de ce nom. M. de Vassal a donc eu raison d'admettre la leçon qui lit *Coynces* au lieu de *Coynées* et non pas celle qui lit *Connie* ou Cognées.

Mais est-il également bien fondé à restreindre le combat entre les deux croix, *au milieu*, dit-il, *des plaines qui s'étendent entre Chesnes et Frécul*, et cela sur la foi d'un vieux proverbe dont, en fin de compte, rien ne prouve *authentiquement* la date certaine ? Sans nier complètement qu'il puisse être attribué à Jeanne-d'Arc, rien ne nous

démontre *rigoureusement* qu'il ne lui soit ni antérieur ni postérieur. Et la tradition d'un trait de dévouement qui aurait eu lieu à ces deux croix et que M. de Vassala encadré heureusement dans son récit de la bataille de Patay, n'infirmes pas notre opinion à cet égard et ne nous démontre pas d'une manière absolue que ces paroles n'aient pu être dites par d'autres que par Jeanne d'Arc et ne se rapportent à tout autre fait que la bataille de Patay. Nous n'ignorons pas que la tradition locale les met dans la bouche de notre héroïne, mais nous comprendrions difficilement pourquoi on préférerait un vieux dicton qui est *peut-être* une partie de la vérité, mais non pas toute la vérité, au texte formel, au témoignage positif, authentique d'un historien contemporain qui indique le lieu du combat et le place à Coynces. Du reste il ne nous semble pas impossible de concilier les deux opinions. Ainsi nous admettrions parfaitement que la bataille a pu s'étendre plus loin que Coynces jusqu'au village de *Chesnes*, même au-delà, et par conséquent que la tradition vient corroborer le témoignage de l'historien. Mais nous croyons que le combat a dû commencer à Coynces, et pour cela nous nous appuyons 1° sur l'inspection des localités ; 2° sur le témoignage même de Monstre-



let, de Perseval de Caigny et de l'*Histoire au vrai*, etc., du *Journal du Siège d'Orléans*.

1° *L'inspection des localités.* — Coynces est situé au fond d'un pli de terrain assez marqué, qui est le commencement de la vallée où la Connie se perd et où coule un petit ruisseau dit le *Nant* ;

2° *Le témoignage des historiens.* — Il en paraîtrait résulter que les Français avaient envoyé devant eux une avant-garde « de 1,500 hommes, suivant l'*Histoire au vrai*, etc. » pour éclairer le pays (1). Cette avant-garde, chose surprenante, fut long-temps sans rien apercevoir au milieu de ces immenses plaines de Beauce ; mais le hasard vint bientôt la servir à souhait ; « car, dit Monstrelet, les coureurs viennent de devant eux partir un cerf, lequel adressait son chemin droit pour aller à la bataille des Anglais ; par la venue duquel cerf qui se fêrit parmi icelle bataille fut desdits Anglais éle-

---

(1) « Si se mirent derechef à plains champs les Français (dit Monstrelet) et furent adonc ordonnés le connétable, le maréchal de Boussac, la Hire, Pothon et plusieurs autres capitaines de faire l'avant-garde et le surplus, comme le duc d'Alençon, le bastard d'Orléans, le maréchal de Roye, conducteur de la bataille. Cette avant-garde, etc. »

« vé un très grand cry et ne savaient  
« pas encore que les ennemis fussent si  
« près d'eux. Par lequel cry les dessus-  
« dits coureurs français furent acer-  
« tainés que c'étaient les Anglais. Car  
« ils les *vetrent adonc tout à plain*. Et  
« pour ce renvoyèrent aucuns d'eux  
« vers leurs capitaines pour les adver-  
« tir de ce qu'ils avaient trouvé ; les-  
« quels prestement chevauchèrent bien  
« et hardiment *n'avant qu'ils apper-*  
« *çussent* l'ost de leurs anciens enne-  
« mis..... Alors l'*avant-garde* des Fran-  
« çais qui étaient désirans et ardans  
« en courage pour assembler aux An-  
« glais, se férèrent de plein eslais de-  
« dans iceux d'un hardi courage et  
« grand voulenté et les *envahirent si*  
« *vigoureusement et tant soudaine-*  
« *ment avant qu'ils pussent être en*  
« *ordonnance* que mesmement M. Jean  
« Fascot, le bastard de Thiau, etc..., se  
« départirent en fuyant à plain cours  
« pour sauver leurs vies..., et entre  
« tous les autres qui estoient descen-  
« dus à pied furent tantôt de toutes  
« parts environnés et combattus par  
« *icieux Français.* »

Perseval de Caigny dit : « Quand les  
« Français surent que les Anglais s'en  
« alloient, ils ordonnèrent leur *avant-*  
« *garde* et leur bataille et tirèrent après  
« les Anglais. » Et plus loin : *L'avant-*  
« *garde* de nos gens fêrit dedans. »

Enfin l'*Histoire au vray* ajoute : « La  
« Pucelle et plusieurs autres chefs de  
» guerre ne voulaient pourtant pas que  
« la grosse bataille (principal corps  
« d'armée) fut ôtée de son pas. Alors  
« furent mis les mieux montés à  
« l'avant-garde, et des gens ordonnés  
« pour les chevaucher, les arrêter,  
« les mettre en bataille, à quoi furent  
« des premiers, Pothon, La Hire, Pene-  
« sac et d'autres qui s'élancèrent dans  
« les plaines de la Beauce avec environ  
« 14 ou 1,500 combattans. La Pucelle  
« était à la grosse bataille. L'avant-  
« garde avait reçu ordre d'aller courir  
« et escarmoucher devant les Anglais  
« pour les retenir et garder d'eulx en  
« retraite en lieu fort. On détacha de-  
« vant les chevaliers les plus hardis pour  
« découvrir plutôt l'ennemi et engager  
« le combat au nombre de 60 à 80 hom-  
« mes d'armes (300 ou 400 hommes). »

La Hire et l'avant-garde empêchè-  
rent l'ennemi de se fortifier comme il  
leur avait été commandé, et outre plus;  
car ils se « frappèrent dedans eux de  
« telle hardiesse, combien qu'ils ne  
« fussent que de 14 ou 1,500 combat-  
« tans, qu'il les mirent à désarroy. »  
(*Hist. au vray* et déposition de Louis  
Contes).

La grosse bataille des Français arriva  
en ce moment et acheva la déroute des  
Anglais.

De ces deux observations nous concluons donc volontiers que les Anglais avaient fait halte à *Coynces*, comme le dit l'historien anonyme, mais qu'ils s'étaient masqués par cette dépression de terrain dont nous avons parlé et qui les dérobaît aux yeux. Comment sans cette version expliquer que les 1.500 hommes d'avant-garde, précédés même encore de coureurs, soient arrivés si près de leurs ennemis sans les avoir aperçus dans un terrain parfaitement plat partout, excepté à *Coynces*? Ce ne fut qu'au cri que poussèrent les Anglais sortis de leur retraite à la vue du cerf, *qu'ils furent acerlainés de leur présence et qu'ils les veirent adonc tout à plain.*

Si cette supposition est juste, comme elle nous le paraît, il faut en conclure que *le fort du combat eut lieu à Coynces*, ainsi que le dit l'historien anonyme, et non comme le croit notre collègue, entre Chesnes et Frécul, et que ce fut bien dans cette localité qu'une avant-garde, composée de 1,500 hommes d'élite et commandée par des généraux tels que Pothon et La Hire, surprit les Anglais et « les *mit à désar-* »  
« *roy* après les avoir envahis si vigou- »  
« reusement et tant soudainement qu'ils »  
« ne purent se mettre en ordonnance. »  
Au surplus ces points sont éloignés de *Coynces* seulement d'une demi-lieue.

Nous ajouterons d'ailleurs que la déroute s'étendit nécessairement à l'arrière du corps de bataille français et qu'on dut poursuivre les fuyards dans toutes les directions ; que par conséquent la bataille put ne pas être circonscrite *au lieu de Coynces*, et qu'on peut bien dire aussi qu'elle se passa entre la Croix-Blon et la Croix-Faron ; de telle sorte que l'histoire et la tradition viennent ici se prêter un mutuel appui pour indiquer d'une manière précise le lieu où s'est passée une action « petite si on s'arrête au nom-  
« bre des combattans, mais grande,  
« comme le dit M. de Vassal, puis-  
« qu'elle eut pour résultat de prouver  
« la mission divine de Jeanne d'Arc, de  
« relever le courage et le patriotisme  
« des Français, et de changer totale-  
« ment le rôle des deux peuples. »

Quant aux tombes que l'on a découvertes il y a cinquante ans entre les deux croix, et sur lesquelles M. de Vassal semble s'appuyer aussi pour soutenir son opinion, nous ferons observer qu'elles ne sont pas rares dans ces plaines ; qu'on en a découvert entr'autres endroits à Coulmier ; ce qui ne veut pas dire que là ait eu lieu la bataille de Patay, et ce qui n'infirme en rien l'assertion positive de l'historien anonyme qui désigne Coynces.

Ainsi que nous l'avons dit en com-

mençant, M. de Vassal a encadré son opinion sur le lieu où s'est passée la bataille de Patay, dans la narration du combat, à laquelle il joint, sous forme d'épisode, une *nouvelle* destinée à rappeler le souvenir de l'acte de dévouement auquel la tradition rapporte l'érection des deux croix. Rien de plus dramatique et de plus attachant que son double récit, de forme et de description pourtant si différentes.— Ici la guerre et ses cruelles images empreintes de la couleur locale, la mission de Jeanne d'Arc, la confiance qu'elle savait donner à l'armée française, la terreur dont les Anglais étaient saisis à la vue de cette *ribaude*, son inspiration prophétique et par-dessus tout son ardent patriotisme à l'endroit des *anciens ennemis* de la France; — là les tendres adieux d'une châtelaine dont l'époux, obéissant à la voix de la religion et de l'honneur, part pour les Croisades, les larmes qu'elle verse dans son oratoire, le dévouement héroïque de Blon et de Faron, deux pages auxquelles le croisé a confié en partant ce qu'il avait de plus cher, la vengeance qu'à son retour le chevalier tire de leur trépas glorieux, — tout nous intéresse et nous reporte au temps où se sont passés les faits qu'il raconte.

Qu'il nous soit permis pourtant de hasarder quelques observations que

nous soumettons à l'auteur dans l'espoir de voir disparaître des taches presque imperceptibles, qui sont à son œuvre comme cette rouille légère qui ternit l'éclat de l'acier le plus poli. M. de Vassal est assez riche pour permettre à la critique de chercher l'endroit faible avec ses yeux de lynx.

Nous lisons à la première page que des troupes anglaises entrèrent à Beaugency par le pont qui, *jeté* sur la Loire, communique avec la Sologne. Nous ne doutons pas que M. de Vassal ne sache mieux que nous qu'un pont a existé de temps immémorial à Beaugency, et que le vulgaire l'attribue même au diable, sorte de tradition qui s'applique en général aux œuvres de l'époque gauloise.

L'ancien nom de la ville était *Braytolium* où l'on peut reconnaître le radical germanique *Brail*, en anglais *bridge*, qui signifie pont; nous relèverons donc cette expression, moins comme une inexactitude que comme impropre, en ce qu'elle semblerait indiquer, surtout à propos d'un siège, que les Anglais *jetèrent* un pont *hîc* et *nunc* sur la Loire comme cela se pratique souvent en de pareilles occasions.

Plus loin nous rencontrons les Anglais « *qui s'étudiaient à tuer leurs adversaires*, tandis que la Pucelle n'utilise « ses armes que pour détourner les « coups qui lui sont adressés. »

Dans la légende spéciale à ces deux croix, nous lisons ces paroles adressées par les pages à leur châtelaine pour l'engager à faire une longue promenade :  
« Nous trouverions à notre retour,  
« disent-ils, la santé et l'appétit abaissés,  
« tant le pont-levis et la beauté sonnerait de la trompe.

Ce *spectacle* semble *si curieux* à la châtelaine qu'elle consent à la promenade. Nous l'avouons, nous ne serions pas moins qu'elle fille d'Eve sur ce point ; mais nous ne dissimulons pas que nous préfererions des termes moins recherchés et moins poétiques que ces expressions.

Enfin, en partant pour la Croisade, le seigneur de Saint-Simon confie la garde de son château et le commandement de ses hommes d'armes à son *major dome*. Nous pensons que M. de Vassal aura voulu dire à un de ses écuyers.

Car sans nous prévaloir des vers suivans de Régnier, que nous reconnaissons bien volontiers être de plusieurs siècles postérieurs à l'époque choisie par l'auteur :

Un graos valet d'étable  
Glorieux de porter les plats dessus la table,  
C'un nez de *major dome* et qui morgue la  
[faim,  
Entra serviette au bras, et fricassée en main.



Nous croyons que sous saint Louis le majordome, bien déchu de son ancienne dignité, ne pouvait être autre chose, surtout chez un simple châtelain du rang du seigneur de Saint-Simon, qu'un maître-d'hôtel, qu'un officier de l'intérieur.

Dans l'origine, il est vrai, mais dans une sphère beaucoup plus élevée, les *maiores domus* semblent avoir succédé aux *præfecti palatii* des empereurs romains et avoir possédé la principale dignité sous les rois de la deuxième race qu'ils absorbèrent en se rendant héréditaires et en changeant leur nom contre celui de *maires du palais* ; plus tard ils se transformèrent en simples sénéchaux, nom qu'ils portaient simultanément et indifféremment avec celui de *majordomes*.

Enfin, sous la troisième race, cette charge disparut complètement, même de nom, ou du moins changea entièrement de nature, ainsi que le dit Du Cange : « *Tandem regnante feliciter* »  
« *tertia regum nostrorum Stirpe. inter* »  
« *leges latis quibus regni tranquillitati* »  
« *provisum est, ea potissimum obtinuit* »  
« *locum, ne in posterum essent maiores* »  
« *domus ; sic postremum desit summa* »  
« *et penè regia majorum domus potes-* »  
« *tas auctoritas que.* » (Du Cange, 4, p. 343.

Elle se réduisit à la charge de

*clapifer, d'architriclinus* ; c'est ce qu'exprime encore Du Cange en disant :

*Majore domus, nostris* maître d'hôtel.

Telles sont les fonctions de *major-dome* dans la maison du pape et dans quelques autres cours d'Italie ou d'Espagne ; mais nous ne croyons pas que depuis la troisième race et sous saint Louis le *major-dome* ait jamais été un homme de guerre à qui on pût confier la garde d'un château et le commandement de sa garnison.

Nous le répétons, ce ne sont là que de simples observations qui ne touchent en rien au mérite de l'œuvre de M. de Vassal quant au fond.

Aussi votre commission pense-t-elle, Messieurs, que vous n'hésitez pas à insérer dans vos annales la *Croix-Blon* et la *Croix-Faron* avec les notes qui s'y rattachent.

Il nous reste encore à payer un juste tribut d'éloges aux dessins dus à MM. de Vassal et Salmon, dessins qui accompagnent le texte et qui représentent la place de la bataille, l'église de Saint-Péravy-la-Colombe et différentes découvertes archéologiques faites par M. de Vassal.

Enfin nous ne terminerons pas sans nous joindre au vœu tout français exprimé par l'auteur auquel nous vous proposons de vous associer formellement même par une souscription dont vous

donneriez l'exemple et qui honorerait votre patriotique initiative, de voir s'élever soit à Coinces, soit aux croix, un monument qui rappelle à la postérité le souvenir de la bataille gagnée en cet endroit par Jeanne d'Arc sur nos *anciens ennemis* ; car nous croyons que les grandes nations s'honorent en rendant hommage à leur glorieux passé. C'est un dépôt qu'elles doivent être fières et soigneuses de transmettre à la postérité.

*(Extrait des Mémoires de la Société  
des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, 1849)*



Orléans — Imp PAUL GERARDOT.





2

# JEANNE D'ARC

ET

## SA NATIONALITÉ

PAR

A. RENARD

---

HERLUISON

Rue de Jeanne d'Arc,

Orléans

—  
1890



**JEANNE D'ARC**

**ET**

**SA NATIONALITÉ**







# JEANNE D'ARC

ET

## SA NATIONALITÉ

---

Le nom de Jeanne d'Arc retentit aujourd'hui de toute part, en attendant que la voix de Rome le porte jusqu'au ciel. En ce moment où les échos de nos provinces tressaillent encore des fêtes de Domremy, il nous paraît opportun de recommander aux historiens érudits et aux admirateurs de la Pucelle, les deux dernières publications de M. Pierre d'Arc, l'un des descendants de sa famille. Digne de son nom et de son sang, M. Pierre d'Arc ne se lasse point de mettre en lumière tout ce qui intéresse la grande mémoire de Jeanne, tout ce qui prépare sa glorification comme sainte, et nous avons déjà, ici même, loué plusieurs de ses travaux. Ces deux derniers sont d'inégale importance. L'un, destiné surtout aux érudits, est un gros volume in-8, Mémoires et consultations en faveur de Jeanne d'Arc, faisant suite aux cinq volumes des procès publiés par Quicherat. Celui-ci, en nous restituant les débats des tribunaux, les interrogatoires et dépositions des témoins, avait laissé de côté les nombreux mémoires consultatifs demandés aux théologiens célè-

bres du temps sur l'orthodoxie de Jeanne d'Arc, sur l'intégrité de la foi de cette vierge chrétienne condamnée comme hérétique !

Tous ces savants écrits sont unanimes en sa faveur, et la justifient des accusations portées contre elle ; toutes ces voix si autorisées semblent se réveiller de la tombe pour déposer devant l'auguste tribunal où se débat le procès encore plus solennel et plus glorieux de la béatification de l'héroïne martyre, et l'on ne saurait trop remercier celui qui nous les fait entendre au moment providentiel, après avoir tiré de l'oubli où ils dormaient tant de précieux manuscrits.

La seconde publication ne se compose que d'une quinzaine de pages, et le plus paresseux des lecteurs la lira sans fatigue ; elle charme tout d'abord le regard par son luxe typographique, et y ajoute l'attrait de l'ancienne langue romane, parlée au temps de la Pucelle, qu'une bonne traduction met à portée de tous. C'est un récit demeuré jusqu'ici inconnu, inscrit sur les registres de la ville d'Alby par ses consuls, contemporains de Jeanne. Dans leur admiration pour la *Piuzela d'Orlhienx*, ils racontent sa mission d'un accent simple et vrai, afin d'en transmettre la mémoire aux âges futurs. Leur vœu se trouve exaucé : une main pieuse le tire aujourd'hui du secret des Archives (1), et nous fait voir combien la renommée et les hauts faits de Jeanne d'Arc remplissaient toute la France.

Mais puisque nous reparlons de Jeanne d'Arc, il nous

---

(1) Mémoires et consultations en faveur de Jeanne d'Arc.  
La Piuzela d'Orlhienx.  
(Picard, libraire éditeur, rue Bonaparte, 82, Paris.)

paraît également opportun de revenir sur une question que nous avons déjà traitée ici même, celle de la nationalité de notre héroïne. Jeanne d'Arc est-elle française ? En vérité, l'on s'étonne qu'une telle interrogation puisse être posée, et cependant une voix éloquente semblait la résoudre récemment encore dans le sens négatif. C'est là en effet qu'il en faut venir si l'on proclame Jeanne lorraine, c'est-à-dire barrisienne, car il est certain qu'alors Domremy n'était pas lorrain. Et si ses habitants, dans leurs actes publics, se disaient *en Barrois*, ils ajoutaient : *terre de Champagne*, pour témoigner qu'ils étaient sujets du roi de France, et se regardaient comme bien français. Et comment faire de Jeanne d'Arc la sujette du duc de Bar, allié des Anglais, qui signait un traité contre le roi de France dans les jours mêmes où Jeanne guerroyait sous les murs d'Orléans ?

Mgr Turinaz dit qu'elle fut un trait d'union entre la Lorraine et la France, et il se demande si, à défaut de ses voix, son cœur ne lui avait pas révélé l'union future des deux peuples. C'est pour une bonne raison que les voix célestes ne parlèrent jamais que de la France : Jeanne était française, son cœur battait pour sa patrie, et se fendait au récit *de la grande pitié qui était au royaume de France*, comme plus tard ses cheveux se dressaient sur sa tête en voyant couler *le sang de France*. Déjà elle voyait parfois revenir les petits enfants de Domremy tout blessés et saignants de leurs luttes avec les enfants de Maxey, village lorrain. Tous les habitants de Domremy tenaient pour le roi de

France, à l'exception d'un seul, auquel Jeanne d'Arc eût voulu « qu'on ôtât la tête, s'il eut plu à Dieu. » Tous prenaient la fuite avec leurs bestiaux devant les troupes du parti Anglo-bourguignon, qui n'inquiétaient ni les lorrains ni les barrisiens.

L'ardent et sympathique évêque de Nancy, parlant dans la capitale de la Lorraine, s'est laissé influencer par *le milieu* ; il n'a pas eu le temps d'approfondir le point en litige, et s'il a lu les brochures de M. Lepage, il n'a pas lu celles de M. Athanase Renard qui les a si victorieusement réfutées.

L'expression des Marches de Lorraine signifiait aussi bien le voisinage que l'appartenance ; et Domremy, à l'extrémité de la presqu'île française s'étendant de Chaumont à Vaucouleurs, était comme perdu entre les duchés de Bar et de Lorraine, de sorte que cette situation a pu égarer le langage populaire, les observateurs superficiels, et les poètes, qui n'ont jamais passé pour docteurs en géographie ni en histoire. Dom Calmet et Rhorbacher ont ici une autre autorité que Villon, dont le mot de *bonne Lorraine* a fait si singulière fortune. Tous deux, quoique lorrains, déclarent que Jeanne est originaire de France, et malgré l'assertion de M. Lepage, voici une liste déjà nombreuse des chroniqueurs contemporains et des historiens modernes qui partagent ce sentiment (1).

---

(1) Perceval de Boulainvilliers, Alain Chartier, *Chronique de la Pucelle*, Anquetil, Villaret, Henri Martin, Berriat Saint-Prix, Michélet, Quicherat, Lebrun des Charmettes, Vosgien, Nicolle de la Croix, Wallon, de Barante, Buchon, Charles du Lys, Bouteiller, de Braux, Athanase Renard, Assier, Harmand, abbé Etienne Georges, Dom Calmet, Rhorbacher.

Si « dans ces dernières années, la controverse de ce point d'histoire s'est concentrée sur les limites que traçait entre la France et le Barrois le ruisseau de Domremy qui plusieurs fois changea de cours », n'est-ce pas précisément parce que les défenseurs de la nationalité lorraine de Jeanne d'Arc, voyant leur échapper tous les terrains solides, ne peuvent plus l'asseoir que sur le cours mobile de ce petit ruisseau dont le lit, disent les lorrains, a été détourné au XVIII<sup>e</sup> siècle. S'il le fut alors, n'a-t-il pu l'être auparavant, selon la variation des limites du territoire, et qui retrouvera avec certitude au bout de quatre siècles, l'époque et la trace de tels changements ?

C'est cependant d'après ce seul argument, le cours modifié du ruisseau des trois fontaines, que M. Pierre d'Arc, sur qui s'appuie Mgr Turinaz, a changé sa croyance au sujet de la nationalité de Jeanne d'Arc. Personne n'avait mieux plaidé que lui en faveur de son origine française, et nous ne comprenons pas qu'il se soit déjugé pour si peu. Nous croyons même que ceux qui liront attentivement l'exposé de ses opinions successives, fait par lui dans sa brochure (1), adopteront la première, à laquelle nous aimons à penser qu'il est peut-être revenu.

Le nom même de Domremy indique que ce village était dédié à saint Remy, patron de Reims et de la Champagne. La seigneurie de Vaucouleurs, dont dépendaient Greux et Domremy, avait été achetée par Philippe VI en 1335, et attachée par Charles V au gou-

---

(1) Le culte de Jeanne d'Arc au XV<sup>e</sup> Siècle, pages 28 et 29.

vernement de Champagne en 1365 (1). C'était ainsi du temps de Jeanne d'Arc, sauf peut-être quelques maisons situées à droite du ruisseau de Domremy. Car nous savons par les textes anciens que ce ruisseau formait limite entre le Barrois et la Champagne, le côté gauche étant champenois. Mais est-il bien prouvé que cette distinction existât dès lors ? Est-il même bien prouvé que Jeanne soit née dans la maison désignée par la tradition ? Ce qu'il y a de certain, c'est que le portail actuel fut construit par un de ses neveux, trente ans après sa mort, et sans doute en territoire français, puisqu'il joint les armes de France aux armes de la famille d'Arc, avec l'inscription : Vive le roi Louis ! sans aucune trace des armes de Lorraine ou du Barrois. Ce n'est qu'en 1571, longtemps après la mort de l'héroïne, que Domremy, par suite d'un traité, devint presque tout lorrain, pour redevenir tout français en 1766. Quoiqu'il en soit, c'est bien à gauche, du côté français, que l'on voit aujourd'hui la maison de Jeanne d'Arc, comme aussi sur l'ancien plan produit dans la discussion par M. Lepage lui-même.

Mais est-ce là le vrai terrain de la question ?

Si Jeanne d'Arc fût née sur la rive droite, se demande l'un de ses meilleurs historiens, M. Wallon, en serait-elle moins française ? et il donne les marques irrécusables de sa nationalité, appuyées sur les pièces les plus authentiques.

Son père était originaire de Ceffonds, près de Mon -

---

(1) Domremy dépendait au spirituel de l'évêché de Toul.

tiérender, en Champagne, et sa maison y resta après lui propriété de la famille.

Dans les lettres d'anoblissement que lui donna Charles VII, elle est dite de Domremy, au bailliage de Chaumont (Champagne) ; il en est de même dans celles où, en reconnaissance de ses services et à sa requête, le roi accorde exemption d'impôts, (ce qui est bien le signe de la souveraineté) aux lieux qui l'ont vue naître, c'est-à-dire aux villages unis de Domremy et de Greux.

Mais quel meilleur témoignage que celui de l'héroïne elle-même ? Toujours elle appela Charles VII son roi. Ce n'est pas au duc de Lorraine qu'elle va demander une escorte, c'est à Baudricourt (1), qui tenait à Vaucouleurs le parti du roi de France. Si elle a vu le duc de Lorraine, c'est par un motif entièrement étranger aux affaires du royaume, et mandée par lui avec un sauf-conduit comme n'étant pas sa sujette.

Dans les interrogatoires de son procès, elle répond : « Je suis de Domremy de Greux ; je suis née à Domremy qui ne fait qu'un village avec Greux. » Et ses juges écrivent d'après ses déclarations : Originaire du village de Greux, élevée jusqu'à dix-huit ans au village de Domremy, au bailliage de Chaumont, prévôté d'Andelot, élection de Langres.

Toutes les eaux du ruisseau des trois fontaines n'effaceront pas cela, lors même qu'elles couleraient à gauche de la maison de Jeanne.

Mgr Turinaz croit trouver un argument nouveau dans le langage de la Pucelle et de ses voix. Celles-ci

---

(1) Co Baudricourt était en même temps bailli de Chaumont.



lui disaient : « Va en France ! » et Jeanne disait à ses juges : « J'ai pris le chemin de la France sur l'ordre de Dieu. » Donc elle n'était pas en France, et ne regardait pas Domremy comme village français.

Cet argument a déjà été produit dans le débat et réfuté par l'abbé Barthélemy de Beauregard, et par M. Athanase Renard. C'était une manière de parler commune aux gens de la contrée, qu'ils fussent français ou non, et cette manière de parler subsista longtemps dans plusieurs de nos anciennes provinces après leur incorporation au royaume. En voici une preuve sans réplique, que j'emprunte précisément à la dernière brochure de M. Pierre d'Arc :

« Et ladite pucelle affirmait au roi qu'il recouvrerait tout ce que les Anglais lui avaient pris. Le fait est qu'ils occupaient tout le pays de Normandie et de Picardie, de Beauvoisis, de Maine et d'Artois, de la Brie, de la Beauce et toute la Champagne, *Paris et toute la douce France...* »

Ainsi s'expriment les consuls d'Albi.

Donc, en ce temps-là, on réservait le nom de France, de douce France, à la contrée environnant Paris, et les autres provinces ne portaient encore que leurs noms particuliers.

Mais qu'est-il besoin de tant de preuves ? Comme nous le disions ici, il y a deux ans, Jeanne d'Arc n'a-t-elle pas témoigné de sa nationalité par le sang et par le feu ? en sauvant la France, en mourant pour la France, n'a-t-elle pas assez affirmé qu'elle était Française ? Qu'est-elle donc, si elle n'est pas l'héroïne du

plus pur et du plus ardent patriotisme, et comme l'incarnation même de la patrie ? De quelle hauteur la fait-on descendre si elle n'est plus qu'une lorraine ou une barrisienne au service d'un roi étranger ? Eh quoi ! Dieu voulant sauver la France par la main d'une vierge, n'eût point choisi une vierge de France ?

Laissons là les petits côtés, les difficultés de détail. Que le même sentiment patriotique unisse nos cœurs. Remercions la Lorraine devenue française d'avoir fait de Jeanne d'Arc sa fille adoptive, d'honorer son berceau qui, aujourd'hui, lui appartient, d'être fière de sa gloire et de travailler à la répandre et à la faire croître chaque jour davantage. Aidons-la généreusement dans ses nobles efforts, et ne laissons subsister parmi nous aucune rivalité fâcheuse.

Un souvenir me revient. Il y a une quinzaine d'années, lisant une histoire de Charles VII, j'écrivis à l'auteur pour lui reprocher de faire Jeanne d'Arc lorraine. Il me répondit : « Je sais aussi bien que vous que Jeanne d'Arc est champenoise, mais il ne faut pas contrister les lorrains. » Ce sentiment part d'un bon naturel ; nous estimons cependant que les droits de la vérité et de l'histoire méritent plus de respect. J'en ai dit assez pour convaincre tous ceux... qui ne sont pas lorrains ; je veux croire que les lorrains eux-mêmes se rangeront sous notre bannière, et reconnaîtront que la Pucelle fut la plus française du monde. Comme Mgr Turinaz fit dans son beau panégyrique de Domremy, ils ne l'appelleront plus que fille de France. Oui,

Jeanne, vous êtes fille de France, fille de l'Eglise, fille de Dieu !

Que l'éloquent orateur nous permette de lui emprunter, pour conclure, quelques lignes émouvantes, auxquelles nous n'ajoutons que le mot de patrie.

« Enlever à Jeanne d'Arc sa patrie, son Dieu, son archange et ses saintes, ses vertus chrétiennes, sa céleste mission, mais ce serait trahir l'histoire, ce serait obscurcir la gloire de la sainte libératrice, et défigurer cette beauté sans égale qui, après quatre siècles, nous émeut et nous ravit encore. »

A. RENARD.



feb. 1890

# LA FIN D'UNE LÉGENDE

---

VIE

DE

# JEANNE DARC

(DE 1409 A 1440)



0

3

# LA FIN D'UNE LÉGENDE

---

VIE

DE

JEANNE DARC

(DE 1409 A 1440)

PAR

ERNEST LESIGNE



CHARLES BAYLE, ÉDITEUR

à Paris, 16, rue de l'Abbaye

—  
1889

(Tous droits de traduction et de reproduction réservés)



## AVERTISSEMENT

Dans le domaine de la Science, qu'il s'agisse d'Histoire des peuples, d'Histoire naturelle, de Mécanique ou de Chimie, toute découverte réelle est le fait d'un homme de valeur.

Le hasard, sans doute, est parfois un auxiliaire précieux ; mais, quand il se produit, il ne fait que venir en aide à la volonté du chercheur ; le génie scientifique l'utilise, mais ne l'attend pas, et le hasard ne vaut qu'autant qu'il favorise des hommes puissants, des intelligences d'élite, de laborieux travailleurs comme les Palissy, les Lavoisier, les Edison, qui font la fierté d'un peuple.

C'est assurément dans la catégorie des fouilleurs infatigables qu'on doit ranger l'auteur de la reconstitution historique que nous publions aujourd'hui, qualité rehaussée encore par le jugement, la puissance d'analyse, le sentiment de l'indépendance absolument nécessaire à l'écrivain de bonne foi qui ont été de très bonne heure développés en lui par les fortes études auxquelles il s'est livré dès l'enfance, spontanément, puisant à toutes les sources par ardent amour de l'Histoire et de la Vérité.

A peine âgé de vingt-quatre ans, il préparait déjà depuis plusieurs années l'œuvre dont il songe à faire le monument



de sa vie. Le titre définitif devait être et sera l'*Humanité affranchie*, titre sous lequel l'auteur se propose de représenter le vaste ensemble de l'Histoire des Mondes et de l'Homme.

Mais il était fonctionnaire de l'Université et professait l'histoire à un moment où il était défendu, paraît-il, d'être professeur d'histoire et de songer à être un historien. Mis en demeure de renoncer à son gagne-pain ou à l'élaboration de son œuvre, Ernest Lesigne n'hésita point, et en conséquence le Ministre de l'Instruction publique d'alors le mit sur le pavé.

Heureusement Littré connaissait les projets du jeune professeur et y applaudissait, et, le lendemain du jour où Lesigne cessait d'être professeur de l'Université, il devenait, sous le pseudonyme de Louis Narval, collaborateur de la *Philosophie positive*, Revue dirigée par l'éminent apôtre de la Philosophie et de la méthode historiques. Littré avait traduit la célèbre *Vie de Jésus*, de Strauss; Lesigne traduisit, du même auteur, l'*Ancienne et la Nouvelle foi*, puis la *Vie de Voltaire*. Il a depuis lors travaillé à reconstituer et à écrire la *Vie de Jeanne d'Arc*, laquelle met fin à la légende qui avait défiguré l'histoire du commencement des temps modernes en France.

Avec l'appui constant de maîtres tels que Louis Blanc, Robin, Claude Bernard, Emile de Girardin, pour ne parler que des morts, Lesigne ramassait sa moisson de connaissances et de trouvailles qu'en attendant d'en faire un tout il disséminait dans la *Philosophie positive*, la *Réforme économique*, le *XIX<sup>e</sup> Siècle*, l'*Homme libre*, la *République des Lettres* où il retraçait le progrès des idées

nouvelles, dans le *Bien public* sous forme de Lettres portant le titre de « Science et Philosophie mêlées », dans la *Science politique*, dans la *France* où il développait la conception hardie de l'abolition des peines, dans maints autres organes et enfin dans le *Radical* où il a esquissés en ses « Lettres socialistes », un socialisme scientifiquement établi sur la sociologie.

Au milieu de toutes ces recherches il y avait un problème qui l'avait frappé comme psychologue et comme sociologue. Quelle avait été la mentalité, quel avait été le rôle réel de cette Jeanne Darc qui absorbait à un si étrange degré la France de notre dix-neuvième siècle? Comment s'était réellement accomplie la transformation politique et sociale qui a marqué le quinzième siècle?

Pendant plus de dix années Lesigne ne cessa de se préoccuper de cette restauration de l'histoire du quinzième siècle. D'une part, il lui fallait connaître à fond l'évolution de la société française à la fin du moyen âge et, d'autre part, il se livrait sur la Mentalité à un grand travail qui devait fatalement le conduire un jour à puiser des éléments d'information et de comparaison dans le procès de la jeune et valeureuse voyante de Domrémy.

Dans cette double condition, le hasard, puis le travail ont mis l'auteur à même de constater, de se convaincre que le rôle réel de Jeanne Darc dans l'histoire ne correspond nullement à ce que l'ignorance et l'imagination sont peu à peu arrivées à ériger en une sorte d'acte de foi. Tant d'années de travail opiniâtre, de recherches

soutenues et d'investigations venant mutuellement se contrôler, lui ont permis d'apporter enfin au Public des affirmations que nul ne pourra contredire et qui ne seront pas sans causer une émotion des plus considérables.

Bientôt nous donnerons un volume de Pièces et Documents établissant l'histoire de la formation de cette grande légende, l'histoire de toutes les œuvres qui ont été écrites sur Jeanne Darc, et en même temps la justification pour ainsi dire ligne à ligne du contenu du présent volume.

Aujourd'hui, c'est *l'histoire vraie de Jeanne Darc* que nous publions, après l'avoir examinée et accueillie nous-même comme il nous a paru qu'elle devait l'être par tous les hommes de bonne foi, qui recherchent sérieusement la vérité, et en considérant qu'il était patriotique à l'auteur autant que hardi, de montrer ainsi, les faits en mains, que la France a su devenir — comme nous avons tous la conviction qu'elle saura rester — forte, virile, puissante, grande, non pas grâce à des accidents quelconques, mais grâce au cœur bien français, au labeur incessant et au bon sens de la généralité de ses enfants.

CHARLES BAYLE.

---

## PRÉFACE

— Pourquoi détruire cette légende?

— Parce que la vérité lui est mille fois supérieure ; parce qu'il est faux que la France ait dû attendre d'une Pucelle son salut ; parce qu'il est faux que Jeanne Darc ait sauvé la France ; parce qu'il est inique de dépouiller tout un peuple de sa gloire, chèrement acquise, pour en revêtir une seule personnalité, fût-ce une femme, fût-ce une vierge.

Fort peu probable est-il que les contes de la Mère l'Oie soient utiles à bercer enfants et peuples en jeune âge ; ils sont assurément funestes aux adultes, hommes et nations.

Tous les peuples primitifs ont été nourris de ces légendes du surnaturalisme ; tous, ayant bien peiné, combattu, vaincu, ont abdiqué en faveur de dieux, demi-dieux, devins, héros, prophètes, sibylles.

Ce n'étaient plus eux, les vaillants, qui s'étaient déliivrés de l'ennemi, qui l'avaient repoussé ; c'étaient des Thésée, des Hercule, des Gédéon, des Samson, des Roland, c'étaient des êtres hors nature, des asexués, des androgynes, des amazones sans mamelles, des vierges écrasant l'ennemi, des voyantes, des Judith, des Minerve, des Bellone, des Débora, des Velléda, des Jeanne Darc !

*Toute la splendeur de Babylone, qui avait coûté des siècles d'efforts, devenait l'œuvre d'une Sémiramis qui en avait joui durant quelques années !*

*Ainsi, croire en des messies, les attendre, s'en remettre à eux du soin de son salut, c'est pour un peuple dégradation, avachissement ; c'est vouloir être dispersés, comme le Juif, à tous les vents de l'horizon.*

*La France n'a jamais eu besoin de messies. Jeanne Darc fut une honnête fille, elle ne fut pas le messie de la France. Robuste paysanne hallucinée, engagée au service du roi comme porteuse de bannière, elle déploya dans ces fonctions toute la fougue de son nervosisme, toute sa passion guerrière, toute sa ferveur superstitieuse. Elle fut toujours courageuse, souvent imprudente dans son ignorance ; mais ni son courage, ni son dévouement réels, ni ses imprudences, ne purent jamais décider de la victoire ou compromettre le succès ; car le Grand Conseil du roi ne lui accorda jamais d'autre rôle que celui pour lequel on l'avait fait venir. On l'utilisa, mais on ne lui confia ni les destinées du pays, ni celles des combats ; on lui donna une bannière, non un commandement ; quand elle fut en retard pour la bataille, on ne l'attendit point ; quand elle devança l'heure, on ne la suivit point ; elle fut dans l'armée une unité hors rang, et l'armée donna la victoire, que Jeanne fût absente ou qu'elle fût présente. On écouta ses récits devoyante, on causa de ses visions ; mais, pour triompher de l'ennemi, on rassembla beaucoup d'argent, beaucoup de troupes, on forma d'irrésistibles capitaines, on fonda d'énormes canons, on déploya toutes les ressources de la diplomatie, toutes les forces vives*

*du pays, on fomenta toutes les haines du paysan, du marchand, du bourgeois, de l'artisan, ruinés par les Anglais déprédateurs, par les féodaux qui n'étaient plus que des bandits.*

*Les nouvelles couches militaires et sociales eurent au service de leurs haines la poudre.*

*La poudre eut raison des archers anglais, des armures seigneuriales, des murailles des châteaux-forts ; mais il y fallut plus de trente années de lutte énergique, incessante, de tactique astucieuse, de sièges meurtriers, de politique réfléchie.*

*Jeanne Darc n'eut de part qu'aux combats, et, au total, durant quelques jours.*

*La Légende est le voile, la nuit, la canque, le mensonge de l'Histoire.*

*La légende de Jeanne Darc dit à la foule des combattants : Vous étiez donc des impuissants qu'il vous ait fallu vous en remettre à une jeune fille du soin de battre les Anglais ?*

*Elle dit aux Orléanais : Vous teniez donc bien peu à votre ville, à vos libertés, puisque vous eussiez ouvert vos portes à vos ennemis si, pour les mettre en fuite, une jeune fille n'était venue à votre secours ?*

*A l'audacieuse phalange de ces rudes et rusés capitaines, nés à la bataille après 1415 et devenus la terreur des Anglais par tant de hardis coups de main, elle dit : Vous étiez donc des pusillanimes, des incapables, puisqu'il devait suffire qu'une frêle et ignorante jeune fille tint tête l'envahisseur pour qu'il s'évanouît tout d'un coup ?*

*Jeanne Darc, la brave Barroise, n'est pas solidaire de sa*

*légende ; quant à cette légende même, elle est un outrage :*

*Outrage au Pays, qui s'est soulevé tout entier ;*

*Outrage aux Orléanais, qui avaient armé leur ville de quatre-vingts canons et juré de vaincre ou de mourir ;*

*Outrage aux villes de toutes les provinces qui ont envoyé poudre, argent, milices ;*

*Outrage aux ingénieux ouvriers qui ont fondu des pièces colossales lançant des boulets de cent quatre-vingts livres ; aux plus ingénieux encore qui ont inventé la coulevrine, ce premier fusil ;*

*Outrage aux invincibles comme Jehan de Lorraine qui avec ces coulevrines ont abattu coup sur coup les plus redoutables Anglais ;*

*Outrage aux Etats-généraux et au Grand Conseil du roi, qui, avec tant d'intelligence, de perspicacité, de patience, de ténacité, ont concouru, pendant le second quart du xv<sup>e</sup> siècle, à une des plus considérables révolutions qu'il soit donné d'enregistrer.*

*Mais toute légende passe, tout mensonge est démenti, toute canque est rencontrée par le travailleur qui la détache et met à nu la resplendissante vérité ; toute nuit se dissipe et tout voile provisoirement jeté sur les siècles est brusquement enlevé, aux applaudissements unanimes des peuples, le jour inaugural du monument de l'Histoire.*

*L'Histoire, d'ailleurs, ne saurait être sévère aux superstitions d'une époque d'enfantine ignorance comme le moyen âge ; et, parce qu'ils sont restés également ignorants, elle sera indulgente aussi pour ceux qui colportent encore ces erreurs en notre temps de savoir, trompent les*

*génération sous prétexte de les instruire et énervent la Jeunesse, lui enseignant à douter d'elle-même, lui faisant croire que les relèvements des peuples sont à la merci d'individus providentiels, surnaturels, exceptionnels.*

*La légende de Jeanne Darc, faite, comme toutes les autres, d'ignorance, a survécu à presque toutes les autres. Jésus même n'était plus fils de Dieu que Jeanne Darc restait envoyée de Dieu ! La froide raison n'hésite pas à supprimer le fétiche masculin ; la galanterie s'incline devant l'apothéose d'une femme.*

*En rejetant le mythe Jésus, l'Humanité civilisée avait témoigné de toute sa définitive répugnance pour les sacrifices humains, pour l'odieuse théorie du rachat des hommes par le sang d'un homme : la France accepte encore d'avoir été rachetée par le sacrifice d'une femme ! Ainsi, la tradition antique ne croyait à la puissance d'une cité que si la première pierre de sa muraille écrasait une victime, reposait sur un cadavre, avait pour ciment du sang.*

*La France peut, heureusement, répudier ces hideuses traditions en ce qui concerne sa naissance aux temps modernes. Elle n'a pas à sa base le cadavre de Jeanne Darc, — pour la simple raison que Jeanne Darc n'a pas été suppliciée.*

*Rouennais, relevez la tête, comme les Orléanais, comme tous ceux qui portent dans les veines la descendance française !*

*La Légende accusait les Orléanais d'avoir failli à leur devoir : l'Histoire les réhabilite.*



*La Légende accusait la France du xv<sup>e</sup> siècle tout entière de décadence, d'avachissement : l'Histoire la réhabilite.*

*Vous, Rouennais, vous, les héros de 1449, la Légende vous accusait d'avoir supporté qu'on brûlât dans vos murs une femme, une vierge, une ennemie des Anglais, une prisonnière de guerre; — d'avoir pris part à son procès et d'avoir prononcé la condamnation; — de vous être faits les servants du haut clergé de l'Université; — d'avoir accepté le rôle de valets de la hideuse Inquisition; — d'avoir laissé élever le bûcher déshonorant, et d'avoir assisté au supplice de Jeanne Darc, sans émeute, sans révolte : L'histoire vous réhabilite!*

*Ainsi, se copiant les uns les autres, sans contrôle, acceptant de toute main des récits fantaisistes, fantastiques, de toute bouche des racontars, des rêveries, de faux témoignages, les chroniqueurs, les romanciers, les historiens trompés répètent et répandent l'erreur et la calomnie, qui pèsent alors durant des siècles sur de loyales populations. Puis il arrive que des curieux, sans idées préconçues, des chercheurs, sans thèse à soutenir, des fouilleurs de vieux comptes et vieux parchemins, des archivistes, des bibliothécaires ne laissent inexplorés ni un rayon ni un registre poussiéreux et mettent au jour avec les ans, qui un acte, qui une lettre, qui un chiffre, de sorte qu'à l'heure venue, où tout a été ainsi recueilli de tel ou tel coin, un historien se met à comparer, à totaliser tout ce monde de documents, sans se demander d'avance quel sera le total, quelle sera la conclusion.*

*Relevant de la seule méthode scientifique, traitant l'Histoire comme une science naturelle, l'évolution d'un*

*peuple comme le développement d'une plante ou le cours d'un astre, n'ayant de souci que d'être vrai, ne se laissant dévier de sa recherche ni par des sympathies ni par des préventions, ne se préoccupant de rien attaquer ni défendre, s'élevant pendant tout le temps de cette recherche à la haute indifférence du physiologiste qu'il est, — puisque l'histoire est la physiologie des peuples, — cet historien, sa tâche accomplie, rentre enfin dans l'humanité — dont il s'était momentanément abstrait pour devenir pur observateur, — et il éprouve définitivement la joie de proclamer qu'en trouvant la vérité, il a aussi trouvé une France dont les Français doivent être fiers ; il a trouvé un peuple, debout, courageux, actif, s'arrachant tout seul au double joug des ennemis et des seigneurs, et n'ayant pas à se reprocher d'avoir laissé les ennemis et le clergé supplicier une femme.*

ERNEST LESIGNE.

---



LA FIN D'UNE LÉGENDE

---

# VIE DE JEANNE D'ARC

---

PREMIÈRE PARTIE

JEANNETTE ROMÉE

---

## **Un symptôme pathologique.**

En ce temps-là, les filles, aux pays lorrains, étaient connues d'après leur mère, et non d'après leur père comme aux pays de France.

De nom de famille il n'était point question pour les gens du commun ou de condition serve. Darc, par exemple, n'était qu'un surnom pour distinguer, des autres Jacques, le père de celle qui devait devenir la « Jeanne d'Arc » de la légende, mais qui, de son vivant, ne fut jamais ainsi dénommée.

Après son arrivée en France, elle fut dite Jeanne la Pucelle ; jusqu'à son départ de Lorraine, elle fut

Jeannette Romée, fille d'Isabellette Romée, laquelle portait ce surnom parce qu'elle, ou sa mère, avait accompli le laborieux et mystique pèlerinage de Rome.

L'esprit de déplacement et de dévotion préexistait dans l'ascendance maternelle de la Jeanne Darc historique.

Bien que les documents permettent de suivre celle-ci jusqu'après son mariage, et bien que ce mariage n'ait pas été stérile, il paraît cependant qu'elle ne parvint que fort tardivement à son entier développement de femme. Le laborieux chercheur et savant illustre, M. Quicherat, traçant son portrait du temps qu'elle prenait part aux guerres contre les Anglo-Bourguignons, a marqué, par un charmant euphémisme, que c'était « une pauvre jeune fille encore enfant par plus d'un côté ».

D'Aulon a enregistré ce symptôme en un témoignage qui n'a été ni gâté ni dénaturé par aucune traduction latine. D'Aulon, qui, chevalier, devint ultérieurement conseiller du roi et sénéchal de Beaucaire, avait été de la compagnie de Jeanne, durant plusieurs mois, en qualité d'écuyer, avec charge de lui donner ses soins. Dans les camps, il avait dormi près d'elle, et, comme la chose était advenue dans la maison de Jacques Boucher, à Orléans, il lui était arrivé, selon les mœurs du temps, de coucher dans un lit et elle dans l'autre, en la même chambre. Ainsi renseigné, il nous apprend que Jeanne était belle et bien formée, ce qu'il savait d'autant mieux que « par plusieurs foiz, tant en aidant à icelle armer, que aultrement, il lui avait veu les tetins, et aucunes foiz les jambes toutes nues, en la faisant appareiller de ses plaies », témoignage confirmé par le duc d'Alençon, qui a dit : « Quelquefois, j'ai couché avec

elle à la paillade, à côté d'autres hommes d'armes ; j'ai pu la voir quand elle mettait son armure, et il m'arrivait d'apercevoir sa poitrine, qui était belle. »

Or d'Aulon ajoute à son témoignage qu'il a « oy dire à plusieurs femmes qui ladicté pucelle ont veue par plusieurs foiz nue, et sceus de ses secretz, que oncques n'avait eu la secrecte maladie des femmes, et que jamais nul n'en put riens cognoistre ou appercevoir par ses habillements ne aultrement. »

### **Première hallucination.**

Quoi qu'il en soit de l'importance de ce caractéristique symptôme, ce fut bien à l'époque où devait et ne pouvait commencer cette fonction nouvelle que Jeannette Romée eut sa crise première.

Elle avait treize ans, l'âge où éclôt la femme, et aussi celui des malaises vagues, des joies sans causes, des pleurs sans chagrins, l'âge où les filles sont sujettes aux névroses.

Jeannette, depuis quelque temps, était toute changée. Elle avait des éclats de rire et des tristesses sans fin, de longues contemplations que terminaient des larmes, de folles courses et aussi des heures entières d'immobilité.

Ce jour-là, veille de quelque fête, l'enfant était à jeun, en fervente catholique. Elle avait couru avec les petites camarades ; et dans ces jeux Jeannette, nerveuse, prenait tant d'avance sur ses amies que celles-ci croyaient la voir « voler et comme hors de sens ».

Fatiguée, elle s'était retirée dans le jardin de son père.

La chaleur était forte, la congestion facile. Tout à coup, elle éprouva la subite sensation d'une brusque, vive et vaste clarté, et d'autre part elle ouït comme une manière d'étourdissante voix.

La jeune fille fut toute épouvantée, comme elle l'a déclaré. Mais bientôt la crise cessa. Plus de lumière, plus de bruit, rien qu'une douloureuse tristesse, une profonde dépression.

Les cerveaux humains sont ainsi constitués que, par suite de certains troubles organiques, les yeux peuvent voir sans qu'il y ait une lumière les frappant, les oreilles entendre sans qu'il y ait émission d'une voix.

Ce mensonge des sens, la science l'a nommé hallucination ; hallucination, rêve sans sommeil, cauchemar dans la veille, chose qui se ment devant vous et qui cependant ne vit pas, dont vous touchez le corps et qui n'est pas même une ombre, avec qui vous conversez et qui n'a pas de parole, qui porte couronne, ainsi que dans les visions de Jeannette, et qui cependant n'a pas de tête ; chose qui vous apparaît horrible, comme dans l'alcoolisme, ou gracieuse, comme dans certaines hystéries ; chose qui vous menace, qui vous flatte, qui vous poursuit, qui vous séduit, qui vous étreint, qui vous effraye, qui vous entraîne ; chose à laquelle vous croyez et à quoi l'on ne peut vous dissuader de croire, puisque vous la touchez, vous la voyez, vous la flairez, vous l'entendez, vous l'embrassez, vous la suivez, vous la fuyez, vous lutez contre elle, vous en jouissez ; — chose qui cependant n'est point.

En notre siècle instruit, l'halluciné est seul à ne pas se rendre compte qu'il est la victime inconsciente d'un fonctionnement anormal de sa masse cérébrale ; lui seul croit à l'existence externe des êtres dont son imagina-

tion déséquilibrée enfante l'apparence, et lui seul se conduit, à l'égard de ces simulacres de son rêve, comme s'ils étaient de réels personnages, vivants et agissants.

Au siècle de superstitieuse ignorance où passa Jeanne Darc, tout le monde, le visionnaire compris, croyait à la présence, à l'action réelles de ces personnages; et malheur à quiconque en aurait douté !

Ces productions fantasmagoriques, l'Eglise les baptisait esprits, et le clergé faisait une deses plus graves occupations de les cataloguer mauvais ou bons, envoyés du diable ou messagers de Dieu; le drame intime d'une conscience erronée grandissait en drame social; d'un trouble mental, l'ignorance faisait un événement politique et religieux.

Si l'appréciation du fait hallucination est devenue scientifique, de superstitieuse qu'elle était, le développement du trouble est resté ce qu'il était alors, et tel nous l'observons dans la pratique médicale, tel il s'est produit en la mentalité de Jeannette Romée.

### **Le rêve hallucinatoire.**

Le début est vague : une clarté, un son, comme un coup aux yeux et aux oreilles; de l'étourdissement, de l'effroi, de la fatigue; puis, à intervalles qui peu à peu deviennent courts, un recommencement, puis un autre. et ainsi pendant longtemps : la névrose est chronique, Jeannette, au bout de quelques années, en eut chaque jour jusqu'à trois ou quatre manifestations.

Petit à petit la nébulosité lumineuse se comporte comme dans le cas des nuages que les enfants fixent



longtemps, et qui alors revêtent les apparences de montagnes, de personnes ou d'animaux; le bruit également se systématise; l'effort même de l'intelligence pour en trouver la signification aboutit à en créer une. L'hallucination qui, dans le principe, n'est qu'un simple ébranlement anormal du système nerveux, du système des sens, se complique, répétée, d'illusions absolument analogues à celles du rêve.

Quedans le sommeil, nous prenions, par exemple, une fausse position du cou, et nous nous imaginerons qu'un ennemi nous étrangle; sur une sensation vraie, nos souvenirs nous entraînent à constituer une fable, et notre état de sommeil ne nous laisse pas assez de liberté d'action pour rectifier notre traduction.

L'état nerveux anormal de l'halluciné pendant sa crise ne lui laisse pas non plus la liberté de rectifier son affabulation, et alors il rêve sans dormir, et, puisqu'il est actif, il agit suivant son rêve.

De quoi Jeannette allait-elle rêver? La clarté, le son hallucinatoires étant la matière, et les impressions antérieures donnant irrésistiblement la forme, cette forme allait donc être puisée dans l'éducation, dans la mentalité créée par le milieu où se développait l'enfant.

Chez un criminel, l'hallucination prend l'apparence de sa victime ou du gendarme; pour les musiciens, religieux comme Haydn, elle devient le chœur des anges chantant d'enivrantes symphonies; pour une naïve, pieuse, contemplative et superstitieuse enfant de treize ans, elle devait refléter les contes chrétiens dont on l'avait bercée.

Jeannette ne savait « *ne a ne b* » comme elle a dit plus tard; mais elle pouvait réciter sans trop tâtonner son *Pa-ter*, son *Ave*, peut-être le *Credo*, et son cerveau de névrosée inquiète était saturé par les légendes prodigieuses

dont les populations du Nord-Est ont toujours été si friandes ; par les récits de pèlerinages à Rome, à Jérusalem ; par les hauts faits des héros chrétiens, saints, vierges et saintes, anges et archanges, qui du haut de leur séjour paradisiaque, étant commis à la protection des bons chrétiens, pouvaient être envoyés par le sire Dieu pour réconforter les petites filles bien pieuses, et leur faire d'utiles recommandations.

### Hallucinations religieuses.

Jeannette, ignorante, innocente, simple, sans instincts sexuels, sans vices, ne pouvait donner à ses hallucinations, au temps de leur début, c'est-à-dire en 1423, qu'une reminiscence religieuse ; et la conception religieuse du moyen âge, surtout dans les campagnes reculées, ne dépassait guère l'idolâtrie antique. Ces natures en enfance intellectuelle tenaient les naïves enluminures de leur saints, saintes, anges gardiens et patrons, tracées sur les murs et vitraux des églises, pour les véridiques portraits de ces hôtes du paradis chrétien.

Bientôt, Jeannette ne fut plus effrayée par ce quelque chose de nouveau qui s'était manifesté en elle et qu'elle ressentait de plus en plus souvent.

La clarté avait pris corps et la voix se résolvait en paroles. Paroles naïves, simple écho de la pensée ordinaire de la simple enfant, souvenir des recommandations de la mère ou du curé, paroles se bornant, pendant des années, à ces mots : « Sois bonne, gouverne-toi bien, fréquente l'église ».

Quant à ce qui prononçait ces paroles, et qui avait pris

corps dans la clarté, c'était pendant les extases ordinaires, les crises régulières, deux nobles dames « couronnées de belles couronnes, moult richement et moult précieusement », lesquelles faisaient de grands et honnêtes saluts. Jeannette en arriva à s'imaginer non seulement les ouïr, les voir, leur tendre les bras, mais les accoler même et se délecter de leurs parfums ; « et il est bon de savoir qu'elles fleuraient bon ». La pauvrete était toute heureuse, toute ravie, et quand les figures s'évanouissaient, elle baisait, en faisant force révérences, la place où elles avaient reposé. Et puis souvent pleurait. C'était la détente.

Ces nobles dames, vous les avez reconnues comme étant les deux patronnes de la paroisse, peintes dans les églises, sainte Catherine, Aïcatharina, sans tache et sans corruption, et sainte Marguerite dite aussi sainte Jeanne, qui avait vaincu le démon apparu à elle sous la forme d'un dragon ; qui avait fui de la maison vêtue d'habits d'homme, qui, à dix-huit ans, avait confondu des docteurs par ses réponses et qui avait fait vœu de virginité ; qui était la patronne de Jeannette Romée, que celle-ci s'était attachée à reproduire, et que la légende a souvent fait poser pour en tirer le portrait de Jeanne la Pucelle.

Sainte Catherine, d'autre part, était la patronne et la gardienne de toutes les filles qui, aujourd'hui encore, célèbrent sa fête.

Mais il y avait plus grand que ces bonnes saintes, et qui avait aussi vaincu le dragon. Il était le suprême chef des armées célestes, et on le représentait comme dans un nuage, la tête seule apparaissant dans une auréole, avec de vastes ailes et entouré de légions d'anges. Jeannette le vit à ses premières grandes crises, alors que les manifestations nerveuses ne s'étaient pas encore synthétisées, et ce sera cette image de saint Miche', qui de loin

en loin, aux heures des graves circonstances et des rudes émotions, envahira le cerveau de la voyante; ce sera lui le porteur de la grande et bien noble voix avec laquelle Jeannette ne conversera jamais familièrement, qui sera la puissante et irrésistible dominatrice, quoi qu'il lui plaise d'ordonner.

Devant les prêtres de Rouen, qui la jugeaient, de concert avec les universitaires de Paris, Jeanne fit, le 27 février 1431, cette déclaration : « Il y a bien sept ans que sainte Catherine et sainte Marguerite m'ont prise sous leur garde ».

L'hallucination initiale se trouve ainsi reportée à l'été de 1423, et Jeannette, ayant alors treize ans accomplis, serait par conséquent née au commencement de l'année 1410, peut-être en 1409.

Tous les écrivains de notre époque, où l'on a tellement écrit sur Jeanne Darc qu'on en a négligé de bien lire les documents, tous nos contemporains l'ont fait naître en quatorze cent douze.

Quand on prend du merveilleux, on n'en saurait trop prendre. On se procure ainsi une guerrière de jeunesse tendre, dix-sept ans à peine, suavement poétique, d'une gracilité toute enfantine, faible de chairs et de bras, mais pourtant amazone redoutable, indomptable, victorieuse comme un héros de l'Olympe classique, et à qui, simple et ignorante bergerette des champs, il suffit de paraître pour anéantir l'Anglais et faire d'un roi de Bourges le premier des vrais rois de France, c'est-à-dire pour accomplir une des plus grandes révolutions que le monde ait connues; car au temps de Charles VII, non seulement la France fut définitivement groupée, mais la vieille féodalité fut détruite et le moyen âge fit place à un monde nouveau.

Franchement, c'est trop de besogne pour une fillette de dix-sept ans, ne sachant « ne *a* ne *b* », fût-elle même hallucinée.

En réalité Jeannette avait près de vingt ans quand on l'amena de son pays vers le roi, à Chinon, alors que s'organisait la levée du siège d'Orléans. D'autre part, le rôle qu'elle eut à remplir l'eût également bien été, n'eût-elle été vraiment âgée que de dix-sept ans, car ce n'est pas à elle que doivent être attribués ni la défaite des Anglais, ni le triomphe de la royauté, ni l'avènement des temps modernes. Le vieux monde s'est écroulé sous un engin plus décisif que « l'estendart » d'une voyante.

Mais tout au moins, les écrivains et artistes devraient-ils accorder à Jeanne les muscles suffisants pour résister aux très rudes exercices qu'il lui fallut supporter pendant la fatigante campagne de marches et de combats, qui commença à Blois pour se terminer sous les murs de Compiègne. Ils pourraient songer également que le frère cadet de Jeanne, Pierre, ne l'a pas quittée durant toute cette campagne, puisqu'il était à Orléans et fut pris finalement avec elle. Or, à cet homme d'armes, il serait bien difficile de n'attribuer que de quinze à seize ans.

Jeannette, fille de paysan, était en 1429 une robuste paysanne, faite aux ouvrages d'homme. C'est que le père Darc n'était « guère riche » comme il en a été témoigné. Dans les jours de pluie ou de froid, Jeannette cousait ou filait à la maison, et elle rappela, pendant son procès, qu'en ces travaux elle ne craignait fille ou femme de Rouen. Mais aux heures des occupations agricoles, elle s'en allait, avec son père, labourant, piochant, menant la charrue, coupant et rentrant seigles et foin, conduisant

les chevaux qu'elle montait à poil et savait manier, comme c'était d'usage, en ce temps où les femmes faisaient, aussi bien que les hommes, tantôt seules, tantôt en croupe, jusqu'à des centaines de lieues. Telle la mère Romée se rendant en pèlerinage à Rome, telle la mère de Jeanne, lorsqu'à la suite du départ de sa fille et quelques semaines seulement après, on la voit s'en aller aux environs mêmes de Chinon.

Jeannette étant musculairement apte aux labeurs de la guerre, pourquoi et comment devint-elle guerrière?

Elle y fut incitée.

Elle y fut excitée.

### **Hallucinations provoquées.**

Elle y fut incitée par les violentes impressions qu'elle eut à subir entre les dates quatorze cent vingt-quatre et quatorze cent vingt-neuf. Le hameau de Domrémy, jusque-là calme et étranger aux guerres des Anglo-Bourguignons contre les Français, connut, ces années-là, les incursions, les menaces, le pillage des hommes d'armes. Il fallut fuir maintes fois en grande hâte et terreur, et chercher dans les forteresses d'alentour refuge pour les personnes et les biens.

Elle y fut excitée par la superstition des uns et par les encouragements et concours intéressés des autres. Durant ces années de durs labeurs et d'apouvantes agressions, le drame hallucinatoire, qui avait pour scène le cerveau de la jeune fille, poursuivait d'ailleurs sa succession d'actes de plus en plus absorbants et dominateurs.

L'enfant, du reste, le premier effroi passé, avait pris

plaisir à leur développement. La grâce exceptionnelle qu'elle trouvait en ces visites de ses soi-disant saintes, et les conseils de leur humble, douce et belle voix, et ces réconfortantes conversations, et les ravissantes émotions de ces rêves extatiques, la plongeaient dans d'indéfinissables enchantements.

Elle se complaisait passionnément en ces troubles de l'imagination, les appelait de ses vœux et les faisait même naître, par les moyens bien connus dans les traditions du moyen âge, et que les médecins sont à l'heure qu'il est en voie de retrouver.

On connaît aujourd'hui, à ce sujet, l'influence des cloches. Leur son se répercutait en la jeune fille et suggérait l'illusion de la voix des saintes. Jeannette se confondait alors en grandes révérences à la sonnerie des offices, de l'Ave Maria ou de l'Élévation, et parfois son être se fondait et elle versait des larmes. Passionnée pour ces scènes, elle grondait Perrin le sonneur quand il oubliait de mettre ses cloches en branle, et lui promettait de la laine et des gâteaux s'il voulait être plus exact.

On sait aussi, sur ces manifestations, l'effet des objets brillants fixés de près avec convergence des yeux, comme dans l'extase. Il arrive à des couturières de s'hypnotiser en faisant des boutonnières. Jeannette possédait un anneau qu'elle regardait longuement dans l'attitude du recueillement ; tel le procédé des fakirs et celui du grand musicien Haydn, qui, lui aussi, avait son anneau, cadeau du roi de Prusse. L'effet ne se faisait pas attendre ; les chœurs des anges chantaient aux oreilles du musicien, et les saintes faisaient entendre leur voix à la jeune paysanne de Domrémy.

Nul étonnement d'ailleurs de la part de ses camarades

ou de son curé. Ces agenouillements et contemplations étaient pratiques courantes de la dévotion; on trouvait Jeannette peut-être un peu trop pieuse et sérieuse, et ses stations un peu longues dans le jardin de son père, situé tout près de l'église, par conséquent voisin des images peintes et des cloches; mais si l'on souriait d'elle, on ne lui cherchait pas querelle autrement, et ce fut seulement après quelques années qu'on commença à soupçonner ce qui se passait en elle, à la tenir pour une contemplative et à la ranger dans la catégorie, si renommée, des voyantes. Comme la marraine de la jeune fille passait pour avoir vu les dames fées sous l'arbre voisin du village, qui gardait leur nom, qu'on ornait de guirlandes, sous lequel on allait nouer des alliances, se réjouir aux fêtes et danses, les frères de Jeannette, aussi superstitieux qu'elle était pieuse, disaient qu'elle avait pris « son fait » sous cet arbre des fées. De quoi elle se défendait vivement, affirmant que « son fait » était de Dieu.

Finalement elle déclara que Dieu lui commandait d'aller en France, secourir le dauphin et combattre les Anglais.

### **Hallucinations belliqueuses.**

C'étaient des rêves bien autres qu'au début.

1423: « Va à l'église »; 1428: « Va en France »; profond changement en elle dont la cause était le changement profond autour d'elle; car cette façon de rêve, l'hallucination, ne crée rien pas plus que le rêve lui-même; elle reflète, en le renforçant, l'amplifiant, l'adaptant au trouble



mental, ce qui domine la pensée, reproduisant automatiquement, par action réflexe, les anciennes impressions du dedans, et les immédiates impressions qu'apporte le dehors.

L'hallucination belliqueuse se greffa donc en Jeannette sur l'hallucination mystique.

Tout enfant, elle avait ouï parler de guerre sans avoir la commotion de la guerre. C'était le danger lointain, redouté et resté incompris. Mais voici que la bataille de Cravant a eu lieu ; Cravant, région de l'Est, aux environs d'Auxerre ; il y a eu grand nombre de morts parmi les gens du dauphin ; les Anglais alliés aux Bourguignons ont été vainqueurs. Or Domrémy est ennemi des Bourguignons, étant d'un côté de la Meuse, tandis que l'autre rive est à la Bourgogne. Domrémy est au duc de Bar ; gare le Barrois, gare Domrémy !

Voici les bandes pillardes, assassines, qui passent la rivière. Alerte ! Ces bandes, ça vole, ça brûle, le roi d'Angleterre l'a dit : pas de bonne guerre sans feu ; — ça tue les hommes ; ça outrage les filles. Alerte ! Alerte ! vite ! les hardes, les chevaux, la charrette ! sauve qui peut ! au bois ! Ils sont trop, le bois sera pris. Dans le château d'Isle ! Ils sont trop, la place est trop faible. Vite, vite, à Neufchâteau !

Et les gémissements, et les plaintes, et les cris de terreur résonnent dans tout l'être de Jeannette. Quelles révolutions en cette nature qu'un murmure d'une cloche, un bruissement des bois suffit à halluciner !

Au retour, la demeure est saccagée, le champ dévasté ; on n'était pas riche, chaque incursion accroît la pauvreté ; la vie devient difficile, le labour est incertain et la récolte n'est plus sûre, juste au moment où le père Jacques Darc dispose de quatre solides paires de bras

propres au travail, mais aussi, problème grave, doit remplir huit vastes estomacs.

Jeannette est l'aînée des filles ; mais elle a deux frères plus âgés qu'elle, Jacques et Jean. Après elle est Pierre. Jacques restera à la maison avec le père et les dernières filles ; Jean, Jeannette et Pierre partiront en France, au service du dauphin.

Le Barrois n'eut jamais à connaître les derniers désespoirs de la guerre, horrible comme elle se faisait alors ; mais il en connut les transes, les affolements et les colères ; et la permanente menace du danger est plus troublante que le danger lui-même.

Les langues apeurées, excitées, contaient de terribles choses autour de Jeannette ; au village, les bonnes femmes grossissaient encore la réalité poignante, et pendant les fugues à Neufchâteau, c'étaient les hommes d'armes eux-mêmes qui remplissaient de récits de guerre l'auberge de La Rousse, où la famille de Jeannette se réfugiait, et où celle-ci aidait l'hôtesse à servir la clientèle.

A Domrémy Jeannette prit la haine des ennemis de son parti ; à Neufchâteau elle prit l'amour des combats.

Son parti, ce fut naturellement celui de son village, et celui-ci, étant au duc de Bar, tenait le parti du duc de Bar, c'est-à-dire de René d'Anjou, propre beau-frère de Charles VII, qu'on appelait encore le dauphin parce qu'il n'avait pas subi la cérémonie du sacre, mais qui, dès le 10 novembre 1422, avait pris le titre de roi de France.

## Yolande de Sicile.

Il convient d'insister :

En 1418 les conseillers de Charles VII avaient obtenu un de ces grands succès diplomatiques qui seront la gloire de ce règne et marqueront le triomphe définitif de la noblesse de robe sur la noblesse d'épée, le triomphe des marchands citadins sur les seigneurs pillards, dont les châteaux forts seront démolis.

En 1418 donc, les conseillers de Charles VII lui avaient fait conclure une alliance avec le puissant duché de Lorraine, jusque-là dévoué auxiliaire des Bourguignons. C'était contre ceux-ci une de ces victoires plus meurtrières que les batailles, et sous lesquelles il leur faudra finalement succomber.

Cette alliance politique était résultée d'un mariage.

Si le Barrois, pays non français et situé loin à l'Est, avait échappé à la guerre anglaise, sa situation aux confins de la Lorraine lui avait cependant fait la vie très dure. C'avait été entre les duchés une série de luttes, à tous deux dommageables. Le duc de Lorraine, possédant en 1418 une fille à marier, le duc de Bar, dignitaire de l'Eglise, n'avait point de fils, mais avait un neveu. Ce neveu était René d'Anjou, fils de Yolande de Sicile ; l'oncle lui donna en mariage le Barrois, le duc de Lorraine lui donna sa fille, en le reconnaissant pour futur successeur.

Bonne affaire pour la Lorraine et pour le Barrois ; bonne affaire encore pour Yolande, reine de Sicile, qui continuait son système d'alliances par mariages ; et bonne affaire aussi pour Charles VII, dauphin et futur roi de France.

Car Yolande de Sicile avait en effet déjà marié une de ses filles à Charles VII. C'était, cette Yolande, une de ces fortes têtes de femmes comme le moyen âge en a connu quelques-unes au gouvernement.

Très active, très intelligente, extrêmement soucieuse de ses intérêts propres, mais assez habile pour ne pas les séparer des intérêts de ses parents et alliés, cette femme domina tout le commencement du règne de Charles VII. Non pas qu'elle comprît le rôle appelé à être joué prochainement par la royauté, ni le but que poursuivait la bourgeoisie dans les sacrifices énormes déjà consentis en faveur de cette royauté. Yolande de Sicile restait une princesse féodale. Elle voulait voir son gendre le premier des seigneurs de France, vainqueur du duc de Bourgogne et de ce roi d'Angleterre qui prétendait à être aussi roi de France ; mais, reine de Sicile, duchesse d'Anjou, souveraine de Provence, elle n'aspirait pas à voir les autres seigneurs et elle-même simples sujets du roi de la France. De même que pour son époux Louis de Sicile, mari de la reine, elle était ambitieuse pour Charles, parce qu'il était et pour qu'il restât le gendre de la reine.

Mais cette ambition, peut-être un peu égoïste, fut rapidement féconde ; car Yolande était aussi habile à fournir au roi des concours de toute nature et de toutes parts, qu'elle l'avait été dans ses alliances personnelles, en procurant à elle-même et aux siens de fructueuses alliances.

Sans Yolande de Sicile Jeanne la Pucelle fût restée Jeannette Romée.

### **Les Anglais.**

Donc, Jeannette grandissait dans une atmosphère de paniques et de combativité. Sans cesse elle entendait conter des luttes entre le parti de son duc et seigneur, beau-frère du roi, et ce parti bourguignon dont le pays prenait limite à la limite même du terroir de Domrémy. Et il fallait voir les rudes mêlées entre les gamins bourguignons de Marcey et les gamins de Domrémy ; et l'imagination enfantine de Jeannette fut bien souvent frappée du spectacle de ces luttes, d'où ses frères revinrent maintes fois le visage tout en sang.

Avec l'âge, le champ de la connaissance grandissait, Jeannette apprenait qu'au loin, dans le pays de France, il y avait non pas seulement ces ennemis bourguignons dont la peur faisait fuir à Neufchâteau ; mais des ennemis, des maudits sur lesquels il courait des bruits étonnants, c'étaient des godden, des Anglais qui venaient de l'autre côté de la mer sur des bateaux, et se répandaient dans les campagnes massacrant tout, détruisant tout. Pour les imaginations paysannes, ces Anglais étaient une espèce sauvage, des sortes de monstres à forme d'hommes, et bien certainement, sinon des suppôts des puissances infernales, au moins des ennemis de Dieu.

Du reste, sur ce point, nul doute pour Jeannette ; si Dieu eût été avec les Anglais, les saintes n'eussent pas parlé la langue française. L'Anglais était l'étranger, le barbare ; à l'égard des Anglais, Jeannette fut imprégnée, et ses hallucinations le répercutèrent, du sentiment d'horreur populaire dont firent si vaillamment preuve en leur

défense les villes de Rouen, Melun, Orléans, pour ne citer que celles-là. L'aristocratie bourguignonne se servait de l'Anglais par nécessité, tout en espérant s'en débarrasser plus tard. Pour le peuple, l'aristocratie bourguignonne était l'adversaire ; mais l'Anglais était l'ennemi ; il fallait vaincre le Bourguignon ; mais il fallait chasser l'Anglais.

L'Anglais, l'ennemi lointain, s'approcha ; l'étranger menaça le pays de Jeannette. Le mal de guerre se faisait aigu pour le duché du beau-frère du roi. En 1427 le chef anglais qui devait mettre le siège devant Orléans, Salisbury, fut cinq mois aux confins du pays de Meuse, assiégeant et prenant l'avant poste de Beaumont.

Ces Anglais furent alors la préoccupation permanente ; l'idée de résistance, la volonté de les chasser, prit corps au milieu de ces régions menacées. Parmi ces populations frontières dont l'histoire est toute de batailles, on se transforme facilement en guerrier, et, chez les névrosés, l'idée de courir sus se manifeste bien plus vivement encore. A force d'avoir craint on veut faire peur ; c'est la réversion passionnelle ; tous les persécutés se font, au bout d'un temps, persécuteurs ; tous les poursuivis deviennent poursuivants.

### **L'immigration.**

Et puis, dans ces siècles, la guerre était un moyen de vivre ; la victoire, c'était le butin ; l'occasion de la bataille, c'était l'aiguillon des appétits. Le gouvernement de Charles VII, disposant de subsides considérables

alloués par les villes et par les réunions d'Etats généraux, faisait appel au concours des bras de tous les pays. De l'Espagne, de l'Aragonais, de la Lombardie, de l'Ecosse, de la Bretagne et de toutes les provinces de l'antique Gaule qui n'étaient pas encore françaises, on allait en France; aussi de la Lorraine et du Barrois. « Allons en France ! » se disait-on ; et l'on partait, soit par petites bandes, soit par grandes compagnies.

Quand les Ecossais, prévenus qu'il y avait quelque chose à faire, se disaient : « Allons en France » ; c'était par dizaines de mille qu'ils accouraient ensemble, et il arriva également à l'horrible et fameux chef de bande Villadrando de mettre plus de dix mille hommes, d'une seule fois, à la solde de Charles VII.

Il est bon, en effet, de constater que celui qu'on a appelé le roi de Bourges, par trait d'esprit, mais non par vérité, ne manqua jamais d'armées ; le grand nombre de ses partisans fut même un embarras pendant tout le commencement du règne, et le danger vint, non pas de n'avoir pas assez de défenseurs, mais d'en avoir trop. Ce danger cessa devant le développement de l'artillerie, qui imposa la volonté du Conseil du roi, aussi bien à ses partisans qu'à ses adversaires et ennemis, qui mata compagnies et féodalité pillardes, qui dicta la soumission aux grands seigneurs, le Bourguignon compris, et qui chassa les Anglais.

Si, l'an 1427, Salisbury avait menacé le duché de Bar, il y eut bien autre panique aux premiers mois de 1428. Ce ne fut plus un avant-poste de Beaumont qui tomba, ce fut Beaumont même, puis Mouzon qui durent se rendre au terrible allié des Anglais, Jean de Luxembourg ; et toute la vallée de la Meuse frémit ; car un autre péril venait du Sud, d'où une expédition se dirigeait vers Vau-

couleurs, conduite par Antoine de Vergy, descendu de sa place forte de Langres.

Domrémy fut encore plusieurs fois visité par des bandes. D'où fuites et assez long séjour de Jeannette à Neufchâteau. Elle a dit elle-même y être restée quinze jours en une seule fois.

Jeannette était alors dans tout le développement de son corps et dans toute l'expansion de la force que manifeste la sève humaine à l'âge de dix-huit ans. Qu'elle fût entièrement femme ou qu'il lui manquât une fonction, la totale portion affective féminine de son être était absorbée par les phénomènes hallucinatoires, de plus en plus fréquents et précis ; et son activité était devenue toute masculine, avec les aptitudes de sa rude éducation ; et quand, plus tard, on lui en fit reproche, elle répondit : « Les œuvres de femme, il y a assez d'autres femmes pour les faire ».

### Vœu de virginité.

Est-ce que sainte Marguerite avait fait œuvre de femme ? Elle avait combattu et tout d'abord promis de n'avoir d'autre époux que Jésus-Christ. A son exemple Jeannette, dès ses premières hallucinations, avait fait vœu de garder sa virginité, avec cependant cette restriction : « tant qu'il plairait à Dieu ». Sainte Marguerite en effet n'était pas restée fille et s'était mariée ; Jeannette ne pouvait promettre plus que son modèle et, en réalité, quand elle eut plus de 13 ans, quand elle songea à guerroyer, à aller en France elle tint à rester vierge pour rester libre d'agir et non par esprit d'ascétisme. Elle ne



considérerait point la maternité comme une flétrissure, au contraire. Le capitaine de Vaucouleurs, qui surveilla en 1429 son départ, raconta maintes fois que Jeannette avait manifesté l'espoir de mettre au monde trois fils, dont le premier serait pape, le second empereur et le troisième roi. Ce Baudricourt, personnage grossier, puisqu'un instant avant de comprendre le parti qu'on pourrait tirer de Jeannette il avait pensé la livrer à la luxure de ses soldats, ce Baudricourt ajoutait même que, l'entendant ainsi parler, il lui aurait dit : « Je voudrais donc t'en faire un, puisque ce seront personnages d'aussi grande autorité ; j'en vaudrais beaucoup mieux ». A quoi Jeannette aurait répondu : « Gentil Robert, nenni, nenni, il n'est pas temps ; le Saint-Esprit y ouvrera ».

Dans son procès Jeanne niera avoir dit qu'elle dût avoir trois enfants et s'être jamais vantée de telle chose ; mais sans marquer nulle répulsion envers la maternité.

Quoiqu'il en soit, pendant l'année 1428, la question de mariage se posa, voire judiciairement. Un prétendant, qui prétendait aussi avoir été encouragé et avoir reçu une promesse formelle, fit à Jeannette un procès en règle devant l'officialité de Toul. Jeannette, qui songeait déjà à partir pour la France, alla à Toul à plusieurs reprises, se défendit, plaida et ne se maria pas. On ne sait pas au juste si ce fut parce qu'elle gagna son procès ou parce que celui-ci se termina faute du prétendant, qui dans l'intervalle serait mort.

En sa ferveur mystique, que Jeannette n'ait pas voulu de mari, le fait n'a rien de difficile à concevoir ; mais qu'une jeune paysanne, même solide, de dix-huit ans, songe à s'en aller vers un roi, lui parler, combattre pour lui, voilà qui semble, à distance, étrange, tellement que

les amoureux de légende et les gens à miracles s'en sont donné à cœur joie, tandis que les autres, les sérieux et les sincères, ne s'expliquant pas comment les pensées de Jeannette avaient dû aboutir à ce résultat, ont accepté celui-ci comme fait accompli, laissant le champ libre aux amateurs de merveilleux et aux exploiters de crédulité.

On a oublié que le cerveau de Jeannette travaillait voilà plus de quatre siècles et demi, et que les usages d'alors n'étaient pas du tout les usages d'aujourd'hui.

### **Astrologues et voyants.**

De notre temps, dans des cas particulièrement difficiles, il arrive aux gouvernements de consulter les gens compétents, ayant beaucoup étudié et beaucoup appris, quitte d'ailleurs à ne pas tenir compte de leurs avis; en ce temps-là, quand les grands et les rois voulaient savoir ce qui les attendait dans l'avenir, ils consultaient les prophétiseurs. Et ils foisonnaient, les dits prophétiseurs, formant deux catégories: ceux qui lisaient l'avenir dans les astres les astrologues; ceux à qui les saints et les saintes prenaient la peine de venir conter cet avenir, de par Dieu. Ces derniers, ces visités, ces extatiques, ces hallucinés, on les appelait des contemplatifs, ou plus communément, des voyants.

Il y eut force consultations d'astrologues à la naissance de Louis XI, fils de Charles VII, laquelle eut lieu six ans avant l'arrivée de Jeannette à Chinon; et quand le compétiteur de ce même Charles VII vint au monde, en 1421, on tira les horoscopes les plus variés aussi, et on prit des informations près des prophètes les plus divers.

Le cas était grave ; cet enfant, en vertu du fameux traité de Troyes, était marqué comme héritier de Charles VI, fou depuis vingt-six ans, roi de France ; comme héritier du grand capitaine Henri V, roi d'Angleterre, qui commençait à se débattre vainement contre une redoutable maladie d'intestins.

Maitre Germain de Thibouville, souverain astrologue, prédit à lord Stuart que les deux rois laisseraient, très prochainement, leurs deux royaumes aux mains débiles du jeune Henri VI. Il convient d'ajouter que ledit astrologue était en outre docteur en médecine.

Cet Henri V d'ailleurs s'adressait également à tous les genres de prophètes. Pendant sa fameuse expédition militaire qui avait laissé un instant espérer aux Anglais que la France pourrait être à eux, il avait consulté Jean de Gand, ermite de Saint-Claude — les ermites prophétisaient souvent aussi, en raison des extases produites par le jeûne. — « Vous mourrez, avait répondu Jean, si vous persistez dans votre dessein. »

Ce Jean de Gand se disait formellement envoyé de Dieu par le ministère d'un saint. Henri V, tout à fait malade, le fit chercher de nouveau ; on le retrouva et on l'amena ; mais le moribond n'en put tirer que des paroles désespérantes.

C'était de tradition chez les rois de s'enquérir ainsi des dires de ces voyants, comme c'était chez ceux-ci de tradition de s'en aller vers les rois porter ce qu'avait forgé leur cerveau, dans leurs crises de visionnaires. Cette tradition s'est conservée bien après Charles VII, puisqu'un maréchal ferrant parvint jusqu'à Louis XIV, et qu'un nommé Martin, des environs de Chartres, fut reçu par Louis XVIII en 1816, tous deux en qualité d'envoyés de Dieu.

## Prédécesseurs et émules de Jeanne Darc.

L'érudit Vallet de Viriville, un de ceux qui ont le plus retrouvé de documents sur Jeanne Darc, a pu écrire : « Pendant toute la période du moyen âge, une suite non interrompue de voyants se sont posés comme intermédiaires entre Dieu et l'humanité » ; et, dans Quicherat lui-même, l'homme qui n'a pas osé écrire l'histoire de la légende de Jeanne Darc, mais qui, par un travail énorme, digne d'un bénédictin, en a recueilli les éléments, on lit ceci : « Il est à noter que jamais il n'y eut tant de gens occupés à prédire qu'au moment où parut la Pucelle. En concurrence des faiseurs d'almanachs, hommes sérieux alors et les plus savants des universités, qui cherchaient l'avenir dans les conjonctions des astres, un nombre infini de visionnaires, surtout des femmes, se mêlaient de prophétiser. Nous voyons le pape Benoît XIII se servir à Avignon d'une femme de ce genre, dont, pour le dire en passant, les prédictions ne contribuèrent pas peu à faire accepter la Pucelle. En 1413, l'Université de Paris, pour démêler quelque chose à l'état si troublé du royaume, fit appel à la lucidité de tout ce qui avait le don de prophétie parmi les « personnes dévotes et menant vie contemplative ». Une inspirée de Bresse faisait l'étonnement de Gerson en 1424 ».

Charles V, lui, appela Guillemette de la Rochelle, qui était, dit Christine de Pisan, « moult femme solitaire et de grant contemplacion, tant que j'ay oy recorder à gens dignes de foy que en sa contemplacion on l'a aucune fois veu soulevée de terre en l'air, plus de deux piés ». Char-

les V, afin qu'elle lui consacrât beaucoup de prières, lui fit construire, en maintes églises, de magnifiques oratoires.

Charles VI, de passage à Tours, se fit présenter par Louis d'Orléans la dame Jeanne Marie de Maillé, qui avait fait vœu de virginité, qu'on avait mariée malgré cela, mais qui avait fait respecter son vœu par son mari. Elle dit au roi des secrets, comme c'était la coutume de ces voyantes, et ce « pauvre fol » de Charles VI en fut enchanté, car il la revit trois ans plus tard à Paris. Ils restèrent longtemps causant à part ensemble ; elle lui dit encore des secrets, et il lui fit de richissimes présents. Après quoi, elle alla voir la reine de Bavière. Cette voyante vécut jusqu'en 1415.

Charles VII eut affaire durant son règne à plus de voyantes encore. L'ordre chronologique paraît être celui-ci : Marie d'Avignon, Jeanne la Pucelle, Catherine de la Rochelle, les deux Bretonnes, le berger du Gévaudan et, beaucoup plus tard, la Pucelle du Mans, cette dernière fort peu intéressante d'ailleurs, tandis que les autres étaient d'une sincérité à toute épreuve, tellement qu'une des pucelles bretonnes passe pour avoir été brûlée par l'Université de Paris, sur la place du Parvis-Notre-Dame, ayant refusé de se rétracter.

A l'époque du sacre, pendant quelques mois, l'armée comprit dans son sein une petite escouade de ces femmes. Sous la conduite du maréchal de Rais et la direction ecclésiastique du moine Richard, se trouvèrent ainsi ensemble Jeanne la Pucelle, les deux Bretonnes et Catherine de la Rochelle.

### **L'Enchanteur Merlin.**

La venue de Marie d'Avignon était antérieure de quelques années. Son rêve à elle était réminiscence de la prédiction de l'enchanteur Merlin, alors fameux et populaire, et c'est à cette prédiction aussi qu'on doit l'afflux de sauveurs féminins qui se manifesta pendant les convulsions du moyen âge expirant.

Personne ne savait ce que c'était que l'enchanteur Merlin ; sa prédiction n'en était que plus précieuse. Le contenu en était : « La Gaule perdue par une femme sera sauvée par une femme ».

Au fond ledit Merlin n'était qu'un être imaginaire et sa prophétie n'était qu'une variante du dogme chrétien lui-même, par conséquent profondément gravé dans les cerveaux ; de ce dogme du Monde perdu par Ève et sauvé par une femme, et, qui plus est, par une vierge.

Appliquée à la Gaule, la traduction du soi-disant Merlin était claire comme le jour : Qui avait perdu la Gaule en livrant la couronne de France à un Anglais ? Une femme, Isabeau de Bavière. Donc, une femme, une vierge devait sauver la Gaule.

Marie d'Avignon dit : ce ne sera pas moi ; elle se contentait d'être le saint Jean précurseur. Ce serait donc une autre. Catherine de la Rochelle était de bonne volonté ; mais pas vierge, cas d'infériorité. Merlin avait ajouté que cette vierge viendrait du bois chenu. Cela était un souvenir druidique. Au-dessus de Domrémy il y avait un bois de chênes et Jeannette Romée, voyante, et voyante extra-lucide, était en outre de vie irréprochable et vierge.

D'où son rôle; et dans l'évaluation de ce rôle les pseudo-historiens de Jeanne Darc, nourris, eux aussi, du dogme légendaire, estimant cette nourriture suffisante, ne se sont pas donné la peine de digérer les faits.

Fort heureusement, le gouvernement de Charles VII et les bourgeois d'Orléans se montrèrent, bien qu'au moyen âge, plus perspicaces que nos historiens; car s'ils ne refusèrent pas la conversation et le concours des voyants et des astrologues, ils ne manquèrent pas d'y joindre de solides murailles, de vaillants hommes d'armes, et surtout cet élément nouveau, la poudre, dont la grande voix et la fulgurante clarté furent autrement efficaces que la lumière et les voix bourdonnantes emplissant le cerveau de Jeanne la Pucelle.

Mais, pour peu qu'elle pût faire, la brave fille ne ménagea point ses forces, et si, pendant les quelques mois qu'elle traversa l'Histoire, elle ne fut que la mouche du coche de la France naissante faisant effort pour se débarrasser du moyen âge, son agitation, pour n'être pas allée jusqu'au martyre, fut assez douloureuse pour qu'on ne lui dispute pas le rôle qu'elle a rempli réellement.

### **Les Frères Prêcheurs.**

Sa volonté, on devrait écrire son besoin, de venir en France date du commencement de 1428, époque de son plus long séjour à Neufchâteau.

Des émissaires secrets parcouraient les pays frontières, surchauffant les imaginations, et parmi eux, les plus précieux étaient ces frères prêcheurs que le gou-

vernement de Charles VII a si ingénieusement su faire servir à son habile politique.

Ces frères prêcheurs formaient comme une sorte de chevalerie errante de moines mendiants, apôtres populaires, bons à une foule de besognes. « En temps de guerre, dit le savant auteur de l'*Histoire de Charles VII*, ils traversaient, grâce à l'immunité de leur robe, les frontières de tous les États, les postes militaires les plus belligérants; ils communiquaient en tout temps des plus petits aux plus grands dans tous les rangs de la société. »

Ce Jean de Gand, qui avait tenté, avec ses prophéties, de détourner de la guerre Charles V d'Angleterre était un de ces frères prêcheurs, originaire d'un couvent de Troyes. De Troyes également était sorti frère Didier qui prêcha la même cause de la paix jusque sur le territoire bourguignon; et de Troyes, toujours, était ce moine Richard qui, après le siège d'Orléans, aura dans sa compagnie Jeanne la Pucelle, Catherine de la Rochelle et les deux Bretonnes.

Ces Ordres vivaient en lutte permanente avec le haut Clergé, et notamment avec l'Université de Paris, laquelle était foncièrement bourguignonne, en sa qualité d'aristocratie ecclésiastique, alliée de l'aristocratie des seigneurs; cette étrange milice, ardente, passionnée, forte en bouche, à l'éloquence brutale, fournit de précieux auxiliaires au gouvernement de Charles VII, combattant et négociant. Il est vrai qu'en retour, plus superstitieux que religieux, plus idolâtres que chrétiens, plus thaumaturges que pieux, plus hommes du peuple que serviteurs de la royauté, ils ne laissaient pas de nuire parfois au bon ordre des campagnes sagement menées par le Grand Conseil du roi.



Mais celui-ci, qui n'hésitait pas à se servir de chefs de bandes comme Villadrando et La Hire, quitte à leur faire plus tard la chasse, n'avait garde de négliger la force que lui apportait la moinerie populaire, toute chaotique et ignorante qu'elle fût.

L'agitation ainsi provoquée était entretenue en Picardie et en Artois, par le carme breton Thomas Connecte, et en plein Paris même par le moine Richard qui y courut des dangers et en fut chassé comme suspect d'être anti-bourguignon.

Un autre, frère Etienne Charlot, travailla longtemps les pays de Bourgogne jusque dans la région de Genève, et remplissait entre temps un rôle plus délicat, et qui fut très profitable à la paix avec la Bourgogne, celui d'intermédiaire entre Charles VII et la sœur naturelle de celui-ci, laquelle habitait le domaine bourguignon et servait chaudement les intérêts de son frère.

Vallet de Viriville fait remarquer que Jeanne la Pucelle, « dès le début de sa carrière politique, rencontra dans les villes, dans les camps et jusque sur les champs de bataille ces apôtres du peuple ». Il n'oublie pas non plus qu'en sa jeunesse elle s'était confessée à ces religieux mendiants.

Elle-même mentionne, dans son procès, qu'elle les a eus pour confesseurs à Neufchâteau. Ils ont donc dès lors connu le « fait » de Jeannette, ces commis voyageurs en légendes, miracles, visions et politique, et Jeannette connut également que les voyants allaient trouver les rois ; elle sut la prophétie de Merlin, elle sut que Marie d'Avignon avait annoncé la venue d'une Pucelle, et bientôt dans toutes ses crises retentit en elle : « va en France, va en France ! »

Cette suggestion, une fois entrée dans le cerveau de la

jeune fille, devait l'envahir. Tous les médecins au courant des dernières recherches scientifiques connaissent la puissance à la longue irrésistible de ces ordres donnés à la conscience normale des suggestibles par leur conscience hallucinée. Il y a lutte au début, mais la victoire reste à la suggestion, et l'acte sera d'autant plus certainement accompli que les circonstances, les dires, les manifestations de l'entourage seront encourageants.

Or, à Jeannette Romée, les encouragements ne manquèrent pas.

### **Le troisième larron.**

Mais quoi faire en France?

Batailler; car toutes les pensées de tous étaient à la bataille; les passions soulevées étaient de courir sus aux Anglais qui saccageaient le pays, empêchaient le roi d'avoir son royaume; batailler en compagnie des deux frères Jean et Pierre qui brûlaient de risquer les chances de la guerre; batailler pour chasser les Anglais et aussi pour tirer de leurs mains le populaire duc d'Orléans que, depuis la journée d'Azincourt, en 1415, ils retenaient prisonnier.

Dans les visions de Jeannette il était question du duc d'Orléans presque autant que du roi, parce qu'il en était question perpétuellement dans les veillées, de ce prince troubadour, de ce poète dont les ballades couraient les campagnes; c'était ce charmeur, cette idole du peuple que les Anglais retenaient chez eux méchamment. Et d'autre part, n'était-il pas le plus haut personnage de la couronne, à qui même la couronne pouvait revenir?

Ici encore, en effet, le fait historique se confond avec l'intérêt des individualités. Si Charles VII était le fils, l'héritier naturel et immédiat du roi de France Charles VI, le duc d'Orléans en était, lui, le neveu et l'héritier présomptif ; il était partie intégrante de la royauté et de plus les cœurs étaient tournés vers lui, non seulement pour sa parenté, pour ses dons de poésie, pour sa longue captivité, mais parce que les imaginations étaient encore toutes remplies du sombre drame qui l'avait privé de son père, et de l'autre drame sombre par lequel ses amis avaient répondu.

Le roi Charles VI étant fou, ses proches s'étaient dit : quiconque aura le fou aura le royaume ; mais la lutte pour cette possession s'était circonscrite surtout entre le puissant cousin Jean Sans Peur, duc de Bourgogne, et le propre frère du roi, duc d'Orléans, qui pour accroître ses chances de domination s'était fait l'amant de la reine.

Le duc de Bourgogne coupa court aux dites chances en faisant assassiner son rival.

Isabeau et l'héritier de l'assassiné, la maîtresse et le fils crièrent vengeance, les seigneurs se divisèrent en deux factions et une guerre civile commença entre les deux partis pour durer en tueries, pillages, ruines de longues années et ne finir que par l'alliance accomplie, sous Charles VII, entre la bourgeoisie et la royauté, alliance qui mit d'accord les factions rivales en les annihilant toutes les deux. C'est ce parti d'Orléans qui reste connu dans l'histoire sous le nom d'Armagnac, parce que, à la suite de la défaite d'Azincourt et de la prise, par les Anglais, du jeune duc, encore captif au temps de Jeanne la Pucelle, la direction de la faction s'était trouvée aux mains du connétable comte d'Armagnac.

L'Anglais, en effet, qui ne joua jamais dans ce temps-

là en France que le rôle de troisième larron, avait profité de la guerre civile pour débarquer et menacer les provinces voisines des possessions du parti d'Orléans. Devant la résistance des villes, le roi d'Angleterre s'était mis en retraite avec son armée, fondue de moitié, comme fondront toutes les armées anglaises qui débarqueront ; mais par jactance les seigneurs du parti d'Orléans avaient voulu livrer combat. Ils s'étaient fait surprendre dans un terrain où les chevaux enfonçaient jusqu'au poitrail, et avaient prouvé une fois de plus que le pays ne devait plus compter sur la féodalité pour se défendre contre les archers anglais. L'arme de jet supprimait la chevalerie ; l'arme blanche était vaincue par l'arc anglais ; dans quelques années, la nouvelle arme de jet, le boulet de canon, aura raison de l'arc anglais, aussi bien que des armures et des hautes murailles seigneuriales.

Ce fut à la royauté qu'incomba le rôle d'utiliser la récente invention et de la faire servir à détruire ou soumettre, d'une part, les pillards étrangers, et, d'autre part, les seigneurs, pillards aussi, et souvent devenus tellement étrangers au peuple qu'ils ne craignaient pas de s'associer contre lui avec les Anglais.

C'étaient, de quelque pays qu'ils fussent, gens de guerre et de rapine qui tantôt se disputaient la proie, tantôt s'entendaient entre eux pour la ravir et la partager ; c'étaient des industriels de guerre, également dommageables à tous ceux qui commençaient à chercher leurs ressources dans le travail perfectionné, dans la manufacture, le négoce : aux gens de talent, de savoir, d'argent, aux laboureurs des campagnes, à la bourgeoisie des cités.

## Deux royautés.

Les seigneurs, qui ne savaient plus vaincre l'étranger ni par conséquent vivre de lui, en étaient réduits à prendre leur butin sur les nationaux, sur le monde du travail, tout comme faisait l'Anglais. Donc, sus à tous les déprédateurs, à l'Anglais, aux seigneurs féodaux ! Les bourgeois mirent aux mains d'un seul seigneur leur milice, leur poudre et leurs subsides, à condition qu'il se ferait le gendarme public contre tous les troubleurs de travail, contre tous les voleurs de produits.

Dès le règne de Charles VI, la bourgeoisie, déjà, par le ministère des Marmousets, avait offert son concours et avait un instant réussi même à l'imposer ; la folie du roi avait rejeté les choses dans l'état précédent ; mais l'occasion reparut rapidement pendant les déchirements entre la faction de Bourgogne et la faction d'Orléans.

Les deux partis avaient si bien tiré chacun de son côté pour s'emparer de la puissance royale, qu'ils l'avaient brisée en deux ; le parti de Bourgogne, pendant une heure de victoire, avait pris le roi fou, mais celui d'Orléans avait emporté dans sa fuite le dauphin, et chacun des deux disait : La royauté est avec moi. A Paris se trouvaient l'insane Charles VI, le duc bourguignon qui en son nom gouvernait tout le Nord-Est, et la reine Isabeau qui s'était réconciliée avec l'assassin de son amant, lequel, sous la domination de Jean Sans Peur, assumait la responsabilité de la régence.

Donc, de ce côté un semblant de légitimité.

Mais, d'autre part, le dauphin Charles étant aux pays

occupés par le parti d'Orléans, tenait le Sud-Ouest, et les gens qui l'entouraient disaient aussi : « La royauté est avec nous, car, le père étant incapable, c'est le fils qui est le régent ».

Deux puissances veillaient, l'une étrangère, honnie, l'autre nationale, constituant la nouvelle force vive du pays; l'une, le roi d'Angleterre, Henri V, l'autre la bourgeoisie française.

Voyant les deux factions si occupées entre elles, Henri V jugea qu'elles n'auraient pas de sitôt le temps de s'occuper de lui. On lui avait déjà laissé le loisir de s'emparer de Caen, il y joignit Falaise, Vire, maintes autres cités; Rouen même tomba sous ses coups après une défense héroïque, mais sans que les Anglais eussent vu poindre à l'horizon une seule troupe des deux partis français.

Ceux-ci cependant s'émurent enfin, le danger devenait commun; si la région de Paris était menacée, celle de l'Anjou et alentours ne l'était pas moins; cela résultait des prétentions formulées par le roi anglais, en réponse aux propositions de paix à lui adressées par le duc de Bourgogne, Jean Sans Peur; les deux tronçons de la royauté songèrent à une réunion et les factions adverses, Jean Sans Peur et sa suite, d'une part, le jeune dauphin Charles et sa suite, de l'autre, se rencontrèrent au pont de Montereau, dans l'intention peut-être sincère de traiter.

Mais quand ces ennemis intimes se revirent face à face, toute la colère accumulée depuis des années bouillonna dans les cerveaux, l'entretien se fit dispute, l'entrevue devint lutte; les épées sortirent des fourreaux et Jean Sans Peur, pour avoir fait, en 1407, assassiner le duc d'Orléans, tomba au pont de Montereau, en 1419, assas-

siné par les gens du parti d'Orléans ; et ce fut au fils du puissant duc bourguignon de crier vengeance à son tour.

Henri V d'Angleterre entendit, et il subsista deux royautés en France, l'une résidant à Paris, et l'autre quelque peu vagabonde, allant de château en château, mais aussi de province en province, négociant, flattant, traitant, reconstituant par le Sud le groupement français que, dans l'aveuglement de la colère, le nouveau duc de Bourgogne s'était laissé entraîner à compromettre

Avant l'entrevue de Montereau, le roi d'Angleterre trouvant la maison royale en pleine guerre civile, avait demandé toutes les provinces du Nord-Ouest jusques et y compris l'Anjou, pour les joindre comme fiefs à son royaume anglais, et, en outre, la main d'une fille du roi, qu'il voulait faire ainsi reine anglaise et otage. Après le meurtre de Jean Sans Peur il voulut toujours la fille ; mais de plus avivant la passion du fils de l'assassiné, il lui dit : Que l'assassin soit renié, déshérité, que jamais Charles VII ne puisse succéder à Charles VI. Pour cela, un seul moyen : Reconnaissons pour futur roi du royaume de France l'enfant qui pourra naître de moi et de la princesse française que je demande d'épouser.

### Traité de Troyes.

Philippe de Bourgogne ne songea à cette heure qu'à sa vengeance ; Isabeau, Bavaroise, songea au mal à elle récemment fait par le parti possédant son fils, et, d'autre part, au brillant mariage qui se présentait pour sa fille. Le traité de Troyes fut signé et la couronne promise à un enfant d'Anglais.

Dès lors, l'issue de la querelle ne pouvait plus être douteuse. Si la force des vieilles armes était provisoirement aux Anglo-Bourguignons, la force morale appartenait au parti de Charles VII, légitime au double titre de fils aîné du dernier roi et d'ennemi de l'étranger.

Et la faiblesse même du moment était pour Charles VII le gage de la victoire finale ; la bourgeoisie apporterait en effet sa force nouvelle, ses subsides, à celui qui en aurait besoin, qui les accepterait avec conditions et qui s'en servirait contre l'ennemi commun, l'Anglais, usurpateur, devastateur.

Et puis, il y a des choses qui n'arrivent pas, pour cette unique raison que le développement historique ne les comporte pas, parce que la géographie s'y oppose. On n'accroche pas la vieille Gaule comme une épave à la remorque de l'Angleterre ! « A moi la France », c'est bientôt écrit au bas d'un parchemin, mais ensuite il faut la prendre. Les Anglais étaient fatalement condamnés à être expulsés ; le seul point contingent de l'affaire était qu'on y mettrait plus ou moins d'années, selon que le grand capitaine anglais, Henri V, vivrait plus ou moins longtemps.

Il mourut deux ans à peine après la signature du traité de Troyes, et, en 1422 également, Charles VI débarrassa la situation, faussée par ce cauchemar d'avoir à compter avec un roi fou durant trente interminables années, à cette époque où toutes choses, la guerre, le travail, la religion étaient en pleine révolution.

Celui qui, selon le traité de Troyes, devenait roi de France et d'Angleterre, et à qui incombait la lourde tâche de conquérir le royaume de France et de conserver la couronne d'Angleterre naguère usurpée par sa famille était un enfant de dix mois, marqué pour la folie



par son grand-père, Charles VI, et affligé d'oncles Anglais qui allaient déchaîner la guerre civile en Angleterre, comme les oncles de Charles VI avaient jadis déchaîné la guerre civile en France.

Par ces deux morts coïncidentes, les conditions de la lutte furent brusquement renversées. Henri VI, le nouveau roi impopulaire imposé par l'étranger, se trouva être un marmot en proie à toutes les haines nationales, aux ambitions rivales de ses oncles, et aux ambitions inassouvies du duc de Bourgogne, qui bientôt entrera en guerre ouverte contre les dits oncles. Charles VII, au contraire, proclamé à Chinon roi légitime, atteignait à sa majorité, allait devenir d'année en année un des plus habiles politiques que la France ait possédés ; et les affaires, en attendant, étaient régies par un Grand Conseil qui le poussait à plein élan dans les voies de l'avenir ; car l'influence prépondérante y appartenait aux guerriers de la nouvelle école, aux organisateurs de l'artillerie, qui ne faisaient plus fi de la ribaudaille d'archers ou d'arbalétriers, — aux gens de petit état, en passe de supplanter la vieille noblesse désorganisée, — aux parlements, assemblées provinciales ou générales, qui déliaient les cordons de la bourse populaire, à condition qu'on débarrassât la population des tyrans féodaux, et de l'étranger, plus onéreux encore, contre lequel la bourgeoisie payait non seulement de son argent, mais aussi de son héroïsme, ainsi qu'il arriva aux sièges de Rouen, de Meaux, de Melun, d'Orléans. Si Charles VII était pour longtemps encore prisonnier de son parti, ce parti n'était plus la faction jadis formée pour la guerre civile. Le comte d'Armagnac ayant été massacré, le duc d'Orléans, prisonnier, ayant le tort des absents, la faction accrue de tout l'apport des populations avait grandi de

jour en jour jusqu'à être enfin le parti français contre l'envahisseur étranger.

### **Les Anglais isolés.**

Du premier moment que les Anglais seraient abandonnés, si peu que ce fût, par le duc bourguignon, ils n'auraient plus qu'à regarder les provinces françaises comme perdues pour eux.

Cet abandon devait se produire pour la première fois en face des murs d'Orléans après un siège de plus de six mois par des troupes anglaises et bourguignonnes réunies. Les deux alliés devaient se disputer la proie avant de l'avoir prise, et le duc de Bourgogne retirer ses soldats le 17 avril 1429.

Quinze jours après, la grande armée de secours organisée par le gouvernement de Charles VII devait être dans la ville, ayant avec elle Jeanne la Pucelle.

Le 8 mai, les Anglais se mettraient en retraite.

Six ans plus tard, en 1435 le duc de Bourgogne délaisserait totalement le roi étranger et signerait avec Charles VII le Traité d'Arras. Comme conséquence, les Anglais évacueraient Paris. En 1444, ils en seraient réduits à demander une trêve. En 1449, Charles leur enlèverait Rouen avec bientôt toute la Normandie. En 1453 la dernière grande ville qu'ils eussent conservée, leur serait arrachée. Un petit coin mis à part, il n'y aurait plus d'Anglais en France. Entre temps l'aristocratie aurait été domptée. La monarchie française fondée : le moyen âge fini.

Ce furent, en somme, trente pleines années qu'il

fallut à Charles VII, roi, pour expulser complètement les Anglais ; et pour que ceux-ci se laissassent ainsi finalement cantonner dans leur île, pour les faire renoncer définitivement à tout rôle continental, il fallut davantage que la politique et les armées de Charles VII, davantage même que les luttes intestines désolant l'Angleterre ; il fallut cette situation géographique plus puissante que les puissances des gouvernements, et en vertu de laquelle les îles peuvent parfois être aux continents, mais les continents ne sauraient jamais appartenir aux îles.

L'événement fut donc bien au-dessus d'une intervention individuelle et n'eut rien de comparable au coup de baguette de quelque *deus ex machina*.

## DEUXIÈME PARTIE

# JEANNE LA PUCELLE

---

### Premières démarches de Jeanne.

Le fait des voyantes étant d'aller vers les rois, les voix de Jeannette ne pouvaient que se tenir dans la tradition, et, à l'heure des commotions belliqueuses, lui devaient crier : « Va en France », comme à l'époque de sa première communion, à l'heure des préoccupations culturelles, elles lui avaient crié : « Va à l'église. »

Un côté du rôle des rois étant d'accéder aux superstitions populaires et de recevoir en temps de crises les voyantes, Charles VII devait faire venir près de lui la voyante de Domrémy.

Cependant il se passa des mois avant que l'appel passionnel de la jeune paysanne fût entendu par le roi.

Jeannette en souffrit horriblement. Irréalisé, le désir des névrosés devient torture morale. Ils ne peuvent tenir en place. Emportés par leur idée maîtresse, ils font tentative sur tentative, brisés par les refus, mais non découragés.

Jeannette, saturée de toutes les superstitions de son temps, fille aux jarrets solides, aux vives colères, en proie aux hallucinations religieuses et partageant les instincts guerriers de ses frères, Jeannette fut définitivement soulevée par les événements locaux de la vallée de la Meuse au commencement de 1428, par le spectacle de Domrémy pillé, par les paniques des jours de fuite, par la ruine des siens, par les lamentations et la haine dont son cerveau était l'écho.

Et puis, le secret de ses visions, qu'elle avait longtemps gardé par crainte des Bourguignons, avait bien fini par sébruiter. On commençait à jaser des étrangetés qui se produisaient en ce cerveau ; les uns se défiaient, y compris le père Darc, qui, ayant eu vent que sa fille pensait s'en aller avec les hommes d'armes, avait juré qu'il la noierait plutôt, si ses frères ne la noyaient eux-mêmes. On retrouvera ce doute chez Baudricourt.

Mais les bonnes femmes ne songeaient pas à douter, et la mère Romée n'avait, elle, aucune envie de retenir Jeannette, encore moins l'oncle Laxart, de Burey-le-Petit, sur la route de Vaucouleurs, qui dès l'abord fut l'instrument dont on se servit pour tromper le père Jacques.

Quant aux frères, loin de vouloir la noyer, ils furent, lorsqu'elle partit, ses compagnons.

Mais pourquoi l'insuccès des premières tentatives ?

Dès le mois de mai de 1428, presque au lendemain de la fuite et du grand séjour à Neufchâteau, l'oncle Laxart avait combiné avec Jeannette un stratagème. On avait prétexté que la présence de la jeune fille à Burey était nécessaire, et le père Jacques, qui n'était guère riche l'avait laissée partir, comme il fera à maintes reprises durant cette année de désastres où Jeannette, dans

l'inquiétude de son idée agitante, sera un peu partout, à Domrémy excepté.

Aller au roi est bientôt dit, moins vite fait. Encore fallait-il que Charles VII fût avisé et consentant. Comme il y avait à Vaucouleurs, ville française, à quelques heures de Burey, un capitaine du roi, l'oncle conduisant la nièce avait donc été trouver ce capitaine Baudricourt, auquel Jeannette avait parlé de ses voix, de ses lumières, disant venir de la part de messire Dieu, afin que lui, Baudricourt, mandât au dauphin de se bien tenir, qu'elle lui donnerait secours.

Las ! Baudricourt ne l'avait guère écoutée et avait recommandé à l'oncle Laxart de la ramener à la maison bien souffletée.

Quant à transmettre le désir de la jeune voyante au roi, le capitaine n'y avait, cette première fois, même pas songé, et l'eût-il fait que le gouvernement de Charles n'y eût, pour ce moment, porté nulle attention.

Si Jeannette était en effet déjà dans le plein de sa passion, en raison des événements de Domrémy, et, soit dit en passant, bien avant le siège d'Orléans, le gouvernement du roi n'avait, en ces premiers mois de l'année 1428, nulle intention de consulter les voyantes.

### Réorganisation du Royaume.

S'il y avait crise de guerre et incursions dans le Barrois, il y avait au contraire dans le pays de France cette sorte de trêve et de recueillement qui précède et prépare les actions décisives.

Le gouvernement de Charles travaillait à la réorga-

nisation politique du royaume et à l'organisation de ses forces défensives, en prévision d'une agression qu'il jugeait prochaine; car on s'agitait au Parlement anglais; les partis se reprochaient mutuellement un échec honteux subi en France quelques mois auparavant, alors qu'une armée anglaise avait débarqué, prétendant s'emparer des pays de la Loire, et n'avait réussi qu'à semer ses hommes sur les champs, réduits qu'ils avaient été à manger l'herbe, à fondre petit à petit, sans combat, de maladie et de dénuement, et finalement à se perdre dans le Bocage, n'ayant pu même apercevoir les pays qu'ils avaient pensé conquérir.

Les pays de l'Ouest, tant de fois dévastés par les invasions, étaient désormais impuissants à nourrir de nouveaux arrivages d'envahisseurs, et les troupes de débarquement, dès qu'elles s'enfouaient quelque peu dans la campagne, périssaient de maifaim depuis déjà plusieurs années. L'excès de misère était outil de vengeance aux provinces écrasées par le joug étranger; l'Anglais mourait de sa conquête, et la famine se faisait la puissante auxiliaire du gouvernement français qui, lui, s'appuyant sur de vastes provinces moins éprouvées, travaillait sans relâche à la reconstitution de ses moyens d'action.

Sans doute, messieurs les historiens, voilà qui n'est guère conforme aux enseignements que vous avez à profusion répandus, au détriment de la vérité. Mais ce qui importe, c'est cette vérité et non ce que vous avez écrit.

Vous avez ramassé dans la satire du temps un trait d'esprit, le mot « roi de Bourges », et vous l'avez accepté, développé comme un thème historique. Parce que Charles VII fut, dès les premiers temps, un impénétrable, ou parce que son rôle s'est trouvé effacé par le rôle de ses conseillers, vous avez dit : roi fainéant, sans remar-

quer combien l'on travaillait à ses côtés. A-t-il débuté par être réellement indolent, ce Charles VII qui présida à l'avènement des temps modernes? Dans ce cas il eut, comme Louis XIII, ses Richelieu et aussi ses Mazarins. A-t-il dès l'abord été une personnalité importante? Alors il eut ses Colbert.

### Le Roi des Bourgeois.

« Roi de Bourges », certes le mot prête à rire.

En réalité, cette royauté de Bourges, sauf la région bordelaise, avait pour domaine tout le vaste pays compris entre la Loire, l'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée et le massif Alpin.

Personnellement Charles était dauphin du Viennois, duc de Berry, de Touraine et comte de Poitou. Ses conseillers assurèrent d'abord la tranquille possession de ces domaines, et, dès 1419, tout trouble civil en avait disparu.

Immédiatement après, on s'occupa de pacifier les pays du Sud, et Charles VII les visita en un long voyage analogue à celui qu'il devait faire sur Reims en 1429. Pendant cette tournée, les villes furent ou séduites par des attentions, des privilèges, ou réduites comme Nîmes, devant laquelle commandant aux côtés du roi, Jean de Torsay, grand maître des arbalétriers, fit la preuve que les Français avaient profité des leçons des tireurs anglais, et passaient maîtres à leur tour au maniement des armes nouvelles.

A l'issue de ce voyage la royauté de Charles s'étendit sans conteste non seulement dans les provinces dont il



était seigneur mais en outre sur l'Orléanais, le Maine, l'Anjou, l'Aunis, la Saintonge, le Bourbonnais, l'Auvergne, le Lyonnais, la Provence et tout le Languedoc. C'était gentil pour un roi de Bourges.

Aussi ne tardèrent point à se produire les amitiés et alliances qui viennent aux puissances et les affirment.

On sait déjà que le duc de Lorraine, qui en 1417 était du parti bourguignon, connétable de France pour Isabeau, donnait, dès 1418, sa fille au beau-frère de Charles VII, au fils cadet de Yolande de Sicile.

Celle-ci avait même auparavant usé d'analogue moyen pour détacher la Bretagne du parti anglais ; elle avait marié son fils aîné à la fille du duc breton, ce qui expliquera en partie l'appui qu'elle ne cessera de donner à l'héritier de Bretagne, le comte Richemont, et le grand tort qui faillira en résulter pour la cause de la royauté bourgeoise ; car, ne l'oublions pas, Yolande était et est restée du parti des seigneurs, voulant bien se servir des marchands, mais, leur faire place nullement.

Le comte Richemont était d'ailleurs personnel ennemi des Anglais qui, l'ayant fait prisonnier à Azincourt, l'avaient gardé quatre ans durant.

Autre prisonnier également rançonné, et resté furieux d'avoir été pris à Verneuil, ce jeune duc d'Alençon que Jeanne la Pucelle appellera mon beau duc, et dont l'alliance avait été, en 1421, acquise et fut durant de longues années conservée moyennant mariage avec la fille du duc d'Orléans, ce qui l'avait fait de la famille royale de Charles VII.

Jusqu'en pays bourguignon même, en pleines possessions anglaises, de puissants seigneurs s'agitaient et se tournaient vers le soleil levant ; témoin le seigneur de Longueval, son frère et nombre d'autres, qui prirent,

en 1424, et malgré la défaite de Verneuil, le parti de Charles ouvertement.

Ils savaient clairement que cette bataille de Verneuil, si disputée pendant plus de trois heures, perdue par simple imprudence des chevaliers, qui ayant fait quelque butin l'avaient emporté sans attendre la fin du combat, avait prouvé incurie non faiblesse ni affaiblissement; les forces royales n'en avaient pas été plus entamées que l'an d'avant, à la bataille de Cravant, qui avait tant mis l'Est en émoi, vers la Champagne et le Barrois. Il y avait eu destruction d'auxiliaires écossais, et on ne comptait pas ces morts en cette guerre, car plus il en tombait, plus il en revenait du montagnieux pays dont l'inextinguible passion était la haine de l'Anglais.

Après la bataille de Cravant par exemple, selon l'accord des chroniqueurs, il y avait eu comme une émigration générale de l'Ecosse vers la France, tellement que le secours était passé à l'état de fléau, et que le contemporain Basin a pu représenter la destruction des Ecossais à Verneuil comme une chose heureuse pour le royaume.

Le système de négociations si âprement poursuivi par Yolande de Sicile, et si habilement ménagé par le Grand Conseil, aboutit le 26 avril 1424, à un solennel traité constatant l'alliance de Charles VII avec le duc de Milan, le roi de Castille, le roi d'Ecosse, le roi de Sicile, le duc d'Orléans, le comte d'Angoulême, le comte de Bourbon, le duc d'Alençon, le duc d'Anjou, le comte d'Armagnac, Richard de Bretagne, le sire d'Albret, la reine de Naples, le duc de Savoie, le marquis de Montferrat, le doge de Venise, le marquis d'Est et celui de Mantoue. Et la liste des alliés est loin d'être complète, puisqu'elle ne comprend même pas le duché

de Bar, pays de Jeannette, et non plus le puissant duché de Lorraine.

Voilà un roi de Bourges bien sauvegardé.

### **L'Alliance bourgeoise.**

Il l'était davantage encore par une autre alliance, plus puissante à elle seule que toutes les alliances seigneuriales. La bourgeoisie, industrielle et marchande, avait compris qu'il lui fallait, pour son travail et son négoce, la tranquillité ; cette tranquillité exigeait l'expulsion des Anglais et la suppression des seigneurs exacteurs ; la bourgeoisie ouvrit largement sa bourse et donna ses hommes au jeune roi, en même temps adversaire de la régence anglaise et de l'aristocratie bourguignonne.

Même comme combattants, les bourgeois n'étaient plus à dédaigner. Depuis un demi-siècle déjà les roturiers s'étaient exercés à l'arbalète, tellement, a rapporté Juvénal des Ursins « que si ensemble se fussent mis ils eussent été plus puissants que princes et nobles ».

Ces roturiers, sur la fin du moyen âge, en étaient arrivés à être détenteurs de la finesse propre aux transactions, de l'instruction propre à la lutte des légistes, de la richesse, déjà le nerf de la guerre, et détenteurs même, comme l'a remarqué des Ursins, de la force matérielle. Ces bourgeois ne s'unirent pas entre eux, en quoi ils eurent tort, mais ils acceptèrent, dans la royauté de Charles VII, un chef entre les mains de qui ils apportèrent leur force armée, leurs subsides, leur savoir et leur diplomatie.

Le roi de Bourges devint le roi des bourgeois. Le

mot a été appliqué à Louis XI ; il doit l'être à Charles VII tout d'abord qui, par les bourgeois, dont son gouvernement acceptait, provoquait le concours, recouvra son royaume, subjuga les seigneurs, expulsa les Anglais.

Après le triomphe, les bourgeois laisseront l'action royale s'imposer, même à eux, suivant l'apologue du cheval s'étant voulu venger du cerf ; mais pendant toute la première période du règne de Charles VII, ils s'immiscèrent effectivement dans la direction des affaires, par leurs représentants au Grand Conseil, par les parlements et par leur participation aux États généraux ou provinciaux, à chaque besoin réunis, et dans lesquels la bourgeoisie répondait aux demandes de subsides : « Donnant, donnant ». Et aux graves moments elle savait même élever la voix, comme il arriva lors du siège d'Orléans, pour sommer tous les feudataires de la couronne de s'armer et de secourir le royaume.

Charles VII n'était pas encore roi que l'habile politique de son gouvernement visait cette alliance avec la bourgeoisie. Dès 1418, parut daté de Chinon « un avis fait pour le bien et union du royaume ». Tantôt ce sont des villes qui reçoivent des privilèges et tantôt des gouverneurs qui sont frappés de blâme, comme celui du Languedoc, en 1427, pour avoir levé des impôts sans consentement des États. D'autrefois c'est le roi lui-même qui donne l'exemple des sacrifices ; ainsi, le 15 juin 1426, il abandonne une année de ses revenus « pour le bien du peuple ».

Conséquence : les États généraux accordent autant de subsides qu'il est besoin, et, s'il arrive que les favoris du jeune roi gaspillent quelque peu, de nouvelles ressources sont votées ; mais plus on avance, plus l'injonction se fait formelle, que les millions de livres ainsi versés serviront à l'expulsion des Anglais.

### L'argent bourgeois.

Quant au dénûment de Charles VII, légende. Légende, l'anecdote de ce cordonnier qui remporte sa paire de bottes parce que le roi ne peut le payer comptant ; le pauvre cordonnier qui se serait permis pareil acte n'eût pas longtemps cousu d'autres bottes. C'est cependant ainsi qu'on a écrit l'histoire de ce temps. C'est également par une autre légende que le gouvernement de Charles VII a été stigmatisé comme déprédateur, sous prétexte que le roi s'était fait confectionner une huque de sept mille francs ; il eût fallu beaucoup de huques brodées d'or pour épuiser les millions fournis par la population. La vérité est qu'au temps, par exemple, du siège d'Orléans, aux heures où le gouvernement fut en état d'engager l'action décisive, les subsides des États servirent bien à la défense. Et ce fut parce que le régime de la solde pour tous hommes d'armes, capitaines compris, fut sérieusement établi et suivi que, pour la première fois, on connut la cohésion dans les armées, désormais servantes du roi.

Cette cohésion sous une direction unique valut la levée du siège d'Orléans et la défaite définitive des Anglais sur les champs de bataille, précédant la déroute qui, plus tard, résulta pour eux des conclusions de traités.

Ces capitaines à la solde que, grâce à l'argent bourgeois, le gouvernement de Charles VII s'attacha pour le grand effort de 1429, se servant d'eux en attendant de les détruire, ces capitaines, dont quelques-uns sont restés populaires, s'étaient formés à la guerre nouvelle dans

maintes expéditions indépendantes, quelquefois menées pour le roi, mais le plus souvent accomplies pour leur propre compte, par amour du butin, en véritables routiers, comme étaient La Hire et Xaintrailles, mais aussi en hardis compagnons, habiles, solides, sans scrupules, employant toutes les armes et toutes les ruses, et qu'il suffit, l'heure venue, d'organiser tellement quellement, et de lancer contre les Anglais pour obliger ceux-ci, déconcertés, étourdis, à perdre pied petit à petit devant le flot de ces hommes à tout faire, qui avaient mis leur amour-propre et leur intérêt à faire disparaître l'étranger.

### **La guerre de partisans.**

Pendant dix années, quels préludes à la campagne de grand balayage ! Que de brillants coups, où les aventuriers des corps francs s'étaient formé l'intelligence et la main !

Aux batailles rangées comme Cravant, Verneuil, les seules actions de l'époque dont on ait gardé le souvenir, c'était la vieille chevalerie qui, continuant le vieux jeu, se trouvait déconfite par les archers anglais ; mais dans les faits d'armes, les escarmouches, les surprises des capitaines, c'étaient les Anglais, dépaysés, étonnés, déjà décimés par la famine qui recevaient tous les horions et tombaient drus comme mouches.

Pendant les dix années qui précédèrent la levée du siège d'Orléans, cette guerre de partisans avait littéralement disloqué la puissance des Anglais, et les succès des capitaines étaient nombreux à ne plus les compter,

tellement qu'il faut se contenter de noter les plus étonnants.

En remportant, en 1421, la grande victoire de Baugé, dans cette campagne où Charles VII commandait à plus de vingt mille hommes, les Français avaient prouvé que, même en bataille rangée, ils se procureraient quand ils voudraient l'avantage ; il leur suffirait de se plier à un commandement unique. Mais pour les coups de mains, les pointes audacieuses, si certains Bourguignons pouvaient se vanter de rivaliser avec les routiers français, la chose était défendue aux Anglais. Lorsque les Bourguignons cesseront de les soutenir, les Anglais seront perdus.

### **Succès français.**

Donc, grand succès français à Baugé, le 22 mars 1421. Le duc de Clarence, frère du roi d'Angleterre, capitaine général de Normandie, est tué avec le comte de Kune, le seigneur de Roo, maréchal d'Angleterre, et toute la fleur de la chevalerie dudit duc de Clarence.

Même année, les Français remportent un avantage considérable devant Alençon ; ils prennent Villeneuve-le-Roi ; Pothon de Xaintrailles met en fuite les Bourguignons eux-mêmes, devant Saint-Riquier, et se signale à la Ferté. Charles en personne s'empare de Bonneval et de Gaillardon, et ce n'étaient pas les premiers faits d'armes heureux auxquels présidait le jeune héritier de la couronne, témoin son voyage triomphal dans tout le Midi et la prise de Nîmes, témoin la prise de l'importante ville de Tours et celle d'Azay-sur-Indre, accomplies dès

1418 sous ses yeux et avec sa participation. A noter également, pour cette année 1418, aux jours exactement de la grande victoire diplomatique marquée par le mariage du duc, seigneur de Joannette Romée, avec la fille du duc lorrain — à noter une sérieuse défaite infligée aux Anglais par le seigneur de Gamaches.

Succès français en 1422 et 1423. Le propre neveu de Jean Sans Peur est défait à Séverette ; Bernay est surpris par les gens de Charles VII ; la place de Rue est emportée par Jacques de Harcourt ; les forteresses de Dammart, de Ponthieu, tombent également aux mains des capitaines ; aussi celle de Meulan, et, si elle n'y reste que momentanément, c'est que les seigneurs venus avec une armée de renfort s'en vont sans rien faire, n'ayant pu se mettre d'accord pour le premier rang. Tant il est vrai que l'heure de la victoire définitive sera l'heure où le Grand Conseil aura fait cesser toutes ces compétitions.

Succès en 1426. Le comte Richemont, connétable de France, et le maréchal Gilles de Rais, fameux par ses crimes et par ses faits d'armes, dégagent d'Anglais toutes les frontières de Bretagne. De Rais agissant seul prend Sens, enlève le fort de Ramifort en Anjou et le château de Malicorne dans le Maine.

Entre temps, nombre de places et de forteresses sont prises et reprises comme Compiègne, le Mans, Ham, Beaumont-sur-Oise, le château d'Ivry qui est enlevé contre le capitaine d'Avranches, frère de Suffort, la Male-Maison, occupée par Jean Blondel, le Mont Saint-Michel, conquis à la suite d'une sanglante défaite d'un corps anglais, qui fut anéanti par les Français et les Bretons réunis. Dans ces entreprises particulières, locales, capitaines et soldats se formaient, prenaient l'es-



pérance, l'habitude et bientôt la certitude de vaincre.

La série de ces combats à tactique nouvelle, énergiques, heureux prélude de la finale délivrance, se clôt le 5 septembre 1427, par le beau fait d'armes de Montargis où le Bâtard d'Orléans et La Hire détruisent plus de 1.500 Anglais et s'emparent de la ville, qui restera en leurs mains, et d'où ils partiront, avec leurs hommes, pour délivrer Orléans, sous les murs duquel les Anglais épuisés seront venus vainement tenter leur dernier effort offensif.

### Tâche impossible.

Ce n'est donc pas tout que de faire apposer la signature d'un duc, fût-il de Bourgogne, et d'une femme de fou, au bas d'un acte, de se faire octroyer la France par un traité félon : il reste encore à la prendre, cette France, province par province, ville par ville, forteresse par forteresse ; et quand cela est fait, rien n'est encore fait, si l'on n'a pas submergé la population tout entière par une autre population établie à demeure, si l'on n'a pas couvert le pays tout entier de troupes considérables, si l'on n'a pas mis dans chaque village, chaque cité, tellement de soldats, que les habitants ne puissent pas même songer, un seul instant, aux chances d'une révolte, à la possibilité d'un secours, à l'espoir d'une délivrance.

Or les Anglais n'avaient jamais pu que débarquer quelques milliers d'hommes, tantôt plus, tantôt moins, à chacune de leurs incursions. Ils avaient ainsi, à diverses reprises, parcouru les provinces du nord de la Loire,

assiégé, emporté des villes; mais sans prendre pied nulle part, sinon en Normandie.

Et encore en Normandie n'étaient-ils pas acceptés. La conquête était toujours à refaire; Rouen avait résisté jusqu'à être cruelle envers elle-même, jusqu'à se décimer elle-même, jusqu'à laisser périr de famine, dans ses fossés, sa population flottante à laquelle elle avait fermé ses portes pour avoir moins de bouches à nourrir et résister plus longtemps. On avait vu, d'autre part, les bourgeois de Caen abandonner, lors de l'entrée des Anglais, leurs maisons, leurs biens, leurs moyens de travail, et s'en aller chercher misérablement une nouvelle existence en quelque coin où ils ne fussent pas exposés à la douleur de la domination anglaise. Le clergé seul avait ouvert les portes volontiers.

Ces armées passantes étaient bientôt armées mourantes, réduites à manger de l'herbe, affolées par la faim, se portant par désespoir aux plus épouvantables excès, égorgeant les mâles et violant les femmes, comme à Sedane, près Vertus, en Champagne, semant partout la haine en apportant misère et douleur, et, ainsi fomenteuses de désordre, se montrant en outre incapables de réprimer les excès des bandes de brigands. Et ces dernières étaient si onéreuses aux populations, que celles-ci cherchèrent qui pourrait être leur protecteur, et se tournèrent avec reconnaissance vers le gouvernement de Charles VII, dès qu'elles crurent trouver en lui la force nécessaire pour organiser un peu de tranquillité. A cette révolution, la bourgeoisie savait bien ce qu'elle gagnait et elle y fit effort; le peuple, hélas! n'y gagna que d'être pillé avec méthode au lieu de l'être par hasard et soubresauts.

### Faiblesse et dénuement des Anglais.

« Il ne faut pas, a écrit Quicherat, se faire d'illusions sur l'établissement des Anglais dans nos provinces. Le grand obstacle à cela fut leur petit nombre, qui les enchaîna dans une continuelle dépendance de la faction bourguignonne. »

Le besoin de généraliser a fait dire : Les Anglais étaient maîtres de tout le Nord de la France. Doucement, doucement. Le duc de Bourgogne n'eût pas laissé faire. Les Anglais n'eurent jamais la Bourgogne, c'est entendu. Mais, dira-t-on, ce n'est pas le Nord. D'accord ; mais ils n'avaient pas non plus la Lorraine, ni le Barrois, ni, de l'autre côté, la Bretagne. Si, en Champagne, on en voyait quelques-uns, clairsemés dans les garnisons, c'était comme subordonnés des Bourguignons. Ils n'avaient pas non plus l'Artois, ni la Flandre, qui faisaient partie intégrante du domaine de Bourgogne, ni l'Ile-de-France, ni Paris, qui, au temps du siège d'Orléans, avait pour commandant un Bourguignon, et d'où Bedford, le régent anglais, s'enfuit à la nouvelle de la levée du siège, pour s'enfermer dans le donjon de Vincennes, de peur des Parisiens. En Picardie même, les Anglais n'occupèrent jamais plus de deux places, et infimes : Rue et le Crotoy.

Le pauvre enfant Henri VI, marqué pour la folie, était donc en France le roi sans terre, sans villes, presque sans soldats, et sa situation sera d'autant plus compromise que le gouvernement de Charles VII aura la sagesse de procéder à l'expulsion par deux opérations largement espacées ; la première portant sur les provinces

où les envahisseurs n'avaient pris nul pied, --- ce fut l'expédition de 1429 aboutissant au traité d'Arras ; la seconde, entreprise seulement en 1449, après la révolution accomplie à l'intérieur contre les seigneurs, et portant sur la Normandie, d'où les Anglais, piètrement cantonnés, furent mis en pleine fuite avec très grande facilité.

Noyés, comme guerriers, dans ce grand royaume à eux étranger, les Anglais y étaient plus impuissants encore en raison des pénibles conditions d'administration parmi lesquelles ils se débattaient, obligés qu'ils étaient de tirer leurs ressources de provinces ruinées.

On sait que, dans leurs embarras, les gouvernements avaient l'habitude de déprécier les monnaies, ce qui naturellement les faisait maudire ; aussi les malédictions ne pouvaient-elles manquer au régime anglais, qui, en 1421, par conséquent même sous Henri V, avant la régence décadente, faisait tomber la monnaie de seize à trois deniers. Et toutes les années suivantes furent ainsi de banqueroute permanente ; en 1422 les florettes descendaient à deux deniers ; des impôts écrasants furent mis jusque sur les privilégiés, sur les chevaliers, sur l'Eglise elle-même, qui, devant ces mesures fiscales, commença à réfléchir ; car le gouvernement anglais songea pour un instant à reprendre au clergé toutes les rentes et héritages acquis depuis quarante ans. Ce projet fut cause d'un très grand refroidissement. Le clergé parisien avait beau, avec d'autres corps de métiers, faire renouveler ses privilèges, ceux-ci n'empêchaient point Paris d'être désolé, ruiné pour la moitié de ses maisons, désert au point que les loups en faisaient leur promenade. La famine y étalait ses ravages, tellement que les pauvres, épuisés, répondaient quand, par hasard, on leur apportait

un peu de nourriture : « Donnez à d'autres, je n'ai plus la force de manger. »

L'Angleterre, que sa conquête ruinait, n'envoyait que de maigres secours, malgré la démarche faite à Londres par les représentants de Paris, pour exposer la déplorable situation de la capitale.

### **Discordes anglaises.**

Donc, faiblesse des Anglais parce qu'ils manquent d'hommes et d'argent ; faiblesse, parce qu'ils ne peuvent mater les pillards ; faiblesse parce qu'ils sont étrangers et que le peuple les hait, sentiment que le gouvernement de Charles VII ne manque pas d'exploiter, de surchauffer, au moyen des intelligences qu'il entretient dans toutes les villes ; de ces sentiments d'hostilité, les témoignages se manifestent nombreux et graves, par des complots comme à Paris, ou par des protestations comme celles des dignes bourgeois de Dijon, adressant des remontrances à leur duc, pour s'élever contre le traité de Troyes, signé par lui) ; faiblesse, parce que le roi anglais est un enfant à peine sevré ; faiblesse surtout parce que parmi les tuteurs de ce faible enfant va se mettre la division, parce qu'ils vont lutter l'un contre l'autre, parce que l'Angleterre va être divisée en factions et, à son tour, en proie à la guerre civile, à l'heure où les divisions auront cessé en France ; faiblesse surtout parce que la désunion va naître et grandir, jusqu'à la haine, entre le gouvernement anglais et son unique soutien, le duc bourguignon.

Monstrelet note pour 1425 : « En cet an y eut grand

discors en Angleterre entre le duc de Gloucester, d'une part, et son oncle de Winchester, d'autre part. »

Mais, d'autre part, fut en outre « grand discors » entre ledit duc de Gloucester et le duc de Bourgogne.

Celui-ci, était un très puissant seigneur certainement, mais que ses entreprises ambitieuses et son alliance anglaise menaient, lui aussi, à grande détresse pécuniaire ; de plus il avait, contre lui, de posséder un État brisé par la moitié, formé de deux grands lambeaux séparés, la Bourgogne d'un côté, les Flandres et alentours de l'autre.

Dans ces alentours se trouvait le Hainaut, pour lequel la question d'héritage se posa en 1424. Jacqueline de Bavière, une de ces femmes militaires comme cette époque en connut de diverses sortes, prétendit à l'héritage, et le duc de Brabant le réclama non moins vivement. Or, Jacqueline était la femme du duc de Gloucester lequel soutint ses prétentions, et le duc de Brabant fut, lui, aidé par le duc Philippe de Bourgogne. Ce fut la guerre, très vive, très excitante et dissolvante.

### **Fragilité de l'alliance Anglo-Bourguignonne.**

Voilà comment le duc de Bourgogne, menant en France la guerre contre Charles VII, de concert avec les Anglais, faisait, vers les Flandres, une autre guerre acerbe à ces mêmes Anglais.

Piètre alliance et boiteuse pour ceux-ci par conséquent, car ils ne pouvaient se dissimuler que le duc bourguignon leur ferait quelque jour défaut. Dès les obsèques de Charles VI, Philippe s'était abstenu de

paraître pour ne point céder le pas devant Bedford, régent au nom de l'Angleterre.

Voici d'autre part qui peut caractériser l'union de ces alliés : Ils s'exerçaient ensemble en des jeux et tournois, pendant lesquels on pouvait de temps en temps surprendre l'un des jouteurs s'efforçant de déconfire son adversaire, par un coup malheureux. Le duc de Gloucester caressait le projet de s'emparer par surprise du duc de Bourgogne, mais le régent Bedford estimait qu'il serait plus sage de le tuer.

Le gouvernement de Charles VII, diplomate, rusé, n'avait garde de ne pas profiter de ces dissensions ; et si, d'une part, il mettait en secret tous ses efforts à accroître les embarras de Philippe, du côté de la Hollande, en soulevant contre lui ses bonnes villes, d'autre part, il ne cessait de négocier avec lui en France, préparant la réconciliation. Bien avant le temps du siège d'Orléans, Philippe et Charles en étaient aux échanges de bons procédés ; en 1425 Philippe autorisait le mariage de sa sœur avec le duc d'Alençon, allié de Charles ; et c'était également avec son agrément que le comte de Richemont, héritier de Bretagne, acceptait du roi français l'épée de connétable de France.

L'alliance anglaise pesait donc au duc de Bourgogne, qui s'en dégagera peu à peu et qui s'en débarrassera tout à fait quand sera morte sa fille, donnée par lui en mariage à Bedford et qui s'était toujours efforcée d'empêcher la rupture — et quand sera également mort, trois ans plus tard, en 1435, Bedford lui-même, qui retenait Philippe par l'ancienne complicité du traité de Troyes.

## Recueillement de la France.

Il convient ici de s'arrêter à un reproche qui, par beaucoup d'historiens, a été adressé fort acerbement au gouvernement de Charles VII. On entend les historiens n'ignorant pas que ce gouvernement avait en mains de puissants moyens d'action.

De 1424 à 1429 le gouvernement français n'entreprit aucune grande expédition armée contre l'occupation anglaise. C'est indolence, disent ces historiens, quand ils ne font pas appel à plus rudes qualificatifs.

Eh bien, non. C'est politique, c'est nécessité, c'est prudence. Les gouvernements sensés, quand ils partent en campagne, surtout si importante, sont tenus d'assurer leurs derrières, et avant que de pousser la guerre contre l'étranger, il convenait d'étouffer tout germe de guerre civile.

C'est là qu'on saisit bien le double caractère et toutes les difficultés de la tâche incombant au roi des bourgeois.

Ces forces, qu'on désirait diriger contre l'Anglais, il fallut d'abord les souder de façon à les empêcher de se tourner les uns contre les autres, comme il était arrivé tant de fois et avait été la vraie cause des anciennes défaites. Il fallut parer aux compétitions des seigneurs entre eux, et mettre d'accord, au moins momentanément, les bourgeois, qui voulaient compter pour quelque chose, puisqu'ils payaient, et les seigneurs, qui en étaient encore à la tactique du temps de Charles VI, et qui prétendaient garder le roi comme leur prisonnier moral, asservir la royauté et non pas la servir.



Rude était donc la tâche des Etats et de ceux, parmi les membres du Grand Conseil qui luttèrent non seulement pour affranchir la royauté, pour la faire sortir de tutelle, mais pour la rendre souveraine, et lui préparer les moyens de diriger finalement le pouvoir nouveau contre le pouvoir des seigneurs. Et elle était rude encore, parce qu'il y avait division dans l'entourage immédiat du roi, parce que Yolande de Sicile était, en fin de compte, du parti des seigneurs.

Pour tout le monde, il s'agissait d'accaparer le roi pour gouverner sous son nom, les bourgeois apportant en jeu la puissance matérielle et intellectuelle, les seigneurs faisant appel à la corruption.

Yolande de Sicile, fidèle à son système, avait scellé alliance avec le puissant héritier de Bretagne, Richemont, redoutable aux Anglais. Mais Richemont, en retour, avait rêvé le maniement de la royauté. Le premier moyen était d'énervier mentalement Charles VII, comme il avait été fait de son père. Richemont avait donc continué le système des favoris déprédateurs, chose peu importante puisque le bourgeois remplissait la caisse; mais aussi corrupteurs, chose excellente puisqu'elle annihilait la personnalité du roi.

### **La Royauté met fin aux discordes civiles.**

Cependant ces favoris, eux aussi, s'avisèrent d'opérer pour leur compte, et de vouloir gouverner à leur tour le domaine du roi comme ils gouvernaient ses plaisirs.

Richemont alors n'hésita point. De Giac, par exemple, était favori et personnellement ambitieux. Or, au com-

mencement de février 1428, raconte Vallet de Viriville, « le matin au point du jour, Giac était couché dans sa chambre avec sa femme, Catherine de l'Île-Boichard. Tout à coup on frappe à sa porte. Qui est là? demanda-t-il. On lui répondit que c'était le connétable. — « Je suis un homme mort! » La porte enfoncée, Giac fut pris à peine chaussé, vêtu de sa robe de nuit; tandis que la dame, se levant toute nue (la chemise était un vêtement de jour) courait à son argenterie pour la sauver. Giac, dans cet équipage, fut placé sur un cheval qui avait été amené tout sellé à la porte de l'hôtel ».

Cette scène se passait dans la demeure même du roi.

En entendant le bruit, Charles VII se leva et s'arma, mais on intimida ses serviteurs et malgré lui on enleva Giac, on le mena dans un domaine du connétable, qui fit faire un procès, en suite de quoi Giac fut noyé.

Bientôt La Trémoille, qui avait participé activement à cette expédition, épousa la veuve de Giac, dont il avait pu apprécier la constitution.

Plus tard ce La Trémoille remplaça le favori près du roi, comme il l'avait remplacé près de la veuve; mais seulement après que Richemont eût essayé d'un autre, nommé Beaulieu, et que mécontent de la façon dont ce dernier entendait son rôle, le terrible connétable l'eut fait assassiner sous les fenêtres du roi, en présence de celui-ci.

Mais Richemont n'a pas décidément la main heureuse; car voici que La Trémoille, époux de la dame de Giac et successeur de Beaulieu, suit absolument les traces de ses prédécesseurs. Richemont songe à le supprimer à son tour; mais le roi a grandi et ne tolère plus qu'on lui tue ses amis; et aussi il prend de plus en plus conscience du rôle réservé à la royauté. Les roturiers, les petites gens, dont l'influence s'accroît par le besoin qu'éprouve

Charles d'échapper au joug seigneurial, travaillent à l'éclairer et l'aident dans ses résistances, et la Trémoille, bien qu'indigne, se trouve, par concurrence personnelle contre Richemont, être quelque temps l'instrument de la révolution en voie de s'accomplir.

Mais ce n'en est pas moins, en face de l'Anglais, la guerre civile qui renaît. Richemont s'arme avec d'Armagnac et tente de prendre Bourges, comptant s'emparer, par ce coup de main, en même temps du roi et du gouvernement.

C'est pendant cette guerre civile, en 1428, que les Anglais reprennent un peu d'espoir et de forces, et préparent leur dernière expédition offensive qui va échouer devant Orléans.

Car Richemont a été vaincu et mis à l'écart; les autres seigneurs ont compris que la force était décidément aux mains du Grand Conseil et ils se sont décidés pour le côté de la force, prenant leur rang près de ces capitaines de nouvelle école, si solidement formés aux récentes escarmouches; près de ces arbalétriers qui font dorénavant la victoire; près de ces canonniers qui vont défier toute arme anglaise, et assagir toute chevalerie féodale. Jusqu'à la solution de ces querelles intestines, le Grand Conseil, ne pouvant se fier encore aux seigneurs, avait dû, pour faire face aux envahisseurs, s'en rapporter à des mercenaires étrangers; mais après l'échec de la tentative insurrectionnelle de Richemont, sans licencier ses mercenaires, et en engageant même dix mille d'un coup en cette année 1428 par le traité avec Villadrando, plus, d'autres milliers encore par renouvellement de traité avec le roi d'Ecosse, le Grand Conseil put enfin, sans craindre de nouvelles trahisons, s'appuyer sur des forces françaises, sur les nouveaux

capitaines et leurs compagnons à la solde, sur les milices des villes, sur les récentes inventions dans l'armement, sur le concours même de la superstition comme dans le cas de Jeanne, sur l'apport des bourgeois, sur tout le surgissement de conditions nouvelles qui, jointes aux qualités inhérentes à la race, allaient faire la grandeur de ce siècle, en rejetant dans le passé le moyen âge, et dans leur île les Anglais.

### **Les canons d'Orléans.**

En mai 1428, Baudricourt hausse les épaules aux dires de Jeannette, prend l'enthousiaste jeune fille pour une aliénée, la rudoie et la renvoie grossièrement.

En février 1429, Colet de Vienne, écuyer de Charles VII, vient, de la part du gouvernement, chercher à Vaucouleurs, pour la mener au roi, la voyante de Domrémy, désormais Jeanne la Pucelle; et Baudricourt, encore sceptique, mais obéissant aux ordres royaux, dit : « Va et adviens que pourra. »

En mai 1428, les tentatives de l'oncle Laxart avaient échoué parce que, pour les agents royaux, Baudricourt compris, l'heure de l'action n'était pas encore venue.

En février 1429, le gouvernement du roi convoquait le ban et l'arrière-ban de ses vassaux, faisait appel à tous les capitaines, soldats, volontaires, mercenaires, acceptait toutes les aides, et Baudricourt, malgré ses doutes, était contraint de présider au départ de la petite caravane qui emportait la pucelle de Domrémy et qui s'en allait prendre le service du roi parmi l'armée alors en

organisation, pour aider les braves habitants d'Orléans à faire lever le siège de leur cité.

Braves et habiles et actifs et prudents et prévoyants, les Orléanais de ce temps-là, auxquels ceux du nôtre rendront certainement plus de justice qu'ils n'ont fait jusqu'ici quand ils se seront rendu compte de toutes les qualités déployées, avant et pendant le siège, par leurs ancêtres vaillants et glorieux.

De fait, depuis la prise de leur duc, en 1413, les habitants d'Orléans étaient à peu près indépendants, et ils avaient toute la responsabilité de la garde de leur cité, tenue par eux pour un privilège dont ils étaient fort jaloux.

Aussi avaient-ils sans relâche ajouté aux fortifications, déjà formidables, et s'étaient-ils tenus à la tête de la révolution qui, depuis les derniers quinze ans, se produisait dans l'armement.

Orléans, faubourgs non compris, formait alors un quadrilatère de mille mètres de long sur quatre cent cinquante de large. A peu de chose près les dimensions de notre Champ-de-Mars parisien.

Tout autour, bordé d'un large fossé, était un mur dont l'épaisseur défiait sape ou projectile, et dont la hauteur, variant de six mètres quarante à dix mètres, défiait toute escalade. Et, afin d'accroître la puissance défensive, des fortifications volantes, préparées pour les temps de siège, d'énormes charpentes et palissades rehaussaient encore la hauteur de la muraille, en dissimulant aux regards et aux coups de l'ennemi les combattants de la ville.

Flanquaient la muraille trente-quatre tours puissantes, chacune ayant pour la garder et la défendre une des trente-quatre corporations de la ville. Deux de ces tours

commandaient chacune des cinq portes, avec systèmes multiples de ponts-levis. Au cas où, par impossible, une tour eût été prise d'assaut, les ouvrages d'intérieur, planchers, escaliers tout en bois, eussent été enflammés, faisant périr l'assaillant. Si par impossible encore une porte eût été brisée et franchie, l'ennemi eût trouvé derrière elle nouvelles fortifications et autres retranchements, et de plus toute la population valide combattant à leur abri, prête à mourir plutôt que de se rendre.

Longeant le grand côté sud et dominée par les tours et par la porte du pont, était la Loire, énorme fossé de trois cents mètres de largeur, tantôt torrent, tantôt banc de sable mouvant, toujours infranchissable sous les canons des remparts.

Car les temps de l'artillerie étaient venus et nulle ville ne possédait de canons autant qu'Orléans.

Au début du siège, Orléans avait en propre, garnissant ses tours, cachés derrière ses meurtrières, soixante et onze gros canons et bombardes, tout en cuivre, lançant de colossaux boulets de pierre; et, durant le siège, le nombre en fut encore accru. Il y en eut d'amenés, appartenant au roi, que dirigea Pierre Bessonneau, grand-maître de l'artillerie royale; il y en eut un gros prêté par Montargis; il y eut le fameux Rillard, qui tuait son homme à tout coup, plus l'énorme bombarde construite par Guillaume Duisy, et qui exigea vingt-deux chevaux pour son transport. Les boulets qu'elle lançait pesaient cent quatre-vingt livres. Il y eut le premier des canons à longue portée, fondu par Naudin Bouchart, et jetant ses boulets jusqu'en l'île Charlemagne, à sept cents mètres des murs. Il y eut surtout trois coulevrines. La coulevrine était d'invention récente, datant à peine de quelques mois. C'était comme le premier

fusil, bien que monté sur affût ainsi qu'un canon ; mais léger déjà, au tube allongé, tirant au visé, et projetant non plus des pierres, mais de grosses balles de plomb, qui allaient frapper et abattre leur homme avec une précision épouvantable aux assiégeants.

### **Dernier effort des Anglais.**

Ce fut contre ce carré de bouches à feu que vint se briser le dernier effort offensif des Anglais en territoire français.

Il s'agissait pour eux de détruire l'effet du piteux échec de l'an précédent, de se relever de la défaite de Montargis ; il s'agissait surtout d'échapper aux injures des partis, qui, dans le Parlement d'outre-Manche ne cessaient d'attaquer la gestion en France des intérêts anglais.

Mais si le Parlement blâmait beaucoup, il ne tenait pas du tout à supprimer ses prétextes de griefs, par conséquent il ne fournissait que peu de soldats et pas d'argent, ou à peu près.

De sorte que Salisbury, s'en venant en France, fut pourvu de quelques milliers d'hommes à peine, six au plus, auxquels furent joints des échappés de l'expédition de 1427. Mais tout de suite les approvisionnements en vivres et argent furent insuffisants, et les pays à traverser étaient impuissants à y suppléer ; l'armée d'incursion souffrit donc bientôt et s'amointrit par la détresse. De plus, au fur et à mesure qu'il avançait, Salisbury devait occuper quantité de petites places, faciles à prendre puisque non défendues ; mais dont occupation même était

désastreuse pour l'armée, qui s'amoindrissait sans cesse en semant ainsi des garnisons sur son chemin.

Ce fut dans ces détestables conditions que les Anglais, condamnés à une campagne de revanche et à un effort décisif sous peine de perdre conquêtes et prestige, que les Anglais durent chercher à s'emparer des pays de Loire et repousser ensuite de sa résidence et de ses propres domaines le roi français, compétiteur du roi anglais.

Il fallait d'abord s'assurer un poste solide sur le fleuve.

On avait primitivement penché pour Angers, résidence habituelle de Yolande de Sicile; mais, soit pour être plus près de Paris, soit par autre raison, on s'était décidé pour Orléans, en violation d'une promesse antérieurement faite au duc prisonnier depuis Azincourt, que ses domaines seraient respectés.

Les Anglais conservaient peu de sympathies parmi les quelques seigneurs encore leurs alliés en France; ce manquement à la parole donnée n'était pas fait pour accroître ces sympathies, et il avait en outre pour effet de grandir le rôle moral des Orléanais, lesquels non seulement allaient défendre leurs propres biens, mais iraient au nom de leur duc réclamer justice jusque près des soutiens des Anglais, jusque près du duc bourguignon.

Celui-ci, d'ailleurs, en proie aux embarras de toutes sortes dans son propre domaine, en butte aux révoltes de ses villes du Nord, se désintéressait tous les jours davantage du conflit anglo-français, et tandis que les Anglais entreprenaient leur campagne d'Orléans, lui s'en allait batailler vers la Hollande.

A grand'peine les Anglais en obtinrent-ils, pour les aider au siège, quinze cents hommes qui du reste, se retirèrent bientôt.



## Les Anglais devant Orléans.

Le 12 octobre 1428 arriva donc la petite armée anglaise, trop faible pour l'organisation d'un siège en règle, nourrissant cependant l'espoir d'un coup de main, comme il était arrivé en plusieurs endroits pendant la période troublée qui avait précédé le règne de Charles VII.

Mais les Orléanais se préparaient à ce siège depuis plus de quinze ans, leurs premiers achats de canons datant de 1412. Les Anglais sont à peine signalés que l'alarme est donnée, que sont réunis la milice, les corps de métiers préposés à la garde des tours, que les étudiants se joignent aux défenseurs, et que tout le monde, même les femmes, jure de mourir plutôt que de se rendre.

Les Anglais venant par le sud constatent, dès qu'ils s'approchent de la rive de la Loire opposée à la ville, qu'ils sont attendus ; car à la place de l'abbaye des Augustins qui, debout, leur eût été un solide poste, tout près de l'extrémité du pont menant à la ville, ils ne trouvent que débris de murailles en ruine ; l'incendie volontaire a passé là ; les Orléanais se sont de suite décidés pour le douloureux mais héroïque sacrifice de faire le vide devant l'ennemi.

Les Anglais avaient pensé surprendre les habitants qu'ils croyaient à peu près sans aide, et non seulement ceux-ci possèdent déjà une garnison d'à peu près huit cents hommes, mais voici que de plus la population elle-même se charge de la défense. C'est donc d'abord l'assaut ; peut-être un siège en règle.

Les Anglais ne peuvent pourtant pas s'en aller sans

rien tenter, comme ils ont fait en 1421, après avoir regardé la ville trois jours. Ce serait l'aveu d'impuissance, la défaite sans combat. Ils se consultent toute une longue semaine; enfin le 21 octobre, ils se lancent impétueux, car ils sont braves, à l'assaut, non du fort des Tourelles, qui est protégé par un large fossé profond comme la Loire et plein de l'eau du fleuve, mais du boulevard de terre et palissades, ouvrage avancé qui protège la vieille forteresse, à peu près en ruine, étant donné que les Orléanais n'ont jamais beaucoup compté sur elle, éloignée qu'elle est de leurs murs, tout au bout de leur pont de dix-neuf arches, et séparée des fortifications de la ville par toute la largeur du fleuve infranchissable, commandé qu'il est de l'enceinte par les formidables canons.

L'assaillant se heurte contre toute la population valide rangée derrière le boulevard, la petite garnison aidant.

Il y a surprise mais pour les Anglais, qui trois jours durant font tentative sur tentative, perdant beaucoup de monde sans déloger les défenseurs, soldats, milices, les femmes elles-mêmes, qui versent l'huile bouillante, jettent les étoupes enflammées, se font les servants de leurs maris.

Désespérant de s'emparer par combat de la forteresse, l'ennemi se décide à la démolir à l'aide de quelques canons de campagne dont il est muni, et rapidement les vieux murs battus se disloquent, et les Orléanais, ne pouvant plus en tirer profit pour leur défense, brûlent tout et abandonnent les ruines; mais volontairement, invaincus.

En se retirant ils brisent une arche du pont, supprimant par là toute possibilité d'agression contre la ville, qui d'ailleurs est couverte par la bastille Saint-Antoine, bâtie dans le massif du pont lui-même, sur l'île au-

jourd'hui disparue, et qui se trouvait alors à six arches de distance en avant de la ville.

Cette grosse bastille, précédée du boulevard de Belle-Croix, était là pour dire aux Anglais : De ce côté, on ne va pas plus loin.

### **Salisbury est tué, et le siège interrompu.**

Cet avant-poste sur le milieu du pont parut même si inquiétant à l'ennemi qu'une fois installé tant bien que mal dans les ruines des Augustins et des Tourelles, ce fut lui qui redouta d'être attaqué, et qui, pour y obvier, rompit deux autres arches du pont, proches de la rive gauche qu'il occupait.

Orléans n'était plus la proie facile à prendre ; c'était la plus redoutable des citadelles. Salisbury, le plus renommé des généraux anglais, le capitaine terrible, qui, pour revanche de son échec de l'an d'avant, avait juré de tout tuer dans la ville, constata qu'il fallait maintenant ou s'en aller ou établir un siège régulier.

Pendant la journée du 24, Salisbury étudiait les conditions de ce siège, cherchant à se rendre compte des moyens de défense de ses adversaires. Il était à une fenêtre des Tourelles, la face tournée du côté des remparts orléanais. Tout à coup, une lumière jaillit de ces remparts ; les compagnons de Salisbury le rejettent de côté ; mais trop tard ; le boulet a touché juste ; le général en chef a la moitié de la figure fracassée, et il meurt, non sans avoir eu le temps d'apprendre que le brave bâtard d'Orléans, celui dont la douce Valentine disait : « il m'a été dérobé » vient d'entrer dans la ville, avec un premier

renfort de huit cents hommes d'armes solides et éprouvés, et de la bonne infanterie d'Italie, confortablement équipée.

Les Anglais avaient perdu leur chef, les Orléanais possédaient le leur qui était le plus brillant guerrier de la jeune armée ; de même qu'ils venaient de recevoir pour gouverneur le plus tenace de tous les capitaines, le sire de Gaucourt, qui pour s'être acharné à ne pas livrer la forteresse de Harfleur, alors que la ville s'était rendue, venait d'être treize ans prisonnier des Anglais.

Gaucourt était, de plus, avec l'archevêque Regnault de Chartres, et le bourgeois Robert Lemaçon, le membre le plus influent du Grand Conseil du roi.

En octobre, par conséquent, Orléans était déjà ville bien gardée, tellement que partis pour un coup de main, mais non préparés pour un siège, les Anglais se retirèrent le 9 novembre, laissant seulement cinq cents hommes pour garder les Tourelles, et se dispersèrent dans Jargeau, Meung et Beaugency.

Du fait qu'ils ont gardé les Tourelles, les Orléanais infèrent que les ennemis nourrissent une pensée de retour.

### **Les Orléanais brûlent leurs faubourgs.**

Alors les braves gens n'hésitent point. Ils isoleront leur cité du côté de la Beauce, comme elle est isolée, par la Loire, du côté de la Sologne. Les faubourgs d'Orléans sont les plus beaux, les plus riches qu'il y ait peut être en France, les Orléanais les brûleront avec les belles églises, les luxueuses demeures. Rien ne reste

debout excepté quelques murs, quelques clochers qui résistent à l'action du feu et qu'on n'a pu raser totalement.

Les Anglais sont près de deux mois sans reparaitre, tant leurs ressources sont maigres et leurs troupes insuffisantes; car ce ne sont pas les trois cents hommes amenés par Talbot, le nouveau chef, qui peuvent être d'un grand secours. Cependant, comme l'inactivité c'est la perte de tout prestige, ils réunissent leurs tronçons épars et arrivent en vue d'Orléans, cette fois par la Beauce, l'avant-veille du premier janvier.

En vue d'Orléans, oui; mais non pas en contact avec Orléans. Il leur faut s'établir au loin hors de la portée des nombreux canons garnissant les remparts.

C'était folie, d'ailleurs, aux deux mille trois cents hommes d'armes qu'ils étaient, de vouloir enlever de vive force ce quadrilatère de puissantes murailles, en face desquelles, quand ils sont éloignés, ils sont accueillis par un tir incessant d'énormes boulets de cent livres et plus, et quand ils s'approchent des fossés, ils sont criblés de pieux enflammés, de traits d'arcs, d'arbalètes, arrosés de poix fondue, d'huile brûlante, tandis qu'abrités, par les murailles, près de huit mille combattants y compris la milice et les garnisons, se tiennent décidés à périr plutôt qu'être vaincus.

L'expérience avait été vite concluante. Les Anglais, très hardis comme toujours, avaient voulu de suite juger de la situation; les Orléanais ne s'étaient pas fait prier et avaient accepté les escarmouches en dehors même de leurs murs, et le 4 janvier, aux assauts tentés vers le point le plus faible, aux abords de la porte Renart les Anglais avaient été rudement repoussés. Au reste, de tout le siège, les surprises ne devaient pas être un ins-

tant possibles, et les Anglais ne purent jamais faire un mouvement sans être signalés aux assiégés par le veilleur, qui, du clocher de Saint-Paul, découvrait toute la plaine d'alentour, dont les Orléanais avaient fait un désert.

### **Investissement impossible.**

Cette expérience acquise, l'ennemi n'avait plus le choix des moyens ; il n'aurait jamais la ville de vive force ; il ne lui restait qu'à tenter l'affamement, l'investissement.

Autant dès lors s'avouer d'avance vaincu que de prétendre enserrer Orléans dans une ceinture infranchissable de boulevarts, de fossés et de bastilles, en disposant seulement de quelques milliers d'hommes à peu près sans ressources, obligés de ménager la poudre, qui manquera, et possédant à peine quelques mauvais canons de campagne dont les boulets inoffensifs provoquent le rire des assiégés.

Il est, dans les vastes forêts des plateaux des pays de Loire, des chênes séculaires au tronc colossal que les bras de six hommes réunis n'entoureraient pas. Que dirait-on du bûcheron qui tenterait d'embrasser à lui seul un semblable chêne pour le jeter à bas ?

La tentative d'investissement entreprise par les Anglais ne fut guère plus sage, étant surtout donné le fleuve si difficile à obstruer. Puis le beau temps où l'on pouvait monter aux murs des villes avec des échelles commençait à passer, et, pour que la ceinture à mettre autour d'Orléans ne fut pas brisée par la première décharge de quelque bombarde, il était urgent de l'élargir et de la

porter à sept ou huit cents mètres des remparts, et la tâche, impossible à l'ennemi avec ses ressources disponibles, consistait, pour boucher tous les passages, à édifier sur un périmètre de trois lieues une ligne circulaire de fortresses qui, faute d'artillerie, devaient se toucher presque, pour se commander ; sans quoi Orléans, toujours ravitaillé et communiquant sans obstacle avec le Gouvernement, aurait le temps de provoquer et d'attendre les secours royaux.

En fait, les Anglais durent renoncer à l'investissement après avoir élevé quelques boulevarts de terre et établi quelques bastilles en utilisant les ruines d'églises brûlées par les assiégés.

« Le siège, comme l'a dit Monstrelet, ne fut oncques fermé, par quoi ceux assiégés se pouvaient rafraîchir de gens et de vivres, et allaient en leurs besognes quand bon leur semblait, et ils avaient volonté de ce faire. »

Tout le mois de janvier les Anglais s'acharnèrent à établir bastilles et boulevards après s'être auparavant retranchés dans un camp appelé Saint-Laurent, qui ne parvint pas toujours à les abriter contre les sorties des Orléanais, mais qui leur servit tout au moins à si bien dissimuler leur faiblesse que les historiens en ont été dupes jusqu'aujourd'hui.

### **La Journée des Harengs.**

Au bout de ce premier mois d'ingrate et rude besogne, pendant lequel ils avaient vu pénétrer dans la ville à leur barbe des défenseurs comme l'amiral Louis de Culant, comme La Hire, ils n'étaient encore parvenus à masquer

la ville que vers l'ouest, sur le petit côté du quadrilatère, quand le 28 arriva la nouvelle qu'une armée de secours s'approchait d'Orléans.

Un secours quelque peu sérieux, c'eût été la défaite pour les Anglais ; ils le savaient, et le 29, ils se décidèrent, en désespérés, une nouvelle fois à la folie de l'assaut. C'était faire tuer du monde inutilement, et il leur fallut rentrer dans leur camp après un combat où l'artillerie des remparts avait secondé victorieusement la bravoure de la population.

Malheureusement pour les Orléanais, qui auraient pu être délivrés sans plus tarder, le secours n'était pas sérieux. Il s'agissait d'une expédition de cette chevalerie vaniteuse, arrogante, dédaigneuse des petites gens, des archers, arbalétriers, canonniers, et qui prétendait toujours mener la guerre par les mêmes procédés, qui cependant, l'avaient déjà fait battre, depuis un demi-siècle, nombre de fois.

Ces chevaliers avaient su qu'un convoi, escorté d'environ deux mille hommes, se dirigeait de Paris vers les assiégés qui commençaient à souffrir de la faim, et leur amenait, sur trois cents charrettes, des provisions maigres pour le carême. Arrêter ce convoi, excellente idée ; s'en emparer, bonne aubaine que jamais chevalerie n'a dédaignée. Le comte de Clermont, un des adversaires du gouvernement des petites gens, se chargea de la double opération. Il rassembla la chevalerie de l'Auvergne, du Bourbonnais, du Berry, vint parader devant les Orléanais, et, emmenant une partie de la garnison, se mit à la recherche de l'escorte anglaise, qu'il rencontra le 12 février.

« A l'approche des Français, a écrit M. Duruy, de l'Académie française, John Falstaff se fit une enceinte



des chariots de son convoi ; il y fit monter ses archers et garnit les intervalles avec des pieux aigus. Les Français, de leur côté, s'arrêtèrent, leur gendarmerie resta en position, à cheval, et leur artillerie, couverte par les archers et les gens de pied, ouvrit son feu sur les barricades anglaises. Bientôt nombre de charrettes furent renversées et mises en pièces avec les archers qui les montaient, de larges brèches laissèrent voir l'intérieur de l'enceinte. Que le combat se continuât de la même manière, et la petite armée anglaise était perdue ; mais les chevaliers ne voulurent pas laisser cet honneur à l'artillerie. Ils descendirent de cheval, malgré leurs pesantes armures et marchèrent sans ordre aux Anglais. Les archers reprirent alors tous leurs avantages et forcèrent les Français à reculer. Le champ de bataille était jonché de harengs tombés des barils que les boulets avaient défoncés. Les Orléanais se consolèrent de leur malheur par une plaisanterie ; ils appelèrent cette rencontre la Journée des Harengs. »

Toute l'histoire guerrière de la fin du moyen âge est dans ce combat : la chevalerie vaincue par les archers anglais, les archers anglais détruits par l'artillerie.

•

### Organisation des secours.

La preuve était ainsi faite à un moment où ni la bourgeoisie, ni le gouvernement du roi n'étaient plus disposés à de nouvelles démonstrations. La vieille guerre chevaleresque était morte. On s'occupa vivement d'organiser la défense d'Orléans par les nouveaux moyens, par des capitaines et des hommes à la solde.

Tandis que le comte de Clermont et sa chevalerie s'en allaient pour ne plus reparaitre, le président du Grand Conseil, Regnault de Chartres, archevêque de Reims, qui avait vu la déconfiture de la Journée des Harengs, s'en retourna vers le roi à Chinon, ayant étudié les conditions de la lutte, les ressources d'Orléans, le temps disponible, et l'effort à accomplir pour la grande campagne qu'on prétendait préparer.

La jeune armée et le jeune gouvernement avaient perdu l'habitude des défaites ; la « Journée des Harengs » leur fut un énergique coup de fouet.

Mais d'abord il importe à tout prix que les Anglais n'aient pas Orléans. Le plus actif des stimulants, en ce temps-là, l'intérêt personnel du roi et celui de sa belle-mère, sont immédiatement engagés ; car Orléans pris, ce seraient les propres domaines de Yolande de Sicile et de Charles VII directement menacés. Dès lors on peut être assuré que Yolande qui, dès 1411, conduisait victorieusement la guerre dans ses Etats de Sicile va tout mettre en œuvre, faire appel à tous les concours, flatter les bourgeois, les bonnes villes, et hâter la réunion de forces telles que les Anglais n'aient plus qu'à battre en retraite.

On réunira, selon un mot de Dunois, une multitude d'hommes d'armes. Depuis un an les Etats généraux ont consacré déjà plus d'un million de livres en aides extraordinaires pour la réorganisation et l'entretien des troupes ; les villes ne seront pas en reste ; Angers remettra au Bâtard huit mille livres ; Tours donnera de gros subsides ; Gien, Bourges, Blois, Châteaudun, Montargis enverront des miliciens ; Angers, Poitiers, la Rochelle, Albi, Clermont, Moulins donneront, qui du soufre, qui du salpêtre, qui de l'argent, qui des hom-

mes ; dès septembre, de nombreux capitaines avaient été désignés pour prendre part à la levée du siège ; déjà le roi avait engagé Jehan de Lorraine, et l'avait décidé à s'enfermer dans Orléans ; de même il engagera la voyante de Domrémy pour porter la bannière. Durant le dernier mois du siège, il n'y aura pas un jour sans que quelque secours pénètre dans Orléans, jusqu'au 29 avril, où la vue de la grande armée, dans les rangs de laquelle sera Jeanne la Pucelle, fera comprendre aux Anglais que la partie est bien perdue pour eux.

### **Jeanne est exorcisée.**

Rebutés une première fois, l'oncle Laxart et Jeanne avaient attendu, celle-ci avec angoisse, une occasion qui leur parût plus favorable.

Quand on sut, vers le commencement de janvier, qu'Orléans était décidément assiégé, Orléans, la ville du duc prisonnier, du poète aux ballades populaires, héritier présomptif du royaume, Orléans où s'était jadis arrêtée l'invasion des Huns et où il fallait que s'arrêtât l'invasion des Anglais, Jeanne et ceux qui concouraient à ses projets jugèrent venue l'occasion.

L'oncle Laxart retourna donc à Domrémy prendre sa nièce, et revint plusieurs fois à la charge près de Baudricourt, mais pour subir de nouvelles rebuffades plus grossières encore que la première.

On sait déjà qu'une première fois le brutal soldat, en son mépris de la paysanne et de ses visions, avait eu l'idée de la livrer à ses hommes. Il se contenta cependant encore de la renvoyer.

Mais elle ne retourna pas à Domrémy ; son oncle la garda chez lui ; ni lui ni elle n'avaient perdu espoir ; il convenait, en attendant, de ne pas s'éloigner. Jeanne passait ses jours en prières, en hallucinations, à la grande curiosité des gens d'alentour. Sa dévotion plaidait en sa faveur, la superstition étant alors un sujet de vénération ; son renom s'étendait et les commères commençaient à blâmer grièvement Baudricourt de repousser une fille si pieuse, qui recevait des communications du ciel. Car le bas peuple d'alors ne doutait nullement du caractère surnaturel d'une hallucination. Tantôt c'était attribué au diable ; tantôt ce l'était à Dieu ; mais l'hallucinée était toujours tenue pour une possédée. Si c'était du démon, on la maudissait comme mauvaise, et si c'était de Dieu, elle passait pour oracle. Toute une catégorie de personnes ignorantes partage encore aujourd'hui, en de semblables sujets, la grossière erreur de ce temps-là.

Jeanne sans reproche, fut jugée de Dieu et oracle, par les paysans de Burey, et aussi par les habitants de Vaucouleurs où elle vint s'installer au bout de quelques jours chez la femme du charron ; et les bonnes commères étaient enthousiasmées de ses dires, de ses prétendus rapports avec saint Michel, sainte Catherine, sainte Marguerite, et des longues heures qu'elle passait agenouillée en la chapelle souterraine de l'église, les yeux fixés sur l'objet de sa contemplation.

Au total, on faisait le vrai siège du bailli Baudricourt près de qui sa propre femme insistait en lui citant la prophétie de l'enchanteur Merlin, confirmée récemment par Marie d'Avignon.

Sans prétendre céder, le bailli se décida cependant à donner quelque satisfaction à ses administrées. Accom-

pagné du curé Fournier, celui-ci portant son étole et son goupillon, Baudricourt se rendit chez le charron, et Fournier se livra aux pratiques ordinaires de l'exorcisme. C'est ainsi que les cas relevant aujourd'hui de la Faculté de médecine ressortaient alors de celle de théologie.

Le curé l'adjuvant dit à Jeanne : « Si tu es chose mauvaise, éloigne-toi de nous ; si tu es chose bonne, approche. » Jeanne se traîna vers le prêtre et resta à ses genoux, toujours conformément à la pratique ; toutefois elle dit après la scène, à la charronne que le curé n'avait pas bien fait, vu qu'il la connaissait, l'ayant ouïe en confession.

### Le duc de Lorraine mande Jeanne

Cette scène n'avait pas du tout convaincu Baudricourt, et Jeanne eût peut-être continué à se morfondre vainement si le Gouvernement n'avait jugé que l'action étant devenue possible et urgente, aucun moyen ne devait plus être négligé, aucune offre repoussée. Si la défaite de la Journée des Harengs ne devait pas influencer sur la campagne finale, elle n'en avait pas moins eu un douloureux retentissement. D'autre part, et devant influencer sur les décisions des gens à qui s'adressait Jeanne, Baudricourt avait compris qu'un autre événement fâcheux s'était produit le 9 février touchant directement la famille dont la jeune fille était serve et tenait le parti.

Défendre Orléans était d'autant plus populaire en Barrois que dans la ville assiégée se trouvait le bâtard de Bar, l'allié par conséquent du duc de Lorraine et de Yolande de Sicile ; car à cette époque les bâtards, té-

moins celui d'Orléans, faisaient partie de la famille officielle.

Or le 9 février, ledit bâtard de Bar allant en excursion vers Blois et avec seulement quelques hommes était tombé dans un parti anglais, avait été fait prisonnier et enfermé dans une forteresse voisine...

En conséquence, Jeanne reçut avis que le duc de Lorraine voulait la voir ; un sauf-conduit lui fut délivré ; l'oncle Laxart l'accompagna un bout de chemin, et elle se rendit près du duc qui, bien que malade, la reçut et lui fit des questions à la suite desquelles, en politique habile, il jugea que la voyante pouvait être utilisée.

On en avait jugé de même à Chinon. Yolande de Sicile et le duc d'Alençon étaient très au courant des entrevues de Marie de Maillé avec un monarque précédent ; l'élément qu'apportait la nouvelle voyante n'était pas à négliger en ce temps où les armées marchaient ayant en tête des cortèges de prêtres avec des croix et des bannières. Ainsi le maréchal de Rais se faisait précéder par toute une procession mystique, ce qui, d'ailleurs, ne l'empêchait pas d'être le plus horrible criminel et débauché de ces siècles de cruauté. Mais bien que sa série de crimes fût dès longtemps commencée lors de l'expédition d'Orléans et du voyage à Reims, ce fut dans son cortège religieux que fut placée Jeanne avec sa bannière regardée comme talisman, conformément à la prophétie de Merlin connue des conseillers du roi comme de tout le monde et trouvée «*ès anciens livres de France* » comme suit :

Voici qu'à bien tourne la guerre  
Quand pucelle porte bannière.

### **Un écuyer du roi vient chercher Jeanne**

Une voyante s'annonçait, point femme comme Catherine de la Rochelle, mais pucelle, condition grave en l'affaire. Sur les premiers renseignements reçus on décida de la faire venir, de l'examiner et de l'engager, si le résultat de l'examen y portait.

On envoya donc pour chercher Jeanne, et la garder dans sa venue, un écuyer royal, Colet de Vienne, qui trouva ladite pucelle de retour à Vaucouleurs, prête à partir avec ses deux frères, auxquels se joignirent deux hommes d'armes, Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, « aventuriers, dit le savant Directeur de l'école des Chartes, Quicherat, qui se souciaient peu de risquer leur vie à ce jeu ou à un autre ».

« Jean de Metz et moi, a déposé ultérieurement Bertrand de Poulengy, nous fîmes tant, avec l'aide d'autres gens de Vaucouleurs, que Jeanne quitta ses vêtements de femme qui étaient de couleur rouge, et que nous lui procurâmes une tunique et des vêtements d'homme, des éperons, des guêtres, une épée et tout ce qui s'ensuit, ainsi qu'un cheval. »

L'Odyssée de la voyante commençait; mais la série de ses déboires ne faisait que continuer, entretenue qu'elle sera sans cesse, en raison du malentendu qui ne pouvait manquer de se produire et devait rester permanent entre Jeanne et ses employeurs.

Toute à ses voix échos de sa passion agitante, de son tempérament de combat, de ses inexpériences d'enfant, de ses croyances fétichistes, Jeanne s'en allait droit

devant elle, en miraculée , en prétendue envoyée de la puissance suprême, avec la conviction par conséquent de sa propre toute-puissance à elle. Chargée par ses voix d'opérer des miracles en faveur du roi et du duc d'Orléans, elle ne comprendrait rien aux précautions, aux atermoiements, aux doutes, aux examens, aux savants plans de campagne, à la tactique des capitaines, à la direction des affaires que le Grand Conseil n'entendrait pas du tout remettre aux mains de la naïve paysanne ; et elle allait souffrir de se voir reléguée au rang de comparse quand elle croirait devoir diriger, commander, conduire, être tout.

Déjà elle avait souffert des doutes de Baudricourt ; et bien qu'inexpérimentée, elle avait dû penser que les quatre francs, avec peut-être un cheval, que lui avait donnés le duc de Lorraine n'étaient guère en rapport avec l'estime qu'elle avait d'elle-même, fille que saint Michel ne dédaignait pas de visiter.

### Le voyage à Chinon.

A peu près équipée, la petite caravane se mit en route ; et Jeanne débuta par montrer tant de fougue et d'imprudence que ses conducteurs se demandèrent s'ils n'avaient pas simplement affaire à une folle, faillirent l'abandonner et songèrent même à lui faire pis.

Cependant les choses s'arrangèrent, grâce sans doute à la présence des deux frères, et en tout cas, à celle de Colet de Vienne qui expressément envoyé par le roi pour ramener la pucelle devait tâcher de remplir sa mission. Jeanne eût voulu qu'on allât de jour : on marcha la nuit ;



au reste les communications étaient assez sûres par ces pays, et il suffisait des quelques précautions qui furent prises pour éviter les fâcheuses rencontres. On arriva donc sans difficultés au village de Sainte-Catherine de Fierbois où Jeanne, quelque peu privée de messes pendant le voyage, en entendit plusieurs et se tint en longues contemplations dans l'église dédiée à la bienheureuse Catherine, sa patronne.

Entre temps, on avait écrit au roi pour faire savoir l'arrivée, demander par conséquent audience, et annoncer que Jeanne se faisait forte comme preuve de ses qualités de voyante, de reconnaître le roi sans l'avoir jamais vu.

### Le rituel des voyantes.

C'était en effet un article du rituel des voyantes. Ainsi en 1460, Charles VII visité par une voyante du Mans la soumettra à cette épreuve, dont elle se tirera d'ailleurs. Jeanne se conformait à la coutume comme elle l'avait déjà fait lors de sa première visite à Baudricourt, que, sans l'avoir jamais vu, elle avait reconnu. C'était l'enfance de l'art.

La petite caravane parvint le 6 mars à Chinon ; mais Jeanne dut attendre deux jours bien longs avant d'être reçue. On la logea chez une bonne femme qui, devant coucher avec elle, était chargée d'épier les secrets de son corps, ce qui était facile puisque les gens dormaient alors entièrement nus ; d'autres gens devaient également l'espionner, étudier ses attitudes. Si les voyantes avaient leur rituel, l'Eglise avait aussi le sien, et ce n'était

qu'après maintes épreuves qu'elle donnait l'estampille. Il fallait d'abord savoir si le diable n'avait pas mis sur la peau ses stigmates, et si dans les oraisons ne perçaient pas quelques-unes de ces formules caractéristiques d'un pacte avec les puissances d'enfer.

Rien d'inférieur n'ayant été aperçu à cet examen préventif, le Grand Conseil envoya des délégués demander à la voyante le but de son voyage. Elle commença par refuser de répondre là-dessus à personne sinon au roi ; mais elle finit par céder, et obéissant aux deux grandes préoccupations du moment, qui obsédaient son cerveau comme celui de tout le monde, elle insista spécialement sur la levée du siège d'Orléans et sur le sacre du roi ; non pas que les préoccupations de ses rêves hallucinatoires s'en tinssent à ces deux points, car dans sa courte carrière de femme militaire, elle aura bien d'autres projets, songeant tantôt à passer en Angleterre pour délivrer le duc d'Orléans, tantôt à exterminer les Hussites pour les punir de leur hérésie, tantôt à demander au roi d'Angleterre lui-même de faire la paix pour s'en aller avec elle conquérir Jérusalem.

Elle déclara aux envoyés de Charles VII de France qu'elle était envoyée vers lui par le Roi du Ciel qui communiquait avec elle par l'intermédiaire de saint Michel entouré de ses légions d'anges, par l'intermédiaire de sainte Marguerite et de sainte Catherine.

Comme ses descriptions étaient bien conformes à l'image que le fétichisme catholique se formait des habitants du paradis ; comme les prétendus dires de ces personnages étaient flatteurs pour le parti du roi qui se trouvait ainsi être bien en cour près du sire de là-haut, et comme l'étrangeté des attitudes extatiques de Jeanne était une marque de sa sincérité, le Grand Conseil

décida enfin qu'elle serait admise en la présence de Charles VII.

Les longues heures d'attente avaient exalté l'imagination de la jeune paysanne qui, se rendant à l'entrevue, se trouva en pleine crise dès le départ de la maison de son hôtesse.

Son œil fasciné croyait voir un ange magnifique vêtu d'une longue robe à traîne et porteur d'une riche couronne. Le corps tendu, le regard fixe, elle suivait cet ange qui pour elle était son guide. A l'entrée au château on la fit attendre; et elle ne se douta guère qu'à ce moment il était encore question de ne pas la recevoir: l'ange attendait comme elle, elle était tranquille. Enfin elle fut invitée à pénétrer dans la pièce où se tenait le roi entouré de seigneurs et de membres du Conseil.

Les rêveurs éveillés ne voient pas seulement les objets de leur songe: ils distinguent aussi et même étonnamment les objets réels qu'ils ont devant les yeux. Toujours précédée de son ange, Jeanne qui avait la physionomie de Charles profondément gravée dans l'entendement, alla droit vers le roi, sachant d'ailleurs d'avance qu'il ne serait pas à sa vraie place mais que, selon la coutume, il se serait mêlé aux seigneurs et aux courtisans.

Jeanne aborda Charles avec les marques d'humilité qu'on lui avait enseigné être de bienséance devant les hauts personnages, et elle s'inclina d'autant plus profondément que son extase lui montrait l'ange tenant au-dessus de la tête royale la magnifique couronne qu'il portait à la main, et qu'elle s'inclinait par conséquent également devant l'ange. Quant à l'assurance durant l'entretien, on comprendra que la jeune fille ne s'en départit pas un instant, puisque son guide mystique était là comme encouragement et surtout parce que, dans sa naïveté, elle

s'imaginait, elle, voyante, que, dans cette grave circonstance, le roi et son Conseil voyaient l'ange tout aussi bien qu'elle-même.

Sa croyance était que ses visions se montraient souvent à elle toute seule ; mais parfois aussi à d'autres là présents.

### **Une concurrente de Jeanne.**

A ces créations fictives de cerveaux fonctionnant anormalement, le moyen âge accordait en effet une extériorité réelle, et la visionnaire doutait moins que personne de cette extériorité. Il y eut à ce sujet une bien curieuse épreuve à laquelle Jeanne se livra quand elle se trouva dans l'armée en face de quelques autres voyantes, parmi lesquelles Catherine de la Rochelle, qui lui faisait spécialement concurrence par les avis qu'elle aussi prétendait avoir à donner au roi de la part de Dieu.

Dieu ne descendant jamais lui-même du ciel, l'intermédiaire entre lui et Catherine de la Rochelle était une dame blanche qui la visitait souvent la nuit.

Les courtisans, les chefs de guerre et le roi lui-même ne refusaient pas plus de croire à la dame de Catherine qu'aux voix de Jeanne ; mais cette pauvre Jeanne était souvent bien marrie, contredite qu'elle était par Catherine.

Elles obéissaient en effet à deux inspirations différentes. A l'époque où se produisaient ces scènes de concurrence mystique, c'est-à-dire l'été de 1429, Jeanne avait été accaparée par le parti de la guerre, le parti du duc d'Alençon, le parti qui réagissait contre l'avènement de

la royauté bourgeoise, le parti réactionnaire de la noblesse expirante, ce parti qui devait faire la Praguerie et obliger Charles VII à retarder de près de dix ans l'expulsion définitive des Anglais. Catherine subissait, elle, l'influence des politiques et demandait qu'on fit la paix avec le duc de Bourgogne. C'était la pensée de Regnault de Chartres, de Gaucourt et de beaucoup d'autres, qui n'avaient jamais cessé de négocier pour détacher le duc bourguignon de l'alliance anglaise, sachant que la guerre civile éteinte entre le roi et Philippe le Bon, c'était l'Anglais perdu.

Jeanne, fille loyale, ne laissait pas que d'être troublée par l'idée de cette dame blanche envoyée de Dieu comme ses saintes à elle, et qui disait tout autre chose ; elle voulut en avoir le cœur net et proposa à Catherine de coucher avec elle. Jeanne était convaincue que lorsque la dame blanche viendrait dans la chambre se montrer à Catherine, elle, Jeanne, la verrait également.

Par malheur la dame blanche de Catherine était naturellement un pur rêve de la bonne femme, comme la visite des saintes était un pur rêve de Jeanne. Lorsque dans la nuit Catherine dit à sa compagne : « Voici la dame blanche, » Jeanne répondit : « Tu mens, car je ne la vois pas, » et, en conséquence, elle déclara toujours, même aux juges de Rouen, que la dame blanche de Catherine était menterie. Les juges de Rouen lui dirent aussi à elle que ses saintes étaient imposture, en quoi ils témoignèrent envers la Pucelle de la même ignorance qu'avait montrée celle-ci envers Catherine. Les hallucinés ne sont pas des imposteurs, ils sont des malades, simplement ; et quand, pendant son procès, Jeanne affirmera que le jour où elle fut présentée au roi à Chinon, il y avait dans la salle un ange porteur d'une

couronne, elle dira ce qu'elle croira fermement avoir été la vérité.

### Suspiciens.

Certes, son cerveau eut, pendant cette présentation, la sensation de la présence d'un ange ; mais comme ledit ange était absent du cerveau des assistants, Jeanne ne produisit pas sur l'assemblée tout l'effet qu'elle en espérait : elle étonna, mais sans convaincre ; elle fut sympathique, s'étant présentée honnêtement quoique avec sa simplicité un peu rude de paysanne ignorante, mais la réalisation de ses désirs n'en fut pas immédiatement avancée, et pendant les jours qui suivirent c'est à peine si on lui accorda quelque attention.

Les gens du Gouvernement qui jouaient depuis des années une politique serrée, circonspecte, laissant le moins possible au hasard, hésitaient à favoriser une entreprise où la superstition, toujours aveugle, prenant grande place, contrecarrerait peut-être la méticulosité de leur tactique et de leurs calculs.

Et certaines paroles de la jeune envoyée des soi-disant puissances surnaturelles n'avaient pas dû être sans jeter un peu de froid parmi les conseillers royaux, en révélant très nettement qu'elle était surtout inspirée par les doctrines envahissantes de l'Eglise.

Jeanne l'avait dit à Baudricourt, elle le dit également au roi la recevant à Chinon : Elle se croyait envoyée par son Dieu pour délivrer le royaume, mais ce Dieu y mettant une sorte de condition ; le roi était auparavant invité à faire hommage de ce royaume au sire de là-haut,

de le lui remettre « en commande » comme faisait le vassal envers son suzerain ; alors Dieu garantirait au roi la tranquille possession de son domaine, comme faisaient les suzerains envers leurs vassaux.

En exprimant ces idées, Jeanne se heurtait à une politique qui avait au contraire pour but l'affranchissement total du pouvoir royal. La royauté, grandissante parce qu'elle s'appuyait sur la bourgeoisie, ne pouvait plus se faire vassale de personne, pas plus d'une féodalité religieuse que de la féodalité des seigneurs, et loin de vouloir se soumettre à l'état ecclésiastique, les conseillers de Charles VII songeaient plutôt à lui échapper, à soumettre le pouvoir spirituel au temporel, l'Eglise au Roi.

Jeanne et la petite troupe de ses conducteurs furent donc désappointés pendant d'assez longs jours après la réception au château. Le roi les délaissait manifestement. Aucun moyen cependant n'était négligé pour empêcher l'oubli. Quand le roi et ses courtisans étaient dans la prairie, on voyait Jeanne courir à cheval, la lance en main, prouvant ainsi son aptitude aux services de guerre. Mais le parti des politiques ne la rappelait toujours point.

En revanche, le parti de Yolande, qui avait décidé de sa venue, n'abandonnait pas la partie. On l'entourait de conseils ; on allait la voir à son logis, et l'on en sortait répandant l'émerveillement produit par ses attitudes pieuses, et les larmes qu'elle répandait pendant ses prières extatiques. Ces larmes sont en effet caractéristiques de la fin de la crise dans les névroses même non convulsives. D'autre part, pendant le voyage même de la petite caravane, la nouvelle s'était répandue parmi les assiégés orléanais qu'une pucelle venait vers eux. Le bon peuple qui croyait sincèrement à l'ancienne légende que, du temps

des Huns, Orléans avait été une première fois sauvegardé par des miracles ; ce bon peuple, surtout en sa portion ignorante et passionnelle, vit dans cette venue un semblable secours surnaturel, étant donné surtout que les deux saints d'Orléans, Aignan et Euverte, jouissaient au paradis d'une grande considération.

### **Jeanne est admise aux épreuves.**

Quand Jeanne parvint à Chinon, ils'y trouvait précisément des députés d'Orléans venus pour renseigner, sur les nécessités de la ville, les conseillers du roi qui travaillaient à l'organisation de l'armée de secours destinée à faire lever le siège. Ces députés demandèrent qu'on utilisât la jeune paysanne. Finalement, les partisans de cette utilisation obtinrent que Jeanne serait admise à la seconde des épreuves classiques imposées aux voyantes, lesquelles étaient tenues de dire, à la personne à qui elles étaient envoyées, un secret, une révélation, qui répondit toujours à quelque vive préoccupation du consultant.

Aujourd'hui encore les somnambules qui restent comme une survivance de ces coutumes du moyen âge, donnent au visiteur un gage de lucidité portant sur quelque chagrin ou sentiment.

Quand la dame de Maillé avait visité Charles VI, elle s'était fort bien tirée de l'épreuve du secret. « Quant à ce qu'elle lui dit, a rapporté le chroniqueur, le Roi seul après Dieu en a conservé le secret ».

Ce secret était le signe de la mission. Cette tradition était d'ailleurs très ancienne ; elle était dans la coutume des sibylles antiques dont nos somnambules sont des cor-



tinuatrices dégénérées, et quand l'ange de la Bible avait envoyé Gédéon vers le vainqueur des Hébreux, il lui avait procuré un signe. Nous avons nous-mêmes nos mots d'ordre, de passe, de ralliement; jadis, on utilisait des morceaux d'anneaux qui devaient se compléter, et des sociétés secrètes se sont servi de morceaux de mouchoirs à raccorder.

Jeanne dit le secret comme l'avait dit la dame de Maillé. Quoi? on ne sait au juste; mais si, comme les chroniqueurs l'ont rapporté longtemps après, il a été question des doutes qui, à bon droit, tourmentaient Charles sur sa qualité de vrai fils de Charles VI, il est évident que le roi dut savoir gré à la jeune fille de lui avoir affirmé cette légitimité.

Mais quel qu'ait été le propos tenu, il ne devait pas suffire pour décider les conseillers à mettre aux mains de Jeanne la bannière talisman.

### **Jeanne est reconnue pucelle et engagée.**

Il fallait encore établir la qualité de pucelle.

Pour ce faire, on envoya des personnes avisées et prudentes procéder à une enquête à Domrémy et tous endroits où la jeune fille avait demeuré. Rien de suspect ne fut et ne pouvait être découvert.

On convint cependant de procéder à l'examen direct et des dames furent chargées de ce soin. Il ne faut point s'étonner qu'on ait ainsi insisté sur ce caractère physique. Il avait grande importance à l'égard des croyances superstitieuses du moyen âge. La question qui restait posée n'était pas tant de savoir si Jeanne était vraiment

voyante, chose commune et admise facilement, que de savoir si les voix émanaient du paradis ou de l'enfer, de Dieu ou du Diable.

Or, selon la tradition, quand le Diable se mettait en rapport avec une jeune fille, il commençait par la déflorer. Jeanne trouvée pucelle, ses voix ne pouvaient être de l'enfer ; elle ne pouvait être un suppôt du démon.

« Fut donc, a témoigné d'Aulon, icelle Pucelle baillée à la royne de Cécile (Sicile), mère de la royne, notre souveraine dame, et à certaines dames étant avec elle, par lesquelles icelle Pucelle fut veue, visitée et secrètement regardée et examinée ès secrètes parties de son corps ; mais après ce qu' ils eurent veu et regardé tout ce que faisait à regarder en ce cas, ladicte dame dit et relata au Roy qu'elle et ses dictes dames trouvaient certainement que c'était une vraie et entière pucelle, en laquelle n'apparoissait aucune corruption ni violence. »

Quelques historiens ont élevé des doutes sur la virginité de Jeanne, mais à grand tort : tous les témoignages s'accordent sur ce point.

« Plusieurs fois, a déclaré Marguerite la Touroulde, j'ai vu Jeanne au bain ou à l'étuve ; autant que j'ai pu en juger, je ne doute pas qu'elle ne fût vierge. »

Et elle l'était encore quand, prisonnière de guerre elle subit à Rouen son procès en matière de foi, et ce fut une des raisons qui portèrent les juges à modérer la sentence « en deçà de la mort ».

Voici ce qu'en a témoigné le médecin Delachambre qui avait soigné Jeanne au temps de ce procès de Rouen.

« On m'a aussi raconté que Jeanne avait été visitée pour savoir si oui ou non, elle était vierge, et qu'elle fut trouvée telle. Personnellement, je le sais, autant que mon art m'a permis d'en juger. » Le texte latin, est assez

concluant à ce sujet : « Et scit, ipse loquens, prout percipere potuit secundum artem medicinæ, quod erat incorrupta et virgo, quia eam vidi quasi nudam, cum visitaret eam de quadam infirmitate et palpavit in renibus, et erat multum stricta quantum percipere potuit ex aspectu ».

A Jeanne, trouvée pucelle, on pouvait confier une bannière, et le Grand Conseil de Charles VII décida enfin qu'elle serait engagée et mise en œuvre ; mais ce ne fut pas sans l'avoir soumise à maints interrogatoires de nombreux docteurs et pris l'avis officiel de la Faculté de théologie.

Le roi s'étant rendu de Chinon à Poitiers, Jeanne avait été emmenée ; la tradition voulait qu'elle fût soumise à cette épreuve des interrogatoires et qu'elle étonnât des docteurs, comme on lisait dans l'évangile et dans les vies des saints, que Jésus-Christ et sainte Marguerite en avaient confondus. Il en fut comme voulait la tradition.

### **Retraite des Bourguignons.**

Pendant tous ces préliminaires, les jours, les semaines s'étaient écoulés, remplis d'activité par les organisateurs de l'armée de secours. Les ressources avaient été assurées, les concours acquis, les provisions réunies, les capitaines équipés, les vassaux de la couronne convoqués.

On se sentait prêt, quand arriva la réjouissante nouvelle qu'il n'y avait plus devant Orléans qu'un adversaire ; que le duc de Bourgogne avait rappelé jusqu'au dernier de ses hommes, que les Anglais, impuissants, ne sortaient

plus de leurs bastilles, après avoir dû abandonner les travaux d'investissement.

Avant cette nouvelle les Français avaient au cœur l'espoir; elle reçue, ils eurent la certitude du succès.

Cette retraite des Bourguignons s'était effectuée le 17 avril, marquant non une victoire des armes, mais un triomphe de l'habile politique suivie avec tant de ténacité par le parti bourgeois du Conseil du roi.

Les bourgeois d'Orléans en avaient été en cette circonstance les agents; ils y gagnèrent la délivrance de leur cité.

De même que Louis XI ne fut pas le premier roi des bourgeois, de même il ne fut pas le premier à appliquer avantageusement la devise : diviser pour régner. Le gouvernement de Charles VII en fit sa règle de conduite, et ce soin de n'avoir, si possible, qu'un adversaire à la fois fut un puissant élément de la révolution qu'accomplit alors à son profit la royauté.

En attendant de détacher tout à fait, par le traité de 1435, le duc de Bourgogne du parti anglais, les diplomates du parti français s'ingénierent, au moment du grand effort de 1429, à transformer en conflit aigu la sourde rivalité savamment entretenue depuis plusieurs années entre les chefs anglais et le chef bourguignon.

Tandis qu'ils faisaient de leur mieux pour organiser leur armée, les Français manœuvraient d'autre part à désorganiser les forces ennemies.

Mais pour l'aboutissement des préparatifs et des pourparlers, une chose était indispensable, le temps, et la constance des Orléanais pouvait seule donner ce temps.

### Constance des Orléanais.

Cette constance fut admirable. Ni la déconvenue de la Journée des harengs, ni la disparition du duc de Clermont, ni l'arrivée du convoi et des renforts anglais amenés par Falstaff, ni la perspective d'avoir à soutenir presque seuls le siège pendant peut-être deux mois ne purent faire mollir les assiégés, qui du reste, au point de vue matériel, ne manquèrent jamais de rien, des convois de vivres pénétrant sans cesse pour subvenir aux besoins des trente mille personnes enfermées dans le formidable quadrilatère.

Ayant mission de tenir les assiégeants en respect, les Orléanais s'en acquittèrent avec entrain, courage, voire même bonne humeur, et ils riaient de grand cœur à la vue des pauvres gros boulets anglais, qui, partis des Tourelles, semblaient lancés par des canons poussifs et s'en venaient choir dans l'eau, au pied des murs, ou heurter sans force ces murailles invulnérables.

En revanche, il fallait voir la bonne besogne des projectiles lancés par les grosses bombardes et les gros canons de la ville.

Les uns allaient occire les ennemis jusque dans l'île Charlemagne et détruire leurs travaux ; d'autres renversaient, le 27 février, tout un pan de mur des Tourelles ; et la grosse coulevrine de Jean de Lorraine n'était pas en reste, elle, qui placée sur la pile du pont, au boulevard de la Belle-Croix, avait auparavant enlevé le toit et le comble des dites Tourelles.

Il leur en fit des misères, aux Anglais, ce Jean de Lor-

raine, de son vrai nom Jean de Montesclère, avec cette sorte de longs fusils qu'il déplaçait à volonté et qui lançaient leurs balles de plomb avec une effrayante précision. Non seulement il tuait aux assiégeants leurs plus vaillants combattants, mais il se moquait d'eux. Quand les ennemis avaient dirigé contre lui leur tir, il tombait, faisant le mort et les autres poussaient de grands cris de joie ; mais bientôt maître Jean reparaisait d'autre côté et recommençait son terrible feu.

C'est lui qui décidera de la journée des Augustins, et ce seront, tout le temps du siège, les canons perfectionnés et bien chargés de la ville qui sauvegarderont les Orléanais durant l'attente de l'armée de secours. Les Anglais en firent une dernière expérience le 20 février. Estimant les assiégés démoralisés à la suite de la Journée des harengs, ils avaient pensé à utiliser les renforts de Falstaff et tenté de s'approcher des murs. La réponse n'avait point languï. Elle avait dit : jusqu'à portée de canon peut-être ; plus près, non.

Et encore les ennemis n'étaient-ils pas en sûreté, même dans leurs retranchements ; car la garnison et le peuple faisaient de fréquentes sorties et assiégeaient dans leurs bastilles les assiégeants.

### Succès orléanais

Ces escarmouches, qui cependant se faisaient généralement en grand désordre, tournaient presque toujours à l'avantage des Orléanais.

Peu de jours se passaient sans quelqu'un de ces faits d'armes dans lesquels les assiégés prouvaient leur

courage et les assiégeants leur faiblesse. Ainsi, les Orléanais enregistraient des succès importants le 3, le 4, le 5, le 12, le 16 avril ; mais le plus considérable avait été remporté le 3 mars.

A cette époque, les assiégeants tentaient encore d'accroître l'investissement, sachant bien qu'ils n'avaient plus de chance que dans l'affamement ; mais de leur côté, les Orléanais savaient également qu'ils leur fallait empêcher cet investissement, et le 3 mars ils démontrèrent victorieusement à leurs ennemis que non seulement ils étaient inattaquables dans leur cité, mais qu'ils ne toléreraient pas qu'on essayât de les y enfermer. Ces braves citoyens s'en allèrent donc battre les Anglais en train de relier par une tranchée la bastille Pouair et le boulevard de la Croix boissée. La victoire fut complète, les travaux anglais furent détruits, la tranchée fut remplie pour ne plus s'ouvrir.

L'entrée d'Orléans, soit par eau, soit par terre, resta donc absolument libre jusqu'à la fin du siège, les émissaires purent toujours en sortir comme il leur plut et les soldats et les convois y pénétrer à volonté. La bastille Saint-Loup achevée par les assiégeants le 10 mars, et située sur la rive droite de la Loire à l'Est de la ville, ne pouvait être un obstacle à cette liberté ; car aucun travail ne la relia jamais avec la bastille Pouair, située au Nord-Ouest, à plus d'une lieue de distance, de façon que sur ce vaste intervalle il n'y eut à aucun moment d'occupation anglaise. Quant à la bastille Saint-Jean-le-Blanc, achevée à l'époque du départ des Bourguignons, et qui fut le dernier effort des Anglais pour l'investissement, elle se trouvait sur la rive gauche, non loin des Tourelles et ne fut jamais qu'un poste d'observation, d'où les Anglais s'enfuyaient de suite pour se replier

sur les Tourelles dès qu'ils apercevaient un attroupe-  
ment français.

Ayant ainsi tenu les ennemis en respect pendant plus de deux mois, et conservé leurs libres communications, les Orléanais qui, il ne faut pas l'oublier, avaient pour gouverneur le sire de Gaucourt, un des membres les plus influents du Grand Conseil du roi et des plus dévoués au parti de la politique et de la diplomatie, les Orléanais virent aboutir, le 17 avril, les manœuvres de cette diplomatie.

### **Ambassade au Duc de Bourgogne.**

La consigne étant, dès le début de temporiser, les Orléanais avaient, même avant la Journée des harengs, entretenu des pourparlers avec les assiégeants, leur remontrant combien il était mal à eux de vouloir prendre sa ville au noble duc contre lequel ils ne pouvaient avoir aucun grief, ni être en guerre, puisqu'il était retenu en Angleterre depuis près de quinze ans ; l'équité était donc pour les Anglais de s'en aller et de permettre aux bonnes gens d'Orléans de garder sa bonne ville à leur duc, en attendant une rançon qui lui rendît la liberté.

Aux plaintes, doléances et remontrances, les Anglais faisaient, on le conçoit, sourde oreille, mais les Orléanais avaient néanmoins obtenu ce résultat d'établir leur bon droit, et ils se trouvaient dès lors en situation de se tourner vers le duc de Bourgogne, en s'appuyant sur la même argumentation, ce qu'ils ne manquèrent pas de faire, dès que la Journée des harengs eut démontré



que le siège durerait plus longtemps qu'on n'avait d'abord supposé.

On envoya donc au duc de Bourgogne, qui avait sur les bras ses affaires de Hollande, une députation d'Orléanais conduits par Pothon de Xaintrilles, qui connaissait le duc.

Celui-ci reçut magnifiquement les députés, leur fit grande fête et les garda de longs jours pendant lesquels ils purent lui représenter l'injustice du siège. Ce fut d'abord l'antienne auparavant dite aux Anglais, mais répétée avec aussi peu de succès. Le Bourguignon, pas plus que les Anglais, n'était sensible aux belles protestations de sentiment. Mais il commença à voir plus clair quand les députés lui insinuèrent que si les Orléanais devaient se résoudre à passer sous un nouveau seigneur, ils aimeraient beaucoup mieux être dorénavant à lui, Philippe le Bon, cousin de leur duc prisonnier, que d'appartenir aux Anglais.

C'était une riante perspective pour le duc de Bourgogne que la possibilité de posséder une aussi forte et grande ville aux confins même des domaines royaux. Aussi comprit-il incontinent toute l'excellence des raisons à lui développées par les députés, contre la possession anglaise, et il se chargea d'en faire part à ses alliés.

Il se fit, près de ceux-ci, interprète éloquent, leur disant qu'en effet ils avaient tort de pousser ce siège au mépris des conventions antérieures, et que le mieux serait de renoncer à une entreprise condamnable; mais que si cependant les Anglais trouvaient qu'il y avait danger à laisser Orléans au duc héritier présomptif de la couronne, qui en effet pourrait favoriser les vues de Charles VII, il y avait un excellent moyen de conjurer ce danger. Ce moyen était simplement de remettre la

ville entre ses mains à lui, duc de Bourgogne, allié des Anglais, lesquels seraient alors assurés de voir l'Orléanais soustrait à l'influence du roi français.

### **Diviser pour rester libres.**

Diviser pour régner était la tactique du gouvernement français ; diviser pour rester libres avait été le résultat obtenu par les députés orléanais. L'orage était déchaîné ; la querelle qui grondait sourdement depuis des années éclatait ; Anglais et Bourguignons se jetèrent à la face les reproches les plus violents ; un membre du Conseil anglais dit « qu'il ne fallait pas que le roi d'Angleterre mâchât les morceaux pour les voir avaler par un autre ». Finalement, le duc de Bourgogne déclara que ce siège était injuste, qu'il ne voulait pas y participer plus longtemps, et il rappela son monde, c'est-à-dire qu'il affaiblit de près de deux mille combattants l'armée assiégeante, qui se trouva dès ce jour réduite à ne plus pouvoir sortir de ses bastilles.

Quand se produisit cette retraite des Bourguignons, la situation des Anglais, qui était déjà lamentable, au point de vue des provisions de bouche et de combat, put être tenue pour complètement désespérée. Ils manquaient de tout. Dès le 3 mars, le roi anglais avait été obligé « pour la conduite et entretienement du siège d'Orléans et non ailleurs » de lever un emprunt forcé d'un quartier d'année de gages sur tous les officiers, de quelque état que ce fut. Les assiégeants n'osaient plus mettre la charge nécessaire de poudre dans leurs canons déjà si inoffensifs, et leur faiblesse était irrémédiable-

ment accrue encore par la nécessité où ils avaient été de se fractionner en troupes infimes, chacune d'elle devant faire office de garnison dans une bastille séparée.

Ils possédaient onze de ces ouvrages de siège, boulevarts compris ; dans un des plus importants, la bastille Saint-Loup, ils n'avaient pu mettre que trois cents hommes à peine ; la bastille des Augustins en contenait moins encore et les Tourelles ne comptaient pas plus de cinq cents défenseurs. Ce sont ces poignées d'hommes, qui, l'une après l'autre, complètement isolées de leurs co-assiégeants, auront à lutter contre toutes les forces que contiendra Orléans à la date du 4 mai.

### **Forces des assiégés.**

Et ces forces furent considérables ; car on sait déjà que du commencement de mars au 17 avril, il s'était passé peu de jours sans l'arrivée de quelque renfort, si bien que dès le 18, les Bourguignons à peine partis, les Orléanais avaient pris l'offensive et étaient allés battre les Anglais jusque dans leur camp de Saint-Laurent.

Le départ des Bourguignons étant comme le signal de l'action décisive, le Bâtard mande aux capitaines des forteresses d'alentour de se jeter dans la ville, qui compte déjà un garnison imposante, plus tous les hommes valides parmi cette population héroïque comptant trente mille habitants et réfugiés.

A l'appel du Bâtard les renforts se succèdent ; et ce sont, ceux qui arrivent alors, des guerriers éprouvés, de ceux-là qui ont été formés pour la guerre de partisans menée depuis des années, qui ont vu l'Anglais face à face,

qui l'ont combattu par ruses et par force, et qui ne savent plus être vaincus par lui.

Le 24 entre le Bâtard de Mesqueran avec sa compagnie.

Le 26 arrive Alain Girou avec cent hommes.

Le 27 viennent ceux de Beaune-la-Rolande.

Le 28 sont accueillis avec transport quatre cents nouveaux arrivants conduits par Florent d'Hilliers et le frère de La Hire. Ce jour-là, les Anglais, qui font semblant de vouloir sortir de quelque bastille, sont rudement rabroués.

Les milices municipales ne manquent pas non plus au rendez-vous ; de toutes parts elles étaient accourues, et le 4 décembre elles sont prêtes à combattre, y compris les quatre cents hommes de Châteaudun, qui était déjà une cité vaillante, y compris les hommes de Montargis qui apportent avec leur concours effectif, leur exemple : car peu de temps auparavant, ils ont fait fuir les Anglais.

Orléans était déjà ainsi abondamment pourvu quand arriva la puissante armée que le Grand Conseil avait mis plus de deux mois à organiser. force nouvelle qui doublait d'un coup les forces déjà formidables de la ville.

### **La Compagnie de Jeanne.**

Orléans s'était, quatre longs mois durant, courageusement défendu ; l'heure de la récompense avait sonné ; on allait attaquer, on allait vaincre et les Orléanais seraient délivrés.

La ville de Blois avait été fixée comme point de con-

centration des troupes et du convoi destinés, par le Grand Conseil, au ravitaillement d'Orléans et à la levée du siège. Tout se trouva être prêt quand se retirèrent les Bourguignons, coïncidence non étonnante, eu égard aux intelligences que le Grand Conseil avait toujours conservées près du duc de Bourgogne.

Il n'y avait donc plus qu'à prendre les dernières mesures, à hâter l'arrivée de ceux qui n'avaient pas encore rejoint le gros de la troupe, et à préparer le départ. Une des délibérations du Grand Conseil ayant décidé que Jeanne pouvait être employée, celle-ci et ses quelques compagnons furent dirigés d'abord de Chinon sur Tours, où ils furent dès le 20. Là, Jeanne dut encore compter avec l'Eglise, et une fois de plus des docteurs furent chargés de l'interroger. Ils ne virent en elle rien de contraire à la foi ni aux traditions ; ils citèrent comme précédents les histoires d'Achaz et de Gédéon, et conclurent que la délibération du Grand Conseil pouvait être exécutée sans danger d'hérésie.

Les gens du roi s'occupèrent donc de mettre la Pucelle en état de jouer son rôle en organisant sa compagnie ; et il n'y avait plus grand'chose à faire à ce propos ; car la famille de la jeune fille s'en était déjà sérieusement occupée.

Nous possédons en effet une déposition de Jean Pasquerel, fort explicite sur ce dernier point.

Ce Jean Pasquerel était un moine :

« Quand j'ai eu, dit-il, pour la première fois, des nouvelles de Jeanne et de sa venue à la cour, j'étais au village d'Auché (près Chinon) où se trouvait la mère de Jeanne, ainsi que quelques-uns de ceux qui l'avaient menée au roi. Etant entrés en connaissance avec moi, ils me dirent : « Il faut venir avec nous près de Jeanne,

nous ne vous lâcherons que quand nous vous aurons conduit près d'elle. » Je vins donc avec eux à Chinon, puis à Tours.

« A Tours, Jeanne demeurait pour lors dans la maison de Jean Dupuy, bourgeois de la ville. C'est en ce logis que nous la trouvâmes. Mes compagnons lui dirent : « Jeanne, nous vous avons amené ce bon père. Quand vous le connaîtrez bien, vous l'aimerez bien ». Jeanne leur répondit : « Le bon père me rend bien contente. J'ai entendu parler de lui et dès demain je veux me confesser à lui. » Le lendemain je l'ouïs en confession et je chantai la messe devant elle. Depuis cette heure j'ai toujours suivi Jeanne et je n'ai cessé d'être son chapelain jusqu'à Compiègne. »

Le moine était un des éléments constitutifs des armées ; chaque capitaine en enrôlait un ou plusieurs pour être de sa compagnie ; le maréchal de Rais en avait tout une troupe, et la compagnie de Jeanne, pour petite qu'elle soit, en compte au moins deux sans compter l'émissaire Richard, qui eut tout ce monde, voyants et moines mendiants sous sa direction ; car au bon Jean Pasquerel, qui avait promis à la mère Romée de veiller sur sa fille, on adjoignit Nicolas Romée, cousin germain de Jeanne, religieux profès de l'ordre de Cîteaux. Ce milieu familial montre combien il a été naturel pour Jeanne de refléter dans tous ses actes et paroles, soit au village, soit durant ses campagnes, soit pendant son procès, la manière de penser et d'agir des religieux mendiants, cette chevalerie errante qui servait Charles VII parce que l'Université, partie adverse, servait les Anglo-bourguignons.

### Équipement de Jeanne.

Il ne restait donc guère qu'à équiper Jeanne, puisque son monde s'était recruté de lui-même. On leur adjoignit simplement une sorte de surveillant, d'Aulon, homme de confiance, chargé de sa garde, plus un petit page, Louis de Contes, enfant de quatorze ans. La compagnie de Jeanne en effet, d'après sa propre déclaration au procès, ne se composa jamais que de deux ou trois lances, c'est-à-dire au maximum une quinzaine d'hommes, parmi lesquels ceux qui comptaient étaient ses deux frères, d'Aulon, Bertrand de Poulengy et Jean de Metz.

Ce dernier était le chef; comme il appert des livres de comptes royaux, où il est écrit :

« A Jehan de Metz, escuier, la somme de cent livres pour le deffray de luy et autres gens de la compagnie de la Pucelle, n'aguières venue par devers le roy, notre sire, du Barrois, des frais qu'ils ont faiz en la ville de Chinon, et qu'il leur convient faire au voyage qu'ils ont entencion de faire pour servir icelluy seigneur en l'armée par luy ordonnée pour le secours d'Orléans; laquelle somme a été octroyée par lettres du roy du **xxi<sup>e</sup>** jour d'avril mil **ccccxxix**. »

Cet octroi de 100 livres peut paraître maigre, si l'on songe que le même trésor payait 7850 livres pour la garniture d'une «*salade*» et l'orfèvrerie d'une huque italienne à l'usage du roi; mais on consacra spécialement à l'équipement de la compagnie une somme qu'il est bon de noter, car elle apparaît comme l'équivalent

pécuniaire de l'importance à ce moment attribuée au rôle confié à Jeanne et aux siens.

Voici l'attribution de cette autre somme :

« Aux personnes ci-après nommées, la somme de 450 livres tournois qui au mois d'avril mccccxxix, après Pâques, de l'ordonnance et commandement du roy, notre sire, a été payée et baillée par ledit trésorier Raymond Raguier ; c'est assavoir : à Jehan de Mès pour la dépence de la Pucelle 200 livres tournois ; au maistre armerurier pour un harnois complet pour la dictie pucelle, 100 livres tournois ; audit Jehan de Metz et son compaignon pour luy aider à avoir des harnois pour eulx armer et habiller, pour estre en la compagnie de ladiete pucelle, 125 livres tournois ; et à Hauves Pouloir, peintre demeurant à Tours, pour avoir paint et baillé étoffes pour ung grant estandart et un petit pour la Pucelle, 25 livres tournois. »

### **Demande de Jeanne repoussée par la Ville de Tours.**

Soit dit en passant, c'est à propos de ce peintre de bannières que, bien que ce fût après les faits d'Orléans et du sacre, Jeanne éprouva de la Ville de Tours un refus à une demande qu'elle avait fait formuler par lettre.

Un des registres de Tours porte à ce sujet que le Conseil de la ville s'est réuni le 9 janvier 1430 et le 7 février. « Par les élus de la ville a été délibéré, qu'à la fille de Hauves Pouloir, peintre, pour l'honneur de Jehanne la Pucelle venue en ce royaume devers le roi pour le fait de la guerre, disant à lui avoir été envoyée



de par le roi du ciel contre les Anglais ennemis de ce royaume, laquelle a écrit à la ville que pour le mariage de ladicte fille, icelle ville lui paie la somme de cent écus ; que, de ce, rien ne lui sera payé, pour ce que les deniers de la ville convient employer aux réparations de la ville et non ailleurs ; mais pour l'amour et honneur de ladicte Pucelle, les gens d'église, bourgeois et habitants, feront honneur à ladicte fille à sa bénédiction. » Il fut donné à la mariée pour ses noces un setier de froment et quatre jattes de vin, libéralité qui coûta à la ville 4 livres 10 sols tournois.

### **La bannière talisman et l'épée de Fierbois.**

Cette bannière avait été très soignée. Outre de nombreux anges en forme humaine, Hauves Pouloir y avait peint Dieu le père assis sur des nuages, et y avait tracé les mots Jhesus Maria, qui étaient et sont restés comme le signe de ralliement des ordres religieux. Jeanne attachait beaucoup d'importance à la possession de cette bannière, puisqu'elle se souvint si vivement du peintre qui l'avait exécutée. Les superstitieuses idées de talismans, de *labarum* étaient en effet un des lots du moyen âge, et notre temps lui-même n'en est pas encore totalement dégagé.

Avec les « estendarts » c'était aux épées que s'attachaient aussi des grâces spéciales. Jeanne désira donc une épée mystique, et elle demanda qu'on allât lui en chercher une que parmi plusieurs autres elle avait remarquée, par terre, dans l'église, pendant son séjour à Sainte-Catherine de Fierbois.

Et elle l'avait remarquée spécialement parce que cette épée était ornée de cinq petites croix, ou plutôt cinq petites épées en forme de croix, rappelant ainsi l'anneau au moyen duquel Jeanne provoquait ses visions, par convergence des yeux, et qui portait également des petites croix.

Jeanne, de meilleure foi que ses chroniqueurs, a dit que cette épée avait été trouvée *in terra*, c'est-à-dire par terre, soit devant, soit derrière l'autel, où pendant des journées entières elle s'était agenouillée. On a depuis crié au miracle sur cette épée, oubliant que toutes les églises d'alors en possédaient à foison, puisque les guerriers blessés et guéris se faisaient un devoir religieux de suspendre dans un temple du voisinage les armes par eux portées au moment de leur blessure. Ainsi Jeanne elle-même, atteinte dans les fossés de Paris, déposa ses armes dans l'église Saint-Denis.

Cette pauvre épée du miracle paraît avoir eu une triste fin. Elle était si rouillée qu'on eut bien du mal à lui donner du brillant ; mais on ne put lui rendre aucune solidité. Il arriva que pendant le voyage qui suivit la campagne de la Loire, Jeanne aperçut un jour deux femmes de mauvaise vie, de ces filles folles de leur corps qui suivaient en nombre les armées. Jeanne dont la vertu était très démonstrative, et qui n'était pas la douce et mièvre beauté qu'on nous a peinte, sculptée et décrite en dépit de la vérité, Jeanne se mit à courir sus à ces deux filles ; car elle ne se gênait pas, selon son expression, pour donner « de bons buffes et de bons torchons » ; et elle frappa si rudement sur ces deux dos fuyants qu'en ce dur et impur contact se brisa net l'épée du miracle. Oncques ne put-on la recoller. Elle fut remplacée par une arme plus sérieuse, plus apte aux bons buffes

et bons torchons, provenant de la dépouille d'un défunt bourguignon.

Pour compléter l'équipement de Jeanne, on lui fit faire un vêtement à la livrée du duc d'Orléans, que portaient toutes les troupes au service de celui-ci, et le trésor royal lui octroya deux chevaux, de ces chevaux courtauds comme on en fournissait aux archers, qui coûtèrent, l'un 38 livres 10 sols, et l'autre 137 livres 10 sols.

Il y avait loin de compte avec le prix des deux chevaux également donnés au Bâtard d'Orléans, celui qui sera le comte de Dunois à partir de 1439.

Ces deux chevaux avaient été payés l'un gris, 5200, l'autre, fauve, 8700 livres.

Ce rapprochement doit être fait, car il est un élément de comparaison des rôles respectivement attribués aux deux personnages par le Grand Conseil, metteur en œuvre souverain et judicieux de toute cette campagne, une des plus intelligemment menées que l'Histoire puisse enregistrer.

### **Tous les concours acceptés.**

En désorganisant, en vue de cette campagne décisive, les forces ennemies ; en cimentant à nouveau les alliances depuis des années préparées ou déjà conclues ; en soumettant à la même direction l'élément seigneurial et la puissance nouvelle des bourgeois ; en provoquant, de la part des villes ; les envois d'argent, de poudre, de milices ; en engageant Villadrando et ses dix mille hommes, pour faire diversion dans le Sud-Est ; en plaçant au rang de combat toute cette nouvelle armée de la

nouvelle tactique qui avait tâté et vaincu l'Anglais dans d'innombrables escarmouches ; en confiant la conduite de cette armée à des hommes parfois véritables bandits, mais redoutables et rusés capitaines, comme le maréchal Gilles de Rais, comme le maréchal de Boussac, comme l'amiral de Cullant, comme La Hire, comme Pothon de Xaintrailles, comme le commandeur de Giresme, comme Villars, sénéchal de Beaucaire, comme Ambroise de Loré, comme le seigneur de Graville, comme le Bourg de Masqueren, comme Thibault de Tarmes, comme les sires de Guित्रy, de Courray, d'Hiilliers, de Villiers, de Chailly et tant d'autres ; en disant au tenace Gaucourt : venge-toi de tes treize années de prison ; en disant au brillant Bâtard d'Orléans : sauvegarde le domaine de ton père captif ; en leur fournissant plus d'un mois de vivres, de munitions et plus de dix mille hommes de solides troupes ; en engageant le maître canonnier Jean de Lorraine, le Grand Conseil avait prouvé combien il lui importait de mettre au service de sa politique tous les éléments possibles de puissance militaire.

En faisant grande place aux moines, aux chapelains et aumôniers ; en acceptant et recherchant le concours religieux et diplomatique des religieux mendiants ; en couvrant les rangs des troupes expéditionnaires aux voyantes ; en engageant Jeanne la Pucelle, il prouva qu'il tenait également à se mettre en bons termes avec les personnages occultes, sur l'action desquels certains esprits déjà éclairés pouvaient concevoir des doutes, mais tout en se conformant extérieurement aux doctrines du clergé et aux superstitions de la portion ignorante de la population, qu'il eût été fort inhabile de contrecarrer.

Mais il est à peine besoin d'ajouter que si le Grand Conseil englobait l'élément monacal dans le cortège de ses armées, il n'entraînait nullement dans ses vues de confier à cet élément la direction d'opérations préparées de longue main, prévues dans tous leurs détails, et connues seulement par ceux à qui en incombait l'exécution, c'est-à-dire par le Grand Conseil lui-même, par Gilles de Rais et autres importants capitaines de l'armée de secours, enfin, par les chefs de la garnison et de la cité d'Orléans, et, avant tous, par Gaucourt, gouverneur de la ville et membre du Grand Conseil.

### **Jeanne trompée.**

De Tours, Jeanne et ses compagnons, équipés, furent dirigés sur Blois, placés dans le cortège mystique sous la conduite du maréchal de Rais, et la puissante armée convoyeuse, forte de près de 12.000 hommes, escortant les nombreux bateaux chargés de munitions, se mit en route sous le commandement militaire du maréchal de Rais, et sous la direction réelle du membre le plus important du Grand Conseil, Regnault de Chartres, archevêque de Reims.

« Le jour où on quitta Blois, dit Jean Pasquerel, Jeanne fit rassembler tous les prêtres. La bannière en tête, ils ouvrirent la marche. Les hommes d'armes suivaient. Le cortège sortit de la ville par le côté de la Sologne, en chantant *Veni creator spiritus* et plusieurs autres antiennes. »

Là était bien le rôle que le Grand Conseil avait réservé à la Pucelle. « Chaque jour, dit le même Pasque-

rel, les prêtres se réunissaient autour de cette bannière, une fois le matin et une fois le soir, et chantaient des antiennes et des hymnes en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie. Jeanne était avec eux ; mais elle ne voulait pas permettre qu'aucun des hommes d'armes y fût admis qu'il n'eût confessé ce jour-là, et elle les avisait tous de se confesser pour venir à la réunion, vu que tous les prêtres qui en étaient se tenaient prêts à entendre tout pénitent de bonne volonté. »

Voilà qui allait bien, et Jeanne marchait joyeuse, au plein accomplissement de sa passion, encouragée par ses visions et pleine d'illusions, se figurant, la pauvrete, qu'elle conduisait l'armée selon l'ordre de ses voix.

Aussi un gros chagrin la prit-elle quand, après trois jours de marche, on arriva en vue d'Orléans et qu'elle aperçut, non pas sur la rive gauche comme on le lui avait fait croire, mais sur le rive droite, la ville où elle s'était figuré qu'on allait entrer tout d'un trait sans plus de précautions.

Elle vit qu'on s'était moqué d'elle, entra en violente colère et pleura ; mais il advint comme toujours, à la suite de ces expansions, qu'elle oublia vite et se prêta, après avoir un instant résisté, à ce qu'on attendait d'elle, c'est-à-dire qu'elle entrerait à Orléans, tandis que le gros de l'armée, qui avait rempli son rôle de convoyeur, retournerait, lui, passer le pont de Blois pour revenir cette fois par la rive droite, n'ayant plus à craindre pour les provisions.

### Le convoiage des vivres.

En se révoltant contre la marche très sage adoptée, Jeanne ignorait que cette marche avait été réglée d'avance avec les habitants d'Orléans.

Ceux-ci avaient reçu mission d'amener à l'est, en amont de leur ville, en face de Chécy, hors de la portée de la bastille Saint-Loup, de grands bateaux plats de transbordement, sur lesquels on devait charger le contenu des bateaux de transport venus de Blois, sous la surveillance des troupes. Le convoiage eût été absolument impossible par la rive droite, puisque c'était sur cette rive qu'à l'ouest de la ville était établi le gros des Anglais, retranchés dans leur camp Saint-Laurent et dans les bastilles élevées, lors de la tentative d'investissement, jusqu'à la porte de Paris.

Quand l'armée revint après avoir été passer le pont de Blois, elle put cette fois prendre par le Nord, puisqu'elle n'avait plus à suivre le fleuve, n'ayant plus de bateaux à surveiller. Il lui fut dès lors facile de tourner les bastilles anglaises, et, par le vaste espace de plus d'une lieue toujours resté libre entre la bastille Pouair et la bastille Saint-Loup, de pénétrer dans la ville pour opérer la délivrance, après avoir, par l'autre rive, assuré le ravitaillement.

Dans cette première opération, les Orléanais s'étaient montrés, comme toujours, fidèles au rendez-vous, le 29 avril.

A peine l'armée convoyeuse avait-elle fait halte en face de Chécy, qu'on avait vu arriver, remontant le courant,

facilement poussés par le vent, puisqu'ils étaient vides, les grands bateaux de transbordement, lesquels incontinent furent remplis de vivres et n'eurent, bien chargés, qu'à se laisser aller au fil de l'eau pour regagner la ville.

Les Anglais qui, sitôt le convoi signalé, s'étaient enfuis de Saint-Jean-le-Blanc, durent assister impuissants à cette démonstration, présage de leur prochaine défaite. Toute l'armée française, échelonnée sur le rivage tenait en respect leurs garnisons de la rive gauche. De l'autre côté, à Chécy, l'armée orléanaise paraît à toute surprise, et les milices se livraient du côté de l'Ouest à une diversion destinée à occuper les ennemis, tandis que d'autres troupes se tenaient toutes prêtes, en cas de nécessité, pour une autre diversion sur la bastille Saint-Loup.

Le ravitaillement terminé sans aucune difficulté, l'armée se préparant à gagner l'autre rive par le pont de Blois, le Bâtard, qui avait dirigé les Orléanais dans l'aide à donner au ravitaillement, demanda qu'on fit pénétrer Jeanne de suite dans la ville, pour faire prendre patience aux bonnes gens en attendant le retour de l'armée.

### **Entrée de Jeanne à Orléans.**

Comme mention en est faite plus haut, Jeanne, qui venait déjà d'avoir une vive altercation avec le Bâtard, parce qu'il avait fait venir l'armée par la rive gauche, opposa une nouvelle résistance à ce désir ; elle ne voulait pas quitter sa bannière, ni ses prêtres ; mais elle céda



et on la transporta sur l'autre rive, comme toujours avec ses frères. Mais avant de la mener dans la ville, on attendit la nuit, pour plus de sûreté.

Alors on la conduisit, dit le *Journal du siège*, « jusques auprès de la porte Regnart, en l'hostel de Jacques Boucher, pour lors thrésorier du duc d'Orléans, où elle fut reçue à très grand joye avec ses deux frères et les deux gentilhommes et leurs valets, qui étaient venus avec eux du pays de Barrois ».

La « joye » était d'autant plus grande que les vivres amenés par eau se trouvaient entrés également, et que Dunois avait détaché du gros de l'armée, et fait pénétrer dans Orléans, non seulement Jeanne, ses frères et ses autres compagnons, mais aussi trois cents lances, c'est-à-dire quinze cents hommes, respectable renfort, garantie sérieuse contre tout coup de main *in extremis*, d'ailleurs improbable de la part des Anglais avant le retour du gros de l'armée.

Celle-ci en effet attendue, seulement pour le 4 mai, devait mettre le comble à la puissance orléanaise, tant par les milliers d'hommes dont elle se composait, que par le nouveau convoi de munitions encore préparé à Blois et qu'elle devait ramener, cette fois par voie de terre, au moyen de chariots.

La joie était si grande que certains voulurent en faire part de suite aux Anglais, en repoussant vivement sous leurs bastilles de l'Ouest ceux qui, le lendemain de l'arrivée du convoi dans le but de se rendre compte de la situation, s'étaient quelque peu aventurés du côté de la ville.

### **Jeanne n'a pas de commandement.**

Cette action préliminaire, sorte d'entrée de jeu, avait été engagée surtout par La Hire et les 400 hommes d'armes de Châteaudun, arrivés le 28 et qui avaient déjà eu le temps de se reposer, et elle l'avait été, comme le sera d'ailleurs, le 4 mai, celle de Saint-Loup, sans que Jeanne en eût été nullement avisée, de sorte que ce jour-là 30 avril, elle était restée complètement au logis pendant la bataille, laquelle d'ailleurs n'avait pas dépassé les limites d'une leçon à l'ennemi trop curieux.

L'ignorance dans laquelle on laissait Jeanne sur les opérations de guerre, tenait à ce qu'on n'avait nullement entendu l'engager comme chef de guerre; et à ce propos, il convient d'étendre à toutes les campagnes qu'elle fit avant d'avoir quitté le roi les lignes suivantes, d'un auteur qui, malgré sa foi souvent aveugle en face de la légende, a au moins en cette circonstance ouvert les yeux à la vérité.

« Quoi qu'en aient prétendu, dit M. Boucher de Molandon, quelques écrivains modernes, induits, paraît-il, en erreur par quelques vagues traditions et quelques expressions mal interprétées des chroniques, Jeanne en cette expédition n'eut réellement aucun commandement effectif. »

« De fait, ajoute-t-il, au cours de ce premier fait d'armes, aucun compte ne fut jamais tenu ni de ses désirs, ni de ses avis. »

C'est l'équivoque plus haut signalée. Jeanne s'était mise en route comme guerrière et on l'avait prise comme

voyante ; on en avait fait une compagne des prêtres et elle en avait été enchantée ; mais on n'en n'avait pas fait le chef des soldats, ce qui l'avait fort chagrinée, quelque compensation qu'elle cherchât dans une sorte de commandement mystique qui ne gênait d'ailleurs pas les capitaines ; on l'employait comme appoint religieux, on lui faisait jouer les rôles de héraut des puissances occultes, mais on lui refusait la direction des forces terrestres ; on lui avait fourni une armure, mais non une armée.

### **Les femmes guerrières.**

On n'avait, du reste, nullement trouvé étrange qu'elle voulût se mêler aux soldats, en habits guerriers. C'était alors la coutume de quantité de femmes, lesquelles s'habillaient en pages, suivaient dans les armées leurs maris, leurs amants et partageaient leurs dangers. Les femmes guerrières étaient fort communes. Au siège d'Orléans même les femmes s'étaient distinguées ; dans la guerre des Hussites, les femmes se battaient comme les hommes ; Jeanne de Flandre, l'héroïne d'Hennebon, et Jeanne de Penthièvre s'étaient illustrées, et c'était une femme habillée en homme, la comtesse Jacqueline de Brabant, épouse de Gloucester, qui menait en ce moment rude guerre contre le duc de Bourgogne, tellement que celui-ci avait dû porter toute son attention et tous ses efforts sur ses possessions hollandaises, au grand profit du parti français, et pour la grande facilité de la défense d'Orléans.

On avait donc accepté Jeanne, même pour la mêlée, où elle se lançait enthousiaste, exaltée, extatique, son pan-

nonceau en main, tandis que quelque homme de guerre de sa compagnie tenait la grande bannière; mais on ne la prévenait pas de ces mêlées; elle pouvait venir, mais on ne l'appelait pas; ses conseils n'influaient en rien sur les délibérations des chefs; ceux-ci l'avaient accueillie, mais, en fait de guerre, agissaient comme si elle n'eût point été là, respectueux des prétendues puissances sur naturelles, mais organisant soigneusement la force des compagnies terrestres et l'efficacité des coulevrines et canons.

C'était à quoi s'étaient ingéniés les Orléanais depuis quinze années, à quoi s'étaient consacrées la royauté et la bourgeoisie depuis la mort de Charles VI, à quoi s'était encore plus passionnément attaché le Grand Conseil depuis qu'il avait décidé de créer et de mettre en œuvre l'armée de Blois, tellement que tout ce que contenait Orléans au commencement de mai, peuple, bourgeois, milices des villes, soldats, capitaines, n'attendait plus que le retour de cette armée pour démontrer aux Anglais que le parti français n'avait pas travaillé vainement.

### **Arrivée de l'armée de Blois.**

Le Bâtard partit d'Orléans le 1<sup>er</sup> mai pour aller au devant de cette armée de Blois et guider son retour quand il aurait choisi les compagnies dont il était besoin.

Il convenait, en effet, de ne pas trop encombrer cette cité de mille mètres en longueur, sur moins de cinq cent mètres en largeur, où les défenseurs étaient entrés si nombreux qu'ils commençaient à avoir peine à s'y mouvoir.

Aussi était-on décidé à mener vivement les opérations. Quant au résultat, on en doutait si peu que le Bâtard signant un reçu de six cents livres tournois pour ses hommes, dit que c'est afin d'attendre le retour de l'armée de Blois venant « pour lever le siège ».

Durant cette attente, Jeanne, tenue par la superstition populaire pour une miraculée, accomplissait ce pourquoi on l'avait engagée. Elle se montrait aux bonnes gens de la ville, qui ne pouvaient se lasser de la voir, se pressaient autour d'elle, l'acclamaient, baisaient ses vêtements. Mais surtout elle passait son temps à faire des sommations aux ennemis comme c'était alors la mode.

L'usage de la poudre n'était point encore en effet assez ancien pour avoir déjà transformé les coutumes guerrières, le combat restait encore, comme dans l'antiquité, précédé de sommations, de défis, soit par lettres, soit par paroles, où la vantardise se mêlait à force menaces et injures. C'était une survivance des mœurs sauvages, où les guerriers poussent de grands cris et se donnent des airs effrayants en vue de terroriser leurs adversaires.

Les clercs fabriquaient, en conséquence, des lettres qu'on adressait aux Anglais au nom de la Pucelle, laquelle d'ailleurs ne savait ni lire ni écrire et était bien, au témoignage unanime de tous ceux qui l'ont connue, la plus ignorante et la plus simple du monde. Ces lettres sommaient, au nom du roi du ciel, les Anglais d'avoir à déguerpir, sans quoi on en ferait « ung si grant hahay » qu'on n'en aurait pas vu de pareil en France depuis mille ans.

Pour toute réponse les Anglais gardaient les messagers, ou bien quand Jeanne s'approchait en personne de leurs boulevarts pour leur adresser des sommations

verbales, ils lui ripostaient par des grossièretés. Ainsi arriva-t-il, entre autres occasions, quand au retour de l'armée de Blois, elle alla leur crier de se retirer.

C'était le 4 mai. L'armée de secours avait fait la plus vive diligence, puisqu'en cinq jours elle avait parcouru deux fois le chemin entre Orléans et Blois.

Ce matin du 4, l'armée n'avait pas plus tôt été signalée que la garnison orléanaise, milices comprises ainsi que Jeanne, étaient sorties pour faire diversion et tenir les Anglais en respect ; mesure fort inutile, car les ennemis ne songeaient guère à attaquer. Il n'y eut aucune résistance et l'on introduisit les vivres sous leurs yeux sans aucune tentative de leur part.

### **Attaque de la Bastille Saint-Loup pendant le sommeil de Jeanne.**

L'entrée accomplie, tout le monde dina et se restaura ; mais Jeanne, névrosée, impatiente, s'était de suite enquisè près du Bâtard s'il y aurait combat, et elle s'était montrée fort courroucée de ce qu'on lui avait dit que ce ne serait pas pour ce jour-là ; elle avait donc dû se contenter d'aller faire sommation aux Anglais, à quoi ils auraient répondu en traitant les Français de « maquereaux, et mécréants ».

« Sur ce, a dit le page de Jeanne, qui a raconté cette scène, elle revint à son logis et monta dans sa chambre. »

Or, une fois de plus, on avait trompé la brave fille, et pendant qu'elle allait se coucher, on s'occupait de la prise de la bastille Saint-Loup.

D'Aulon a ainsi déposé :

« Il qui parle, lequel étoit las et travaillé, se mit sur une couchette en la chambre de ladicte pucelle pour ung peu soi reposer, et aussi se miet icelle avec sa dicte hôtesse sur ung aultre lit, pour pareillement soy dormir et reposer ; mais aussi que ledit dépposant commençoit à prendre son repos, soubdainement icelle pucelle se leva dudit lit, et en faisant grant bruit l'esveilla. Et lors lui demanda il qui parle qu'elle vouloit ; laquelle lui répondit : « En mon Dé, mon conseil m'a dit que je voise contre les Anglais ; mais je ne scay si je dois aller à leurs bastilles ou contre Falstaff, qui les doit avitailler » sur quoy se leva ledit depposant incontinent, et le plus tost qu'il peust arme ladicte pucelle. »

Ce « conseil » étoit simplement un de ces rapides rêves qui accompagnent le plus souvent les réveils en sursaut ; ce rêve et ce brusque réveil avaient pour cause le « grant bruit et grant cri que faisoient ceux de ladicte cité » et il n'étoit nullement question de Falstaff, ni de la fausse nouvelle de sa venue qui s'étoit répandue les jours précédents ; les Anglais exténués ne songeaient en effet plus guère à avitailler l'armée assiégeante, ni à lui porter secours. Le grand bruit et les grands cris se rapportaient à la bataille, à cette heure livrée entre les ennemis, enfermés dans la bastille Saint-Loup, et l'armée venue « pour lever le siège » et qui s'acquittait à la minute de sa mission.

### **Prise de la Bastille Saint-Loup.**

Avec l'intelligence qui, de la part du Grand Conseil et des commandants de l'armée, ne cessa de présider aux opérations de toute cette campagne, de Blois à Reims, et qui ne se laissera pas mettre en défaut, même par les mouvements désordonnés comme celui qui sera à signaler tout à l'heure dans la matinée du 6 mai, la bastille Saint-Loup avait été jugée comme devant être la première enlevée, et rapidement.

C'était en effet le seul point de l'Est occupé par les Anglais. Une fois ceux-ci balayés de là, tout le Nord, tout l'Est, par conséquent toute la rive droite de la Loire de ce côté seraient totalement libres. Sans avoir à craindre aucune surprise ni à livrer aucun autre combat, et en utilisant la grande île aux Bœufs et quelques autres plus petites, qui formaient comme un banc de sable continu entre les deux rives du fleuve, l'armée pourrait, à volonté, passer d'un bord à l'autre, et sans même avoir besoin de garder ses derrières, s'en aller débusquer l'ennemi du fort des Tourelles, c'est-à-dire le chasser de toute la rive gauche, rétablir avec la ville les communications par le pont, c'est-à-dire en un mot lever le siège.

Le programme était donc simple, et le 4 mai, sans prendre le temps de se reposer, l'armée fut lancée contre la bastille Saint-Loup. Mais non pas à l'aveuglette. Les chefs n'avaient pas oublié leur excellent système de diversion déjà pratiqué à l'entrée des convois ; et pour amuser les Anglais qui s'agitaient autour de leur bastille Pouair, on avait envoyé de ce côté, faire une démonstra-



tion, quelques excellentes compagnies emmenant avec elle la troupe des bonnes gens inexpérimentés qui auraient pu gêner du côté de Saint-Loup.

Ce furent donc de valeureuses troupes dirigées par le maréchal de Rais en personne, qui se portèrent contre cette bastille située à environ une lieue des remparts, troupes munies de toutes les ressources que les efforts du Grand Conseil et les sacrifices des Orléanais avaient mises à leur disposition.

Ces troupes trouvèrent devant elles une centaine d'hommes selon Jean Pasquerel, mais plus probablement 160, chiffre exact, lesquels étaient enfermés dans une église ruinée, sans commandement, leur capitaine étant absent, et sans espoir.

Selon certains témoignages, ils auraient même offert avant l'action de capituler, ce qui leur aurait été refusé. Alors, toute disproportionnée qu'elle était, la lutte devint fort vive ; les Anglais, qui étaient pour l'instant les assiégés, et les Français assiégeants firent preuve d'extraordinaire bravoure ; mais les Anglais réduits de plus de moitié, finalement réfugiés dans le clocher, durent céder à l'élan patriotique, au nombre écrasant, aux ressources supérieures.

Jeanne éveillée au bruit de l'action, rapidement armée, descendit de sa chambre, enfourcha un cheval, et, dit d'Aulon, « le plus droit et le plus diligemment qu'elle put tira son chemin droit à la porte de Bourgoigne, où le plus grand bruit estoit » et de là, avec son écuyer et les gens rencontrés sur la route elle continua vers la bastille attaquée.

Comme bataille, ce fut donc un fait d'armes dont l'issue ne pouvait être douteuse, et la grande sagesse des organisateurs français avait été précisément de ne rien

laisser au hasard, de prendre les assiégeants à l'improviste, par morceaux, pour ainsi dire homme par homme, et de les noyer dans le flot des Français soulevés pour la délivrance.

### **Sage tactique méconnue.**

Le lendemain, jeudi, c'était fête de l'Ascension ; on se reposa, un peu par convenance religieuse et beaucoup parce qu'on pouvait attendre avant d'attaquer du côté des Tourelles, maintenant que le chemin était ouvert, libre et sûr.

Pour la journée du vendredi, les capitaines, toujours à l'insu de Jeanne, étaient convenus d'un plan dont l'exécution devait être la garantie d'une rapide et facile victoire. Fidèles à leur système de diversion, ils lanceraient dans la direction du camp Saint-Laurent, comme ils l'avaient fait le mercredi, sur la bastille Pouair, les gens des communes, les inexpérimentés, en grande masse, y compris Jeanne, à laquelle ils avaient dit cette partie du projet. On prendrait la précaution de les encadrer parmi quelques compagnies d'hommes d'armes rompus à la tactique guerrière.

Il s'agirait d'un simple déploiement de forces, d'une démonstration, mais imposante, et en face de laquelle les Anglais n'oseraient pas distraire un seul homme pour le porter sur les bastilles de la rive gauche, à l'heure où celles-ci, surprises, se trouveraient attaquées avec la rapidité et la violence de la foudre, par les milliers desoldats éprouvés, qui avaient tous, plus ou moins,

une revanche à prendre, et dont les dernières années de combats partiels avaient fait de véritables héros.

Les capitaines espéraient même que les Anglais, se croyant attaqués dans leur camp, et voyant toute chose tranquille du côté des Augustins et des Tourelles, demanderaient de ce point des renforts, ce qui faciliterait d'autant la brusque attaque contre ces bastilles.

Mais ne fût-ce que par les préparatifs matériels pour semblables dispositions, le secret ne pouvait point ne pas transpirer parmi toute cette foule de braves gens, qui, s'ils étaient inexpérimentés, n'en étaient pas moins enthousiastes, qui voulaient se battre, qui étaient déjà fort mécontents qu'on les eût envoyés le mercredi à gauche, tandis qu'on guerroyait à droite, qui ne connaissaient rien à la tactique, sinon qu'ils étaient de bonne volonté, qu'ils avaient fait serment de mourir, et qui voulaient mourir tout comme les autres.

### **Jeanne aux abois.**

Ne comprenant pas que c'était justement là où on les envoyait qu'ils seraient utiles, ils se présentèrent le vendredi matin, et Jeanne avec eux, non point aux portes de l'Ouest, qui leur étaient assignées pour se rendre vers Saint-Laurent, mais à la porte de Bourgogne, située à l'Est près de la Loire, à la porte donnant accès aux îles qui devaient être le chemin des troupes régulières, quand elles s'élanceraient contre les bastilles de la rive gauche.

Dans la crainte de cette malencontreuse rébellion dont l'idée, elle aussi, avait transpiré, la garde de cette porte de Bourgogne avait été confiée en personne au gouver-

neur d'Orléans, au conseiller du Roi, le sire de Gaucourt.

Gaucourt tenta de ramener ses subordonnés à de plus justes sentiments ; mais il ne put réussir : c'était la révolte qui grondait ; Jeanne se répandait en colères, en invectives, disant qu'on passerait de gré ou de force. Alors Gaucourt, se rendant compte de tout le désastre qui pourrait résulter d'un tel conflit, prit l'habile résolution de diriger et d'endiguer tout au moins cette sortie irréfléchie à laquelle il ne pouvait plus s'opposer ; il mêla en hâte à ce peuple en cohue quelques solides hommes d'armes, pour laisser au gros de l'armée régulière le temps de se réunir et surtout de mettre en mouvement l'artillerie ; et le flot fit irruption hors de la ville. Deux bateaux plats, reliant les îles, servaient de ponts, et la foule excitée, ardente, se précipita désordonnée vers la bastille des Augustins, celle de Saint-Jean-le-Blanc ayant été évacuée par les Anglais dès le premier signal de la sortie des Orléanais.

Ignorant à quels adversaires ils avaient affaire, les Anglais s'étaient renfermés, partie aux Augustins, partie aux Tourelles.

Ils attendaient, prêts à subir l'assaut ; mais dès qu'ils reconnurent la qualité de leurs assaillants ils tentèrent, bien que n'étant qu'une poignée, une brusque sortie. La panique, accrue encore par le faux bruit que d'autres Anglais arrivaient de Saint-Laurent, se mit dans la foule qui avait passé la Loire, et cette foule fit rapidement retraite dans les îles.

Cependant, comme elle s'aperçut du petit nombre d'Anglais qu'elle avait devant elle et qu'aucun renfort ne leur arrivait, et comme, inquiétés de ce qui se passait, de nouveaux combattants commençaient à venir

d'Orléans, cette foule reprit assurance et fit une nouvelle charge contre les Augustins : mais devant une seconde sortie des Anglais, le désarroi fut au comble car la guerre n'étant déjà plus à cette époque une opération où suffisait le courage, « Jeanne, dit Quicherat, était aux abois ».

### Prise des Augustins.

Enfin, l'armée d'Orléans ayant achevé ses préparatifs, on vit sortir de la ville les bannières des capitaines. Les acteurs changeaient. Plus de quatre mille hommes, les meilleurs de l'armée, passèrent le fleuve en bon ordre munis de canons, y compris la coulevrine de Jean de Lorraine. Les deux ou trois cents Anglais qui s'étaient aventurés hors de leur bastille, et qui en formaient d'ailleurs toute la garnison, n'avaient plus qu'à se renfermer derrière leurs boulevards, ce qu'ils firent en toute hâte, mais sans pouvoir les défendre longtemps. L'écuyer Simon Beaucroix en a ainsi témoigné :

« Incontinent, sans grande difficulté, la bastille des Augustins fut prise. »

D'Aulon a complété ce témoignage par le récit d'un épisode dont voici un passage qui donne la mesure de l'importance de ce combat, où quelques hommes seulement se trouvaient obligés de défendre tout un retranchement.

« Dit que ainsi qu'ils furent audit palis d'icelle bastille, il qui parle vit dedans ledit palis un grant, fort et puissant Anglais, bien en point et armé, lequel leur résistait tellement qu'ils ne pouvaient entrer audit palis. »

Mais il y avait maintenant une puissance nouvelle à laquelle ne pouvait plus se soustraire aucun Anglais, si grand, fort et bien en point fût-il. La déposition continue :

« Et lors, il qui parle, montra ledit Anglais à ung nommé maistre Jehan le canonnier, en lui disant qu'il tirast à icelui Anglais, car il faisoit trop grant grief, et pourtoit moult de dommage à ceulx qui vouloient approucher ladicte bastille; et que fit ledit maistre Jehan; car incontinent qu'il l'aperçeut, il adressa son trait vers luy, tellement qu'il le gecta mort par terre et lors lesdits deux hommes d'armes gaignèrent le passage, par lequel tous les autres de leur compagnie passèrent et entrèrent en ladicte bastille; laquelle très aprement et à grant diligence ils assaillirent de toute part, par quel party que dedans peu de temps ils la gaignèrent et prindrent d'assault. Et là furent tuez et pris la pluspart desdits ennemis; et ceux qui se purent sauver se retrahirent en ladicte bastille des Tourelles, étant audit pié du pont. »

Orléans formant alors, comme on sait, un quadrilatère, se trouvait libéré de tout siège sur sa face Nord et sur sa face Est; sur le côté Sud, il ne restait d'Anglais que ceux enfermés dans la batille et le boulevards des Tourelles. Les Tourelles réoccupées par les Français, ce serait le pont redevenu libre, ce serait la ville délivrée.

### Préparatifs contre les Tourelles.

Sans perdre une minute on s'occupa donc d'assiéger les Tourelles et d'en déloger les quatre à cinq cents Anglais qui y étaient enfermés.

Comme la journée était fort avancée et que les Orléanais et les chefs de l'armée avaient combiné un projet qui devait infailliblement entraîner la défaite des Anglais, on se contenta, ce soir-là, vendredi, de s'établir devant le retranchement anglais, devant lequel l'armée entière campa toute la nuit, les chefs, les prêtres et Jeanne s'étant retirés dans la ville, où Jeanne rentra à son logis pour se reposer en vue des fatigues du lendemain.

Mais dans la ville on ne se reposa guère. Ce fut toute la nuit un va-et-vient intense, affairé, entre les deux rives de la Loire ; et il est inouï ce qu'en ce laps de temps les Orléanais purent mettre à la disposition de l'armée. Il ne serait pas possible d'en donner une plus nette idée que par la mention qu'en fait le livre de comptes des procureurs de la ville :

On trouve en ce livre les dépenses faites pour transport de canons, pavas (immenses boucliers récemment inventés), échelles, planches, traits, flèches, pinces pour ébranler les pieux, crocs pour les arracher, 150 fagots « tout engraisés », 22 fers de fusées.

On paie à Jean Martin 6 s. pour 3 chevrotins blancs achetés pour faire fusée.

On paie à Jean Marigny 23 fers de fusées ; à un autre, 42 flèches et 3 trousses de flèches ; à un homme d'arme

2 lances ferrées; à Guillemain le charron, 24 lances; à Regnault Brune, des engins d'artillerie.

On achète à Jean Maby 15 livres de résine et oing pour oindre les fagots et pour en graisser drapeaux et mettre le feu au boulevard des Tourelles.

On paie 16 s. pour avoir fait émoudre les cognées portées devant les Tourelles.

On envoie une immense quantité de poudre.

On paie 40 s. pour une grosse pièce de bois prise chez Jean Bazin « pour mettre en travers d'une des arches du pont qui fut rompu ».

On fait porter les échelles et pavas qui étaient aux Portereaux.

Par la rivière on amène des canons dont la présence est établie par la dépense ouverte pour leur déchargement.

A noter aussi les préparatifs pour le fameux bateau qui doit mettre le feu au pont, coupant ainsi la retraite aux Anglais.

Pour ce, Jean Poitevin, pêcheur, fut chargé de mettre à terre sèche un challan. Le radoubage fut fait par Bourdon. » Quand il fut radoubé, on le mit à flot, on y jeta des fagots tout engraisés de résine et d'huile, et on y mit dix livres de poudre. »

La suite montrera la besogne que fit ce « challan » aidé « d'une pièce de bois de 6 toises de long et d'un pied cafre, qui fut jeté à travers de l'arche de devant les Tourelles, pour y bouter le feu ».

A cette énumération il faut ajouter, naturellement, les immenses moyens de combat réunis depuis quinze années en prévision du siège et surtout depuis plusieurs mois que ce siège durait.

Ainsi pourvue, l'armée marcha au retranchement anglais.



« Au matin, dit le Hérault Berri, qui était jour de samedi, lesdits François passèrent derechef ladite rivière pour assaillir la bastille du pont (les Tourelles.) Et là furent le sire de Rais, le Bastard d'Orléans, le sire de Gaucourt, le seigneur de Graville, le sire de Guित्रy, le sire de Villars, messire Denis de Chailly, l'admiral messire Loys de Cullant, La Hire, Poton, messire Florent d'Hilliers, le Bourg de Masquaren, Thibault de Tarryes et plusieurs autres, lesquels donnèrent l'assault. »

Parmices autres on en comptait de tous les pays ; des Lombards amenés par le Bâtard ; des Castellans et des Aragonais, comme don Cernaz, messire Mathias et Alphonse de Partada ; des Béarnais, comme Arnould de Coarraze et Jean Lesgot, comme La Hire lui-même ; des Lorrains, comme Jehan le canonnier ; des Barrois, comme Jeanne avec ses frères Pierre et Jean.

Qu'on joigne à cette énumération la masse des troupes et l'on aura idée de la puissance qui fondit sur l'ennemi.

Au reste, l'assaut n'eut aucunement à être donné contre la bastille elle-même. Celle-ci, en effet, était couverte en avant par un retranchement, dit boulevard, de terre et fascines, entourée d'un fossé sans eau, retranchement indépendant de la bastille en pierre et ne communiquant avec elle que par un pont-levis en bois. Ce pont-levis, qui conduisait ainsi du boulevard de terre à la bastille de pierre que les canons avaient presque mis en miettes était, lui, sur un fossé formant comme un petit bras de la Loire, rempli d'eau par conséquent. Tout entourée ainsi par ce fossé la bastille se trouvait du côté de la terre, à l'abri de l'assaut, autrement que par le pont-levis commandé par le boulevard. La première chose paraissait donc de se mettre en possession de ce boulevard et

c'est à quoi toute l'armée qui avait passé la Loire sembla uniquement s'occuper.

### L'assaut.

Et de fait l'attaque fut rudement donnée ; la bravoure française s'en offrait à cœur joie. Jeanne, dont la bataille était l'élément, qui ne savait rien de la guerre, sinon qu'il fallait se précipiter en avant, Jeanne se multipliait, encourageait, s'approchait des palissades, descendait dans le fossé, aidait à dresser les échelles, criait courage ; et aucun soldat ni chef ne se ménageait davantage ; car le commandant suprême, le maréchal de Rais reçut de même que Jeanne, une blessure. Mais ni l'un ni l'autre n'en abandonnèrent la bastille. « Je ne laissai pour cela, a dit Jeanne à son procès, de chevaucher et de besonner ».

« On appliqua, a témoigné Pasquerel, sur sa blessure de l'huile d'olive avec du lard, et ce pansement fait, Jeanne se confessa à moi, en pleurant et en se lamentant. Ensuite elle retourna derechef à l'assaut en criant : « Clasdas, Clasdas, ren-ti, ren-ti au roïdes cieux ! Tu m'as appelée p..... ; j'ai grande pitié de ton âme et de celle des tiens. »

Ce Clasdas (Glacidas), commandant des Tourelles, qui dirigeait la défense du boulevard assiégé, était un tenace capitaine, quelque chose comme un Gaucourt anglais, et qui n'entendait point se rendre. « Les Anglais, a écrit Quicherat, n'avaient plus que des tronçons d'armes, les munitions leur manquaient ; leurs canons, dont ils avaient été forcés de réduire la charge, ne lançaient

depuis longtemps que des boulets inoffensifs. S'ils se montraient encore aux palissades, c'était pour détourner de l'idée de la retraite qu'ils songeaient à effectuer sur les Tourelles. »

Glacidas et les siens, ne voulant pas se rendre, comptaient en effet se renfermer dans les Tourelles, délabrées sans doute, mais entourées du fossé plein d'eau qui serait infranchissable quand le pont-levis serait levé. Mais avant de paraître ainsi fuir ils avaient voulu lutter jusqu'au dernier moment. Et ç'avait été un combat acharné pendant presque toute la journée.

Les malheureux, en pensant simplement se livrer à des prodiges de ténacité, étaient simplement tombés dans le piège tendu par les Français, qui entretenaient le combat dans le but de gagner du temps.

Ce n'était pas sans raisons que les Orléanais avaient fait réparer un grand « challan » et l'avaient fait charger de fagots, d'étoupes, de poix, de 98 livres d'huile d'olives, le tout renforcé d'une grande poutre enduite de matières inflammables ; ce n'était pas sans raison non plus qu'ils avaient amené, sur la partie du pont occupée par eux jusqu'à la bastille Saint-Antoine et le boulevard de Belle-Croix, des poutrelles et toutes choses pouvant servir à la construction rapide d'un pont volant.

### **Diversion des Orléanais.**

Tandis que l'armée bataillait aux palissades du boulevard et y occupait les Anglais qui tous avaient laissé leur bastille et passé le pont-levis, les Orléanais travaillaient ferme de leur côté. Le plan était simple. Pour

entrer par le pont de la ville, aux Tourelles, dégarnies d'Anglais, il suffisait de rétablir vivement les arches que ceux-ci avaient rompues; des madriers suffiraient.

Durant toute la bataille, par conséquent, les Orléanais travaillaient sans crainte d'être troublés, protégés qu'ils étaient par les gros canons de la bastille Saint-Antoine et des Tours-du-Pont. Vers la fin du jour, le travail fut enfin achevé, les arches étaient recouvertes, et les troupes laissées dans la ville s'avancèrent par ce chemin improvisé, ayant à leur tête le commandant de Giresme.

Parmi les assaillants du boulevard si aprement défendu par les Anglais, bien peu naturellement étaient dans le secret, et beaucoup commençaient à se fatiguer d'une si longue lutte et doutaient même de la prise du retranchement pour ce jour-là. Jeanne elle-même s'était mise en retraite quand tout d'un coup l'ordre fut donné de retourner aux palissades, ce que fit tout le monde, Jeanne comprise. Et l'on vit les Anglais qui s'enfuyaient et enfilaient en désordre la tête du pont-levis, tandis que Glacidas, toujours ferme et gardant son sang-froid, marchait à leur arrière-garde pour protéger leur retraite.

Les Français n'eurent plus qu'à entrer; la diversion des Orléanais avait abouti. Les Anglais voyant les Tourelles prêtes d'être occupées, c'est-à-dire se voyant perdus, n'avaient plus songé qu'à se précipiter vers leur bastille, à temps encore pour y arriver avant les Orléanais.

### Orléans délivré.

Tout à coup un terrible craquement se fit entendre. C'était sur un pont brûlé que les Anglais venaient de s'engager; sous ce pont, les Orléanais avaient amené leur bateau d'étoupe, d'huile et de poix, le tout enflammé, et pour aider au désastre, au moment où le pont était bien encore plein d'ennemis, le sénéchal de Beaucaire l'avait fait viser par une grosse bombarde, et l'énorme boulet de pierre avait brisé net ces poutres déjà consumées par le feu.

L'eau du fossé se referma sur les cadavres. Glacidas était au nombre des noyés.

Les quelques Anglais qui avaient pu déjà passer le pont durent se rendre sans retard; et, dit le Hérault Berri, « furent que mors que prins que noyés, de quatre à cinq cents Anglais », qui était le chiffre des ennemis engagés dans cette journée des Tourelles.

A la faveur de cette diversion les assaillants du boulevard n'avaient plus eu d'autre peine que d'entrer, de jeter sur le fossé quelques madriers pour suppléer au pont brûlé et rompu, et de rejoindre ainsi leurs camarades, passés par le grand pont de dix-neuf arches, redevenu libre après un blocus de plus de six mois.

Les Anglais de la rive droite, qui pendant les deux derniers jours de combat ne s'étaient pas trouvés en état de faire une démonstration quelconque, n'avaient plus qu'à se retirer.

« Le lendemain, dit Simon Beaucaire, les gens du roi sortirent pour combattre les Anglais. Ceux-ci, à la vue des nôtres, s'enfuirent. »

La Hire et ses hommes les suivirent pendant plus de trois lieues pour se rendre compte que la retraite ne cachait aucune surprise ; ce qu'ils constatèrent et revinrent annoncer joyeusement.

### La procession du 8 mai.

« Ce voyant, rapporte un chroniqueur, fut ordonné être faite une procession le huitième dudit mai, et que chacun y portât lumière et que on irait jusqu'aux Augustins et partout où avaient été les estours (combats), on y ferait station et services propices en chacun lieu, et oraisons, et les douze procureurs de la ville y auraient chacun un sierge en leur main où seraient les armes de la ville, et qu'ils en donneraient quatre à Sainte-Croix, quatre à Saint-Euverte et quatre à Saint-Aignan, et aussi que ledit jour seraient dites vigiles audit Saint-Aignan, et seraient portées les châsses des églises, en espécial celle de monseigneur Saint-Aignan, celle de monseigneur Saint-Euverte, lesquelz (lesquels) furent protecteurs de ladite cité et ville d'Orléans. »

Après la victoire en effet, plusieurs personnes avaient affirmé avoir vu pendant la bataille les deux saints, en habit pontifical, apparaître au-dessus des murs de la ville d'Orléans.

Comme personne à ce moment ne songeait à attribuer la délivrance à l'unique Pucelle, on en glorifiait les patrons mystiques de la ville, et c'était en leur honneur qu'on faisait la fête qui s'appela la procession des Tourelles. Plus tard, quand la légende de Jeanne Darc se fut développée et que, d'autre part, la dignité de saint

commença à être moins révérec, le premier rôle de la fête du 8 mai fut retiré à Saint-Euverte et à Saint-Aignan pour être octroyé à la Pucelle, devenue l'unique libératrice parce que l'enchanteur Merlin l'avait prédit.

Il a fallu arriver jusqu'à ce temps-ci pour que l'Histoire osât dire :

En vérité, Orléans fut délivré par le patriotisme de ses habitants, avec le concours de villes également patriotes, et grâce à la valeur autant qu'au nombre irrésistible des nouvelles troupes françaises munies d'invincibles canons, parmi lesquels les coulevrines de Jean de Montesclère, dit le Lorrain.

La victoire des puissances célestes se transforme donc en un brillant triomphe de la mécanique terrestre.

### Une page d'histoire

Mais si notre temps a ignoré jusqu'aujourd'hui la vérité, les contemporains et les acteurs de cette défense héroïque la connaissent exactement, et il nous en est resté un témoignage dont plusieurs passages sont réellement éloquents.

Cette page d'histoire, plus touchante encore pour nous en sa langue naïve du moyen âge, est l'ordonnance par laquelle divers privilèges ont été accordés aux Orléanais en récompense de leurs sacrifices. La voici en son entier. Il est assez d'elle pour jeter pleine lumière sur les faits :

« Charles, par la grâce de Dieu, Roy de France, savoir faisons à tous présens et advenir, Nous avoir reçu

l'humble supplication de noz bien amez les Bourgeois et habitans de la ville d'Orléans, contenant que comme dès le commencement des divisions et guerres qui tant longuement ont duré en nostre Royaume, ils aient esté tousjours loyaulx sans varier envers nostre Couronne et Seigneurie, et à la conservation d'iceulx se seroient loyalement employez et acquietez à leur povoir, et mesmement à la garde et défense de la dite ville d'Orléans à l'encontre de noz anciens ennemys les Angloys, et dernièrement qu'ilz ont esté devant icelle assiéger, tellement que par la divine grace, et moyennant aucune puissance de noz gens, avec le bon soing, dilligence, peine, aide, secours et travail desdiz supplians, ledit siège a esté levé, et lesditz Angloys tenant ledit siège illec, et autre part presque vaincuz et desconfiz : et il soit ainsi que avant que ledit siège fust assiz et les bastides que lesditz Angloys posèrent en plusieurs parts devant ladite ville, fussent dressées et fortifiées, lesdits supplians eussent faict abattre et tout démolir et arraser tous les forsbourgs d'icelle ville, esquels avoient plusieurs belles églises, maisons et grans édifices en grant quantité, afin que lesditz Angloys ne se y peussent loger, et aussi aparfondir et croistre les fossez et douves, emparer et fortifier la muraille et portaulx, et faire bouleviers, garnir et establir ladite ville de vivre et de tous habillemens de guerre et de défense, envoyèrent messaiges à requérir et demander devers Nous et devers plusieurs villes, secours et aydes de gens, vivres et artillerie; et depuis tant que lesditz Angloys y ont tenu ledit siège, et durant icelluy, ayent iceux Angloys destruit leurs vignes, jardins et héritaiges de bien loing jusques auprès de ladite ville, et les ayent moult opprimez et grevez; pour resister ausquelz Angloys ait



convenu que soulz et avec les Capitaines et Gens d'armes que nous avons envoyé et faict tenir en garnison en ladite ville pour la garde et deffense d'icelle, lesdiz esposans ayent exposé leurs corps à veiller, faire guet et garde continuellement, saillir et autrement travailler, et leurs provisions de vivres, or, argent et austres choses distribuer ausditz Capitaines et Gens d'armes et de traict, en quoy ilz aient esté, et sont moult grevez, endommagez et diminuez de leurs biens et chevances, tant que à peine s'en pourroient les plusieurs d'iceulz ressourdre, si de notre grâce et libéralité ne leur estoit piteusement subvenu ou aydé, ni comme ilz dyent, requerans humblement icelles.

Pour ce est-il que Nous, ces choses considérées, la bonne et entière loyauté desdiz supplians, les vertueux couraige et ferme constance qu'ilz ont concordablement tenu à l'encontre de noz ennemys, leur vigoureuse résistance, ferment et bon voulloir qu'ilz ont démontré par effect avoir eu de faire leur devoir envers Nous, leur Souverain Seigneur et à la Couronne, comme nos bons et loyaulx subgetz, considérans mesmement que ce que lesdits supplians se sont bien et longuement tenuz à l'encontre desdiz Angloys, est presque tourné à la totale confusion de nosdiz ennemys et à l'essaussement et exaltation de Nous et de nostre faict, voullant ausdiz supplians recongnoistre leurs diz loyauté et bienfaict, à ce qu'ilz se esjoissent et sentent le temps advenir d'aucun loüer ou guerdon de leur bonne desserte, et que les autres, à l'exemple d'eulx, s'efforcent à tousjours s'acquicter et garder les loyaultez envers Nous, voullans aussi leur aider à relever de leurs grans pertes et dommages, mises, frais, despens et charges, iceulx supplians et chacun d'eulx, et les habitans des forsbourgs de ladite

ville, de notre grace especial, plaine puissance et auctorité royal, avons exemptez, quictez et affranchiz, exemptions, quictons et affranchissons par ces présentes, de toutes tailles, impositions, quatriesmes, aydes, subsides, foyages, et autres subventions quelzconques à nous octroyez et à octroyer, imposez et à imposer esdictes villes et forsbourgs pour Nous, et de toutes noz armées et arrière-bans, et autres mandemens de gens qui seront faictz pour et de par Nous pour faict de guerre, et de non y aller, n'y envoyer, tant que Dieu Nous donnera vivre et le cours de notre vie durant. Si donnons en mandement à noz amez et feaulx les Gens tenant et qui tiendront nostre Court de Parlement, les gens de noz Comptes et Généraulx-Conseillers ou Commissaires sur le faict et gouvernement de toutes nos finances, aux Esleuz et Commissaires sur le faict desdites aydes, et à tous nos autres Justiciers ou Officiers, ou à leurs Lieutenans présens et advenir, et à chacun d'eulx, si comme à luy appartiendra, que de nos présentes graces, exemption, quittance, affranchissement et octroy, facent, seuffre et laissent lesdiz supplians et chacun d'eulx et les habitans esdiz fors bourgs, joyr et user plainement et paisiblement, sans les contraindre, molestez ou empeschez, ne souffrir estre contrainctz, molestez ou empêchez aucunement au contraire; et sur ce imposons silence à nostre Procureur.

Et afin que ce soit chose ferme et estable à tousjours, Nous avons factz mettre nostre sél ordonné en l'absence du grant à ces présentes. Donné à Mun-sur-Eure, le seizième jour de janvier l'an de grace mil quatre cent vingt-neuf, et de nostre règne le huitième. Ainsi signé sur le reply : Par le Roy en son Conseil, auquel l'Evesque d'Orléans, les seigneurs d'Albret et de la Trémoille, le

Bastard d'Orléans, les Seigneurs de Trèves, d'Arpagon et de Gaucourt, et plusieurs autres estoient.

*Signé : MALLIÈRE.*

« Etestoient escryct au dox: *Lecta et publicata Pictavis in Parlamento, et in Registus ejusdem registrato XIX° die novembris, anno Domini millesimo CCCXXXI°.* Blois  
« Collation est faite. »

### Les étapes de Charles VII.

A crier aux Anglais : Halte-là ! et les forcer de s'arrêter ; à leur commander ensuite : Au large ! et les mettre en retraite, la royauté nouvelle s'était affirmée, s'était affermie.

Les rois ne sont jamais que des instruments. Charles VII, le jeune roi que les partis s'étaient si longuement disputé, et qui finalement était resté aux puissances nouvelles, aux manieurs de richesses et aux manieurs de poudre ; Charles VII, à qui les États généraux bourgeois, le Grand Conseil et la jeune armée avaient d'année en année donné davantage de royaume ; Charles VII, qui, l'année 1422, en se proclamant vrai successeur de Charles VI n'avait semblé se livrer qu'à la platonique manifestation d'une espérance de royauté, mais à qui en sept ans il était venu l'adhésion de presque tout le pays ; Charles VII ayant déconfit les Anglais à l'occasion d'Orléans, pouvait dire à son compétiteur en bas âge, Henri VI : Je suis plus roi que toi parce que je suis plus fort.

Pour qu'il fût « le Roi » ceux qui l'avaient ainsi fait puissant n'avaient plus à lui ménager qu'une étape, celle de Reims, plus qu'une consécration, facile à obtenir maintenant qu'il avait celle de la force, la consécration de la religion qui était au moyen âge la proclamation solennelle du fait accompli.

La Loire avait été la frontière que le roi étranger n'avait pu franchir et qu'il lui fallait maintenant abandonner, tandis qu'allait la passer triomphant celui qu'on avait dérisoirement appelé le roi de Bourges, mais qui était devenu le roi de France, parce que dans un besoin de cohésion et de sécurité, la patrie naissante s'était ralliée autour de lui.

Voici le chemin : Toulouse, Orléans, Reims.

Toulouse, 1420 ; Orléans, mai 1429 ; Reims, on y sera le 16 juillet. Ce sera le Roi sacré victorieux et légitime. Occuper Paris et Rouen ne restera plus ensuite qu'affaire de patience, question de paix « à négocier avec le cousin de Bourgogne. »

Les historiens prétendent que le vœu, la prière instante de Jeanne étaient qu'on partit pour Reims dès l'issue de l'affaire d'Orléans. Il est cependant à croire, pour sa mémoire, que, malgré son inexpérience, elle n'eut pas semblable pensée, à elle prêtée sur de simples racontars.

Sans doute les Anglais s'étaient retirés d'Orléans, mais à quelques lieues seulement ; leur armée était bien en retraite, mais non en déroute, et ils occupaient encore Jargeau, Beaugency, c'est-à-dire sur la Loire des villes qui étaient comme des faubourgs d'Orléans, et qui coupaient la ligne menant des résidences royales à la ville du sacre.

### Importance du sacre.

En son habituelle prévoyance, le Grand Conseil prépara ce voyage de Charles VII de façon à le rendre triomphal. A dix années de distance il s'agissait de prendre possession de l'Est, comme on avait jadis pris possession du Midi. Mais il fallait avant tout s'en procurer les moyens, dégager les rives de la Loire, disperser les Anglais et assurer, contre toute surprise, les provinces déjà recouvrées durant ces dix années de reconstitution continue.

Au reste on ne voulait s'accorder que le temps tout juste nécessaire. La consécration de la puissance religieuse était, mysticisme compris, chose trop importante alors pour qu'on ne la procurât pas à Charles VII aussitôt que possible, et il fallait arriver bon premier ; car le parti anglais n'attendait, lui aussi, qu'une occasion favorable pour faire sacrer le jeune Henri VI.

Autre raison encore : Par le sacre, le pouvoir religieux ne dirait pas seulement à Charles VII : Tu es roi ; il sanctionnerait réellement cette pensée qui a été mise par la légende sur les lèvres de la Pucelle, en ces termes expressifs, bien qu'un peu crus : « Je te dis que tu es vrai fils de roi, et non fils de p... » Le sacre lèverait tous les doutes, chez Charles lui-même et chez autrui. Les adversaires qui expliquaient leur attitude par ce doute pourraient ensuite, sans apparente palinodie, se rallier au parti victorieux, devenu légitime.

Quelqu'un, enfin, avait hâte, tout autant que la pucelle, de paraître en compagnie du roi, dans l'église rémoise de Saint-Remy.

Ce quelqu'un était archevêque de Reims depuis déjà quinze années; mais il ne lui avait pas encore été donné de prendre possession de sa ville archiépiscopale, ni même de la voir, et il avait grande passion de faire visite à ses ouailles si longtemps restées inconnues. Et comme c'était Regnault de Chartres, c'est-à-dire le plus puissant personnage du royaume, Président du Grand Conseil, Chancelier de France, celui qui dirigeait la politique royale, on pouvait être assuré qu'il ne négligerait rien pour accroître encore le prestige du roi en menant celui-ci à Reims en vue du sacre; ni pour accroître son propre prestige, à lui, Regnault de Chartres, qui serait appelé, pour début de ses fonctions archiépiscopales, à sacrer un Roi.

### **Prise de Jargeau. Un cadeau à Jeanne.**

Un mois suffit pour préparer les nouvelles opérations. On lança parmi tous les vassaux du roi encore éloignés ou hésitants des appels qui étaient en même temps l'annonce de la victoire remportée; et comme celle-ci est véritable aimant aux dévouements retardataires, on vit bientôt accourir de toute part tant de renforts, que le Conseil en arriva à les trouver trop nombreux, et qu'il put faire son choix parmi ceux qui seraient admis à accompagner le roi, et ceux qui recevraient quelque mission de sécurité, mais à distance.

Le 10 mai, Jeanne étant avec eux, les gens du roi avaient quitté Orléans, laissant à cette brave cité, sans d'ailleurs dissoudre l'armée ni licencier la garnison, le

soin d'observer les places encore occupées par les Anglais.

Le roi était à Loches ; Jeanne y fut conduite et y resta jusqu'au 6 juin, attendant le signal du départ. Pendant ce temps, d'ailleurs, les capitaines ne chômaient point totalement, et Gilles de Rais, qui continuait de tenir la campagne, prouva aux Anglais en les battant solidement à Lude, que l'ère ininterrompue des défaites était bien née pour eux.

Le 6 juin, le Conseil du roi jugea les choses à point, et sans attendre les autres renforts annoncés, et qui seraient ultérieurement utilisés pour le voyage, il donna l'ordre du départ. Nominalelement, l'expédition était placée sous le commandement du brillant duc d'Alençon, à peine plus âgé que Jeanne, avec lequel celle-ci s'était de suite familiarisée. Elle l'appelait son beau duc, dans l'expansion de sa joie.

Si la brave fille avait pu se douter que ce beau duc serait plus tard condamné à mort pour crime de trahison contre la France en faveur des Anglais, elle lui eût certainement témoigné moins d'amitié.

Quant à elle, fêtée, caressée, choyée, adulée comme un porte-bonheur, elle était au comble de ses vœux, dans sa naïve inconscience de son rôle d'instrument à l'usage de la superstition populaire.

Le 10 juin on se trouva réunis à Orléans, au nombre de plus de huit mille guerriers ayant à leur tête, comme commandants effectifs, les sages et vaillants capitaines qui avaient le mois précédent refoulé les Anglais.

Le lendemain, 11, on partit pour Jargeau, mais en ayant bien soin de se munir de la formidable artillerie d'Orléans, et, ainsi armé, on arriva le soir même en vue de la ville.

Comme toujours la Hire avait pris les devants et quand le gros de l'armée le rejoignit, elle le trouva en pourparlers avec la garnison anglaise, qui offrait de rendre la place.

Mais on ne voulut pas s'être si solidement organisé et armé de tant d'artillerie pour ne point combattre, et pas plus qu'à la bastille Saint-Loup on n'admit les Anglais à délai.

Toute la nuit la bombarde Bergère et le canon Montargis battirent la muraille de leurs énormes boulets, brisèrent la grosse tour qui s'écroula, ouvrant une large brèche pour l'assaut. Les échelles furent dressées que les Anglais essayèrent bien de renverser ; mais quand quelqu'un d'entre eux paraissait sur le rempart pour se livrer à cette tentative, tout de suite Jehan le canonnier, qui guettait avec son infailible coulevrine, lui envoyait un petit boulet et l'étendait mort.

Pris entre deux attaques, car les habitants de la ville étaient de concert avec les assiégeants, les Anglais furent défaits, et Jargeau délivré, si vite que les Français, Jeanne comprise, et aussi les canons, furent de retour dès le soir à Orléans, dont les braves habitants festoyèrent avec l'armée fort gaiement.

Et comme Jeanne demeura en cette ville deux jours et y revint après Patay, les Orléanais, s'ils n'avaient pas fait en son honneur la fête du 8 mai, profitèrent de sa présence pour lui faire confectionner, au nom du duc absent dont elle portait la livrée, une robe (qui était alors un vêtement d'homme) et une huque, pour treize écus d'or, ayant, disait la commande, « considération aux bons et agréables services que la dicte Pucelle nous a faits, à l'encontre des Anglais ».

Quand le duc fut délivré, il ne paraît pas avoir attaché



autrement d'importance au rôle de Jeanne à Orléans ; car lui qui composa des ballades sur toute chose, il ne songea pas, en toute son œuvre, à dire un mot de la Pucelle.

De même que pour la délivrance d'Orléans, ce fut Gilles de Rais qui eut la plus grande part à celle de Jargeau, car le trésor royal lui remit, le 24 juin, 1.000 livres « en récompense des frais faits par lui et sa compagnie au siège de Jargeau ».

### Victoire de Patay.

Ce fut ce jour-là que Jeanne rejoignit à Gien le roi qui se mettait en voyage pour Reims, puisqu'on avait continué à balayer les bords de la Loire, et l'on avait fait complètement libre le chemin.

La chose avait demandé deux jours. Les renforts n'avaient, en effet, cessé d'affluer, nombreux de plusieurs milliers d'hommes d'armes, et le 16 juin, au moment où tout le monde marchait contre Beaugency, on en avait vu venir quatre mille ensemble, bien armés et équipés, qui avaient offert leur concours.

C'était l'armée de Richemont.

Celui-ci, voulant faire sa soumission, et n'osant pas se rendre directement près du roi, était venu demander aux capitaines de le prendre dans leurs rangs pour combattre, espérant ainsi obtenir son pardon à la faveur d'un service rendu,

Cependant les capitaines avaient défense d'accepter ce concours, et plusieurs se référant à cette défense parlaient de se retirer si Richemont restait. Le parti

qu'inspirait Yolande de Sicile, et qui englobait Jeanne, obtint finalement succès pour la tactique de Richemont et il fut décidé que l'on combattrait en commun.

A l'égard de Beaugency, on n'en eut pas la peine. Dès l'apparition de l'armée, les Anglais de la forteresse se rendirent contre un sauf-conduit.

Il ne restait plus, afin de les savoir le plus loin possible, qu'à faire un pas de poursuite aux débris démoralisés de l'armée qui se retiraient vers Paris sous la conduite de Falstaff.

La poursuite se termina dès le premier jour 17 juin par une surprise et une victoire.

Falstaff qui ne savait pas les Français sur ses talons avait établi son armée en ordre de marche, en laissant un grand intervalle entre le gros de ses hommes, l'avant-garde d'une part, l'arrière-garde de l'autre.

Les Français, eux, marchaient La Hire en tête et sans songer non plus à la bataille. Tout à coup, choc de l'avant-garde française contre Talbot, commandant l'arrière-garde anglaise. Celui-ci, ignorant à quel important adversaire il a affaire, commet la faute qui avait jadis plusieurs fois fait battre les seigneurs armagnacs. Les cavaliers anglais mettent pied à terre ; mais le nombre des Français augmente de moment en moment, c'est la déroute pour les 500 hommes de Talbot, qui, démontés, décimés, se mettent à battre en retraite sur le gros de l'armée continuant, lui, son mouvement, d'avance convenu. Falstaff surpris s'arrête, tente de rallier ses hommes et de faire face ; mais l'avant-garde, qui ne comprend pas, se met à fuir. Ainsi mis entre deux déroutes, les gens de Falstaff sont impuissants, et la panique aidant, accrue par la bravoure de la nombreuse armée française, la bataille de Patay est gagnée, Falstaff se réfugie

à Corbeil, et le roi Charles VII peut dès lors entreprendre tranquillement son voyage pour le sacre.

### **L'Armée du sacre.**

Les Français setrouvaient alors environ 13,000 hommes, sous la conduite de Boussac, de La Hire, de Pothon, du duc d'Alençon, l'ami de Jeanne, du Bâtard d'Orléans, du maréchal de Rais, et d'autres fameux guerriers qui pouvaient défier toute tentative contre le voyage. Aussi, de toute la route, n'aperçut-on pas un seul Anglais.

Ce voyage si décisif avait été de tout point habilement et soigneusement préparé. Si les hommes d'armes avaient mis à grand profit, pour le fait de guerre, les six semaines ayant suivi la levée du siège d'Orléans, les politiques n'avaient pas davantage perdu leur temps pour organiser les moyens de pacification.

Ils s'étaient d'abord munis d'argent. On en a besoin pour la pompe d'un sacre et aussi pour en semer sur la route. Les Etats-Généraux n'avaient eu garde de ne pas comprendre, et, réunis à Sully, par dame Yolande, ils avaient voté la forte somme de 300.000 livres. L'archevêque de Reims, Regnault de Chartres, Chancelier de France, allait pouvoir sacrer son Roi. Pourtant il fallait être en complète sécurité. La campagne de la Loire avait fait libre le chemin de l'Est ; mais il était bon aussi de se garer contre les ennemis et même les amis de l'Ouest et du Sud-Ouest.

On y pourvut. Le roi cessa de tenir rancune à Richemont, tout en lui enjoignant de ne pas être du voyage, et d'avoir à se faire pardonner totalement en restant vers

Lisieux, à surveiller les Anglais de la Normandie. Le cadet d'Armagnac reçut semblable mission à exercer dans les environs de Bordeaux. Quant au bandit Villadrando, il fut, avec ses 10.000 aventuriers, expédié du côté du Dauphiné, où l'on pensait avec sagesse que les Bourguignons pourraient bien tenter une diversion. Cette expédition valut au dit Villadrando l'occasion de remporter quelques mois plus tard à Authon, une grande victoire sur le prince d'Orange, qui avait voulu tâter de la diversion, et qui vit, en conséquence, son propre territoire envahi.

Donc, le 24 juin, Charles VII, venant de Sully, trouva à Gien toute l'armée de voyage réunie, et bientôt le départ se fit sous les plus encourageants auspices, puisque le 26, se trouvant du loisir, La Hire put infliger une nouvelle défaite aux ennemis en s'emparant de Bonny.

Question de sacre mise à part, tant importante fût-elle, les conseillers du roi poursuivaient par ce voyage la politique préparée depuis de longues années et inaugurée par le mariage du seigneur de Jeanne avec la fille du duc de Lorraine. Il leur importait de séparer de plus en plus les deux moitiés dont se composait le domaine bourguignon. L'alliance lorraine et barroise avait fait une partie de la besogne, le surplus serait fait dès que le pouvoir royal se serait affirmé en Champagne et que possession solide aurait été prise des importantes villes de Troyes, Châlons, Reims. Cette tactique, en outre, constituait une action méthodique, menaçante pour les Anglais, qui allaient se trouver de plus en plus refoulés de l'Est vers l'Ouest, comme ils l'avaient été du Midi sur le Nord, de sorte que les deux côtés de l'équerre se refermant sur eux les écraseraient définitivement dans le pays normand.

### L'armée devant Troyes.

L'armée du sacre arriva bientôt devant Auxerre, où un petit dissentiment se produisit. Le parti des politiques qui n'oubliait jamais la paix à faire avec le duc de Bourgogne, n'entendait pas qu'on prît à celui-ci sa ville d'Auxerre ; l'autre parti voulait au contraire qu'on la forçât de se rendre, et Jeanne était avec lui, conformément au sentiment que ce parti de la guerre avait développé en elle et qu'elle exprimait par ces paroles : « Qu'on ne trouverait point de paix avec le duc, sinon par le bout de la lance. »

Finalement, l'humble maintien des habitants aidant, on passa outre et, le 5 juillet, on arriva sans encombre en vue des murs de Troyes. Cette cité, par exemple, il fallait l'avoir. Sa possession était un des buts de l'expédition ; on y emploierait s'il était nécessaire, siège et canonnade. La population le savait, d'ailleurs, car on avait eu bien soin de l'en faire informer avec détails par le bon frère Richard, ce dévoué moine qui menait la petite escouade de voyantes accompagnant l'armée, et qui était en conséquence également aumônier de Jeanne.

Le moine Richard qui arborait les emblèmes du Jésus-Maria, et les faisait mettre en tête des lettres de Jeanne, qui prêchait les temps nouveaux, la doctrine millénaire et aussi l'avènement de Charles VIII, ce frère prêcheur avait déjà, en 1428, porté l'émotion religieuse et politique dans la ville de Troyes, laquelle était comme la pépinière des frères mendiants au service de Charles, bien qu'elle fût gardée par 600 garnisaires bourguignons

Vingt-quatre heures tout juste avant l'apparition de l'armée royale, sur sommation précédant celle-ci, les Troyens avaient fait demander du secours au gouvernement de Henri VI, un peu tard peut-être pour que la demande fût suivie d'effet ; mais à temps cependant pour avoir prétexte honnête à se rendre, n'étant pas secourus. Car sur ce dernier point on était fixé. Au lendemain d'Orléans, Bedford lui-même, le propre régent de France pour l'Angleterre, avait imploré secours de ladite Angleterre, et le Parlement anglais n'avait rien envoyé du tout.

Le moine Richard avait donc beau jeu ; s'il s'y prenait habilement, la ville ouvrirait ses portes, avec ou sans le consentement des 600 Bourguignons.

Il était un moyen infailible de prouver aux gens de la ville, l'excellence de la cause du roi français ; il suffisait de pouvoir promettre, au nom de ce roi, amnistie pleine et entière pour tout le passé, pour le concours fourni antérieurement aux Bourguignons, et d'y ajouter en faveur du bon peuple de la bonne ville un certain nombre de privilèges. Les émissaires ne manquèrent pas de faire le nécessaire, comme on leur en avait donné le pouvoir.

Restait à colorer l'accord d'un peu de mise en scène ; on n'y manquait jamais dans ces sortes de transactions au moyen âge. Comme on avait toujours à craindre des représailles, on s'arrangeait de façon à avoir eu la main forcée ; et c'était plus nécessaire encore dans cette affaire de Troyes, la population désireuse de se rendre étant en dissidence avec la garnison qui mettait à le faire une évidente mauvaise humeur.

A cette occasion, on fit jouer à Jeanne le rôle pour lequel on l'avait à son insu, engagée. La pensée du Grand

Conseil avait en effet toujours été d'utiliser la voyante comme une sorte de parlementaire, de héraut adressant les exhortations et les sommations de là-haut, en même temps que de par le roi. Les clercs rédigeaient en son nom des lettres, dans lesquelles elle était censée donner des espèces de consultations. Pendant son passage dans les troupes royales, on lui en rédigea ainsi pour les Anglais, pour le duc de Bourgogne, pour les gens de différentes villes et même pour les Hussites.

### **Jeanne menaçant les hérétiques.**

Cette dernière dont le texte authentique est en latin (Jeanne écrivant le latin!) mérite d'être citée dès ici presque entière, pour bien marquer l'abus que l'on faisait de la brave fille. La traduction est de M. Joseph Fabre.

« † JÉSUS MARIE † »

« Depuis longtemps la renommée m'a appris, à moi Jeanne la Pucelle, que de vrais chrétiens vous êtes devenus hérétiques et en tout pareils aux Sarrasins, que vous avez aboli la religion et le culte véritables; que vous avez adopté une superstition révoltante et funeste; que vos audacieux efforts pour la protéger et l'étendre ne reculent devant aucune cruauté ni aucune infamie; que vous souillez les sacrements de l'Eglise, déchirez les articles de notre foi, renversez les temples, brisez et livrez aux flammes les statues commémoratives des

saints, enfin mettez à mort les chrétiens qui ne veulent pas adhérer à votre créance.

« Quelle est donc cette fureur, cette folie, cette rage qui vous tient? Cette foi que le Dieu tout-puissant, le Fils et le Saint-Esprit ont créée et instituée, qu'ils ont exaltée de mille manières et illustrée par mille miracles, vous, vous la persécutez; vous, vous avez dessein de la détruire et de l'exterminer. Ah! vous êtes des aveugles, à bien plus juste titre que ceux qui sont privés de la vue et de la lumière des yeux. Croyez-vous que vous demeurerez impunis? Ne savez-vous pas que Dieu laisse se développer vos scélérates menées et vous permet de durer dans les ténèbres et dans l'erreur, afin que, plus vous vous serez abandonnés à ce déchaînement de crimes et de sacrilèges, plus il vous châtie par les pires supplices?

« Quant à moi, pour vous dire sincèrement la vérité, si je n'étais occupée ici dans les guerres anglaises, je serais venue depuis longtemps vous faire visite. Mais, si je n'apprends bientôt que vous vous êtes amendés, je laisserai peut-être les Anglais et je me tournerai contre vous, afin que, par le fer, si je ne puis autrement, j'extirpe votre abominable superstition et vous arrache ou l'hérésie ou la vie. »

**Troyes, Châlons, Reims ouvrent leurs portes.**

À l'égard des Troyens, on ne fit pas adresser par Jeanne des sommations; mais comme il courait parmi la ville que cette Jeanne qui accompagnait l'armée française était un émissaire du Diable, on fit taire les mauvaises



langues en leur démontrant le contraire péremptoirement.

Ce fut naturellement le moine Richard qui se chargea de ce soin. Il sortit solennellement de la ville, dans toute la pompe ecclésiastique et s'avança vers Jeanne en faisant force signes de croix et jetant beaucoup d'eau bénite.

On sait que l'eau bénite et les signes de croix mettaient alors en fuite les démons. Or Jeanne dit à Richard : « Approchez hardiment, je ne m'envolerai pas. » La preuve était faite.

Cependant les Troyens ne se rendirent pas pour cela ; il leur fallait arguments plus terrestres.

On les leur fournit en se livrant, d'une part, à tous les préparatifs d'un siège redoutable, et en leur offrant, d'autre part, un excellent traité. Enfermée dans ce dilemme, l'Administration de la ville écouta les vœux de la population, et la royauté française compta parmi ses possessions une grande ville de plus.

Les bourgeois de Châlons, de Reims, n'attendaient que d'y être invités, pour ouvrir leurs portes à leur alliée naturelle, la royauté bourgeoise. Sans avoir eu l'occasion de marquer leur haine de l'étranger aussi âprement que les cités de Normandie et de l'Île de France, les villes de l'Est n'en possédaient pas moins cette haine, et, par contre, aspiraient de toutes leurs sympathies à la formation de la France nouvelle, au groupement, sous une même bannière, pour une même sécurité, de tous les territoires de la vieille Gaule.

L'Est se souvenait d'avoir été le noyau de la France après la chute de l'Empire romain et accueillit avec enthousiasme ceux qui venaient la débarrasser d'une nouvelle influence étrangère.

Le 16 juillet, l'armée entrait à Châlons; le 17 elle était à Reims, et l'on procédait au sacre immédiatement.

### Le Sacre.

Dans son interrogatoire, à son procès, Jeanne dit qu'on y avait mis cette hâte « à la requête de la ville de Reims, afin d'éviter la charge des gens de guerre ». Ainsi les Orléanais avaient pour la même raison poussé la levée de leur siège, dès que l'armée de secours était entrée dans leurs murs.

Bien que rapidement mené, ce sacre, reconnaissance ecclésiastique du fait victorieux accompli, fut conforme à tous les rites destinés à rendre bonne et valable semblable opération.

La Sainte Ampoule fut mise à contribution. Le maréchal de Rais, qui reçut la charge de l'aller solennellement quérir chez l'abbé de Saint-Remy prêta inviolable serment qu'il lui rendrait fidèlement cet objet miraculeux. Nul n'ignore en effet que la Sainte Ampoule fut envoyée tout exprès par Dieu lui-même et apportée en personne par un ange venant directement du Ciel.

On sait aussi qu'à Reims cette légende de la Sainte Ampoule a passé, de même que passera la légende qui a fait de Jeanne Darc la créatrice de la France; mais ce n'en est pas moins un rapprochement intéressant que de voir le plus épouvantable criminel qui ait jamais vécu, de voir ce monstre qui, aux solives de sa chambre d'orgie accrochait, ainsi que morceaux de viande, des petits garçons tout nus, vivants, de voir ce fléau de l'hu-

manité, qui dans la satisfaction de ses vices se sentait surexcité par les tortillements et les hurlements de ces innocentes petites créatures, de voir ce maréchal de Rais, porter religieusement la Sainte Ampoule en compagnie de Jeanne Darc.

Car celle-ci avait été placée dans le cortège de celui-là.

Quant au rôle de Jeanne Darc dans le sacre, il fut naturellement très secondaire, l'entourage royal pendant la cérémonie étant composé des pairs du royaume et de membres du clergé. Comme on sait, il avait été fait pour Jeanne une grande bannière et un panonceau ; en campagne, elle portait elle-même le panonceau ; mais la bannière était confiée à son clergé directeur. Cet étendard, comme ceux d'ailleurs de toutes les compagnies de l'armée, fut tenu dans l'église pendant la cérémonie.

Jeanne, dans un de ses interrogatoires, a renseigné elle-même à ce sujet. Le texte français porte simplement « et lui semble que son estandart fut assés près de l'autel ».

Si court qu'ait été à Reims le séjour de l'armée du sacre, Jeanne et ses frères eurent cependant le temps d'y embrasser le père Jacques Darc, qui, à l'annonce du voyage, s'était mis lui-même en route pour revoir ses trois enfants. D'autres excellents paysans étaient aussi venus des pays d'alentour, attirés par la cérémonie du sacre ; mais le père Darc fut particulièrement bien accueilli et il put s'en retourner heureux ; car non seulement il avait vu ses enfants, mais à leur considération le trésorier lui avait fait une libéralité de 60 livres. C'était sans doute peu ; mais comme le père Jacques n'était guère riche, ce peu ne pouvait cependant manquer de lui faire plaisir. Les frères de Jeanne, doués d'une

nature pratique très développée, n'auraient pas voulu laisser aller leur père sans provoquer en sa faveur, comme ils le firent si souvent en la leur propre, une petite libéralité.

### Le Retour.

La formalité du sacre mettait fin à la campagne de 1429. Dans la pensée du Grand Conseil, et selon ce qui restait encore de coutumes féodales — l'armée permanente ne devant être organisée que quelques années plus tard — l'armée n'avait plus pour cette année qu'à retourner vers la Loire et ensuite se dissoudre, chaque seigneur rentrant chez lui avec ses vasseaux.

Cependant, sans prétendre à de nouvelles conquêtes immédiates, il convenait d'agir sur l'imagination ennemie et de laisser, parmi les populations de Paris et des provinces voisines, une impression salubre, par le déploiement des forces si considérables dont disposait la nouvelle royauté. Pour terminer la tournée de l'Est, on organisa donc un voyage de l'armée en plein pays encore aux Anglo-Bourguignons. La manœuvre était habile, d'autant plus qu'elle venait à l'appui de démarches continuées sans relâche auprès du duc de Bourgogne, pour l'amener à conclure sa paix particulière et le détacher des Anglais.

Le jour même du sacre, une tentative avait été faite, à ce sujet et l'on y avait utilisé Jeanne dans son rôle de héraut mystique. Mais comme ceux qui la conduisaient ne croyaient rien efficace sans menaces de combat, ils avaient donné à la lettre au duc de Bourgogne un carac-

tère comminatoire. « Croyez sûrement, disait la lettre, que quelque nombre de gens qu'ameneriez contre nous, ils n'y gagneront rien, et sera grande pitié de la grande bataille et du sang qui y sera répandu de ceux qui viendront contre nous. »

Ce parti purement militaire qui se servait de Jeanne n'était pas sans créer de grands embarras au parti des politiques, auquel appartenaient les Conseillers du roi.

Aussi les efforts des politiques ayant abouti, après le départ de Reims, à une trêve de quinze jours avec le duc de Bourgogne, le parti des seigneurs avait écrit aux Rémois, au nom de Jeanne, une lettre où perçait tout leur mécontentement : « Des trêves qui ainsi sont faites, disait la lettre, je ne suis point contente et ne sais si je les tiendrai ; mais si je les tiens, ce sera seulement pour garder l'honneur du roi. »

C'est dans le même esprit que ce parti de la guerre fit un instant dégénérer en bataille, imprudente et forcément désavantageuse, la simple manifestation à laquelle le Grand Conseil avait entendu se livrer.

Dans sa présomption, ce parti ne voulut pas se contenter de se montrer aux Parisiens ; il prétendit prendre la ville, tout de go, sans plus de préparatifs. Le roi dut suivre, bien que l'entreprise fût condamnée par ses conseillers. Ce fut un peu la réédition de ce qui s'était produit à Orléans, le matin où Gaucourt ne pouvant empêcher la population ignorante de sortir avec Jeanne, s'était mis à la tête de ces imprudents pour les empêcher de tout perdre.

## Échec devant Paris.

Le Grand Conseil savait bien qu'on ne prend Paris que quand les Parisiens s'y prêtent, et, en ce mois d'août 1429, on n'avait pas encore eu le temps de convaincre suffisamment les corps de métiers et les bourgeois dont les Armagnacs avaient tant eu à souffrir tout récemment ; on n'avait pas encore eu le temps de les convaincre qu'il n'y avait plus d'Armagnacs et que le Gouvernement de Charles VII voulait pénétrer à Paris en ami, non pas en vengeur.

Cette conviction sera complète en 1436, à la suite du traité avec le duc de Bourgogne, à la suite de la mort de Bedford, et Charles VII pourra entrer dans Paris ; mais c'était, en 1429, un mauvais moyen pour faire naître la confiance, que d'assaillir tout à coup les remparts.

Il est vrai que se contentant de faire la part de la fougue militaire, on procéda non pas réellement à un siège, mais seulement à « une vaillance d'armes » selon l'expression même de Jeanne, qui y prit part avec sa bravoure habituelle et s'y fit même blesser.

Naturellement les fossés pleins d'eau et la porte Saint-Antoine ne se laissaient pas ainsi franchir, et l'on dut se retirer en emportant tous les désavantages et la honte d'un échec humiliant,

Le mécontentement du Grand Conseil fut réel : ce fut le commencement de la disgrâce pour le duc d'Alençon.

Quant à Jeanne, qui avait promis la victoire, qui en face des murailles avait comme toujours crié : « Entrez, la

ville est vôtre » on ne lui en voulut pas, le parti politique sachant bien qu'elle ne dépendaient ni les décisions prises, ni la victoire, ni la défaite; mais, ignorante des situations, des possibilités, des ressources défensives d'une cité comme Paris, elle souffrit beaucoup quand on se remit au voyage de retour, et ces regrets ne pouvaient être qu'entretenus par ses compagnons, par ses deux frères, par Poulengy, par Jean de Metz, par tous ceux qui l'avaient amenée, pour exercer la profession d'hommes d'armes en sa compagnie.

Que deviendraient-ils en effet, eux sans ressources, sans autre métier que la bataille, si la bataille venait à leur manquer? Où conduiraient-ils Jeanne quand l'armée, qui déjà se disloquait, serait dissoute totalement?

Ils devaient la mener se faire prendre à Compiègne. Provisoirement, comme Jeanne était blessé, quoique peu gravement, puisqu'elle fut guérie en cinq ou six jours, le projet un instant nourri de rester à Saint-Denis et de ne plus suivre la compagnie du roi, fut abandonné.

### **Fin de la campagne.**

Le 13 septembre on se trouvait à Lagny, et le 21, on rentrait à Gien. La démonstration était achevée, sans autre imprudence que l'escarmouche de Paris, sans encombre ni opposition de la part des Anglais.

Mais non point sans qu'ils eussent donné la preuve de leurs inquiétudes. Bedford, le régent de France pour l'Angleterre, apprenant l'entrée du cortège militaire de Charles VII sur les pays de son occupation, avait ras-

semblé en toute hâte les forces anglo-bourguignonnes et n'avait cessé de surveiller la marche de l'armée française. Seulement il avait eu soin de se tenir à distance. Il arrivait parfois, comme la chose eut lieu aux environs de Senlis, que les deux masses étaient proches, tellement que des escarmouches naissaient sur leurs flancs; mais tout engagement sérieux était des deux parts évité. Les Français ne voulaient pas remettre en question, au hasard d'une bataille en rase campagne, les immenses avantages remportés par des années de lutttes partielles, par les merveilles de leur artillerie; les Anglais fuyaient davantage encore le contact décisif, connaissant trop leur réelle faiblesse et craignant de se faire écraser tout d'une fois.

Néanmoins la jactance de Bedford ne perdait pas ses droits, et, se tenant si sagement à distance, il n'en écrivait que davantage à Charles VII : « Nous vous avons poursuivi et poursuivons de lieu en lieu sans pouvoir vous atteindre. » Il en avait bien de garde; mais il profitait de l'occasion de sa lettre pour faire des ouvertures de paix, des propositions de traité.

Ces avances restèrent vaines. La France moderne naissante voulait expulser les Anglais, non s'entendre avec eux. Elle venait de déblayer le pays de tout ce qui était possible pour l'instant. S'engager plus à fond eût été une faute, et à peine tâtonnera-t-on un peu du côté de Beauvais, l'an d'après, ou ira-t-on, histoire de s'entretenir la main, enlever Louviers et délivrer Compiègne. Les dix années déjà écoulées du règne de Charles VII avaient été consacrées à fonder la puissance nouvelle; cette puissance venait de s'affirmer. Mais vingt années allaient être maintenant consacrées à l'organiser, à créer, non plus seulement des compagnies à la solde, mais de



véritables armées permanentes, à développer l'artillerie, également dirigée contre les Anglais et contre les seigneurs.

### **Avènement de la royauté nouvelle.**

Les bourgeois avaient mis dix années avant de pouvoir faire sacrer leur protégé et dire à tous : « Voici le Roi ; » le Roi ainsi produit allait à son tour travailler pendant vingt nouvelles années, au bout desquelles il dirait aux Anglais, aux seigneurs et même aux bourgeois : « Je suis le maître. »

La campagne militaire de 1429 avait couronné la période de lutttes ; elle avait rendu possible la période d'organisation ; elle avait réellement clos le moyen âge en France et ouvert les temps modernes ; elle avait non point créé la France, mais marqué son avènement, sonné l'heure de la reconstitution du territoire gaulois.

Trompés de nos jours par de bavardes chroniques mal lues, par des textes mal digérés, par des contes à dormir debout presque tous les écrivains ont parlé de cette transformation, mais ayant dédaigné de l'étudier, tous les romanciers se sont évertués à proclamer : « Les faits de 1429 sont l'œuvre de Jeanne Darc. »

A présent que vient d'être rétablie la vérité, personne ne pourrait plus donner nulle créance à ces racontars et l'on reviendra enfin à l'opinion des Orléanais de 1429, à celle des conseillers du roi, à celle des capitaines, à celle du peuple même, qui jamais, à cette époque, n'a pensé un instant à faire honneur du salut de la France à Jeanne Darc ou au parti des seigneurs.

Et voici qui établit bien la pensée de ce temps à cet égard :

Après cette campagne de 1429, après le sacre, après les quelques avantages encore remportés dans des campagnes partielles complémentaires, soit vers le Sud-Ouest, soit vers la Normandie, les États généraux furent réunis à Blois pour recevoir communication de tout ce qui avait été fait.

Un rapport, comme nous dirions maintenant, leur fut présenté par le célèbre Jean Juvénal des Ursins; et quand l'orateur fut amené à se demander à quelle cause devaient être attribués ces succès, il déclara que ce n'était ni à la vaillance des nobles ni aux prières des gens d'église.

De Jeanne Darc, il ne fut pas un instant question.



## TROISIÈME PARTIE

### JEANNE DU LYS

---

#### **Le Roi refuse Jeanne au duc d'Alençon.**

La petite compagnie de Jeanne s'était donc décidée à suivre les gens du roi jusqu'à Gien, terme final du voyage. L'armée fut bientôt après dispersée, les seigneurs retirés dans leurs domaines, les capitaines repartis pour leurs frontières, excercer leur mission de surveillance, et il ne resta plus guère autour de la résidence royale que ceux n'ayant ni château, ni mission, comme Xaintrailles, comme Jean de Metz, Poulengy, comme les frères de Jeanne, obligés de vivre de la guerre, grande ou petite, générale ou particulière, de se rabattre sur l'escarmouche quand il n'y avait plus place pour la vraie bataille, de s'en aller parmi les provinces tenter quelque surprise contre quelque cité encore à la partie adverse, ou offrir leurs bras disponibles à telle autre menacée.

D'autre part, Jeanne n'était point faite pour le repos ; son cerveau, aux prises avec ses visions, subissait des crises impulsives qui l'empêchaient de tenir en place et lui faisaient accueillir avec transport toute idée d'expé-

dition, lui parlât-on de marcher contre les Hussites, ou sur Jérusalem, ou de débarquer en Angleterre pour délivrer le duc d'Orléans, lequel d'ailleurs n'était retenu prisonnier que parce qu'il ne pouvait pas payer la grosse rançon contre laquelle les Anglais lui avaient toujours offert la liberté. Et pour le dire en passant, ce sera le duc de Bourgogne en personne qui, en 1435 cessant d'être l'allié des Anglais, fournira l'argent de cette rançon du duc d'Orléans, en même temps qu'il lui donnera sa nièce en mariage.

Pour en revenir aux sentiments guerriers de Jeanne, d'Alençon, qu'elle appelait son beau duc et qui connaissait bien ces sentiments, songea à les utiliser à son profit pour une campagne particulière sur les frontières de ses domaines.

C'était moins grandiose que la conquête de la Palestine; c'était la guerre cependant, et la compagnie de Jeanne ainsi qu'elle-même n'eussent pas demandé mieux que d'aller combattre en ces parages de l'Ouest. Mais le Grand Conseil mit le holà; l'expédition ne fut pas autorisée; le duc d'Alençon était trop manifestement de ce parti des nobles auxquels Juvénal des Ursins déniait sa part dans le salut de la France. Pour rééditer le mot de l'Anglais au duc de Bourgogne, la royauté n'avait pas mâché les morceaux pour les voir avaler par le duc d'Alençon, si ami fut-il de Jeanne Darc.

Mais il restait quelques petites villes de la Loire, comme Saint-Pierre-le-Moustier, La Charité, en amont de Gien, qui étaient encore aux mains de l'ennemi; de ce côté, les compagnies franches, comme celles de Jeanne, pouvaient s'occuper sans danger politique; le petit noyau de troupes inutiles autour de la résidence royale fut en con-

séquence envoyé de ce côté, pour tâter le terrain en une campagne partielle, analogue à celle que La Hire devait mener du côté de la Normandie, à celle confiée dans le Sud-Est à Villadrando, à celle que fera autour de Beauvais le compagnon de Jeanne, Pothon de Xaintrailles, quand celle-ci aura été prise à Compiègne en même temps que lui d'ailleurs, et que s'étant racheté, ledit Pothon accompagnera le berger du Gévaudan, un voyant muni de stigmates, qu'on aura donné pour successeur à Jeanne Darc.

### **Échec devant La Charité.**

La petite troupe contenant Jeanne se décida vite à cette expédition de la haute loire, car Saint-Pierre-le-Moustier fut enlevé dès le commencement de novembre.

C'était là d'ailleurs un fait d'armes des plus simples, encourageant cependant ; mais la campagne qui s'annonçait ainsi heureuse fut bientôt brusquement interrompue par un échec complet devant La Charité, place d'un peu plus d'importance.

La petite troupe, qui selon l'usage de ces expéditions particulières, travaillait à peu près pour son compte, avait pourtant eu soin d'adresser des appels de côté et d'autre, et de rédiger, au nom de Jeanne, des lettres où on demandait des ressources, comme par exemple dans la lettre aux habitants de Riom, où l'on faisait dire à Jeanne, annonçant la prise de Saint-Pierre-le-Moustier.

« Mais pour ce que grande dépense de poudres, trait et autres habillements de guerre a été faite devant ladite

ville, et que petitement les seigneurs qui sont en cette ville et moi en sommes pourvus pour aller mettre le siège devant La Charité où nous allons présentement, je vous prie, sur tant que vous aimez le bien et l'honneur de roi et aussi de tous les autres de par deçà, que veuillez incontinent envoyer et aider pour ledit siège, de poudres, salpêtre, souffre, trait, arbalètes fortes et autres habillements de guerre. Et en ce faites tant que, par faute desdites poudres et autres habillements de guerre, la chose ne soit longue, et qu'on ne vous puisse dire en ce être négligents ou refusans. Chers et bons amis, Notre Sire soit garde de vous. Ecrit à Moulins, le ix<sup>e</sup> jour de novembre.

« JEHANNE. »

Ces appels adressés au nom de Jeanne n'eurent pas réponses suffisantes. Cependant Clermont-Ferrand envoya trois quintaux de poudre, deux dagues et une épée. D'autre part, comme il s'agissait d'une entreprise intéressant spécialement le Berry, et que le chef de cette expédition dans laquelle s'était engagée la petite troupe de Jeanne était le seigneur d'Albret, gouverneur de Bourges, cette ville donna pour ce siège 1300 écus d'or.

Mais il manquait les bons canons d'Orléans, qui avaient eu raison de Jargeau en quelques heures, et, tout l'enthousiasme de Jeanne ne pouvant y suppléer, il fallut abandonner le siège de La Charité et s'en revenir vers Gien, après avoir fait preuve de bonne volonté, mais non moins d'impuissance.

L'hiver étant venu, quelques mois se passèrent sans que la compagnie de Jeanne trouvât occasion de guerroyer. Jeanne utilisa cette morte-saison à se montrer

dans les villes d'alentour. Le jour de Noël, elle est à Jarreau en compagnie du moine Richard et de Catherine de la Rochelle; dans les premiers jours de janvier, elle est à Bourges; le 19 du même mois, elle retourne chez les gens d'Orléans, qu'elle a déjà visités tant de fois et qu'elle reverra une dernière fois en 1439.

### **Jeanne la Pucelle devient Jeanne du Lys.**

Le temps se passait ainsi à attendre qu'il y eût quelque chose à faire de côté ou d'autre, et les frères de Jeanne, toujours pratiques, profitèrent de ces loisirs pour n'être plus de condition servile et pour remplacer le surnom du père Darc par un autre mieux porté.

C'était alors la coutume, et l'habileté des rois, de se concilier les simples soldats de roture en autorisant, pour raison quelconque, de temps en temps, à certains d'entre eux de porter blason. Au mois de juin 1429 par exemple, l'homme d'armes Guy de Cailly de la compagnie de Jean de Metz et de Jeanne, avait été anobli. En 1440, ce Jean de Metz, qui avait été longtemps le chef réel de la compagnie de Jeanne, fut également anobli, mais pour services non spécifiés et sans aucune mention de son association avec la Pucelle. Vers la même époque, la ville de Pontoise ayant été prise, les deux soldats qui étaient montés les premiers à l'assaut de la tour de Friche furent aussi faits nobles. C'étaient l'archer Jean Becquet, natif de Rouen, et un homme d'armes natif de Brie.

De même les fils du père Darc obtinrent l'autorisation de changer leur nom en celui de *du Lys*. Jeanne a déclaré pendant son procès que ces armes avaient été don-



nées à ses frères, « à la plaisance d'eulz », sans requête d'elle-même. Ces armes étaient un écu d'azur où il y avait deux fleurs de lys d'or et une épée au milieu.

Depuis cette époque, le surnom de Darc fut complètement abandonné, et, quand en 1436 elle vendra, conjointement avec son mari, le domaine de Haraucourt, Jeanne sera désignée dans l'acte sous le nom de Jehanne du Lys, Pucelle de France.

### **Jeanne quitte le Roi.**

Les grands froids étaient passés ; la cour résidait alors à Sully où la présence de Jeanne est également signalée du 3 au 28 mars.

Mais le retour du printemps ne modifiait en rien la détermination du Grand Conseil. L'année commençante et celles qui suivraient, seraient données tout entières à l'organisation politique du pays, à la création d'une armée purement royale, à un énorme développement de l'artillerie, laquelle fera bientôt tant de prodiges, aux mains de ce Jean Bureau, qui va apparaître comme la plus immense figure de ce temps de révolution politique et sociale, comme le génie de la mécanique abattant toutes les vaillances, toutes les armures, toute la chevalerie, tous les remparts.

Le Grand Conseil savait ce qu'il voulait, où il allait, et il poursuivait sa voie avec la rectitude qui lui avait tant réussi depuis déjà plus de dix ans. Or, dans cette situation, il n'y avait plus rien à faire au service immédiat du Roi pour la petite troupe de Jeanne ; et son activité guerrière, aussi bien que les nécessités de la vie, devaient lui faire

chercher quelque champ d'activité vers les provinces frontières, où les coups de main ne cesseraient de se produire malgré l'absence de la grande guerre.

Vers l'Est, rien à faire : l'expérience de l'échec devant La Charité était trop récente et concluante ; vers l'Ouest, c'était la région de d'Alençon, et le Grand Conseil l'avait interdite à la troupe de Jeanne. Restait le Nord où il ne pouvait manquer de se produire quelque événement, vers les possessions du duc de Bourgogne.

Un beau jour, sans prendre même congé du Roi, Jeanne partit avec les siens chercher bataille vers ces pays du Nord. Ce fut la vie aventureuse des compagnies franches, se substantant parmi les populations, se procurant à l'occasion un cheval manquant sans le payer, comme il arriva pour celui de l'évêque de Senlis, que Jeanne d'ailleurs trouva mauvais et renvoya audit évêque, lequel cependant ne revit jamais sa bête ni n'en toucha le prix.

La petite compagnie recevait bon accueil. Jeanne était toujours la voyante extatique, pieuse, contemplative, qui étonnait le peuple par ses attitudes, qu'on aimait malgré et peut-être pour sa brusquerie dont le fond était bonté ; les bonnes femmes la sollicitaient d'être la marraine de leurs enfants ; elle se mettait avec elles en prières au chevet des malades ; on la consultait dans différentes affaires, comme il fut fait lorsqu'il s'agit de décider sur le sort de Franquet d'Arras, qui avait été pris dans une escarmouche.

Ce Franquet était un homme du duc de Bourgogne. Jeanne elle-même, dans son procès, raconte l'affaire dont les juges tiraient argument contre elle. M. Joseph Fabre a ainsi traduit le passage en question :

« Le procès de Franquet, dit Jeanne, dura quinze

jours ; et en fut juge le bailli de Senlis, avec les gens de justice de Lagny. Je requérais qu'on me donnât ce Franquet pour l'échanger contre un homme de Paris, maître d'hôtel à *l'Ours* (ou seigneur de l'Ours), or je sus que cet homme était mort, et le bailli dit que je voulais faire grand tort à la justice en délivrant ce Franquet. Alors je dis au bailli : « Puisque mon homme est mort que je voulais avoir, faites de ce Franquet ce que vous devez faire par justice. »

Franquet fut mis à mort au grand dépit du duc de Bourgogne qui tenait à lui.

### Jeanne est prise.

Après Lagny, on trouve la petite troupe de Jeanne à Crépy-en-Valois. En ce moment les Bourguignons assiégeaient Compiègne que le duc convoitait ardemment.

Il va sans dire que la compagnie de Jeanne se porta de suite au secours de la ville assiégée. On arriva à Compiègne, de nuit, en cachette. Là furent avec Jeanne, ses frères et aussi Pothon de Xaintrailles qui ne manquait jamais d'être où il y avait escarmouche à tenter, et qui était si téméraire que jamais on ne vit homme si souvent fait prisonnier.

Vers le soir même, Pothon, Jeanne et ses frères et leurs compagnons firent une sortie. Dans ses interrogatoires, Jeanne a raconté l'action. Elle passa par le pont et par le boulevard et alla en compagnie des gens de son parti sur les gens du seigneur Jean de Luxembourg. Par deux fois les ennemis avaient été repoussés sur le camp des

Bourguignons; mais la troisième fois on n'avait pu les faire autant reculer.

A ce moment arrivèrent des Anglais, qui firent diversion en coupant la retraite. En voulant dès lors se retirer sur la ville Jeanne fut prise dans les champs, du côté qui regarde la Picardie.

Cette prise de Jeanne n'entraîna pas la perte de la ville; Compiègne fut délivrée quelques mois plus tard par les Français, qui obligèrent les Bourguignons à lever le siège. Le duc de Bourgogne fut très affecté de cet échec; car il lui fallait s'avouer qu'il lui était de plus en plus impossible de rien entreprendre contre le pouvoir de Charles VII.

### **L'Université prend l'initiative du procès contre Jeanne.**

Ce fut le 23 mai 1430 au soir que Jeanne tomba entre les mains, non des Anglais, mais des Bourguignons.

Le 26, à peine la nouvelle reçue, les deux plus hauts corps ecclésiastiques écrivaient la lettre que voici :

« A très hault et très puissant prince Philippe, duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoigne et de Namur, et à tous autres à qui il appartiendra, frère Martin, maistre en théologie et général vicaire de l'inquisiteur de la foy au royaume de France, salut en Jhésuscrist nostre vray Sauveur.

« Comme tous loyaulx princes chrestians et tous autres vrais catholiques soient tenus extirper tous erreurs venans contre la foy, et les escandes qui s'ensuivent ou simple peuple chrestian; et de présent soit voix et com-

mune renommée que, par certaine femme nommée Jehanne, que les adversaires de ce royaume appellent la Pucelle, aient esté et à l'occasion d'icelle, en plusieurs citez, bonnes villes et autres lieux de ce royaume, semez, dogmatisez, publiez et fais publier et dogmatizer plusieurs et divers erreurs, et ancores font de présent, dont s'en sont ensuiz et ensuyent pluseurs grans lésions et escandes contre l'onneur divin et nostre sainte foy, à la perdiction des âmes de pluseurs simples chrestians; lesquelles choses ne se pevent, ne doivent dissimuler, ne passer sans bonne et convenable reparacion; et il soit ainsi que, la mercy Dieu, la dicte Jehanne soit de présent en vostre puissance et subjeccion, ou de vos nobles et loyaulx vassaulx.

« Pour ces causes nous supplions de bonne affection à vous, très puissant prince et prions vos diz nobles vassaulx que la dicte Jehanne, par vous ou iceulx, nous soit envoyée seurement par deçà et brièvement, et nous avons espérance que ainsi le ferez comme vrais protecteurs de la foy et défendeur de l'onneur de Dieu, et à ce que aucunement on ne face empeschement ou delay sur ce (que Dieu ne veuille)!

« Nous, en usant des droits de nostre office, de l'autorité à nous commise du Saint-Siège de Romme, requérant instamment et enjoignons en faveur de la foy catholique, et sur les peines de droit aux dessusdiz, et à toutes autres personnes catholiques de quelques estats, condition, prééminence ou auctorité qu'ilz soient, que, le plus-tôt que seurement et convenablement faire se pourra, ilz et chacun d'eulx envoient et amènent toute prisonnière par devers nous, la dicte Jehanne, soupçonnée véhémentement de plusieurs crimes, sentens (sentant) hérésie, pour ester à droit (comparaître judiciairement) parde-

vant nous contre le procureur de la sainte Inquisition ; répondre et procéder comme raison devra au bon conseil, faveur et aide des bons docteurs et maistres de l'Université de Paris, et autres notables conseillers estant par deçà.

« Donné à Paris soubz nostre scel de l'office de la Sainte Inquisicion, l'an mil cccc xxx, le xxvi<sup>e</sup> jour de Mai. — Lefourbeur — Hébert. »

Ce Lefourbeur était mandataire de l'Inquisition.

Hébert était le mandataire de l'Université.

Ces deux institutions maitresses du clergé parlaient au nom de la papauté. C'était donc bien le clergé qui se jetait sur la sympathique voyante capturée, qui la poursuivait comme une proie pour ses tribunaux religieux, qui demandait avec une hâte scandaleuse qu'au mépris des lois des combats on leur livrât une prisonnière de guerre, pour lui intenter un procès, non point politique, (ni l'Université, ni l'Inquisition n'ayant à cela compétence), mais un procès en matière de foi, un procès de persécution religieuse, un procès où l'odieux inquisitorial devait se mêler au ridicule de déranger les membres les plus considérables du clergé, pour rechercher si les rêves, si les hallucinations d'une honnête jeune fille étaient l'œuvre du Diable !

Quicherat l'a dit : « L'idée de faire succomber Jeanne devant l'Eglise se produisit spontanément non pas dans les conseils du Gouvernement anglais, mais dans les conciliabules de l'Université de Paris. »

## **L'Université n'obtient pas de réponse.**

Les « bons et loyaulx vassaux » aux mains desquels était tombée Jeanne étaient des soldats du seigneur Jean de Luxembourg, à qui, selon les usages, la prisonnière appartenait par conséquent.

Ce Jean de Luxembourg était un guerrier brutal, et cruel, mais c'était un guerrier, et il n'entendait pas se prêter à l'espèce de trahison qu'on demandait de lui. Il avait fait conduire Jeanne au château de Beaulieu, puis à son domaine de Beaurevoir où la demoiselle de Luxembourg adoucissait la situation de la jeune captive par de délicates attentions et les marques de la plus vive sympathie.

Le duc de Bourgogne n'était pas plus disposé que son vassal à transgresser les lois de la guerre, et l'Université de Paris en fut pour sa lettre, à laquelle nulle réponse ne fut faite.

Mais les juridictions religieuses sont tenaces et ne lâchent pas si facilement leurs victimes.

Jean de Luxembourg reçut donc aussi sa lettre.

On commençait par lui rappeler la doctrine immuable de l'Eglise : elle d'abord, la chose publique ensuite :

« Très noble, honoré et puissant seigneur, lui était-il dit, nous vous recommandons moult affectueusement à vostre haulte noblesse. Vostre noble prudence sect bien et cognoist que tous bons chevaliers catholiques doivent leur force et puissance employer premièrement au service de Dieu ; et en après au prouffit de la chose publique. En espécial, le sèrement premier de l'ordre de chevalerie

si est garder et déffendre l'onneur de Dieu, la foy catholique et sa sainte Eglise ».

Pour amener volontairement, si faire se peut, Jean de Luxembourg à obéissance, l'Université le congratule un peu :

« De ce sacrement vous est bien souvenu, quand vous avez vostre noble puissance et présence personnelle emploiez à appréhender ceste femme qui se dit la Pucelle ; au moyen de laquelle l'onneur de Dieu a est sans mesure offensé, la foy excessivement bléciée, et l'Eglise trop fort déshonorée ; car, par son occasion, ydolatries, erreurs, mauvaises doctrines et aultres maulx et, inconvéniens inestimables se sont ensuys en ce royaume. Et en vérité, tous loyaulx chrétiens vous doivent mereier grandement de vous avoir fait si grant service à nostre sainte foy et à tout ce royaume ; et quant à nous, nous en mercions Dieu de tous noz couraiges et vostre noble prouesse, tant acertes que faire povons. Mais peu de choses serait avoir fait telle prinse, s'il ne s'ensuyvoit ce qu'il appartient, pour satisfaire l'offence par icelle femme perpétrée contre nostre doulx Créateur et sa foy et sa sainte Eglise, avec ses aultres meffaiz innomérables, comme on dit. »

Mais elle s'élève vivement contre toute idée ou possibilité qu'on applique à Jeanne les règles en usage pour les prisonniers de guerre :

« Et seroit, dit la lettre, plus grant inconvéniement que oncques mais, et plus grant erreur demourrait au peuple que par avant et si fort intolérable offence contre la majesté divine, si certe chose demouroit en ce point, ou qu'il avenist que icelle femme fust délivrée ou perdue, comme on dist aucuns des adversaires soy vouloir efforcier de faire, et appliquer à ce tous leurs



entendemens par toutes voyes esquises, et qui pis est, par argent ou raençon.

« Mais nous esperons que Dieu ne permettra pas devenir si grand mal sur son peuple, et que aussi vostre bonne et noble prudence ne le souffrira pas, mais y saura bien pourveoir convenablement ; car se ainsi estait faite délivrance d'icelle, sans convenable réparacion, ce seroit deshonneur irréparable à vostre grant noblesse et a tous ceulx qui de ce se seroient entremis. »

### L'Université menace.

Luxembourg est donc requis de livrer Jeanne, au plus tôt :

« Mais à ce que telle escande cesse le plus tôt que faire se pourra, comme besoing est, et pour ce que, en ceste matière, le delay est très périlleux et très préjudiciable à ce royaume, nous supplions très humblement et de cordial affection à vostre puissant et honoré noblesce, que, en faveur de l'honneur divin, à la conservation de la sainte foy catholique et au bien et exaltation de tout ce royaume, vous vueillés icelle femme mettre en justice et envoyer par deçà à l'inquisiteur de la foy, que icelle a requise et requiert instamment pour faire discucion de ses grans charges, tellement que Dieu en puisse estre content et le peuple édifié deuement en bonne et sainte doctrine ; ou vous plaise icelle faire rendre et délivrer à révérend père en Dieu, et nostre très honoré seigneur l'évesque de Beauvais, qui icelle a pareillement requise, en la juridiction duquel elle a esté appréhendée, comme on dit. »

Puis, comme on s'attend à de la résistance voici la menace. En cas de refus, c'est Jean de Luxembourg lui-même qui pourrait tomber sous cette juridiction ecclésiastique :

La lettre continue, en effet, ainsi :

« Lesquels, prélats et inquisiteurs, sont juges d'icelle en la matière de la foy ; et est tenu obéir tout chrestien de quelques estats qu'il soit, à eulx en ce cas présent, **sur les peines de droit qui sont grandes**. En ce faisant, vous acquerrez la grâce et amour de la haulte divinité ; vous serez moyen de l'exaltacion de la sainte foy, et aussi accroistrez la gloire de vostre très hault et noble nom, et mesmement de très hault et très puissant prince, nostre très redoubté seigneur et le vostre, monseigneur de Bourgoingne. »

La menace à Jean de Luxembourg n'eut pas plus de succès que la supplique au duc de Bourgogne. Les semaines se passent, l'Université craint de voir sa proie lui échapper ; elle adresse à Philippe le Bon une nouvelle supplique, humble encore étant donnée la qualité du personnage ; mais pressante cependant, et dans laquelle elle rappelle qu'il ne lui a pas été répondu.

« Combien dit-elle qu'autre fois, nostre très redoubté et honoré seigneur, nous ayons par-devers vostre haulte ce escript et supplié très humblement à ce que celle femme dicte la Pucelle estant, la mercy Dieu, en vostre subjection, fust mise ès mains de la justice de l'Eglise pour lui faire son procès deument, sur les ydolastries et autres matières touchans nostre sainte foy, et les escandes réparer à l'occasion d'elle survenues en ce royaume ; ensemble les dommages et inconvéniens innombrables qui en sont ensuis ;

« Toutesvoies, nous n'avons eu aucune réponse sur

ce, et n'avons point sceu que, pour faire du fait d'icelle femme discucion convenable, ait esté faicte aucune provision; mais doubtons moult que par la faulceté et séduction de l'ennemy d'enfer et par la malice et subtilité des mauvaises personnes, vos ennemis et adversaires, qui mettent toute leur cure, comme l'on dit, à vouloir délivrer icelle femme par voyes esquises, elle soit mise hors de votre subjection par quelques manières, que Dieu ne veuille permettre; car en vérité au jugement de tous bons catholiques cognoissans en ce, si grant lésion en la sainte foy, si énorme péril, inconvenient et dommage pour toute la chose publique de ce royaume, ne sont venus de mémoire d'omme, si comme seroit, se elle partait par telles voyes d'ampnées, sans convenable réparation; mais seroit ce, en vérité, grandement au préjudice de vostre honneur et du très chrestian nom de la maison de France, dont vous et vos très nobles progéniteurs avez esté et estes continuellement loyaulx protecteurs et très nobles membres principaulx.

« Pour ces causes, nostre très redoubté et honoré seigneur, nous vous supplions de rechief très humblement que, en faveur de la foy de Nostre-Sauveur, à la conservation de sa sainte Eglise et tuicion de l'onneur divin, et aussi pour le grant utilité de ce royaume très chrestian, il plaise à vostre haultece ycelle femme mettre ès mains de l'inquisiteur de la foy, et envoyer seurement par-deçà ainsi que autrefois avons suppliée, ou icelle femme bailler ou faire bailler à révérend père en Dieu Monseigneur l'évesque de Beauvais, en la juridiction espirituelle duquel elle a esté appréhendée, pour à icelle femme faire son procès en la foy, comme il appartendra par raison, à la gloire de Dieu, à l'exaltacion de nostre dicte sainte foy, et au prouffit des bons et loyaulx catho-

liques, et de toute la chose publique de ce royaume, et aussi à l'honneur et louenge de vostre dicte haulteëe, laquelle nostre Sauveur veuille maintenir en bonne prospérité et finalement lui donner sa gloire. »

### **L'Université va jusqu'à la sommation.**

Mais rien, toujours rien. Le duc de Bourgogne, lui non plus, n'entend pas. L'Université s'acharne ; elle ne va plus seulement menacer, hausser le ton ; elle va employer les moyens de procédure, agir par voie de sommation. Si vous ne voulez pas nous remettre Jeanne, nous vous forcerons de la remettre au roi d'Angleterre. Si vous ne voulez pas la livrer volontairement, on vous la prendra par voie de rachat.

Et l'Université charge son subordonné qu'elle fait son délégué, l'évêque de Beauvais, de négocier ce rachat et de faire la sommation, que voici :

« C'est ce que requiert l'évesque de Beauvais, à monseigneur le duc de Bourgoingne, à monseigneur Jehan de Luxembourg, et au bastart de Vendone, de par le roi nostre sire, et de par lui comme évesque de Beauvais :

« Que icelle femme que l'on nomme communément Jehanne la Pucelle, prisonnière, soit envoyée au Roy pour la délivrer à l'Eglise, pour lui faire son procès, pour ce qu'elle est soupçonnée et diffamée d'avoir commis plusieurs crimes, comme sortilèges, ydolâtries, invocacions d'ennemis (démons) et autres plusieurs cas touchans nostre foy et contre icelle. Et combien qu'elle ne doye point estre de prise de guerre, comme il semble.

considéré ce que dit est ; néanmoins, pour la rémunération de ceulx qui l'ont prinse et détenue, le Roy veult libéralement leur bailler jusques à la somme de six mil francs, et pour ledit bastart qui l'a prinse lui donner et assigner rente, pour soustenir son estat, jusques à deux ou trois cens livres.

« Item. Le dit évesque requiert de par lui aux dessus-diz et ce chacun d'eulx, comme icelle femme ait esté prinse en son dyocèse et soubz sa juridicion, espirituelle, qu'elle lui soit rendue pour lui faire son procès comme il appartient. A quoy il est tout prest d'entendre par l'assistance de l'inquisiteur de la foy, se besoing est ; par l'assistance de docteurs en théologie et en décret, et autres notables personnes experts en fait de juvuauons, ainsy que la matière requiert, affin qu'il soit meurement saintement et deument fait, à l'exaltacion de la foy et à l'instruction de plusieurs, qui ont esté en ceste matière déceus et abusez à l'occasion d'icelle femme. »

### **Jean de Luxembourg et le duc de Bourgogne obligés de céder.**

*In cauda venenum* : Que le duc de Bourgogne et ses vassaux n'essaient pas de se soustraire à la sommation ; qu'ils ne songent pas à se refuser à l'odieux marché. Celle qu'il ne voulaient ni livrer ni vendre, on la leur enlèverait malgré eux, attendu que le chef de guerre (et le roi est toujours chef de guerre) a le droit, moyennant finance, de prendre pour lui tout prisonnier capturé par un de ses guerriers.

« Item. En la parfin, conclut la sommation, se (si) par

la matière ainsi dite, ne vueillent, ou soient aucuns d'eulx, estre contens, ou obtempérer en ce qui dessus est dit; combien que la prise d'icelle femme ne soit pareille à la prise de Roy, princes et autres gens de grant estat lesquels toutes voies se prins estoient ou aucuns de tel estat, fust Roy, le dauphin, le Roy le pourroit avoir, se il vouloit, en baillant au preneur dix mil frans, selon le droit, usage et coustume de France), ledit évesque somme et requiert les dessudiz au nom comme dessus que ladite Pucelle, lui soit délivrée, en baillant seurté et ladite somme de dix mille frans, pour toutes choses quelconques. Et ledit évesque de par lui, selon la forme et peines de droit, ce requiert à lui estre baillée et délivrée comme dessus. »

Ce chiffre de 10.000 francs était le taux légal. D'ailleurs l'Université pouvait être généreuse; ce serait les malheureux Rouennais qui paieraient.

La sommation était faite dans toutes les formes, par ministère d'huissier comme on dirait de nos jours. L'exploit suivant traduit du latin en donne la date exacte et établit que Jean de Luxembourg et le duc de Bourgogne avaient déjà résisté pendant près de deux mois à l'Université :

« L'an du Seigneur Mil CCCCXXX, le 14<sup>e</sup> jour du mois de Juillet, indiction 8; l'an 13 du pontificat de notre très saint père le pape Martin V, en la Bastille de Très illustre prince Monseigneur le duc de Bourgogne établie en son camp devant Compiègne, présents nobles hommes messeigneurs Nicolas de Mailly, bailly de Vermandois, et Jean de Pressy, chevaliers, et d'autres témoins en grand nombres, fut présentés, par R. P. en Dieu, monseigneur Pierre, par la grâce de Dieu évêque et comte de Beauvais, au dit très illustre prince Mon-

seigneur de Bourgogne, une cédulle en papier contenant de mot à mot les cinq articles ci-dessus transcrits. Laquelle cédulle mon dit seigneur le duc a réellement transmises à Noble homme Nicolas Raulin, son chancelier, qui l'assistait, avec ordre de la transmettre par le dit Chancelier à messire Jean du Luxembourg seigneur de Beaurevoir : et ledit seigneur Jean du Luxembourg étant survenu, ledit Chancelier lui transmet la cédulle que ledit seigneur lut, comme il m'a semblé. Ceci s'est passé, moi présent.

*Signé* : TRIQUELOT, notaire apostolique. »

Force fut donc de s'exécuter. Les Rouennais et autres gens de Normandie furent imposés de dix mille livres qui furent versées pour le rachat de la prisonnière de guerre.

### **Tentatives d'évasion de Jeanne.**

Il s'en faillit de peu que ce ne fût en pure perte. Jeanne n'était rien moins qu'un tempérament de résignée, et son activité des champs de bataille ne l'abandonnait pas pour être en prison. Il résulte d'une de ses déclarations que « jamais elle ne fut en prison quelconque qu'elle ne s'en échappât volontiers ».

Déjà dans le château de Beaulieu elle avait préparé une évasion. « J'eusse, a-t-elle dit, enfermé mes gardes dans la tour, n'eût été le portier qui me vit et me vint à l'encontre. »

Etant au château de Beaurevoir, elle apprit qu'elle allait être livrée. En outre il courait les bruits les plus

désolants sur la situation de Compiègne pour laquelle Jeanne pensait toujours à batailler. Elle avait ouï dire que ceux de la ville, tous jusqu'à l'âge de sept ans devaient être mis à feu et à sang. Après bien des hésitations, des rêves contradictoires, elle fut entraînée par son idée de fuir, et malgré le danger elle tenta de s'évader en sautant de la tour de Beaurevoir.

« En sautant, a-t-elle dit, je me recommandai à Dieu, et je croyais, par le moyen de ce saut, échapper de façon à n'être pas livrée aux Anglais. »

Elle ne réussit qu'à faire une chute douloureuse ; on la ramassa évanouie. Aucuns disaient : « elle est morte ». Elle reprit cependant ses sens, mais elle fut deux ou trois jours sans pouvoir « absolument ni manger ni boire ».

Tôt après, elle fut guérie... et livrée.

Par Arras, le Crotoy et Dieppe, on la conduisit à Rouen où elle fut enfermée comme prisonnière de guerre au Château, et non pas comme suspecte d'hérésie, dans la prison ecclésiastique que possédait l'Officialité, rue Saint-Romain.

### **Cauchon accusé de tiédeur par l'Université.**

Et puis l'Université n'entendit plus parler de rien. On avait dit aux Anglais d'acheter la prisonnière ; ils l'avaient achetée, payée... et ils la gardaient pour eux, en gens pratiques, comme ils faisaient depuis quinze ans du duc d'Orléans qu'ils eussent lâché depuis longtemps s'il avait pu verser sa rançon.

Alors ladite Université se fâcha tout rouge, et, chose



qui étonnera un peu, étant donnée la réputation courante de Cauchon, ce fut celui-ci qui fut accusé de tiédeur et sommé de faire diligence. Cauchon reçut donc la lettre suivante. (Le roi d'Angleterre est englobé dans le blâme).

« A notre R. P. en Dieu et Seigneur, etc...

« Monseigneur, nous voyons avec un extrême étonnement l'envoi de cette femme, vulgairement appelée la Pucelle, se différer si longuement au préjudice de la foi et de la juridiction ecclésiastique, attendu surtout qu'on la dit actuellement remise entre les mains du roi notre sire.

« Les princes chrétiens en effet, dans leur zèle pour les intérêts de l'Eglise et de la foi, ont accoutumé, dès qu'une atteinte téméraire est portée au dogme catholique, de livrer aussitôt le prévenu aux juges ecclésiastiques appelés à s'en saisir et à le punir. Et, peut-être, si votre Paternité avait manifesté une exigence plus sévère, la cause de la dite femme, à l'heure qu'il est, s'agiterait déjà devant le tribunal de l'Eglise. Revêtu, comme vous l'êtes, d'une haute prélature, il ne saurait vous être indifférent de réprimer les scandales qui surviennent au sein de la religion, surtout lorsque le hasard a voulu que le cas se produisît dans votre diocèse.

« Afin donc que l'autorité de l'Eglise n'en souffre pas un plus long échec, daigne le zèle de votre Paternité pourvoir, avec une extrême diligence, à ce que la dite femme soit promptement remise à votre pouvoir et au pouvoir de Monseigneur l'inquisiteur de la perversité hérétique ! Cela fait, veuillez prendre peine pour que ladite femme soit sûrement conduite en cette ville de Paris, où se trouvent en grand nombre des doctes et

savants, afin que ce procès puisse être mieux examiné et plus sûrement jugé, à la saine édification du peuple chrétien, et à l'honneur de Dieu, qui vous veuille, notre R. P., diriger en toutes choses de sa grâce spéciale !

« Ecrit à Paris, dans notre assemblée générale solennellement réunie à S.-Mathurin, le 21 novembre 1430.  
A vous,

« Les Recteurs et Université de l'étude parisienne.

*Signé : HÉBERT. »*

### **Démarches de l'Université près du roi d'Angleterre.**

Il y avait presque jour pour jour six grands mois qu'on faisait languir la passion procédurière de l'Université ; finalement il fallut bien se rendre à ses injonctions d'autant plus que ne se contentant pas des remontrances à Cauchon, la dite Université, qui s'intitulait très humble et très dévote fille du roi d'Angleterre, avait comme suit, adressé une de ces suppliques, qui de la part du haut clergé, ont toujours été comprises comme des ordres :

« Et combien que sur ce, nous ayons par plusieurs fois écript et encore à présent, nostre très redouté et souverain seigneur et père, en proposant toujours très humble et loyal recommandacion ; à ce que ne soions notez de négligence aucune en si favorable et nécessaire matière : nous supplions très humblement, et en l'honneur de nostre Sauveur Jhésucrist, déprions très acertes vostre haulte excellence, que icelle femme vous plaise ordener estre mise briefment ès mains de la justice de l'Eglise, c'est-à-dire de révérend père en Dieu, nostre

honoré seigneur l'évesque et conte de Beauvais, et aussi l'inquisiteur ordené en France, auxquelz la cognoissance des meffaiz d'icelle appartient espécialement en ce qui touche nostre dicte foy, afin que par voie de raison, soit faite discucion convenable sur les charges d'icelle, et telle réparacion comme au cas appartiendra, en gardant la sainte vérité de nostre foy, et mettant toute erreur faulse et scandaleuse opinion hors des courages (des cœurs) de vos bons, loyaulx et chrestians subgez. »

La lettre exprimait ensuite le désir caressé dès le début par l'Université d'être mise personnellement en possession de Jeanne, d'instruire elle-même ce procès poursuivi si àprement. La fin était ceci :

« Et en ce faisant, gardera vostre royal majesté, sa grande loyaulté envers la souveraine et divine Majesté, laquelle veuille octroyer, à votre excellence, prospérité continuelment, félicité sans fin !

« Escript à Paris, en notre congrégacion générale solennelment célébrée à Saint-Maturin, le 21 novembre 1430.

« Vostre très humble et dévotte fille l'Université de Paris.

*Signé : HÉBERT. »*

### **L'Université obtient enfin le procès.**

Le Gouvernement anglais continua néanmoins à montrer si peu de hâte qu'il attendit jusqu'au 3 janvier pour rendre l'ordonnance livrant Jeanne aux tribunaux ecclésiastiques.

L'ordonnance débute par rééditer naturellement les

considérations des sommations universitaires qu'elle termine ainsi :

« Et pourvu que de supersticions, faulses dogmatizacions et autres crimes de lèse-majesté divine, comme l'on dit, elle a esté de plusieurs réputée suspecte, notée et diffamée, avons esté requis très instamment par révérend père en Dieu, nostre ami et féal conseiller l'évesque de Beauvais, juge ecclésiastique et ordinaire de ladite Jehanne, pource qu'elle a esté prinse et apprehendée es termes et limites de son diocèse.

C'est le « hasard » dont parlait l'Université. L'ordonnance a bien soin d'indiquer qu'elle résulte de la requête de la dite Université, requête à laquelle le Gouvernement anglais « obtempère » et obéit :

« Et pareillement escortés de par nostre très chère et très aimée fille de l'Université de Paris, que icelle Jehanne veuillons faire rendre, bailler et délivrer audit révérend père en Dieu, pour la interroger et examiner sur lesdiz cas, et procéder contre elle selon les ordonnances et dispositions de droits divin et canonique, appelez ceulx qui seront à appeller.

« Pour ce est-il que nous, qui, pour révérence et honneur du nom de Dieu, défense et exaltacion de sadicte sainte Eglise et foy catholique, voulons dévotement obtempérer, comme vrais et humbles filz de sainte Eglise aux requestes et instances dudit révérend père en Dieu, et exortacions des docteurs et maistres de nostre dite fille l'Université de Paris ; ordonnons et consentons que toutes et quantes fois que bon semblera audit révérend père en Dieu, icelle Jehanne lui soit baillée réalment et de fait par nos gens et officiers qui l'ont en leur garde, pour icelle interroguer et examiner et faire son procès, selon

Dieu, raison et les droiz divin et sains canons, par ledit révérend père en Dieu.

« Si donnant en mandement à noz dictes gens et offi-  
ciers, qui icelle ont en garde, que audit révérend père en  
Dieu baillent et délivrent réalment et de fait, sans  
refuz ou contredit aucun, la dite Jehanne, toutes et  
quantés fois que par lui en seront requis ; mandons en  
oultre à tous nos justiciers, officiers et subgez tant Fran-  
çais comme Anglais, que audit révérend père en Dieu  
et à tous autres, qui sont et seront ordonez pour assister,  
vacquer et entendre audit procès, ne donnent de fait ne  
autrement aucun empeschement ou destourbier ; mais,  
si requis en sont par ledit révérend père en Dieu, leur  
donnent garde, aide et défense, proteccion et confort,  
sur peine de griefve punicion. »

Mais les Anglais natures pratiques, n'entendaient pas  
livrer pour cela leur prisonnière de dix milles livres ;  
ils voulaient bien la confier pour examen au clergé ;  
mais sans déposséder, non.

Aussi l'ordonnance contenait-elle cette restriction  
formelle, et d'importance :

*« Toutesvoies, c'est nostre entencion de ravoir et de  
reprendre par devers nous icelle Jehanne, se ainsi estoit  
qu'elle ne fust convaincue ou actainte des cas dessusdiez  
ou d'aucun d'eulx ou d'autres touchans ou regardans  
nostre dite foy »*

Si elle sera « convaincue ou actainte », telle devient  
la question.

Le clergé eut le triste courage de mener ce procès,  
qu'il avait exigé ; fut assez ignorant pour discuter solen-  
nellement pendant des mois si les créations hallucina-  
toires du cerveau endolori de Jeanne étaient des anges  
envoyés directement par Dieu et venant tout droit du

paradis, ou bien des démons arrivant de l'enfer ; fut assez inhumain, profitant d'un hasard de la guerre, pour s'acharner sur une prisonnière de guerre, conquise par autrui, et pour aggraver la captivité d'une pauvre brave et honnête fille par le long tourment d'une accusation pendant laquelle s'agitait sans cesse, devant la malheureuse, le spectre de la plus terrible des morts ; et si ce clergé conclut par ne pas demander le supplice pour sa victime, au moins commit-il cette chose qui apparaît justement aujourd'hui comme une monstruosité, cette iniquité de déclarer coupable une malade affectée de visions, de proclamer qu'il fallait la punir, par toute peine qu'on voudrait, pourvu qu'on ne lui brisât pas les membres et qu'on ne la mit pas à mort.

### Composition du Tribunal.

Le tribunal fut ainsi composé :

*Président* : l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, né à Reims, licencié en droit canon, docteur en théologie, ancien recteur de l'Université de Paris ;

*Juge* : le vice-inquisiteur Jean Lemaitre, qui assez longtemps se refusa à prendre part au procès ;

*Promoteurs* : l'évêque de Noyon, Jean de Mailly et le chanoine de Bayeux et de Beauvais, Jean d'Estivet ;

*Conseiller instructeur* : le licencier en droit canon Jean de la Fontaine ;

*Greffier* : le chanoine et curé de la paroisse Saint-Nicolas, Guillaume Manchon ; le curé de Notre-Dame-de-la-Ronde, Guillaume Colles ou Boisguillaume ; le curé de Bacqueville de Martel, Nicolas Taquel ;

*Rapporteur* : le chanoine-trésorier la de cathédrale de Rouen, Raoul Roussel de Vernon ;

*Autres membres* : l'évêque de Thérouanne, Louis de Luxembourg ;

Le maître ès arts, docteur en théologie, ancien recteur de l'Université, chanoine de Paris et de Besançon, Jean Beaupère ;

Le bachelier en théologie, recteur émérite de l'Université, chanoine d'Amiens, de Lyon et de Therouanne, Thomas de Courcelles ;

Le docteur en théologie Gérard Feuillet ;

Le docteur en théologie, prédicateur renommé, Nicolas Midi ;

Le docteur en théologie, ancien recteur de l'Université de Paris, chanoine de Rouen, Pierre Morice ;

Le docteur en théologie, Jacques de Touraine ;

Le maître ès arts, bachelier en théologie, chanoine de la cathédrale de Rouen, Nicolas Loiseleur ;

Le licencié en droit civil et en droit canon, chanoine de la cathédrale de Rouen, Robert Barbier ;

Le bachelier en théologie, chanoine de la cathédrale de Rouen, Nicolas Coppequesne ;

Le licencié en droit canon, bachelier en théologie, chanoine de la cathédrale de Rouen, archidiacre d'Eu, Nicolas de Venderès ;

Le licencié en droit civil, bachelier en droit canon, chanoine de la cathédrale de Rouen, Jean Alépée ;

Le licencié en droit canon, avocat près de l'Officialité de Rouen, chanoine de la cathédrale, Raoul Anguy ;

Le maître ès arts, licencié en droit canon, ancien promoteur de l'Université de Paris, chanoine official de Rouen, Jean Basset ;

Le bachelier en théologie, chanoine de la cathédrale de Rouen, Guillaume de Bandribosc ;

Le licencié en droit canon, chanoine et chantre de la cathédrale de Rouen, Jean Brullot ;

Le licencié en droit civil, bachelier en droit canon, chanoine de la cathédrale de Rouen, Nicolas Caval ;

Le licencié en droit canon, chanoine de la cathédrale de Rouen, Bureau de Cormeilles ;

Le licencié en droit civil, chanoine de la cathédrale de Rouen, Geoffroy de Cretay ;

Le licencié en droit civil et en droit canon, chanoine chancelier de la cathédrale de Rouen, ancien aumônier de Charles VI, Gilles Deschamps ;

Le docteur en médecine, chanoine de la cathédrale de Rouen, chancelier de l'église de Bayeux, Guillaume Desjardins ;

Le licencié en droit canon, chanoine de la cathédrale de Rouen, Jean Duchemin ;

Le chanoine de la cathédrale de Rouen, Guillaume Dudésert ;

Le maître ès arts, docteur en droit canon, chanoine de la cathédrale de Rouen, ancien doyen de la Faculté des décrets de Paris, Jean Garin ;

Le maître ès arts, licencié en droit civil et en droit canon, chanoine de Notre-Dame-de-la-Ronde et de la cathédrale de Rouen, Denis Gastinel ;

Le licencié en droit civil et en droit canon, avocat près de l'Officialité de Rouen, chanoine de la cathédrale, Jean Leroux ;

Le chanoine de la cathédrale, de Rouen, Jean Leroy ;

Le licencié en droit civil, chanoine de la cathédrale de Rouen, archidiacre de Caux, André Marguerie ;



Le chanoine de la cathédrale de Rouen, Jean Maugier ;

Le licencié en droit canon, avocat près l'Officialité de Rouen et chanoine de la cathédrale, Aubert Morel ;

Le maître ès arts, chanoine de la cathédrale de Rouen, Robert Morellet ;

Le licencié en droit canon, chanoine de Rouen et de Paris, Jean Pinchon ;

Le docteur en droit canon, chanoine de la cathédrale, Pasquier de Vaux ;

Le licencié en droit civil et en droit canon, prieur de Sigy, ayant rang de prélat, Pierre de la Cricque ;

Le licencié en droit civil et en droit canon, prieur de la collégiale de Saint-Lôt, ayant rang de prélat, Guillaume Laboure ;

Le docteur en théologie, prieur de Longueville, ayant rang de prélat, Pierre Migier ;

Le docteur en théologie, abbé de Fécamp, Gilles Duremort ;

Le docteur en droit civil et en droit canon, abbé de Corneilles, Guillaume Bonnel ;

Le docteur en droit civil et en droit canon, abbé de la Trinité du Mont-Sainte-Catherine, Guillaume de Conti ;

Le licencié en droit, ancien aumônier du pape Martin, abbé de Saint Corneille-de-Compiègne, Jean Dacier ;

L'abbé du Bec, Thomas Frique ;

Le docteur en théologie, chancelier de Normandie, abbé du Mont-Saint-Michel, Robert Jolivet ;

Le licencié en droit civil et en droit canon, abbé de Saint-Georges de Bocherville, Jean Labbé ;

Le docteur en droit canon, abbé de Jumièges, Jean Leroux ;

Le licencié en droit civil et en droit canon, Guillaume de Mesle ;

Le licencié en droit civil et en droit canon, abbé de Préaux, Jean Moret ;

Le docteur en théologie, abbé de Mortemer, Guillaume Theroulde ;

Le docteur en théologie, chanoine et archidiacre d'Evreux, Jean de Châtillon ;

Le docteur en théologie et recteur émérite, chanoine de Langres, de Laonet de Beauvais Guillaume Erard ;

Le docteur en théologie, prêtre anglais, secrétaire des commandements du roi d'Angleterre, William Hatton ;

Le bachelier en théologie, moine dominicain, Martin Ladvenu ;

Le bachelier en théologie, moine dominicain, Isambard de la Pierre ;

Le célèbre docteur en théologie Emengant ;

Le non moins célèbre docteur en droit civil et en droit canon, Thomas Trêfvét ;

Le professeur de théologie, moine Augustin, Jean Lefèvre ;

Le licencié en médecine, Guillaume Delachambre ;

Le docteur en médecine, maître ès arts, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, Jean Tiphaine.

### **Loyauté de l'instruction.**

A cette énumération de dignitaires ecclésiastiques, éloquente en sa sécheresse, et nécessaire, il est inutile d'ajouter la soixantaine de menus assesseurs et consul-

teurs, ceux-ci de haute renommée, qui eurent à dire leur avis dans ce procès en matière de foi. Il n'y a pas lieu non plus d'être étonné de tant de gens mis en jeu dans l'affaire il y en eut bien d'autres dans celle de l'avocat Seguent, jugée à la même époque ; tous les procès, même de droit commun, comportaient alors des quantités énormes de magistrats ; il n'en est guère autrement de nos jours pour de simples affaires de cour d'appel. L'intention était de frapper l'imagination populaire, peut-être un peu de justifier par quelque occupation l'existence d'une immense quantité de dignitaires du clergé ; et certainement aussi de recueillir le plus de lumière possible.

Car il ne faut pas s'y tromper. Ces hommes étaient convaincus qu'ils agissaient dans la plénitude du droit ; ces procès en hallucination qui nous paraissent à nous monstrueux, ils les poursuivaient en toute sécurité de conscience, dans leur ignorance épouvantable.

Tout comme Jeanne elle-même, ce clergé était persuadé que les humains pouvaient recevoir visite d'anges ou de démons. Leur religion leur enseignait en outre que quiconque recevait visite de bons esprits devait être honoré, que quiconque avait celle de mauvais esprits était complice, suppôt de l'enfer, maudit, malfaiteur, brebis galeuse à extirper du troupeau.

Imbu de cette doctrine chrétienne, le tribunal chargé de juger Jeanne se mit à l'œuvre le plus consciencieusement du monde, et déploya le plus grand respect de toutes les formes et formalités.

Cauchon voulait faire un « beau procès » : l'expression a quelque analogie avec celle d'un médecin quand il dit de nos jours qu'il a un « beau sujet ». — Jeanne, enfermée dans une vaste salle du château, fut le 20 fé-

vrier, citée à comparaître, et dès le lendemain, elle subit son premier interrogatoire « en la chapelle royale du château ».

Ces interrogatoires se poursuivirent d'abord dans la chapelle où se trouvaient réunis à la fois jusqu'à soixante-trois juges, et ensuite en plus petit comité dans la chambre de Jeanne. Ces deux séries d'interrogatoires correspondaient à ce que nous nommerions aujourd'hui l'instruction, avec cette différence que les nôtres sont secrets et que ceux-là avaient beaucoup de témoins et participants.

Auparavant on avait eu soin d'envoyer dans le pays natal de Jeanne et dans différents autres où elle avait demeuré, afin d'y procéder à une enquête sur sa vie et ses mœurs.

### **Les interrogatoires.**

Ses mœurs, on n'avait pu les trouver que pures, et toutes recherches durant le procès durent aboutir à cette conclusion : « Jeanne est vierge », ce qui était d'un poids énorme pour la fin du procès ; car il devenait impossible de conclure que Jeanne était inspirée par le démon, puisque tout le monde savait à cette époque que quand le Diable se faisait inspireur d'une fille, il débutait par la déflorer.

La vierge Jeanne ne pouvait donc être une démoniaque.

Ses réponses aux juges, elles devaient résulter de sa nature, de sa croyance, de ses hallucinations.

Elle affirma ses visions ; elle affirma avoir été visitée sous forme corporelle par saint Michel, l'être maintes

fois par jour par sainte Catherine et sainte Marguerite, avoir reçu et recevoir leurs ordres, avoir obéi et ne devoir obéir qu'à ces ordres.

Alors la lutte s'engagea ardente entre ces hommes d'Eglise attachés à leur dogme et cette visionnaire qui voyait et ne pouvait pas dire qu'elle ne voyait pas. Tout ce qu'elle devait finir par concéder, à bout de lutte et dans des heures de dépression, serait, non point qu'elle n'avait pas vu d'esprits, mais que ces esprits l'avaient trompée.

Et quand le 24 mai, jour de son abjuration publique, aussi le 30 mai au matin, avant le prononcé, devant le peuple, du jugement définitif, elle reconnut avoir été ainsi trompée, et déclara en conséquence s'en rapporter aux clercs de savoir si ces esprits étaient bons ou mauvais, ce fut parce que ses voix, lui ayant sans cesse promis qu'elle serait délivrée de prison, lui avaient manqué de parole définitivement. S'échapper du château de Rouen, comme elle avait tenté de s'échapper de celui de Beaulieu et de celui de Beaurevoir, ne sortit pas un moment de sa pensée pendant tout le procès.

Franche et rude, elle ne cache pas son projet ; ses voix lui ont promis qu'elle sera délivrée, elle en cherche les moyens, ne comprenant pas que s'en vanter c'est s'en enlever toute chance.

Dès le premier interrogatoire elle réclame contre les fers qu'on a eu la cruauté de lui mettre. Est-ce pour adoucir sa position ? Nullement, c'est en vue de fuir.

« Vous avez tenté plusieurs fois de vous évader, lui dit-on. C'est à cause de cela, et pour vous garder plus sûrement qu'il a été ordonné de vous mettre aux fers. »

« C'est vrai ; répond-elle, j'ai voulu m'évader et je

le voudrais encore, » et elle ajoute : « Comme c'est licite à tout prisonnier. »

La conséquence de cette fougue, c'est qu'on la lie et qu'on la surveille plus étroitement.

Elle n'en croit pas moins qu'elle sera sauvée, « aussi fermement dit-elle, que si j'y étais déjà ». Sainte Catherine lui a dit qu'elle aurait du secours ; et elle fait part aux juges de ses espérances ; elle ne sait, leur confie-t-elle, si ce secours consistera à être délivrée de la prison, ou si, quand elle sera au jugement, il y aura quelque trouble par quoi elle pourra être délivrée.

### **L'habit de femme.**

Obéissant toujours à cette idée fixe, elle emploie des finesses d'une touchante naïveté.

Il est une chose à laquelle elle tient, c'est à son habit d'homme ; cet habit, c'est la possibilité de recommencer la guerre ; pour ne pas l'abandonner, elle affronte tout : admonitions, jugement, menaces de torture même ; cependant elle consentirait à reprendre l'habit de femme si on lui permettait de partir ; mais incapable comme toujours de taire son idée secrète, elle continue : « Si on me donnait congé de partir en habit de femme, je reprendrais bientôt l'habit d'homme et ferais ce qui m'est commandé par Notre-Seigneur. »

Rien ne compte pour elle que son Seigneur représenté par ses voix ; elle ne connaît que ses Voix, ne s'en rapporte qu'à ses Saintes. Que lui parle-t-on de se soumettre à l'autorité de l'Église, quand elle reçoit directement les conseils de Dieu ? Pour toute chose, elle s'en rapporte à

son Seigneur. Comme elle est ignorante en matière de théologie, on lui offre des théologiens pour la conseiller ; elle les refuse ; on lui demande de s'en remettre à ceux qu'elle voudra du parti français ; elle repousse l'offre ; elle ne veut pas davantage de l'avis écrit de ses examinateurs de Poitiers. Elle ne s'en rapporte qu'à ses voix.

Et elle se maintient sur ce terrain tout le temps de l'instruction, faiblissant sur des détails, en ces moments de dépression habituels aux névrosés, mais se relevant dès qu'il s'agit de son dogme à elle, de la foi en la parole ses voix.

L'instruction se clôt dans ces conditions. Le 24 mars, on fait lecture à Jeanne du registre contenant les questions à elle posées et ses réponses. C'est pendant cette lecture qu'elle se rappelle qu'elle a pour surnom Darc ou Romée. Et toujours à son idée fixe, quand vient le passage où il est question qu'elle reprenne habit de femme, elle dit :

« Donnez-m'en un pour aller chez ma mère, et je le prendrai. »

« Le garderez-vous, demande un docteur ? »

« Je le prendrai, répond-elle, pour être hors de vos prisons, et quand je serai hors, je prendrai conseil sur ce que je devrai faire. »

Quant à promettre de renoncer à cet habit de guerrier, jamais. Tout le procès portait en réalité sur ce point ; elle ne faiblira qu'au dernier moment, se jugeant enfin trompée.

### **Les soixante-dix articles. Jeanne refuse des conseils.**

Mais auparavant elle subit sans se démentir les épreuves du procès ordinaire. Les résultats des informations faites dans les pays traversés par elle, ainsi que le résumé de ses propres réponses furent récapitulés en soixante-dix articles qui formaient l'acte d'accusation, rédigé dans cette forme exagérée, ampoulée, qui est le propre de ces sortes de documents.

Avant la lecture l'évêque exhorta Jeanne en lui offrant une fois encore de lui fournir des conseils. Bien qu'infidèlement, quant à la littérature, surtout pour la réponse de Jeanne, qui parlait patois, mais sans cependant dénaturer le sens, M. Joseph Fabre a traduit ainsi ce passage :

« Toutes les personnes ici présentes sont des hommes d'Eglise, de science consommée, experts en droit divin et humain, qui veulent et entendent procéder envers vous, en toute piété et mansuétude, comme ils y ont toujours été disposés, ne cherchant ni vengeance ni châtement corporel, mais votre instruction et votre retour dans la voie de la vérité et du salut.

« Comme vous n'êtes ni assez docte ni assez instruite, soit dans les lettres, soit dans les matières ardues dont il s'agit, pour prendre conseil de vous-même sur ce que vous devrez faire ou répondre, nous vous offrons de choisir pour conseil un ou plusieurs des assistants à votre volonté. Si vous ne savez choisir, nous vous donnerons nous-mêmes quelques hommes pour vous conseil-



ler sur ce que vous devez faire ou répondre, à cette condition cependant que sur les questions de fait, vous ferez vos réponses de vous-même en toute vérité. En même temps, nous vous requérons de prêter serment de dire la vérité sur les choses qui toucheront votre fait. »

A quoi Jeanne répondit :

« Premièrement, de ce que vous m'admonestez touchant mon bien et notre foi, je vous remercie et toute la compagnie aussi. Quant au conseil que vous m'offrez, je vous en remercie également ; mais je n'ai pas l'intention de me départir du conseil de Notre-Seigneur. »

Thomas de Courcelles, le plus ardent parmi ces juges, ce qui plus tard, même après la revision et la condamnation de ce procès conduit et rédigé par lui, ne l'empêcha pas d'être au plus avant dans la faveur de Charles VII, Thomas de Courcelles donna lecture à Jeanne du fatras des soixante-dix articles accusateurs.

Toute la redondance et les menaces latentes de ce document ne purent modifier les réponses de Jeanne ; jamais sa franchise ne lui permettrait de nier ses visions, d'autant qu'elle ne cessait d'y être sujette ; et quant à déclarer qu'elle avait été trompée par ses voix, l'expérience n'était pas encore acquise, et rien ne lui en faisait supposer encore la possibilité.

### Les douze articles.

Jeanne ne se rétracta donc point et son procès fut continué en forme légale. L'emphase des soixante-dix articles, par laquelle on avait voulu surtout frapper l'imagination de la brave fille fut abandonnée et tous les efforts

furent faits pour rendre la procédure irréprochable, peut-être point par honnêteté des juges, mais en tous cas pour éviter les cas d'annulation.

Toutes les réponses de Jeanne furent donc résumées, avec une grande exactitude, en douze articles destinés à devenir la base finale du jugement. Et, malgré la foule de ces savants théologiens, curés, abbés, prieurs, prélats, des bacheliers, licenciés, docteurs en droit civil et en droit canon, des six célèbres universitaires délégués par les facultés de Paris qui le composaient, le tribunal de Rouen, continuant à mettre dans cette cause tout le sérieux alors usité dans les matières où les juges étaient atroces de par leur code mais remplis de cas de conscience, fit solennellement porter les douze articles à Paris, pour qu'avis fût donné sur eux par les facultés solennellement réunies, de sorte que la responsabilité du jugement à porter allait englober l'ensemble de ces grands corps de l'Eglise,

Ces douze articles portés aux facultés de Paris étaient accompagnés d'une consultation des ecclésiastiques réunis à Rouen. Le sommaire en est édifiant :

« En notre âme et conscience, tout bien pesé et examiné, notre avis est qu'il faut penser que les apparitions et révélations dont cette femme se vante sont ou des impostures dues à la malice humaine, ou des illusions procédant de l'esprit malin ; nous trouvons dans son fait des divinations superstitieuses, des scandales impies, des propos présomptueux, des blasphèmes contre Dieu et les saints, des impiétés envers père et mère, la violation du précepte de l'amour du prochain, de l'idolâtrie, enfin des choses sentant le schisme ou l'hérésie et allant contre l'unité, l'autorité et les pouvoirs de l'Eglise. »

## **Jeanne condamnée par les Facultés de Paris.**

Voilà ce que tant d'illustres ecclésiastiques crurent trouver dans un phénomène hallucinatoire ; les deux illustres facultés ne devaient pas être en reste sur ces belles conclusions.

Le 19 avril, l'Université fut convoquée à Saint-Bernard pour entendre la lecture des douze articles et de lettres qui y étaient jointes ; l'étude de la décision à prendre fut confiée à la faculté de théologie et à la faculté des décrets, qui mirent plus de trois semaines à leur méticuleux examen, dont le résultat fut enfin soumis le 14 mai à toutes les facultés réunies solennellement.

L'illustre faculté de théologie déclarait que les apparitions et révélations de Jeanne étaient superstitieuses, procédant des esprits malins et diaboliques, Belial, Satan et Béhémot, que c'était mensonger, présomptueux, séducteur, pernicieux, attentatoire à la dignité des anges, que Jeanne était coupable de vaine jactance, de serment illicite d'erreur sur la foi et sur le libre arbitre, blasphématrice envers Dieu, contemptrice de Dieu, mal pensante, imitatrice d'usages païens, suspecte d'idolâtrie ainsi que d'exécration de son sexe et de ses vêtements : qu'elle était traîtresse, perfide, cruelle, séditionnaire, altérée de sang humain.

Quant à la Faculté des décrets, il lui semblait par examen de conseil ou de doctrine « et pour parler charitablement », que Jeanne était schismatique, puisqu'elle désobéissait à l'Eglise ; apostate, puisqu'elle s'était fait couper la chevelure que Dieu lui avait donnée pour voi-

ler sa tête; qu'elle était menteuse devineresse et présomptueuse en se croyant sûre d'aller au paradis.

« En conséquence, concluait la Faculté, si la dite femme, charitablement exhortée et dûment avertie par les juges compétents, ne veut pas revenir de bon gré à l'unité de la foi catholique, abjurer publiquement son erreur selon la décision qui plaira audit juge et donner satisfaction convenable, elle doit être abandonnée à la discrétion du juge séculier pour en recevoir le châtiment dû à l'importance de son forfait. »

L'accord unanime des Facultés fut constaté en ces termes :

« L'Université, par l'organe du seigneur recteur, d'après la délibération conforme de toutes les Facultés et Nations, a conclu qu'elle avait pour agréables, ratifiées et faisait siennes les décisions et qualifications précédemment énoncées par la Faculté de théologie et par la Faculté des décrets. »

Le même jour, 14 mai, l'Université fit deux lettres d'envoi, l'une à l'évêque président du tribunal, l'autre au roi anglais. Dans cette dernière l'Université disait :

« Notre très redouté et souverain seigneur, après grandes et mûres délibérations, nous envoyons par devers Votre Excellence nos avis, conclusions et délibérations : et sommes toujours prêts à nous employer entièrement en telles matières touchant directement notre foy, comme aussi notre profession le veult expressément. »

Elle concluait ainsi : « Finalement Nous supplions humblement à Votre Excellente Hautesse que très diligemment ceste matière soit par justice menée à fin brièvement ; car, en vérité, la longueur et délation est très périlleuse, et si est très nécessaire, sur ce, notable et

grande réparation, à ce que le peuple qui, par icelle femme, a esté moult scandalizé, soit réduit à bonne et sainte doctrine et crédulité. Tout à l'exaltacion et intégrité de nostredicte foy, et à la loange d'icelle éternelle Divinité, qui Vostre Excellence veuille maintenir par sa grâce en prospérité jusques en gloire perdurable.

« Vostre très humble fille l'Université de Paris. »

### **Nécessité d'une sentence des juges séculiers.**

Avant d'envoyer les douze articles à l'Université de Paris, les juges de Rouen avaient, le 18 avril, tenté près de Jeanne une démarche pour la faire revenir sur ses déclarations.

« Jeanne, lui avait dit l'évêque de Beauvais, si vous connaissez d'autres docteurs aptes à vous donner de profitables conseils pour le salut de votre corps et de votre âme, nous vous offrons de vous les envoyer pour qu'ils vous avisent et instruisent sur ce que vous devez faire, soutenir et croire. Nous sommes des hommes d'Eglise ; disposés par notre volonté et notre inclination, non moins que par notre vocation, à ménager, par tous moyens, le salut de votre âme et de votre corps, comme nous le ferions pour nos proches et pour nous-mêmes. Nous serons contents de vous munir chaque jour de conseillers pour votre juste instruction. En un mot, nous ferons tout ce qu'a coutume de faire, en pareilles circonstances, l'Eglise qui ne ferme pas son sein à qui lui revient.

« Jeanne, tenez bien compte de la présente admonition qui vous est adressée pour votre salut, et donnez-y

une suite efficace. Si vous allez contre, pour vous en tenir à votre sens propre et faire à votre tête malgré votre inexpérience, il faudra que nous vous abandonnions. Or, considérez quel péril vous encourez en ce cas. C'est ce péril que nous cherchons à vous éviter, de toutes nos forces et de toute notre affection. »

Il y avait quelque chose qui retentissait dans le cerveau de Jeanne, plus puissamment que les paroles de l'évêque ; c'était l'ébranlement hallucinatoire. Jeanne entendait les évêques mais elle obéissait à ses hallucinations. Entre les deux paroles elle ne pouvait encore hésiter. Elle refusa une fois de plus de se soumettre à l'Eglise.

Le 2 mai, on lui adressa cette fois en présence de soixante-trois ecclésiastiques une nouvelle exhortation. Jeanne répondit : « Mes révélations sont de Dieu, sans autre intermédiaire : de tout ce que vous m'avez dit sur la témérité de ma croyance et sur l'annonce des choses futures, je m'en rapporte à mon juge, c'est-à-dire à Dieu. »

Alors Châtillon emploie le grand moyen, la menace d'être laissée par l'Eglise, c'est-à-dire livrée au pouvoir séculier.

« Si l'église vous laissait, vous seriez en grand péril de corps et d'âme et vous pourriez bien vous mettre en danger d'encourir, outre les peines du feu éternel quant à l'âme, la peine du feu corporel quant au corps, *et par la sentence d'autres juges.* »

- Menace vaine. Jeanne ne cède pas ; elle se révolte au contraire et menace à son tour. Elle pense à la délivrance promise par ses voix et elle répond : « Vous ne ferez pas ce que vous dites contre moi qu'il ne vous en prenne mal au corps et à l'âme. »

Jeanne a touché juste. Ce n'est pas du côté de l'âme que sont en effet inquiets ces ecclésiastiques : à ce point de vue ils ne doutent pas d'être dans leur droit en conduisant ce procès ; mais en ce qui touche le corps, on ne sait pas au juste ce qui peut arriver. La puissance anglo-bourguignonne n'est pas déjà si incontestable. Aussi les pauvres juges sont-ils assez ennuyés, et maître Châtillon le montre bien en répondant à son tour à Jeanne.

« Mais enfin dites nous une cause pourquoi vous ne vous en rapportez pas à l'Eglise. »

Jeanne ne voulut pas faire d'autre réponse.

Déjà on l'avait menacée *de la sentence d'autres juges*, et elle n'y avait pas cru davantage une première fois qu'une seconde fois. Ses hallucinations lui disaient le contraire.

Mais cette mention d'une sentence d'autres juges mérite de fixer l'attention.

L'Eglise, en effet, pouvait faire des procès : condamner en matière de foi, imposer des pénitences ; mais les sanctions corporelles ne lui appartenaient pas. Elle devait se contenter de déclarer le justiciable hérétique, schismatique et autres choses analogues ; mais cela fait, elle ne pouvait que remettre le condamné au pouvoir séculier.

### **Omnipotence du pouvoir séculier.**

Quand ce pouvoir séculier avait ainsi reçu le condamné il devenait juge à son tour ; selon ses convenances il faisait des accusés ce que bon lui semblait. En

Angleterre, en Normandie, par exemple où n'y eut à vrai dire jamais d'inquisition, on se contentait d'une prison plus ou moins longue. Il est telle secte anglaise, réputée fort dangereuse, dont les membres furent condamnés par l'Eglise et abandonnés par elle au pouvoir séculier, et que celui-ci se contenta de garder sous les verrous pendant six mois. A Rouen, l'habitude était, surtout quand il s'agissait de femmes ou de filles, de les faire comparaître solennnellement sur les places, de les « prescher » en grande pompe pour l'édification des fidèles, et, quand on ne les mettait pas de suite en liberté de les réintégrer dans la prison de l'Officialité.

Mais dans les cas, très rares, où le pouvoir séculier se décidait pour la mort, il fallait après la sentence sans sanction de l'Eglise, une *sentence d'autres juges*, un véritable jugement civil, avec des formalités bien établies. A rendre ce jugement, cette sentence, les juges laïques étaient parfois assez longtemps, voire des semaines. En tout cas, jamais l'Eglise ne mettait elle-même en œuvre et le bourreau n'agissait pas sans cette *sentence d'autres juges*.

A l'issue de son procès, Jeanne fut laissée par l'Eglise au pouvoir séculier ; mais les juges laïques ne prononcèrent pas de sentence, et ne livrèrent pas Jeanne au bourreau.

### Abjuration de Jeanne.

Le jugement ecclésiastique eut lieu en deux fois.

Jeanne avait résisté à toutes les prières et à toutes les injonctions, même à la vue des instruments de torture,



qu'on ne lui avait d'ailleurs montrés qu'avec l'intention de n'y pas recourir ; jusqu'au dernier moment elle devait s'en tenir à sa propre expérience pour décider si ses voix venaient du bon ou du mauvais esprit.

Jeanne abjura cependant , mais seulement à l'heure de la condamnation imminente, à l'heure où la délivrance n'étant pas venue, aucun tumulte ne se produisant sur la place, elle jugea enfin que ses voix l'avaient trompée, et, momentanément résignée, déclara se soumettre aux ecclésiastiques.

Ce fut le 24 mai 1431, presque jour pour jour un an après sa capture sous les murs de Compiègne.

Trois estrades ou « escherfaults » avaient été dressées dans le cimetière de l'église Saint-Ouen. Jeanne en occupait une, les autres étaient remplies par les juges et des personnages de marque. Autour se pressait la multitude de peuple qu'attiraient toujours ces prêches.

Jeanne en effet allait d'abord être « preschée », puis interrogée, exhortée de nouveau devant toute l'assemblée. Et ce devait être cette séance publique qui déterminerait le jugement. Jeanne, qui avait eu un an pour recevoir des conseils et préparer son procès n'ignorait rien de ces formalités ; dans l'espoir de la délivrance et pour lui laisser le temps de se produire, elle n'avait cessé d'user de tous les moyens dilatoires, et peut-être même son abjuration du 24 mai n'a-t-elle été simplement qu'un de ces moyens.

Mais auparavant elle en usa d'un autre qui ne laissait pas que d'être embarrassant pour les juges et devait les porter à réfléchir, en vue des responsabilités de l'avenir.

Jeanne s'était donc laissé « prescher » par le célèbre Nicolas Midi et avait déclaré qu'elle répondrait.

Vint le moment. Elle dit alors que quant à ce qui

était de la soumission à l'Eglise, elle en avait répondu aux juges « et leur avait demandé que toutes les choses faites par elle ou dites fussent envoyées à Rome, près du pape auquel, et à Dieu le premier, elle s'en rapportait ».

L'appel était formel ; c'était encore du temps de gagné et ce n'était plus le refus de soumission, Jeanne insista et sur nouvelles exhortations répéta :

« Je m'en rapporte à Dieu et à notre saint-père le pape. »

Cependant cet appel ne pouvait être suspensif de la procédure et n'avait d'autre valeur qu'un avertissement contre une condamnation. La séance continua donc et par trois fois Jeanne fut sommée « de tenir pour vrai ce que les clercs et les gens entendus avaient déterminé au sujet de ses dits et faits ».

Par trois fois Jeanne déclara qu'elle ne pouvait le tenir pour vrai, ce qui en effet était mensonge puisque ses hallucinations, que les clercs niaient, étaient un fait réel, constant.

Alors l'évêque prononça :

« Puisque cette femme ne veut dire autre chose, nous allons prononcer notre sentence définitive. »

Et il commença.

A quel mobile obéit alors Jeanne ? Jugea-t-elle que décidément ses voix l'avaient trompée et que par conséquent elles étaient faux esprit, ou bien se raccrocha-t-elle à la promesse qu'on lui fit de la mettre en prison ecclésiastique si elle abjurait, et par conséquent chercha-t-elle à retrouver ainsi quelques chances d'évasion ?

Quoi qu'il en ait été, elle interrompit la lecture de l'évêque, et déclara se soumettre à tous les ordres de l'Eglise et à tout ce que les juges voudraient dire et sen-

tencier ; que puisque les gens d'Eglise disaient que ses apparitions et révélations n'étaient point à soutenir ni à croire, elle ne voulait point les soutenir.

En conséquence et pour donner forme légale à sa déclaration elle répéta à haute voix une formule d'abjuration qu'on lui lût en français et qui avait d'avance été préparée en prévision de l'événement.

### **Jeanne se rétracte.**

Du coup tout jugement tombait ; il n'y avait plus d'hérésie, plus de schisme, plus de condamnation possible ; la cérémonie n'avait plus que le caractère d'une admonition suivie d'une amende honorable.

Aussi le tribunal déclara-t-il continuer à considérer Jeanne comme un membre de l'Eglise, et l'affranchir de tous les liens de l'excommunication.

Mais, comme dans tout cas analogue, cette restriction était faite « pourvu toutefois que tu sois revenue à l'Eglise avec un cœur vrai et une foi non feinte et que tu observes ce qui t'a été enjoint ou devra l'être ».

Ce qui lui fut enjoint ce fut de prendre dorénavant l'habit de femme et, comme pénitence de sa longue résistance, de garder perpétuelle prison.

Jeanne avait espéré que ce serait prison ecclésiastique, mais le Gouvernement anglais n'avait pas, lui, oublié la restriction de sa lettre : « Toutes voies, avait-il dit, c'est nostre entencion de ravoir et reprendre par devers nous icelle Jehanne. »

Il reprit donc au château sa prisonnière de dix mille

livres, restée simple prisonnière de guerre, avec cette aggravation que la captivité devenait perpétuelle;

Jeanne fut vivement courroucée; elle ne se révolta cependant pas dès les premiers moments, et elle revêtit l'habit de femme qu'on lui fournit.

Mais échappée au danger immédiat, rendue à la tranquillité, à ses visions, à ses crises, à ses instincts, à ses aspirations, à ses colères, elle se reprocha bien vite ce qui lui apparut comme une faiblesse, d'autant plus que ses calculs avaient été vains; elle rejeta bientôt ce vêtement de femme qui était la négation de toutes ses volontés, l'abandon de tous ses désirs, de tous ses projets.

Elle reprit donc au bout de deux ou trois jours le vêtement d'homme. Elle restait d'ailleurs d'accord avec sa naïve logique et ses réponses pendant le procès. Elle avait souvent dit : Si vous m'accordez telle ou telle faveur, je m'habillerai selon mon sexe; elle n'avait jamais ajouté : et je resterai ensuite toujours ainsi vêtue, mais elle avait au contraire toujours déclaré qu'elle suivrait sur ce dernier point le conseil ultérieur de ses visions, c'est-à-dire, pour parler exactement, les idées qui lui viendraient.

Après le prêche de Saint-Ouen, elle avait laissé son habit d'homme; ensuite l'idée lui venait de le revêtir à nouveau, elle le revêtait, et ce fut sous cet habillement que les juges la trouvèrent quand ils vinrent le 28 dans sa prison pour s'assurer de ses dispositions.

Alors une scène se produisit, passionnelle, pendant laquelle Jeanne fut certainement en pleine crise. A chaque question nouvelle qu'on lui posait, elle s'excitait de plus en plus, faisant reproche qu'on lui eût manqué de parole, rétractant point par point toute son abjuration du jeudi, déclarant qu'elle aimait mieux mourir, faire sa pénitence en une fois qu'endurer plus longuement peine en chartre.

Vers la fin de la séance cependant elle commença à fléchir. « Si c'est le vouloir des juges, dit-elle, je reprendrai l'habit de femme. » Mais sur la réalité de ses voix elle resta pour ce jour inflexible.

### **Nouvelle abjuration de Jeanne.**

Dès lors le procès recommençait, pour ainsi dire, à la phrase où l'évêque avait interrompu la lecture de sa sentence au prêche du cimetière de Saint-Ouen.

Dès le lendemain 29 mai, les juges furent réunis pour délibérer à nouveau. Tous furent d'accord que Jeanne devait, cette fois, être abandonnée au pouvoir séculier ; mais il se produisit pour le libellé de la sentence une divergence de très grande importance.

Les uns, comme maître Gastinel, disaient : « Jeanne doit être abandonnée à la justice séculière sans supplication miséricordieuse. » C'était vouloir le supplice.

Les autres, comme maître Nicolas de Venderès, disaient : « Il faudra laisser Jeanne à la justice séculière, en priant celle-ci de vouloir bien agir doucement avec elle. »

La grande majorité opina pour que ladite justice séculière fût priée d'agir doucement, et cette recommandation prit en effet place à la fin de la sentence.

Cette sentence définitive fut prononcée le 31 mai. Toutefois il s'était auparavant produit dans la prison un fait nouveau, qui fut ajouté à plusieurs autres, un des motifs du salut de Jeanne.

Celle-ci en effet avait cessé de résister ; elle avait bien maintenu la réalité de ses visions, sa droite nature ne

lui eût pas permis de nier ce phénomène auquel elle était sujette depuis huit longues années ; mais reconnaissant enfin la fausseté de son espoir de délivrance, qui lui avait tant de fois rempli le cerveau durant ces phénomènes, elle avait, le matin même du 31 mai, avant de comparaître, déclaré dans sa chambre du château, qu'elle comprenait et reconnaissait avoir été trompée par ses voix, que celles-ci lui avaient promis qu'elle serait délivrée et tirée de sa prison, et qu'elle voyait bien le contraire ; Jeanne avait donc déclaré et confessé que, puisque les gens d'Eglise tenaient et croyaient que s'il y avait eu des esprits venant à elle, ceux-ci ne pouvaient procéder que de malins esprits, elle s'en rapportait à la croyance desdits gens d'Eglise.

Cette rétractation produisit de suite son effet ; les juges admirent immédiatement Jeanne à la communion, l'eucharistie lui fut donnée avant qu'on la menât à la place du Vieux-Marché, où elle devait être une fois encore prêchée devant le peuple, pour ensuite être remise au pouvoir séculier.

Comme au cimetière Saint-Ouen, trois estrades, qu'on appelait échafauds, avaient été dressées, l'une pour les juges ecclésiastiques, l'autre pour les juges laïques et les notabilités, la troisième pour Jeanne, qui se trouvait placée en face de l'évêque.

Celui-ci prononça la sentence suivant la formule. Conformément à la délibération antérieure des juges, la sentence priait la justice séculière d'agir doucement avec Jeanne, c'est-à-dire de ne la condamner ni à la mutilation des membres ni à la mort.

## **La justice séculière ne prononce pas de sentence.**

La cérémonie du prêche et de cette lecture accomplie tout le monde se retira pour dîner (nous dirions déjeuner car c'était le matin), et Jeanne fut réintégrée dans sa prison.

Quelle fut la sentence de la justice séculière, c'est-à-dire du bailli représentant le pouvoir anglais ?

Il n'y en eut pas.

Rouen n'était pas un pays de bûchers ; les ecclésiastiques y ont condamné un tas de gens ces temps-là, parmi lesquels nombre de femmes, sans qu'aucune d'elles eût à subir de supplice.

Il en fut de même pour Jeanne ; les Anglais se contentèrent de la flétrissure religieuse prononcée contre les soi-disant esprits de Jeanne dès lors catalogués mauvais esprits, ce qui était aussi par conséquent une flétrissure pour le Gouvernement de Charles VII qui avait utilisé le concours desdits mauvais esprits.

Quant à aller plus loin, les Anglais ne le firent point ; ils avaient peu coutume de faire mourir leurs prisonniers, sauf les brigands. C'est ainsi qu'ils acquittèrent leur terrible ennemi Barbazan, qui était tombé en leurs mains et auquel ils avaient fait un procès ; c'est ainsi qu'ils ne firent même nul procès au berger du Gévaudan, lequel fut pris par eux, en combattant contre eux en compagnie du maréchal de Boussac, de la Hire, de Xaintrailles, du grand chancelier Regnault de Chartres, archevêque de Reims et de plusieurs autres, qui l'avaient, comme on sait, de suite engagé pour remplacer Jeanne dans son rôle mystique, après la prise de celle-ci.

Il y avait encore une raison qui sauvegardait Jeanne : elle était vierge ; et il y en avait encore plusieurs autres d'un poids décisif : elle était barroise, c'est-à-dire finalement vassale du duché de Lorraine ; et le duc de Lorraine était à tenir en considération en ce moment où les affaires anglaises marchaient fort mal ; d'autre part, il était toujours bon d'éviter des représailles possibles, et la crainte de ces représailles était le commencement de la sagesse pour ceux qui détenaient des prisonniers de guerre.

*I need not say this !*

### La légende du supplice.

Dans le parti français, ceux qui n'avaient pas oublié Jeanne s'étaient, du jour où elle fut aux mains des Anglais, imaginé qu'elle avait été par eux mise à mort sans retard.

Voici à ce propos l'analyse faite par Jean Rogier, d'une lettre adressée aux gens de Reims par leur archevêque, le grand chancelier, Regnault de Chartres :

« Il (Regnault de Chartres) donne avis de la prise de Jehanne la Pucelle devant Compiègne et comme elle ne voulait point croire conseil ; ains faisait tout à son plaisir ; qu'il était venu vers le roy un jeune pastour, gardeur de brebis des montagnes du Gévaudan, en l'évêché de Mande, lequel disait ni plus ni moins qu'avait fait Jeanne la Pucelle et qu'il avait commandement de Dieu d'aller avec les gens du roy et que sans faute les Anglais et les Bourguignons seraient déconfits. *Et sur ce qu'on lui dit que les Anglais avaient fait mourir Jeanne la Pucelle* il répondit que tant plus il leur en mescherrait. »



Or le procès de Jeanne ne se termina que le 30 mai 1431, un an après sa prise.

Quant à s'informer à Rouen, on ne pouvait y songer, puisque la ville ne revint aux Français qu'en 1449, trop tard pour déraciner la croyance qui s'est perpétuée jusqu'à nous, et qui fut dès l'abord indestructible, attendu que la mort de Jeanne avait été prédite par l'enchanteur Merlin.

« De la ville du bois-chesnu, avait dit la prophétie, devra franchir le seuil une pucelle. Cette pucelle, après avoir forcé toutes les citadelles, mettra à sec par sa seule haleine les fontaines empoisonnées. Elle se répandra en pitoyables pleurs et remplira l'île d'une clameur horrible. Le cerf à dix branches la tuera. »

Comme près de Domrémy, pays de Jeanne, il y avait un bois « chesnu », que Jeanne la Pucelle avait assisté à des sièges, que le roi d'Angleterre avait environ dix ans, ce qui signifiait le cerf à dix branches, il était évident que Jeanne avait été tuée par les Anglais ; et à Rouen même, il n'y a pas bien longtemps qu'on ne montre plus la grande chaudière qui avait servi à la faire cuire.

Fort heureusement nous pouvons aujourd'hui penser à ces choses sans frémissement, car la lumière s'est faite, consolante ; les chercheurs ont mis au jour des documents pour l'histoire vraie, entre autres celui-ci :

### **Jeanne est mariée.**

« Nous, Robert des Armoises, chevalier, seigneur de Tichiemont, et Jehanne du Lys, la Pucelle de France, dame dudit Tichiemont, ma femme, licenciée et auto

risée de moi, Robert dessus nommé pour faire agréer et accorder tout ce entièrement qui s'ensuit : savoir faisons et connaissant à tous ceux qui en présentes lettres verront et orront, que nous, conjointement ensemble et chacun de nous, par lui et pour le tout, avons rendu, cédé et transporté, et par ces présentes vendons, cédon et transportons à l'honorable personne Collard de Failly, écuyer, demeurant à Marville, et à Poinsette sa femme, achetant pour eux, toute la quarte partie que nous avons, devons et pouvons avoir et que à nous doit et peut appartenir en quelle cause, titre ou raison que ce soit ou puisse être, tant à cause de gagière comme autrement, en toute la ville, lais, finage et confinage de Hauraucourt, etc., etc... En témoin de vérité, et afin que toutes les choses dessus dites soient fermes et estables, nous Robert des Armoises et Jehanne du Lys, la Pucelle de France, notre femme dessus nommée nous avons mis et appendu nos propres scels en ces présentes lettres, et avec ce avons prié et requis notre cher et grand ami Jehan de Thoneletil, seigneur de Villette et Jaubelet de Dun, prévôt de Marville, qu'ils veulent mettre leurs scels en ces présentes avec les nôtres en cause de témoignage.

« Et nous, Jehan de Thoneletil et Jaubelet dessus nommés, à la prière de nos très chers et grands amis le dessusdit Messire Robert et Dame Jehanne dessus nommée, avons mis et appendu nos propres scels en ces présentes lettres avec les leurs pour cause de témoignage, qui furent faites et données l'an de grâce, Notre Seigneur mil quatre cent trente six au mois de novembre septième jour. »

Jeanne du Lys, la fille du père Darc, était mariée.

### **Identité de Jeanne et de la dame des Armoises.**

C'est que bien des événements s'étaient accomplis depuis la fin de mai 1431. La femme de Bedford, régent de France pour l'Angleterre, était morte, et elle était le dernier lien entre les Anglais et le duc de Bourgogne; la paix (traité d'Arras) était faite entre le roi de France Charles VII et le duc de Bourgogne; il n'y avait plus en France d'anglo-bourguignons; il n'y avait plus qu'en Normandie des Anglais dans une situation précaire, désespérée; Bedford lui-même était mort; l'Angleterre était désolée par des querelles intestines; et le roi de France, Charles VII, entra triomphalement dans la ville de Paris.

C'était la déconfiture énorme des Anglais. Comment Jeanne, avec son idée fixe d'évasion, avait-elle réussi à s'échapper, on ne sait; mais elle avait mis son projet à exécution, et tout à coup le bruit de son retour s'était répandu.

C'était bien Jehanne du Lys, Jehanne la Pucelle, et non une aventurière qui s'affublait de ce nom, comme quelques chroniqueurs ignorants l'ont beaucoup plus tard prétendu, la confondant avec une femme du Mans, qui prit un rôle de pucelle, c'est-à-dire de voyante; mais sans d'ailleurs prétendre en aucune façon se faire passer pour Jeanne Darc. Il n'y a jamais eu de fausse Jeanne Darc. Il est regrettable pour M. Quicherat et ceux qui s'appuyaient sur lui que la clairvoyance de ce savant ait été mise sur ce point en défaut. M. Vallet de Viriville avait,

lui aussi, fait cette confusion dans sa traduction du procès de condamnation de Jeanne ; mais il a loyalement reconnu son erreur, dans son *Histoire de Charles VII*. Quant aux documents établissant l'identité des deux personnages, ils abondent ; celui-ci n'est pas un des moins curieux :

### Réunion de Jeanne avec ses frères.

« L'an mil quatre cent trente-six, dit la chronique du Doyen de Saint-Thibaut de Metz, le vingtième jour de may, vint la Pucelle Jehanne qui avait été en France, à la Grange-aux-Hormes, près de Saint-Privas..... Et le propre jour y vinrent veoir ses deux frères, dont l'un estoit chevalier, et s'appelloit messire Pierre ; et l'autre. Petit-Jehan, escuyer. Et cuidoient qu'elle fut ars ; et tantost qu'il la virent, il la congneurent, et aussy fist elle eulx. Et le lundi, XXI<sup>e</sup> jour doudit mois, ils l'ammoient lor suer avecque eulx à Bacquillon et ly donnaist le sire Nicole Lowe, chevalier, ung roussin du prix de XXX francs, et une paire de Houzelz, et seignour Aubert Boulay ung chapperon, et sire Nicole Groingnat une espée. Et la dite Pucelle saillit sur le dit cheval très habillement, et dicte plusieurs choses au sire Nicole Lowe, dont il entendit bien que c'estoit celle qui avait été en France ; et fut reongneu par plusiours enseignes pour la Pucelle Jehanne de France, qui amainnat sacrer le roy Charles à Reims... Mais quant ses frères l'en eurent moinnée (emmenée) elle revint tantost en les festes de la Penthecoste en la ville de Mareville, enchieu Jehan Quenast, et se tint là jusques environ trois sep-

maines ; et puis se partist pour aller en Notre-Dame-de-Liance, ly troisieme ; et quant elle volt partir, plusiours de Metz l'allant veoir à la dicte Mareville, et ly donnont plusiours juelz, et là recongnurent ilz que c'estoit proprement Jehanne la Pucelle de France. Et adoncq ly donnait Joffroy Deu ung cheval, et puis s'en allait à Arelont, une ville qui est en le duchié du Lucembourg.

« Item, quant elle fust à Arelont, elle estoit tousjours dès madame de Lucembourg ; et y fut grant pièce, jusques à tant le filsz, le comte de Warnonbourg l'emmoïnoit à Coullongne. Et l'aymoit ledit comte très fort ; et tant que, quant elle en volt venir, il ly fut faire une très belle curesse pour el armer. Et puis s'en vint à la dicte Arelon ; et là fut faict le mariage de messire Robert des Hermoises, chevalier, et de la dicte Jehanne la Pucelle. Et puis après s'en vint ledit siour des Hermoises avec sa femme la Pucelle demourer en Metz, en la maison ledit sire Robert, qu'il avoit devant Sainte-Segoleine ; et se tinrent là jusques tant qu'il lors plaisit. »

Il leur « plaisit » assez pour faire souche dans la famille des Armoises et pour qu'on retrouvât ultérieurement, entre autres, l'acte de vente transcrit plus haut.

Si Jeanne s'était ainsi constitué une seconde famille, sa première ne l'abandonnait pas pour cela, au contraire, et la préoccupation des frères fut, aussitôt après l'avoir retrouvée, de porter la nouvelle de ce retour.

### **Jeanne fait annoncer son retour aux Orléanais.**

Naturellement ils piquèrent tout droit du côté des pays où l'on avait jadis connu Jeanne, des pays où était

encore le roi, et en particulier vers la cité d'Orléans.

Les Orléanais chez qui Jeanne était venue tant de fois après le siège, étaient parmi ceux qui ne l'avaient pas oubliée; même sur la légende naissante de sa mort ils avaient fait dire une messe annuelle à l'église Saint-Samson; ils eurent donc satisfaction à apprendre que Jeanne était bien vivante, et ils en témoignèrent par quelques petites libéralités à ses frères pour les aider en leurs voyages. On leur portait à manger ainsi qu'à boire, et on leur donnait même un peu d'argent.

Ainsi, en date du 5 août 1436, on lit dans le compte des dépenses de la ville qu'il a été versé 8 sous 9 deniers parisis pour dix pintes et chopine de vin, prises chez Jean Hatte pour être « données et présentées à Jehan, frère de la Pucelle. »

Aux « pintes et chopines » de vin furent joints douze poulets achetés par Aignan de Saint-Mesmin.

Quatre jours après, nouveau don de 48 sous, en récompense de la peine prise pour « apporter lettre à la ville, de par Jehanne la Pucelle ».

Même mois, autre cadeau d'un peu plus d'importance. Il est en effet inscrit aux comptes;

« A Pierre Baratin et Jacques Lesbahy, pour bailler à Jehan Dulils, frère de Jehanne la Pucelle, le mardi XXI<sup>e</sup> jour d'aoust l'an mil CCCC XXXVI, pour don à lui fait, la somme de 12 livres tournois, pour ce que ledit frère de la dicte Pucelle vint en la Chambre de la dicte ville requérir aux procureurs qu'ilz lui voulussent aider d'aucun poy d'argent pour s'en retourner par devers sa dicte sœur, disant qu'il venoit de devers le roy et que le roy lui avoit ordonné cent francs et commandé qu'on les lui baillast; dont on ne fist riens; et ne lui en fut baillé que 20, dont il avait despendu les 12 et ne lui en

restait plus que 8 francs, qui estait soy cinquiesme à cheval. Et pour ce lui fut ordonné en la dicte Chambre de la dicte ville par lesditz procureurs, qu'on lui donnast 12 francs. »

La correspondance avec Jeanne avait pris de l'activité. Le 25 août arrive une nouvelle lettre de la Pucelle, qui, d'autre part, se mettait en relation avec les autres villes où elle avait auparavant passé.

Le livre de comptes d'Orléans porte :

« A Regnault Brun, le XXV<sup>e</sup> jour dudict moys, pour faire boire ung messagier qui apportoit lectres de Jehanne la Pucelle et aloit par devers Guillaume Belier, bailli de Troyes, pour ce, 2 s. 8 d. p. »

La correspondance n'est pas d'ailleurs que d'un seul côté; le Conseil d'Orléans écrit lui-même à Jeanne, et ce sont toujours les comptes qui en témoignent.

**Le roi apprend le retour de Jeanne, dont le frère est bientôt nommé p révôt de Vaucouleurs.**

« A Cœur-de-Lils, le XVII<sup>e</sup> jour d'octobre MCCCCXXXVI, pour ung voyage qu'il a fait pour la dicte ville par devers la Pucelle, laquelle estoit à Arlon en la duchesté du Lucembourg et pour porter les lectres qu'il apporta de la dicte Jehanne la Pucelle, à Loches, par devers le roy qui là estoit, auquel voyage il a vacqué XLI jours, c'est assavoir XXXIIII jours du voyage de la Pucelle et sept jours à aler devers le roy. Et partit le dit Cœur-de-Lils pour aler par devers la dicte Pucelle, le mardi dernier jour de juillet, et retourna le II<sup>e</sup> jour de septembre ensuivant. »

Et à ce retour on lui fit fête; car il fut payé « à Jacques Leprestre, le 11<sup>e</sup> jour de septembre, pour pain, vin, poires et cerneaulx despensez en la Chambre de la dicte ville, à la venue du dit Cœur-de-Lils, qui apporta les dictes lectres de Jehanne la Pucelle, et pour faire boire ledit Cœur-de-Lils lequel disoit avoir grant soif; pour ce, 2 s. 4 d. p. »

Les démarches vers le roi ne furent pas non plus sans résultat; car si le pauvre « Jehan » avait, par la faute de subalternes, éprouvé un mécompte de 80 livres, en revanche il remporte le gros avantage d'être nommé cette même année prévôt de Vaucouleurs.

En ces années la renommée de Jeanne fut considérable et l'on fit grand bruit d'elle, par le fait surtout du fameux Maréchal de Rais qui en des expéditions de diverses sortes, soit pour ses crimes, soit pour ses combats, parcourait toute la région d'Ouest à la tête de son cortège mystique de prêtres, de moines, d'enfants. Pour accroître son renom dans les endroits où il s'arrêtait, il faisait jouer à sa troupe des spectacles « des mystères » comme on disait, où étaient retracés ses hauts faits, entre autres le siège d'Orléans et d'autres combats dans lesquels figurait à ses côtés le personnage de Jeanne la pucelle.

### **Séjours répétés de Jeanne à Orléans. Elle y retrouve sa mère.**

Aussi, quand celle-ci vint en personne à Orléans, où on l'avait vue tant de fois à des intervalles portant sur de longs mois, où tout le monde l'avait connue, lui avait fait des cadeaux, y fut-elle plus honorablement



reçue encore que ne l'avaient été ses frères, et la ville lui témoigna de la somme d'importance qu'elle attachait à son concours de 1429, par une donation ainsi libellée :

« A Jehanne des Armoises, pour don à elle fait le premier jour d'Aoust par délibération faite avecques le Conseil de la ville, et pour le bien qu'elle a fait à la dicte ville durant le siège : pour ce 240 l. p. »

Ce témoignage des Orléanais est d'une précision qui ne laisse rien à désirer. Mais du reste quoi d'étonnant que Jeanne se soit sauvée de sa prison et ait reparu ? La chose arrivait tous les jours pour tous les prisonniers ; les uns s'enfuyaient, les autres payaient une rançon ; mais plus ou moins tard et selon les circonstances, on les revoyait ; Xaintrailles a passé sa carrière à entrer en prison et à en sortir ; le frère de Jeanne, Pierre, pris avec elle à Compiègne trouva pour payer sa rançon à emprunter de l'argent que d'ailleurs il ne rendit pas. Jeanne non suppliciée, et à l'heure qu'il est l'historien peut mettre au défi qui que ce soit d'établir la réalité de ce supplice, Jeanne devait profiter des circonstances qui devinrent si favorables en 1436, et mettre un terme à sa captivité, ce qu'elle fit, ce que ses frères allèrent annoncer dans les principaux endroits où on l'avait connue et ce qu'elle vint confirmer elle-même aux Orléanais par plusieurs séjours qu'elle fit dans leur ville.

Pendant ces séjours on lui faisait des cadeaux pour son entretien. Ainsi il est payé :

« A Jaquet Leprestre, le XVIII<sup>e</sup> jour de juillet, pour dix pintes et choppine de vin présentées à dame Jehanne des Armoises ; pour ce 14 s. p. — A lui, le XXIX<sup>e</sup> jour de juillet, pour dix pintes et choppines de vin présentées

à ma dicte dame Jehanne ; pour ce 14 s. p. — A lui, le penultime jour de juillet, pour viande achetée de Perrin Basin, présent Pierre Sevin, pour présenter à dame Jehanne des Armoises ; pour ce 40 s. p. — A lui, pour XXI pintes de vin à disner et à soupper, présentées à la dicte Jehanne des Armoises, ce jour : pour ce 28 s. p. — A lui, le premier jour d'aoust, pour dix pintes et choppines de vin à elle présentées à disner, quand elle se parti de ceste ville ; pour ce 14 s. p. »

« A Jehan Pichon, le IV<sup>e</sup> jour de septembre, pour ses pintes et choppines de vin à 8 d. la pinte, présentées à dame Jehanne des Armoises ; pour ce 4 s. 4 d. p. »

En dehors des souvenirs que lui rappelait la ville, et du plaisir qu'elle éprouvait à y revenir par suite de la sympathie à elle témoignée, Jeanne avait encore une raison toute intime, un devoir de famille, qui la ramenait à Orléans.

### **La famille de Jeanne se fixe à Orléans.**

C'était à Orléans en effet que vivait sa mère, Isabellette Romée, qui, veuve du père Darc ; vivait de petites subventions du Conseil de la ville. Après 1440 celui-ci fit même à la mère Romée une pension régulière. Orléans était ainsi devenu comme le centre de la famille des anciens Darc, devenus les du Lys. Pierre, le plus jeune des frères de Jeanne, vint s'y installer, comme sa mère, pour le reste de ses jours ; il parvint à s'y faire une petite situation, grâce aux libéralités qu'il arrachait de temps en temps, soit à la ville, au trésor royal ou au duc d'Orléans. Et à ce propos la donation qui lui fut faite d'une île montre que Jeanne, devenue des Armoises, n'était plus en France en 1443.

1441

« Ouye, dit le document portant la date 1443, la supplicai on du dit Messire Pierre contenant que pour acquitter la loyauté envers le Roi, nostre dit Seigneur et Monsieur le duc d'Orléans, il partit de son pays pour venir à leur service en compagnie de Jehanne la Pucelle sa sœur, avec laquelle et jusques à son absentement, et depuis jusques à présent, il a exposé son corps et ses biens audit service... Ces raisons ayant été ouïes, il résulte de la suite du document que Pierre reçut en don une île de la Loire, dite l'Île aux Bœufs.

Il en résulte également que Jeanne était partie. Astre de passage au ciel de l'histoire, ayant brillé, par intermittences, d'un éclat secondaire mais sans tache, elle était rentrée dans le monde obscur de la vie privée, ne cessant pas d'être, mais cessant d'être en vue.

### Fin du rôle historique de Jeanne

L'âge était venu pour elle de la tranquillité; la fille névrosée était devenue femme en complet développement. Et puis la bataille était bien finie. La paix conclue avec la Bourgogne, la mort de Bedford, les dissensions des partis en Angleterre, la prise de possession de Paris par le gouvernement de Charles VII, avaient permis à celui-ci de poursuivre la seconde partie de son œuvre, la réorganisation de l'armée, de donner la chasse aux compagnies franches, qui, opérant encore pour leur compte en quelques endroits, faisaient crier contre elles les populations. C'en était bien fini des capitaines indépendants : La Hire lui-même ayant repris, faute de grandes guerres son ancien métier de chef de bande, avait été appréhendé au corps par la nouvelle armée du roi.

D'autres anciens compagnons de Jeanne allaient aussi disparaître de la scène ou en être violemment enlevés ; ceux qui avaient cru qu'il n'y avait point de loi pour eux devaient se réfugier dans leurs châteaux, en attendant d'en voir les murailles brisées par l'artillerie de Jean Bureau ; et le plus brillant d'entre eux, celui qui avait fait alterner d'immenses services militaires avec d'épouvantables crimes cachés, le conducteur de Jeanne, maréchal de Rais, venait lui, un des plus grands personnages du royaume, d'être supprimé par la main du bourreau.

C'était bien l'heure de la retraite pour Jeanne du Lys, dame des Armoises, d'autant plus, s'il faut en croire le récit d'un Bourgeois de Paris, qu'elle ne se sentait pas à l'abri de nouvelles persécutions du clergé.

Ce n'est donc plus le personnage historique, dont le rôle, quel qu'il ait pu être, a pris fin, c'est le personnage légendaire que nous retrouverons dans la future partie de notre œuvre de reconstitution et de restitution ; mais ce n'en sera pas moins de l'histoire et fort curieuse, que le tableau de la naissance et de l'évolution de cette légende qui en est arrivée à occuper de nos jours les cerveaux mystiques, plus profondément que la légende même du rachat par le Christ ; ce sera aussi de l'histoire pleine d'enseignements que de voir dans leur chute ce de Rais et ce d'Alençon, ce maréchal et ce « beau duc », que de suivre les juges de Jeanne fiers des honneurs à eux conférés par le roi Charles VII après sa victoire définitive et rivalisant de bassesse, de réticences, — pour parler comme M. Vallet de Viriville — quand le pouvoir nouveau leur enjoindra de se déjuger.

FIN



# TABLE DES MATIÈRES

---

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>AVERTISSEMENT . . . . .</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>5</b>  |
| <b>PRÉFACE. . . . .</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>9</b>  |
| <b>PREMIÈRE PARTIE : JEANNETTE ROMÉE . . . . .</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>17</b> |
| <p>Un symptôme pathologique. — Première hallucination. — Le rêve hallucinatoire. — Hallucinations religieuses. — Hallucinations provoquées. — Hallucinations belliqueuses. — Yolande de Sicile. — Les Anglais. — L'Immigration. — Vœu de virginité. Astrologues et voyants. — Prédécesseurs et émules de Jeanne Darc. — L'enchanteur Merlin. — Les frères prêcheurs. — Le troisième larron. — Deux royautés. — Traité de Troyes. — Les Anglais isolés.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |           |
| <b>DEUXIÈME PARTIE : JEANNE LA PUCELLE . . . . .</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>57</b> |
| <p>Premières démarches de Jeanne. — Réorganisation du royaume. Le roi des bourgeois. — L'alliance bourgeoise. — L'argent bourgeois. — La guerre de partisans. — Succès français. — Tâche impossible. — Faiblesse et dénuement des Anglais. — Discordes anglaises. — Fragilité de l'alliance anglo-bourguignonne. — Recueillement de la France. — La Royauté met fin aux discordes civiles. — Les canons d'Orléans. — Dernier effort des Anglais. — Les Anglais devant Orléans. — Salisbury est tué et le siège interrompu. — Les Orléanais brûlent leurs faubourgs. — Investissement impossible. — La Journée des Harengs. — Organisation des secours. — Jeanne est exorcisée. — Le duc de Lorraine mande Jeanne. — Un écuyer du roi vient chercher Jeanne. — Le voyage à Chinon. — Le rituel des voyantes. — Une concurrente de Jeanne. — Suspensions. — Jeanne est admise aux épreuves. — Jeanne est reconnue pucelle et engagée. — Retraite des Bourguignons. — Constance des Orléanais. — Succès orléanais. — Ambassade au duc de Bourgogne. — Diviser pour rester libres. — Forces des assiégés. — La compagnie de Jeanne. — Equipement de Jeanne. — Demande de Jeanne repoussée par la ville de Tours. — La bannière-talisman et l'épée de Fierbois. — Tous les concours acceptés. — Jeanne trompée. — Le convoi des vivres. — Entrée de Jeanne à Orléans. —</p> |           |

Jeanne n'a pas de commandement. — Les femmes guerrières. — Arrivée de l'armée de Blois. — Attaque de la Bastille Saint-Loup pendant le sommeil de Jeanne. — Prise de la Bastille Saint-Loup. — Sage tactique méconnue. — Jeanne aux abois. — Prise des Augustins. — Préparatifs contre les Tourelles. — L'assaut. — Diversion des Orléanais. — Orléans délivré. — La procession du 8 mai. — Une page d'histoire. — Les étapes de Charles VII. — Importance du sacre. — Prise de Jargeau, un cadeau à Jeanne. — Victoire de Patay. — L'armée du sacre. — L'armée devant Troyes. — Jeanne menaçant les hérétiques. — Troyes, Châlons, Reims ouvrent leurs portes. — Le sacre. — Le retour. — Echec devant Paris. — Fin de la campagne. — Avènement de la royauté nouvelle.

**TROISIÈME PARTIE : JEANNE DU LYS. . . . . 185**

Le Roi refuse Jeanne au duc d'Alençon. — Echec devant La Charité. — Jeanne la Pucelle devient Jeanne du Lys. — Jeanne quitte le Roi. — Jeanne est prise. — L'Université prend l'initiative du procès contre Jeanne. — L'Université n'obtient pas de réponse. — L'Université menace. — L'Université va jusqu'à la sommation. — Jean de Luxembourg et le duc de Bourgogne obligés de céder. — Tentative d'évasion de Jeanne. — Cauchon accusé de tiédeur par l'Université. — Démarches de l'Université près du roi d'Angleterre. — L'Université obtient enfin le procès. — Composition du Tribunal. — Loyauté de l'instruction. — Les interrogatoires. — L'habit de femme. — Les soixante-dix articles, Jeanne refuse des conseils. — Les douze articles. — Jeanne condamnée par les Facultés de Paris. — Nécessité d'une sentence des juges séculiers. — Omnipotence du pouvoir séculier. — Abjuration de Jeanne. — Jeanne se rétracte. — Nouvelle abjuration de Jeanne. — La justice séculière ne prononce pas de sentence. — La légende du supplice. — Jeanne est mariée. — Réunion de Jeanne avec ses frères. — Son mariage. — Jeanne fait annoncer son retour aux Orléanais. — Le roi apprend le retour de Jeanne, dont le frère est bientôt nommé prévôt de Vaucouleurs. — Séjours répétés de Jeanne à Orléans, elle retrouve sa mère. — La famille de Jeanne se fixe à Orléans. — Fin du rôle historique de Jeanne.

**APPARITION**

**DE JEANNE D'ARC**

**A LA CHAPELLE DE N.-D. DE BERMOND.**



## PROPRIÉTÉ.

---

*(Tous droits de traduction et de reproduction réservés.)*

**H. DE F.**

---

Neuchâteau . imprimerie de Kienné.

APPARITION  
DE  
**JEANNE D'ARC**

A LA  
**CHAPELLE DE N.-D. de BERMOND**

PRÈS  
Domremy-sur-Meuse.



**NEUFCHATEAU**  
DE L'IMPRIMERIE DE KIENNÉ

—  
**1872**





## I.

### La Nuit de Noël.

---

1. — C'était pendant la nuit de Noël, la belle fête du Christ, la fête aussi de toute la terre.

2. — C'était à l'heure où les temples sont pleins de lumières, de fidèles, de chants et de prières.

3. — Où les cloches sonnent joyeuses dans la nuit bénie, et disent : Venez, le Christ est né !

4. — Où autrefois une étoile marchait dans le ciel devant de pauvres bergers et devant des rois, et disait : Venez, le Christ est né.

5. — Où dans une étable, palais choisi de Dieu — et entre des animaux, une femme enfantait celui qui devait porter au monde la justice et la vérité.

6. — Et sur la terre tout était joie et bénédiction, et dans le ciel tout était splendeur. Et les voûtes des palais divins s'étaient ouverts, et les Anges chantaient la gloire de Dieu.

7. — Et de la terre montaient aussi les voix des hommes, et ils chantaient : Noël, Noël, à celui qui vient

au nom du Seigneur. Hosanna ! Noël au Christ. Noël à celui qui est notre délivrance.

8. — Et toute mon âme était comme la terre, comme les temples, comme le ciel, pleine de chants, de fêtes, de splendeur, de lumière, de prières et d'amour, car une âme, c'est aussi un temple où se plaît le Seigneur.

9. — Et j'étais seul, et tout devint silence autour de moi, et je priais intérieurement avec une grande joie et un grand trouble ; car je sentais que le Seigneur était proche de moi.

10. — Et aussi je me souvenais ! car, moi aussi, pauvre enfant de la terre, j'étais né comme mon Christ une nuit de Noël, et les Anges avaient chanté sur mon berceau, et aussi le Seigneur, peut-être, cette nuit-là, m'avait choisi.

11. — Et il me semblait que l'âme du Christ était aussi proche de mon âme, et qu'elle me bénissait, et que, revenue du ciel parmi les hommes, elle ne m'oubliait point, moi, né dans la nuit divine, en cette heure où, chaque année, Dieu ouvre son ciel pour regarder la terre.

12. — Et une voix me disait : Tu es frère du Christ, tu aimes le Christ et il t'aime. Le Seigneur votre père, vous a donné la même vérité et le même amour. Va, tu es aussi l'enfant du Seigneur ; va, le ciel a souri à ta venue, il te conduira.

13. — Et en même temps que cette joie et cet orgueil, était aussi une crainte et une faiblesse sur mon esprit, car la même voix me disait : Comme le Christ, tu porteras la vérité et l'amour aux hommes tes frères, mais comme le Christ, tu souffriras, car celui qui sème la justice n'est point celui qui la récolte.

14. — Et la voix me disait encore : Ne crains point, car je te fortifierai contre la douleur de ton âme et contre le mépris et les persécutions des hommes, et, si tu faiblis, je te relèverai; et si tu pleures, je te consolerais; et bientôt, après que ton œuvre sera faite, je t'appellerai dans le royaume où il n'y a plus de souffrance.

15. — Et alors ma pensée fut fortifiée, et elle redescendit du ciel, et il me sembla qu'elle parcourait toute la terre et tous les temps qui ont été sur la terre.

16. — Et je vis tous les siècles qui revivaient depuis les premiers jusqu'aux derniers, et tous les hommes justes que le Seigneur avait envoyés sur eux pour les conduire, les bénir et les enseigner.

17. — Et je vis que tous avaient vécu dans la douleur, et que la douleur n'était point la malédiction de Dieu, mais, au contraire, la preuve de son choix et de son amour.

18. — Et je vis aussi les méchants, les rois, les puissants, ceux qui avaient fait la guerre ou qui avaient asservi les hommes leurs frères; et je vis que tous

avaient vécu dans l'orgueil, l'abondance des biens de la terre, l'honneur des hommes et la renommée; et je me dis : il est meilleur de souffrir, car le Seigneur, après la vie, bénit ceux qui souffrent, et il oublie à la mort ceux qui sont heureux.

19. — Et aussi je voyais les Saints et les Saintes, ceux qui ont été Apôtres et Martyrs, ceux qui ont porté le flambeau de la lumière et de la justice parmi les hommes, et tous passaient devant moi, et ils me disaient : Frère, si tu veux nous suivre, souffre!

20. — Et il me semblait qu'ils me tendaient les bras et qu'ils m'appelaient, et je répondais : — Frères, j'irai à vous, je souffrirai, mais le Seigneur, qui vous a bénis, me bénira.

21. — Et une douce langueur vint sur mon âme... et je vis les Saints, les Saintes, les Apôtres, les Martyrs, les Vierges qui remontaient vers le ciel dans des nuées d'or; et en même temps j'entendais les Anges qui chantaient : Gloire à Dieu au plus haut des Cieux, paix aux hommes de bonne volonté.

22. — Puis les chants du ciel se turent... et j'entendis au loin le son des cloches, — c'était la terre qui élevait sa dernière prière, c'était la fin de la nuit divine. Je m'endormis.

## II.

### Les Rêves.

---

1. — O Sommeil, qu'es-tu ? Es-tu une mort ? Es-tu une seconde de nos vies ? Es-tu le royaume et la liberté de notre âme quand le corps repose.

2. Es-tu l'heure de l'approche de Dieu sur nous, de ses avertissements et de son amour par les visions, par le rêve ?

3. — Es-tu seulement comme un écho lointain et confus de la vie, et notre esprit s'endort-il comme notre corps sous ton souffle silencieux ? Es-tu l'image de notre résurrection ou de notre mort ?

4. — O Sommeil... je t'aime, parce que tu endors mon corps, et que la mort est bonne pour mon corps ; mais je t'aime aussi parce que tu réveilles mon âme... et que la vie est bonne pour mon âme.

5. — O Sommeil ! qui dira tes mystères !... mais qui ne dira pas tes joies ! qui t'accusera de folie ou d'impuissance, quand, tant de fois, le regard de Dieu a été sur toi.

6. — Qui dira de tes rêves : c'est le mensonge, c'est

\*



le hasard, c'est la déraison, quand tant de fois l'esprit de Dieu s'est glissé dans le rêve des hommes, et les a enseignés de sa volonté.

7. — Rêve de Samuël : qui te méprisera, quand, éveillant en sursaut l'enfant qui dormait, tu lui dis : Samuël, où es-tu ? Et Samuël répondit : ceci est la voix du Seigneur, me voici, votre serviteur vous écoute. Et Samuël fut fait prophète !

8. — Rêve de Jacob : qui te méprisera, quand tu vis monter une échelle de la terre aux cieux, et des légions d'Anges. — Rêve du roi d'Egypte : qui te méprisera, quand tu vis les fléaux de ton pays, la famine et la peste, et que Joseph t'expliqua ce que tu avais rêvé.

9. — Rêves de Moïse : qui vous méprisera, quand vous faisiez du gardien de troupeaux le libérateur d'un peuple ; quand vous enflammiez le buisson ardent, et que la voix du Seigneur parlait !.. Quand vous disiez : Va sur la montagne où tu trouveras le Seigneur. Qui vous méprisera, quand vous fîtes éclater les éclairs et les foudres, et que le Seigneur parut, et que les dix commandements de la loi éternelle furent donnés aux hommes.

10. — Rêves des Prophètes : qui vous méprisera, quand, avant chaque calamité des hommes que vous annonciez, vous vous leviez du milieu des peuples, et criiez : J'ai rêvé ! J'ai rêvé ! Et vous annonciez vraiment

l'avenir, et la vérité était dans votre parole, et le rêve avait dévoilé pour vous les siècles, comme le temps dévoile les jours.

11. — Rêves d'Isaïe, de Daniel, d'Ezéchiel, d'Amos, d'Élie : qui vous méprisera, quand tous ensemble vous annonciez au monde un Rédempteur et un Christ : — Il sera doux et humble de cœur ; il ne courbera point le roseau brisé ; il n'éteindra point la mèche qui fume encore ; il sera le fils et le bien-aimé de Dieu ; il ne méprisera point ; il ne condamnera point ; il sera miséricordieux ; il ouvrira les demeures de Dieu ; il sera la bénédiction et la vie !... — Qui vous méprisera : rêves des prophètes, qui avez vu le Christ !...

12. — Doux rêves de Joseph et de Marie, qui, aussi, vous méprisera ? Un Ange annonça à Marie qu'elle serait mère de Dieu. Qu'il soit fait, dit la Vierge, selon votre volonté.

Un rêve vient visiter Joseph. — Son cœur est troublé. — Il a pensé à renvoyer secrètement son épouse. — Et le rêve lui dit : Joseph, garde près de toi Marie, car elle enfantera un fils conçu de l'Esprit. Et Joseph est fortifié et instruit, et un rêve donne au monde un Christ purifié et glorifié

13. — Et Joseph entend encore la voix du Seigneur dans son sommeil : Pars pour l'Égypte, lui dit le rêve, et emmène avec toi la femme et l'enfant, et il obéit, et

il part, et Hérode ne peut atteindre l'Enfant béni, le Christ est sauvé.

14. — O rêves ! rêves du sommeil, rêves de l'éveil, nous vous honorons, presque nous vous adorons, car souvent en vous est le Seigneur même.

### III.

#### Première Vision.

---

1. — Or, m'étant endormi, j'eus une vision :

2. — J'étais sur un lieu élevé, le printemps avait couvert la terre de beauté ; les plaines étaient vertes de moissons, les forêts de feuillages, les coteaux étaient blancs de fleurs.

3. — Et c'était aussi l'une des premières heures du jour, car le soleil montait de l'Orient derrière une nuée d'or et de pourpre, et les dernières étoiles s'éteignaient à l'Occident.

4. — Et un vent doux et embaumé, et plein de fraîcheur, passait au-dessus des arbres, des plantes et des fleurs comme s'il leur eût dit : Eveillez-vous ! et les arbres murmuraient d'amour, et les feuilles secouaient leurs gouttes de rosée, et les fleurs s'ouvraient.

5. — Et dans les buissons étaient mille oiseaux, et ceux-ci volaient de place en place, et ceux-là portaient des brins de paille ou de duvet pour leurs nids, et d'autres chantaient.

6. — Et au-delà de cette campagne fertile et bénie, je vis d'autres campagnes, mais désolées et arides, et on eût dit qu'il n'y avait point sur elles le printemps qui était sur la terre.

7. — Et sur les champs où les moissons n'avaient point été semées, je vis des troupes d'hommes armés et des tentes nombreuses où ils s'abritaient, et je ne reconnaissais point ces hommes, car ils étaient étrangers.

8. — Et le soleil s'étant aussi levé sur cette campagne, je vis qu'une grande armée s'était formée dans la plaine, et qu'une autre égale en nombre marchait avec bruit et chants de victoire contre la première.

9. — Et s'étant heurtées et mêlées, j'entendis beaucoup de cris de massacre et de douleur, et je vis une grande confusion, beaucoup de blessés, beaucoup de morts, et mon âme fut saisie d'horreur.

10. — Et l'une des armées ayant été victorieuse, dépassa la plaine aride et s'étendit dans les vallées et sur les coteaux que le Seigneur venait de bénir du printemps, et toute chose fut livrée à la destruction et à la mort.

11. — Et je vis les demeures des hommes incendiées, les champs de blé foulés aux pieds, les vignes fleuries arrachées, et, au loin, des villages et des villes qui s'écroulaient comme des ruines.

12. — Et l'armée victorieuse dépassa encore cette campagne, et elle s'étendit immense sur un pays presque sans limites, et il n'y avait plus sur toute cette terre que le deuil et l'aridité.

13. — Et peu à peu un grand silence se fit, et le soleil, arrivé à son midi, étendit sur toutes choses sa lumière comme un manteau d'or, et un souffle doux et léger agita l'air, mais la terre resta dans la mort, et nulle vie ne s'éveilla à cette bénédiction.

14. — Et je vis monter vers le coteau une jeune fille. Elle était seule. Elle marchait lentement et comme accablée du poids d'une pensée et d'une douleur. Ses vêtements étaient de laine grossière, mais son visage était beau et avait comme un rayonnement divin.

15. — Et s'étant arrêtée au sommet du coteau, elle s'agenouilla et pria. Et j'entendis ces paroles : O mes Saintes!... O mes Voix... Je vous attends, parlez-moi...

16. — Et elle tendit les bras vers le ciel. Et son regard s'éleva comme vers une vision. Et un sourire doux comme celui des Anges anima son visage, et elle dit : Je vous entends.

17. — Et par trois fois , et comme si trois voix eussent parlé , j'entendis des paroles , mais je ne les ai pu comprendre. Et la jeune fille, s'étant levée, descendit la montagne.

18. — Et tout-à-coup la vision me fut changée , j'étais dans une nuit profonde , et entre l'éveil et le sommeil.

19. — Et comme le rêve avait agité mon esprit ainsi que font les rêves , je sentais que je m'éveillais insensiblement , que les dernières images de la vision s'effaçaient , et que mon corps comme mon âme entraient dans l'éveil et dans la vie.

20. — Et en même temps que l'éveil me venait une autre vision, mais non point confuse, agitée comme celles de la nuit, mais visible, lumineuse, calme comme celles du jour.

21. — Et il me sembla qu'un bruit léger se faisait auprès de moi, comme celui d'un petit souffle, et qu'une lueur pâle s'étendait au-dessus de mon lit.

22. — Et m'étant levé sur mon séant, je regardai si cette lueur ne venait point de la nuit; mais le ciel était obscur, et ni les étoiles, ni la lune ne brillaient.

23. — Et je sentais que le souffle qui m'avait touché ne venait pas non plus de la terre, car ce n'était point mon corps qui en avait frémi, mais mon âme.

24. — Et je connus que le Seigneur m'avertissait de nouveau , et comme plusieurs fois déjà l'esprit du Seigneur m'avait visité durant la nuit par sa grâce ou par sa parole , je n'eus aucune crainte.

25. — Et ayant fermé mes yeux pour me recueillir et me préparer , et priant intérieurement , et m'humiliant pour être digne de recevoir la vision du Seigneur , puis , ayant rouvert les yeux ;

26. — Je vis devant moi une femme toute vêtue de lumière. Elle avait une robe blanche ainsi que les Vierges , et une palme d'or ainsi que les Martyres.

27. — Son visage était doux et triste. Elle était belle comme les Saintes ou les Anges qu'on voit en rêve dans les visions du ciel.

28. — Elle portait une couronne d'or comme les rois , mais en place des lys de pierreries et de diamants , étaient des lys de fleurs , blancs et pâles comme elle.

29. — Et je crus que c'était la Vierge , la mère du Christ qui me visitait , et un grand trouble était dans mon âme.

30. — Et comme mes yeux étaient attachés et comme éblouis , et comme mon âme et mon corps demeuraient dans une douce extase ;

31. — L'Ange ou la Sainte du Seigneur parla ainsi :

32. — Me reconnais-tu ? car je t'ai visité en rêve. Je suis celle qui priait sur la montagne. Je suis Jeanne.

33. — Et je la reconnus , et mon âme fut dans la joie.

34. — Et elle dit de nouveau : Je suis ta sœur , car ainsi que moi , le Seigneur t'a choisi. Tu as entendu les mêmes voix et reçu les mêmes commandements. Comme moi , tu sauveras ton pays.

35. — Ecoute , dit-elle encore : Il est , dans une campagne isolée , sur un coteau , non loin de cette contrée , une Chapelle bénie , que m'éleva la piété des hommes.

36. — Là , j'avais entendu les Voix de Dieu qui me disaient : Pars et sauve la France. Là , je fis vœu d'obéir aux Voix qui me commandaient.

37. — Je quittai mon pays , moi , pauvre enfant ignorante et timide , mais la force du Seigneur était en ma faiblesse , et aussi les Voix qui me disaient toujours : Va , sauve la France.

38. — Le Seigneur me conduisit. Je devins chef d'une grande armée , je fus honorée du roi et de ses guerriers. Je gagnai des batailles , je délivrai des villes , je chassai l'étranger de mon pays ; mais la force qui était en moi , ce n'était point la mienne , c'était celle du Seigneur qui m'avait commandé.



39. — Je fus grande, je fus presque une reine; puis j'entendis de nouveau les Voix qui m'avaient parlé dans mon enfance, et elles me disaient : « Jeanne, retourne à ton village et à ton humilité. — Jeanne obéis. »

40. — Et aussi d'autres voix me disaient : Celles du pays et celle de mon roi : Jeanne, reste ! reste glorieuse et libératrice, reste la gloire et la Sainte de la France. Et j'écoutai ces voix.

41. — O que de fois, cependant, je le revoyais mon village et ma vie tranquille, et les vallées et les coteaux où tant de fois les Voix bénies m'avaient parlé.

42. — Que de fois, durant mes nuits de fatigue et de chagrin, mon âme s'en allait là où j'avais été enfant, soumise et heureuse.

43. — Le Seigneur m'abandonna. Je fus vaincue, blessée, captive; on me fit souffrir de toutes sortes de maux, on me brûla sur un bûcher, on jeta mes cendres au vent; mais le Seigneur m'avait purifiée par mon martyre.

44. — Aujourd'hui, je suis Sainte et Bienheureuse, ma demeure est le ciel. Je suis près de Dieu, le Seigneur m'a pardonné le sang que j'avais versé; j'ai donné le mien en expiation

45. — Les demeures de Dieu sont bien belles ! Les cieux sont pleins de repos et de félicité... et cependant le Seigneur m'a dit encore : Tu aimeras la terre; car le

Seigneur veut que l'âme de plusieurs Saints aiment la terre, afin qu'ils protègent les hommes dans leurs faiblesses, leurs incertitudes; qu'ils les consolent dans leurs peines; qu'ils unissent ce qui meurt et ce qui souffre à ce qui est éternel et heureux.

46. — Et du haut du ciel j'ai aimé la terre où est la France, et je l'ai vue accablée de maux, et j'ai prié pour elle le Seigneur, mais le Seigneur ne m'a point encore exaucée.

47. — Et comme je ne cessais de prier, le Seigneur m'a dit : Descends, tu visiteras en vision un de ceux que j'ai choisis pour éclairer et sauver les hommes; tu lui révéleras ce que mon esprit ne lui a point encore appris; il te reconnaîtra, il t'honorera, il t'aimera. Va, tu es sa sœur!

48. — Et je suis venue, et je t'ai visité dans ton sommeil et dans ta vision, et tu m'as reconnue, et tu m'aimes et je t'aime.

49. — Et j'ai vu aussi dans ton âme, et tu as aussi entendu des Voix qui t'ont dit : Pars, sauve la France! sauve la terre. Tu seras plus grand que moi, car j'ai été le salut de mon pays par la guerre et par le sang, et toi, tu seras le sien par l'amour.

50. — Viens, mon frère, je ne te quitte que pour un peu de temps; tu me reverras et je t'attendrai, et

je t'apprendrai des choses qui empliront ton âme de joie et qui émerveilleront les hommes.

51. — Tu viendras à la Chapelle, sur les coteaux solitaires où j'ai passé mon enfance ; tu m'y appelleras , je t'entendrai , je te parlerai en vision et en rêve ; je te dévoilerai plusieurs secrets de l'avenir, tu écouteras ma voix et tu n'auras aucune crainte. Viens , je serai ta Sainte , et tu seras mon frère.

52. — Maintenant , dors ; demain tu partiras.

53. — Et une douce langueur m'accabla , et peu à peu je vis l'image de la Sainte qui s'effaçait comme si elle se fût éloignée dans une profondeur sans fin ; puis toute clarté disparut , et je m'endormis.

## IV.

### Souvenirs.

---

1. — Et ayant obéi , et étant parti ainsi que m'avait commandé la Voix , je vins au pays où était née la Sainte de la France ; où dix-huit ans elle avait vécu pauvre et simple enfant entre la grâce de Dieu et l'amour de sa mère.

2. — Et je vis les lieux qu'elle aimait , la maison proche de l'église d'où elle écoutait le son des cloches ,

pour elle, doux et ravissant concert ! le jardin où la visitaient les oiseaux du ciel , et, au loin , les grands bois où elle rêvait , où elle priait et où lui apparaissaient si belles les Saintes bénies.

3. — Et mon âme était en grande joie , et un doux recueillement me venait , et je disais : ô Jeanne , ne me visite point encore de ton esprit , laisse-moi me souvenir et te chercher.

4. — Et aucune voix du ciel ne me parlait encore ni ne m'agitait , et, cependant , j'étais comme accablé d'un poids de bonheur, et il me semblait que l'âme de la Sainte était proche de la mienne , mais je ne l'interrogeais ni elle ne me parlait.

5. — Et je revoyais en souvenir cette vie tranquille de la pauvre enfant sous le regard de son père et de sa mère.... aussi sous le regard de Dieu. Je la suivais en pensée dans les grands bois où elle gardait son troupeau ; je la voyais agenouillée devant les Anges qui conversaient avec elle , devant les Saintes aux doux visages et aux vêtements blancs , qui lui disaient la grande pitié qu'il y avait au royaume de France ; et puis elle s'en retournait à la maison de son père, et là , elle demeurait sage , pieuse et obéissante.

6. — Je la voyais assise au foyer , silencieuse et rêvante auprès de sa mère et de ses frères , filant la laine les yeux baissés , ou cousant , ou déjà se livrant aux

travaux divers de la maison , bonne et soumise envers tous.

7. — Je la voyais aux réunions de la pauvre famille , les soirs d'hiver , écoutant les légendes des Saints , la pureté des Vierges , la gloire des Héros , la joie divine des Martyrs , ses grands yeux levés vers le ciel , ou baissés recueillis vers la terre , arrêtant le travail entre ses mains et l'âme emportée dans des régions radieuses.

8. — Et sa nuit était pleine de rêves ! et les cieux s'ouvraient ; et ceux qu'elle avait entrevus saints , glorieux , héros , martyrs , dans la vision de son éveil , elle les revoyait dans les clartés des cieux auprès du Seigneur son Dieu , et en une félicité qui n'avait plus de fin.

9. — Je la voyais agenouillée et pensive en un coin de sa vieille église , tantôt aux heures de l'office divin , unissant sa pensée à celle du prêtre , tantôt aux heures solitaires du midi ou du soir ; ô comme alors elle priait seule sous le regard de Dieu.... comme les Anges lui souraient.... comme le Christ lui ouvrait ses bras crucifiés avec douceur , comme elle pleurait de joie et d'ainour.

10. — Et puis , revenue de l'église , après avoir embrassé sa mère , accompli le travail de chaque jour , elle sortait furtivement de la maison. Où allait-elle ? A ses Saintes ? A ses Anges ? A ses Voix ? Non , elle les avait entendues , elle était fortifiée.... où allait-elle ? Aux plus pauvres demeures du village. Là où étaient les malheu-

reux, les maiades, les abandonnés. Elle les aimait, elle les soignait, elle les fortifiait. — Pauvre, Dieu la faisait riche par la bonté de son cœur.

11. — C'était temps de guerre, et souvent la fureur des hommes dévastait la contrée, et souvent on apportait aux villages de pauvres enfants du pays blessés et mourants. Jeanne les prenait à la maison, elle les veillait, elle savait les remèdes qui guérissent, elle leur rendait la vie et ils s'en allaient bénissant la main de l'enfant et le secours de Dieu.

12. — Je la voyais devant son père, homme dur et sévère, devant ses frères et ses parents qui ne la croyaient point, leur parlant de la volonté de Dieu qui était sur elle, des ordres qu'elle avait reçus du ciel, maltraitée et méprisée de tous et déjà commençant son martyre de sainte dans sa souffrance d'enfant.

13. — Que de fois elle se décourageait, elle hésitait, se disant : Est-ce bien Dieu qui me parle ? Est-ce bien les purs et divins esprits des cieux ? N'est-ce point le démon ? Dois-je désobéir à mon père et à ma mère et à tous ceux qui ont autorité sur moi ?.. Puis les Voix lui parlaient encore et disaient : Jeanne, pars, va sauver le royaume de France, et elle reconnaissait bien alors que ces Voix n'étaient point de l'enfer ni du démon, mais qu'elles venaient vraiment de Dieu et du ciel, et son âme était toute fortifiée, et toute inondée de joie.

14. — Je la voyais quittant sa maison , son père , sa mère , le pays où elle était née , que , peut-être , elle n'allait plus revoir jamais. Sa vie tranquille des champs , son troupeau qu'elle aimait , son église où tant de fois elle avait prié , ses grands bois chenus où , tant de fois aussi lui avaient souri ses visions et parlé ses Voix . . . Elle partait , elle allait , elle , faible enfant , ignorante de tout , Vierge , Sainte , timide devant les hommes ; elle allait au milieu des guerriers et des armées ; elle allait devant le roi.

15. — Et longtemps on ne la crut point , on la méprisa ; mais Dieu était son courage : La voilà couverte d'un armure blanche , un glaive à la main , sur un coursier noir couvert de fer ; la voilà chevauchant à travers dangers et ennemis , chef d'armées , reine parmi les guerriers. Dieu est sur elle , Dieu la défend , Dieu la mène ! . . La France est sauvée.

16. — O douleur ! O ingratitude des hommes et des rois ! Un jour , — c'est que sa mission était finie , c'est que Dieu lui avait dit : Jeanne , tu as délivré la France , tu as sacré le roi , maintenant arrête-toi et reviens à ton village. — Mais elle avait désobéi ! — Voilà qu'un jour elle tombe blessée . . elle est captive , jetée en prison , outragée , maudite , et , au nom de Dieu même , condamnée au supplice du feu.

17. — Sainte enfant , je te vois devant tes accusateurs et tes bourreaux. C'est là que tu es grande et glorieuse ;

on veut que tu renies tes voix et ton Dieu ; non , tu aimes mieux mourir ! — Je vous vois , accusateurs sans foi , bourreaux sans pitié , prêtres de l'enfer , qui vous dites prêtres du ciel , allumez le feu du bûcher , vous brûlerez le corps d'un enfant , mais vous délivrerez son âme pour les cieux !

18. — Et aussi ma pensée errait en ces lieux où sont tant de souvenirs et où , à côté de la maison tranquille et bénie de l'enfant , s'élève en vision , flamboyant et terrible , le bûcher de la martyre.

19. — Et je me disais : O mystère de Dieu ! O bénédiction de la douleur ! O supplices de tous ceux qui portent aux hommes la délivrance : Quelle providence , quelle justice vous conduisent à nous !

20. — Et ma pensée s'égarait en tous les pays et en tous les âges , et nulle part je ne voyais la venue de Dieu sur aucun homme , sur aucune femme , sans la finale douleur , sans les déchirements terribles de la mort.

21. — O douleur , tu es donc le sillon divin de tout bien , de toute vérité et de tout amour , et on ne peut donc faire l'or de son âme et l'or des hommes qu'en s'épurant dans la fournaise des douleurs ou des martyrs !

22. — O voix qui , vous aussi , m'avez visitées ; voix qui m'avez dit : tu porteras la vérité et l'amour parmi les hommes , tu porteras le flambeau de Dieu ; ne m'avertissez-vous pas aussi , qu'à côté de la lumière est le feu



qui me dévorera, qu'à coté de la joie de servir Dieu et de sauver mes frères, sont les peines et les accablements de l'avenir, peut-être l'angoisse infinie des dernières heures.

23. — O Jeanne, ne m'apprends-tu pas comme tous ceux qui ont souffert pour les hommes et qui sont morts pour eux, ne m'apprends-tu pas ma voie ? Donne-moi ton dernier courage.

## V.

### Les Cieux.

---

1. — Et je vis les cieux qui s'ouvraient lentement comme un livre immense et profond, plein de lumières et de merveilleuses images.

2. — Et, au plus profond de ce ciel, je vis Dieu sur un trône éblouissant comme le soleil, et des nuées d'anges étaient autour de lui.

3. — Et les cieux de la terre se mêlaient aux cieux divins par des teintes de toutes couleurs et par des clartés dont on ne voyait point les sources, et dont on ne ressentait point les chaleurs.

4. — Et elles formaient comme des colonnes de rayons

qui montaient toujours plus brillantes vers le trône de Dieu , ou qui descendaient plus pâles vers la terre.

5. — Et ces clartés étaient vivantes , et sans cesse agitées comme par des souffles ou des vols d'esprits ; et tantôt se déplaçaient , s'unissaient ou se séparaient de nouveau ainsi que font les rayons du soleil dans un jour pur d'été.

6. — Et de chaque côté du ciel étaient les étoiles et tous les astres qui brillent durant la nuit ; et la clarté qui était sur eux ne les éteignait point , mais , au contraire , elle leur prêtait une douce et radieuse lumière.

7. — Et on eût dit qu'ils avaient été repoussés aux deux côtés de l'espace , quand le livre du ciel s'était ouvert et qu'une main les avait assemblés et replacés non au hasard et pêle-mêle , mais en une plus merveilleuse harmonie encore , et ainsi les astres n'étaient plus entre mon regard et Dieu.

8. — Et au-dessus du trône du Seigneur étaient douze soleils qui éclairaient toutes les hauteurs du ciel , mais leurs clartés ne descendaient point jusqu'à la terre.

9. — Et peu après je vis descendre sur des nuées blanches trois Vierges vêtues de longs vêtements blancs comme les nuées et que les souffles du ciel agitaient doucement.

10. — Et elles portaient des palmes d'or , et à leur front étaient des couronnes de lys.

11. — Et des anges volaient au-dessus d'elles, et d'autres étaient au-dessous, et ils jetaient en chantant des roses effeuillées, et ils avaient aussi des lyres d'or, et parfois ils s'arrêtaient, et un doux concert s'élevait de leurs lyres d'or.

12. — Et les trois Vierges étaient ravissantes de beauté, de jeunesse et de grâces, et mon cœur en était ému ; et elles se tenaient par la main ; elles ne marchaient point, et ne faisaient aucun mouvement, mais la nuée qui les portait descendait lentement vers la terre.

13. — Et la nuée, ayant touché la terre, s'arrêta et elle s'étendit comme un tapis d'argent, flottant un moment sur les herbes et sur les fleurs, puis elle se dissipa, laissant d'elle un suave parfum ainsi que font les fumées des aromates et de l'encens.

14. — Et les trois Vierges vinrent vers moi, et je les reconnus : l'une était Catherine, l'autre Marguerite, et l'autre Jeanne.

15. — Et au-dessus d'elles, dans les bleues profondeurs du ciel ; — car le Livre divin s'était refermé, — je vis deux Anges, ou plutôt deux Archanges qui se tenaient les ailes étendues et immobiles au-dessus des trois Saintes.

16. — L'un était brillant comme le soleil, et ses ailes semblaient de feu et de pourpre, et il tenait levé un glaive

étincellant ; et sur une armure d'or qu'il portait au-dessus du cœur , je lus écrit : Michel , archange.

17. — Et l'autre avait , comme le premier , les ailes étendues , et il était aussi grand et aussi beau ; et non plus il ne faisait aucun mouvement , et il tenait de la main droite , et pareillement levée et étendue , trois couronnes de roses et de lys , dont les fleurs étaient divines , et les trois couronnes posaient sur la pointe du glaive.

18. — Et cet ange était ravissant de beauté et de toutes sortes de grâces , et on eût dit une Vierge devenue Ange. Une douceur infinie était sur son visage , et je lus écrit en lettres d'or sur une écharpe d'argent qu'il portait au-dessus du cœur : Gabriel , archange.

19. — Et je vis les trois Vierges , Catherine , Marguerite et Jeanne , qui s'approchaient lentement de moi ; puis les deux premières s'arrêtèrent . et demeurèrent seules.

20. — Et comme je reconnaissait Jeanne , et qu'elle était telle que je l'avais vue déjà plusieurs fois en vision , et que je voulais m'agenouiller , elle me releva doucement et me dit :

21. — Chaque jour , à l'heure de midi , je t'attendrai seule au fond des bois , aux bords des Sources , aux ruines des Chapelles , sur les coteaux déserts où j'ai passé mon enfance. Tu m'appelleras. Partout où tu diras : Esprit de Jeanne , reviens ! je viendrai. — Va , à bientôt , je te bénis.

22. — Et je sentis une douce chaleur sur mon front, et c'étaient ses mains qui me touchaient et me bénissaient, et je n'osais la regarder, tant mon cœur était plein de respect, de trouble et de reconnaissance.

23. — Et ses mains se levèrent lentement de dessus mon front, et je sentis comme une force qui m'abandonnait; et ayant entendu un petit bruit autour de moi, comme le murmure léger d'un peu de vent; et ayant regardé, je vis les trois Saintes et les deux Archanges qui remontaient dans les cieux, mais aucunes nuées ne les portaient, et on eût dit qu'elles étaient seulement doucement attirées vers le ciel, et les Anges non plus ne volaient point.

24. — Et les cieux s'ouvrirent, puis se refermèrent, et je vis s'échapper d'eux comme un flot ardent de lumière, qui, bientôt après se dissipa, puis toute chose rentra dans les clartés pâles des jours de la terre. Dieu m'avait ôté la vision.

## VI.

### Sainte.

---

1. — Et m'étant recueilli intérieurement, j'entendis une voix qui parlait à mon esprit, mais je ne vis ni aucune image, ni aucune forme.

2. — Et cette voix me dit : Va parmi les hommes de ton pays, et annonce-leur qu'une Sainte du ciel, qu'ils ne connaissent point, veille sur eux et les protège. Dis-leur que je suis la Sainte de la France.

3. — Car celui qui souffre est purifié ; car celui qui est martyr pour sa foi est saint ; car celui qui meurt pour son pays, pour son Dieu et pour sa foi, ne meurt point. Le Seigneur le reçoit dans son royaume, et il permet à son esprit de redescendre parmi les hommes pour les instruire, les protéger et les sauver.

4. — Va donc, et dis aux hommes que je suis morte pour eux et pour mon Dieu ; que ma dernière prière a été un pardon et une bénédiction. Va, et dis-leur que du haut du ciel, où le Seigneur m'a reçue dans sa sainte bonté, j'aime encore ma France, mon pauvre pays, et que je suis sa patronne.

5. — Va, et répands mon culte parmi les hommes, non à cause de moi, car ce n'a été que la miséricorde de mon Dieu qui a été mon salut, mais à cause de ceux qui souffrent ce que j'ai souffert et qui désespèrent à cause de leurs maux.

6. — O joies du paradis, je vous aime ! Délices de mon Dieu et des repos éternels, je vous bénis ; mais toi aussi, ma pauvre terre, je t'aime et te bénis.

7. — Toi aussi, mon pays, mon petit village solitaire et délaissé, ma pauvre maison où j'ai tant prié, mes

pauvres Chapelles où tant de fois les Saintes mes sœurs me sont apparues, et qui n'êtes plus que ruines. O mon pays; je t'aime et je me souviens de toi!

8. — Et je vous vois, vous tous qui venez vous souvenir de moi là où je suis née et où j'ai été heureuse. Oui, je vous vois et je vous bénis... et si parfois, à ma pensée, vous sentez sur vous comme une grâce, comme un calme, comme un trouble, c'est moi qui vous touche de mon esprit, c'est moi qui voudrais vous dire : Enfants des hommes, souvenez-vous de moi.

9. — Va, toi que Dieu a choisi pour ses œuvres d'amour. Va, toi qui es mon frère. — Va, console ceux qui, après avoir été punis de Dieu, demeurent découragés et dans l'abandon. Dis-leur : réjouissez-vous, car vous avez au ciel une Sainte qui vous aime, c'est Jeanne la martyre, c'est Jeanne que vous avez livrée aux bourreaux et aux flammes et qui vous a pardonnés, et qui intercède pour vous auprès du Seigneur pour que le pays de France trouve encore, dans la divine justice, une miséricorde et un amour.

10. — Va, frère. — Va, tu trouveras autour de toi des hommes qui te mépriseront, car ils diront : Jeanne n'est point une Sainte, puisqu'elle est morte maudite des hommes et comme abandonnée de Dieu. Dis-leur que le Seigneur m'a reçue dans son pardon, car la terre m'a été douloureuse, et j'ai donné ma vie pour tous.

11. — Dis-leur qu'en mourant, j'ai dit : O mon

Dieu ! ô mon Jésus ! ô mes Saintes ! faites que ma mort, faites que mon supplice sauve mon pays. Comme vous m'avez permis pendant un peu de temps d'être sa délivrance par la foi et le courage de ma vie ; morte, délivrée, heureuse , faites , ô mon Dieu , que je l'aime toujours !

12. — Va et dis à ceux qui désespèrent et qui souffrent : Allez au pays de Jeanne, allez sur les coteaux , au fond des bois, aux bords des Sources ; et je les visiterai dans leur esprit et je les soulagerai de leurs peines , et je les guérirai de leurs maux, et je serai leur protectrice et leur conseillère , car j'aime ceux qui m'aiment et ne les abandonnerai point.

13. — Va , que la force soit sur toi , fais-moi sainte parmi les hommes , et un jour je te ferai saint devant le Seigneur mon Dieu , et je te recevrai dans son paradis ; et je serai éternellement ta compagne et ta sœur ; et je t'aimerai , toi , pauvre enfant de l'homme , qui m'auras choisie pour ta douleur , pour ton courage , pour ton exemple , et que je choisirai aussi parmi les heureux du ciel pour t'aimer. .

14. — Car le ciel est amour ! et dans le ciel on aime , et dans le ciel on se reconnaît ; et il n'y a plus ni impuretés , ni misères , ni maux entre les amours , et une flamme divine est en tous les cœurs et le Seigneur bénit ceux qui s'aiment et rien ne les sépare plus.

15. — Et à mesure que cette voix me parlait , une douce ivresse venait sur mon esprit , et il me semblait

\*\*



que les pensées de l'Esprit se changeaient en paroles ineffables de la terre, et que non-seulement mon âme en était charmée, mais encore tous les sens et toutes les puissances de mon être.

16. — Et je répondis, oui, Jeanne, oui, Sainte, oui, Martyre, oui, Patronne de la France, je dirai et j'apprendrai à mon pays que tu es vraiment sa Sainte et sa protectrice, et tu m'aideras à sauver mes frères, tous mes frères, comme Dieu t'a aidée à sauver ton pays, et nous combattons le même combat, et nous souffrirons de la même douleur, et nous aurons dans le ciel la même justice et la même félicité.

17. — O hommes, mes frères, ô vous tous qui souffrez ! ô vous tous qui avez cette pensée dans votre cœur : La France va mourir, venez là où est Jeanne, là où Dieu lui permet de revoir la terre et de la bénir encore. Venez, priez et aimez, et vous serez consolés.

18. — Et puis vous serez nos frères, nos aides, et nous sauverons tous, tous les cœurs dans les cœurs, le pays que nous aimons.

## VII.

### Deuxième Vision.

---

1. — O douce et sainte vision ! — C'était vers l'heure du midi, au fond des bois solitaires, là où Jeanne avait dit : Tu viendras, tu m'appelleras, je te répondrai.

2. — La journée était triste et glacée, ainsi que le sont les journées d'hiver. La neige couvrait encore la terre, aux branches des arbres était le blanc givre de la nuit, point de soleil au ciel, un brouillard épais dans les vallées et sur les coteaux.

3. — Et toute la nature demeurait dans un grand silence, et l'on n'entendait au fond des bois que le murmure de l'eau qui glissait entre les feuilles mortes et les pierres du chemin, et parfois une feuille séchée qui se détachait et tourbillonnait dans l'air, puis se posait glacée sur la terre durcie. Parfois aussi un cri d'oiseau effrayé ou demandant à Dieu le grain et l'abri qu'il ne trouvait plus.

4. — Et je marchais pensif et priant par les sentiers isolés. Et lorsque je fus loin au fond du bois, et que je compris que nulle chose n'était plus entre moi et Dieu, entre mon esprit et les esprits qui sont au-dessus de la terre, je m'arrêtai, et je dis intérieurement, puis à haute voix et par trois fois : Jeanne, viens, je t'attends.

5. — Et d'abord je n'entendis rien, je ne vis rien, rien ne tressaillit dans la nature ni dans mon cœur, seulement un vent léger passa au-dessus des arbres, et, secouant doucement les hautes branches qui étaient chargées de givre, une pluie blanche et brillante tomba sur la terre.

6. — Et je dis une seconde fois : Jeanne, reviens, je t'attends. Et alors il me sembla que les nuées qui étaient

dans le ciel se dissipaient , car un rayon de soleil illumina le fond des bois , et au-dessus je vis que le ciel était devenu bleu et clair.

7. — Et je ne sais si c'était une chaleur venant sur mon âme ou sur mon corps , mais l'air me sembla plus doux , et les rayons de soleil qui étaient sur moi devenaient tièdes comme au printemps. Et aucun souffle n'était plus dans le ciel , ni sur la terre.

8. — Et peu à peu mes yeux s'éblouissaient malgré moi , et mon esprit se troublait , et je dis une troisième fois : Jeanne , viens ! — et des yeux de mon corps ou de mon esprit je vis ces choses :

9. — Je vis les sentiers des bois verdîr , sous les grands arbres la neige disparaître sous les herbes et sous les fleurs ; aux branches , je vis naître les feuillages , tout devint vie , printemps , fraîcheur et beauté.

10. — Et je m'agenouillai et je dis : O Seigneur , par quels mystères permets-tu à l'esprit de l'homme de changer ainsi , sous ta puissance , la vision de tes œuvres. Pourquoi suis-je seul sur la terre à te chercher ainsi dans les miracles de tes merveilles et à t'y trouver ? Pourquoi plusieurs ne peuvent-ils voir ce que je vois ?... ils t'aimeraient , ils t'adoreraient au lieu de t'oublier.

11. — O Dieu ! comment me tromperais-tu ? m'abuserais-tu de vains songes ? Pourquoi m'enverrais-tu la dérision quand c'est toi seul que je cherche et que je prie ?

Comment me mentirais-tu, toi qui es vérité? Comment dirais-tu à celui qui ne veut que te chercher, te trouver et t'aimer : Sois insensé. Comment éclairerais-tu l'esprit de tant de merveilles, si ce n'était que pour te jouer de nous? Comment aimerais-tu à séduire par le mensonge, toi qui es la vérité? .

12. — O Seigneur, je ne sais ce que sont les visions que tu m'envoies. Je ne sais si c'est mon corps qui voit ou mon âme. Je ne sais si tu les as faites de matière ou d'esprit; mais je sais que lorsque tu dis à un homme : Regarde et vois, et qu'il regarde et qu'il voit, je sais que ce qui est dans sa vision doit être ton enseignement et ta vérité.

13. — Et ainsi je pensais, et ainsi toute mon âme était émerveillée et dans le frémissement de voir de telles choses, et aussi mes sens en étaient troublés, car la terre n'était plus qu'un printemps.

14. — Et m'étant agenouillé dans un lieu solitaire, et ayant caché ma tête dans mes mains pour me recueillir, et priant intérieurement sans paroles, j'attendis.

15. — Et comme j'étais ainsi priant depuis un peu de temps, attachant la foi et la volonté de mon âme à cette pensée : Jeanne viens ! . . . une douce main me toucha.

16. — Et ayant élevé mon regard, je vis devant moi debout et s'appuyant sur une branche fleurie, celle que

j'avais appelée, et je ne sais si cela était la vision de mon corps ou celle de mon esprit, mais je vis.

17. — Et elle était plus jeune et plus belle encore que les premières fois. Elle ne portait plus ses vêtements blancs et sa palme d'or ainsi que je l'avais entrevue dans les rêves du ciel. Elle était vêtue comme les bergères. Une grâce divine était sur son visage. Et me voyant agenouillé devant elle, elle me dit : Relève-toi . . . et elle me toucha.

18. — Et je vis alors que son corps n'était point fait de la matière des corps, mais de je ne sais quelle substance, que les sens ne pouvaient saisir, et que le toucher ne sentait point. Et aussi sa parole n'était point faite avec le bruit, et elle s'entendait seulement au fond de l'esprit. Et cependant tous mes sens en étaient émus et troublés.

19. — Ses pieds étaient nus. Elle marchait au milieu des herbes hautes et des fleurs, et je vis qu'aucunes n'étaient courbées, et qu'elles s'écartaient d'elles-mêmes à chacun de ses pas, puis baisaient ses pieds de douces caresses et comme d'amour.

20. — Et à l'entour d'elle volaient beaucoup de petits oiseaux, et ils semblaient aussi l'aimer. Et au-dessus était un rayon éblouissant qui descendait du ciel jusqu'à ses pieds. Et ce prodige et cette vision me ravissaient.

21. — Et la Sainte dit : Je ne parlerai point de ma

parole à tes oreilles , mais je parlerai à ton esprit de mon esprit.

22. — Lève-toi et écoute. Et m'étant levé , je vis que la vision avait disparu. Et ayant regardé autour de moi , je vis que le printemps n'était plus sur la terre , ni aucune herbe ni aucune fleur , et que la terre était redevenue blanche de neige.

23. — Et mon âme entra malgré moi dans une grande tristesse. Et un brouillard épais descendait des coteaux et enveloppait les bois.

24. — Et cependant peu à peu mon esprit se fortifia. Et la même voix dit de nouveau : Ecoute. Et voici ce que j'entendis intérieurement en mon esprit.

25. — Et cela ne vient point de moi , ni d'aucune de mes pensées , mais cela vient d'au-dessus de moi , et d'un esprit qui n'est point mon esprit.

## VIII.

### L'Avenir.

---

1. — Et la voix me dit : Je suis Jeanne , que demandes-tu ?

2. — Et m'étant recueilli en mon esprit , je dis :  
— L'avenir.

3. — Et la voix dit de nouveau : — Regarde , écoute , et écris.

4. — Et je vis qu'un brouillard épais venait au-devant de moi , et que la clarté du soleil se voilait , et que le ciel s'abaissait sur toute la terre comme une mer de vapeurs , obscure , lourde et grise.

5. — Et toute chose se voila autour de moi , les arbres , les coteaux , les prairies , et les yeux de mon corps étaient alourdis , et mon être enveloppé comme dans une nuée.

6. — Et en même temps je sentis les yeux de mon âme qui s'ouvraient et une clarté intérieure qui se faisait en moi.

7. — Et la voix dit : Pense. Et mon esprit s'attacha à cette vision , et je compris qu'une grande obscurité était aussi sur les hommes et sur les peuples , mais que le regard de l'esprit la pouvait éclairer.

8. — Et je dis à la voix : Enseigne-moi.

9. — Et j'entendis alors ces paroles : Attends et espère.

10. — Ton pays est dans la douleur et dans la nuit , porte-lui le flambeau de Dieu , porte-lui l'amour.

11. — Tu ne détruiras point ce qui est en ton pays , ni ses lois , ni ses gouvernements , ni ses religions. —

Mais tu diras aux hommes : Aimez-vous les uns les autres et unissez-vous en une seule famille, car en votre amour seul sera le pardon de Dieu.

12. — Tu ne diras point cela est vrai, et cela est faux. Tu laisseras la foi dans le cœur des hommes selon leur force ou leur faiblesse ; mais tu diras : Aimez-vous les uns les autres, car, quand les hommes s'aimeront les uns les autres, tout mal sera arraché de leurs cœurs, et tout mensonge de leur esprit.

13. — Moi, Jeanne, fille de Dieu, je te le dis en vérité, si la France ne s'unit point en un seul amour, en une seule famille, en un seul pardon, et si elle n'unit point à elle les autres peuples, le Seigneur abandonnera la France et la détruira.

14. — Et je dis : Pourquoi le Seigneur nous a-t-il châtiés ?

15. — Et la voix répondit : Parce que la France a abandonné le Seigneur, parce que tout royaume divisé périra, parce que de grandes iniquités et impiétés étaient parmi les hommes et que tous se trompaient les uns les autres et se haïssaient.

16. — Et je dis : La guerre est-elle une épreuve ou un châtiment ?

17. — Et la voix dit : La guerre est la folie des hommes, et Dieu y cache sa justice, car dans la guerre sont tous les maux.



18. — Et je dis : mon pays se relèvera-t-il bientôt des ruines de la guerre ?

19. — Et la voix répondit :

20. — Ton pays ne se relèvera que par la concorde, la miséricorde et l'amour. Qu'il s'humilie et qu'il prie le Seigneur et qu'il dise aux peuples : Venez à moi et aimez-moi ; et qu'il ne soit point menteur dans ses paroles et qu'aucune haine ni vengeance ne soit dans son cœur, car Dieu a creusé son sillon, et il y va enfermer sa semence. Que le sillon ne se ferme point avant de l'avoir reçue ; qu'il ne la repousse point avant de l'avoir mûrie, car cette terre deviendrait aride comme le désert et éternellement maudite de Dieu.

21. — Toi, homme, tu ne diras aux hommes que cette parole : Aimez-vous les uns les autres. Et, s'ils t'écoutent, ton pays sera sauvé, et s'ils ne t'écoutent point, il sera maudit.

22. — Moi, Jeanne, les voix m'avaient dit : Va, délivre par la guerre, car mon pays était plein des maux de la guerre. A toi le Seigneur te dit : Va, délivre par l'amour, car ton pays est plein des maux de la haine :

23. — Et quand tu auras en plusieurs paroles, et par l'exemple, et par la douleur, et par l'affirmation de ta foi, prêché ce seul amour ; et quand ton grain semé sera enseveli dans le cœur de plusieurs, tu t'arrêteras. Ta

mission sera finie et tu diras au Seigneur : Seigneur, maintenant envoyez-moi la mort.

24. — Et il sera bon pour toi que ta vie soit courte. Et je prierai le Seigneur qu'il t'appelle à lui à la fin de ton jour, et qu'il te délivre des maux de la terre.

25. — Et je prierai aussi qu'il te fortifie dans la douleur et que, pendant un peu de temps, pour le salut de tes frères, il ne t'épargne point, car les hommes ne te croiront dans l'avenir que s'ils te méprisent et te maudissent durant ta vie. Et la vérité de ta parole ne germera que dans le sillon de ton épreuve.

26. — Et si le Seigneur t'appelle jusqu'à la persécution et au martyre, sois heureux. Car ainsi tu pourras semer une grande moisson, et s'il t'appelle trop tôt vers le repos et vers la mort, tu ne feras que la moitié de ton œuvre.

27. — Va, et enseigne ces choses aux hommes et ne te décourage point et ne faiblis point, car l'heure de ta bénédiction ne sera point celle de ta gloire, mais celle de ton humiliation.

28. — Et la voix se tut. — Et pendant que j'avais écrit ce que disait la voix, le brouillard du ciel s'était dissipé, et le soleil rayonnait de beauté.

29. — Et je m'en allai l'âme en paix et disant : Mon Dieu, fais que je souffre pour que de ma souffrance sorte le salut des hommes,

## IX.

### La Loi.

---

1. — Et comme je marchais, la voix me dit de nouveau :

2. — Un roi viendra sur ton pays, et ce sera le dernier, et tu iras à lui, et, t'agenouillant devant son trône, tu diras. O roi ! aimez votre peuple, et ne faites aucune guerre durant votre règne, et unissez tous les peuples en un seul peuple et un seul amour.\*

3. — Et si ce roi ne t'écoute point, tu iras aux peuples et tu crieras : Peuples, aimez-vous les uns les autres, et qu'il n'y ait plus par vous de guerres sur la terre et que le monde ne soit plus qu'une famille et qu'un pays.

4. — Et après cela tu iras devant le chef des Eglises et tu diras : Voilà que le Seigneur m'a envoyé et m'a commandé de vous avertir par ces paroles : Ne maudissez plus au nom de Dieu, mais pardonnez à tous et que votre amour et votre bénédiction et votre miséricorde et et votre charité n'aient point de bornes, et qu'il n'y ait plus sur la terre qu'une seule Eglise et qu'un seul culte et qu'une seule vertu et qu'un seul devoir, et or-

donnez et prêchez que les hommes s'aiment , car là est votre salut et celui de tous.

5. — Et si , ni les rois , ni les peuples , ni les chefs d'Eglises ne t'écoutent , va devant Dieu , et cache-toi dans son sein , car les malheurs de la terre sont proches et la destruction universelle va venir.

6. — Et alors tu crieras parmi les hommes : Malheur à vous , qui n'avez point écouté le Seigneur.

7. — Et tu crieras de même aux rois : Malheur à vous ! car les peuples vous vont détruire et jeter au vent du ciel.

8. — Et de même aux peuples : Malheur à vous ! car le Seigneur voulait réunir ses enfants pour les bénir et les régénérer , et vous avez dit : Nous ne voulons point.

9. — Et de même aux chefs d'Eglise : Malheur à vous , car vous n'avez point connu la vérité du Seigneur dont vous étiez les apôtres , ni ses justices , ni ses amours , car vous avez divisé quand Dieu voulait unir ; maudit quand Dieu voulait pardonner. Malheur à vous ! enfants de l'orgueil et de la déraison , car vous avez tué la foi de l'homme dans son cœur.

10. — Et il me fut dit encore : Va devant le chef de ton église et dis ces paroles : Ton Eglise va mourir , car tu as fait de Dieu ce qui était de l'homme et de

l'homme ce qui était de Dieu. — Car tu as dit: L'homme ne faillira point. Et le Seigneur te jettera à terre comme la tempête abat une ruine. Malheur à toi, car tu ne vois ni où est l'orage, ni où est la sérénité.

11. — Et la voix se tut, et tout le jour je méditai de ces choses, et je me disais: Est-il bon que j'écrive ces paroles?

12. — Et la même voix me dit de nouveau: Ecris et ne crains rien.

13. — Et ayant obéi, j'ai révélé ce que j'avais entendu, et si quelques-uns disent que j'ai mal fait, qu'ils accusent le Seigneur et non moi, qui ne suis que son serviteur.

14. — Et si d'autres m'accusent d'annoncer des calamités sur la terre, et de toucher à ceux que le Seigneur a choisis, qu'ils attendent et ne me condamnent point encore, car les temps de ces événements sont proches.

15. — Et je vis et entendis encore beaucoup d'autres choses, mais l'Esprit m'ordonna de ne les point révéler à cause que cela jetterait beaucoup de divisions et de violences parmi les hommes.

16. — Car la voix de l'Esprit m'avait dit: Tu apprendras à ton peuple à aimer et non à haïr, à unir ce qui est divisé, et non à diviser ce qui est encore uni.

17. — Car un peuple est pareil à un édifice immense et élevé, que le temps a vieilli, que les vents et les pluies du ciel ont miné, et qui abrite une grande multitude d'hommes; et il ne faut point porter la main avec violence sur cet édifice et en secouer les fondements pour le détruire, car, en tombant, il pourrait écraser beaucoup d'hommes, et, peut-être, nul ne serait assez habile ou assez fort pour le rebâtir.

18. — Mais il faut, au contraire, le consolider, et si des pierres manquent en ses diverses parties, et si d'autres sont rongées de la vétusté ou des éléments, il faut les remplacer avec patience et précaution; et si le ciment s'est détaché et que les parties de l'édifice ne soient plus unies, il faut prendre un ciment plus fort, rapprocher pierre sur pierre, et, de toutes, n'en faire qu'une seule; et alors, l'édifice pourra encore abriter et pour de longs temps beaucoup d'hommes et beaucoup de peuples.

19. — Mais ne renverse point ce que le Seigneur et le temps ont édifié, car nul ne serait capable de rebâtir ce que tu aurais renversé.

20. — Et voici ce que tu diras aux hommes tes frères, afin qu'ils comprennent ces images. Tu diras :

21. — Ce qui détruit l'édifice des peuples, c'est la division et la haine. Ce qui le secoue depuis sa base jusqu'à son sommet, se sont les révolutions et les guerres; ce qui en détache ensuite une à une les pierres, ce sont les rivalités et les mauvaises passions de tous.

22. — Tu diras donc d'abord aux hommes : Arrachez de parmi vous toutes rivalités, toutes haines, tous désordres, toutes vengeances, toutes haines, et, après cela, il n'y aura plus de tempêtes autour de l'édifice, et il demeurera debout; et ceux qu'il abrite auront moins de crainte.

23. — Puis le calme s'étant fait dans les passions des hommes et la paix régnant sur la terre, que chacun apporte la pierre neuve et le ciment nouveau là où ils manquent, et la pierre neuve et le ciment nouveau, c'est l'amour.

24. — Et lorsque l'édifice se sera ainsi solidifié sous le travail de tous, et que la pierre et le ciment en auront ainsi réuni toutes les parties, et que la paix, la concorde, la charité l'aurent ainsi fortifié; ne craignez plus, le Seigneur bénira votre ouvrage, et rien ne prévaudra contre lui.

25. — Tu iras donc parmi les hommes, les instruisant en plusieurs paroles de ce qui peut les unir, mais tu ne diras aucune chose qui les puisse diviser, car, au lieu de rebâtir l'édifice, tu le détruirais,

26. — Et pour les religions des hommes tu diras : Croyez tous selon votre foi, votre raison et votre cœur. Seulement qu'aucune haine et qu'aucune division ne soit entre vous. Supportez-vous les uns les autres, supportez de même vos croyances et vos cultes, ne dites

point celui-ci a la vérité et celui-là le mensonge ; et à cause de cette pensée ne vous livrez ni à l'orgueil, ni à la condamnation , mais dites : Celui-là a la vérité, qui aime Dieu dans son cœur et dans sa bonne foi, et qui aime chaque homme, son frère, comme lui-même. Car la vérité c'est Dieu, et Dieu et la vérité, c'est l'amour.

27. — Ne vous divisez donc point à cause de vos religions ; mais, au contraire, à cause d'elles unissez-vous, car il n'y a qu'une religion bonne : celle de s'aimer les uns les autres, et qu'une impiété : celle de se haïr.

28. — Et ne dites plus de votre frère : Il est d'un culte ou il est d'un autre culte ; il est d'une foi ou il est d'une autre foi, et à cause de cela, je serai son ami ou son ennemi : Non dites : il est de Dieu, et il est mon frère ; et qu'il se trompe ou qu'il soit dans la vérité : Aimez-le.

29. — Car, en vérité, je vous le dis, ce n'est point la division entre les cultes qui rapproche les hommes de la vérité et de Dieu ; mais c'est ce qui les en éloigne. et toute religion qui a maudit mourra, et toute religion qui a béni vivra.

30. — Et qu'il en soit de même pour vos lois. Que toutes tendent à la charité et à la paix ; car vous ferez des hommes doux avec des lois douces, et des hommes durs avec des lois dures.

31. — Apprenez aux hommes, par vos lois, à s'aimer les uns les autres. Récompensez et honorez celui qui



aime et punissez et méprisez celui qui hait. Commandez ce qui est bien comme vous défendez ce qui est mal. Que vos lois ne soient point seulement des châtimens, mais qu'elles soient encore des conseils et de fraternels commandemens.

32. — Que vos lois disent aux hommes, depuis leur enfance jusqu'à leur vieillesse : Faites le bien. Soyez dans la paix de votre cœur et dans la paix entre vous tous, — et donnez les moyens de cette paix à chacun.

33. — Ordonnez que le petit enfant soit élevé par son père, par sa mère, par son instituteur en cette justice. Et l'enfant, devenu grand, sera juste et bon.

34. — Commandez non-seulement qu'il sache lire les lettres et les livres, mais commandez qu'il sache lire le bien. N'instruisez pas seulement sa mémoire et son esprit, pour qu'il ne résonne que comme une cymbale. mais instruisez surtout son cœur pour que d'enfant instruit il devienne utile citoyen.

35. — Ecrivez dans vos codes : L'homme apprendra à aimer, l'homme aimera, l'homme sera récompensé ou puni, selon qu'il aura aimé ou haï, comme vous écrivez : L'homme ne volera point et ne tuera point. Et quand vous aurez, par vos lois, semé la paix par toute la terre, ne craignez plus.

36. — Et si vous n'accomplissez point ces commandemens, et si vous ne vous hâtez point d'apporter chacun

votre pierre d'amour à l'édifice qui s'ébranle déjà, tremblez et fuyez, car la dernière tempête est déjà dans les mains de Dieu, et l'édifice renversé vous ensevelirait sous ses ruines.

## X.

### La Guerre.

---

1. — Et j'eus encore une vision : J'étais sur un champ de bataille abandonné, couvert de morts.

2. — Et aucun gémissment ni aucun cri ne s'entendaient. La nuit était pleine d'étoiles et un vent doux et chaud passait par moment chargé comme d'une odeur de sang.

3. — Et on ne voyait sur toute cette plaine que des hommes couchés dans leurs armures d'acier et comme endormis, et ceux-ci étaient par monceaux, et ceux-ci semblaient s'être rapprochés pour dormir à cause du froid de la nuit, et ceux-là s'être éloignés afin que leur sommeil ne fût point troublé.

4. — Et il y avait aussi beaucoup de chevaux étendus pêle-mêle avec les hommes. Et la mort était sur tous. Et aussi des chars et des instruments de guerre de toutes sortes étaient renversés, et il n'y avait sur cette terre ni arbres, ni herbes, ni récoltes, ni plantes d'aucune sorte;

seulement une moisson d'hommes que la faux de la colère de Dieu avait coupée; et tout demeurait immobile et dans le silence.

5. — Et l'on voyait aussi, à peu de distance, les ruines d'une cité fortifiée, et des tours écroulées, et d'autres qui étaient encore debout; et de hautes murailles qui s'élevaient noires et tristes dans la nuit du ciel; et aucun bruit n'était non plus en cette cité.

6. — Et peu à peu il se fit de ce côté une lueur pâle; puis le bas du ciel se couvrit de cette lueur. Au-dessus d'elle les étoiles s'éteignirent, et à travers les ruines de cette cité se leva la lune brillante.

7. — Et elle monta lentement, et ayant dépassé le sommet des murailles et des tours, elle s'étendit dans un manteau d'argent, et éclaira toute la terre.

8. — Et je vis que les hommes qui dormaient dans le sommeil de la mort étaient tous blessés au cœur, et que là, leur armure avait été brisée et rougie de sang, et aussi la terre où ils dormaient.

9. — Et la lune éclairait leurs visages, et cela était horrible à voir, et ils me regardaient avec de grands yeux pâles, et leur bouche ne pouvait s'ouvrir pour parler: et ils étaient tous morts dans une grande angoisse et une grande douleur.

10. — Et ceux-ci serraient encore leur glaive avec

haine ; et ceux-là avaient mis la main sur leurs blessures pour en arrêter le sang, et ils étaient tombés ; et d'autres baisaient des crucifix , et leurs yeux morts restaient levés vers le ciel . et on eût dit que leur dernière pensée venait de remonter vers le Seigneur.

11. — Et ceux-là étaient écrasés par les roues des chars , foulés par les pieds des chevaux , mutilés et dispersés par les instruments de guerre , et ils n'étaient plus que des morceaux d'hommes jetés çà et là dans une boue de sang.

12. — Et j'eus une grande pitié de voir toutes ces choses ; et mon esprit s'éleva vers le Seigneur, et je dis : O Dieu, comment permets-tu de telles folies aux hommes qui sont tes enfants , et les accables-tu de pareils maux ?

13. — Et en ce moment la lune était au milieu du ciel ; et on eût dit de la plaine où dormaient ces morts , une mer aux vagues apaisées. Et non loin de moi , j'entendis une plainte , et comme la voix douce d'une femme.

14. — Et ayant regardé , je vis un guerrier couvert d'une armure brillante, mais dont la tête était découverte ; il ne portait point de glaive , son cheval noir demeurait auprès de lui , la tête baissée.

15. — Le guerrier se tenait agenouillé, un de ses genoux plié vers la terre. Et je vis qu'un autre guerrier était près de lui , mais étendu sur la terre et blessé. Et le premier guerrier, à l'armure brillante, le soulevait doucement et ,

après l'avoir appuyé doucement et lui avoir découvert son front d'où s'échappait un flot de sang , il pansa et ferma sa blessure.

16. — Et je vis le guerrier blessé rouvrir lentement les yeux à la lumière , sourire , joindre les mains comme pour prier , puis retomber mort.

17. — Et alors le premier guerrier se releva , et se tournant vers le ciel : il dit : O Seigneur Dieu , ô Jésus , ô Saints et Saintes du paradis , pardonnez-moi.

18. — Et s'étant caché la tête dans ses mains , il pleura.

19. — Et après avoir pleuré il s'assit près de celui qui venait de mourir , et son front se baissa.

20. — Et en ce moment un petit bruit se fit entendre dans la plaine , peut-être était-ce le murmure du vent ; peut-être était-ce une plainte d'homme ; peut-être était-ce le vol de la mort qui remontait. . .

21. — Et le guerrier releva son front , et s'étant tourné du côté d'où était venu le bruit , je vis son visage : C'était Jeanne.

22. — Et tout étant rentré dans le silence , Jeanne baissa de nouveau la tête et se tut ; puis , étendant la main vers moi , elle dit : Viens , assieds-toi et demeure.

23. — Et je vis que son visage était couvert de larmes.

et qu'elle pleurait en silence ; et m'étant assis, je demeurai moi-même en un grand trouble et en une grande peine.

24. — Puis elle écarta les cheveux de son front , éleva ses grands yeux vers le ciel , et dit : Les hommes m'accuseront , mais Dieu me pardonnera. Les hommes diront que j'ai versé le sang par la guerre , et que je ne suis pas même une femme ; mais Dieu sait que mon cœur n'est point cruel , et que je lui suis obéissante , et que souvent je voudrais mourir en place de ceux qui meurent.

25. — Mais le Seigneur a dit : Tu sauveras le royaume de France , car c'est grande pitié de voir ainsi le pauvre peuple. Et ausssi le Seigneur a dit : Après cette guerre , je ferai la paix et la prospérité parmi les hommes.

26. — Et je crois que le Seigneur me pardonnera , car après avoir versé le sang par obéissance , je donnerai le mien par martyr.

27. — Et elle se tut , et ayant frémi , ses larmes coulèrent de nouveau abondamment.

28. — Et il me sembla que peu à peu une douce lumière l'environnait. Était-ce la lune qui était plus claire dans le ciel : Était-ce les étoiles qui se rallumaient : Était-ce la grâce du Seigneur ou son pardon qui venait sur Jeanne ? Je ne sais.

29. — Et s'étant levée subitement, et toute couverte de cette lumière , elle demeura debout , et étendant les

mains sur la plaine, elle dit : Morts, dormez en paix , que vos âmes soient pardonnées de Dieu.

30. — Et il me sembla que la plaine s'agitait doucement , ainsi que fait un lac tranquille quand passe sur ses eaux un souffle du soir ; et je vis les sillons des morts qui disparaissaient , et à la place de cette plaine désolée , un champ immense couvert d'arbres et de moissons.

31. — Et je vis Jeanne, toute radieuse de beauté et, enveloppée dans un vêtement d'une grande blancheur, monter vers le Ciel.

32. — Et s'étant arrêtée à peu de hauteur , elle dit : Va maintenant parmi les hommes , et dis-leur que le Seigneur, mon Dieu et mon Jésus, m'ont pardonné. Dis-leur que jé n'ai point aimé le sang de mon peuple, mais sa délivrance ; et que je n'ai point maudit mes ennemis , mais que je ne les ai frappés que pour sauver mon pays.

33. — Va, va aussi consoler et sauver ton peuple. Mais non par la guerre et le sang, mais par l'amour. Car, en vérité, je te le dis, le Seigneur Dieu ne veut plus de guerre sur la terre ; il veut que les hommes s'aiment et que tous les peuples s'unissent.

34. — Et tout sang qui sera versé de nouveau par les hommes ne délivrera point les peuples, mais, au contraire, il criera vengeance devant le Seigneur , et le Seigneur accablera de ruines , de famines et de maux de toutes sortes les peuples qui auront versé le sang.

35. — Et ayant ainsi parlé, elle remonta vers les cieux.

## XI.

### Le Sacre.

---

1. — Et j'eus de nouveau une vision.

2. — J'étais dans une cité magnifique, et les rues de cette cité étaient tendues de toutes sortes d'étoffes précieuses, et jonchées de palmes et de fleurs.

3. — Et les places étaient remplies de flots de peuple, de gens d'armes, de cavaliers et de soldats : et parfois des processions aux blanches bannières passaient ; et des jeunes filles vêtues de blanc et qui portaient des corbeilles de fleurs, et qui étaient couronnées de lys, chantaient hymnes et cantiques ; et les prêtres marchaient sous les dais d'or ; — et toutes les cloches sonnaient joyeusement.

4. — Et je vis venir une troupe nombreuse de cavaliers couverts d'armures étincelantes et de casques où flottaient des panaches blancs ; et devant eux étaient des héros et des pages qui portaient leur bannière.

5. — Et au devant de tous chevauchait un homme qui portait un diadème au front, et à la main un sceptre,

\*\*\*



et ses vêtements étaient de drap d'or, et un manteau éblouissant de toutes sortes de pierreries et semé de fleurs de lys d'or, retombait de ses épaules jusque sur la croupe de son coursier.

6. — Et à côté de cet homme chevauchait également une jeune fille d'une grande beauté et jeunesse, et de beaucoup de grâces, et elle était vêtue comme une reine. Et l'homme qui chevauchait ainsi c'était le Roi, et la jeune fille c'était Jeanne.

7. — Et comme la foule du peuple était grande et que les rues étaient remplies de toutes sortes d'ornements et d'arcs de triomphes, et que chacun jetait des fleurs et acclamait le Roi, le cortège avançait lentement.

8. — Et il me semblait que je suivais au milieu de la foule, et mes yeux demeuraient attachés sur Jeanne et sur le Roi, et une grande joie et un grand orgueil étaient dans mon cœur.

9. — Et je me trouvai au milieu d'une église immense et magnifique, et toute illuminée de lumière, et toute tendue de draps de pourpre et d'or, et toute embaumée d'encens, et toute retentissante d'harmonies et de chants.

10. — Et je voyais flotter les bannières des prêtres et celles des Vierges et des chevaliers, et les draperies des dais d'or et les panaches blancs des casques, et les encensoirs qui s'élevaient vers le ciel dans des nuées de

parfums , et des fleurs que des enfants jetaient devant l'autel à pleines mains.

11. — Et au-dessus de ces choses , je voyais le Roi debout sur un trône élevé, et Jeanne à son côté agenouillée et priant. Et par-delà le Roi , l'autel éblouissant d'or et de lumière , où priaient les prêtres aussi vêtus de vêtements d'or.

12. — Et le Roi, étant descendu du trône , et Jeanne à son côté , fut oint de l'huile sainte et sacrée ; et Jeanne aussitôt se jeta aux genoux du Roi et elle les embrassa en pleurant ; et beaucoup aussi pleuraient de voir ces choses.

13. — Et s'étant relevée, elle dit : ô Roi , maintenant j'ai fait le plaisir de Dieu.

14. — Et s'agenouillant de nouveau, elle pria et pleura à grands sanglots.

15. — Et elle dit : ô Seigneur Dieu , je désirerais bien maintenant qu'il vous plût que je m'en allasse garder les moutons avec mes sœurs et mes frères. Ils seraient si heureux de me revoir ; car j'ai fait ce que le Seigneur m'avait ordonné de faire.

16. — Et elle dit encore : ô Seigneur Dieu , si votre volonté est que je meurre , faites que ce soit ici , au milieu de ce bon peuple.

17. — Et une troupe d'évêques et de prêtres s'étant

approchée, tous soulevèrent le trône du roi et le portèrent, et l'église retentit encore de chants de fêtes, et les fronts s'abaissèrent, et l'encens et les fleurs montaient vers le ciel.

18. — Et la foule s'écoula lentement du temple, et le cortège du roi, puis les évêques et les prêtres, puis les chevaliers, puis les processions et les bannières. Et pendant tout le jour la cité fut dans le tumulte et les réjouissances. Et Jeanne chevauchait à côté du Roi.

19. — Et la nuit étant venue, et la ville étant endormie, et comme j'errais seul par les places et les rues, je vis que j'étais proche de l'église où avait été sacré le Roi.

20. — Et l'une des portes en étant restée ouverte, j'entrai pour prier. Tout y était obscur et silencieux, seulement de petites lampes d'or brûlaient de place en place comme des étoiles dans un ciel sombre, mais l'air était encore embaumé d'encens et des odeurs des palmes et des fleurs.

21. — Et l'église semblait déserte, et m'étant approché de l'autel, je vis qu'une femme y était agenouillée et qu'elle priait.

22. — Et elle portait des vêtements de deuil, et elle paraissait accablée d'une grande tristesse tant son front était baissé.

23. — Et je ne vis point son visage, mais j'entendis les paroles de sa prière.

24. — O mon Seigneur Dieu ! j'ai écouté ta voix et tu m'as dit : Jeanne, ta mission est finie. Je t'avais envoyée délivrer Orléans et sacrer le roi : tu as fait selon mon plaisir, Jeanne, retourne à ton village ; va revoir ta sœur et tes frères, et ta pauvre maison, et ta pauvre église, et les bois et les coteaux où je te visitais. Va, Jeanne, tu seras heureuse.

25. — O mon Seigneur Dieu ! et puis vous me disiez encore : Jeanne, reste auprès du Roi ; combas encore pour la France, tu ne reverras plus ton village, ni ta maison, ni ton église, ni tes bois, ni tes coteaux, ni aucun de ceux que tu aimes, tu seras trahie et emmenée en captivité. On t'enchaînera avec le fer, on voudra t'ôter ta foi, ta religion et ta pureté. . . On te fera souffrir de toutes sortes de maux. Ton Roi, que tu as sauvé, t'abandonnera ; ton peuple, que tu as aimé, te méprisera ; les prêtres mêmes seront tes persécuteurs et tes bourreaux, on t'élèvera sur un bûcher, on t'attachera à un poteau, on te brûlera, et tes ennemis se réjouiront, et, ni ton Roi ni ton peuple, ni ton Dieu ne te délivreront. — Jeanne, choisis.

26. — Et puis encore tu m'as dit : Jeanne, si tu retournes à ton village, si tu es heureuse, si tu abandonnes le roi de France, je t'aimerai encore, mais tu ne seras point grande parmi les saints, ni parmi les hommes.

27. — Mais si tu choisis la douleur, ta persécution, ton martyre, ta mort, tu seras grande parmi les saints et les hommes; et je te ferai la patronne de ton pays; et du haut du Ciel, où je t'aurai reçue, je te permettrai de veiller encore sur la France.

28. — Car rien n'est grand, ni saint, ni durable parmi les hommes que par la douleur; et ils n'adorent dans l'avenir que ce qu'ils ont persécuté dans le passé.

29. — Vois mon Christ, Jeanne. Ils ne l'ont fait Dieu, que parce qu'ils l'ont méprisé et crucifié. Vois ma religion, ils n'ont cru à elle, que parce qu'ils lui ont donné des martyrs. — Choisis.

30. — Et, ô grande douleur, je vis Jeanne se jeter aux marches de l'autel, et là, elle resta immobile et comme morte; mais j'entendais le bruit des sanglots qui s'échappaient de son cœur, et, moi aussi, je pleurais.

31. — Et peu à peu je vis l'autel qui s'éclairait, et, au-dessous de la voûte du temple, une lueur douce et comme divine.

32. — Et je vis deux anges aux longs vêtements, qui se tenaient de chaque côté de l'autel; et l'un portait une couronne de fleurs, et l'autre une couronne d'épines.

33. — Et s'étant approchés de Jeanne, ils la relevèrent et la consolèrent; et Jeanne les reconnut; et son visage brilla d'une grande joie, et elle fut fortifiée.

34. — Et les deux anges lui offrirent en même temps les deux couronnes , et elle prit la couronne de fleurs . la baisa , puis la remit à l'ange .

35. — Et après cela , elle prit des mains de l'autre ange , l'autre couronne , celle qui était d'épines , et de même elle la baisa , puis elle la serra contre son cœur avec une grande force ; et elle dit : — J'ai choisi .

36. — Et tout-à-coup les anges et les lumières disparurent et la vision me fut ôtée .





---

## DEUXIÈME PARTIE.

---

### I.

#### La Naissance.

---

1. — C'était le Jour des Rois.

2. — Et je songeais à la vie de cette pauvre enfant du peuple devenue si grande et si glorieuse, si méritante et si sainte.

3. — Et mon esprit, remontant vers le passé, en cherchait les souvenirs. Et il me semblait que ce passé était comme un fleuve immense, aux bords tantôt fleuris et tantôt déserts, aux ondes tantôt calmes et tantôt terribles... puis, que ce fleuve allait à une mer sans fond et sans bornes : — L'infini.

4. — Et, un moment, mon esprit fut emporté sur cette mer, puis je m'effrayai de cette grandeur, et remontant le long du fleuve, et remontant encore, je vis que les rives se rapprochaient, que les eaux se faisaient plus claires et plus tranquilles et qu'elles miraient doucement, sur leurs vagues vertes, les ombres de la création de Dieu.



5. — Et bientôt, remontant toujours le long des rives, je vis que le fleuve était devenu un ruisseau limpide, et que sur ses bords se penchaient les arbres fleuris et que chantaient les oiseaux.

6. — Et étant arrivé à la source, mon âme entra en un grand repos, et m'étant assis à l'ombre sur des herbes hautes et fraîches, ombragé de feuillages épais, écoutant le bruit de l'eau qui tombait goutte à goutte, venue des profondeurs de la terre, où Dieu cache ses vies et ses mystères. — Je songeai.

7. — Et une voix me disait : Cette mer, ce fleuve, ce ruisseau, cette source, ce sont les images de la vie. Et, au loin, j'entendis sonner une cloche. — C'était l'Angelus du midi, et mon rêve s'envola.

8. — Et cependant ma pensée était encore entraînée malgré moi vers ces choses, et je voyais mon enfance calme et pure comme cette petite source, puis ma vie agitée comme le grand fleuve... puis la mer!.. l'infini !

9. — Et puis je pensai à Jeanne, à cette enfant, à cette sainte qui était devenue comme ma sœur et ma protectrice. Et, par ma pensée, du ciel où elle est remontée, je descendis à la vie, de la vie je descendis à l'enfance, et mon âme connut par l'esprit ce que mes sens avaient vu par mes yeux.

10. — Et, m'étant religieusement recueilli, ainsi que j'interrogeais l'avenir, j'interrogeai le passé.

11. — Et l'esprit de vision m'ayant visité de nouveau, il me sembla que, doucement, le temps reculait ses jours et ses siècles ; et la puissance de Dieu arrêta alors mon esprit.

12. — Et je me trouvai en le même pays , mais tout y était différent et changé , et là où j'avais vu des champs , des vignes , étaient des forêts , des prairies , et là , où sont des villages , étaient des plaines. Et je reconnaissais la terre , mais non ce qui était sur la terre.

13. — Et aussi les demeures des hommes paraissaient changées de formes et de lieux. Elles étaient humbles ainsi que le sont les chaumières des pauvres. Dans les champs encore des laboureurs , mais ils travaillaient plus forts et plus sains. Dans les prairies paissaient des troupeaux , eux seuls n'avaient point changé.

14. — Et au lieu de l'église toute blanche et toute ornée, j'en vis une autre toute recueillie , toute cachée au milieu des arbres ; les tombes du village l'entouraient.

15. — Et alors les cloches sonnèrent ; c'était l'Angelus de la fin du jour ; et ces cloches étaient harmonieuses : — Et je vis plusieurs femmes et plusieurs jeunes filles qui sortaient de l'église en priant ; et elles n'étaient point vêtues comme le sont les femmes de notre temps.

16. — Et le soir vint , et quoique ce fût l'hiver, l'air était si doux que je ne songai point à me retirer de ces lieux.

17. — Et, au contraire, il me semblait qu'une sorte de printemps était venu subitement sur la terre, et que toutes sortes de bonnes senteurs étaient dans l'air.

18. — Et sous mes pieds, je voyais les petites herbes qui poussaient, et, au milieu d'elles, des milliers de fleurs s'ouvrir; et je n'osais marcher de peur de les fouler et de profaner le prodige de Dieu.

19. — Et au-dessus de moi, je vis les grands arbres qui agitaient doucement leurs branches, et cependant aucun vent n'était dans l'air; et peu à peu je vis qu'elles se couvraient de feuillages comme à la venue de chaque printemps; et un rossignol chanta.

20. — Et toutes ces choses étaient grandes merveilles, car on était en janvier, en la nuit des rois.

21. — Et je vis encore un autre prodige : Je vis une étoile descendre lentement du ciel, et elle s'arrêta au-dessus d'une pauvre maison qui était proche de l'église, et, ayant éclairé le ciel et la terre d'un vif éclat, elle s'éteignit.

22. — Et, pendant que Dieu envoyait ces signes, en la même maison où l'étoile s'était arrêtée, une femme mettait au monde un enfant. Et c'était cet enfant que Dieu déjà bénissait et glorifiait par ces merveilles.

23. — Et on nomma l'enfant : Jeanne.

24. — Et peu à peu je sentis mon esprit s'appesantir

et mes sens se troubler. Et ayant regardé autour de moi, je ne vis plus ni la nuit brillante, ni les fleurs, ni les feuillages, ni l'étoile, mais une terre désolée et triste.

25. — Et en même temps un brouillard épais m'enveloppa, et il pouvait être l'heure de midi; mais le soleil n'était point dans le ciel, et mon corps était transi de froid.

26. — Et je reconnus que le Seigneur Dieu avait emporté mon esprit dans le passé, et puis qu'il m'avait abandonné; et cependant je remerciai le Seigneur, car toute lumière vient de lui.

## II.

### Enfance.

---

1. — Douces visions du passé, comme celles de l'avenir, je vous aime et je vous bénis.

2. — Simple et pieuse enfance de Jeanne, reviens devant mes yeux charmer mon cœur de toutes tes grâces, et fais que chacun se plaise à ton souvenir.

3. — Ne faut-il pas que le grand chêne ait été petite plante, timide et faible, à l'ombre des grandes forêts; et avant d'abriter les hommes et tous les oiseaux du ciel, et de défier la tempête et la foudre, ne faut-il pas qu'il ait

été petit gland enfermé dans une terre bénie, mystérieuse et féconde?

4. — Ne faut-il pas que le beau fruit de l'arbre, avant d'être mûr et de devenir l'orgueil, la nourriture et la joie des hommes, avant de ressemer dans la terre le germe d'une vie nouvelle, ait été petite fleur embaumée au printemps; et avant de donner son sang, sa chair et sa vie, ainsi que Dieu le lui commande, aux hommes qui s'en désaltèrent ou s'en nourrissent, n'offre-t-il point d'abord son calice fleuri, sa fraîche fleur et son miel?

5. — O enfance de ceux qui avez été puissants, purs, saints, héros parmi les hommes! Fruits féconds de l'humanité, aussi vous avez eu l'enfance qui a préparé la maturité, les grâces et les ivresses du printemps qui ont préparé l'été, la fleur qui a fait le fruit.

6. — Enfance de Jeanne, purs et beaux jours des premières années, venez donc sourire à mes yeux qui vous cherchent sous les voiles du temps. Esprits des souvenirs, visions divines, aidez-moi.

7. — Jeanne, je te revois. Te voilà; tu es assise sous le grand chêne; autour de toi est ton troupeau, ton chien est couché à tes pieds. Que regardes-tu vers les coteaux, dans les brumes du matin, que cherches-tu de ta pensée et de tes yeux? Vois-tu déjà comme l'ombre du Seigneur? . .

8. — Qu'écoutes-tu dans le bruit du vent dans les

ramées... dans le frémissement des bois? . . Entends-tu déjà le bruit sans parole de voix qui te parlent, et qui sont douces et confuses comme le vent, et qui volent errantes dans les souffles de l'air?

9. — Pourquoi lèves-tu tes yeux vers le ciel? Y cherches-tu, y vois-tu les merveilles des mondes, les lois qui font baisser ou monter les soleils? Y poursuis-tu les nuages qui courent en flocons blancs? . . Y entrevois-tu le paradis?

10. — Jeanne, tu penses, tu rêves, tu cherches, peut-être tu devines, tu entends. Jeanne, tu n'es que la petite bergère de Domremy, mais bientôt tu seras une bergère d'hommes et tu conduiras des guerriers, comme tu as conduit ton troupeau.

11. — Jésus ne disait-il point à ses Apôtres : Vous êtes pêcheurs de poissons, je vous ferai pêcheurs d'hommes. David n'était-il point un berger? Moïse n'était-il point un berger? Tous ceux qui ont vu la face de Dieu n'étaient-ils point des bergers? Ceux qui vinrent les premiers à Béthléem n'étaient-ils point des bergers? — Dieu aime les pasteurs.

12. — Vois, Jeanne, le Christ lui-même n'est-il point né au milieu des animaux? Aime bien tes pauvres moutons, ô mon enfant, Dieu t'apprendra ensuite à aimer les hommes et à les conduire. En attendant, aime bien ton pauvre troupeau.

13. — Aime bien toute cette pure et sainte création de ton Dieu. — Les oiseaux qui chantent, appelle-les, ils viendront à ta voix ; les nuées de l'automne qui passent, dis-leur : fuyez de mon ciel bleu, et le ciel bleu rayonnera ; la fleur fermée par la nuit ou brisée par l'orage, dis-lui : ouvre-toi, relève-toi, et elle s'ouvrira et se relèvera. Aime bien la création de Dieu, Jeanne, et la création t'aimera. — Car aimer les œuvres du Seigneur, c'est adorer le Seigneur.

14. — Quand le loup viendra vers ton troupeau, vas au-devant de lui ; et dis : Je te commande au nom de mon Seigneur, fuis, et le loup fuira.

15. — Quand la peine sera dans ton cœur, dis : O peine, vous êtes la rosée qui fleurira mon âme ; et ta peine se changera en joie.

16. — Quand tu entendras en toi cette pensée... où est mon Dieu ? où sont ceux qui me protègent et qui m'aiment, appelle-les, et ils viendront, et tu verras des anges et des saints, et peut-être même la face de Dieu.

17. — Jeanne, te souviens-tu du vieux berger de Domremy, qui avait prédit sur ton berceau il avait dit : « Qu'une vierge de Lorraine sauverait la France. » Jeanne, pourquoi, toi, toute enfant, toute timide et pauvre bergère, penses-tu sans cesse à cette parole. — Tu ne le sais.

18. — Est-ce Dieu qui te commande ainsi cette pensée ? Sauver la France ? Le pourrais-tu ? L'oserais-tu ?

comment accomplirais-tu semblable merveille, et pourtant tu es tourmentée et obsédée de ces choses.

19. — Jeanne, au printemps ce n'est point la fleur qui s'ouvre toute seule; c'est le Seigneur-Dieu qui la fleurit; à l'été ce n'est point la fleur ouverte qui enferme son fruit dans son calice vert, c'est Dieu encore. Jeanne, c'est Dieu qui veut tout et qui fait tout.

20. — Jeanne, va donc rêver sur les coteaux et au fond des bois.

### III.

#### Le Berger.

---

1. — Au village de Domremy vivait un vieux berger. On disait qu'il était prophète, qu'il voyait l'avenir; car plusieurs fois il avait annoncé des choses qui s'étaient réalisées.

2. — Et souvent le vieux berger et Jeanne allaient garder leurs troupeaux ensemble dans les prairies et sur les coteaux qui sont proches du village.

3. — Et le vieux berger aimait Jeanne parce que c'était une douce, sage et sainte enfant; et Jeanne aimait le vieux berger parce qu'il lui parlait de Dieu et de toutes les grandes choses qui se devaient accomplir en l'avenir.



4. — Et un jour ils étaient assis tous deux à l'ombre d'un hêtre touffu, regardant silencieusement paître leurs deux troupeaux.

5. — Et le soleil était haut et chaud, quoique le matin eût été orageux, et qu'un vent léger secouât encore des feuillages quelques gouttes de pluie.

6. — Et l'air bientôt devint plus lourd, les feuillages ne s'agitèrent plus, et les oiseaux qui chantaient se cachèrent et se turent.

7. — Et à l'horizon se formaient des nuages noirs et épais, et bientôt ils montèrent dans le ciel, et le soleil se cacha.

8. — Et le vieillard dit à Jeanne : Voilà l'orage, partons ; mais Jeanne dit : L'orage est beau, c'est la voix de Dieu, demeurons ici, il ne nous arrivera rien de mal.

9. — Et tous deux ayant rassemblé leurs troupeaux sous les grandes branches touffues du hêtre, ils s'assirent de nouveau et demeurèrent en silence.

10. — Et le vieillard baissait les yeux vers la terre, et semblait absorbé en beaucoup de pensées, — et Jeanne regardait le ciel où déjà brillaient les éclairs, et parfois elle frémissait quand la foudre éclatait subitement ; mais elle se rassurait, et je ne sais quoi de Dieu passait aussi dans sa pensée.

11. — Et le ciel était en feu et en tonnerres. Et la pluie tombait avec abondance. Et un vent violent secouait les arbres et les bois d'alentour, mais on eût dit que le Seigneur avait défendu à ses éléments et à ses foudres de toucher le hêtre où s'étaient abrités le vieillard, l'enfant et leurs troupeaux ; car aucun vent n'agitait ses branches, et aucune goutte de pluie ne traversait son feuillage.

12. — Et le vieux berger regardait toujours la terre, et Jeanne toujours le ciel. Et ils ne parlaient point, mais ils pensaient.

13. — Et cependant le vieillard, ayant relevé la tête, vit le prodige, et il dit : Enfant, une bénédiction de Dieu est sur nous, et à son tour il se prit à regarder le ciel qui était noir et déchiré par les éclairs.

14. — Et Jeanne dit : Père, il m'a semblé entendre dans l'orage une voix qui me parlait. L'avez-vous entendue ? — Non, dit le vieillard ; mais j'ai entendu une autre voix, et elle venait de la terre.

15. — Et le vieillard se levant et étendant les deux mains : Enfant, tu seras l'envoyée de Dieu. Trois femmes ont perdu la France, une vierge la sauvera.

16. — Je le crois, dit Jeanne. — J'ai entendu dans l'orage la même parole.

17. — Aussitôt le ciel se calma, les nuages se dissipèrent, l'orage se tut, les feuilles s'agitèrent doucement,

les oiseaux s'envolèrent de dessous les branches et reprirent leurs chants.

18. — Viens, dit le vieillard, et rentrons le troupeau. nous recauserons. — Et Jeanne le suivit, et son cœur était plein de trouble, et agité encore par les voix de Dieu.

19. — Et, presque chaque jour, le vieillard et l'enfant se retrouvaient avec leurs troupeaux sur les coteaux ou au bord des bois. — Et ils s'asseyaient l'un près de l'autre; s'entretenaient de la grande pitié qu'il y avait au royaume de France, et du salut que Dieu pourrait bien lui envoyer.

20. — Et le vieillard n'avait plus entendu la voix de Dieu, mais Jeanne l'entendait presque sans cesse : tantôt dans le bruit du vent, tantôt dans les murmures des feuillées, tantôt dans le parfum des fleurs, tantôt dans les nuées qui passaient dans le ciel.

21. — Et le vent et les murmures des feuillées lui disaient: Jeanne, tu es choisie de Dieu. Et les calices des fleurs s'ouvraient sous ses pas et murmuraient : Jeanne, tu es choisie de Dieu, tu sauveras la France. Et des nuées du ciel venaient les mêmes paroles.

22. — Et l'enfant interrogea le vieillard. Comment, elle, pauvre bergère, elle pourra sauver un si grand pays. Elle, qui ne savait ni lire ni écrire, qui était pauvre et timide; mais le berger ne savait pas; mais il disait : Il faudra obéir au Seigneur-Dieu. Le Seigneur-Dieu t'apprendra comment faire.

23. — Et depuis ce temps-là, Jeanne aimait à s'en aller seule aux lieux isolés des bois et des coteaux; dans les chapelles qui sont autour du village; dans l'église, aux heures du jour ou du soir, quand le Seigneur est seul dans son temple. Et là, elle s'agenouillait et priait avec grande ferveur et ardeur; mais nulle voix ne lui disait encore : Jeanne tu feras ceci et tu feras cela.

24. — Et elle était comme quelqu'un qui entend une voix et qui, ne sachant point d'où vient cette voix, et quel est celui qui l'appelle, répond : Me voici, mais demeure.

25. — Et non loin de Domremy était une antique chapelle consacrée à N.-D. de Bermond, au-dessus d'un coteau couvert de vignes et de bois de chênes. Là, surtout, elle aimait à venir interroger les voix et prier.

26. — Parfois elle amenait avec elle ses compagnes et elles offraient toutes ensemble, à la madone, des couronnes et des bouquets de fleurs. Et aussi de blancs cierges de cire qu'elles allumaient devant son autel.

27. — Là, les prêtres venaient de bien loin prier, et dire les saints offices du matin du jour, et les pieux enfants les accompagnaient.

28. — Mais le plus souvent Jeanne venait seule. Seule, il lui semblait qu'elle s'approchait mieux de son Seigneur et que son Seigneur venait plus proche d'elle, et, parfois il lui semblait qu'elle voyait devant elle comme

des lueurs et comme des formes d'anges , mais aussitôt elle fermait les yeux de crainte d'en être éblouie ou d'outrager Dieu en regardant sa vision.

29. — Et revenue à la maison , les mêmes pensées , les mêmes troubles la poursuivaient. Que de fois , agenouillée près de la fenêtre étroite de sa chambre , à l'heure où l'Angelus du soir sonnait ; où le clocher levait sa grande ombre dans le ciel ; où les tombes blanches et les croix noires brillaient sous la lune , où les cyprès frémissaient doucement sous le vent ; que de fois elle joignait les mains avec ferveur en disant : Seigneur mon Dieu ! Seigneur mon Dieu ! Apprenez-moi ce qu'il faut que je fasse , car vous m'avez appelée et me voici.

30. — O vous , qui passez dans le pays béni de l'enfant , venez en sa pauvre maison. Agenouillez-vous là où elle s'est agenouillée ; priez , là où elle a prié ; demandez , là où elle a demandé , et peut-être sur vous tombera aussi une grâce de vision et de salut.

## IV.

### L'Arbre des Fées.

---

1. — Esprit du souvenir , aide-moi à raconter ces angéliques et saintes merveilles. Esprit qui pouvez lever les voiles du passé , puisque Dieu vous a permis de lever

ceux de l'avenir, montrez-moi les temps écoulés comme vous me montrez ceux qui ne sont point encore venus.

2. — Car il ne vous est pas plus difficile de dire : Voilà ce qui a été, que de dire : Voilà ce qui sera.

3. — Toi, surtout, esprit de Jeanne, esprit de la pieuse et rêveuse enfant, esprit de la sainte et de la martyre, je t'invoque, éclaire-moi, éclaire ces temps où je vais te chercher et te voir ; dis-moi toi-même ta vie mystérieuse et bénie, afin que je puisse l'apprendre aux hommes et que, eux aussi, ils te puissent vraiment connaître, admirer et aimer.

4. — Me voilà dans ces lieux où tu as vécu, où tant de fois les esprits des saintes et des anges t'ont parlé. Et toi, sainte et ange comme eux, ne viendrais-tu pas à celui qui t'appelle, qui te cherche et qui t'aime.

5. — Que de fois..., du haut du ciel, où pourtant tu es heureuse, tu te plais à regarder ce pauvre coin de terre où tu es née. Que de fois, peut-être, tu descends légère et furtive, et tu erres en tous ces lieux où ta vie fut si douce, si bénie de Dieu.

6. — Quand tu étais au milieu des hommes, des rois, des guerriers ; quand tu étais glorieuse et honorée comme une reine, ne disais-tu pas souvent : O que je voudrais revenir en mon pays, revoir mon père et ma mère, ma sœur, mes compagnes, revoir mon église et mes coteaux, et mes grands bois et les chapelles où j'allais tant prier.

7. — Mais le roi de la terre et les guerriers te disaient : Non, reste Jeanne, ne t'en retourne pas au pays, car tu es notre force et notre salut; et tu les prenais en pitié et tu restais.

8. — Maintenant, tu es avec le roi du ciel. Il te laisse, lui, revoir ce que tu as aimé, il te laisse revenir. Tu n'as plus ton corps qui était ton voile, ta nuit et ta prison, tu n'as plus que ton âme, tu peux traverser les espaces comme les temps, tu peux me dire aussi, à moi, en approchant ton esprit de mon esprit, en te reposant un instant en moi : — Vois ce que je vois. — Viens, je t'attends.

9. — Proche d'une fontaine entourée de groseilliers sauvages et de vignes, entre le village de Domremy et une chapelle vénérée, aujourd'hui en ruines, entre les bois de chênes et les prairies vertes, était un hêtre touffu.

10. — On l'appelait l'arbre des Dames ou des Fées. Chaque dimanche, durant les saisons fleuries, garçons et filles du pays y venaient apporter des offrandes. C'étaient des bouquets de fleurs sauvages, ou des couronnes de feuillages qu'on suspendait en chantant aux rameaux touffus du vieux hêtre.

11. — Puis après cela on dansait en rond en l'honneur des fées, on allait se désaltérer à la fontaine. Et chacun, à travers les prés, regagnait sa demeure.

12. — Là, Jeanne venait souvent avec ses compagnes le dimanche. Comme les autres, elle apportait sa cou-

ronne, son bouquet et sa guirlande. Comme les autres, même elle dansait et chantait.

13. — Mais, le plus souvent, c'était seule qu'elle venait à la fontaine, sous le vieux hêtre, et qu'elle pensait aux fées et qu'elle les appelait comme si elles avaient été des saintes.

14. — Elle ne savait pas bien ce que c'était que des fées. On lui avait dit seulement qu'il y en avait de bonnes et de méchantes. Pourquoi n'aurait-elle point aimé les bonnes ! Et puisque on venait offrir à celles-là des couronnes, elles étaient donc bonnes.

15. — Et Jeanne s'agenouillait sous le vieux hêtre, ne croyant faire ni péché ni faute, et, ayant suspendu aux rameaux sa guirlande ou son bouquet, elle priait comme si elle eût été devant un autel ! Qu'importe, toute œuvre de la création, n'est-il point un autel de Dieu ?

16. — Pourquoi priait-elle, pourquoi aimait-elle ainsi les fées ? Parce que, peut-être, les fées l'appelaient et la ravissaient en esprit comme, plus tard, l'appelaient et la ravissaient les saintes.

17. — C'est que, voyez-vous, il pouvait y avoir avant les saints et les saintes, sur la pauvre terre, en des temps bien éloignés de nous, des âmes pures aussi, que le Seigneur devait envoyer en secours aux hommes, et ces âmes pures c'étaient les bonnes fées.

4\*



18. — Il pouvait de même y avoir des êtres méchants, morts dans le mal et la damnation, et à qui le Seigneur permettait de revenir parfois dans le pays qu'ils avaient habité en des corps, et là, de tenter de nouveau les hommes. — Et ces êtres étaient les mauvais génies ou les méchantes fées.

19. — Car sur la terre il y a toujours eu des justes et des saints, des bons et des méchants, des récompensés et des punis, parce qu'il y a toujours eu des vertus et des péchés, et qu'il serait déraisonnable de croire que la justice de Dieu n'a point été éternelle comme lui-même.

20. — O Jeanne, tu ne commettais donc point le mal en invoquant les bonnes fées, car, peut-être, ces fées étaient des saintes, mortes il y avait bien longtemps et qui se plaisaient encore à revenir visiter les hommes pour les enseigner ou les protéger.

21. — Seulement, Jeanne ne les entendait point... Elles ne lui parlaient point avec des paroles, comme firent plus tard ses révélations... Elle ne voyait point de lumières... rien ne se troublait dans la création à leur approche ni à sa prière.

22. — Et cependant, en ces moments-là, un doux calme venait sur le cœur de l'enfant, Ses pensées s'éclairaient intérieurement, elle pressentait des choses mystérieuses, divines, glorieuses; elle était émue, parfois agitée, puis doucement consolée. Elle aimait ces effrois ou ces langueurs, ou ces joies de son âme.

23. — On raconte qu'il est des arbres qui endorment en de doux rêves quand on se couche à leur ombre. Mais après ce sommeil, c'est la mort. Sous le vieux hêtre, il y avait aussi je ne sais quoi qui saisissait l'âme et l'endormait en de doux rêves... mais ce n'était pas la mort, pour Jeanne c'était la vie.

24. — O esprits des morts, esprits des bonnes fées qui errez peut-être encore sur la terre et qu'on méprise et qu'on oublie, dévoilez-moi ces mystères.

25. — N'est-ce point votre parole que j'entends dans mon âme? Répondez : C'est la nôtre. — Vous vivez? — Nous vivons, car nous sommes immortelles, nous sommes les sœurs des saintes. — Et vous visitiez Jeanne? — Nous l'aimions! — Pourquoi? — Parce que nous savions qu'elle devait sauver la France. — Et vous aimiez la France? — Nous l'aimions, ne fût-elle point notre patrie? — Qui êtes-vous? — Celles qui sont mortes pour leur pays et pour leurs dieux. — Nous sommes les premières martyres.

26. — Et les voix se turent et mon âme demeura comme éclairée. Et je dis de nouveau :

27. — Jeanne vous interrogeait-elle? — Non, nous lui parlions intérieurement. — Que lui disiez-vous? Qu'elle sauverait la France. — Vous croyait-elle? Non, parce qu'elle ne nous voyait pas et qu'elle ne nous entendait pas par ses sens. Mais nous savions que d'autres

saintes , nos sœurs , et des anges lui apparaîtraient corporellement , et qu'elle croirait.

28. — Et je compris. — Et interrogeant de nouveau :

29. — Quels étaient vos dieux ? — Des dieux barbares , mais nous n'en connaissions point d'autres , et nous adorions selon notre foi et notre cœur.

30. — Et aussitôt j'entendis une voix intérieure qui me disait : — Quel est ton Dieu à toi-même ?

31. — Et une grande clarté vint dans mon esprit , et je m'écriai : Non , Seigneur , je n'accuserai et ne condamnerai aucune de tes créatures , et je ne dirai plus un temps a été dans la nuit , et un autre dans la lumière , car tous les temps sont dans l'ignorance et le péché.

32. — Et nous t'avons fait, nous aussi, un dieu barbare et cruel. Car nous ne croyons en ta miséricorde que pour nous-mêmes. Seigneur, je te remercie de m'avoir enseigné que ta miséricorde a été sur tous.

33. — Passants , vous ne trouverez plus l'arbre des fées ; mais la source près de laquelle il était planté coule encore , les coteaux et les bois sont encore là.

34. — Agenouillez-vous et priez , priez tous ces esprits saints qui ont sauvé le monde en s'aidant et en s'inspirant les uns les autres. Priez l'esprit de Jeanne, la douce enfant qui priait les fées.

35. — Demandez-leur à tous qu'ils fassent descendre dans votre pensée une grâce qui l'éclaire, dans votre vie un courage qui vous fortifie, dans votre cœur, la divine charité et la sainte vertu, afin que tous, par eux, nous puissions encore une fois sauver le pays.

36. — Arbre des Fées, vous n'étendrez plus sur nous vos longs bras de feuillages. Nous ne vous porterons plus de guirlandes ni de couronnes, mais âmes des saintes — âmes des fées, qui avez visité Jeanne, nous vous retrouverons encore, et vous nous inspirerez comme vous avez inspiré la sainte Enfant.

## V.

### Les Ames.

---

1. — O âmes, fleurs du ciel !

2. — Qu'est-ce que notre âme ?... ce petit souffle qui s'échappe de nous quand nous mourons et qui ne meurt point... — C'est la vie.

3. — Et en ce petit souffle est notre pensée, notre cœur, et toutes choses qui ont vécu dans notre pensée et dans notre cœur ; et toutes choses qui n'ont point de morts parce qu'elles n'ont point de corps, et que Dieu a créées à l'image de son esprit et immortelles comme lui.

4. — Où vont nos corps ? sous la terre. Nous le savons, parce qu'ils sont faits de terre et que chaque œuvre de Dieu retourne, par sa dissolution même, à son élément. Et non plus nos corps ne meurent point, mais ils se transforment et se purifient. Car il n'y a aucune chose dans la création qui devienne néant.

5. — Où vont nos âmes ? Dans les régions qui sont au-dessus de la terre et dans des mondes invisibles comme elles ? Où sont nos âmes ? Peut-être comme l'esprit de Dieu, partout. Elles n'ont plus besoin de l'espace comme les corps, et toutes les âmes de ceux qui sont morts tiendraient dans la main d'un petit enfant, aussi bien que toutes les pensées des hommes qui vivent sur la terre.

6. — Quelles sont les joies ou les douleurs des âmes des morts ? Leurs récompenses ou leurs punitions ? Nous ne le savons point. Mais, certainement, elles vivent, et elles doivent être heureuses de ne plus avoir un corps entre elles et la vision de Dieu.

7. — O âmes, si je vous interrogeais, si je vous demandais quelles sont vos félicités, et que vous puissiez me répondre, sans doute je ne pourrais vous comprendre, car mon corps serait entre moi et vous, et je ne saurais voir votre lumière à travers ma nuit.

8. — Mais ce que je vous demande, c'est si vous revoyez encore la terre, des lieux où vous êtes ? C'est si vous nous aimez encore, nous qui restons et qui souffrons ? C'est

si vous pouvez revenir, vous, pensées, vous, amours, vous, esprits, là où vous avez vécu? C'est si vous nous protégez ou si, abandonnant la terre avec dégoût, vous vous réfugiez dans le sein de Dieu, et vous y cachez pour ne plus revoir ni la terre ni les hommes?

9. — O âmes! vous nous revoyez, vous nous aimez et vous nous protégez. Vous êtes entre Dieu et nous comme des liens qui nous y unissent; si vous haïssez la terre, si vous oubliez ceux qui y restent, est-ce que Dieu nous aurait appris à nous souvenir de vous, à vous implorer et à vous aimer? Nous vous laisserions partir, indifférents, pour le ciel, sans un souvenir, sans un regret et sans une prière.

10. — Mais nous nous souvenons, nous vous regrettons, nous vous aimons, nous vous prions. Dieu nous a dit, dans nos pensées, dans nos cœurs, dans nos consciences, que vous aimiez encore la terre, et que vous nous puissiez protéger et aimer.

11. — Jeune homme ou jeune fille, quand tu vas t'agenouiller sur le tombeau de ton père ou de ta mère, et que tu pleures et que tu pries; est-ce leur corps que tu cherches, que tu aimes, que tu implores?... Non, c'est leur âme, leur âme qui te voit et que presque aussi tu vois. Mère, quand tu as endormi ton petit enfant pour la dernière fois, et que tu as enveloppé pour la mort son petit corps que tu ne reverras plus..., pourquoi regardes-tu le ciel? Pourquoi appelles-tu en haut au lieu d'appeler

en bas ? Pourquoi ta pensée monte-t-elle et ne descend-elle point ? Parce que ce que tu cherches maintenant de ton enfant, c'est son âme, et que son âme est au ciel.

12. — Jeune époux, pourquoi regrettes-tu si amèrement celle qui est partie ? Pourquoi t'écries-tu : ô, que je voudrais l'aller rejoindre dans la mort ! . . Est-ce dans sa tombe que tu désires t'ensevelir ? Est-ce son corps infect et pourri que tu voudrais embrasser de ton amour ? Non, c'est là où demeure son âme que tu demandes à aller : c'est son âme que tu voudrais revoir et aimer encore. Et pourquoi te consoles-tu ? Parce qu'il te semble parfois que celle qui est partie ne t'a point abandonnée, qu'elle te voit, qu'elle te soutient, qu'elle t'attend.

13. — Qui donc nous accusera d'aimer et d'invoquer les âmes des morts ? N'est-ce point dans ces souvenirs, dans ces cultes, que nous trouvons presque toutes nos consolations, presque toutes nos forces sur la terre ? Que serions-nous sans la pensée des morts : des insensés, des abandonnés et des ingrats.

14. — Qui nous méprisera d'aimer les saints, ces âmes qui ont été sans cesse nos exemples sur la terre, et qui, à l'heure qu'il est, peut-être, nous écoutent, nous répondent et nous inspirent ?

15. — Esprit de Jeanne, âme de la pure enfant et de la martyre, qui nous méprisera de t'aimer, de t'appeler sur notre pauvre pays et sur nous-mêmes, afin de nous éclairer, de nous fortifier et de nous délivrer ?

16. — S'il en est qui nous disent : les âmes des morts n'ont point cette puissance ; une fois remontées à Dieu elles oublient la terre où elles n'ont eu que douleur. Nous répondrons : O malheureux ! le deuil n'a donc jamais passé sur votre maison ; le découragement et l'angoisse sur votre cœur ? Vous n'avez donc jamais regretté ? Non, car alors vous auriez souffert et vous auriez prié.

17. — Qui me dira aussi que parce que Jeanne n'a point été faite sainte par les hommes, elle ne l'a point été par Dieu. Tous les justes ne sont-ils point des saints. Et qui peut dire, d'un de ses frères, il n'est pas saint !

18. — Comment ! Jeanne, qui a entendu les voix de Dieu et des Anges ; Jeanne, dont toute la vie a été comme sous le regard de la Providence céleste ; Jeanne, qui n'a su qu'obéir, prier et souffrir ; Jeanne, qui a été pure ; Jeanne, qui a été martyre, ne serait pas sainte ! Ah ! si elle n'a point de statues encore sur nos autels, qu'elle les ait au moins dans nos cœurs.

19. — O vous tous qui regrettez les âmes des morts, qui honorez les âmes des saints... Aimez Jeanne. Aimez son âme, et aidez-nous à la faire sainte sur la terre, comme elle l'est déjà dans le ciel.



## VI.

### L'Église de Domremy.

---

1. — O douce mémoire du passé, reviens !

2. — Un jour, Jeanne était au jardin de son père. Elle s'entendit appeler à droite par une voix qu'elle ne connaissait point. Et, s'étant retournée, elle vit une nuée lumineuse.

3. — Et de la nuée sortait la même voix : Jeanne, tu es née pour accomplir des choses merveilleuses, car tu es la Vierge choisie par le Seigneur pour le rétablissement du roi Charles. Habillée en homme, tu prendras les armes, tu seras chef de guerre, et tout se fera par ton conseil.

4. — Puis la nuée disparut, et la voix cessa de se faire entendre.

5. — Et Jeanne fut tout épouvantée d'un pareil prodige. Et, cependant, ce qu'elle avait entendu avec les oreilles de son corps, elle l'avait entendu déjà avec son esprit.

6. — Et comme elle travaillait près de sa mère, comme elle allait aux champs avec son troupeau, comme

elle priait à l'église , elle ne pouvait s'empêcher de songer sans cesse à cette nuée lumineuse qui lui était apparue , et à cette douce voix qui lui avait parlé.

7. — Or, une autre fois, un dimanche qu'elle était seule dans l'église, et qu'elle priait avec grande ferveur, elle vit la voûte qui s'entrouvrait et un Ange qui en descendait dans un nuage d'or. Et il avait de longues aîles blanches aux épaules.

8. — Et Jeanne, comprenant que c'était un ange, se sentit toute réjouie à sa vue et lui dit :

9. — Mon Seigneur, est-ce vous qui m'avez appelée ?

10. — Oui, Jeanne, répondit l'Ange, c'est moi.

11. — Que voulez-vous de votre servante ?

12. — Jeanne, je suis l'archange Michel, et je viens de la part du Roi des cieux t'annoncer qu'il t'a choisie entre toutes les femmes, pour sauver le royaume de France du pays qui le menace.

13. — Et que puis-je faire pour cela, moi, pauvre bergère des champs ?

14. — Sois toujours une sage et pieuse fille comme tu l'as été jusqu'aujourd'hui, et quand le temps sera venu, nous te le dirons, sainte Catherine, sainte Marguerite et moi, car toutes deux t'ont prise en douce amitié à cause de la religion que tu as pour elles.

45. — Que la volonté de Dieu soit faite, répondit Jeanne, et qu'il dispose de sa servante quand et comme il voudra.

46. — Amen, dit l'Ange.

47. — Et la nuée se refermant sur lui, passa à travers la voûte de l'église et disparut.

## VII.

### Le Vœu.

---

1. — Et souvent Jeanne entendait les mêmes voix de l'Ange. Et souvent des lumières lui apparaissaient subitement. Et sainte Marguerite, et sainte Catherine aussi lui parlaient en de douces paroles, lui disant d'aller sauver le royaume de France :

2. — Et elles lui disaient : Jeanne, hâte-toi, hâte-toi, car le sang coule à flots, et toi seule peux faire revenir la paix en ton pays.

3. — Mais Jeanne hésitait, elle n'osait. Comment irait-elle devant le roi de France ? Comment commanderait-elle à des guerriers ? Comment se vêtirait-elle d'habits d'hommes ? Comment monterait-elle un cheval de bataille ? Comment verrait-elle et ferait-elle couler le sang des hommes ? Elle n'osait.

4. — Et alors les voix se turent, et elle ne vit plus de nuées lumineuses, et il lui sembla que les Saintes et l'Ange l'avaient abandonnée. Et une grande tristesse était dans son cœur.

5. — Et comme elle ne se pouvait consoler, elle alla prier devant l'autel de sainte Catherine, et elle récita du plus profond de son cœur cette oraison :

6. — « Je requiers Notre-Seigneur et Notre-Dame de m'envoyer conseil et confort sur ce qu'il leur plaît que je fasse, et cela par l'intermédiaire du bienheureux saint Michel et des bienheureuses sainte Catherine et sainte Marguerite. »

7. — Et aussitôt la nuée lumineuse s'abaissa. Seulement, cette fois, c'était l'ange Gabriel qui accompagnait les deux Saintes. Alors, Jeanne baissa la tête, et elle entendit cette voix :

8. — D'où vient que tu doutes et que tu hésites, Jeanne. L'ennemi que tu dois combattre est devant Orléans. La mission que tu dois remplir est de faire lever le siège de la bonne ville, et de mener sacrer le Roi à Reims. Car tant qu'il ne sera point sacré, il ne sera que Dauphin et non pas Roi.

9. — Mais Jeanne dit : Comment irai-je seule, et qui me donnera protection et secours ?

10. — Et la voix reprit de nouveau : Va à Vancou-

leurs, demande à parler au sire de Baudricourt. Dis-lui que tu viens de la part de Dieu et qu'il te fasse conduire devant le Roi. Il te croira.

11. — Et la nuée disparut.

12. — Et Jeanne n'hésita plus, et elle dit : J'irai.

13. — Et le lendemain, et ne parlant de sa résolution à personne, elle alla en une petite chapelle qui se trouvait au-dessus d'un coteau (\*), et où chaque samedi elle se rendait pour prier.

14. — Et, s'étant agenouillée dévotement devant l'autel, elle dit : O mon Seigneur ! O Jésus ! O Notre-Dame ! O Anges et Saintes, je vous fais vœu de vous obéir. Et j'irai devant le roi de France, et je lui dirai : Je viens de la part de Dieu pour délivrer la ville d'Orléans et vous sacrer roi à Reims. Et j'irai aussi parmi les guerriers et je leur dirai : Le Seigneur-Dieu m'a commandé d'être votre chef. O mon Seigneur Jésus, ô Notre-Dame, ô Anges et Saintes, donnez-moi le courage et la force.

15. — Et comme une grande émotion lui venait alors dans son cœur, elle baissa de nouveau la tête dans ses mains et pleura à sanglots.

16. — Et elle voyait sa mère, son village, ses amis, son troupeau, ses bois aimés. Et elle disait : O mon Sei-

---

(\*) N.-D. de Bermond.

gneur-Dieu ! Je ne les reverrai donc plus , car il faut que je parte , et je n'embrasserai pas ma mère , car elle me retiendrait et il faut que je parte.

17. — Et quand elle eut pleuré et qu'elle releva les yeux , elle vit que la statue de Notre-Dame était toute rayonnante de lumière , et de même toutes celles des saints et saintes qui étaient en la chapelle.

18. — Et tous semblaient lui sourire comme pour la consoler.

19. — Et elle vit que l'autel était couvert de fleurs , et aussi les marches de l'autel. Et ces fleurs avaient des parfums plus doux que l'encens.

20. — Et elle entendit sonner la petite cloche de la chapelle , mais si doucement et harmonieusement qu'elle en fut comme ravie. Et bientôt après il lui sembla que toutes les cloches des églises voisines répondaient , et cela était comme un concert céleste.

21. — Et elle vit qu'autour d'elle était tombée comme une neige de lys , et une voix lui disait : Jeanne , tu seras pure comme eux.

22. — Et elle n'osait faire aucun mouvement de peur de fouler les fleurs divines.

23. — Et elle regardait toutes ces choses dans l'admiration , et son âme était pleine de foi.

24. — Et, ayant baissé la tête de nouveau, elle fit intérieurement le même vœu qu'elle venait de faire en paroles.

25. — Et, s'étant levée pour sortir, elle vit que les fleurs de lys, et les fleurs qui étaient aux marches de l'autel venaient d'elles-mêmes sous ses pas, et que les Saints et les Saintes, étendant les mains, la bénissaient.

26. — Et, étant sortie de la Chapelle, elle vit venir du bois plusieurs petits oiseaux qui chantaient, et ils volaient au-dessus d'elle sans s'effrayer, et de même elle vit des papillons de toutes couleurs qui lui faisaient cortège.

27. — Et à son passage tombèrent les gouttes de rosées sans qu'aucun vent agitât les arbres, et les fleurs qui étaient encore fermées s'ouvraient et se penchaient devant elle.

28. — Et elle partit, — elle ne dit adieu, ni à sa mère, ni à aucun de ceux qu'elle aimait, car elle sentait son cœur se briser de tout quitter ainsi.

29. — Et, allant devant le sire de Baudricourt, elle lui dit : Je viens de la part de Dieu. Mais il ne la crut point et il la fit renvoyer.

30. — Mais étant revenue de nouveau, et plusieurs de ceux qui étaient là ayant foi en elle, elle fut menée devant le roi.

## VIII.

### Le Roi.

---

1. — Or, le Roi était au milieu de sa Cour, non sur son trône, mais parmi beaucoup d'autres seigneurs, et il avait fait cela afin que Jeanne fût éprouvée, et en l'espérance qu'elle ne le connaîtrait point.

2. — Car le Roi ne croyait point que Jeanne fût vraiment envoyée de Dieu, et beaucoup de seigneurs avaient la même croyance que le Roi, et ils se disaient : Si Jeanne ne reconnaît point le Roi, ce sera preuve qu'elle ne vient point de la part de Dieu.

3. — Et il y avait ce soir-là grand appareil chez le Roi, cinquante torches éclairaient la salle, et nombre de seigneurs et de chevaliers étaient réunis.

4. — Et ils voulaient effrayer et troubler Jeanne par toute cette pompe. Mais qu'étaient ces appareils de la terre à côté de ce qu'elle avait déjà vu des beautés du ciel? S'effrayerait-elle devant un roi de la terre et ses guerriers, elle qui, tant de fois, avait parlé avec le Seigneur même et avec ses Anges?

5. — Elle s'avança donc humblement et comme une pauvre petite bergerette, mais le courage et la foi étaient



dans son cœur, et au lieu d'être émue d'admiration ou de crainte, elle eut pitié de voir que le gentil Dauphin de France avait si peu de guerriers et d'honneurs autour de lui.

6. — Et comme le Roi se mêlait à la foule des seigneurs et se cachait, elle alla droit à lui, et lui embrassant les genoux, elle lui dit : Gentil Dauphin, j'ai nom Jeanne la Pucelle, le roi des cieux vous mande par moi que vous serez sacré et couronné en la ville de Reims. et vous serez lieutenant du roi des cieux qui est roi de France.

7. — Mais le Roi ne la croyant encore, Jeanne se releva, et dit : Gentil Dauphin, je vous donnerai un signe. Et le roi étant sorti seul avec Jeanne, ils demeurèrent ensemble quelque temps.

8. — Et alors le Roi revint et il était pâle et agité, et, montrant Jeanne, il dit : Messires, cette fille est vraiment l'envoyée de Dieu, mais nul ne sut ce qui s'était passé entre Jeanne et le Roi.

9. — Et alors le Roi ordonna qu'on donnât à Jeanne un cheval et une armure, un écuyer, deux héraux d'armes, un chapelain et des valets, et il la fit Chef de guerre.

10. — Et c'était merveille de la voir dans son armure blanche sur son cheval noir, une petite hachette au côté,

et l'épée de Sainte Catherine. Elle portait à la main un étendard blanc fleurdelisé sur lequel était l'image de Dieu avec le monde dans ses mains, et, à droite et à gauche, deux anges qui tenaient chacun une fleur de lys.

11. — Et ainsi elle partit pour Orléans entourée de beaucoup de chevaliers, d'hommes d'armes et de guerriers dont elle était le chef. Et tous avaient foi en elle, car ils voyaient bien que c'était le Seigneur qui l'avait envoyée vers le Roi, et qui maintenant la conduisait.

12. — Et c'était le printemps, et ils chevauchaient sur le bord de la Loire, en des pays fleuris et ravissants de beauté, et une grande confiance et religion étaient dans le cœur de tous.

13. — Et Jeanne avait voulu qu'il n'y eût plus ni débauches, ni impiétés, ni désordre d'aucune sorte parmi les chefs et les soldats : car ceux qu'elle conduisait n'était-ce point l'armée même de Dieu, et comment Dieu eût-il béni de son secours ceux qui l'auraient outragé.

14. — Et souvent vers le matin, après le repos de la nuit, on dressait sur le bord du fleuve, ou dans un endroit retiré des bois, un autel, et Jeanne et la plupart des guerriers y entendaient l'office divin et même communiaient.

15. — Comment avait-elle ainsi changé ces hommes cruels et indomptables en agneaux ? Ces impies en croyants ?

Dieu seul le sait , ou plutôt c'est qu'il sortait de Jeanne je ne sais quoi qui changeait les hommes malgré eux ; et de méchants les faisait bons , et d'impies les faisait pieux.

16. — Et ainsi ils arrivèrent devant Orléans et ils y entrèrent. Et ce fut grande joie en la pauvre ville. Et chacun venait au-devant de Jeanne , en disant : Voilà celle qui vient au nom du Seigneur.

17. — Et ils jetaient des fleurs sous les pas de son cheval , et ils touchaient et embrassaient ses vêtements , et Jeanne était grandement émue , et ils la regardaient comme s'ils eussent vu Dieu.

18. — Et elle parlait doucement au peuple, le consolant et le fortifiant. Et s'étant rendue avec toute la foule à l'église, elle y pria longtemps.

19. — Et après cela il se fit beaucoup de grandes actions et de prodiges que je ne redirai point , car qui n'a entendu raconter ces choses ?... et Orléans fut délivrée.

## IX.

### L'Épée.

---

1. — Et il y en a qui penseront : comment Jeanne peut-elle être une sainte , elle , qui a versé le sang des hommes , car le Seigneur a dit : Tu ne tueras point.

2. — Est-ce donc le Seigneur qui a ordonné à Jeanne de tuer ? Est-ce donc ses Voix et ses Anges qui lui ont dit de verser le sang de ses ennemis , quand Jésus commande d'aimer même ses ennemis et de leur pardonner.

3. — Un jour, c'est vrai, les Voix avaient dit à Jeanne : Tu iras à Ste-Catherine de Fierbois , tu entreras dans l'église , tu y trouveras le tombeau d'un chevalier , et , l'ayant ouvert , tu y verras une épée que tu ceindras.

4. — Mais les Voix avaient continué : Tu ne te serviras point de cette épée pour les œuvres de sang et de mort : mais avec elle tu chasseras les ennemis de la France, comme le berger chasse son troupeau craintif avec une branche d'aubépine.

5. — Et Jeanne ayant été à l'église de Ste-Catherine avec beaucoup de seigneurs et de chevaliers , y trouva le tombeau , en fit lever la pierre , et y ayant vu l'épée , la ceignit ainsi que lui avaient commandé les Voix.

6. — Et toute la foule demeura en admiration devant le prodige ; car jamais Jeanne n'était venue en ce pays , et nul ne savait qu'il y eût une épée dans ce tombeau.

7. — Et à cause de cette épée , Jeanne ne serait ni une sainte , ni la sainte de la France ; mais écoutez donc d'abord la douce parole de l'Enfant : « Je ne veux pas , » disait-elle , je ne veux pas me servir de cette épée pour » tuer personne. »

8. — Et, montrant son étendard, elle disait : « O lui ! » je l'aime quarante fois plus. » — Sont-ce là les paroles d'un cœur cruel, ne sont-ce point celles d'une sainte !

9. — Ce n'était donc point avec son épée qu'elle combattait, c'était avec son étendard. « Entrez hardiment, » criait-elle aux soldats, là où sera ma bannière. »

10. — Et si les Anglais fuyaient, ce n'était point devant son épée et sous ses coups ? Que pouvait son bras d'enfant ? c'était devant son signe ; c'était devant sa pureté, sa foi, sa sainteté.

11. — Et si parfois dans le délire du combat, elle s'est défendue, elle a frappé, si le sang a rougi un moment son glaive... Ah ! ne l'a-t-elle point rendu ce sang. N'est-elle point par deux fois tombée blessée et perdant tout son sang.

12. — Et d'ailleurs qui nous dit que Jeanne a tué ? Tuer ! quand elle disait qu'elle ne pouvait voir couler le sang sans que les cheveux ne lui dressassent sur la tête. Tuer ! quand dans la mêlée d'une bataille, elle se jetait bas de son cheval pour soulager un ennemi blessé.

13. — Qui dira aussi qu'elle haïssait les Anglais ses ennemis ? Souvenez-vous de cette belle parole ; un de ses juges lui demandait : sainte Catherine et sainte Marguerite haïssent-elles les Anglais ? Elles aiment ce que notre Seigneur aime et haïssent ce qu'il hait, répondit Jeanne.

14. — Et Dieu hait-il les Anglais ?

15. — De l'amour ou haine que Dieu a pour les Anglais et ce qu'il fait de leurs âmes, je n'en sais rien ; mais je sais seulement qu'ils seront mis hors de France sauf ceux qui y périront.

16. — Ainsi Jeanne ne haïssait point ses ennemis, puisque son Seigneur ni ses Saintes, ne lui avaient ordonné de les haïr, et qu'elle ne faisait que selon leurs commandements.

17. — Et ne croyez pas qu'elle se plût en ces œuvres de guerre, et même en ces honneurs dont elle était comblée. Savez-vous ce qu'elle disait, non pas captive et persécutée, mais glorieuse et honorée comme une reine : « Je voudrais bien qu'il plût à Dieu que je m'en allasse garder les moutons avec ma sœur et mes frères ; ils seraient si joyeux de me revoir. J'ai fait du moins ce que notre Seigneur m'avait commandé de faire. »

18. — Haïr ses ennemis ! Vous ne vous souvenez donc pas de ce qu'elle leur écrivait devant Orléans, avant de les avoir combattus : « Vous, duc de Bedford, » la Pucelle vous prie et vous requiert que vous ne vous » faicte mie détruire. Si vous lai faictes raison, encore » pourrez-vous venir en sa compagnie, où les Français » feront le plus beau fait que onques fut fait pour la » chrétienté. »

19. — Pieuse et sainte enfant, elle voulait unir les

deux peuples et les mener ensemble à une nouvelle croisade, au tombeau du Christ, à Jérusalem !

20. — Déjà peut-être les voix lui avaient dit : Unis les peuples. — Mais ces temps de bénédiction n'étaient point encore venus.

21. — O, n'accusons point Jeanne de péché. Ces temps étaient barbares et cruels. La guerre ne peut être que la guerre, et les desseins de Dieu sont mystérieux et profonds.

22. — Jeanne a délivré son pays de l'étranger. Si Jeanne a versé ou fait versé le sang, n'a-t-elle pas donné tout le sien en expiation. Si Jeanne a parfois offensé Dieu, — et quel saint est exempt de fautes ? — n'est-elle pas morte martyre, et les flammes du bûcher ne l'ont-elles pas purifiée ?

23. — Non, Jeanne, tu es sainte, tu es bénie éternellement de Dieu, et tu le dois être des hommes et de ton pays.

## X.

### La Prison.

1. — Et j'étais dans une prison sombre et humide. Et sur un lit couvert seulement d'un peu de paille dormait une jeune fille. — Elle rêvait.

2. — Et je reconnus Jeanne. Et son visage était tout baigné de larmes. Et elle parlait durant son rêve, et ses paroles étaient douces et tristes.

3. — Et peu à peu un sourire, comme celui des anges vint errer sur ses lèvres. Et un frémissement de bonheur parcourut son corps; et ses larmes ne coulèrent plus.

4. — Et cependant elle ne s'éveilla point, ni ne se troubla apparemment en aucune manière; mais on voyait que c'était son rêve qui de douloureux était devenu bon et calme.

5. — Et on eût dit un lys blanc des prés qui, après avoir été battu de la tempête et de l'orage, se relève doucement, secoue de son calice ses gouttes de pluie, et s'ouvre aux caresses bénies d'un nouveau soleil.

6. — Et ses pauvres mains pâles et meurtries se croisèrent lentement comme pour prier. Et son cœur s'agita. Et on voyait que, dans son sommeil, passait un rêve de bonheur.

7. — Et en même temps elle parla :

8. — O mes Saintes, ô mes Anges, ô mon Jésus, je vous revois. Vous voilà. O que ces cloches sonnent doucement. Ce sont celles de mon pays... O que cet air embaumé fait de bien... C'est celui que je respirais dans le jardin de mon père. O. tombes du cimetière,

5\*



vous voilà donc aussi... O, mes morts ! me voilà revenue... Je vais donc être heureuse.

9. — O Saintes, je vous remercie, je vous bénis et je vous aime. Vous m'avez ramenée où je suis née. Je ne mourrai pas sur un bûcher comme les méchants me le disaient. Je suis pardonnée de mon Seigneur-Dieu et des hommes.

10. — O écoutez ! voilà les clochettes des troupeaux ; mes sœurs vont revenir. Où est mon père ? où est ma mère ? où est mon frère ? les voilà. Ah ! que leurs baisers sont doux. Qu'ils ont vieillis, qu'ils ont eu de peines ! Qu'ils m'ont regrettée. Mère, comme tu as prié pour moi ! Père tu m'as pardonnée, dis ! ô oui, et tu m'aimes encore car tu pleures.

11. — O bonheur ! maintenant je ne vous quitterai plus. J'ai bien souffert allez parmi les hommes. Ils m'ont bien outragée ! Ils disaient que j'étais sorcière et impie, que c'était le démon qui était en moi... et pourtant c'étaient bien les voix de Dieu, de ses Anges et de ses Saintes qui me parlaient et tout mon cœur était plein de foi et d'amour.

12. — Ils disaient aussi que j'aimais le sang, et les combats, et la mort des hommes, et que mon cœur était cruel... O non, car j'ai bien pleuré de voir mourir... Car jamais je n'ai vu de sang sans que toute ma chair ne frémit, et que mes cheveux ne se levassent malgré

moi ; mais les Anges et les Saintes me disaient : Jeanne délivre la France . . . et j'obéissais.

13. — Ah ! je n'entends plus les clochettes des troupeaux , l'Angelus du midi a sonné. Qu'il fait bon ici en cette demeure. Ah ! voilà mes sœurs et mes amies. Venez, je suis Jeanne , celle que vous aimiez. Venez , ne craignez point ; je ne suis plus la Jeanne des rois et des guerriers ; je suis votre sœur et votre amie. Venez. — Vous ne venez pas ? . . .

14. — Est-ce que cette armure et ce glaive vous effraient ? Otez-moi ces signes de guerre. Revêtez-moi de ma robe d'enfant. Je veux aller avec vous et le troupeau au Bois des Chênes , à la Chapelle où nous priions . . . et où nous portions tant de fleurs.

15. — Mes sœurs , mes amies, vous souvenez-vous de l'Ermitage de Notre-Dame qui était au-delà du coteau , en haut des bois. C'est là qu'un jour je promis à Dieu de partir pour la guerre : la guerre ! . . . vous vous détournez de moi . . . est-ce que j'ai mal fait de partir pour la guerre ? est-ce que vous m'accusez et me condamnez ? . . . O enlevez-moi ce fer . . . il me blesse et m'endolorit.

16. — Maintenant , je ne vous quitterai plus. Je vivrai au milieu de vous . simple et bonne comme par le passé. Je ne me souviendrai plus ni des rois, ni de l'orgueil , ni des guerriers. Ce sang me fait horreur ! . . . O voyez , mes sœurs , quel carnage , comme la plaine est couverte de

morts et de mourants, comme on entend des cris. O non, ne regardez pas... Otez-moi ce fer, ôtez-moi ce glaive. — Je souffre !

17. — Vous vous taisez, vous n'osez approcher de moi... mon père, ma mère, venez!... Vous vous éloignez, mais voyez cependant, je vous supplie et je pleure... et vous mes Saintes? où sont-elles, je ne les vois plus... Dieu m'a donc maudite parce que j'ai versé le sang! et pourtant j'ai eu tant de pitié et de douleur !

18. — Que vois-je? tout s'éloigne et s'efface. Je ne vois plus... écoutons, ô mes cloches? oui elles sonnent encore... mais bien loin... où suis-je?... Elles sonnent la mort... est-ce que quelqu'un va mourir?... si c'était moi, car ils m'ont condamnée...

19. — Elles ne sonnent plus : aucun bruit... rien que le silence. O mon Dieu! on dirait que mes yeux s'appesantissent... où donc est l'église?... où donc sont les fleurs... ma mère... mes sœurs, mes amies, où ôtez-vous?... répondez : Rien!... je ne vois plus, c'est la nuit! est-ce la mort.

20. — J'ai peur! j'ai froid! qu'entends-je?... Un murmure confus. On dirait une bataille lointaine. Debout, Jeanne, debout, la France appelle. Je ne peux pas. Écoutons. Non, ce n'est point un combat. On n'entend ni bruit de fer, ni cris... C'est une grande foule d'hommes sans doute.

21. — Ah ! je me souviens . . . un jour je suis tombée blessée . . . ils m'ont prise , ils m'ont enfermée en prison , ils m'ont vendue . . . ils devaient me tuer . . . C'est mon peuple qui vient , les portes du cachot vont s'ouvrir . . . Je vais redevenir la Jeanne de France. L'Ange me l'avait bien dit que je serais délivrée avec grande victoire.

22. — Et poussant un grand cri. — Elle s'éveilla. — Et je vis qu'elle écoutait avec attention. Puis tout-à-coup, se levant avec impétuosité , et se cachant le front de ses mains , elle s'écria : — Je vais mourir !

23. — Et se rejetant sur le lit de paille , elle demeura comme morte.,

24. — Et alors , ô merveille ! je vis l'Ange qui lui était apparu dans le temple, celui qui portait la couronne d'épines , — s'approcher d'elle et doucement la relevant et la soutenant dans ses bras , et l'éveillant , il dit :

25. — Jeanne fille de Dieu , sœur des saintes et des anges , courage. Oui , tu seras délivrée avec grande victoire ; mais non point par les hommes , par ton Roi , ni par ses guerriers , mais par Dieu même , ton seul Seigneur et seul vrai Roi.

26. — Tu ne seras point délivrée d'une prison de pierre pour rentrer dans une prison de douleurs , de combats , de péchés et de misère. La prison de ceux qui croient et qui souffrent , c'est la vie ; la délivrance , c'est

la mort ; la mort , c'est le Paradis. Jeanne , aie courage , car en vérité , je te le dis : l'heure de la liberté approche.

27. — Et comme Jeanne pleurait , l'Ange se tut , et je vis aussi qu'il pleurait.

28. — Et j'entendis au dehors un grand bruit d'hommes , et je compris que c'était le peuple qui s'amassait pour voir le dernier supplice.

29. — Et je vis que Jeanne aussi écoutait , et tout-à-coup , relevant ses grands cheveux , et prenant la main de l'Ange , et demeurant debout , elle dit :

30. — Remonte , et dis au Seigneur-Dieu que je vais à lui. — Et une grande force lui était venue , et un sourire ineffable était sur son visage.

31. — Et aussitôt l'Ange disparut. Et alors je vis Jeanne qui s'agenouillait et elle pria. Et s'étant relevée , je vis qu'elle n'avait point pleuré. Et elle attendit.

Et la vision me fut ôtée.

## XI.

### La Communion.

---

1. — Et encore je voyais la même prison , et Jeanne qui se tenait sur le lit les pieds et les mains joints par deux chaînes de fer qui l'avaient toute meurtrie et blessée.

2. — Et je compris pourquoi dans son rêve elle disait : Ah ! ôtez-moi ce fer, il m'endolorit : c'étaient ses chaînes.

3. — Et peu à peu je vis venir la lumière du jour à travers une étroite fenêtre de sa prison , mais c'était encore un jour pâle et lointain.

4. — Et en même temps un vent doux et léger se glissa dans le cachot et il caressa le visage de Jeanne , et ses cheveux en furent un instant agités.

5. — Car il en est ainsi chaque matin de l'été , un doux vent passe sur la terre à l'heure où le soleil se lève, comme si le Seigneur lui disait : Va , éveille de ton baiser mes œuvres endormies.

6. — Et Jeanne releva son front et elle sembla bénir Dieu , et elle regardait là où venait le jour , et on eût dit qu'elle l'appelait de son regard comme de son cœur.

7. — Et j'entendis plusieurs petits cris dans l'air , et ils passaient fugitifs et joyeux — éclair harmonieux : c'étaient les oiseaux et les hirondelles , qui , éveillés , s'envolaient.

8. — Et je vis que les yeux de Jeanne , qui étaient levés vers le jour , se mouillaient de nouveau de larmes , et je compris que cette pensée était dans son cœur : O . si j'étais comme l'hirondelle , comme j'irais retrouver mon roi , mon peuple et mon pays.

9. — Et les vols d'oiseaux passaient et repassaient sans cesse, et je voyais qu'une douce extase était sur le cœur de Jeanne, et qu'autour d'elle venaient passer aussi ses souvenirs d'enfance. Elle qui appelait au fond des bois les petits oiseaux et qui les faisait soumis à sa voix.

10. — Et pendant ce temps-là, le jour avait grandi, le soleil était devenu haut et brillant dans le ciel. Un rayon se glissa dans le cachot chaud et radieux, et tout ce qui était là resplendit de lumière.

11. — Et aussitôt les cloches s'élancèrent aux cent clochers des églises, et les Angelus s'envolèrent, et c'était comme un concert joyeux et divin qui emplissait le ciel et couvrait la terre.

12. — Et on eût dit que c'était toute la création qui voulait louer Dieu de ses mille voix, et Dieu qui voulait bénir la terre de son soleil.

13. — Et Jeanne frémit de tout son corps. — Et ayant un moment écouté le son des cloches avec une grande joie, elle joignit les mains, et comme la création, elle éleva vers le Seigneur sa première prière du jour.

14. — Et elle disait la douce oraison : « L'Ange » annonça à Marie qu'elle serait mère de Dieu » et Marie répondit à l'Ange : « Je suis la servante du Seigneur . » qu'il soit fait selon votre volonté. »

15. — Et elle dit encore : « Je vous salue , ô Marie ,  
» pleine de grâces. vous êtes bénie entre toutes les femmes.  
» Le Seigneur est avec vous. . . »

16. — Puis elle jeta un cri : — L'Ange ! l'Ange !

17. — Et devant elle je vis le même Ange qui lui  
était apparu plusieurs fois.

18. — Et il répéta les mêmes paroles de la prière, mais  
avec une voix si douce et si pure qu'on ne pouvait dire  
si c'était une parole ou une harmonie.

19. — Et il dit aussi : « Je vous salue , ô Jeanne. Vous  
» êtes bénie entre toutes les Vierges. Vous êtes pleine de  
» grâces , le Seigneur est avec vous. . . »

20. — Et Jeanne baissant la tête devant l'Ange , ré-  
pondit : « Je suis la servante du Seigneur , qu'il soit fait  
» selon votre volonté. »

21. — Et aussitôt j'entendis autour de la prison un  
grand bruit et tumulte comme une foule d'hommes qui  
s'approche, et l'Ange voyant que Jeanne frémissait , lui  
dit : — « Ne crains point. »

22. — Car Jeanne savait que ce jour devait être son  
dernier. Mais à la parole de l'Ange, elle se fortifia.

23. — Et se souvenant qu'elle avait demandé aux  
prêtres de communier avant de mourir. . . et l'Ange lui



ayant doucement souri, elle comprit que peut-être c'était son Dieu qui la visitait.

24. — Et l'Ange s'approcha d'elle, posa doucement la tête de l'Enfant sur son sein et la bénissant pour la dernière fois, il dit : âme, entre dans ton repos.

25. — Et les portes du cachot s'ouvrirent et je vis plusieurs prêtres et gens d'église qui entraient avec une grande pompe, et plusieurs tenaient des torches.

26. — Et Jeanne relevant doucement sa tête de dessus le sein de l'Ange : dit, béni soyez-vous, ô Jésus mon Sauveur.

27. — Et la foule, et les prêtres s'étant éloignés, il n'en demeura qu'un seul, et aucun d'eux ne vit l'Ange. Jeanne seule le voyait.

28. — Et comme la veille Jeanne s'était longuement confessée, et que depuis elle n'avait point péché, le prêtre s'approcha d'elle pour la communier.

29. — Et alors elle eut comme une extase. Il lui sembla que l'Ange prenait le calice du prêtre, et qu'elle voyait entre ses doigts l'hostie qui brillait, et elle en était éblouie.

30. — Et elle vit le prêtre qui s'était agenouillé devant l'Ange, et qui priait avec larmes.

31. — Et se sentant au cœur une grande pitié pour

cet homme et pour tous ceux qui l'avaient persécutée et condamnée, elle dit : O Jésus, pardonnez-leur, car ils ne savaient point ce qu'ils faisaient.

32. — Et s'agenouillant dévotement devant l'Ange, elle communia.

33. — Et au même moment je vis une grande lumière qui semblait sortir de son sein et qui éclairait de rayons tout le cachot.

34. — Et l'Ange ayant relevé Jeanne qui demeurait agenouillée, la bénit de nouveau.

35. — Puis s'approchant du prêtre et le relevant pareillement, et son visage s'enflammant de clarté, il dit :

36. — Homme, va dire à tes frères qu'ils ont condamnée une Vierge et une Sainte, et qu'elle deviendra la Sainte de France.

37. — Et le prêtre s'en retourna tout troublé de ces paroles, et disant dans son cœur : que mon Seigneur, que mon Seigneur ait compassion de moi.

38. — Et alors l'Ange étant revenu près de Jeanne l'entretint de nouveau, mais je n'entendais point ses paroles, ni non plus celles de Jeanne.

39. — Et l'Ange, étendant doucement les ailes, -- elle s'endormit.

40. — Et aussitôt un grand tumulte se fit de nouveau autour de la prison, et un cri immense retentit : qu'elle soit brûlée ! qu'elle soit brûlée !

41. — Mais Jeanne n'entendait ni le tumulte, ni les cris. Son sommeil était doux, et un rêve du ciel se jouait sur son cœur.

42. — Et j'entendis un grand bruit d'armes aux portes de sa prison, et le cachot s'ouvrit, et Jeanne s'éveillant et voyant autour d'elle beaucoup de guerriers, et à côté d'eux le bourreau,

43. — Elle se leva lentement et sans nul effroi ni trouble, et souriant, elle dit : Vous venez me chercher pour me faire mourir. . . me voilà emmenez-moi.

44. — Vous ferez brûler mon pauvre corps qui est pourtant pur de péché et sans une tache, mais vous rendrez mon âme à mon Seigneur-Dieu. Emmenez-moi, car avant ce soir je serai dans le Paradis.

45. — Et comme un frémissement la saisissait de nouveau, elle leva les yeux au ciel : O mon Seigneur Jésus, ne m'abandonnez point, et que je meurs en vous bénissant.

46. — Et tendant d'elle-même ses mains, elle se laissa lier.

47. — Et tous s'en allèrent de la prison, Jeanne, les soldats, les prêtres et le bourreau.

48. — Et je vis l'Ange qui était demeuré seul. Et s'étant caché le front dans ses mains, il pleurait.

49. — Puis tout-à-coup, jetant un grand cri, et ouvrant les voûtes de la prison d'un coup d'aile, il remonta vers le ciel.

## XII.

### La Mort.

---

1. — Et je me trouvai au milieu d'une place immense, et entouré d'une foule de peuple et de soldats innombrables.

2. — Et tous criaient avec fureur : Qu'elle soit brûlée, qu'elle soit brûlée.

3. — Et il y avait trois échafauds dressés sur la place, l'un où étaient assis les juges, l'autre où étaient assis les évêques et les prêtres; et le troisième plus élevé pour Jeanne.

4. — Et au devant de cet échafaud, on lisait ces mots écrits sur un tableau :

5. — « Jeanne qui s'est fait nommer la Pucelle, menteuse, pernicieuse, abuseresse du peuple, devineresse, superstitieuse, blasphémeresse de Dieu, présomptueuse,

» malcréant de la foy de Jésus-Christ, vanteresse, idolâtre,  
» cruelle, dissolue, invocatrice de diables, apostate, chis-  
» matique, hérétique. »

6. — Et au-dessous était le bûcher.

7. — Et de temps à autre un cri s'élevait parmi le peuple et les soldats : Qu'elle soit brûlée ! qu'elle soit brûlée !

8. — Et tout-à-coup la foule s'ouvrit et fit silence. Jeanne venait . . . , une troupe d'hommes armés d'épées et de bâtons l'entouraient.

9. — Une mitre était sur son front, on y lisait ces mots : Hérétique, relapse, apostate, idolâtre.

10. — Et le peuple cria de nouveau et comme avec une seule voix : Qu'elle soit brûlée ! qu'elle soit brûlée.

11. — Et Jeanne demeurant en silence au milieu du peuple et de la troupe d'hommes armés d'épées et de bâtons, se cachait le visage et pleurait.

12. — Et en pleurant, elle disait : O mon Seigneur-Dieu ! ô mon Jésus ! ô mes Anges ! ô mes Saintes ! protégez-moi.

13. — Et parfois son âme s'affaissait de douleur, et son corps faiblissait, et le peuple et les soldats la regardaient avec dérision et l'outrageaient.

14. — Et après cela , Dieu lui rendait force et courage , elle voyait ses Saintes qui lui tendaient les bras , qui l'appelaient , et il lui semblait que l'ange Gabriel était près d'elle et qu'il l'aidait . . . et elle reprenait , fortifiée , le chemin de son martyre.

15. — Et ainsi ayant traversé toute la place où était le peuple , au milieu des cris , des injures et des malédictions , et d'hommes et de femmes qui la frappaient , elle arriva devant les juges et les prêtres.

16 — Et elle monta sur une estrade élevée qui était en face de l'échafaud , et elle y demeura debout , les mains jointes et les yeux baissés , à la vue du peuple.

17. — Et un des prêtres s'étant levé d'avec les évêques , et se tournant vers Jeanne , prêcha , et il l'abandonna , et il la maudit au nom de Dieu.

18. — Et en même temps et pendant qu'il parlait , je vis un grand prodige dans le ciel , je vis une nuée sombre qui s'étendait sur toute la cité , comme si le Seigneur se cachait la face devant les paroles de cet homme.

19. — Et le ciel en était tout obscurci . Mais le peuple ne s'en aperçut point , parce que son cœur était tout entier à la haine et au spectacle du martyre.

20. — Et quand cet homme eut fini de parler , le ciel s'éclaircit , et Jeanne qui avait vu le prodige , entra en une grande résignation , confiance et amour.

21. — Et alors l'un des évêques se leva , et il prononça la sentence.

22. — Et comme un grand silence s'était fait parmi le peuple , et que le moment était proche... Jeanne s'agenouilla , et elle pria avec beaucoup de larmes et sanglots.

23. — Puis se relevant et se consolant , elle parla au peuple : elle dit qu'elle pardonnait au roi de France , qui n'était point cause de sa mort , parce que ce n'était point lui qui l'avait ni conseillée , mais seulement son Seigneur-Dieu.

24. — Elle dit aussi qu'elle était innocente , qu'elle mourait dans la foi chrétienne et en la confiance de la miséricorde de Dieu son Seigneur.

25. — Puis elle demanda humblement pardon à tous , aussi bien à ses ennemis qu'à ses amis , du mal qu'elle avait pu faire , du sang qu'elle avait versé. Elle supplia qu'on voulût bien prier pour elle , conjurant les prêtres de ne point l'oublier et la maudire.

26. — Puis à son tour elle pardonna à tout le monde le mal qu'on lui avait fait. Puis baissant la tête elle se tut.

27. — Et un grand trouble était parmi le peuple , et beaucoup pleuraient et disaient : Nous avons condamné une innocente , que son sang ne retombe ni sur le pays ni sur nous.

28. — Et les juges , et les évêques étaient eux-mêmes dans la confusion, et ils s'entretenaient entre eux, disant : nous avons mal fait, elle est innocente.

29. — Mais en même temps une troupe de soldats qui étaient anglais cria avec grande fureur : Qu'elle soit brûlée, et les juges et les prêtres s'effrayant, dirent : Emmenez !

30. — Et Jeanne fut saisie d'une grande crainte, et elle demanda une croix.

31. — Et un soldat anglais qui était près de là, ayant pris un bâton, puis l'ayant rompu et attaché en forme de croix, le lui donna.

32. — Et Jeanne ayant pris cette croix et l'ayant baisée avec amour, la mit dans son sein.

33. — Et ayant demandé encore une autre croix parce qu'elle voulait voir en mourant l'image du supplice de son Sauveur, parce que, comme lui, elle aussi allait souffrir et mourir, parce que portant la croix sur son cœur elle voulait encore l'avoir devant ses yeux.

34. — Et un des prêtres qui étaient là ayant eu compassion d'elle, et voyant sa grande foi et amour, lui alla chercher la croix d'une église voisine et la lui donna en l'exhortant et la consolant.

35. — Et ce prêtre était celui qui déjà l'avait assistée, pardonnée et communie au nom de Dieu.



36. — Et Jeanne ayant reçu la croix , la couvrit de baisers et de larmes , puis la rendant au prêtre , elle lui dit : Quand je mourrai élevez-la devant mes yeux , afin que je la voie et qu'elle me soutienne jusqu'à ce que mon cœur aura rendu son dernier souffle.

37. — Et de nouveau les soldats anglais qui étaient autour de l'échafaud crièrent avec grande fureur , et plusieurs levèrent leur glaive et leur lance en signe de menaces , et même les chefs murmuraient.

38. — Et les juges dirent pour la seconde fois : Em-menez ! — Mais voyant une grande foule de soldats qui se précipitaient vers les estrades , ils furent effrayés et se dispersèrent.

39. — Et il en fut de même des évêques , des prêtres et de ceux qui étaient venus assister au martyre , et on eût dit qu'une tempête de Dieu était passée sur eux.

40. — Et seulement les prêtres qui l'assistaient ne s'enfuirent point.

41. — Et alors plusieurs soldats et hommes d'armes montèrent sur l'estrade où Jeanne était agenouillée et priant , et la saisissant des mains des prêtres qui la défendaient , ils la livrèrent au bourreau.

42. — Et ils la trainèrent au bas de la place avec de grands cris , et en portant les mains sur elle , et en la frappant , et en l'injuriant de toutes manières.

43. — Et l'ayant portée au haut du bûcher, ils la lièrent sous l'écriteau infâme, ils lui replacèrent la mitre sur la tête, et s'étant écartés, le bourreau mit le feu.

44. — Et Jeanne dit : O Rouen, tu seras donc ma dernière demeure. — Ah ! Rouen ! Rouen ! J'ai grand peur que tu n'aies à souffrir de ma mort.

45. — Et ayant vu d'en haut le bourreau qui mettait le feu, elle poussa un cri, et comme le prêtre qui l'exhortait et la consolait ne s'en allait point, elle eut crainte pour lui et le fit descendre. •

46. — Et alors un des évêques, celui qui l'avait persécutée et condamnée, fut saisi d'un remords de Dieu, — ou bien fut-ce pour la tenter une dernière fois, et s'approchant du bûcher, il l'interrogea de nouveau.

47. — Mais Jeanne dit cette seule parole : Evêque, je meurs par vous, et détournant la tête et se recueillant, elle pria le Seigneur-Dieu, ses Anges et ses Saintes.

48. — Et devant le bûcher et à peu de distance était le prêtre qui l'avait exhortée, et il tenait levé le crucifix, et Jeanne croisant les mains et priant, le regardait.

49. — Et comme la flamme montait, et comme déjà elle allait toucher ses vêtements : tout son corps frémit, et elle demanda de l'eau.

50. — O Christ, toi aussi, du haut de la croix tu avais crié : J'ai soif !

51. — Et il me sembla que les cieux s'emplissaient de nuées... et qu'une pluie abondante tombait autour de la Sainte, et elle en était rafraîchie et fortifiée. — Mais nul ne semblait voir ce prodige.

52. — Et comme voyant la flamme, elle s'était agenouillée, elle se releva aussitôt ; et se tournant vers le peuple, elle dit à haute voix : « Oui, mes Voix étaient de Dieu ; mes Voix ne m'ont point trompée. »

53. — Et comme le feu montait et l'entourait, on l'entendait qui disait : O mon Seigneur ! O mon Sauveur ! O mes Saintes ! O mon Archange !...

54. — Et un Anglais qui était là, et qui avait dit : Je jeterai un fagot au bûcher, s'approcha, et aussitôt il fut saisi de crainte et tomba comme mort... et comme on ne pouvait le remettre et que chacun l'interrogeait, il disait : « J'ai vu de sa bouche s'échapper une colombe. »

55. — Et d'autres voyaient d'autres prodiges : ils voyaient des mots qui se traçaient dans le feu... et tous disaient : « Nous sommes perdus, nous sommes perdus, car nous brûlons une Sainte ! »

56. — Et la flamme l'ayant tout enveloppée, elle poussa un grand cri, dit : Jésus ! -- Et ce fut fini.

### XIII.

#### Le Paradis.

---

1. — Et mon âme fût emportée alors en une merveilleuse vision :

2. — C'était la nuit ; le ciel resplendissait d'étoiles , la lune n'était point encore levée , pas un bruit dans la création , pas un souffle dans l'air.

3. — Et vers l'Orient , là où le ciel était le plus noir , et où , plus brillants , scintillaient les astres , je vis l'étoile du berger qui semblait voguer doucement sur les vagues de l'air et descendre.

4. — Et elle venait des hauteurs du ciel , et je vis qu'autour d'elle s'unissaient d'autres étoiles , moins brillantes , mais toutes de même grandeur et de même lumière.

5. — Et elles formèrent autour de la première , comme autour d'une reine , non pas un cercle , mais un triangle immense ainsi qu'on représente l'image mystique de Dieu.

6. — Et je vis que toutes les étoiles s'abaissaient lentement , mais sans perdre leurs trois lignes de lumières ,

et que les autres astres semblaient s'écarter d'elles à leur passage ou remonter dans les profondeurs du ciel, car elles n'en heurtaient aucune, et rien n'était changé dans l'harmonie et dans la beauté de la nuit.

7. — Et le triangle lumineux s'étant arrêté, je vis qu'une flamme légère montait de la terre, mais elle montait lentement, lentement, et comme bercée par l'air qui la portait.

8. — Et mes yeux s'attachaient sur cette petite flamme; et plus elle montait, plus elle s'éloignait de la terre, — ce qui est le contraire de toute chose, — plus elle s'étendait et devenait lumineuse et brillante, et au-dessus d'elle était le triangle d'étoiles.

9. — Et la flamme s'élevait toujours, puis elle s'arrêta et flotta un moment dans l'espace comme indécise, mais aussitôt la ligne d'étoiles s'ouvrit, et je la vis qui remontait doucement, doucement.

10. — Et étant arrivée au-dessous de l'astre plus brillant que tous les autres, qui était au milieu du triangle céleste, elle s'y élança et s'y confondit.

11. — Et mes yeux étaient éblouis et charmés de cette merveille, et je ne les en pouvais détacher.

12. — Et peu à peu je vis qu'au-dessus de l'étoile en laquelle était confondue la flamme, se formait comme une nuée blanche et lumineuse, mais je connus bientôt

que ce n'était point une nuée, mais une forme humaine, pleine de grâces, et entourée de vêtements blancs.

13. — Et je vis que c'était une jeune fille d'une grande beauté. . . et je ne savais si c'était elle qui se rapprochait de moi, ou moi qui me rapprochais d'elle, mais je voyais distinctement même son visage.

14. — Et avec elle les étoiles qui l'entouraient s'étaient abaissées ; ou bien Dieu avait dit à mon esprit : monte et vois.

15. — Et je reconnus que c'était Jeanne la martyre, celle qui était morte sur un bûcher, et elle joignait encore les mains sur son cœur, y pressant la croix de bois que lui avait donnée le soldat.

16. — Et sa bouche était encore ouverte pour la prière, mais en même temps elle souriait doucement, et ses yeux étaient levés vers le ciel.

17. — Ses pieds posaient sur l'étoile, ils étaient nus, et la lumière de l'astre qu'ils touchaient les rendait éblouissants.

18. — Et aussi ses vêtements éblouissaient, elle avait la même robe blanche qu'à son supplice, mais elle semblait maintenant toute d'or, d'argent et de lumière.

19. — Elle n'avait pas de couronne ni de palme ainsi que je l'avais vue une autre fois ; mais ses grands cheveux flottaient sur ses épaules, ainsi que ceux des vierges sur les images, quand elles montent aux cieux.

20. — Et je vis que le triangle lumineux s'élevait doucement et avec lui l'étoile où était Jeanne, et je me prosternai et, tendant mes bras vers le ciel, je dis : O Jeanne, ô sainte, ô martyre, ne nous laisse pas ! ne nous oublie pas !

21. — Et je ne sais si la pensée de mon cœur monta vers les cieux et si Jeanne l'entendit, mais elle étendit les bras vers la terre, comme pour la bénir, puis ayant recroisé les mains sur son cœur, elle continuait de prier. Et toujours les étoiles montaient.

22. — Et quand elles furent presque au milieu du ciel elles s'arrêtèrent une seconde fois, et j'entendis comme un grand vent lointain qui se faisait dans les hauteurs, et je vis les étoiles qui s'enfuyaient.

23. — Et il n'en demeura qu'une, celle du berger, celle qui portait Jeanne vers le Seigneur-Dieu.

24. — Et aussitôt une portion du ciel se déchira, ou plutôt s'ouvrit, ainsi que s'ouvre un livre immense et profond, et je ne pouvais voir ce qui était en ces merveilles parce que mes yeux, accoutumés à la nuit, étaient éblouis, et je ne vis d'abord qu'une mer confuse de lumière.

25. — Puis, peu à peu, je distinguai ce qui était dans cette lumière, et je vis beaucoup d'anges qui volaient, et des chœurs de saints et de saintes qui tenaient les uns

des lyres d'or , les autres des palmes , mais je n'entendais aucun chant ni aucune harmonie.

26. — Et je ne vis point le trône de Dieu , car ce ciel n'était encore que le premier qui est au-dessus de la terre et des astres , et il en est d'autres au-dessus de celui-là , plus grands et plus beaux encore , et c'est peut-être en ces derniers cieux qu'est le trône du Seigneur.

27. — Et ainsi le ciel s'étant ouvert et le cortège d'astres dispersé chacun en sa première place , je vis que l'étoile où était Jeanne montait , et qu'elle était au seuil des demeures divines.

28. — Et en même temps je vis descendre , sans qu'aucune nuée la portât , une autre jeune fille de l'âge de Jeanne , et toute ravissante de beauté comme elle , et , comme elle , toute vêtue de blanc.

29. — Et Jeanne lui tendait les bras et elle tendait de même les bras à Jeanne , et toujours l'étoile montait , et toujours aussi la jeune fille céleste descendait des profondeurs divines. Mais elle était encore plus éblouissante de clarté que Jeanne , parce que les lumières du ciel sont plus pures que celles de la terre.

30. — Et les pieds de la jeune fille touchèrent enfin l'étoile , et aussitôt le ciel éclata en harmonies , et c'était tous les anges , tous les archanges , tous les saints et toutes les saintes qui chantaient , et toutes les lyres d'or.



31. — Et Jeanne se prosterna devant l'enfant, mais celle-ci la relevant et la baisant au front, dit : Tu es ma sœur, je suis Geneviève. Et je n'entendis point ces paroles avec mes sens, mais avec mon esprit.

32. — Et l'étoile s'élança vers le ciel et elle s'y perdit... et alors je vis Jeanne et Geneviève qui gravissaient les marches d'or des parvis divins, et, au-dessus de ces marches d'or, je vis les colonnes d'un temple immense, et ont eût dit que ce temple était fait de diamant, — car les yeux n'en pouvaient soutenir l'éclat.

33. — Et aux portes du temple je vis deux archanges : l'un qui portait un glaive de feu et l'autre une couronne faite de roses et de lys : c'était l'archange Michel et l'archange Gabriel.

34. — Et Jeanne les reconnut, et se prosternant, elle les adora, et Gabriel s'approchant lui posa au front la couronne de roses et de lys.

35. — Et les portes du temple s'ouvrirent, et je vis beaucoup d'autres saints et saintes et plusieurs devant lesquelles Jeanne s'agenouillait, peut-être c'étaient ses saintes : Marguerite et Catherine, mais je ne les reconnus pas.

36. — Puis l'archange Michel, étendant son épée de feu, les portes du temple se fermèrent, puis peu à peu le ciel lui-même s'obscurcit, puis se ferma, et je vis que j'étais dans la nuit.

37. — Et à travers les étoiles une autre étoile plus brillante descendait lentement, lentement des hauteurs : c'était l'astre du berger.

38. — Et il s'arrêta à la place que chaque soir lui assigne le Seigneur, et rien dans le ciel n'était troublé, mais mon âme demeura longtemps pleine de ravissement.

## XIV.

### Apparition.

---

1. — Et à peu de temps de là, étant agenouillé et priant en la Chapelle de Bermond, en la même place où Jeanne s'agenouillait et priait chaque samedi, venant là avec son troupeau ;

2. — Là aussi, où après avoir entendu un grand nombre de fois les Anges et les Saintes lui commander de partir et de sauver la France, elle fit vœu d'obéir au Seigneur son Dieu.

3. — Et cette Chapelle est solitaire en haut d'un coteau, non loin des bois, et sous le seul regard de Dieu.

4. — Et auprès est une humble et tranquille demeure, et c'est là que l'esprit du Seigneur m'ayant commandé,

---

je vins me retirer loin des hommes dans une paix sainte et la prière.

5. — Et c'est là aussi que j'ai vu et entendu toutes ces choses et toutes ces paroles que j'ai écrites, et que l'esprit de Jeanne m'a tant de fois visité.

6. — Et chaque soir, aux heures où la nuit jette ses premières ombres, j'allais seul en la Chapelle, et là, seul et agenouillé, et n'entendant aucun bruit, j'élevais mon âme vers le Seigneur-Dieu, et vers le doux esprit de la sainte.

7. — Et il se passait en moi des merveilles que je ne puis dire : Et je voyais par mon esprit ce que nul être n'a vu ni ne verra : et ces visions étaient si distinctes et si pures en moi, qu'il me semblait que ce n'était point seulement mon âme qui voyait, mais encore les sens de mon corps.

8. — Or donc, un de ces soirs-là que je priais avec plus de ferveur encore que de coutume, et que je m'étais caché le front dans mes mains pour ne voir aucune chose autour de moi, et me mieux recueillir,

9. — J'entendis une voix toute proche qui m'appelait.  
— Viens, où es-tu ?

10. — Et ayant regardé, je ne vis rien, car durant que je priais, la nuit était venue, et la Chapelle était toute obscure.

41. — Et la même voix dit encore : Viens , — et elle semblait venir de devers l'autel , et alors une lueur douce se fit là où je venais d'entendre la voix . . . et dans cette lueur je vis une forme blanche qui s'éclairait à mesure que la lueur augmentait.

42. — Et bientôt je vis que cette forme était celle d'une jeune fille , grande , pleine de grâce et toute ravissante d'une divine beauté.

43. — Et ayant reconnu que c'était Jeanne , car déjà je l'avais vue en plusieurs visions , et n'ayant aucune crainte , mais seulement une grande joie , je me levai et allai vers elle.

44. — Et de plus en plus la Chapelle s'éclairait de clarté , et aussi le corps et le visage de la Sainte.

45. — Elle avait toujours les mêmes vêtements longs et blancs , mais elle ne portait d'ornements d'aucune sorte . Ses mains étaient jointes sur son cœur ainsi que je l'avais vue montant au ciel.

46. — Et étant tout proche d'elle , — devant l'autel , — je m'agenouillai et je touchai le bas de ses vêtements , qui étaient doux et légers.

47. — Et elle était si belle et si éblouissante de lumière , que je n'osais la regarder ; et cependant elle me souriait avec tant de douceur que mes yeux non plus ne pouvaient se détacher d'elle.

18. — Elle ne portait point de couronne comme les vierges ni comme les reines, ni de palmes comme les martyres, elle était simple et humble ainsi qu'aux jours de son enfance... seulement ses grands cheveux avaient été dénoués comme par les vents du ciel.

19. — Et n'osant lui parler tant mon âme était émue, j'attendis. Alors il me sembla que son sourire et son visage devenaient plus doux encore, et après un moment de silence, et baissant les yeux, elle dit :

20. — Je t'apporte la volonté de Dieu. Tu demeureras ici. — Tu abandonneras toutes choses en la vie; hors à ton Dieu tu ne t'attacheras à aucune chose ni avec ton esprit ni avec ton cœur.

21. — Un jour que tu souffrais, — après beaucoup de douleur, — tu allas t'agenouiller aux pieds d'un Christ, et le Christ te répondit : Je te consolerais, je te fortifierai, je te mènerai par la main comme un enfant, car tout homme devant le Seigneur est un enfant.

22. — Il te dit encore : Tu auras un de mes signes, j'éclairerai ton esprit de mon esprit, tu connaîtras l'avenir, tu prophétiseras parmi les hommes, tu auras encore de grands maux et de grandes peines, parce que toute vérité ne s'enfante que dans la douleur, et tout grain que dans le sillon déchiré; mais tu auras aussi de grandes joies, car toute moisson vient sous ma bénédiction.

23. — Et aussitôt tu as senti que le Seigneur ton Dieu

te prenait par la main , et qu'il te faisait marcher , et tu as obéi , c'est bien ; et tu t'es détaché de toutes choses de la terre , c'est bien ; et tu as vu l'avenir , et tu as commencé à le révéler aux hommes. — Mais tu étais seul. C'est alors que le Seigneur t'a dit : Tu as dans le ciel une sœur : c'est Jeanne , Jeanne qui a sauvé la France , comme tu voudrais , toi , sauver le monde. Va là où elle a vécu sur la terre , là où elle a été inspirée , fortifiée et bénie de Dieu. Cherche-la , appelle-la , elle viendra. — Me voici.

24. — Frère , tu demeureras ici , — le Seigneur mon Dieu m'a commandé de t'y protéger et de t'aimer , tu seras entre ton Christ et moi , nous t'aiderons , nous t'éclairerons , nous te conduirons , nous fortifierons ton cœur ; dans tes peines nous te consolerons ; dans tes doutes nous t'enseignerons , on croira que tu es seul et abandonné , mais tu seras avec nous , et nous t'aimerons mieux qu'on aime sur la terre.

25. — Et alors je vis en haut de la voûte une lumière qui tombait en rayons et en gerbes , et je vis que ces rayons se détachaient du Christ qui était en croix au-dessus de l'autel , et ils étaient plus éblouissants encore que ceux dont Jeanne était éclairée , et il ne me fut point possible d'en supporter l'éclat.

26. — Et m'étant caché la tête dans mes mains , et fermant mes yeux , qui étaient blessés de ces clartés , je me prosternai , car je sentis que la vision de mon Christ

m'était revenue et que son esprit était tout proche de moi.

27. — Et une voix dit : Mais ce n'était plus celle de la Sainte , c'était celle que j'avais entendue autrefois en mes premières visions et au pied de la grande croix où le Seigneur , pour la première fois , m'avait béni.

28. — Et cette voix dit : Tu demeureras ici , tu es choisi de Dieu pour une grande œuvre , tu seras Christ comme j'ai été Christ , car tout homme choisi de Dieu pour porter la vérité à ses frères est Verbe et Christ. Va , et sois sans crainte.

29. — Et la voix se tut , et il me sembla que tous les voiles de l'avenir se levaient en même temps , et que je voyais le monde tout entier et tous les peuples et toutes les cités qui sont sur la terre. Et je vis des choses qui jetaient mon âme en une grande épouvante , et d'autres , plus lointaines qui me donnaient une grande joie.

30. — Et ayant levé la tête de devant mes mains pour regarder ce que le Seigneur me faisait ainsi voir , je vis que toute clarté avait disparu et que la vision n'était plus.

31. — Et comme j'allais sortir de la Chapelle , tout ému et tout heureux de ce que j'avais vu et entendu , j'entendis une autre voix qui me parlait , et j'eus une grande joie , car c'était celle de ma mère.

32. — De ma mère qui est morte , qui est sainte et

qui, elle aussi, m'a toujours veillé et conduit du haut du ciel par la main.

33. — Et elle me dit la même parole que Jeanne et que le Christ : « Mon enfant, tu demeureras ici, nous serons sans cesse près de toi et te protégerons. Adieu. »

34. — Et je sentis comme un petit souffle sur ma chair, et comme un toucher divin sur mon front. Était-ce ton baiser, ô mère ? . . . Était-ce seulement le souffle de ton âme qui remontait.

35. — Et ma nuit fut pleine de rêves bénis, et depuis ce soir-là, je ne suis plus seul, plus abandonné ; je suis avec mon Dieu, avec le Christ, avec Jeanne et avec ma mère.

## XV.

### Le Vœu.

---

1. — Et « ayant demeuré » ainsi que me l'avaient commandé les Voix, je fis vœu de ne point quitter cette demeure avant que Jeanne fût sanctifiée parmi les hommes.

2. — Et depuis ce temps-là, chaque jour, aux heures du midi et du soir, je vais me recueillir en la sainte Chapelle, et je ne vois plus Jeanne, mais non plus je ne la cherche ni je ne l'appelle, car je la sens proche de



moi, et il ne m'est plus besoin de la voir de mes yeux, et chaque jour me vient un repos plus grand.

3. — Et chaque jour, j'entends aussi davantage des voix intérieures qui m'éclairent et qui me révèlent l'avenir, et je sais que c'est Jeanne qui me visite et qui me protège.

4. — Et un calme profond est dans mon cœur. Et il me semble que c'est la main même de Dieu qui m'a conduit vers ce bonheur, car la vie parmi les hommes est douloureuse, et la vie, loin des hommes, de leurs passions, de leurs égoïsmes et de leur orgueil, et sous le regard du ciel et de Dieu, est pleine de douces bénédictions et de félicité.

5. — Et soit que j'aïlle errer au fond des bois ou sur les coteaux, soit que je prie en la Chapelle, sans cesse des voix intérieures me parlent, et si je doute, elles m'éclairent, et si la tristesse me revient du passé, elles me consolent, et si une crainte me vient de l'avenir, elles me fortifient. Et ces voix sont toujours en moi, et je sens que ce n'est plus mon esprit qui pense, mais leur esprit.

6. — Et elles me disent : Va, appelle auprès de nous tous ceux qui souffrent, tous ceux qui ont besoin d'une lumière pour leur esprit, d'une aide pour leur vie, d'une consolation pour leurs peines. Qu'ils viennent et qu'ils nous prient comme tu nous as priées, et qu'ils espèrent.

7. — Puis ce n'est plus qu'une seule voix , celle de Jeanne. — O , celle-là , mon esprit la reconnaît parmi toutes les autres , elle est pleine de douceur , de lumière et de miséricorde. Si je l'interroge elle me répond , si je n'ose l'interroger elle me parle encore : elle est ma force , mon conseil et ma joie.

8. — Puis parfois une douce image se lève dans mon âme , et des yeux de mon esprit je vois celle dont j'ai fait ma protectrice et ma sainte , et elle est plus belle encore que dans mes visions ; car entre mon âme et son image il n'y a aucun voile ni aucun sens.

9. — Et ce doit être ainsi qu'après la mort nous reverrons , pleines de beautés et de grâces , les âmes qui nous ont été chères pendant la vie.

10. — Et ce doit être de même ainsi que nous verrons Dieu , car Dieu n'a de corps qu'une âme , et les âmes délivrées des corps , et se cherchant , et se contemplant , ont de radieuses et ineffables visions.

11. — Et je ne sais si même dans la vision de mes sens , ce n'était point mon âme seule qui voyait , et je voudrais que c'eût été seulement mon âme , et que ce que je voyais en vision eût été aussi seulement une âme. O joies du ciel que vous devez être grandes !

12. — Car je sais bien que les morts n'ont plus de corps , et que leur âme seule est vivante , et que par mes sens je ne puis voir que des corps ; mais par mon esprit

je puis voir des âmes , et il est possible aux âmes des saints de revêtir des corps mystérieux , visibles seulement pour notre esprit.

13. — Et c'est ainsi que je vois et que je crois , et si quelques-uns me disent : Qui est-ce qui voit en vous ? Est-ce le corps ou l'esprit ? Je répondrai c'est l'esprit , car le corps ne peut voir de pareilles splendeurs et concevoir de semblables prodiges.

14. — Et c'est ainsi que nous voyons dans les rêves de nos nuits , mais confusément sans conscience et sans volonté , et dans un repos qui est presque une mort ; mais sans le secours de nos sens , et c'est ainsi de même que nous verrons dans le ciel , mais délivrés du corps et du sommeil.

15. — Et je dis ces choses parce qu'il en est qui diront : Il a vu de son corps , ou il n'a point vu. Non sans doute , je n'ai point vu de mon corps , mais j'ai vu , j'ai vu de mon âme.

16. — Car je sais bien que le corps de mon Christ est mort en croix , et que le corps de Jeanne a été brûlé et jeté au vent du ciel ; et cependant j'ai vu le Christ et j'ai vu Jeanne. Mais je sais que je n'ai point vu le corps qu'ils avaient sur la terre ; mais , sans doute , un corps glorieux qu'ils ont dans le ciel.

17. — Et je ne connais point encore tous ces mystères. Je les connaîtrai après ma mort. — Mais , durant ma vie ,

j'ai vu, — hélas ! obscur encore et mystérieux, — ce que je verrai véritable après ma mort.

18. — O vous tous qui êtes fatigués du corps, découragés de la vie, altérés du ciel et de ses visions, venez et priez ; et si vous avez foi, vous verrez ce que j'ai vu, vous entendrez ce que j'ai entendu. Faites-vous des âmes et non des corps, — et par vos âmes vous obtiendrez des prodiges.

19. — Vous qui êtes seuls, vous qui souffrez, vous qui vous sentez abandonnés de tous et de vous-mêmes, vous qui n'avez peut-être ni un consolateur ni un ami, souvenez-vous de ceux qui sont morts, de ceux qui sont saints, appelez-les avec foi, avec amour, ils viendront, ils vous consoleront.

20. — Souvenez-vous que le ciel est plus plein de vies encore que la terre, et que ces vies sont plus pures et conséquemment plus miséricordieuses et meilleures, et que, parmi elles, nous pouvons trouver des protections et des amis.

21. — Quelle félicité quand vous sentirez près de vous une âme bénie qui vous regarde, qui vous conseille, qui vous soutient. Alors vous ne serez plus faibles, malheureux et abandonnés. Et peut-être cette âme, si vous l'aimez de tout votre amour, si vous l'enveloppez de toute votre foi, peut-être vous la verrez telle qu'elle est devant Dieu, telle que la voient les autres âmes dans les

régions heureuses où elle demeure, peut-être vous vous unirez à elle et elle s'unira à vous.

22. — Vous, surtout, qui êtes désespérés de votre pays, qui, accablés de maux et de ruines, vous dites : mon peuple ne se relèvera plus, mon peuple va mourir ! Vous surtout venez ; maintenant la France a une nouvelle patronne, elle a Jeanne, Jeanne la vierge, Jeanne la sainte, Jeanne la martyre, qui est morte pour elle et qui veille encore du haut des cieux sur le pays et sur le peuple qu'elle n'a point cessé d'aimer. Venez, elle nous sauvera.

23. — Venez, elle vous dira comme à moi : le salut de la France n'est plus dans la guerre, il est dans l'amour ; que tous les hommes et que tous les peuples s'unissent au lieu de se diviser et de se haïr, et que ce soit la France qui porte la première cette religion au monde, — elle sera sauvée.

24. — Venez, vous aussi, pauvres femmes, pauvres mères, vous qui avez des fils tombés dans les combats, ensevelis en des terres lointaines, venez, Jeanne est aussi la patronne des mères et des enfants, elle est restée vierge, c'est vrai ; mais elle connaît la douleur du sang et de la mort, et c'est elle, peut-être, qui a reçu vos enfants dans le ciel, comme elle martyrs de la guerre et du pays.

25. — Venez et unissons-nous, et tous ensemble faisons-lui le même vœu, celui de l'aimer, celui de sauver notre pays.

## XVI.

### Seconde Apparition.

---

1. — Et à quelque temps de là, pendant la nuit, et alors que je dormais, je fus subitement réveillé par une grande lumière qui emplissait toute la chambre.

2. — Et m'étant levé sur mon séant, je vis au pied de mon lit une jeune fille d'une grande beauté, elle était assise, son bras droit était étendu vers moi, et son bras gauche reposait sur le lit.

3. — Je ne distinguais point son visage à cause de la lumière qui était ardente, et non plus je ne voyais point la couleur de ses vêtements, parce qu'ils étaient devenus lumineux.

4. — Et une voix dit : Eveille-toi, c'est moi. C'était encore Jeanne, et ayant abaissé la main droite sur ses genoux, la grande lumière qui était dans la chambre diminua tout à coup et il ne resta plus qu'une lueur pâle mais claire, semblable à celle de la lune pendant une belle nuit.

5. — Et je vis que Jeanne me souriait avec grande douceur, et je vis aussi son visage, et je vis aussi ses vêtements qui étaient blancs.

6. — Et, la regardant avec admiration et joie, car je pensais qu'elle ne me reviendrait plus, ayant écrit tout ce qu'elle m'avait commandé d'écrire,

7. — Je vis que son visage était devenu triste, qu'elle ne souriait plus et qu'elle me regardait avec compassion et avec douleur, et mon âme en devint toute troublée.

8. — Et elle dit : Je suis venue une dernière fois, pour que tu révèles à ton pays de grandes choses, car c'est le Seigneur Jésus qui m'a envoyée.

9. — Et c'est aussi le Seigneur Jésus qui t'a envoyé vers moi, alors que tu priais près de son calvaire à Verdelaïs, et c'est lui, qui, jusqu'à ta venue ici t'a inspiré et fortifié.

10. — Et encore, il ne t'a point abandonné et il t'aime, et il veut qu'à ton tour tu ne l'oublies point, car c'est lui qui, après le Seigneur-Dieu, est le plus grand de tous les anges et de tous les saints du ciel.

11. — Je viens de la part du Seigneur Jésus, te dire que de grands maux menacent la France, et que tu dois en avertir les hommes de ton pays afin qu'ils les puissent prévenir et éviter.

12. — Et moi-même j'ai vu écrits ces maux dans les livres du Seigneur-Dieu. Et le Seigneur-Dieu a dit : Ouvrez les livres afin que Jeanne puisse avertir son peuple, et le Seigneur Jésus m'a béni et m'a dit : Va. — Je suis venue et je t'ai choisi.

**13. —** Voilà donc ce que tu diras à ton peuple : « O mon peuple , si vous ne faites pénitence , si vous ne vous jetez aux pieds de Dieu dans la soumission, l'humilité et la foi , vous serez abandonné et détruit : vous demeurerez comme l'arbre qui , après l'hiver , n'a plus de feuilles ; mais le Seigneur-Dieu ne vous enverra point le printemps.

**14. —** « Si vous ne vous unissez et ne vous convertissez au Seigneur , vous demeurerez incapable de tout bien comme de toute prospérité. Vous vous agiterez sans cesse sans pouvoir arriver à aucun repos, et le lendemain détruira ce qu'aura fait la veille.

**15. —** « Vous ne demeurerez point en la forme de gouvernement que vous vous êtes choisie , et vous la détruirez de vos divisions , de vos hypocrisies , de vos intérêts ou de vos haines : et vous demanderez de nouveau des rois pour vous dominer , car vous ne vous savez point conduire vous-même par la justice , l'équité , la charité et l'amour.

**16. —** « Et il n'y a en vous ni support , ni loyauté , ni désir du bien ; et entre vous il n'y a que la tromperie et la haine , et ceux-ci disent : montons , parce que au sommet sont les jouissances et les gloires de la vie ; et ceux-là disent : descendons , parce que dans le passé est notre royauté et notre domination.

**17. —** « Et ceux qui montent ne voient point le Seigneur-Dieu qui est en haut , et ceux qui descendent ne voient point non plus le Seigneur-Dieu qui est en bas ,



et entre ceux qui montent et ceux qui descendent il se fait un espace immense et vide, et dans cet espace il y a la mort.

18. — « Que ceux qui montent et ceux qui descendent s'arrêtent et reviennent les uns vers les autres, car plus ils s'éloignent plus ils font grand l'espace où est la mort, et que, s'étant arrêtés, ils se rapprochent, et que, s'étant rapprochés, ils s'unissent; et après cela, qu'ils montent tous ensemble, sans se séparer, vers l'avenir du Seigneur-Dieu.

19. — « Et si ton peuple n'écoute point ces conseils, il sera détruit, non par la destruction ou la colère du Seigneur, mais par lui-même, et d'autres races viendront et le domineront, et cela est écrit au livre du Seigneur-Dieu. »

20. — Et Jeanne se tut, et je vis qu'elle se cachait le visage de ses mains, et j'entendis qu'elle pleurait.

21. — Puis se levant et étendant la main vers le midi, elle dit :

22. — Je vois, je vois venir un roi, il sera la bénédiction de son peuple, il réunira autour de lui les bons et les sages : mais il aura encore contre lui les méchants et les insensés.

23. — Je le vois, il est du sang des rois, un lion garde les lys, Dieu l'a envoyé pour qu'il soit l'union et

la miséricorde entre tous. Il ne versera plus le sang par la vengeance ni par la guerre, il sera doux et humble de cœur.

24. — Il n'amassera point de richesses en ses palais, ni il n'élèvera point son trône au-dessus des autres trônes, ni il ne s'élèvera point lui-même au-dessus de son peuple par l'orgueil. C'est pourquoi les autres peuples l'honoreront, et son peuple l'aimera.

25. — Et il y aura encore du sang entre lui et son peuple; mais les jours de ces calamités seront courts et et une douce paix refleurira sur mon pays.

26. — Et il détruira les limites qui sont entre son peuple et les autres peuples, non par la conquête ou l'habileté de sa politique, mais par la concorde qu'il sèmera entre tous peuples et en tous pays.

27. — Il détruira les villes fortes qui sont autour de son peuple, et les remparts qui sont autour de ses villes; car il sait que c'est la force qui attire la force et la défiance, la défiance et la guerre, la guerre; et que c'est l'amour de la paix, la concorde et la bonne foi qui amènent la paix.

28. — Et n'aura point de grandes armées comme les autres rois, armées qui sont la ruine des peuples et qui enfantent la cruauté et la mort; il sera défendu par l'amour de tous.

29. — Et aucun peuple ne s'attaquera à lui parce que

tous les peuples verront qu'il n'a volonté de s'attaquer à aucun , et il se gardera en son royaume par la loyauté et par la paix , mieux que les autres rois par la puissance et par la guerre.

30. — Car les rois qui ont dit : Je préserverai mon pays par la guerre et la force ont été insensés et l'ont perdu , et ceux qui ont dit : Je l'entourerai de la confiance des peuples ont été sages , et ils l'ont sauvé.

31. — Et je vis que Jeanne étendait les deux mains vers le Midi , et son visage rayonnait de lumière et d'une douce joie , et elle dit de nouveau :

32. — Je te vois , je te vois , ô mon Roi , tu es grand , tu es bon , tu es saint . . . tu rendras heureux ton peuple , et pourtant tu seras persécuté et . après toi , il n'y aura plus d'autres rois de ta race.

33. — Je te vois , toi aussi , je te défendrai et t'aimerai ; toi aussi tu entendras ma pensée dans ton cœur , et je te donnerai un signe . et aussi tu me donneras le tien , car ce sera toi qui me feras la Sainte de la France.

34. — Et Jeanne se tut , et peu à peu je voyais la lumière qui diminuait , et Jeanne qui semblait s'éloigner dans cette lumière , mais toujours je voyais qu'elle avait les bras tendus vers le Midi.

35. — Et elle ne remontait point dans le ciel comme d'ordinaire , mais elle s'éloignait en un horizon profond , et bientôt après je ne vis plus que la nuit.

## XVII.

### Dernière Vision.

---

1. — Et je vis une grande foule qui venait en chantant des cantiques et des hymnes, et au-devant de cette foule, sous des dais, les uns de pourpre et les autres d'or et d'argent, marchaient beaucoup d'évêques et de prêtres.

2. — Et ils étaient revêtus des plus magnifiques ornements, et au milieu des dais, des bannières et d'une troupe d'enfants et de jeunes filles vêtus de blanc, qui jetaient des fleurs, était élevée sur un brancard couvert de drap d'argent, une statue de sainte.

3. — Elle était toute éblouissante d'or, ainsi que les statues des vierges; son visage était doux, jeune et ravissant de beauté, elle portait une palme qui aussi était d'or, comme celles des martyrs.

4. — C'était vers l'heure de midi, le ciel rayonnait de toutes les clartés du printemps, l'air était léger, plein de fraîcheur et de parfums, partout les oiseaux chantaient.

5. — C'était jour de fête, en tous les clochers sonnaient les cloches à volées, et lentement suivait la

foule, et au-dessus de tous on voyait la Sainte sur son trône d'argent, qui marchait au milieu des prêtres.

6. — Et le cortège s'arrêta, on était aux portes d'une église. les cloches sonnaient joyeusement, les encensoirs élevaient vers la Sainte leur blanche fumée... une nuée de fleurs montait et retombait. Les portes s'ouvrirent.

7. — Aux côtés de l'église était un autel nouveau tout orné de lumières, de roses et de lys... sur cet autel était une place vide, on y apporta la Sainte, puis l'office divin commença.

8. — La Sainte, c'était Jeanne; l'église, c'était celle de Domremy. La terre avait enfin glorifié comme le ciel. Il y avait une sainte de plus, non parmi les élus, mais parmi les hommes.

9. — Puis l'office divin fini, alors que les évêques et les prêtres et toute la foule se furent retirés, et qu'on eût fermé les portes du temple, il me sembla que j'étais à genoux devant l'autel nouveau où était Jeanne, la nouvelle sainte... et que je priais... et une douce extase était sur mon cœur.

10. — Et, en priant, j'eus une autre vision : il me sembla que mon esprit était emporté en d'autres temps et en d'autres lieux.

11. — Et je vis non plus des évêques et des prêtres, non plus des dais d'or et des encensoirs qui fumaient...

et des fleurs qu'on jetait vers le ciel... et la statue d'or qui marchait au milieu de la foule.

12. — Non, je vis une foule plus grande encore, et au milieu d'elle, un homme monté sur un cheval blanc, vêtu royalement et entouré de cavaliers aux armures brillantes, et au-devant de cet homme marchaient aussi des évêques et beaucoup de prêtres, et j'entendis aussi partout des chants de fête.

13. — Et le peuple qui venait et qui suivait le cortège était innombrable, et un grand tumulte était au milieu de tous, et l'homme qui était monté sur le cheval blanc et qui était vêtu d'ornements royaux était en un grand recueillement et comme absorbé en une prière intérieure, et ceux qui étaient à ses côtés se laissaient.

14. — Et je connus enfin que c'était le Roi, et étant descendu de son cheval blanc, et étant entré dans l'église... il se prosterna devant l'autel, et une douce harmonie s'élevait en même temps vers le ciel, comme pour emporter la prière du Roi.

15. — Et longtemps il resta agenouillé, et l'autel de Jeanne était tout orné non plus de lys et de roses... mais de fleurs d'or et d'argent, et de toutes sortes de richesses dont le Roi avait fait présent, et à côté du Roi étaient aussi plusieurs princes et princesses de grand renom et de grande piété.

16. — Et il me semblait que j'entendais la prière du

Roi et de ceux qui, auprès de lui, étaient agenouillés, et ils disaient : O Jeanne, ô Sainte de notre France, protège-nous, nous sommes aussi du sang des rois ! nous sommes aussi des rois comme celui que tu as inspiré et sauvé, comme lui, inspire-nous, comme lui, sois notre salut. O Jeanne, nous t'avons faite sainte... fais-nous pieux et justes.

17. — Et il me semblait aussi que Jeanne leur répondait : O Roi, ô princes, aimez la paix, car la paix c'est la justice des rois, faites miséricorde et soyez doux de cœur, car la miséricorde et la bonté c'est la piété des rois. O Roi, ton règne ne sera point de longue durée, mais tu peux le faire grand et glorieux parmi les hommes par la justice et par la piété.

18. — Et alors le Roi et tous ceux qui étaient autour de lui se relevèrent, et alors je vis un ange qui descendait du ciel et il posa sur la tête du Roi une couronne qui était toute lumineuse. — Et autour de cette couronne était écrit en lettres plus brillantes que l'or et le diamant : Justice.

19. — Et autour du cœur du Roi, le même ange mit une ceinture qui était aussi comme faite de lumière, et on y lisait écrit ainsi que sur la couronne : Miséricorde.

20. — Et nul ne vit ces choses que moi.

21. — Et l'office étant fini, le Roi et son cortège, les

évêques, les prêtres et les princes sortirent de l'église, ceux-ci recueillis en leur cœur, et ceux-là louant Dieu par des chants et par des prières.

22. — Et en même temps j'eus une autre vision : je vis la petite bourgade de Domremy qui devenait une ville, et chaque jour y venaient de nombreux pèlerins, et chaque jour aussi s'y faisaient de merveilleuses guérisons tant de l'âme que du corps.

23. — Et beaucoup de ceux qui venaient s'en retournaient soulagés ou guéris, car la protection de Jeanne était sur tout le peuple, car ceux qui croient et qui demandent ne sont point abandonnés.

24. — Et toutes ces merveilles et guérisons venaient du Seigneur, roi du ciel et de la terre, car rien ne se fait que par le Seigneur.

25. — Et je vis aussi, en haut d'un coteau solitaire, une humble Chapelle : et là aussi, Jeanne se plaisait à revenir parmi les hommes et à les bénir, et là se faisaient de même beaucoup de guérisons et de miracles.

26. — Non pas que ces choses soient miracles devant le Seigneur-Dieu, mais elles le sont devant les hommes qui ne connaissent point tout l'amour de leur Seigneur-Dieu, et qui ne peuvent deviner toutes les lois de ses compassions et de ses miséricordes.



**27.** — Et mon esprit était ravi , et mon cœur bien heureux , et je m'écriai : O pays de Lorraine , ô pays de France , espère encore , car tu as retrouvé ta protectrice et ta patronne , car tu as été reconnaissant , et Jeanne , la Sainte veille sur toi.

Ermitage de Bermond , Près Domremy (Vosges).

**H. de F.**

**FIN.**

## TABLE.

### PREMIÈRE PARTIE.

|                                              | PAGES. |
|----------------------------------------------|--------|
| <b>CHAPITRE</b> I — La Nuit de Noël. . . . . | 5      |
| —            II — Les Rêves . . . . .        | 9      |
| —            III — Première Vision. . . . .  | 42     |
| —            IV — Souvenirs . . . . .        | 20     |
| —            V — Les Cieux . . . . .         | 26     |
| —            VI — Sainte. . . . .            | 30     |
| —            VII — Deuxième Vision . . . . . | 34     |
| —            VIII — L'Avenir. . . . .        | 39     |
| —            IX — La Loi. . . . .            | 44     |
| —            X — La Guerre. . . . .          | 51     |
| —            XI — Le Sacre. . . . .          | 57     |

### DEUXIÈME PARTIE.

|                                             |    |
|---------------------------------------------|----|
| <b>CHAPITRE</b> I — La Naissance. . . . .   | 65 |
| —            II — Enfance. . . . .          | 69 |
| —            III — Le Berger . . . . .      | 73 |
| —            IV — L'Arbre des Fées. . . . . | 78 |
| —            V — Les Ames. . . . .          | 85 |

|                                           | PAGES. |
|-------------------------------------------|--------|
| CHAPITRE VI — L'Église de Domremy . . . . | 90     |
| — VII — Le Vœu . . . . .                  | 92     |
| — VIII — Le Roi . . . . .                 | 97     |
| — IX — L'Épée . . . . .                   | 100    |
| — X — La Prison . . . . .                 | 104    |
| — XI — La Communion . . . . .             | 110    |
| — XII — La Mort . . . . .                 | 117    |
| — XIII — Le Paradis . . . . .             | 125    |
| — XIV — Apparition . . . . .              | 131    |
| — XV — Le Vœu . . . . .                   | 137    |
| — XVI — Seconde Apparition . . . . .      | 145    |
| — XVII — Dernière Vision . . . . .        | 149    |







LE  
PATRIOTISME FRANÇAIS  
EN LORRAINE  
ANTÉRIEUREMENT A JEANNE D'ARC.

~~~~~  
**PARIS. — IMP. GAUTHIER-VILLARS ET FILS.**  
**55, quai des Grands-Augustins, 55.**  
~~~~~







PART II



LE  
PATRIOTISME FRANÇAIS  
EN LORRAINE

ANTÉRIEUREMENT A JEANNE D'ARC.

PAR

LE COMTE M. DE PANGE.

« Or vous dirons dou roy de Franche.  
Quant il eut veut lez deffianches dou roy  
d'Engleterre, il les fist coppiier et les en-  
voya en plusieurs lieux par son royaume  
et hors de son royaume. . . . ensi au comte  
de Bar et au duch de Lorraine; mès de  
cheux n'estoit il nulle doubte, car il estoient  
bon Francois et loyal. » (FROISSART, edid.  
Luce, *Débuts de la guerre de cent ans*, 1337.)

PARIS,  
H. CHAMPION, LIBRAIRE  
9, QUAI VOLTAIRE, 9

—  
1889



LE  
PATRIOTISME FRANÇAIS  
EN LORRAINE

ANTÉRIEUREMENT A JEANNE D'ARC.

---

Avant d'aborder une étude spéciale sur les origines provinciales de Jeanne d'Arc, il est nécessaire de revoir dans leur ensemble les conditions dans lesquelles la Lorraine se trouvait antérieurement au xv<sup>e</sup> siècle, par rapport au royaume.

Je crois pouvoir exposer aujourd'hui le résultat de mes recherches dont la conclusion est la persistance du sentiment national français en Lorraine, où il se manifeste sous une forme qui lui demeure spéciale. Pour y arriver, il ne m'a pas suffi de consulter toutes les archives de notre province ; j'ai dû surtout relever avec le plus grand soin les passages si courts et si rares

où nous recueillons de la bouche du chroniqueur ou du poète le témoignage de l'esprit de leur temps. J'ai été obligé de multiplier les détails, qui, groupés ensemble, montrent ce pays sous son véritable jour.

Il n'est pas sans intérêt, avant de parler de Jeanne d'Arc, d'observer les traits particuliers du patriotisme français en Lorraine et de les suivre jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle. On risquerait autrement de voir son jugement sur l'héroïne lorraine insuffisamment dégagé des préjugés que la suite de notre histoire attache au nom de Lorrain<sup>(1)</sup>, préjugés

(1) Comparez : « *L'histoire mémorable des grands troubles de ce royaume sous le roi Charles VII. histoire presque conforme aux derniers troubles de ces temps pratiquez de longue main par l'Espagnol à l'usurpation de ce dit royaume et duquel ils s'en vont du tout déchassez par la prouesse et la valleur de nostre roy Henri IV et de la mesme noblesse,* » par ALLAIN CHARTIER. Nevers, 1594, in-8°. Je n'insisterai pas sur le rapprochement de ces histoires presque conformes ; je n'en retiendrai que ce

d'ailleurs impuissants devant le bon sens populaire : plus Jeanne d'Arc est lorraine, plus grand est le mouvement national dont elle est l'expression. Le peuple ne se rapetisse pas à plaisir.

On ne saurait trop le rappeler, la Lorraine est un pays français. Les limites si étroites du royaume capétien étaient bien loin de renfermer toute la France. Il serait inexact de faire du sentiment national l'apanage exclusif de cette fraction de la France de Clovis et de Charlemagne.

Charlemagne avait restauré l'Empire au profit de la monarchie gallo-franke. Il suivait ainsi la voie que lui avaient tracée les rois ses prédécesseurs. C'était pour le plus glorieux des rois de France le couronne-

fait : depuis les malheurs de la Ligue, il y avait entre les nouveaux rois de France et les Lorrains un antagonisme que les passions politiques faisaient rejaillir jusque sur le passé. Jeanne d'Arc ne pouvait plus être lorraine.



ment de ses victoires sur les pires ennemis de la chrétienté, les Sarrasins et les Saxons. Quelle que fut l'origine de ses rois, la Gaule chrétienne triomphait. Aix-la-Chapelle était l'avant-poste (1) de la civilisation chrétienne et gallo-franke contre ses plus barbares ennemis, les Saxons et les « hommes du Nord ».

Ni Charlemagne ni Louis le Débonnaire ne furent rois de Germanie : tous deux étaient rois des Franks et empereurs. Comme tous les rois des Français, ils étaient les élus de saint Remy et les portedrapeau de saint Martin. Charlemagne

(1) Aix-la-Chapelle est tout près de Tolbiac où Clovis remporta sur les Allemands la célèbre victoire qui fut le point de départ de la monarchie française. C'est après cette victoire que Clovis se fit baptiser à Reims. En revenant de Tolbiac il passa par Toul et demanda à l'évêque Ursus un prêtre qui pût lui enseigner les principes du christianisme. L'évêque de Toul lui donna saint Vaast qui partit avec Clovis et l'accompagna jusqu'à Reims.

s'était encore identifié davantage à notre Gaule en devenant volontairement l'homme-lige de saint Denis. Moralement, avec les idées religieuses de ce temps, ces saints, qui avaient soumis la Gaule à leur foi et fait courber la tête aux conquérants, ne avaient pas de diriger nos rois et de combattre avec nos armées. Nos revers étaient leurs revers, nos victoires étaient leurs victoires. Charlemagne l'avait bien compris, il était leur homme.

La monarchie que représentaient Charlemagne, ses prédécesseurs et ses héritiers, faisait d'eux, quelles que fussent leurs sympathies de race, les défenseurs obligés de la Gaule et de ses frontières naturelles. Sur la rive gauche du Rhin, ils sont dans leur royaume; en Germanie, ils sont en pays soumis.

Dès que les petits-fils de Charlemagne se partagent son héritage, l'aîné, Lothaire,

continue l'œuvre de l'aïeul avec l'Italie et la France orientale, c'est-à-dire l'Empire <sup>(1)</sup>. Les autres se placent à ses côtés, Louis avec la Germanie, Charles avec la France occidentale ; l'ainé seul a le titre d'empereur, les autres celui de roi. Il y a deux rois de France, l'un des deux est empereur <sup>(2)</sup>.

(<sup>1</sup>) En droit strict, il n'y avait pas de territoire qu'on pût appeler l'Empire, puisque l'empire était une dignité personnelle. Cependant, la première association de l'idée impériale à un partage territorial de la monarchie ne pouvait manquer d'exercer sur les principes politiques des siècles suivants une influence dominante. En effet, ce premier partage plaçant nécessairement l'Italie dans l'Empire, et Rome étant inséparable de l'idée impériale, de plus la France orientale et l'Italie étant le véritable héritage des premiers empereurs qui n'étaient pas rois de Germanie, la tradition devait forcément attacher aux États de Lothaire le caractère spécial de domaine du Saint-Empire.

(<sup>2</sup>) « Aucun de votre anchesseur roy de Franche furent empereur » lettre originale des Bourgeois de Valenciennes à Philippe le Bel, 1292. (BOUTARIC, *la France sous Philippe le Bel*, 386.) Ces prédécesseurs des rois de France sont Charlemagne et Louis le Débonnaire.

L'Empire restera toujours un démembrement de notre monarchie, et quand les rois de Germanie auront mis la main sur la couronne impériale, les Francs Ripuaires établis sur la rive gauche du Rhin, dans la Lorraine du Nord, pourront se rappeler qu'eux aussi étaient venus de Germanie; mais les Gallo-Franks de la Lorraine méridionale qui, seuls, groupés autour de leurs trois vieilles cités, garderont jusqu'à nos jours le nom de leur roi Lothaire, se diront et seront en effet toujours français.

La Lorraine a été cédée à l'Empire, jamais à l'Allemagne. Les empereurs et les rois des Romains le reconnaissaient si bien qu'ils se sont fait souvent couronner rois de Lorraine, distinguant bien par là la couronne de Lorraine de celle de Germanie, malgré les éléments germains que renfermait la Lorraine du Nord.

La couronne impériale eut beau tom-

ber aux mains des Saxons, elle ne perdit jamais le caractère que lui imposait son origine, et les Français occidentaux du royaume capétien respectaient dans l'Empire l'œuvre fondée pour leurs aïeux. Si cet Empire avait disparu, la Lorraine aurait certainement dû rentrer dans le royaume de France, mais tant qu'il y avait à Rome, à Milan et à Aix-la-Chapelle un successeur de Lothaire, la tradition carolingienne plaçait Metz dans son empire. Aussi, quand, après avoir renoncé à la Lorraine en faveur de l'empereur, le roi de France, Lothaire, revient en 984 attaquer Verdun, c'est de Reims et par la voix de Gerbert que les Lorrains sont poussés à la résistance. Quand, au contraire, après l'extinction des empereurs saxons, en 1025, c'est tout l'Empire, tel que l'avait eu Lothaire, qui est attaqué à la fois en Italie, en Bourgogne et en Lorraine, la guerre que les Lorrains

déclarent au nouvel empereur offre un point d'appui au roi de France. L'Empire ayant résisté à cette attaque, la France orientale, comme l'Italie, dut remettre à des jours plus heureux la réalisation de l'unité nationale. Ces jours nous les avons vus ; le Saint-Empire, avant de disparaître, avait reconnu nos droits. L'Italie est libre. Metz doit être à la France.

L'Empire aurait renié toutes ses traditions s'il avait prétendu germaniser la Lorraine, et quand il les aurait reniées, pouvait-il songer à germaniser Rome ? Que signifiaient ses aigles, sinon l'association des peuples sous l'autorité romaine, et quels étaient ces peuples, sinon ceux de la Germanie, de l'Italie et de la Gaule ? (1)

(1) Dic, Italia  
Cum Germania  
Vivat Cunradus

Dic, pia Galha  
Deo devota  
Atque Heinricus

cantilène pour le couronnement de Henri II, 1028.  
Wipon, historiographe de Conrad le Salique, dit,

Loin de renier le principe latin de leur autorité, les empereurs le rappelaient sans cesse. Le chef du Saint-Empire « Romanorum imperator et semper augustus », inscrivait autour de son sceau :

Roma caput mundi regit orbis frena rotundi.

Avant même la consécration impériale à Rome, il s'intitulait « Romanorum rex et semper augustus » et par le même vers latin il s'avouait aussi le dépositaire de l'empire de Rome sur le monde entier.

Ces empereurs allaient même jusqu'à se laisser donner le « divus » des anciens Césars.

Parmi toutes les enseignes si souvent déployées dans ces temps malheureux, on

Chapitre VII, que Bâle est située au point où viennent confiner la Bourgogne, l'Alamannie et la France. Naturellement, les éditeurs allemands affectent de ne pas comprendre ce que Wipon entend ici par « la France ».

chercherait vainement la bannière d'Allemagne. De l'Allemagne il n'était pas question. Le roi des Romains, aussi bien que l'empereur, portait pour seules insignes l'aigle romaine. Ni l'un ni l'autre ne faisait la moindre mention du royaume de Germanie.

C'est que l'idée impériale, cette conception d'un pouvoir cosmopolite et protecteur, était d'origine latine, de tradition anti-germanique et d'impulsion gallo-franke. Livrés à eux-mêmes, les Allemands ne connaissaient que l'absolutisme né de la guerre et l'écrasement du faible.

Le génie des princes saxons a été de comprendre la grandeur du principe qu'avait transmis à tout l'Occident leur glorieux ennemi Charlemagne, et de savoir s'approprier l'idée latine et impériale. En se faisant couronner de la main du pape, ces Saxons à peine convertis s'inclinaient devant



l'évêque de Rome, comme jadis Clovis devant saint Remy et se faisaient en quelque sorte baptiser latins.

C'est par ce baptême seulement qu'ils devenaient les lieutenants du pape.

La monarchie fondée par les Capétiens et qui devint nationale surtout par les dangers dont elle et le peuple surent triompher ensemble, eut des débuts d'autant plus difficiles qu'en cherchant à relever les débris de la grandeur carolingienne, elle n'y trouva plus ni l'idée impériale dont Charlemagne avait doté la France (') ni

(') A Bouvines, l'empereur Othon de Brunswick en attaquant l'armée française crie encore « Rome ».

Et li rois Othe à la parsoume  
Vint approçant et cria « Roume »  
.....  
Li rois Othe pour son reclain  
Cria « Roume » trois fois, s'enseigne.

Ce fut un chevalier lorrain, Gérard la Truie qui se chargea de le faire taire. Othon IV avait été couronné à Rome en 1209.

---

même l'intégralité du territoire français <sup>(1)</sup>.

Associer les destinées de la France à la fortune d'une race nouvelle, ennemie des Carolingiens et des Lorrains du Nord, nier le droit d'une dynastie qu'on pouvait faire disparaître mais non faire oublier, c'était, en donnant aux revendications de la France sur la Lorraine méridionale un caractère plus national et plus moderne, leur interdire le présent pour leur réserver l'avenir.

L'Empire, né de la monarchie française, se voyait délivré de ses plus redoutables compétiteurs, les Carolingiens rois de France. Le principe électif triomphait un instant avec les Capétiens, mais après avoir été consacré définitivement en faveur du Saint-Empire romain. Vis-à-vis de l'œuvre de Charlemagne, les rois de la France occidentale, devenus étrangers à la race du

(1) Lothaire est le dernier roi de France qui reçoit le serment des Lorrains à Metz (978).

fondateur, le devenaient également à l'héritage. Les revendications basées sur le principe national n'étaient pas encore admises pour la répartition des peuples quand elles s'attaquaient à la tradition impériale, car celle-ci n'était nullement la négation des droits à venir des nationalités. Ces droits, l'Empire ne les niait pas; tout en les ajournant indéfiniment, il les reconnaissait en théorie; les Capétiens les affirment en fait. Ils cherchent à réaliser ce que le Saint-Empire avait seulement préparé. Nous ne connaissons pas de plus bel éloge de la nation française et de ses nouveaux rois. Mais ce qui fera plus tard la force de la nouvelle dynastie lui impose d'abord trois siècles d'impuissance. Ces trois siècles, les Lorrains, abandonnés à eux-mêmes, les emploient à travailler de leur côté au progrès de la nation en luttant pour leur indépendance. Le maître-échevin de Metz est

roi dans sa cité, le but constant des ducs de Lorraine est de conserver à leur duché son caractère de province française.

Si l'on suit dans l'histoire la destinée du Saint-Empire romain, la France ayant sous le preux Charlemagne répandu par tout l'Empire son action civilisatrice, restait avec ses rois à la tête du monde chrétien. La Germanie, au contraire, cherchait encore à se dépouiller de ses traditions barbares. Elle trouva dans l'idée impériale et latine qu'elle avait reçue de nos rois le seul moyen de s'échapper à elle-même, et la papauté, poursuivant son œuvre internationale, l'accueillit à Rome comme une tardive conquête.

L'Allemagne eut dans les progrès accomplis par le christianisme le rôle que l'Évangile réserve à l'ouvrier de la dernière heure, et la France paya bien cher l'honneur d'avoir ouvert aux hordes

païennes de la Saxe les routes de la civilisation.

Du reste, l'Empire ainsi constitué n'avait pas nécessairement pour chef un Allemand. On vit Alphonse de Castille et Richard Plantagenet y parvenir simultanément et Charles de Valois y prétendre. La papauté offrit la couronne impériale à Robert d'Artois, frère de saint Louis, et la promit à Philippe le Bel.

Mais en face de l'Empire romain ressuscité, le roi des Français, véritable héritier des premiers rois chrétiens, opposait à ces conceptions mystiques et complexes des idées primordiales et populaires.

D'une part, nous voyons les empereurs abritant leur puissance universelle derrière les grands souvenirs latins, d'autre part, les rois capétiens faisant appel au progrès et à l'avenir pour reconstituer en France l'unité nationale.

Ceux-ci s'intitulaient simplement « Francorum reges », c'était une force réelle et moderne qui devait à la longue triompher de la grandeur factice et surannée du Saint-Empire.

Si les progrès de la monarchie capétienne, devenue nationale, furent un grand bien pour la France, les Lorrains sont plus à plaindre qu'à blâmer de n'y avoir pas été associés dès le début.

Pour eux, l'unité monarchique faisant défaut, il n'est plus resté que l'unité religieuse que nous retrouvons tout entière au xv<sup>e</sup> siècle, au centre de la vie latine, à Rome.

Les provinces de France, de Bourgogne, de Lorraine et de Savoie sont représentées dans le peuple français, groupé sous le vocable de « saint Louis de la nation française à Rome. »

C'est à cela que pensait Jeanne d'Arc

?

quand elle voyait Charlemagne et saint Louis prier pour la France et, quand abandonnée de tous, elle s'écriait : « J'en appelle au pape ! »

Tel est le tableau qu'il faut toujours avoir devant les yeux pour juger les rapports de la Lorraine avec le royaume. Les Lorrains, avant que l'Empire eût été détaché de la couronne de France, avaient suffisamment participé à la vie française pour ne vouloir jamais perdre leur nationalité, et le contact fréquent avec les Allemands n'était pas fait pour atténuer ce sentiment. C'est à cette volonté bien arrêtée qu'il faut attribuer la création d'un duché spécial à la fraction anti-germanique du royaume de Lothaire, et le cartulaire de Gorze, rédigé vers l'an 1174, est l'interprète de l'idée qui domine ce fait capital.

Il nous donne une charte du premier duc de Lorraine Mosellane (959), dont l'in-

titulé porte « *Fridericus gratia Dei et electione Francorum dux* ». On ne doit pas prendre à la lettre ce mot d'«*élection*». Mais dans cette formule, et si même on laisse à l'auteur du cartulaire cette curieuse rédaction, il faut reconnaître la preuve de la volonté qu'avaient les Lorrains d'être administrés par un duc de leur choix, c'est-à-dire français (').

Ce duc avait épousé la sœur de Hugues Capet, il était fils de Wigeric, comte du palais de Charles le Simple, et le duc Thierry, son fils, date une de ses chartes du règne de Robert, roi de France (1007). C'est de l'unique héritière de ces princes que descendent les comtes et ducs de Bar.

Cette persistance des sentiments fran-

(') Une charte de ce premier duc des Mosellans datée de Saint-Mihiel, 972, porte pour indications chronologiques l'Empire d'Othon en Lorraine et le règne de Lothaire en France.



çais ne se manifeste pas seulement par le caractère de l'autorité ducal. En fondant une abbaye dédiée à *saint Remy*, les comtes de Metz et de Lunéville se disent, en 1034, vrais comtes des Français : « Francorum comites catholici ».

On sait combien de fois les Lorrains se sont soulevés avant et même depuis l'établissement en leur faveur d'un duché autonome. Si les revendications des rois de France, notamment celle, si précise, de Henri I<sup>er</sup>, n'obtinrent pas la rétrocession de la Lorraine à leur royaume, elles suffirent du moins à sauvegarder, vis-à-vis du Saint-Empire romain, le principe de la nationalité. Les rois de France ont continué à se dire fondateurs et protecteurs des églises de Lorraine, et ce point capital, souvent invoqué dès le xiii<sup>e</sup> siècle par les Lorrains, n'a jamais été contesté par le Saint-Empire. Il a, pour notre histoire,

une importance sur laquelle on ne saurait trop insister.

Les siècles pendant lesquels la Lorraine faisait partie intégrante du royaume, sont ceux qui ont laissé dans les campagnes la trace la plus indélébile.

Pour le menu peuple et dans toute la vieille France, les souvenirs de clocher sont des souvenirs immuables. Ils résument en même temps et la foi des pères et l'espérance des fils, et partis d'une force en son essence même éternelle, ils se retrouvent dans les plus grandes catastrophes, toujours vivants.

C'est d'un village lorrain (1) dédié à

(1) Le diplôme de Philippe I<sup>er</sup>, roi de France (1090), cité par Michelet et auquel M. Luce fait allusion (*Jeanne d'Arc à Domremy*, p. xxxiv) en vantant « l'intuition parfois profonde de ce voyant », concerne non pas le village de Jeanne d'Arc, mais Domremy en Ornois, non loin de Joinville. Il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir un pouillé du diocèse de Toul et les documents sur l'histoire de Reims. C'est

Ban  
re

## saint Remy que devait sortir Jeanne d'Arc La frontière factice du royaume en lais-

du reste dans un diplôme de Hadevis, duchesse de Lorraine, veuve du duc Gérard, que paraît pour la première fois le nom de Domremy-sur-Meuse. Greux et quelques maisons de Domremy ne furent rattachés au royaume que sous les premiers Valois. Auparavant c'était une terre de l'évêché de Toul, mouvante de Brixey. Jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle inclusivement, cette récente acquisition du royaume fut rattachée non pas à Vaucouleurs, mais à Andelot; ce n'est que dans les documents du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle qu'on trouve Greux dépendant de Vaucouleurs, sans qu'on puisse découvrir la date exacte de ce changement. Tout le chapitre consacré par M. Luce à la châtellenie de Vaucouleurs est donc basé sur une erreur de Michelet et sur l'application au xv<sup>e</sup> siècle, de documents bien postérieurs. De même, en parlant des combats que les enfants de Domremy livraient à leurs voisins de Maxey, M. Luce (p. xxvii), insistant sur une erreur d'un autre historien, donne à ces petites guerres un caractère inexact en opposant les enfants de Domremy aux « Lorrains de Maxey. » Maxey ne fut rattaché au duché de Lorraine qu'au xvii<sup>e</sup> siècle. Du temps de Jeanne d'Arc, Maxey était barrois, prévôté de Foug. Mais ce village était en la garde du roi de France, c'est-à-dire du roi d'Angleterre. La prévôté de Foug appartenait au vieux et faible cardinal de Bar, et Domremy au jeune beau-frère de Charles VII, René d'Anjou.

sant en Lorraine l'église de Domremy, ne pouvait pas séparer ce qui était uni par un lien indissoluble : le culte du saint évêque de Reims et le prestige miraculeux qui, depuis Clovis, s'attachant à la France et à ses rois, faisait du chef de la nation le lieutenant du Christ.

L'Empire avec son caractère éminemment cosmopolite ne cherchait pas à lutter contre l'idée si profondément admise en Lorraine que pour être français il n'était pas nécessaire d'appartenir au royaume ; de même, pour les Allemands faire partie de l'Empire n'entraînait aucunement la nationalité germanique.

Les chroniqueurs allemands nous en donnent de nombreux exemples. Quand, en 1113, la révolte du comte de Bar est réprimée par l'empereur, Othon de Freisingen remarque que tous les Français considèrent ce coup comme dirigé contre

un des leurs. « Ominibus Gallicanis trepidantibus ». Mathias de Neuenbourg parlant de la bataille de Crécy rapporte, comme nous le verrons plus loin, que le duc de Lorraine chargea au premier rang parce que le roi ne voulait pas laisser aux Allemands l'honneur de passer avant les Français. « Nolebat enim honorem progrediendi dare Alemannis ».

Indépendamment de la question de race, qui ne fait aucun doute, les idées françaises étaient tellement ancrées dans le pays que presque tous les écrivains, en étudiant les institutions lorraines, ont cru y reconnaître une importation soit des comtes de Champagne, soit des rois de France. Ils n'ont voulu voir dans cette identité qu'un emprunt. La loi de Beaumont rédigée, en 1182, pour un village alors lorrain, par l'archevêque de Reims, n'était que la publication par écrit d'un droit existant déjà

dans le pays. Le recours des jurés de Beaumont à ceux de Bruyères a fait croire à un rapport entre ces institutions communales et celles de Bruyères-sous-Laon. Il n'en est rien ; les jurés auxquels ceux de Beaumont avaient recours étaient ceux du petit village de La Brière (autrefois Bruyères) dépendant de la terre de Dun et peu éloigné de Beaumont.

Quant au droit dont jouissaient en 1182 les jurés de La Brière, il paraît remonter à des coutumes locales très anciennes <sup>(1)</sup>. De même, dans les franchises communales des bourgeois de Neufchâteau, on a cru voir le résultat de l'influence des comtes de Champagne, tandis que cette commune fut instituée par le duc Thierry, du vivant

(1) L'archevêque Guillaume ne fut pas, comme on l'a dit par erreur, appelé en Lorraine pour régler les difficultés des habitants d'Ormes près Nancy, avec leurs seigneurs ; cette charte de 1189 concerne Ormes, près Reims.

de l'évêque de Toul, Pibon, qui mourut en 1107<sup>(1)</sup> et qu'en 1225 le duc Mathieu II confirma, à ses bourgeois de Neufchâteau. les libertés dont ils jouissaient « ab antiquo ». On trouvera plus loin le texte de cette charte.

Les comtes de Champagne se sont bornés à confirmer les libertés séculaires accordées par les ducs de Lorraine, bien avant que Neufchâteau eût cessé d'être un alleu de ces ducs.

Au lieu de contester<sup>(2)</sup> ce fait, on de-

(<sup>1</sup>) Charte de l'évêque de Toul, 1123. *Galla Christiana*, XIII, Preuves (p. 487). Le maire et les monnayeurs des ducs à Neufchâteau paraissent dans les chartes ducales dès le XII<sup>e</sup> siècle.

(<sup>2</sup>) M. Luce parlant de Neufchâteau dit (*Jeanne d'Arc à Domremy*, xxxi) : « Il (le duc Mathieu II) prit en outre l'engagement de maintenir la commune octroyée par Thibaud IV (comte de Champagne) aux bourgeois de cette ville ». Il suffit de lire le document auquel il est fait allusion, pour voir que c'est, au contraire, le comte de Champagne qui s'engage avec l'assentiment du duc à garantir aux bourgeois de Neufchâteau, la charte que Mathieu II

vrait, au contraire, faire ressortir l'analogie de tendances et de coutumes entre les Français de Lorraine et ceux du royaume.

Il n'existait entre eux que des différences plutôt apparentes. La charte d'affranchissement donnée dès l'an 967 par Jean, abbé de Saint-Arnoul de Metz, au village de Morville-sur-Scille, constitue en Lorraine une exception. Mais au lieu de loi écrite, presque tous les villages lorrains ont leurs records de plaids annaux par lesquels la tradition orale devient la base de la condition des personnes. Aussi le peuple lorrain est-il plus attaché à ses souvenirs qu'il ne se préoccupe de ses destinées futures et du bien-être que des lois nouvelles pourraient lui procurer <sup>(1)</sup>. Or, le pre-

leur avait donnée. (*Voir aux Preuves le texte de la charte du duc Mathieu II*).

<sup>(1)</sup> Voyez le mémoire de M<sup>r</sup> de Vaubourg des Marêts



mier de ces souvenirs, c'est la France.

La frontière du royaume n'était une frontière morale que par la solidarité d'intérêt qui réunissait le roi et le peuple et leur faisait poursuivre en commun les mêmes progrès. Cette solidarité n'existait pas en Lorraine où la monarchie rencontrait des intérêts toujours différents des siens et souvent opposés à son essor. Communauté d'aspirations, divergence d'intérêts, voilà ce qui, dans le pays de Jeanne d'Arc, exigeait du patriotisme français plus d'abnégation, et du dévouement à la cause royale une foi plus élevée.

Tandis que la monarchie servait de point de ralliement, la Lorraine resta sans direction centrale. L'initiative privée y conserva un rôle d'autant plus efficace.

en 1697. — Voyez aussi GABRIEL, *Observations sur les Coutumes du ressort du Parlement de Metz*, p. 86 du tome I.

Pour le pays ce fut une source de faiblesse, pour ses vigoureux habitants ce fut une force de plus. Cette force, Gérard la Truie et Jeanne d'Arc l'apporteront au service de la cause nationale.

Malheureusement cette ténacité qui tournait à l'avantage de la France, ne profitait pas aux institutions du royaume. Les Lorrains n'étant pour rien dans la nouvelle constitution monarchique, n'avaient pas adopté ses usages. Témoins des progrès accomplis par nos rois, ils préféraient à ces progrès leur indépendance. Ils se souciaient peu de tout l'arsenal administratif, législatif et judiciaire de la monarchie. Pour eux, le prestige personnel du roi grandissait de tout ce qu'ils ne voulaient pas devoir à son administration. Aussi l'action du Parlement et les allures hautaines des gens du roi furent-elles néfastes dans ce pays où les chevaliers réclamaient encore comme leur

privilège le droit de plaider eux-mêmes la cause des pauvres, et protestant souvent à bon droit contre l'ingérence des officiers royaux, les Lorrains s'en remettaient toujours avec plaisir à la décision du roi lui-même. Ils acceptaient volontiers d'être en la garde spéciale du roi, garde révocable à leur gré, après quoi ils s'en allaient plaider à Saint-Mihiel, ou recouraient à l'arbitrage des leurs plutôt que de comparaître en cour de Parlement devant les juges royaux.

Chez eux, cette juridiction du Parlement, bâtarde puisqu'elle n'émanait pas de la souveraineté, n'aboutissait qu'à la discorde et à la guerre civile. Elle risquait alors de compromettre par son impopularité le prestige même du roi. Réellement le roi n'était pour les Lorrains qu'un grand baron devenu suzerain de leurs princes. Moralement, il était le chef de la nation. De là cette familiarité à la fois féodale et populaire qui

rapproche Jeanne d'Arc et Charles VII.

La volonté de rester français paraît dans les moindres détails ; les trois évêques lorrains<sup>(1)</sup> de Metz, Toul et Verdun, mal-

(1) Les trois évêques lorrains étant les chefs des anciennes cités gallo-romaines, sont les véritables princes régaliens du Saint-Empire. Le duc de Lorraine ne tient pas de l'Empire le pays qui forme son duché, mais seulement la dignité ducale, certains droits assez vagues, deux abbayes, et le comté de Remiremont, cette ancienne villa royale si pleine du souvenir des rois d'Austrasie et des empereurs héritiers de Charlemagne. Le duché était une fonction ; la dignité ducale, en devenant héréditaire, se confondit peu à peu avec les biens des ducs ; tous les alleux de la maison régnante vinrent se joindre à cette dignité pour former, vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, le duché moderne. Le duché ainsi constitué participait donc de la franchise allodiale, et lui dut son caractère à peu près indépendant. Cette indépendance était un progrès de la nation française, puisque les rois de France avaient laissé échapper l'Empire ; elle devait naturellement tourner plus tard au profit de la monarchie. Quant aux comtes de Bar, leur puissance fut toujours purement allodiale. Si nous les appelons princes de l'Empire, ce n'est que pour nous conformer à l'usage. En réalité, ils sont princes régaliens *dans* l'Empire, ce qui équivaut à une indépendance à peu près absolue.

gré leur titre de « prince de l'Empire » et pour mieux rappeler le caractère provisoire de l'autorité impériale, qu'ils exerçaient par commission, ne voulurent pas suivre l'exemple des autres princes ecclésiastiques du Saint-Empire en prenant ce que l'on appelait en allemand des « stiftswappen », c'est-à-dire des armes propres à leur évêché. Ils ne portèrent jamais que leurs armoiries personnelles. De même, les ducs de Lorraine prennent un cri de guerre fort peu germanique « Prini! Prini! » (1).

Le blason lui-même est français ; les sires de Fourcheux portent des fourches, les sires de Vry dite la petite Metz, autrefois Verey, portent un vairé, les Bourlémont, sires de Domremy, portent un burelé, les

(1) Le château de Preny sur la Moselle appartenait au duc de Lorraine, comme seigneur de l'abbaye de Saint-Pierre de Metz.

comtes de Bar portent des bars, les Lioncourt un lion morné, les Bessroymont des beffrois, les Billy des billettes, Gérard la Truie une truie, les Louve, de Metz, parents des Verey, portent une louve et un vairé.

Le souvenir de saint Remy et du baptême de Clovis à Reims est la tradition la plus ancienne que l'on retrouve dans la race des comtes de Metz, depuis ducs de Lorraine, et le passage dans lequel Wipon y fait allusion semble prouver qu'ils descendaient directement de nos rois.

Le duc Thierry, mort en 1115, rappelle aussi qu'il était issu des anciens nobles de France<sup>(1)</sup>. Il l'était, en effet, de cœur comme de race. Jean de Bayon nous apprend qu'au moment de prendre une ville, qui ne pouvait plus lui résister, il préféra n'y pas

(1) *Bibliothèque nationale*, DE CAMPS, 66, folio, 481, verso. Ce duc est le fondateur de la commune de Neufchâteau.

entrer plutôt que de la voir exposée aux horreurs du pillage.

Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir son petit-fils Henri de Lorraine, évêque de Toul, et tous les autres princes lorrains s'associer lors de la Croisade de l'an 1147 au roi de France, et non à l'empereur, ne pouvant pas supporter les Allemands « Ale-mannos non ferentes » (Eudes de Deuil) <sup>(1)</sup>.

(<sup>1</sup>) Cette aversion pour les Allemands paraît aussi dans la chanson du duc Hervis.

Alemans fuient ne se porent tenir.

.....  
Alemans furent del tot debairetez.

.....  
Alemans furent durement esbahiz.

.....  
Mais li Barnaige Hervis le baicheler

Fait Alemans par force reculer

.....  
Li dus de Mes commensait a huchier

Biaus tres dous niez por deu de maiste

Ferez a force sor Frison defaiez

Que Alemans ne san puissent vanter

Que conquis aient un denier menoie.

(*Chanson du duc Hervis de Metz*, Bibl. Nat. Fr. 19160. fol. 57. 81<sup>vo</sup>, 82.)

Ce passage d'Eudes de Deuil est confirmé par une charte du sire de Parroy qui déclare avoir pris la croix avec le roi de France <sup>(1)</sup>. Le comte de Bar mourut en mer au retour de cette Croisade. (Cartulaire de Saint-Pierremont <sup>(2)</sup>). Il était accompagné de son frère, l'évêque de Metz, et de ses fils Renaud et Thierry, princier de Metz, de son beau-frère, Hugues de Lorraine, comte de Vaudémont, et de Henri de Lorraine, évêque de Toul.

Renaud, qui succéda à son père au retour de cette expédition si française, eut lui-même pour fils Henri I<sup>er</sup>, comte de Bar, qui mourut aussi en Terre-Sainte où

(1) « Eo tempore quo rex francorum et totius asiae inexplicabilis exercitus... proficisci decreverant Symon quoque de Parreia cruce suscepta idipsum desiderans. » (Archives des Vosges, chapitre de St-Dié, documents de l'histoire des Vosges, Tome VII.)

(2) *Bibliothèque Nationale*. Nouvelles acquisitions, latin, 1608. folio 14. « In reditu Jerosolimitane peregrinationis moriens in mari. »



il avait accompagné le roi Philippe-Auguste. Henri II, comte de Bar, son neveu, mourut, comme lui, en combattant pour la foi. Il était l'un des chefs des croisés français (1239).

Cette longue suite de princes, morts avec les Français, prouve la constance de leurs sympathies dès qu'ils échappent aux tendances étroites auxquelles les ramène trop souvent leur instinct féodal.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, ce n'est pas à des grands barons, tels que les ducs de Lorraine et les comtes de Bar, qu'on peut demander, au nom du patriotisme, de renoncer à leurs querelles. Le patriotisme ne fait que se révéler ; nous le voyons cependant paraître, mais plus bas dans les couches sociales.

Il n'est pas encore assez puissant pour réunir sous la bannière royale des princes toujours en guerre l'un contre l'autre.

Cette abnégation, le sentiment national ne peut l'obtenir chez les grands du royaume, comment pourrait-il la déterminer chez des princes que le devoir féodal rattachait au Saint-Empire, qui jouissaient de tous les droits régaliens et qui, par leur naissance, étaient les égaux du roi <sup>(1)</sup>.

Ces princes n'apprendront que plus tard à faire taire leurs inimitiés en combattant ensemble pour la patrie.

Dans l'évêché de Liège, en 1212 <sup>(2)</sup> à

<sup>(1)</sup> Pierre de Blois parlant en 1188 de Renaud de Bar, évêque de Chartres, dit : « Cum enim sit æqualis regi genere. » (*Historiens de France*, XIX, 273.) Ce qu'on disait alors des comtes de Bar, pouvait à plus forte raison s'appliquer aux ducs de Lorraine qui, dès le xi<sup>e</sup> siècle, se rattachaient par les femmes à la descendance de Charles, frère de Lothaire, roi de France.

<sup>(2)</sup> MARTENE, *Amplissima collectio*, tome V, folio 39 (*Hist. de Fr.*, 18, 623. *Monum. Germ.* SS. 16, 665.) En 1211 et 1212, le comte de Bar avait donné refuge dans ses États à Renaud, comte de Boulogne, son cousin, exilé du royaume. (GUILLAUME LE BRETON, *Chron.*, F. Fr. 11853, 263 v°; RYMER, t. I, p. 160). Le

Bouvines, en 1214, le duc de Lorraine combat toujours le comte de Bar, avec les Français d'abord, contre eux deux ans après. Sont-ils tous deux dans les armées françaises, le duc est dans le camp royal, le comte dans celui des barons (1229). Ils n'ont guère d'autre mobile que leurs passions féodales. Aussi n'est-ce pas chez

duc de Lorraine était au contraire du parti qui, cette même année, s'était montré favorable à la France lors des conférences de Vaucouleurs. En 1214, ces deux princes sont morts, et ce sont leurs fils qui se trouvent de nouveau face à face. Le fait d'avoir combattu les Français à Bouvines, peut être considéré comme la cause de l'isolement dans lequel se trouva le duc Thiébaud quand il eut attiré sur lui la colère du roi des Romains Frédéric, 1218. « *Dux Theobaldus mit-tens per universos quos amicos suos esse credebat..... non est inventus auxiliator* » (RICHER DE SENONES). Du reste, si le duc s'était flatté d'être secouru par la France dans sa révolte contre le roi des Romains, il s'était trompé. La monarchie n'était pas encore assez puissante pour jouer ce rôle. Elle assista, sans les soutenir, aux tentatives d'indépendance du comte de Bar, 1113, du comte de Bourgogne, 1128, 1138, du duc de Lorraine, 1218. A cette dernière date, le roi des Romains était allié de Philippe-Auguste.

les gouvernants, mais dans les manifestations individuelles qu'il faut chercher alors la preuve de cet amour plus abstrait, partant plus élevé, que les Lorrains nourrissent toujours pour la patrie française.

L'héroïsme de Gérard la Truie, à Bouvines, nous fournit un des exemples les plus frappants de ce mouvement spontané.

Ce vieux chevalier lorrain, longtemps attaché au duc Simon II, avait dû partager les vues de ce prince que l'amitié la plus cordiale unissait, dès son enfance, à la maison de Bar, alors toute dévouée à nos rois (1).

Il survécut longtemps au duc Simon II

(1) J'ai déjà exposé ces faits dans un mémoire lu à l'Académie des Inscriptions, et intitulé *Ferry de Bitche*. Renaud II comte de Bar, était beau-frère du roi Louis VII et son fils fut comte de Sancerre et de Langres.

et quand se forma, contre Philippe-Auguste, la coalition formidable à la tête de laquelle était Othon IV, il n'hésita pas à apporter toute son ardeur et sa vieille expérience au service de la cause nationale.

Tout, dans cet épisode de la bataille de Bouvines, montre de la part du chevalier lorrain un dévouement absolu, et de la part du roi, cette confiance paternelle qui dans de semblables moments exige autant qu'elle donne.

Le roi adresse d'abord à Dieu, à saint Denis, dont, par la volonté de Charlemagne il est le vassal, et à « dame sainte Marie » une courte prière, puis devant la noblesse de France et les milices communales, il donne le « baiser de foi » à cinq de ses meilleurs chevaliers : Michel de Harnes, Gérard la Truie, Guillaume des Barres, Pierre Mauvoisin et Mathieu de

Montmorency ('). Il les prie de ne pas le quitter pendant le combat.

« Et si baissa Gérart la Truie  
E, proia qu'od lui se dedue ».

Au moment où s'engage l'action, Gérard conseille un mouvement stratégique des plus heureux. Notre armée étant bien inférieure en nombre, il propose de simuler une retraite afin d'attirer l'empereur hors des marécages, où il avait pris une position défavorable à la cavalerie française, et de le forcer ainsi à rompre lui-même ses formidables lignes.

« Girars la Truie apries parla  
« Sire » fait-il « vous n'ires la...  
« Mais retraiies viers vostre terre... »

Ce stratagème décide du sort de la journée.

Quand vient le corps à corps, Gérard

(') C'est dans cet ordre que ces cinq chevaliers sont nommés par Philippe Mousquet.

ne connaît plus d'autre ennemi que l'empereur dont il avait de loin distingué les aigles :

« Mais bien le conut al conroi  
Girars la truie... »

. . . . .  
« Truie » dist li rois u est il,  
Connissies le vous ? — « Sire, oïl ».

. . . . .  
« Alons » dist li rois « cele part ».

Gérard se recommande à Dieu <sup>(1)</sup>, puis il attaque l'empereur avec une telle vigueur, et lui porte un coup si furieux, qu'il brise sa lance en treize morceaux. En face de ce terrible adversaire, l'empereur s'écrie trois fois « Rome ». Mais Gérard saisit sa dague et crible de coups la cuirasse d'Othon. Il ne peut la percer, la trempe de l'armure résiste à tous ses efforts.

Cependant un dernier coup en glissant vient crever l'œil du cheval de l'empereur.

(1) « Et il a Dieu se coumanda. »

L'animal, blessé à mort, pirouette sur lui-même, s'emporte, affolé de douleur, et fuit avec son cavalier, tournant le dos à l'armée française.

Philippe-Auguste, témoin de cet exploit, dit à ses chevaliers : « Nous ne verrons plus aujourd'hui la figure de l'empereur ».

Gérard continue à combattre, son cheval Ferrant est tué sous lui, mais un de ses chevaliers lui prête le sien, et il reste dans la mêlée jusqu'à la fin de cette glorieuse journée. (Philippe Mousquet, Guillaume le Breton).

Le principal résultat de la bataille de Bouvines fut de montrer aux Français que désormais ils avaient un chef et de faire de ce chef l'allié et le protecteur du Saint-Empire<sup>(1)</sup>. Le duc Thiébaud ne s'en aper-

(<sup>1</sup>) On sait que Philippe-Auguste envoya à Frédéric, roi des Romains, les aigles qu'il avait prises à Bouvines.



cut pas et sa révolte contre le protégé de Philippe-Auguste le laissa dans un isolement mérité. Mais, après lui, son frère, le duc Mathieu II, adopte une politique bien autrement clairvoyante. Il admet l'influence de la monarchie française ; il sent, étant prince français, que le roi dont il n'est ni le sujet ni le vassal est cependant son chef. En 1230 il se soumet à l'arbitrage de la reine <sup>(1)</sup>, en 1236 le roi le mande avec les grands du royaume pour combattre le comte de Champagne <sup>(2)</sup>, en 1250

(1) CHANTEREAU LE FEBVRE, *Traité des fiefs*, Preuves, page 208. Ce traité fut passé à Melun. Déjà en 1179, le traité de paix entre le duc Simon II et son frère Ferri avait été conclu à Ribemont en Vermandois devant le comte de Flandres, et le duc Mathieu II avait fait la paix avec le comte de Bar, à Vitry en 1220, devant la comtesse de Champagne. Mais le traité de Melun, 1230, est le premier pas vers la monarchie. Melun était du domaine royal.

(2) DUCHESNE, *Histoire des ducs de Bourgogne*, Preuves, page 135. — DE LA ROQUE, *Traité du ban et arrière-ban*, Preuves, page 25. — LENAÏN DE TILLEMONT, *Vie de saint Louis*.

il fait son testament et prie la reine régente d'y apposer son sceau <sup>(1)</sup>. C'est un hommage volontaire qui prend sa source directement dans le principe national <sup>(2)</sup>.

On n'avait pas oublié, en Lorraine, que l'évêque de Toul, du temps de Jeanne d'Arc, Henri de Ville était de la race de Gérard la Truie <sup>(3)</sup> et que le souverain du

<sup>(1)</sup> *Bibl. nat.*, DE CAMPS, XLIX, folio 26, verso et 276.

<sup>(2)</sup> Ce n'est pas comme vassal de Champagne que le duc reconnaît l'autorité du roi, témoin le mandement qui lui est adressé par saint Louis contre le comte de Champagne en 1236. Le duc de Lorraine, comme vassal de Champagne, n'était nullement arrière-vassal du roi; les fiefs que le comte de Champagne tenait en Lorraine relevaient ou dépendaient de l'Empire et lors de la révolte du duc Thiébaud, en 1218, l'empereur donna à la comtesse de Champagne, qui était venue à son secours, l'épithète de « fidelis. » (HUIILLARD-BRÉHOLLES, *Frédéric II*, Tome I<sup>er</sup>, Partie II, page 545.) Philippe Auguste, en écrivant au duc de Lorraine, le dit seulement son cousin. 1216. (CHANTEREAU LE FEBVRE, *Traité des fiefs*, Preuves, page 87.)

<sup>(3)</sup> Comme on le voit par le sceau de Gérard la Truie qu'on trouvera gravé ici, il avait adopté des

Barrois, c'est-à-dire celui de Jeanne d'Arc, descendait en même temps de Philippe-Auguste et du comte Henri de Bar qui fut aussi l'un des plus vaillants combattants de Bouvines. Tous ces souvenirs se confondaient d'une glorieuse façon dans la première victoire nationale des Français modernes.

Ce même comte Henri de Bar figure parmi les barons de France<sup>(1)</sup>, et sa mort, en Palestine, est considérée, par les poètes français comme un deuil national :

« Ha France douce contree  
Que tous suelent honnorer  
Vostre joie est atornée  
De tout en tout en plorer  
Aves vos contes perdu.

Ha, quens de Bar quel souffraite  
De vous li François auront

armes parlantes, mais en conservant sur son heaume la croix des sires de Ville.

(<sup>1</sup>) Layette du trésor des chartes.

Quand ils sauront la nouvelle  
De vous grant duel en feront  
Quand France est deshiredée  
De si hardi bachelier<sup>(1)</sup> ».

On voulut, en Lorraine, conserver encore l'espoir de revoir le comte de Bar et le croire seulement prisonnier, mais la vérité fut bientôt connue<sup>(2)</sup>. Malgré les doutes émis par Pierre de Bretagne, beau-frère de Henri de Bar, Gautier d'Epinal avait réellement perdu son noble protecteur.

« Chançon di moi à mon seigneur Huon<sup>(3)</sup>  
Si uain sohet et mi espoir breton  
M'ont deceu car ce est à bon droit. »

(1) Philippe de Nanteuil.

(2) Il était mort prisonnier du soudan.

(3) Hugues de Lorraine comte de Vaudémont, mort en 1241. Il avait, en 1235, partagé ses terres entre ses fils. Le comte de Bar avait garanti ce partage. Gautier d'Epinal se reconnaît vassal de ce comte de Vaudémont dans une chartre de 1240.

Il fallut donc renoncer à dire plus longtemps du comte Henri :

« Li pueples de France prie  
Seignour prisonier por vous <sup>(1)</sup> ».

Il était mort comme deux des comtes ses prédécesseurs, avec les croisés français : Renaud en 1147, Henri en 1191. L'écu des comtes de Bar figure sur la cassette de saint Louis.

Gautier d'Epinal retrouva dans le nouveau comte de Bar, Thiébaud, l'amitié et la protection qu'il venait de perdre. Ce bon chevalier, un des plus gracieux chansonniers du XIII<sup>e</sup> siècle, est aussi une figure sympathique que l'on rencontre avec plaisir dans cette « perillouse contrée » de Lorraine.

Les passages que nous aimons à signa-

(1) *Histoire littéraire de la France*, tome XXIII, p. 677. — *Historiens Occidentaux des Croisades*, tome II, p. 551.

ler ici sont d'abord celui dans lequel il chante les louanges de Philippe, comte de Boulogne, fils de Philippe-Auguste.

« Chançon Phelipe salue  
Le conte sené  
Qui a France maintenue  
Et reconforté ».

Dans un autre passage, il se dit français.

« Na moi ne a tous François ».

Son souvenir a dû rester dans la vallée de la Meuse où ses chansons étaient sans doute populaires, car il était seigneur de Ruppes, vis-à-vis de Domremy, et les Bourlemont, seigneurs de Domremy, descendaient de lui directement par Catherine de Ruppes.

Le crédit dont on voit Gautier d'Epinal jouir en Lorraine, comme jadis Gérard la Truie et comme, plus tard, Jacques de

Bayon<sup>(1)</sup>, prouve bien que ces chevaliers avaient pour eux l'opinion de leur pays. Gautier d'Epinal avait, du reste, conscience du prestige que lui donnaient ses allures si françaises; dans une chanson adressée à Gautier de Prény-Haussonville, dont la fille Halvis avait épousé, en 1231, Perrin fils de Garsire Noise, citain de Metz, il semble s'attribuer le pouvoir de conférer à son gré l'honneur ou le déshonneur.

« A priney iras auant  
Chançons la droite uoie  
Gautier cui désire tant  
Pris et honors et ioie  
Desonors li ua doublant  
Seulement  
Car a moi soutroie ».

Geoffroy de Bourlemont, seigneur de

(1) Ces trois chevaliers figurent souvent comme arbitres en Lorraine. Gaucher de Lorraine-Bayon mourut à Lille, pendant la campagne de l'an 1340. (DE CAMPS, 83, fol. 351.)

Domremy, issu des anciens comtes de Brixei, contribua encore à accentuer les tendances de son pays<sup>(1)</sup>.

Il s'engage à servir l'évêque de Metz, Jacques de Lorraine « contre tous les Allemands ». Tous les princes ses voisins veulent l'avoir pour vassal<sup>(2)</sup>. Il reçoit dans son château de Domremy le comte de Vaudémont. C'est lui qui dit au bon sire de Joinville, son cousin-germain :

(1) Les seigneurs de Bourlemont étaient encore lorrains à cette époque antérieure à l'extinction des comtes de Champagne dans la maison de France. Un diplôme impérial est daté de Bourlemont de l'an 1065. « Geoffroy Grauiet de Bourlemont portait l'escu burellé d'argent et gueulle Loherens. » *Rôle de l'an 1248.* (Bibliothèque de l'auteur).

(2) Déjà homme-lige de l'évêque de Toul et du comte de Bar, il le devient encore des évêques des Metz et de Verdun, ainsi que du duc de Lorraine. Le célèbre Charles d'Anjou veut se l'attacher d'une façon toute spéciale et lui donne un fief destiné à passer à tous ses descendants par une substitution perpétuelle. Le comte de Champagne, dont il était aussi vassal, le nomme son sénéchal en Navarre.



« Vous en alez outre mer, or vous prenes garde au revenir ; car nulz chevaliers ne povres ne riches ne puet revenir que il ne soit honniz se il laisse en la main des Sarrazins le peuple menu nostre Signour en laquel compaingnie il est alez » (¹).

C'est ainsi qu'on comprenait en Lorraine l'amour du menu peuple (²). On connaît la scène charmante qui eut lieu « en Acre » entre saint Louis et Joinville, quand celui-ci, se souvenant de la parole du sire de Domremy, s'opposa seul au retour en France. Joinville croyait avoir perdu par sa hardiesse l'amitié de son roi, mais

(¹) Voyez à l'Appendice l'ordonnance d'octobre 1255 qui garantit aux paysans du Barrois leurs bestiaux, etc. Le sire de Joinville et son cousin de Bourlémont scellent cette ordonnance.

(²) Geoffroy de Bourlémont fonda plus tard un hôpital dont ses descendants étaient patrons, et qui leur servait de lieu de sépulture. Il choisit pour cette fondation celle de ses terres qui était la plus rapprochée du cœur de la Lorraine : Gerbonvaux.

saint Louis le rassura bientôt avec sa bonté habituelle. « Or soies touz aises », lui dit-il, « car je vous sai mout bon gréi de ce que vous m'avez loei » (1).

Ce Geoffroy de Bourlemont tenait la moitié de Domremy (2) en fief de Thiébaud, comte de Bar qui, étant prisonnier en Allemagne, envoyait à son ami Errard de Valery, ses plaintes contre le pays allemand :

*Why are n  
anthy J. 189  
quere.*

« Par quoi fussiens hors du Thiois pais  
Ou nous n'avons ioie, soulas, ne ris ».

On retrouve bien là les sentiments héréditaires dans la race des croisés de 1147; comme ses ancêtres, le comte de Bar ne pouvait pas supporter les Allemands.

C'est à ce moment que se dessine plus

(1) La nef d'argent que Joinville porta de la part de la reine à Saint-Nicolas de Port s'y trouvait encore quand Jeanne d'Arc vint y prier.

(2) Il tenait l'autre moitié de l'évêque de Toul.

nettement l'évolution de la maison de Lorraine<sup>(1)</sup>. Le même Errard de Valery,

(<sup>1</sup>) Cette différence dans la politique des comtes de Bar et des ducs de Lorraine est un fait curieux à étudier. Ils étaient tous deux aussi français, mais la puissance des ducs était en principe émanée de l'Empire, celle des comtes de Bar était purement allodiale. Ils représentaient le sol lorrain. Quand les ducs de Lorraine eurent réussi à rendre le duché et toutes ses dépendances héréditaires dans leur maison, cette différence disparut et avec elle la prépondérance des comtes de Bar. (« Mes annez hoirs qui sera dux de Lorehaine. » 1268. V. St. 8 mars. *Bibl. Nat.* — « Li aisnez hoirs filz le duc deuant nommei qui sera dus de Loheraine, » 8 mars 1268. V. St. Archives Impériales à Vienne). Les ducs de Lorraine en profitèrent immédiatement pour se rapprocher du pouvoir royal, et regagnèrent ainsi le prestige auquel leur titre semblait leur donner droit. Ils le regagnèrent si bien, surtout après que les ducs Ferry IV et Raoul furent morts pour la France, que le pouvoir royal en prit ombrage aussi bien que l'Empire. C'est à cela que la maison de Bar dut ses titres de duc de Bar et marquis de Pont, par lesquels on chercha à établir un contrepoids au progrès de l'influence des ducs de Lorraine. Ces titres vinrent, du temps de Jeanne d'Arc, se confondre en faveur d'un prince français beau-frère de Charles VII avec ceux de duc de de Lorraine et Marchis. (Traité de 1420, testament de 1424, V. St. déclarations de 1425).

l'un des meilleurs amis de saint Louis, fait le mariage du fils aîné du duc Ferry avec l'héritière de Rumigny, 1270. Par cette alliance le duc montrait qu'il voulait avant tout établir son fils en France et prouvait son désir de trouver auprès du roi un appui, qui, jusqu'alors, avait été accordé de préférence aux comtes de Bar.

Ce mariage bientôt suivi de l'affaire de Beaulieu (1286), dans laquelle le comte de Bar fut traité avec grande rigueur par le roi, prépara les événements qui allaient se dérouler lors de la nouvelle coalition contre la France (1295). Le nouveau comte de Bar<sup>(1)</sup>, marié dès l'an 1293 à la fille du roi d'Angleterre, accepte les fonctions de lieutenant impérial. Ferry, duc de Lor-

(1) Henri comte de Bar avait succédé à son père en 1291, et non en 1296, comme le dit par erreur l'*Art de vérifier les dates*.

raine<sup>(1)</sup> refuse, au contraire, de se joindre aux coalisés, malgré l'ordre formel que lui en donne l'empereur. Thiébaud de Lorraine<sup>(2)</sup>, fils aîné du duc, se met entière-

(<sup>1</sup>) En 1286, Gaucher de Châtillon sire de Crécy, le futur vainqueur du comte de Bar, et, en 1287, Guillaume de Chauvigny sire de Châteauroux se disent chevaliers du duc de Lorraine.

(<sup>2</sup>) On a beaucoup discuté sur le résultat des conférences de Quatre-Vaux en 1299, dans lesquelles Thiébaud de Lorraine soutint avec ardeur les intérêts français. Les chroniqueurs ont certainement exagéré les concessions faites alors à Philippe le Bel; cependant il se pourrait qu'ils aient seulement dénaturé un fait qui paraît certain. C'est qu'à ces conférences on reconnut au roi de France l'indignité jusqu'au Rhin, et par conséquent le droit de prendre en sa garde les villes situées entre le royaume et le Rhin. Ce fait, conforme à l'idée que représentait alors le pouvoir impérial, est confirmé par cet autre fait qui suivit presque immédiatement: les bourgeois de Toul se mirent en la garde du roi en septembre 1300. C'est aussi ce qui paraît résulter d'un mémoire rédigé sous Louis XII, conservé aux Archives des affaires étrangères. Il y est dit que tous les rois de France ont joui paisiblement du droit de prendre en leur garde « les citez, villes et villages de l'Empire et d'autres seigneuries enclavées en leur royaume, selon l'ancienne estendue

ment au service de Philippe le Bel ainsi que Jacques de Lorraine, sire de Bayon (1).

Le concours des princes lorrains facilita le triomphe de Philippe le Bel, et c'est à dater de ce moment qu'une partie du Barrois devient « mouvance » de la couronne, sans cependant cesser d'être en dehors du royaume.

d'iceluy qui estoit jusques au Rhin. » Ce mémoire cite comme exemples, Besançon, Cambrai, Verdun et Toul « qui sont villes Impériales enclavées au dict royaume, selon sa dicte ancienne estendue. » Cette reconnaissance de l'indigénat explique aussi comment le traité conclu l'an 1300, et par lequel les bourgeois de Neufchâteau furent (par suite de l'hommage que leur seigneur rendit au roi) placés en la garde de Philippe le Bel, ne donna lieu à aucune difficulté.

(1) Tous les chroniqueurs l'appellent de Bayonne; il figure au nom de Béon, sous le n° 1396 de la collection des sceaux des Archives nationales. Comparez BOUTARIC, *la France sous Philippe le Bel* (p. 375, note 2). Voyez aussi *Historiens de France*, XXI (p. 136): « Adont les François qui demoures estoient a garder le pais dessoubz monsieur Jacquemont de Baionne.... » Son sceau porte les armes de Lorraine brisées d'un lambel.

Peu après, à la bataille de Courtray, 1302, Mathieu de Lorraine, petit-fils du duc Ferry, est fait prisonnier en combattant dans l'armée française, et le duc, son grand-père, le récompense par la donation d'un fief important ; à la même bataille, le sire d'Aspremont, un des plus grands seigneurs de Lorraine, est tué. Pendant ce temps, le duc lui-même se rend à Paris où il souscrit, avec les principaux barons de France, la lettre aux cardinaux relative aux rapports de Philippe le Bel avec le Saint-Siège qui voulait assujettir la France, comme tous les autres royaumes, à sa suprématie temporelle. Ici le duc de Lorraine n'est pas seulement français, il est gallican. Il soutient contre les entreprises du pape ce roi de France que le sacre de Reims élevait si haut, lui et sa nation, que dans la croyance populaire, nul sauf « le Roi du Ciel » n'avait d'ordres à leur donner.

Le nom du duc de Lorraine figure au bas de cette lettre immédiatement après ceux des ducs de Bourgogne et de Bretagne, tous deux de la maison de France.

A partir de ce moment, les ducs de Lorraine reprennent l'hégémonie que les comtes de Bar avaient exercée tant qu'ils étaient les chefs du mouvement français. Le roi de France devient l'arbitre de tous les différends et le garant de tous les accords entre les princes lorrains.

Enfin, en 1328, à la bataille de Cassel, le duc de Lorraine et le comte de Bar marchent côte à côte dans l'armée royale et font partie du corps du comte d'Alençon<sup>(1)</sup>.

C'était une sorte de révolution que le roi, par sa suzeraineté récemment acquise, accomplissait en Lorraine.

On avait déjà, rarement, il est vrai, vu

(1) *Bibliothèque Nationale*. DE CAMPS, LXXXIII, fol. 141.



les chefs des deux maisons rivales combattre pour la même cause. Mais c'était seulement comme alliés, chacun d'eux restait seul chef de son armée et ne reconnaissait à personne le droit de lui donner un ordre. Il était réservé à la France d'apprendre aux Lorrains cette fraternité militaire, si chère aux cœurs français, et qui, pour ces hommes éminemment belliqueux, était la véritable école du patriotisme ('). Le duc de Lorraine se montra

(') On attache à mon avis, trop d'importance au fait que les bourgeois de Toul, de Verdun et d'Epinal se mirent en la garde du roi, et que ceux de Neufchâteau réclamèrent la même protection. L'intérêt de ces bourgeois était surtout d'échapper à de puissants et dangereux voisins, en invoquant l'appui d'un souverain éloigné. Le sentiment patriotique a sans doute une certaine part à ces déterminations, mais l'intérêt y entre aussi pour beaucoup. Les bourgeois de Metz, qui étaient assez indépendants pour ne craindre personne, n'invoquèrent jamais la garde du roi. Ils étaient cependant les plus français et combattirent dans nos armées en 1340, 1346, 1356, 1383, pour le seul amour de la France.

digne de ces nouveaux principes (¹), il reçut sur le champ de bataille de Cassel une blessure dont il mourut peu de temps après son retour dans son pays.

Saint Louis avait essayé, dès l'an 1268, de rétablir, par sa seule autorité, la paix entre les Lorrains. Ses héritiers sauront parvenir par d'autres moyens à ce noble but. C'est sur les champs de bataille, en face de l'étranger, que, réunis sous la bannière royale, ces éternels batailleurs lorrains apprennent à vivre côte à côte dans la camaraderie des camps. Ennemis et

(¹) M. DIGOT, *Histoire de Lorraine*, tome II, p. 223, fait un reproche aux ducs de Lorraine de s'être rapprochés de la France. Il est certain qu'ils n'étaient pas tenus par leur fief à faire en personne leur service militaire comme de simples chevaliers du royaume, mais nous sommes loin de les blâmer d'avoir subordonné leurs intérêts à ceux de la France. Afin de ne pas laisser à ces princes le prétexte de la guerre qui exigeait leur présence dans leurs états, le roi de France avait intérêt à rétablir la paix en Lorraine.

rivaux chez eux, ils laissent leur inimitié à la frontière du royaume et n'apportent dans les armées françaises que la rivalité des braves ; c'est à qui servira le plus vaillamment la vieille patrie. Cet heureux changement coïncide précisément avec la première application de la loi salique.

Entre l'avènement et le sacre de Philippe VI, le comte de Bar, « a la proiere et requeste de tres hault et tres poissant prince nostre chier et redoutei seignour Phelippe par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre », signe une trêve avec le duc de Lorraine « et ses aidans » (23 avril 1328)<sup>(1)</sup>. Quelques mois après, les deux princes combattent ensemble pour la France.

Au camp devant Arras, ils se réconci-

(1) Voyez ces traités : Collection de Lorraine, 246, pièce 7 ; 252, pièce 11. Trésor des chartes de Lorraine, layette, traités et accord III, n° 85-86 : etc.

lient (1340). Rentrés en Lorraine, ils recommencent à guerroyer ; il semble qu'ils ne peuvent être amis que pour soutenir ensemble la cause de celui qu'on appelait alors si heureusement « le Français ».

En 1345, le roi pacifie encore à Saint-Germain-en-Laye le duc de Lorraine et la comtesse de Bar. Avant de venir rejoindre l'armée royale, en 1346, le duc veut être en paix avec ses bourgeois de Neufchâteau. Ainsi les rois de France méritent d'être appelés en Lorraine comme au royaume « les princes de paix ».

Le service de France détourne du peuple lorrain le fléau de la guerre civile, et c'est peut-être le seul point où l'intérêt des campagnes lorraines, d'accord avec la générosité de leurs princes, se confonde avec la cause du roi.

Le duc Raoul sert la France plus glorieusement encore que n'avait fait son père.

Dès le début de la guerre de cent ans, il quitte Neufchâteau avec ses hommes d'armes et vient rejoindre l'armée royale auprès d'Arras. Il figure à l'ost de Bouvines en 1340 (1).

En 1341, il combat en Bretagne. Au moment d'en venir aux mains, on décide de choisir deux cents Français pour se mesurer avec deux cents Bretons. Le duc de

(1) A l'ost de Buironfosse, 1339, à celui de Bouvines, 1340, se trouvent l'évêque de Metz avec ses vassaux, le duc de Lorraine et le comte de Bar, tous deux accompagnés de la fleur de leur chevalerie. (DE CAMPS, vol. LXXXIII). Le duc Raoul et le comte Henri de Bar étant à Bailleul, près d'Arras, le 21 août 1340, font un accord relatif aux « bulles » de Neufchâteau qui avaient été prises pendant leurs guerres. Par ces documents on voit que toute la Lorraine était réunie autour de ses princes dans l'armée royale. Un des premiers faits d'armes de la guerre fut le sac d'Aubenton, seigneurie de la maison de Lorraine; d'autre part la terre de Cassel appartenant au comte de Bar fut aussi ravagée par les coalisés; on pourrait conclure de ces deux faits que l'ennemi voyait avec dépit les princes lorrains marcher sous la bannière royale contre le vicair de l'Empire.

Lorraine est un des deux cents Français choisis pour cet honneur et participe par sa vaillance à la victoire.

Nous voici à la date fatale de 1346. Sur le champ de bataille de Crécy, le duc de Lorraine arrive avec les comtes de Vaudémont et de Salm. Dans cette armée on voyait aussi le bon chevalier Henri le Moine de Bâle, que le duc de Lorraine pensionnait sur la commune de Neufchâteau (¹) et qui donna au roi un conseil trop

(¹) Sur Henri le Moine de Bâle et son frère Burchard, appelé en Lorraine Brocard, voyez *Bibl. Nat. F. Fr.* 4884, les n° 26 et 173 de la layette Neufchâtel et Chastenoy (ces documents sont encore au Trésor des chartes de Lorraine); la *Chronique de Mathias de Neuenbourg*, et *les monuments de l'Histoire de l'ancien évêché de Bâle*, par TROUILLAT. On s'étonne de voir dans l'édition critique de Froissart donnée pour la Société d'Histoire de France par M. Luce (tome III, p. 54, note 3), une rectification du fait avancé par le savant Sinner, à savoir que le héros de Crécy était bien Henri le Moine de Bâle. M. Luce s'appuie pour contester ce fait sur l'orthographe du mot Basèle. Il en conclut que Le Moine

sage pour être écouté <sup>(1)</sup>. « Et ne peut estre creue ne oye li parole dou vaillant chevalier dont il leur en meschei si grandement ». La noblesse de France, toujours en rivalité, ne voulut obéir à aucun ordre ni observer aucune discipline.

Ce fut une déroute complète.

Mais dans ce désastre nous devons signaler particulièrement ici que le roi fit charger, un des premiers, Raoul duc de Lorraine, ne voulant pas, comme nous l'avons dit plus haut, laisser aux Allemands l'honneur de passer en avant. Le duc se

était du village de Bazeilles, près Sedan. Il insiste sur cette assertion dans *la Jeunesse de du Guesclin* (p. 171, note 2). La Chronique de Mathias de Neuenbourg fait justice de cette erreur. On sait que le mot Bâle s'écrit en allemand *Basel* et *Basele*, en latin *Basilea*. Le savant Sinner que M. Luce rectifie, avait donc raison.

(<sup>1</sup>) « Dont les sages conseils, si on les eut suivis, auraient sauvé l'armée française à Crécy. » (M. Luce — *Chronique de Froissart* — tome III, page 54 note 3).

fit tuer en combattant vaillamment et son corps fut trouvé « le plus approuché des Anglois. »

Avec lui moururent le comte de Vaudémont, dernier de cette branche de la maison de Lorraine, le comte de Salm en Vosges et deux des principaux bourgeois de Metz, Roger de Heu et Jacques de Moieslain « avec la commune d'Orléans » (1). Quelle

(1) Pour la commune d'Orléans, voyez : *Geste des nobles de France et Chronique normande du XIV<sup>e</sup> siècle* (p. 81, note 3). Les citains de Metz avaient coutume de léguer leur armures à la chapelle de N.-D. la Ronde, qui était le palladium de leur cité. Les deux chevaliers de la commune de Metz, qui se firent tuer à Crécy, s'étaient conformés à cet usage. Le chapelain vendit dès les premiers mois de l'année 1347 « lon hernex que li sires Rogiers de Heu, chevaliers qui fuit et li sires Jaikes de Moieslain, chevaliers qui fut » avaient donné pour leur anniversaire « a jour qu'il eschairoit ». L'armure de Roger de Heu se vendit 40 sous messins produisant 2 sous de cens, celle de Jacques de Moieslain n'atteignit que 30 sous, produisant 18 deniers de cens. (Cartulaire censier de N.-D. de la Ronde de Metz, autrefois à Cheltenham, actuellement en Allemagne.



émotion profonde la mort héroïque de tous ces preux ne dut-elle pas laisser dans les Vosges, quels récits pour les veillées, et comme ces souvenirs étaient bien faits pour préparer la jeunesse à venger les aïeux. Tôt ou tard de tels sacrifices devaient obtenir leur récompense. « Celui qui a été à la peine a le droit d'être à l'honneur. »

Tels furent les premiers épisodes de cette terrible guerre de cent ans qui accabla la France de tant de malheurs, mais qui fournit une si belle preuve de la force vitale de la patrie en suscitant l'héroïsme de du Guesclin et de Jeanne d'Arc.

— comparez *Chronique du doyen de Saint-Thiébaud*). Ainsi les communes de Neufchâteau, de Metz et d'Orléans se trouvaient associées par le même deuil à l'anniversaire de Crécy.

A la bataille de Poitiers, 1356, Jean Drouin, chevalier, citain de Metz, est tué.

A la chevauchée de Bourbourg, 1383, toute la Lorraine combat dans l'armée française. Six bourgeois de Metz y sont armés chevaliers.

Au premier abord, on est frappé du contraste existant entre les Bretons, peuple à part, presque étranger dans le royaume, et les Lorrains, restés au contraire français dans l'Empire. Mais en les observant plus attentivement, on remarque entre eux certaines analogies.

Par rapport au reste de la France, ces pays sont tous deux lointains, rudes, forts, politiquement isolés, invinciblement tenaces, retardataires (<sup>1</sup>), indépendants, bellicieux et croyants (<sup>2</sup>).

(<sup>1</sup>) Vitikind et Richer donnent, au x<sup>e</sup> siècle, le portrait des Lorrains. On y retrouve tous les traits du caractère français ; mais Witikind ajoute que le Lorrain était alors « mobilis ad rerum novitatem ». Cette dernière particularité, qui complète le type français, les Lorrains la perdirent après le x<sup>e</sup> siècle. C'est que depuis lors ils s'attachèrent à conserver, avec leurs anciens usages, tout ce qui leur restait de la patrie.

(<sup>2</sup>) On trouve dans l'*Histoire de Metz* un curieux exemple de ce mélange de la foi religieuse et de l'amour de la guerre. Tous les ans, le jour des Rogations, les Messins portaient en procession, pour

Dans l'un, comme dans l'autre, l'autorité centrale faisant défaut, on ne peut compter que sur soi et sur l'aide de Dieu. Le lien qui rattache ces pays à la France n'est pas la solidarité d'intérêt ; ils apportent à la patrie souffrante un sentiment venu de plus loin et de plus haut : l'amour abstrait.

Aussi est-ce de la Bretagne et de la Lorraine qu'on vit surgir, en face des Anglais, des héros d'un type déjà perdu dans les autres provinces : du Guesclin et Jeanne d'Arc.

L'amour de la France est le trait d'union entre Lorrains et Bretons. Il amène le duc Jean de Lorraine à Saint-Denis pour les funérailles de du Guesclin, où ce duc se fait un honneur de tenir avec Philippe de Bar la bride du quatrième cheval de

obtenir du ciel des récoltes abondantes, la bannière de bataille de l'évêque Bouchard, le prélat le plus belliqueux qui eût gouverné leur diocèse.

bataille du « bon Breton »; Henri de Bar les précède portant la quatrième épée ('). C'est ainsi que devant le cercueil du grand connétable, comme sous la bannière royale, les vieilles rivalités disparaissent.

Jeanne d'Arc ne fait que suivre l'exemple de ses princes en envoyant à la veuve de du Guesclin son petit anneau de paysanne.

Ces funérailles, célébrées longtemps après la mort de du Guesclin, furent une véritable manifestation nationale où la présence des princes lorrains témoigne

(') « MARTENE, *Thesaurus novus anecdotorum* » (tome III, p. 1504);

« Le quart destrier.....  
Si presenta très-noblement  
Duc de Lorraine sans vergoigne  
Felippe de Bar ensemment ».

Les armes de Blois sont les seules dont les ducs de Lorraine de la ligne directe aient jamais écartelé. Le duc Jean avait fondé à Nancy une chapelle sous l'invocation de saint Charles de Blois dont le nom est inséparable de celui de du Guesclin.

d'un élan, qui, parti d'en haut, sera bientôt suivi par l'humble fille de Domremy. On ne saurait objecter que ce sont là seulement des sentiments. Ces sentiments, quand ils se traduisent par des actes solennels, s'appellent patriotisme.

Gérard la Truie à Bouvines, le duc Raoul en Bretagne et à Crécy, les princes lorrains aux funérailles de du Guesclin sont, autant qu'on peut l'être aux <sup>xiii</sup><sup>e</sup> et <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècles, de vrais patriotes.

Qu'auraient répondu ces princes lorrains réunis dans le sanctuaire vénéré de la vieille France, si on leur avait dit qu'ils n'étaient pas français ?

J'arrête ici, au seuil du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, cette courte étude dont j'ai déjà indiqué le but :

Enchaîner tous ces souvenirs, suivre jusqu'au <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle le patriotisme français en Lorraine, le montrer avec son indépendance qui le retient trop souvent, mais

pour décupler ses forces quand il s'élève jusqu'à l'abnégation, tel m'a paru le préliminaire obligé d'un travail sur les origines de Jeanne d'Arc.

En résumé, les Lorrains, sans être devenus les sujets du roi, étaient toujours les enfants de la France ; étrangers au royaume, ils faisaient partie intégrante de la nation. L'appel de la patrie s'adressait à eux directement et, franchissant la frontière, il supprimait aussi la distance qui les séparait du roi leur père, mais non leur maître. Quand la voix « du sang de France » parlait assez haut pour leur rappeler, au milieu de leurs chères libertés, les devoirs de tous les Français, les Lorrains devenaient des héros ; c'est qu'ils étaient alors doublement patriotes puisqu'ils mettaient volontairement au service de la France nouvelle l'épée de la vieille France, l'épée toute rouillée que relèvera Jeanne d'Arc.

Leur patriotisme pouvait concevoir le sacrifice avant d'avoir appris la soumission.

Oui, les Lorrains étaient restés français (1), mais le malheur des temps les ayant tenus à l'écart du mouvement mo-

(1) Pour montrer le danger auquel la critique historique s'expose en persistant à voir dans les Lorrains autre chose que des Français, il suffira de signaler l'erreur dans laquelle est tombé le dernier historien de Jeanne d'Arc, en parlant de Jean de Montecler, *le Lorrain*, qui, pendant le siège d'Orléans, donna ainsi que son compatriote, le bâtard de Bar, de si curieux exemples de la vieille gaité française. « Ainsi que la plupart des gradués », dit M. Luce (*Jeanne d'Arc à Domremy*, CLXXXVI), « Maître Jean tirait probablement son nom de la paroisse de Montéclere, près Andelot, d'où il était originaire et qui lui avait valu ce sobriquet de Lorrain, quoiqu'il fût en réalité, comme Jeanne elle-même, surnommée également la Lorraine, natif du Bassigny champenois. Il en faut conclure qu'au xv<sup>e</sup> siècle, le mot Lorraine avait conservé dans l'usage populaire, grâce à la vogue persistante des chansons de geste, son acception primitive et carolingienne. » Il serait bien surprenant que la vogue persistante des chansons de geste ait pu produire sur les usages populaires de semblables effets.

Il faudrait prêter aux gens du xv<sup>e</sup> siècle une érudition à la fois peu commune et peu clairvoyante

derne imprimé au royaume, ils ont par cela même, et loin des raffinements d'une civilisation trop hâtive, pu conserver intacts pour les jours de péril national, non seulement l'indépendance excessive de nos anciens preux, mais aussi leur foi pri-

pour admettre qu'ils aient donné le surnom de Lorrain à un Champenois de Montéclere. Ils n'ont pas cherché si loin ce « sobriquet », car il y avait en Lorraine un château de Montcler; ce château appelé Montcler ou Moncler, en latin de « Monteclaro », célèbre dans l'histoire militaire de la Lorraine et duquel Jean de Montécler, le Lorrain, tirait son nom, était situé aux dernières limites de la Lorraine dite allemande. (DURIVAL, *Description de la Lorraine*.) Jean de Montécler, comme Jeanne d'Arc, était surnommé le Lorrain, parce qu'il était réellement Lorrain. Les seigneurs de Sierck et de Montcler se distinguèrent du temps de Jeanne d'Arc par leur dévouement à René d'Anjou. Dès l'arrivée de ce prince en Lorraine, ils devinrent les chefs du parti angevin; c'est ce qui explique la présence à Angers, en 1428, de maître Jean de Montcler le Lorrain. Les Sierck-Montcler et leurs parents furent décimés à la bataille de Bulgneville, livrée aux Anglo-Bourguignons en 1431. La seigneurie de Montcler, comme celle de Domremy, compte les Joinville parmi ses possesseurs.



mitive, leur simplicité antique, leur ardeur encore indomptée.

Lente aux progrès, fidèle à ses vieilles croyances, la Lorraine était en retard.

Gérard la Truie est légendaire ; le duc Raoul est honoré dans la mémoire de ses sujets à l'égal d'un nouveau Roland (1) ; Jeanne d'Arc paraît au xv<sup>e</sup> siècle comme le reflet d'un autre âge. Elle est pour ses contemporains, suivant le mot de François Villon, « une dame des temps jadis ».

(1) « Le vaillant duc Raoul qui en son temps fut un autre Roland et parangon des princes Lorrains » Edmond du Boulay.

« A Crécy bien se défendit  
« Toutes les batailles il fendit  
« Si mourut n'en soit reprouché  
« Trouvé fut li plus approuché  
« Des Anglois. »

(Épithaphe du duc Raoul dans l'abbaye de Beaupré, près de Lunéville.)

---

# APPENDICE



# APPENDICE

---

## DOCUMENTS

### ÉTABLISSANT QUE GÉRARD LA TRUIE ÉTAIT LORRAIN

1° Pierre, évêque de Toul, confirme à l'abbaye de Morimond la donation que lui ont faite « Drogo cognomento Li Troia et Gérard, son frère, à Sérocourt (Vosges), 1172. » (Archives de la Haute-Marne. Original.)

2° Pierre, évêque de Toul, confirme la donation faite par Gérard la Truie de son alleu de Bulgneville (Vosges) sur l'autel de Morimond, et confirmée par lui en présence de Simon, duc de Lorraine, et de Henri, comte de Bar. « Gerardus la Truie. » (Archives de la Haute-Marne.) 1179. Original.

3° Charte, sans date, de la même époque

environ, accord entre le duc Simon II et l'abbaye de Remiremont (Vosges) attesté par Pierre, évêque de Toul, témoin « Gerardus li Truie. » (Cartulaire de Remiremont.)

4° Vers 1185, Simon II, duc de Lorraine, déclare que Baudoin de Mandres (sur Vair, Vosges, canton de Bulgneville) est devenu son homme lige après le seigneur de Darney (Vosges) et a repris de lui sa maison de Mandres. Témoin : Gerardus li Truie. (Bibliothèque nationale, F. Fr. 11853, folio 263.)

5° 1191. Simon II, duc de Lorraine, confirme au prieuré de Saint-Nicolas de Varangeville, près Nancy, les moulins d'Art-sur-Meurthe et de Varangeville. Témoin : Gerardus Sus. C'est sous cette forme que son nom est écrit sur la légende du sceau gravé ci-dessus. (Original, Archives de Meurthe-et-Moselle.)

6° 1193. Simon II, duc de Lorraine, confirme à l'abbaye de Beaupré une donation des sires de Romont. Témoin : Gérardus Troya. (Archives de Meurthe-et-Moselle. Original.)

7° 1194. Simon II, duc de Lorraine, confirme une autre donation à l'abbaye de Beaupré, Témoin : Gerardus la Troia. (Original, Archives de Meurthe-et-Moselle.)

8° 1194. Accord entre Simon II, duc de Lorraine, et l'église de Remiremont. Arbitre : Girardus qui cognominatur li true. Témoin : Girardus li true. (Archives de Remiremont).

9° Joffroy de Lorraine-Vaudémont, seigneur de Deuilly, notifie une donation faite à l'abbaye de Bonfay (Vosges). « Testes sunt Symon dux Lotheringiæ, Gerardus Troa, etc. » 1195 (Cartulaire de Bonfay.)

10° 1211. Ferry, duc de Lorraine, règle

les droits des avoués de Saint-Evre, entre autres, Gerardus miles cognomento Truie, avoué de Sauxures Martigny et Bulgneville. (Cartulaire de Saint-Evre.)

11° 1226. Vieux style mars. Mathieu II, duc de Lorraine, confirme une donation faite par « Gerardus miles de Villa qui cognominatur Treue ». (Cartulaire de Châtenois.)

Le surnom de la Truie disparut en Lorraine parce que les descendants de Gérard reprirent son nom féodal qui était de Ville. (Chartes d'avril 1218, novembre 1226, février 1233 vieux style, février 1239 vieux style, et charte sans date, mais de l'an 1226 environ.)

Quelques auteurs ont cru que Gérard la Truie était du Vermandois, mais le registre des fiefs tenus du roi Philippe-Auguste et dans lequel Gir(ardus) de la Truie figure comme fief de Vermandois,

a été rédigé dans les années 1220 et suivantes. (*Historiens de France*, T. XXIII). Il s'agit donc probablement ici d'un fief donné au chevalier lorrain après la bataille.

Le nom de Gérard a été imprimé inexactement par les anciens historiens de la Lorraine. Il serait difficile de reconnaître ce nom dans les différentes formes qu'ils lui ont données : « de Patroia, Ly Grue, Ly Gras et Triue ».

Comme c'est là tout ce que les historiens lorrains du <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle ont publié sur lui, il ne faut pas s'étonner de l'oubli dans lequel est tombé le nom de Gérard la Truie.

---



MATHIEU II, DUC DE LORRAINE  
CONFIRME A SES BOURGEOIS DE NEUFCHATEAU,  
LEURS ANCIENNES LIBERTÉS (1225).

Matheus dux lotoringie et marchio universis tam presentibus quam futuris presentem paginam inspecturis salutem. Veritatis testimonium in posterum acceptare. Ad communem omnium uolumus noticiam peruenire. Quod nos uniuersos burgenses nostros de nouo castro et cohabitores suos ibidem modo manentes et in futurum ad manendum ibi uenientes tam homines quam mulieres libertate. iure. consuetudine et usu. quibus freti fuerant ab antiquo gaudere plenarie concedimus. Immo etiam eas assecuramus et adrentamus in perpetuum per quingentas libras tullenses nobis annuatim reddendas. Quarum medietas ad quindenam pasce. Alia uero medietas ad

quindenam sancti Remigii nobis exsolvetur. Qvas quingentas libras quatuor burgenses quos commune burgensium ad hoc elegerit iuramento ab ipsis prestito quod omni timore et gratia postpositis qualiter nobis persolui debeant statutis terminis et quantum quislibet fideliter et legitime ordinabunt.

Qui uidelicet quatuor burgenses de facto et ordinatione sua super hoc neque per duellum neque per placitum neque per accusationem aliquam poterunt reprehendi. Si quis autem eis detraxerit uel uerbum contumeliosum dixerit. Si unus uel plures de duodecim iuratis illud audierint et retulerint in decem solidos tullenses ille detractor punietur pro emenda. Remouebunt autem illi quator electi singulis terminis et alii quatuor loco ipsorum substituentur. Et si de predicta pecunia quisquam quod sibi per quatuor electos iuratos

*Arrelo.*

erit impositum et iniunctum usque ad terminos assignatos aut infra requisitus non soluerit. ipsum ad solutionem in duplo nobis faciendam compellimus et ad ipsum et ad res suas de consensu uille nos tenebimus. usque ad competentem solutionem nobis factam de hoc uillam adquitantes.

Item si nos cheuachiam a uilla habere uoluerimus. in quam personaliter eamus. illam habebimus. sed per quatuor iuratos ordinabitur ad nostri et tocius uille saluamentum.

Tamen in expensis propriis per duas primas nactes erunt. hoc excepto quod fenum et annonam capient pro equis suis. ubi et nos capiemus pro nostris. Et quod de cheuachia esset a iuratis ordinatum eosdem iuratos aut uillam super hoc arguere uel culpae non possemus. Et si in cheuachiam ire uellemus et carramentum a uilla peteremus illud haberemus sed

non burgenses cum carramento. Quando uero burgenses habebimus in carramento nobis minime tenebuntur. Qui autem equum habens a iuratis uel preposito com-  
monitus in cheuachiam non iuerit quadra-  
ginta solidos tullenses dabit pro emenda.  
Qui uero pedes fuerit penam quindecim  
solidorum incurret. Quod si nos guerram  
in capite haberemus dicti burgenses pre-  
parati in equis et armis ad dictum quatuor  
iuratorum ad mandatum nostrum inimi-  
cos nostros grauarent et forefacerent pro  
posse suo ubique contra ipsos. Et si forte  
contingeret uillam pro guerra nostra. ul-  
tra modum grauari. nos per consiliarios  
nostros et per consilium uille eis de pre-  
dicta pecunia dimitteremus. Post hec su-  
pradicta nouum castrum ab omni exactione  
et inquietatione nostra liberum erit et ab-  
solutum exceptis redditibus nostris quos  
in eadem uilla haberemus. Scilicet prepo-

situm nostrum. emendas nostras. iura nostra justicias nostras ad iudicium uille iudicatas uel iudicandas.

Et portarios nostros et cellerarium nostrum a quatuor iuratis nobis electum. Stallos etiam et copellos. Ventam. Pedagogium monetam et mensas nummulariorum quas habemus in eadem uilla. Et notandum quod neque pro duello neque pro placito uel alia occasione extra dictam uillam uel castrum ipsius uille aliquos burgenses non trahemus. Sed in ipsa uilla a nobis uel balliuis nostris ad usum et iudicium uille tractabuntur.

Et si forte de iudicio aliquo dubietas emergeret que per burgenses uille non posset terminari ad curiam nostram de querendo iudicio recursus haberetur. Quod si aliquis contra quem certum stallum habeamus ab antiquo burgenses impeteret in aliquo uel illum ipsi impeterent ad locum

et stallis ubi deberemus eos duceremus uel per balliuos nostros ad faciendum quantum deberent duci faceremus. Ceterum si de manentibus in nouo castro uel in posterum mansuris aliquis recedere uoluerit. hoc eidem facere licebit, libere et absque calumpnia sine reclamatione et sine impedimento com rebus suis uniuersis.

Et quicquid in uilla uel in potestate nostra omnibus modis relinqueret. ab illo loco ubi maneret nichilominus libere et pacifice possideret. Preterea si nouum castrum deo auxiliante contingeret meliorari. Secundum quod aumentarentur et cresceret prout quatuor iurati ad hoc instituti dicerent ualoris illius incrementum ad firmitatem uille poneretur. Illud uero quod ad pontem modo pro edificatione ipsius accipitur post pontis perfectionem ad firmitatem uille concedimus. quousque firmetur. Additum etiam est quod si quis

de nouo castro cum rebus suis in nostra detentus esset potestate. nos ipsum pro posse nostro in bona fide liberaremus cum rebus suis. Si autem extra postestatem nostram teneretur ipsum cum rebus suis bona fide procuraremus adquitari. Item in aliquem de nouo castro per nos uel per alium manus non mittemus uiolentas nisi iusticia exigente et per iudicium uille hoc ipsum etiam faceremus. Hec omnia precedentia prestito iuramento firmauimus et promisimus pro nobis et successoribus nostris firmiter obseruanda. Fideles quoque nostros nobiles uiros scilicet Fridericum comitem tullensem. Tirricum dominum de atineio. Philippum dominum de Gilliberuiller. Tirricum dominum de Romont. Aubertum dominum de darneio. Aubricum dominum de Roseres. Symonem dominum de parroya. Hugonem dominum de fisca. Symonem dominum de

passauant, liebaldum dominum de boffroi-  
mont. Symonem dominum de uilla. Do-  
minum Walterum de prignei et Rennau-  
dum fratrem nostrum iurare fecimus quod  
bonum consilium apponent ut istud sta-  
tutum nostrum sub iuramento ordinatum  
per omnia firmiter obseruetur. Si enim  
contra conuentiones istas aliquid facere-  
mus infra quadraginta dies post submoni-  
tionem dictorum burgensium illud emen-  
dare teneremur. In quo si negligentes  
essemus. Prescripti nobiles fideles nostri  
ad hoc emendandum per tres quindenas  
nos ammonerent. Quibus quindenis trans-  
actis si iniuria burgensibus a nobis illata  
non emendaretur, dicti fideles nostri se pro  
omnibus (') nostris non tenerent, laude et  
assensu nostro nec in seruitium nostrum  
uenirent, donec istud emendaretur. Pre-

(') Lisez « Hominibus ».



terea quadraginta burgenses de melioribus uille per consensum nostrum a uilla recederent non redituri si uellent. donec de illata iniuria toti uille esset satisfactum. Insuper litteras domini treuerensis archiepiscopi et episcopi tullensis eisdem burgensibus concessimus in hunc modum. Quod si nos ammoniti pro ut in ista carta nostra continetur commissum aut forefactum nostrum non emendaremus unde uidelicet Treuerensis archiepiscopus et tullensis episcopus laude et assensu nostro in terram nostram promulgarent sententiam interdicti usque ad satisfactionem de commisso et forefacto nostro. Quod si nobis uiuentibus alter eorum aut uterque forsitan moreretur successores suos idem consequenter eis concedere faceremus. Simili modo promisimus de predictis nobilibus fidelibus nostris. Quod si quis eorum in uita nostra decederet nos heredem aut

successorem suum ad faciendum quod predecessor eius fecerat in hac parte inducere teneremur. Ut autem in his omnibus supradictis nostro melius et hominum nostrorum credatur iuramento presentem cartam sigillo nostro et sigillis predictorum nobilium fecimus Roborari. eam memoratis burgensibus et heredibus et successoribus suis habendam, perpetuis temporibus concedentes (¹). Datum Vlmis Castro nostro

(¹) *Bibliothèque de l'Institut*. Collection Godefroy. Tomes CXC-CXCI. Pièce 129-130. Cette charte mérite une étude spéciale qui ne trouverait pas ici sa place. Il suffira de faire remarquer que le duc Mathieu ne fait que confirmer des libertés beaucoup plus anciennes et remontant très probablement au duc Thierry; cette charte que le duc Mathieu appelle en 1231 : « Mes lettre qui de ceste commune sont faictes » (Recueil des ordonnances. Tome VII, 1745, page 361) a pour garants, outre le duc, quatre princes de la maison de Lorraine : Ferry, comte de Toul, Thierry, seigneur d'Attigny, Philippe, seigneur de Gerbeviller et Renaud, frère du duc.

Parmi les simples gentilshommes, on remarquera Thierry, seigneur de Romont, issu, comme les seigneurs de Domremy, de la maison de Brixey. Il est

in Vigilia Mathei apostoli. Mense septembri anno verbi incarnati Millesimo ducentesimo vicesimo quinto. (20 septembre 1225).

aussi l'un des garants des libertés que le même duc Mathieu II confirme à la ville de Remiremont en février 1227, vieux style. (*Biblioth. nationale. Collection Dupuy* n° 574, folio 165). Cette dernière charte fut scellée avec le duc par six de ses grands vassaux qui tous avaient apposé leur sceau au bas de la charte de Neufchâteau. Les libertés de Neufchâteau, comme celles de Remiremont, sont jurées par Simon, seigneur de Parroy, qui avait succédé comme chef de cette maison à Simon de Parroy croisé, avec le roi de France en 1147. (Les sires de Parroy passaient pour être issus des anciens comtes de Metz). Simon, seigneur de Ville, qui scelle aussi la charte de Neufchâteau, est le chef de la maison de Ville sur Illon à laquelle appartenait Gérard la Truie.

Il est parlé de la commune de Neufchâteau dans la chanson du duc Hervis de Metz, branche de la chanson des Loherens. (*Bibl. Nat., F. Fr.* 19160. fol. 39 et 40). Voyez (*Cartulaire de Mulhouse. Tome I<sup>er</sup>* p. 175) une charte scellée le 9 octobre 1342, par l' « Universitas civitatis novocastri, ducatus Lothoringie ».

---

---

COUSTUMES ET ORDONNANCESFAICTES EN LA CONTÉ DE BAR (OCTOBRE 1255).

---

Nous Thiebaulz cuens de Bar, Arnouls cuens de Lost et de Chingney, Gauchiers, cuens de Rettest. Henris cuens de Grant prei. Henris cuens de Wadeinmont, Renauls de Bar freres le Conte. Henris, cuens de Saumes, Jehans sires de Joinuille seneschauls de Champeingne. Ameis de Montfaulcon, sires de Conmarcey. Gobers sires d'Aspremont, Henris sires dou Boix, Joffrois sires de Boullainmont, Jehans sires de Choisuel. Guillaumes sires de Dulley, Ancels de Gallande sires de Poucesse. Gauchiers sires de Esuel. Thiebaulds sires de Marliers. Bauduins sires de Autrei. Eyrars sires de Marzey. Jehans sires de

Quarnai. Liebault sires de Bessroimont. Henris sires de Hains, Et nous li aultre chastellain chevalier et escuier, qui seels navons, qui sommes home le conte de Bardouant dit. Et home ceuls qui de lui tiennent de ses fies, et de ses arrierefies, par cui creant. et par cui requeste. li signour dauant nommei qui seels ont mis lor seels en ces lettres. faisons sauoir a tous ceuls qui ces lettres verront et orront que nous auons estaubli et ordenei par nos sairemens pour le commun profit, et pour la paix dou pays, que cil qui boutera feu. il rendra le damaige et l'amendera au signour dou fief de quarante liures, et a celui cui on aueroit fait le damaige de vint liures. On n'en panra nulle beste traient a charrue, pour guerre, ne pour pannie, ne les dous homes qui manront le charrue, ne celui qui herchera apres, tant comme il seront aus chans, ne en la ville, se par justice non. Et qui la panra, il

rendera le domaige a celui cui il le fera. Et  
 lamendera de vint souls. au signour. cui li  
 homs iert. On ne gaigera de berbis, ne de  
 aingniauls entre la Chandelour et Lassen-  
 sion. Et qui engaignera il rendera le domaige  
 à celui cui il le fera. Et lamendera de vint  
 souldz au signour cui li homs ert. Li vns  
 cheualiers ne pourrat gaigier l'autre tant  
 qu'il lauera monstrei au signour de cui li fies  
 muet, ou a son comandement, ou fiei qu'il  
 tenra de lui. Et se il gaige il rendera le da-  
 maige a celui a cui il le fera, et lamendera  
 de XL. s. au signour cui homs il iert. On  
 ne pourra gaigier home de ville, tant que  
 on lait monstrei au signour cui hom il iert,  
 ou a son comandement, Et cil qui le gai-  
 gera rendera le damaige a celui a cui il le  
 fera, et lamendera de vint souls au signour,  
 cui hom il iert, se ce nest de debte cogneue.  
 Nuns cheualiers ne pourra mouuoir grosse  
 beste en aultrui ban, se ce nest par celui

No pledge  
at certain  
time

Other pledge  
g.

without bonds  
cognue

cui li bans sera. Arreis ce que ie cuens de Bar i reteing en mes boix et en visins des miens teile droiture comme je y auoie dauant. et des plais que venront en court dauant les signours ou dauant la justice. cil qui sera atains en tort, paiera vint soulds a son aduersaire pour ses despens, se ses aduersaires en welt tant prouuer par sa soule main sens tourner. Et li sires i at teil droiture comme il i auoit dauant. Se cheualiers et gentilz hom et gentilz femme ne estrais de cheualiers on enfant de plusours femmes et de plusours maris, li enfant partiront ensemble, einsis comme il fuissent dun soul pere et de vne soule mere. en leri-taige et ou moble qui lour encherra. Cil qui tenra trente et on an soule quitte et em paix, se ce nest de doaire ou de gaigiere ou de maimburnie, ou de bastardaige, ou de teil home qui fuist despaiseis qui se feroit creans que il haust estei despaiseis. Et

Amarrage

Half  
brother

Prescription  
17/31/132

que mot ne sout de la tenour, il tenra de la en auant em paix, et joira de sa tenour. Nuns nira a dous consouls, et qui auera mestier de consoil, et il le requerra. li sires len baillera de cellui quil auera amqui, saulf ce quil en puet retenir dous, se il welt. Einsî comme li hault home vsent des amendes de lour boix, Einsî en vseront li aultre des lour, et de lour eawes ansiment.

Nuns ne brisera maison de cheualier, tant comme il sera apparillies de droit faire. Et cil qui le fera, il rendra le domaige a cellui cui il le fera. Et paiera sexante solz damende au signour cui li hom iert. Nuns qui praingne cheualier, ne fil de cheualier, se il le prant a tort il le rend quitte. Et lamende a cellui cui il at pris de quarante liures. Et au signour cui homs liges il sera de vint liures. Nuns cheualiers, ne gentils homs. ne baillis. ne prevos. ne aultres sergens ne peut gaigier tant quil lait re-



quix ou fait requerre. a celui cui il doit gaigier ou a celui qui pour lui est. Et se il lat requix ou fait requerre, et il li semble que on ne len face asseis, il puet gaigier, et se il gaige a tort, il rendra le damage a celui cui il le fera, et lamendera de sexante soulds au signour cui hom il iert.

Se enfant sont orphenin de pere et de mere, et il chieent en maimburnie, li maimbour comptera chascun an dauant le amis et panra ses despens mesurables ens issues de la terre, sens home Raimbre, et sens boix vendre; et donner et le Remement doit il mettre, ou prou les enfans par les amis. Et se femme qui ait enfans se marie, elle pert la maimburnie de ses enfans, et vient en la main des amis. Et comptera li maimbours ainsis comme il est davant dit.

Se il avient des gens dentrecoors de ville a aultre, que on trouuast lome avec sa femme dessus vn toit ensemble, en la ville dont il

seroient meuit, soit de nuit ou de jour li sires ou ses commandemens les pourroit panre et en joiroiï. Arreis que de la feste saint Johan Baptiste jusques a la feste Nostre Dame en septembre.

Qui que weille faire estang et il puet faire la chaucie sur le suen en son ban. Et il a les dous pars ou siege. il ne la lait mies affaire pour le tiers, se il en welt rendre a la venent a lesgart des proudomes. On ne pourra racoure wages en aultrui ban aus sergens jureis, dou leu et cil qui les racoura rendra le damaige et le gaige. Et lamendera au signour dou ban de vint souls. Se on liure gaiges pour pligerie et on les vent, cil à cui li gaige seront nen pourront demander a cellui pour cui il aueront estei vendui que ce qu'il aueront estei vendui. Et autretant avec.

Nulle morteilz faite, ne sera entre bourgoix, ne sergens, ne homes taillables, car

li signour des homes en feront justice en  
teil maniere que cil qui home occierra ou  
locierra. Qui home affollera de tel membre  
comme il laffollera, iert affolleis. Sergens,  
ne bourgeois, ne hom taillables ne portera  
arme molue, fors que espeie, se il vat a  
piei, arreis forestiers et meciers. Et cil  
pourront pourter dars ou glaiues. Et cil  
qui la pourtera se il ne vat en ost ou en  
cheualchie pour son signour. Et qui sor  
lui la trouuera lauera. Et cil lauera per-  
due et paiera cent soulz damende au si-  
gnour.

Nuns sergens, ne bourgeois, ne homs  
taillables, ne a piei, ne a cheual, ne puet  
panre beste sauuaige ne oisels sauuaiges,  
se a autre oisel non, se ce nest sires qui ait  
sergent a cheual. Cui li sires en doingne  
congiei, en son ban, ne nes puet panre, se a  
aautre oisel nest, ou a leuriers et a braches.  
Et li cheualiers et li frans homs puet chas-

cier et faire chascier et oiseler en son ban par sa maingnie de son hostel qui seront a ses roubes. Et cil qui autrui trouuera tendant, ne prenent, ne vendent, ne achetent, ne engin pourtent, ne en son hostel aient en auera trente deniers, et li sires trente deniers pour amande, les quels cinc souls cilz qui que prouueis en sera paiera et auera lengin cil qui le trouuera. Et la venison et les oisels ansiment. Et cils atournemens est fais des grosses bestes sauuaiges et des lieures et des sers, et des faisans, perdrix, quailles et colons de columpmieres.

Nuns homs taillables ne puet joer aus deis. Et se il y joe il paiera v. s. damende a son signour. Et cil en cui hostel il joera cinc souls damende a son signour. Et se homs taillables est trouueis bouuent en tauerne, puis quil sera nuis, il paiera cinc sould damende au signour dou ban. Et li tauerniers pour chaucun home qui i serat

*Quelq*

*Y ...*

*Quel*

*doma, l'ou*

trouueis beuant, douze deniers se ce ne sont gens trespascent.

*marriage* Se femme, ne fille de sergent, ou de bourgeois, ou de home taillable se marie fors de son signoraige, elle en vat sens chasse et sens heritaige, car tous ses heritaiges demoure au signour dont elle se part. En teil maniere que ce que elle tient dautres signours. li sires le doit dedens lan mettre en main qui deserue vers les signours ensis comme la femme faisoit, cui li heritaiges auoit estei. Et ce qui de lui muet, et toute la remanance, einsis comme il est dauant dit, li demoure quittement en sa main, saulfs les entrécours.

*Pledge* On ne puet home, ne feme gaigier dou lit de son corps, ne de sa millour roube. Ne home qui teingne sarmeure et son harnois, on nel puet gaigier de larmeure ne dou harnois, ne de son millour roncín de quinze liures, ou de plus. Qui recroira gaiges, il

recroira les poustures. Et qui tort auera, il les paiera.

La justice puet adjourner de toutes chozes par lettres pandens don seel de la court. Et se cil qui adiourneis sera est araisonneis de honor de corps ou de heritaige dont il soit tenens il nen respondera mies se il ne li plait, tant qu'il ait estei adiourneis, einsis comme il doit. Se paroles sont chergies en jugement, Et il i at descort, li sires appellera de ses gentilz homes, et le ferat par lour acort, se il puet. Et se il i at descort, li sires se tenrat a la plus sainne partie, et ce qu'il en dira serra quant il l'auera dit par le consoil de la plus sainne partie, et li autre seront jugie par lour peirs, et par les gentils homes, se cil sont en la presence. Et qui lonf panra pour chauscun auera de chaucune maison ou il le panra, ou ban, vn denier.

Nuns ne puet vendre ne engaigier heri-

taige quil teingne de signour, se par le signour nest de cui il le tient. Et des amandes desor nonmees, ou il dit que li sires des homes doit auoir les amendes, si li home demorent en teil ban que nuns ne prant amande en cellui ban, se li sires dou ban non. li sires dou ban auera l'amende, et li sires cui homs il yert nen auera point. De toutes les amendes qui encherront de ces chozes dessus dites, li signour nen puellent nulles quicter par lour sairemens. Qui ne pourra paier l'amende tant souls comme il en faura, iant jours gerra en tour ou en sep. Se li sires ne leuoit lamende de son home dedens quarante jours, ou il n'en tenoit la justice teile comme elle est deuseie, li souuerain signour de cellui la leueroient, ou tenroient la justice.

De ci en auant cist atournement seront tenu en toute la contei de Bar et en fles et en arrierefies, sauues les franchises des

nuefues villes. Se jugemens chiet entre les signors et les homes qui sont lour home de fiei. li home doient estre jugiei par lour pers.

Et toutes aultres chozes qui ci ne sont escriptes, iront aus vs. et aux coustumes que elles aloient dauant. Et cil qui iront encontre cest atournement, seront en la chasce les signors, et les homes, et li signour le doient faire tenir. Et li home les endoient aidier.

Ce fuit fait lan de grace que li milliaires courroit par mil et dous cens et cinquante cinc ans, en moix de octobre.

*Bibliothèque nationale, Lorr. 718, fol. 27. Cette ordonnance est générale à tout le Barrois; les plus petits villages aussi bien que les villes pouvaient compter sur l'autorité du prince pour la conservation de leurs privilèges. Le cartulaire du Barrois est exclusivement destiné au maintien des franchises communales. (Ce manuscrit est conservé dans la Bibliothèque du comte Stanislas d'Imécourt.)*

FIN.









LA MISSION  
DE  
JEANNE DARC





0 .

PAUL MARIN, Capitaine d'Artillerie

---

LA MISSION  
DE  
JEANNE DARC

---

CONFÉRENCE FAITE À GÈNES  
À LA  
Società di Letture e Conversazioni Scientifiche



GÈNES  
IMPRIMERIE DE A. CIMINAGO  
Vico Mele 7  
—  
1891



**A Monsieur William Crookes**  
**membre**  
**de la Société Royale de Londres.**

MONSIEUR ET ÉMINENT PROFESSEUR,

*J'ai l'honneur de vous adresser la Conférence que j'ai faite à Gênes le 27 février dernier sur la Pucelle d'Orléans. Dans cette conférence, je me suis fondé sur vos expériences spirites, afin d'assigner à la Mission de Jeanne Darc une origine conforme aux dires de l'héroïne, afin de placer cette origine au dessus des prétentions matérialistes des physiologues du dix neuvième siècle.*

*Depuis, un journal parisien, « L'Univers Il-*



lustré » a publié un long article sur vos expériences spirites. L'authenticité des documents qui ont fait connaître vos expériences au public y est l'objet de réserves. Je crois devoir vous signaler l'une de ces réserves. Elle est contenue dans le numéro du 18 avril.

« L'attitude ultérieure de M. William Crookes  
« semble de nature à infirmer la valeur d'un premier témoignage. Depuis dix sept ans que des  
« faits si extraordinaires ont été constatés par lui,  
« il a gardé un silence absolu et ce silence, en  
« vérité, ressemble beaucoup à un désaveu. »

*Votre silence ressemble-t-il à un désaveu? Je me suis posé la question. J'ai songé à vous la communiquer avant d'en poursuivre la solution. Lui fournirez-vous une réponse décisive?*

*Il y a de mon fait quelque audace à solliciter votre intervention dans une querelle de ce genre: j'ai cette audace dans l'intérêt de la vérité.*

*Les individus traversent vite l'univers. Quand un savant a terminé son passage à travers la vie, l'héritage de son savoir se résout en parcelles in-*

*complètes, lot d'une petite troupe de compagnons ou d'amis, vite perdues pour la collectivité humaine. Je tiens pour un précieux avantage d'avoir commencé mon voyage à temps pour provoquer de votre bouche ou de votre main la réponse à une objection intéressante pour les doctrines de notre époque. Vos expériences de 1874 sont elles, ainsi que je l'ai pensé jusqu'ici, ainsi que je le pense encore, les plus décisives du siècle au point de vue de l'évolution scientifique de l'humanité? Au contraire! l'auteur de ces merveilleuses expériences désavoue-t-il la paternité de phénomènes scrupuleusement observés?*

*Tel est mon sentiment en écrivant cette lettre. Ce sentiment est respectueux de votre gloire. En répétant ce que des adversaires ont affirmé dans une intention opposé à la mienne, j'écris pour le bien de la science, j'agis pour la recherche de la vérité. Cela dans la faible mesure de l'écrivain qui répète les propos d'autrui en s'efforçant de les rattacher à la solution des problèmes historiques et philosophiques qui agitent l'âme de l'humanité.*

*Vous intéresserez-vous au discrédit ou les assertions de « L'Univers Illustré » sur vos expériences placent mes propres dires sur la Mission de Jeanne Darc? J'ose l'espérer. Je me remets à votre bienveillance pour les amis de la vérité. Je vous prie d'agréer l'expression de mon profond respect.*

Hyères, le 2 Mai 1891.

PAUL MARIN.

LA MISSION  
DE  
JEANNE DARC



*Mesdames, Messieurs,*

C'est pour moi un grand honneur que de vous entretenir de Jeanne Darc. Je vous exprime mes remerciements pour l'honneur que vous m'accordez.

J'ai eu le plaisir d'assister à la dernière Conférence de l'éminent professeur Morselli. J'ai éprouvé une ardente admiration pour l'éloquence du savant orateur. J'ai goûté un charme rare à suivre dans les yeux de son auditoire d'élite, le reflet des beaux sentiments exprimés par son discours.

Je sens le prix d'un pareil auditoire. Je souhaite vivement de mériter son approbation.

Jeanne Darc est une superbe figure dans l'histoire. Son nom excite la sympathie. Il n'en est pas de plus glorieux.

La mission de Jeanne Darc fut pleine d'honneur. Elle sauva la patrie au moment où le salut de la patrie semblait perdu.

Après avoir commandé les armées, après avoir vaincu l'ennemi, après avoir conduit le dauphin à Reims et après l'avoir fait sacrer sous le nom de Charles VII avec le prestige incomparable du cérémonial suivi pour Clovis Jeanne Darc tomba aux mains des Anglais.

Tels sont les traits rapides de la vie militaire de la Pucelle: avoir sauvé son pays! avoir placé la couronne royale sur la tête de l'héritier légitime!

A ces traits glorieux s'ajoute un dernier acte entourant d'un rayonnement immortel la figure magnifique de Jeanne Darc.

Prise par les Anglais, la jeune fille qui a vaincu leurs armées est mise en jugement;

elle est jugée comme hérétique; elle est condamnée comme relapse. Elle subit le supplice du feu sur la Place du Vieux Marché de Rouen.

Comment la glorieuse Pucelle était-elle hérétique? Comment tomba-t-elle relapse? La jeune fille qui avait conduit les Français à la victoire avait-elle écrit quelque traité de théologie? À l'exemple de Wicleff ou de Jean Huss avait-elle professé des doctrines hétérodoxes?

Non! la Pucelle n'avait écrit ni sur les dogmes, ni sur les graves problèmes qui passionnaient les docteurs de son temps. Et pour cause! Jeanne Darc ne savait pas écrire, Jeanne Darc ne savait pas même lire. La Pucelle n'avait professé aucune doctrine contraire aux enseignements des évêques. Loin de là! elle avait porté les armes en pieuse chrétienne, en fidèle obéissante; aucun écart de sa conduite, aucun excès de sa parole ne fut signalé par les évêques de France.

Alors comment Jeanne put-elle être qualifiée hérétique? Ce fut à cause de sa mission.

Quelle était cette mission?

Vaincre les Anglais; les repousser de toute la France. Remettre le roi Charles VII en possession des territoires appartenant à ses pères, les rois de France.

Cette mission, la Pucelle d'Orléans en avait accompli la plus grosse part, quand elle tomba aux mains des Anglais sous les murs de Compiègne. Cependant elle n'avait pas accompli cette mission toute entière.

Le caractère particulier de cette mission, ce qui en fait une chose à part, c'est la qualité de la personne qui l'avait confiée à Jeanne Darc. Cette personne, c'était le Roi du Ciel lui-même. Du moins Jeanne Darc affirma avec constance et avec loyauté, que Dieu lui avait ordonné, par les anges Michel et Gabriel, par les saintes Catherine et Marguerite, de réclamer le commandement des armées fran-

çaises et de chasser les Anglais de la France.

Ce dire de la Pucelle fut répété par elle durant les treize mois que dura son éclatante carrière militaire; il fut soutenu par elle durant les douze mois que dura sa captivité; il fut proclamé sur le bûcher aussi haut que le permettait la voix de la Pucelle, au moment où le bourreau de Rouen approcha la torche des fagots qui supportaient la libératrice de la France.

Voici posée nettement la particularité de la Mission de Jeanne Darc. Examinons brièvement les événements qui la manifestèrent aux yeux des contemporains de la Pucelle.

La vie de Jeanne Darc peut se partager en trois périodes distinctes.

La vie de la jeune fille jusqu'au jour où le conseil du royaume de France lui remit le commandement de l'armée. C'est la première partie de l'héroïque histoire de Jeanne; c'est le premier acte du drame; il se déroule en



dix sept années depuis le berceau de l'héroïne jusqu'à Chinon.

La vie de guerre de la Pucelle. C'est la période glorieuse; elle dura treize mois pleins. Les armées de l'Angleterre et de la France sont les témoins, les acteurs et les juges de ce second acte du drame qui commence à Orléans, se continue à Reims, à Paris, à la Charité, pour être clos à Compiègne dans un combat où la Pucelle est faite prisonnière.

Après ce second acte du drame se déroule la captivité de Jeanne Darc dans le château de Beaulieu, dans le château de Beaurevoir, dans le château du Crottoy, enfin dans le Vieux Château de Rouen. Ce troisième acte se termine par l'appareil d'un Tribunal solennel présidé par l'évêque de Rouen, revêtu des formes que lui conférerait l'intervention du Grand Inquisiteur de France.

Cet acte terrible est le triomphe de la science artificieuse des juges qui envoyèrent

au supplice, au supplice du feu, la vaillante ennemie de l'Angleterre. Ce troisième acte dura un an et sept jours.

Dans ces trois actes du drame je choisis le second pour exposer les principaux traits sous lesquels se manifesta la Mission de l'héroïne aux gens de son temps.

Le siège d'Orléans, par les Anglais, était une opération de guerre des plus importantes.

Les forces anglaises qui assiégeaient Orléans étaient peu nombreuses : leur qualité était excellente.

Des ouvrages de fortification passagère avaient été construits par les Anglais sur les deux rives de la Loire afin de contenir les assiégés, afin de leur fermer les routes de France, afin de les réduire par la famine.

Le siège durait depuis cinq mois, lorsque la Pucelle obtint du dauphin le commandement d'une armée de secours. La difficulté pour cette armée était de forcer la ligne de redoutes in-

tercalée par les Anglais entre le royaume et la ville d'Orléans.

Sans hésiter, Jeanne Darc partit de Blois, elle ordonna à ses lieutenants de forcer l'entrée d'Orléans par le point le plus fort de la ligne d'investissement.

Deux étapes séparaient Blois d'Orléans. Lorsque Jeanne Darc parut le vendredi 29 avril 1429 devant la ville assiégée, elle fut surprise; ses lieutenants avaient tremblé d'exécuter les instructions de leur général. Les instructions étaient téméraires: plutôt que de s'y conformer, les lieutenants de Jeanne les avaient exécutées de travers. Au lieu d'aborder Orléans par la rive droite de la Loire, l'armée de secours avait été conduite par eux le long de la rive gauche où les fortifications des Anglais avaient moins de puissance.

Jeanne fut contrariée de cette désobéissance. Jeune fille sans état de services militaires, n'ayant assisté à aucune bataille, à aucun

siège, elle reprocha durement à des maréchaux de France, à des capitaines éprouvés d'avoir douté de sa parole, d'avoir appréhendé de lui obéir !

De sa personne, elle franchit la Loire dans un bateau; elle fit subir la même opération au convoi de vivres qu'accompagnait l'armée; elle renvoya à Blois son armée, en lui ordonnant de revenir par le chemin prescrit primitivement par elle. De sa personne, accompagnée de quelques soldats qu'avaient transportés les bateaux des Orléanais, Jeanne entra dans la cité qu'elle affirmait avoir mission de délivrer, de par le Roi du Ciel.

Voilà le premier tableau de la vie militaire de Jeanne, tableau bien extraordinaire si l'on oppose la fermeté inexpérimentée de la jeune fille à l'expérience des capitaines français.

Au second tableau, cinq jours après le premier, Orléans voit entrer dans ses murs, par la rive droite de la Loire cette fois, l'ar-

mée de secours si impatiemment attendue.

Jeanne va fièrement au devant de cette armée. Comment va s'opérer le passage entre les redoutes anglaises si fort appréhendé par les lieutenants de Jeanne ?

Sans coup férir !

Les dispositions tactiques prescrites par la jeune fille sont si judicieuses, si prudentes, que Talbot, le général anglais, refuse de donner l'ordre d'attaquer l'armée de secours pendant le difficile et critique moment du passage dans le défilé laissé libre entre les redoutes anglaises.

Ce Talbot était un des grands capitaines de son temps; ce n'était ni un sot, ni un trembleur.

Le duc d'Alençon, un des capitaines français qui servirent alors sous les ordres de la Pucelle dit à ce propos :

« C'était merveille de voir la sagesse et l'habileté de cette jeune fille à disposer les

batailles : on aurait dit un capitaine ayant fait vingt ans la guerre. Cette Pucelle excellait surtout dans l'emploi de l'artillerie où elle manifestait une habileté consommée. »

Des deux témoignages, du témoignage de Talbot, du témoignage du duc d'Alençon, quel est le plus fort ? Je ne le sais pas et je n'ai pas besoin de le savoir. Ces témoignages sont concordants : il est prudent de s'incliner devant eux. L'historien n'a qu'à enregistrer ces témoignages en laissant aux militaires le soin de conclure.

Un grand capitaine tel que Talbot considérerait-il comme une aubaine que l'armée ennemie *Fut Tombée en Quenouille* comme on a dit parfois quand de graves responsabilités incombait à la personne d'une femme ?

Point du tout. Au contraire, ce général expérimenté, préférera rester coi que de tenter l'offensive contre l'armée commandée par la Pucelle !

Que faut-il conclure ?

Simplement que Jeanne Darc va attaquer les anglais, puisque ceux-ci refusent d'attaquer.

Dès le lendemain, l'action a lieu ; une des redoutes anglaises, une de leurs *bastilles*, comme on disait alors, est attaquée, elle est prise d'assaut.

Le surlendemain, même spectacle. Le troisième jour nouvelle représentation offerte à l'armée anglaise furieuse et n'osant venir au secours de ses bastilles qui tombent une à une, tant sont prudentes les dispositions adoptées par la Pucelle afin d'éviter que les flancs de ses colonnes d'assaut puissent être entamés par le gros de l'armée anglaise.

Ces trois jours voient les Français s'emparer de la Bastille Saint Loup, de la Bastille des Augustins, des Tourelles ; ils sont restés inoubliables pour les gens d'Orléans.

Le jour anniversaire de la prise des Tourelles, le 7 Mai, est resté la fête de la cité

secourue par la Pucelle <sup>(1)</sup>. Ce jour là, une procession solennelle se déroule sur les lieux témoins de cet assaut, sur l'emplacement du fossé où Jeanne Darc eut la poitrine traversée d'une flèche, et où vaillamment, sans reculer d'un pas, la jeune fille ordonna qu'elle fut maintenue, afin d'encourager par sa présence la valeur des siens.

Le lendemain de ce jour fameux, c'était le dimanche après l'Ascension, le général anglais Talbot ordonna à son armée d'évacuer les ouvrages de fortification que n'avait pas encore tâtés la vaillante Pucelle. Le siège d'Orléans était levé.

La première partie de la mission de la Pucelle *le signe de cette mission*, comme disait Jeanne, était accompli.

À ce moment, Jeanne Darc voulut mener

---

(1) La fête d'Orléans commence le 7 Mai au soir: le jour de la grande procession est le 8 Mai.



le dauphin à Reims pour le faire sacrer roi de France.

Si l'on examine la situation militaire à ce moment, on est amené à conclure que le plan de la Pucelle avait beaucoup de chance de réussir.

L'armée anglaise qui faisait le siège d'Orléans s'était divisée en trois tronçons: aucun de ses tronçons n'était de taille à interdire à l'armée française d'aller à Reims.

Un des tronçons de l'armée anglaise avait fait retraite sur la place de Jargeau, située sur la Loire, en amont d'Orléans: le second tronçon avait fait retraite à Meung et à Beaugency, forteresses situées également sur la Loire, mais en aval d'Orléans. Un dernier tronçon avait suivi la route de Paris.

La route d'Orléans à Reims était libre: aucune armée anglaise ne barrait la ville du sacre aux troupes victorieuses qui avaient délivré Orléans.

Le conseil du dauphin objecta que l'entreprise était trop hardie. Les places occupées sur la Loire par les anglais créaient une situation dangereuse à une armée se dirigeant loin au de là de la Loire. Avant d'aller à Reims, il fallait que Jeanne Darc réduisit les places de Jargeau, de Meung, de Beaugency. Alors on pourrait aller à Reims : la ligne de communication de l'armée avec la Loire s'appuierait sur une base solide.

Jeanne Darc se soumit aux objections des membres du conseil royal.

Ce conseil avait pour âme le seigneur de la Trémouille, favori du roi à l'époque où parut Jeanne Darc.

Ce personnage était cupide : sa cupidité trouvait profit à la prolongation des hostilités avec l'Angleterre. Il se faisait payer chèrement par le trésor royal les services qu'il était censé rendre au royaume.

Chaque action de guerre, heureuse ou ma-

l'heureuse, chaque incident, chaque expédition était prétexte à un don fait au favori ou à une spoliation préparée par lui.

Ce personnage voyait avec dépit Orléans délivré sans qu'il eut eu l'occasion de faire valoir son mérite dans cette opération. C'est en effet contre sa volonté que le dauphin avait consenti à remettre à la Pucelle le commandement des troupes.

Le favori appréhendait le sacre du dauphin à Reims et sa restitution dans le domaine royal.

En effet le bien public était opposé sur ces points à son intérêt particulier.

La Trémouille jugeait que Jeanne Darc éprouverait un échec dans les lentes opérations de siège qu'exigerait la réduction des places fortes de la Loire. Il pensait que la marche sur Reims serait remise, et que la Pucelle userait sa popularité et sa chance avant d'avoir pu la réaliser.

La Trémouille se trompait.

La réduction des places fortes de la Loire eut quelque chose de foudroyant.

À Orléans, Jeanne Darc avait vaincu les anglais en attaquant leurs ouvrages de fortification passagère. C'était un fait inouï, car la solidité des anglais derrière pareils ouvrages était proverbiale. Sur vingt pareilles attaques dans les dix dernières années, on ne citait pas un succès.

À Jargeau ce fut bien pis. Jeanne enleva d'assaut la forteresse munie de tous les engins, protégée par les murs hauts et épais, défendue par les fossés larges et profonds que les bourgeois de Jargeau avaient édifiés à grands frais.

Ce fut un coup de foudre pour les troupes anglaises de France et d'Angleterre que la nouvelle du siège de Jargeau terminé en deux jours.

C'est à ce siège fameux que la Pucelle sauva la vie au duc d'Alençon en lui indiquant une

bombarde anglaise braquée sur lui. A peine le duc était-il à dix pas de là, le boulet frappait la place !

La prise de Jargeau jeta la terreur chez les anglais bien plus encore que n'avait fait la levée du siège d'Orléans.

Que deviendrait l'occupation anglaise si les places les plus fortes succombaient dès l'arrivée de Jeanne ?

À la prise de Jargeau, les anglais avaient subi des pertes énormes : presque tous avaient été tués dans l'assaut ; ce qui était pour affliger profondément leurs camarades.

Aussitôt Talbot recut l'ordre de marcher, coûte que coûte, au secours des places de Meung et de Beaugency, afin de leur éviter le sort que la Pucelle avait fait subir à Jargeau.

Mais si vite que Talbot eut voulu accomplir son dessein, il arriva trop tard. Beaugency venait de succomber quand Talbot y arriva.

Alors en toute hâte, le grand capitaine

anglais voulut battre en retraite sur Paris, tant il lui semblait dangereux de risquer la bataille dans de pareilles conditions, une fois que les garnisons anglaises étaient prisonnières !

Jeanne Darc ne lui en laissa pas le temps. À un de ses lieutenants qui lui représentait la fatigue de l'armée française harassée par la prise de Jargeau, de Meung, de Beaugency, à bout de jambes par les marches forcées qu'avait exigées leur prompt réduction, la Pucelle répondit :

« Donnez de l'éperon ! c'est tout le travail que vous aurez à faire. »

La prédiction se réalisa à la lettre.

Jeanne Darc prit le commandement de la cavalerie et la poussa à force d'éperons sur les traces de l'armée anglaise. La poursuite dura six lieues.

Enfin l'avant garde française atteignit l'infanterie anglaise prenant quelques instants de

repos et n'ayant pas eu le temps de former les redoutables fortifications improvisées qui rendaient l'approche de son front inaccessible aux attaques.

La bataille s'engagea; elle se prolongea jusqu'à l'arrivée du gros de l'armée française.

En quelques heures, l'infanterie anglaise fut rompue: à peine un tiers de l'armée anglaise put prendre la fuite vers Paris; le reste fut sur le champ de bataille. Talbot, le général anglais, fut pris. Il eut un mot superbe à qui lui demandait ce qu'il pensait de l'événement:

*C'est la fortune de la guerre!* dit-il.

À ce moment aucune objection ne pouvait être opposée à la marche sur Reims.

La Trémouille invoqua la pénurie du trésor royal pour une expédition aussi coûteuse.

Ce fut en vain, le dauphin décida d'aller à Reims.

Il y alla, presque sans effusion de sang.

Les places fortes d'Auxerre, de Saint Flo-

rentin, de Troyes, de Châlons, enfin, Reims lui même, qui avait une garnison anglaise, ne firent aucune résistance sérieuse à l'armée française.

L'exemple de Jargeau et de ses défenseurs avait paralysé toute velléité de la part des gens de ces forteresses de subir un sort pareil.

Bref, le sacre eut lieu à Reims.

Je tairai l'expédition contre Paris, je tairai tout le reste de la carrière militaire de la Pucelle: force est d'arriver au terme de sa carrière militaire, au combat de Compiègne où Jeanne tomba aux mains des anglais.

Ce dernier épisode est à lui seul tout un drame: on y voit la vaillante Pucelle accourir au secours de la place devant laquelle le duc de Bourgogne, allié aux anglais, a mis le siège. Après des prodiges de valeur racontés par un témoin oculaire qui assistait au siège dans le camp anglais, la Pucelle est arrachée de



son cheval <sup>(1)</sup>. Pour elle commence la captivité !

À ce moment, finit la mission glorieuse de Jeanne Darc.

À ce moment, commencent les étapes douloureuses d'une seconde mission qui se déroule de prison en prison jusqu'au bûcher.

Que faut-il penser de la mission de Jeanne Darc ? Faut-il prendre à la lettre les dires de la glorieuse jeune fille ? Faut-il admettre que la Pucelle d'Orléans était le jouet d'une illusion ? Graves questions qui ont divisé les esprits les plus éclairés de notre temps ! Graves questions qui les divisent encore.

Une des plus sérieuses raisons qui ont divisé les écrivains sur la Mission de Jeanne Darc consiste dans un argument qui peut se résumer ainsi.

---

(1) Les détails de la prise de Jeanne Darc à Compiègne sont rapportés dans *Jeanne Darc tacticien et stratège*. (BAUDOIN, éditeur. Paris, 1891).

« Les apparitions des anges Michel et Gabriel, des saintes Catherine et Marguerite à Jeanne Darc, sont des hallucinations. Pareilles apparitions ne sauraient avoir rien de réel. »

Cet argument appartient en propre à la science médicale du dix neuvième siècle. Les éminents professeurs qui ont formé les docteurs et les savants contemporains étaient imbus des doctrines matérialistes.

À cet argument on ajoute ce développement.

« Il n'existe ni anges Michel et Gabriel ni saintes Catherine et Marguerite en dehors de l'imagination des personnes pieuses qui représentent ces personnages comme communiquant avec elles. Les apparitions de ce genre sont des hallucinations semblables aux diverses hallucinations que subissent les personnes affligées de ce que les médecins appellent *trouble mental*, folie, *état de somnambulisme* ».

Il existe dans cet ordre d'idées un livre remarquable écrit par le docteur Brierre de Boismont.

Circonstance à noter, le docteur Brierre est spiritualiste ; il est chrétien ; il ne nie pas *a priori* l'ange Gabriel, l'ange Michel ; mais sous l'influence des doctrines matérialistes qui l'entourent, il n'admet pas que ces anges se soient manifestés à Jeanne Darc. Son livre qui traite DES HALLUCINATIONS est un des monuments de la science médicale contemporaine. Du moins tel est l'avis des plus éminents docteurs.

Le chapitre XV de cet ouvrage magistral est intitulé :

« Des hallucinations considérées au point de vue de la Psychologie, de l'Histoire et de la Religion » il s'étend de la page 455 à la page 529.

Les pages 501 à 507 sont consacrées à l'examen de la Mission de Jeanne Darc.

Voici les réflexions de l'éminent physiologiste.

« Aux faits que nous venons de citer nous

croyons devoir ajouter celui de l'héroïne à laquelle la France doit l'expulsion de l'étranger. Il n'est pas un épisode de nos annales, dit M. Buchon, qui excite autant d'admiration et d'intérêt que la courte histoire de l'arrivée de Jeanne Darc au camp français, de ses exploits, de ses vertus et de son supplice. Un événement aussi extraordinaire a donné lieu aux conjectures les plus opposées. Les uns, partageant les idées du temps, l'ont crue véritablement inspirée de lumières surnaturelles; d'autres n'ont regardé son enthousiasme que comme l'effet d'une exaltation de sentiments patriotiques et religieux; ceux-ci en ont fait l'agent ou la dupe d'une vaste et profonde intrigue ourdie par les hommes d'État de la cour de Charles VII ».

Le docteur Brierre de Boismont poursuit ainsi l'examen de la vie de Jeanne Darc d'après Buchon, historien consciencieux et clairvoyant. À l'époque où parut la première édition

DES HALLUCINATIONS, les travaux de Buchon étaient la source la plus sûre touchant l'histoire de Jeanne Darc.

« Qu'était donc la Pucelle d'Orléans? Une jeune paysanne de dix huit à dix neuf ans, d'une taille noble et élevée, d'une physionomie douce mais fière; d'un caractère remarquable par un mélange de candeur et de force, de modestie et d'autorité et d'une conduite enfin qui fait l'admiration de toutes les personnes qui l'ont connue. Dès ses premiers pas dans la carrière guerrière dont n'ont pu l'éloigner des rebuts réitérés, elle devient le parfait modèle du chevalier chrétien. Intrépide, infatigable, sobre, pieuse, modeste, habile à dompter les coursiers et versée dans toutes les parties de la science des armes comme un vieux capitaine, il n'y a rien dans sa vie qui ne relève une haute inspiration et *qui ne porte le sceau d'une autorité divine* (Charles Nodier). À dix huit ans, sa mission est termi-

née; il ne lui reste qu'à la couronner par le martyre. »

Ces considérations méritent d'être pesées. Il en est de même de la suite: « Ainsi, d'un côté, une conduite intacte, une sagesse exemplaire, une raison parfaite; mais de l'autre, comme chez beaucoup de personnages célèbres, des visions, des révélations. Exposons les faits, nous les examinerons plus tard. »

Voici la narration des faits d'après l'illustre aliéniste: nous aurions de nombreuses observations à formuler sur sa narration, si nous cherchions autre chose que l'opinion même de l'éminent médecin qui fait autorité parmi ses confrères d'aujourd'hui.

« À l'âge de douze ans, elle eut sa première apparition de la manière suivante: se trouvant avec ses compagnes dans une prairie, elle vit près d'elle un jeune homme qui lui dit: « Jeanne, courez à la maison, car votre mère assure qu'elle a besoin de votre aide ». Jeanne vole

au devant de sa mère qui lui déclare qu'elle ne l'a pas demandée. La jeune fille veut aller rejoindre ses camarades, mais tout-à-coup une nuée claire et brillante s'offre à ses yeux et du milieu de la nuée, une voix lui crie : « Jeanne, tu es née pour suivre une autre carrière et pour faire des choses merveilleuses, car tu es celle que le roi du ciel a choisie pour le rétablissement du royaume de France et pour être l'aide et l'appui du roi Charles dépouillé de son empire. Habillée en homme tu prendras les armes; tu seras un chef de guerre; et tout se fera par ton conseil. »

Le docteur Brierre de Boismont continue ainsi l'exposition des événements qui amenèrent Jeanne Darc à concevoir sa Mission. Il raconte sans commentaires ce que Jeanne elle même a prononcé sur ce sujet. Son exposition est d'une bonne foi parfaite.

« Jour et nuit, des apparitions semblables se présentèrent à Jeanne; elle demeura cinq

ans entiers dans un pareil trouble. Enfin, dans une dernière vision, elle reçut cette réponse: « Le roi du ciel l'ordonne et le veut: à l'avvenir, ne demande plus comment cela se fera, car si telle est la volonté de Dieu au ciel, telle elle sera sur la terre. Va donc au lieu voisin appelé Vaucouleurs, qui seul dans les contrées de la Champagne a conservé sa fidélité au roi. Celui qui commande en ce lieu te conduira sans difficulté comme tu le désires. »

Le savant médecin poursuit en ces termes:

« Lorsque cette infortunée subit les interrogatoires de ses ennemis, elle dit que sainte Catherine et sainte Marguerite lui avaient apparu à treize ans et lui avaient appris à se gouverner. La première voix qu'elle entendit fut celle de saint Michel qu'elle vit devant ses yeux; il était accompagné des anges du ciel: tous avaient une forme corporelle. Elle déclara qu'elle avait embrassé les deux saintes, qu'elles sentaient bon et qu'elle les avait tou-



chées (Interrogatoires du 17 mars p. 482). »

Le docteur Brierre de Boismont trace dans les lignes qui suivent l'explication de ce qu'il appelle LES HALLUCINATIONS DE JEANNE DARC. Pour l'éminent physiologiste l'explication consiste dans un désordre organique. Le passage de l'enfance à l'adolescence est accompagné d'ordinaire, chez la femme, par une révolution de la circulation sanguine. Chez Jeanne, cette révolution fit défaut, si l'on en croit des documents historiques dignes de foi. Suivant le docteur Brierre, cette exception aux phénomènes ordinaires de la puberté aurait été, sinon la cause, tout au moins l'occasion des HALLUCINATIONS DE JEANNE DARC.

« Les hallucinations de presque tous les sens sont ici évidentes. Cela suffit-il pour faire de l'héroïque Jeanne Darc une aliénée ? Nous protestons contre une semblable opinion. Lisez ces interrogatoires si empreints de malveillance, d'astuce et de haine et vous serez

frappé des déclarations simples, ingénues, uniformes de Jeanne Darc; elle s'y montre toujours supérieure à ses juges et déjoue noblement leur perfidie par sa franchise, leur lâcheté par son courage, leur niaiserie par sa ferme intelligence, leur dévotion étroite par sa haute piété. Sa vie, telle que cet interrogatoire la fait apparaître, est une vie d'innocence et de piété. Vienne la crainte des désordres des gens de guerre et Jeanne, déjà courageuse, escorte dans des lieux peu sûrs celles de ses compagnes qui redoutent d'y mener leur troupeaux. L'âge de treize ans arrive, et c'est à ce jeune âge que, dans cette nature vigoureuse devait se manifester le plein développement de toutes ses facultés physiques, car déjà les facultés morales et intellectuelles avaient eu un développement prématuré. A ce moment, tous les habitants des campagnes vivaient dans la terreur continuelle des anglais et des bourguignons; un

profond découragement abattait tous les courages. La patrie semblait pour jamais perdue. LA JEUNE IMAGINATION DE JEANNE AVAIT ÉTÉ ENFLAMMÉE PAR LE SPECTACLE DES MAUX DE SON PAYS, DE SON HAMEAU, DE SA FAMILLE. L'adolescence qui demandait chez elle à succéder en ce moment à l'enfance, imprimait aussi à son sang et à son cerveau une agitation extraordinaire. DANS CETTE ESPÈCE DE CRISE, ELLE TOURNA LES YEUX VERS LES VITRAUX DE L'ÉGLISE SUR LESQUELS VENAIENT SE RÉFLÉCHIR LES RAYONS ARDENTS DU SOLEIL. Elle fut éblouie et resta plongée dans un espèce d'extase. C'est alors , continue M. Buchon auquel nous empruntons ce récit et ces explications, que commencèrent les visions relatives à sa mission ».

Que vaut cette explication du docteur Brierre de Boismont? Fort peu de chose à notre avis. Cependant l'autorité du savant physiologiste nous oblige à ne donner notre avis que sous réserves. Le docteur continue ainsi :

« CE GRAND MOMENT D'HALLUCINATION PASSÉ, Jeanne rentre en elle même et doute de ce qu'elle a vu. Pendant plusieurs semaines, son sang plus calme, ne porte à son cerveau ni les ardeurs belliqueuses, ni ces visions merveilleuses, ni ces inspirations d'avenir; mais chaque fois qu'au bout d'un certain nombre de semaines se manifestent en elle des symptômes d'une grande révolution constitutive QUI NE SEMBLE PAS S'ÊTRE JAMAIS RÉALISÉE, les mêmes hallucinations se reproduisent devant ses yeux éblouis; saint Michel lui apparaît et elle retombe dans ses rêveries extatiques, dans ses entretiens mystiques avec lui, avec l'ange Gabriel, avec sainte Catherine et sainte Marguerite DONT LES FIGURES ÉTAIENT COURONNÉES DE BELLES COURONNES MOULT RICHEMENT ET MOULT PRÉCIEUSEMENT. En vain sa raison voulait elle résister, le retour des mêmes phénomènes leur donnait chaque fois plus d'autorité, et comme les voix qui se faisaient entendre à

son coeur noble et pur ne murmuraient que des pensées d'honneur et de dévouement, elle s'habitua à ne s'en plus méfier et à les appeler avec autant d'empressement qu'elle les avait redoutées. »

Voici comment le docteur Brierre expose les phénomènes consécutifs aux hallucinations, ceux où l'hallucination devient une réalité. Notons encore que *l'homme d'un mérite incontestable* auquel le docteur Brierre dit emprunter son appréciation de la MISSION DE JEANNE DARC est Buchon, l'historien consciencieux dont il a été question plus haut.

« Déjà depuis près de sept ans elle avait vécu dans ce commerce intime avec les plus hautes pensées qui trouvaient un écho en elle. Dix huit ans arrivèrent. Elle était dans toute la force de sa belle organisation. Elle demande à accomplir son sacrifice. Elle se présente au gouverneur de Vaucouleurs, et, après une longue hésitation, celui-ci, touché enfin de tant

de courage et de persévérance, dont l'exemple pouvait échauffer les coeurs les plus découragés, cède à ses prières, l'arme et l'envoie à Chinon. Cette appréciation de la conduite de Jeanne Darc par un homme d'un mérite incontestable nous a paru si conforme à celle qu'en aurait donnée la science que nous avons cru devoir la rapporter en entier. Mais ici se présentent les objections, que nous avons faites ailleurs. »

A noter les reflexions du savant docteur Brierre de Boismont sur ce point particulier de physiologie. Avec une loyauté qui l'honore, le docteur déclare que le cas de Jeanne Darc ne présente aucune analogie avec les cas relevés dans les cliniques. Il développe cette remarque en fort bons termes.

« Si le défaut de régularisation d'un phénomène important chez les femmes doit être regardé comme la cause des hallucinations de Jeanne, comment se fait-il que nous ne retrou-

vions encore là aucune analogie avec ce qui se passe de nos jours en pareille circonstance? L'époque de la menstruation exerce-t-elle en effet une action sur le cerveau, il en résulte des désordres plus ou moins marqués de la sensibilité, de la mobilité de l'intelligence, des symptômes de folie, en un mot, un état de souffrance. RIEN DE SEMBLABLE N'A EXISTÉ CHEZ JEANNE; sa santé est parfaite, sa raison admirable, car ses hallucinations, reflet des croyances du temps sont les conséquences de la pensée, que sa mission est d'origine toute divine ». Bref le docteur Brierre de Boismont pense que la raison de la Pucelle était entière en dépit de ses hallucinations. « Les attaques énergiques dirigées contre notre doctrine de la coexistence de la raison avec les hallucinations rend très légitime, de notre part, les citations que nous empruntons aux auteurs qui partagent nos convictions. Nous n'avons jamais prétendu que ceux qui avaient

des hallucinations étaient dans un état ordinaire. C'est dans l'enthousiasme dû à de fortes croyances, favorisé par les circonstances au milieu desquelles il se produisait, que nous avons cherché l'explication de ces hallucinations si communes autrefois et qu'on observe encore aujourd'hui. Nous allons voir que cette explication qui est aussi celle d'un écrivain fort distingué, M. Ch. Louandre, est tout aussi ingénieuse, *beaucoup plus probable* et d'une portée philosophique et historique tout autre que celle qui se fonde sur la maladie des organes. »

Voici comment le savant physiologiste disserte sur ce cas curieux. Sa dissertation s'appuie sur des documents postérieurs à la première édition DES HALLUCINATIONS. L'édition d'où sont tirées les citations qui suivent est la seconde: elle fut publiée en 1852: elle comprend 720 pages in-octavo.

« Reprenons le fait si palpitant d'intérêt



de l'héroïque Jeanne Darc sur laquelle M. Quicherat a publié d'importants documents et M. Michelet un jugement remarquable. C'était au moyen âge une croyance de la chrétienté et, pour ainsi dire, un dogme traditionnel que Dieu honorait la France d'une protection particulière et qu'il l'avait choisie pour son royaume terrestre. Cette croyance éclate dans l'interprétation des faits historiques et se traduit en légendes merveilleuses. Dieu envoie dans la cathédrale de Reims, par la colombe qui porte les messages célestes, l'huile du couronnement. Mais quoiqu'il en soit de la Sainte Ampoule, on ne peut douter que cette légende n'ait exercé une puissante influence sur les destinées de la royauté française et par cela même sur les destinées du pays. Le couronnement de nos rois n'est pas une vaine cérémonie, c'est une solennité mystique dans laquelle Dieu leur confère des grâces particulières, l'esprit de justice, le don des mi-

racles. Il y a donc là, dès l'origine, pour les faits merveilleux une source qui ne se tarira pas dans les âges de la foi. Les traditions, la croyance à une intervention divine qui circulent partout étaient sans doute arrivées jusqu'à Jeanne; et quand on se reporte au XV<sup>e</sup> siècle, on comprend qu'en sondant son courage et sa foi, en écoutant ces voix mystérieuses que l'extase faisait parler en elle, elle ait cru se reconnaître dans l'ange sauveur annoncé à la France. Il suffit que la noble fille ait entrevu cette mission sainte; il suffit qu'elle ait posé le pied sur cette échelle mystique qui mène, par la vision, jusqu'au seuil de l'éternel séjour, pour qu'elle en franchisse tous les degrés. Jeanne Darc est de la même famille qu'Hildegarde et sainte Catherine de Sienne. Elle obéit comme ces deux saintes à cette faculté supérieure, enthousiasme, illuminisme, extase qui se dérobe à toute analyse, qui touche aux plus profonds mystères de

l'être, mais QUI N'EN EST PAS MOINS UN FAIT RÉEL, PERMANENT DANS L'HISTOIRE, INHERENT À LA NATURE HUMAINE. Dans ce bouleversement intérieur de l'extase, l'esprit profondément surexcité demande à l'imagination les fantômes qu'il rêve : celle-ci, malgré la persistance de la raison, leur donne des formes et des contours. L'esprit embrasse de nouveaux horizons ; le monde extérieur ne se présente plus dans les conditions ordinaires ; il n'est plus limité par la vraisemblance et le mirage surgit de tous côtés avec une autorité si grande que les mystiques ont établi la supériorité DU SENS INTERNE SUR LE SENS EXTERNE. »

Le docteur Brierre de Boismont commente ainsi ce trait singulier : « Cet oeil intérieur, cet oeil de la vision qui a l'ubiquité, comme le dit Hugues de Saint Victor, voit Dieu et tout ce qui est en Dieu ; QUAND LA FOI L'ECLAIRE, il en arrive jusqu'à posséder l'apparence de l'intangible, et l'âme découvre en elle même,

par la croyance, ce qui échapperait aux sens dans le monde de la matière. L'HALLUCINATION N'EST PAS SEULEMENT DANS LES INDIVIDUS, ELLE EST AUSSI DANS LES MASSES. La vision devient contagieuse. Jeanne et ses contemporains devaient trouver d'ailleurs dans la tradition chrétienne la logique de ces hallucinations. Les anges s'étaient montrés à Abraham, à Moïse, à Josué. Les écrivains ecclésiastiques des premiers siècles disaient que lorsque deux peuples sont en guerre, les esprits célestes établis sur les limites des deux royaumes se livrent entre eux des combats acharnés, ce qui explique la propension des hommes du moyen âge à voir des armées s'entrechoquer dans les nuages. Les spectateurs qui assistaient au supplice de l'héroïque Jeanne Darc racontèrent qu'ils avaient vu le nom sacré de Jésus, le dernier qu'elle prononça, écrit dans le flammes ».

Bref, le docteur conclut ainsi :

« LE PATRIOTISME ET LE GÉNIE MILITAIRE

élevés par la foi jusqu'aux dernières limites de l'inspiration, telle est la véritable explication de la destinée glorieuse de Jeanne Darc, LA SEULE que puisse admettre LA RAISON MODERNE. »

La conclusion du docteur accorde à Jeanne Darc tout ce que le docteur ose disputer aux doctrines médicales de son temps. Ce que le docteur Brierre n'ose accorder à Jeanne Darc, *une inspiration venant d'intelligences autres que les hommes*, le docteur l'accorderait s'il ne craignait de rompre avec les errements, unanimement admis par ses contemporains et par ses maîtres. Bref! le docteur refuse à la Pucelle une inspiration surnaturelle, mais lui accorde une *Mission* dont les effets sont équivalents aux effets d'une *Mission surnaturelle*. Cela, par égards pour ce que le docteur appelle lui même LA RAISON MODERNE!

Le docteur Brierre invoque ensuite le sentiment de Michelet.

« M. Michelet qui a pénétré jusqu'au fond des croyances du moyen âge, reconnaît l'inspiration religieuse, en s'inclinant devant les sentiments qui font les martyrs et les héros, la sincérité de la foi et le dévouement au pays ; il montre au delà des faits humains la MYSTÉRIEUSE ACTION DE LA PROVIDENCE sur les grandes choses et le RAYON DIVIN QUI TOMBE DE L'INFINI SUR CETTE ÂME D'ÉLITE pour éveiller en elle la poésie muette du sentiment. »

Il semble que les littérateurs et les poètes aient le privilège de faire intervenir ce RAYON DIVIN sans offenser les savants ! LA MYSTÉRIEUSE ACTION DE LA PROVIDENCE, dont fait mention le docteur Brierre d'après Michelet, est des plus simples, si l'on se fie au dire de Jeanne Darc, dire répété par elle au milieu de ses superbes succès militaires, dire maintenu par la Pucelle dans la prison de Rouen, devant ses juges, devant le bourreau ! Il n'y a rien de mystérieux dans la façon dont Jeanne

conçut sa mission, si l'on se fie à ce dire. Ce qui est mystérieux, c'est la cause de cette mission; c'est pourquoi la Providence usa en faveur de la France d'un moyen aussi insolite que l'intervention des anges Michel et Gabriel!

À noter enfin l'opinion d'un médecin allemand des plus estimés: elle permet d'apprécier le crédit dont a joui le livre du docteur Brierre de Boismont parmi les savants étrangers. C'est à ce titre que nous reproduisons son opinion citée dans la seconde édition DES HALLUCINATIONS.

« Le savant docteur Ideler, médecin de la division des aliénés à Berlin, après avoir cité de nombreux fragments de mon ouvrage, s'exprime ainsi: (*Versuch einer theorie der religiösen Wahnsinne*, page 30. Halle, 1848).  
« L'importance de ces considérations qui peuvent nous servir de criterium pour distinguer la FOLIE RÉELLE DES PHÉNOMÈNES INSOLITES DU

GÉNIE, de l'exaltation morale et qui doivent nous guider dans le cours de nos recherches, est encore plus évidente dans l'application que le médecin français fait des principes émis plus haut à la vie des personnages célèbres ; je lui emprunte la belle peinture qu'il nous a donnée de la Pucelle d'Orléans. »

Pour mémoire, nous reproduisons encore ces lignes du docteur Brierre : le cas de sainte Geneviève a de l'analogie avec LA MISSION DE JEANNE DARC, bien qu'à la distance ou nous sommes de sainte Geneviève, le cas de la Pucelle soit plus susceptible d'éclairer l'histoire de sainte Geneviève que d'être éclairé par cette histoire.

« SI LES FAITS N'ÉTAIENT DÉJÀ PAS TROP NOMBREUX, NOUS RAPPORTERIONS ICI L'OBSERVATION DE SAINTE GENEVIÈVE dont la vision sauva PARIS. Il faut lire dans l'intéressant mémoire de M. A. Thierry sur Attila, ce qu'il raconte de cette sainte, pour ne conserver aucun doute



sur sa haute raison. » (Attila, *Revue des deux Mondes*, Mars 1852.)

Ce que le docteur Brierre écrit à propos de Sainte Genevieve est singulièrement intéressant au point de vue du rapprochement avec Jeanne Darc.

Ensuite le savant physiologiste réfute les observations de plusieurs savants de son temps, à propos des phénomènes en question. Force est d'omettre cette discussion. Elle a pour objet la réfutation des FRAGMENTS PHILOSOPHIQUES SUR LA FOLIE de Leuret, médecin qui regardait comme des fous tous les personnages ayant prétendu avoir eu des apparitions!

Pour finir, voici la conclusion du savant docteur Brierre de Boismont.

« Une ligne de démarcation bien tranchée doit être établie entre les apparitions de l'Écriture sainte et les hallucinations de l'histoire profane, et même de beaucoup de personnages chrétiens. Les premières dans notre conviction

ne s'expliquent que par l'intervention divine tandis qu'un grand nombre des secondes doivent être rapportées aux croyances des temps, à certains états psychologiques, à la condition morbide du cerveau. »

Les conclusions du docteur Brierre montrent l'embarras du savant physiologiste en présence de faits où se manifeste l'intervention d'intelligences distinctes des vivants.

Le docteur Brierre écrivait il y a quarante ans. Depuis lors, des phénomènes établissant clairement l'intervention de pareilles intelligences, ont fait leur entrée dans le domaine scientifique. Ce qui semblait inadmissible au docteur Brierre est aujourd'hui admis par les savants qui se fient au talent du professeur Crookes, le physicien le plus éminent qu'ait produit l'Angleterre à la fin du dix neuvième siècle.

Raconter les expériences du docteur Crookes sort du cadre de cette conférence.

Entre autres phénomènes, le docteur Crookes fut témoin, pendant six mois, de l'apparition d'une forme humaine se composant de toutes pièces sous ses yeux, dans son laboratoire, en présence de plusieurs savants choisis parmi les plus éminents de ceux dont s'honore l'Angleterre.

Pendant six mois, presque chaque soir, le professeur Crookes vit cette apparition corporelle se détruire de toutes pièces sous ses propres yeux.

Cette apparition avait un corps ! elle portait des vêtements comme les apparitions constatées par les sens de Jeanne Darc ! Cette apparition parlait ! Cette apparition avait des cheveux, des poumons, un coeur ! ce qui est de nature à faire admettre que les apparitions de Jeanne Darc n'étaient pas *nécessairement* des hallucinations, comme l'admettait la science physiologique, il y a quarante ans, sans faire à l'opinion contraire l'honneur d'une discussion médicale.

Les académiciens anglais, que l'étrangeté de ces phénomènes ennuyait et incommodait, formulèrent alors la réponse classique : Hallucinations que cela !

Bien ! répondit le professeur Crookes, j'ai pu être halluciné. Cela se peut ! Mais mes appareils photographiques ont-ils pu être hallucinés ?

Que conclure de ces phénomènes singuliers ? Tout simplement qu'il existe des intelligences en dehors des vivants. Ces intelligences peuvent prendre une forme corporelle, puisque tel fut le cas dans les expériences scientifiques de Crookes. (1)

Au point de vue des événements qui accompagnèrent la mission de Jeanne Darc, on

---

(1) Le conférencier a développé ce point de l'argumentation par la lecture des principales expériences de Crookes, d'après l'ouvrage récent : *Coup d'œil sur la Magie au XIX<sup>e</sup> Siècle* (DENTU, éditeur. Paris 1891).

est en droit de ne plus admettre l'explication par une hallucination subjective comme la seule plausible.

On n'est plus fondé à refuser un caractère réel aux apparitions de la Pucelle.

Car comment admettre l'impossibilité de pareilles apparitions objectives aux yeux de Jeanne Darc, lorsque les appareils photographiques du docteur Crookes ont saisi sur le vif les multiples apparitions de Katie King?

Cette présomption apportée à la réalité des *Voix* de Jeanne Darc au moyen des phénomènes découverts par la science de ces dernières années est des plus consolantes.

Il était douloureux de songer à la disproportion de l'effet à la cause, en songeant que la libératrice de la France avait sauvé son pays, rien que par une hallucination dupant son intelligence et ses sens!

Il est consolant de penser que les grands

effets de la Mission de Jeanne Darc ont eu une grande cause, la seule cause adéquate à ces effets.

Il faut savoir gré à la science contemporaine et particulièrement à l'éminent professeur Crookes d'avoir jeté une lumière nouvelle sur ce problème historique resté des plus obscurs pour la science avant les magnifiques expériences réalisées de 1872 à 1874.

Les dix huit années vécues par Jeanne Darc offrent l'exemple des vertus les plus dignes d'être admirées.

Enfant, Jeanne Darc fut bonne et pieuse.

Jeune fille, Jeanne Darc fut chaste. Lorsqu'à dix-huit ans, elle dut subir le supplice du feu, la vaillante Pucelle n'avait oublié aucun des devoirs que lui avaient enseignés ses humbles parents.

Elle avait commandé des armées, elle avait vaincu les plus grands capitaines de son temps, elle avait fourni les plus beaux traits de cou-

rage et de génie que contienne l'histoire de France.

Le souvenir de la Pucelle est des plus doux et des plus consolants. C'est la pureté et la modestie unies à tout ce que le génie a produit de plus puissant et de plus fort.

Jeanne Darc ne fit que le bien.

Dans sa vie publique elle ne demanda rien pour elle.

Quand le roi voulut l'anoblir en récompense des services éclatants rendus par elle à la couronne, la vaillante jeune fille le remercia ; comme le roi insistait, elle s'inclina, mais demanda pour les habitants de son village natal l'exemption des droits exorbitants qui pesaient alors sur les cultivateurs.

C'est de notre temps seulement que l'on rend à la Pucelle l'hommage unanime qui lui est dû.

Il y a cinquante ans, un illustre historien, M. Jules Quicherat, entreprit de publier les

documents authentiques sur la vie de Jeanne Darc.

Il mena à bien cette entreprise. C'est de là que date la renaissance des études historiques sur la Pucelle.

C'est avec juste raison que le professeur Morselli observait devant nous que les ouvrages publiés dans les dernières années sur la Pucelle composent une bibliothèque. Les malheurs qui ont frappé la France, il y a vingt ans, ont attiré l'attention des plus indifférents sur la vaillante enfant qui dans des temps encore plus tristes avait reçu de Dieu la mission de sauver le royaume et l'avait sauvé.

Ce qui est singulier, c'est l'indifférence des plus grands esprits du dix septième siècle et du dix huitième pour la libératrice du royaume.

Cette indifférence fut telle que Voltaire put rire aux dépens de la Pucelle sans exciter l'indignation de ses contemporains!



L'histoire est féconde en surprises. Sait-on que six ans à peine après le supplice subi par la Pucelle sur la Place du Vieux Marché de Rouen, il se trouva une femme assez osée pour se donner comme étant la Pucelle ?

Dans la *Revue de Famille* du 15 février dernier, M. Anatole France, un écrivain français des plus délicats et des plus dignes d'être lu, raconte les aventures de cette femme ; il montre avec quelle légèreté les frères de Jeanne Darc admirent l'aventurière comme leur soeur.

Tant sont nombreuses les erreurs des hommes !

Je vous remercie de la bienveillante attention que vous avez prêtée à ces considérations.

Gênes est superbe au milieu des mille cités qui ont illustré la Méditerranée, qui font des rives de cette mer bénie le séjour préféré des arts et des lettres. Je salue en vous l'élite de cette superbe cité : au milieu de vous, j'ai

respiré le parfum délicieux qui s'exhale de la plus suave des fleurs écloses sur le rivage méditerranéen.

Avoir fait battre vos coeurs pour Jeanne Darc, est un honneur dont je garderai le souvenir.

---













3 2044 015 466 154

**DOES NOT  
CIRCUL**



